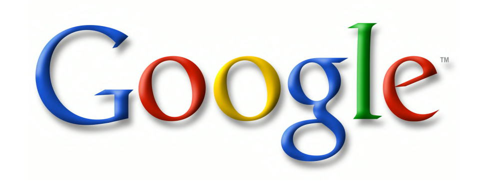



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07590739 8

HISTOIRE

DE FRANCE

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

HISTOIRE
DE FRANCE

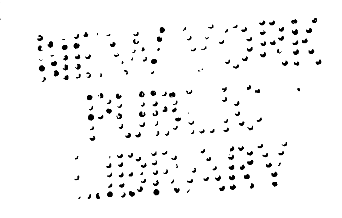
PAR

M. LAURENTIE

TROISIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE

TOME VIII



PARIS
ED. LAGNY, ÉDITEUR
17, RUE CASSETTE, 17

1867

CONSULAT,

EMPIRE, RESTAURATION.

CHAPITRE PREMIER.

Proclamation du Gouvernement provisoire. — Immobilité de l'armée. — Le comte d'Artois à Paris. — Élan spontané des populations. — Vicissitudes politiques. — Marie-Louise part pour Vienne avec son fils. — Transactions en Italie. — Armistice de Soult avec Wellington. — Résistance de Davoust à Hambourg; il cède à la fin. — Scènes touchantes à Fontainebleau. — Départ de Napoléon. — Incidents; oubli du respect dû à son malheur. — Traité de Paris; suspension de la guerre, tristes conditions. — Arrivée du roi à Calais; discours du Corps législatif à Compiégne. — Première lueur de liberté. — Déclaration de Saint-Ouen. — Entrée à Paris; joie universelle. — Contrastes. — Organisation de l'armée. — Proclamation du roi. — Indices d'hésitations et de contrastes. — Premier ministère. — Organisation de la maison militaire du roi. — Les officiers de l'Empire et les fidèles de l'émigration; embarras politiques. — Les traités s'achèvent avec l'Europe. — Irritations; jugements. — Conduite de l'Angleterre. — Nouveau Gouvernement de la France. — Appréciation. — Discours du roi au Corps législatif. — La Charte. — Contradictions de l'opinion sur la Charte. — Première adresse de la chambre des députés. — Indices d'interprétations contraires à l'initiative royale. — Mécontentement des royalistes. — Le roi travaille à raviver l'État. — Rapport du ministre de l'intérieur sur la situation de la France. — Tableau sinistre. — Espérances d'avenir troublées par l'antagonisme de deux sociétés dans la société française.

Le 11 avril, le Gouvernement provisoire adressa une proclamation à l'armée :

« Soldats, disait-il, vous n'êtes plus à Napoléon; mais

CONSULAT,

EMPIRE, RESTAURATION.

CHAPITRE PREMIER.

Proclamation du Gouvernement provisoire. — Immobilité de l'armée. — Le comte d'Artois à Paris. — Élan spontané des populations. — Vicissitudes politiques. — Marie-Louise part pour Vienne avec son fils. — Transactions en Italie. — Armistice de Soult avec Wellington. — Résistance de Davoust à Hambourg; il cède à la fin. — Scènes touchantes à Fontainebleau. — Départ de Napoléon. — Incidents; oubli du respect dû à son malheur. — Traité de Paris; suspension de la guerre, tristes conditions. — Arrivée du roi à Calais; discours du Corps législatif à Compiégne. — Première lueur de liberté. — Déclaration de Saint-Ouen. — Entrée à Paris; joie universelle. — Contrastes. — Organisation de l'armée. — Proclamation du roi. — Indices d'hésitations et de contrastes. — Premier ministère. — Organisation de la maison militaire du roi. — Les officiers de l'Empire et les fidèles de l'émigration; embarras politiques. — Les traités s'achèvent avec l'Europe. — Irritations; jugements. — Conduite de l'Angleterre. — Nouveau Gouvernement de la France. — Appréciation. — Discours du roi au Corps législatif. — La CHARTE. — Contradictions de l'opinion sur la Charte. — Première adresse de la chambre des députés. — Indices d'interprétations contraires à l'initiative royale. — Mécontentement des royalistes. — Le roi travaille à raviver l'État. — Rapport du ministre de l'intérieur sur la situation de la France. — Tableau sinistre. — Espérances d'avenir troublées par l'antagonisme de deux sociétés dans la société française.

Le 11 avril, le Gouvernement provisoire adressa une proclamation à l'armée :

« Soldats, disait-il, vous n'êtes plus à Napoléon; mais

vous êtes toujours à la patrie : votre premier serment de fidélité fut pour elle. »

Après quoi, on disait aux soldats les avantages de la Constitution nouvelle :

« Elle vous assure vos honneurs, vos grades, vos pensions. Le Sénat et le Gouvernement provisoire ont reconnu vos droits.... Quelle était votre destinée sous le gouvernement qui n'est plus ? Traînés des bords du Tage à ceux du Danube, des bords du Nil à ceux du Dniéper... vous éleviez, sans intérêt pour la France, une grandeur monstrueuse dont tout le poids retombait sur vous comme sur tout le reste du monde.

»... Vous ne périrez plus, ajoutait-on, à cinq cents lieues de la patrie pour une cause qui n'est pas la sienne. Des princes nés Français ménageront votre sang, car leur sang est le vôtre ; leurs ancêtres ont gouverné vos ancêtres.... Pourriez-vous concevoir quelques alarmes ? Ils admiraient dans une terre étrangère les prodiges de la valeur française ; ils l'admiraient en gémissant que leur retour fût suspendu par tant d'exploits inutiles... Restez donc fidèles à votre drapeau ! »

Cette éloquence touchait peu des soldats ; l'armée n'avait point été façonnée aux émotions de la politique : ce qu'elle avait su de plus patriotique avait été précisément de courir sur les grandes routes de l'Europe et d'aller se faire tuer à cinq cents lieues de la patrie. Le Gouvernement provisoire voulant dissiper les *alarmes*, les faisait naître ; accusant l'Empire, il le rendait sacré ! L'armée ne sut que s'étonner à ces paroles que lui adressaient des voix inconnues, et l'apparition de la maison de Bourbon, sous l'impression de désastres et de malheurs ainsi rappelés, pouvait n'être pas sans péril.

Heureusement la bonne grâce du comte d'Artois, frère du roi, fut mieux inspirée que l'éloquence militaire du gouvernement. Il arrivait avec le titre de lieutenant général du Royaume, souriant aux citoyens et à l'armée, comme si jamais il n'eut quitté les palais où s'étaient écoulés ses jeunes ans.

Son entrée à Paris, le 12 avril, fut un triomphe. Le Gouvernement provisoire était allé le recevoir aux barrières avec le corps municipal et plusieurs maréchaux. La garde nationale faisait une double haie de la barrière de Bondy à Notre-Dame. Des multitudes populaires se pressaient sur ses pas; il eut pour les maréchaux, pour les ministres, pour les citoyens, de ces mots heureux qui remuent les âmes mieux que les harangues. Il y avait des caresses dans son regard, et de l'attendrissement dans tous ses traits. On disait qu'aux orateurs du Gouvernement provisoire, il avait répondu : « *Il n'y a rien de changé; il n'y a qu'un Français de plus.* » Et cette parole, circulant parmi le peuple, excitait un frémissement de joie et d'amour; tout Paris fit cortége au prince de Notre-Dame aux Tuileries, et ce ne fut pas sans émotion qu'on vit enfin, à cinq heures, le frère de Louis XVI entrer dans ce palais si plein de souvenirs. Tous les cœurs palpitaient sous une même pensée, et aussi un mystérieux étonnement se mêlait aux effusions de joie; des larmes coulaient de tous les yeux : c'était un de ces bonheurs qui s'exaltent par le contraste des douleurs passées.

Le Sénat voulut jeter son intervention politique dans cette impulsion spontanée des populations; il conféra, par un décret, le gouvernement provisoire au comte d'Artois, en attendant que le Roi eût accepté la charte constitutionnelle. Ainsi prenait-il l'initiative d'une transformation systématique du Gouvernement; c'était comme une sûreté contre la royauté dont il appelait et réglait le retour.

Cependant d'étonnantes déceptions se faisaient voir dans ces vicissitudes de politique. L'Impératrice Marie-Louise s'était refusée à croire que son père put la délaisser; mais la rapidité des événements vint lui ôter ses illusions. Bientôt il lui fallut renoncer à son ombre de régence; on la ramena de Blois à Orléans et d'Orléans à Rambouillet. Alors l'imagination publique put s'étonner de voir cette variété de destinées rapprochées comme dans un cadre par la providence; les souverains de l'Europe à Paris, un Bourbon aux Tuileries, Napoléon Bonaparte à Fontainebleau,

et sa femme, fille des Césars, à quelques lieues, condamnée à ne pas revoir celui qui l'avait fait monter sur un trône, peu auparavant envié par toutes les reines du monde. « Cela me paraît encore, dit un narrateur, aussi extraordinaire aujourd'hui que je l'ai vu, que cela m'eût paru impossible deux ans auparavant. [1]. »

Peu après, Marie-Louise partait pour Vienne avec son fils, emportant des souvenirs mêlés de tristesse et de gloire, mais manquant peut-être de pénétration pour sonder ce qu'il y avait d'étrange dans les variations de sa fortune, et s'y soumettant avec une résignation inerte et sans grandeur.

En même temps s'accomplissaient partout des transactions de paix.

16 avril. — En Italie, le prince Eugène signait à Schiarino Rizzino une convention avec le général autrichien Bellegarde. Ses quarante mille hommes devaient rentrer dans les limites de l'ancienne France; les troupes italiennes occuperaient les pays qui n'étaient pas au pouvoir des alliés : la couronne de fer était brisée comme la couronne impériale. Le prince Eugène, toujours Français, quoique vice-roi et gendre du roi de Bavière, fit ses adieux à l'armée d'Italie par une proclamation : « De longs malheurs, disait-il, ont pesé sur notre patrie. La France cherchant un remède à ses maux, s'est replacée sous son antique égide. Le sentiment de toutes ses souffrances s'efface déjà pour elle, dans l'espoir du repos nécessaire après tant d'agitations. »

Après quoi le prince Eugène remit le commandement au général Grenier, qui ne tarda pas à saluer la royauté qui se levait sur la France.

Tout cédait partout. Dans le Midi, le maréchal Soult signait un armistice avec Wellington. En Allemagne, les généraux restés dans les villes fortes, notamment Rapp à Dantzick, Davoust à Hambourg, après avoir lutté contre les événements, avaient fini par subir la victoire. Davoust fut le plus opiniâtre à garder sa fidélité à l'Empire, mais

[1] Bourrienne. — *Mém.*, tom. X.

son obstination eut quelque chose de farouche. Il avait soutenu le siége de Hambourg avec une sorte de frénésie; il refusa de croire aux événements de Paris qui rendaient sa résistance vaine. On l'accusa même d'avoir fait fusiller des personnes qui osaient raconter ces nouvelles, et d'avoir fait tirer à boulet contre le drapeau blanc que les assiégeants faisaient flotter dans leurs lignes comme signe de la vérité de ces récits [1]. Il fallut céder pourtant. Déjà les destinées de Napoléon semblaient accomplies, et un traité, laborieusement négocié, changeait l'Empire qu'il venait d'exercer sur l'Europe, en un droit de retraite dans l'île d'Elbe, avec un reste d'honneur comme souverain, si ce n'est que ce traité ne lui ôtait ni le ressentiment de ses affronts, ni son génie d'aventure.

Alors eurent lieu à Fontainebleau des scènes touchantes. C'était pour Napoléon un affreux déchirement de se séparer des généraux et des soldats restés autour de lui, tristes débris des glorieuses armées qui avaient si longtemps et si fidèlement obéi à sa destinée. Le jour où il dut partir de Fontainebleau pour s'en aller en son asile de l'île d'Elbe, il les assembla dans la cour du Palais, et il parut à leur tête, comme pour une revue; son front était sombre, mais sa voix sonore : « Soldats de ma vieille garde, leur dit-il, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue, mais la guerre eût été interminable; c'eût été la guerre civile, et la France n'eût été que plus malheureuse. J'ai sacrifié tous mes intérêts à ceux de la patrie. Je pars. Vous, mes amis, continuez de servir la France. Son bonheur était mon unique pensée, il sera toujours l'objet de mes vœux. Ne plaignez point mon sort. Si

[1] Bourrienne affirme cette accusation. Davoust se justifia plus tard par un *Mémoire* au roi. C'est un des documents les plus curieux de l'histoire de l'Empire et de Napoléon.

j'ai consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire : je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble. Adieu, mes enfants, je voudrais vous presser tous sur mon cœur. »

Et après ces mots, il se fit apporter les aigles qu'il embrassa ; tous les soldats pleuraient. Puis, il ajouta : « Je ne puis vous embrasser tous, mais je le fais dans la personne de votre général. » Et il se jeta dans les bras du général Petit. « Adieu, soldats, cria-t-il enfin, soyez toujours braves et bons. »

Alors il partit, laissant ces restes de fidèles et de vaillants dans une émotion muette, mélange d'attendrissement et de colère, d'étonnement et de douleur !

Dans sa route vers Lyon, et puis vers Valence et Avignon, Napoléon eut à méditer tristement sur la facilité avec laquelle les populations acceptaient les retours de sa fortune, et ce ne fut pas sans un frémissement de courroux qu'il vit le peu de respect qu'elles gardaient envers elles-mêmes dans ces changements soudains de haine et d'amour. C'est un des malheurs des révolutions d'ôter aux hommes le vrai sentiment de la grandeur ; comme elles ne croient qu'à ce qui triomphe, elles ne soupçonnent pas le respect qui est dû à ce qui tombe ; et c'est pour avoir vu tant de chutes, que la France vit sans intérêt celle qui semblait devoir lui inspirer le plus d'étonnement et de pitié. Les longs malheurs de la guerre avaient d'ailleurs aigri les âmes ; elles se consolaient par l'insulte, au lieu de se venger par la dignité. Et ainsi nul affront ne manqua à l'adversité de Napoléon. Ceux même qu'une convenance vulgaire devait rendre le plus réservés, furent souvent les plus outrageux. Près de Valence, le maréchal Augereau, qui se dirigeait vers Lyon, ayant été rencontré par Napoléon, affecta, dans un rapide entretien, une grossièreté injurieuse. La passion politique s'ajouta à cet oubli du respect. La haine était ardente dans tout le Midi, et peu s'en fallut qu'à Avignon elle n'éclatât par des entreprises d'assassinat. Sur la route d'Aix le peuple poussait des cris de mort, auxquels se mêlaient des cris de *vive le Roi!* Il

fallut éviter d'entrer dans la ville où fermentait une population furieuse. Napoléon enfin courut s'embarquer à Fréjus, laissant derrière lui l'imprécation et la colère, et nourrissant peut-être, dès ce moment, le dessein de venger des affronts si éclatants et si imprévus.

Pendant ce temps, les puissances alliées signaient à Paris, avec le comte d'Artois, un traité par lequel étaient déclarées suspendues toutes hostilités sur terre et sur mer. Alors, il est vrai, commencèrent à se découvrir les blessures de la France. Par ce traité [23 avril], les puissances s'obligeaient à faire évacuer le territoire français, tel qu'il se trouvait le premier janvier 1792, à mesure que les places occupées encore hors de ces limites par les troupes françaises seraient évacuées et remises aux alliés. Les garnisons de ces dernières places devaient rentrer en France, avec une partie déterminée de leur artillerie [trois pièces par millier d'hommes]; les flottes devaient rester dans leur état respectif; les prisonniers et les otages étaient mutuellement restitués sans rançon et sans échange. C'était la fin des guerres, en un mot; mais il était réservé que le sort des arsenaux et des vaisseaux de guerre qui se trouvaient dans les places que la France abandonnait serait réglé par le traité de paix définitif; c'était comme un droit de dépouillement stipulé d'avance. Dès ce moment, la France abandonnait cinquante et une places encore occupées par nos armées au delà de nos frontières, avec de vastes dépôts militaires, un riche matériel, et une immense artillerie: triste présage des sacrifices qu'elle aurait encore à faire.

17 avril. — Napoléon s'en allait de France, tandis que se faisaient ces transactions; elles étaient moins funestes que celles qu'on lui avait imposées à Châtillon; mais il semblait pouvoir se glorifier d'avoir préféré tomber du trône; et, lorsqu'il connut ces conventions, il put pressentir qu'un levain de colère laissé au cœur de la France et de l'armée servirait quelque jour à sa vengeance. Un nouveau traité disposa en faveur de l'impératrice Marie-Louise de la souveraineté des duchés de Parme et de Plaisance. Cette princesse, victime de la politique, après une

entrevue avec son père à Trianon, s'achemina de son côté vers l'Autriche.

En même temps, le roi Louis XVIII s'apprêtait à venir occuper le trône. On lui avait fait à Londres de grands honneurs, et, le 24, il débarqua à Calais. Le 29, il était à Compiègne, et une députation du Corps législatif courut lui adresser des harangues :

« Venez, descendant de tant de rois, montez sur le trône où nos pères placèrent autrefois votre illustre famille.

» Votre Majesté ne peut rentrer que dans l'exercice des droits qui suffisent à l'autorité royale; l'exécution de la volonté générale, confiée à ses paternelles mains, n'en deviendra que plus respectable et plus assurée. »

Tel était déjà le travail des opinions; après avoir fléchi sous le despotisme militaire, elles se rejetaient vers la liberté politique, et plus elles avaient été humbles, plus elles se disposaient à paraître indépendantes. Toutefois le respect de la vieille autorité prévalait dans les âmes, et les politiques seuls se préoccupaient des restrictions à donner à l'exercice des droits de la royauté.

Louis XVIII, esprit calme et philosophique, saisit ce double courant des idées, les unes systématiques, les autres spontanées, et il voulut donner satisfaction aux unes et aux autres par une manifestation de sa pensée propre.

Il le fit par une déclaration datée de Saint-Ouen, près Paris [2 mai].

« Rappelé, disait-il, par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la Nation que nous sommes appelé à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à son bonheur. Après avoir lu attentivement le plan de Constitution proposé par le Sénat dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles, portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'État. Résolu d'adopter une Constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement

combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette Constitution : *le Gouvernement représentatif divisé en deux corps, l'impôt librement consenti, la liberté politique et individuelle, la liberté de la presse, la liberté des cultes, les propriétés inviolables et sacrées, la vente des biens nationaux irrévocable, les ministres responsables, les juges inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant, la dette publique garantie, la Légion-d'Honneur maintenue, tout Français admissible à tous emplois; enfin nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.* »

C'était un bref résumé des principes que la Révolution française avait eu la prétention d'inaugurer, et qu'elle avait seulement déshonorés par la destruction de tous les droits.

La parole du roi remua les cœurs, et Paris tout entier sembla recevoir une vie nouvelle sous l'impression de ces espérances. Toute la population sortit de ses demeures, de ses travaux, de ses affaires, pour courir au-devant d'un prince qui rapportait de l'exil de telles réparations des maux publics. Le roi entra à Paris par la porte St-Denis. Il était dans une calèche découverte traînée par huit chevaux blancs; madame la duchessse d'Angoulême était à sa gauche; toute la population courait à flots pressés sous les pas du monarque; les rues en étaient inondées : hommes, femmes, enfants, faisaient éclater leur joie; la terre était jonchée de fleurs; aux fenêtres des maisons flottaient des drapeaux blancs; les toits étaient couverts d'hommes avides de contempler le monarque; on applaudissait, on battait des mains, on agitait dans l'air les mouchoirs, les écharpes blanches; on criait et on pleurait : quiconque n'a pas vu ces grandes scènes, ne sait rien de l'enthousiasme de Paris. Nous avons vu les joies de la Révolution et les pompes de la République : elles étaient terribles. Dans l'exaltation de 1814, c'était comme une immense famille populaire qui se retrouvait après la dispersion ; nul

souci des opinions, nul souvenir des partis, nulle distinction des classes ; tous pêle-mêle : bourgeois, prêtres, nobles, artisans, se donnant la main, s'embrassant, se félicitant; c'était une ivresse.

Et peut-être ce fut le malheur de la Restauration de reparaître sous des émotions si passionnées. La politique veut être calme ; elle risque de s'égarer dans l'effervescence de l'amour comme de la haine; et aussi, plus la royauté se verrait bénie, moins elle serait défiante; l'enthousiasme allait lui devenir un péril.

Un triste symptôme, d'ailleurs, se fit voir dans cette explosion. Le cortége se trouvait précédé de quelques compagnies de la garde impériale. Le conseil municipal, en arrivant à la barrière, avait essayé vainement de leur faire crier *vive le roi!* Elles restèrent muettes. On les provoqua en criant *vive la garde!* Elles ne furent point émues. On sut plus tard que cette attitude d'inertie avait été convenue la veille dans un comité de généraux de l'empire [1]; les vieux soldats de Napoléon ne furent que trop enclins à protester, par le silence, contre l'enthousiasme; c'était un avertissement et un présage.

Entre des impressions si diverses, Louis XVIII gardait la fermeté réfléchie de la raison, et, sans être insensible aux effusions de joie populaire, il songeait aux difficultés sérieuses d'une royauté relevée parmi tant de débris de choses anciennes et nouvelles.

Il s'était d'abord dirigé vers Notre-Dame. « En entrant dans ma bonne ville de Paris, dit-il au chapitre, mon premier soin est de venir remercier Dieu et sa sainte Mère, la toute-puissante protectrice de la France, des merveilles qui ont terminé nos malheurs. Fils de saint Louis, j'imiterai ses vertus. »

Puis il s'achemina vers les Tuileries. La fille de Louis XVI s'évanouit en touchant le seuil de ce palais. Quant au monarque, il entrait en possession de sa royauté sans étonnement; infirme et marchant péniblement, il s'appuya sur

[1] M. Lubis. — *Hist. de la Restauration.*

les vieux maréchaux de l'Empire comme sur des serviteurs grandis sous son sceptre. Cet air d'aisance annonçait le roi qui se sent maître; il distribuait l'éloge et la gloire avec cette familiarité du prince façonné au commandement; et ceux qui n'avaient pas obéi sans frémissement à Napoléon, leur ancien frère d'armes, trouvaient naturel de s'incliner devant Louis XVIII, descendant et héritier des rois de France.

Le premier soin fut d'organiser l'armée; elle devait être de deux cent mille hommes sur le pied de paix.

M. le comte d'Artois fut nommé colonel général de toutes les gardes nationales.

Un conseil de la guerre fut établi près du roi; il se composait des maréchaux Ney, Augereau et Macdonald; des généraux Dupont, Compans et Curial pour l'infanterie; des généraux Préval et Latour-Maubourg pour la cavalerie; du général Léry pour le génie; des généraux Sorbier et Evain pour l'artillerie; du général Kel ermann pour la garde; du commissaire ordonnateur Marchand pour l'administration de la guerre, et du général Félix pour l'administration militaire.

Tous ces noms étaient grands ou honorés dans l'Empire, et l'histoire les conserve comme une attestation de la pensée royale : Louis XVIII acceptait la tradition des services et des renommées, et il ne tenait pas à sa volonté que les ambitions nouvelles ne se sentissent à l'aise sous une autorité qui semblait ne devoir éveiller que les ambitions anciennes.

Dans une proclamation aux Français il parla de ses droits, « mais ces droits il les avait retrouvés dans leur amour. »

Et ces effusions suffisaient alors à l'enthousiasme des populations; on ne supposait pas qu'une autre langue dut être adressée à la raison des politiques.

Cependant il fallait gouverner, et, en dépit des éclats de bonheur qui continuaient encore, il était aisé de voir que plusieurs sociétés restaient en présence dans cette société française, disjointe par la Révolution et refaite par

l'Empire. Les souvenirs, les intérêts, les prétentions, les défiances, les antipathies peut-être se faisaient jour dans la joie commune, et Louis XVIII avait à constituer son Gouvernement parmi les hésitations que la politique allait faire naître. Il devait, ce semble, s'appliquer à les maîtriser par un système fortement indiqué et fortement suivi; il crut plutôt devoir les ménager par une conduite dont les tempéraments ressemblèrent à de l'indécision et de la faiblesse.

Il composa ainsi son premier ministère :

Dambray, chancelier, ministre de la justice; magistrat du vieux parlement, intègre, fidèle, inégal peut-être aux premières difficultés d'un règne nouveau;

Talleyrand, prince de Bénévent, ministre des affaires étrangères; habileté connue, popularité méprisée;

L'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur; abbé de l'ancien régime, sénateur de l'Empire, autorité médiocre en de tels renouvellements de monarchie;

Le général Dupont, ministre de la guerre; soldat vaillant, honni dans l'armée pour la fatale capitulation de Baylen;

Le baron Louis, ministre des finances; expérience plus tard justifiée, alors inconnue;

Le baron Malouet, ministre de la marine; fidélité honorée, capacité douteuse;

Le comte de Blacas d'Aulps, ministre de la maison du roi; amitié de l'exil, et pour cela suspecte à la France.

D'autres noms s'ajoutaient à ces noms diversement jugés; Beugnot, Ferrand, Becquey, Bérenger, Pasquier, Duchâtel, Benoît, Royer-Collard, les uns façonnés à la pratique des affaires, les autres dressés aux manéges de la politique, quelques-uns restés fidèles au roi de l'exil, tous pris dans un ordre d'idées qui excluaient l'exaltation, mais pour cela même sans action sur les opinions dans un si impétueux renouvellement de l'autorité.

Tout d'ailleurs semblait être un péril, l'enthousiasme comme la sagesse, l'entraînement comme la modération.

Le roi venait, par le choix des hommes mis à la tête de

l'armée et des affaires, d'attester sa volonté de ne heurter aucune existence nouvelle ; il put penser qu'il lui serait permis de reprendre quelques-uns des vieux souvenirs ; il espérait réconcilier deux sociétés contraires ; il ne soupçonnait pas qu'il y eût des antipathies prêtes à renaître, après que les tressaillements de joie seraient apaisés.

Une ordonnance [23 mai] organisa la maison militaire du roi.

Les gardes du corps furent rétablis en six compagnies, ayant pour capitaines les ducs d'Havré, de Grammont, le prince de Poix, le duc de Luxembourg, le maréchal prince de Wagram, le maréchal duc de Raguse.

En même temps furent rétablies deux compagnies de mousquetaires, et la compagnie des gendarmes de la garde ; capitaines, le comte de Nansouty, le marquis de Lagrange, et le comte de Durfort.

Ces créations toutes seules allaient éveiller le murmure. Dans l'organisation de ces corps autrefois illustres, on soupçonna une pensée de privilége ; l'armée, depuis vingt-cinq ans, n'avait connu d'autre droit que celui de la valeur ; on craignit de voir la noblesse suppléer au mérite, et il se trouva trop d'opinions disposées à grossir non le péril, mais les inquiétudes.

D'autre part, le roi devait à l'équité comme à l'honneur de ne point délaisser des familles que la Révolution avait mutilées, et qui, n'ayant plus que leur vieille épée, demandaient de la garder au service de la France.

La passion des partis n'a point tenu compte depuis de cette situation du monarque ; l'histoire doit la noter comme une explication de sa politique et de ses actes.

Quoi qu'il en soit, tandis que Louis XVIII s'efforçait de répartir les honneurs et les grades entre les officiers de l'Empire et les fidèles de l'émigration, la plainte ne fut pas lente à se faire entendre. Les soldats de Napoléon se crurent sacrifiés aux soldats de Condé[1] ; ceux-ci peut-être s'étonnèrent que les grands commandements restassent à

[1] M. Lubis. — *Hist. de la Restauration.*

des hommes nouveaux, et quelle que fût l'application du roi à les rapprocher tous par une fraternité de chevalerie, on sentait un germe de défiance, à mesure que se formaient les cadres de l'armée. L'envie et l'orgueil, ces deux mortelles passions, aigrissaient les âmes et déjà empoisonnaient les joies de la paix.

Sur ces entrefaites s'achevaient les traités qui restaient à faire avec l'Europe, germe plus sérieux d'irritation entre les opinions adverses, cause ou prétexte d'une animosité qu'aucune raison ni aucune justice ne ferait fléchir.

Bientôt ces conventions définitives furent connues. Un traité de paix, dit Traité de Paris, fut signé le 30 mai. Je résume ses dispositions :

Les limites de la France sont rétablies telles qu'elles étaient au 1er janvier 1792, avec l'annexion de quelques cantons aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin, des Ardennes, de l'Ain, et d'une partie de la Savoie.

La souveraineté de la Hollande, les États d'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie sont réglés par des dispositions particulières.

L'île de Malte et ses dépendances sont acquises à l'Angleterre.

La France reprend ses colonies, telles qu'elles existaient en 1792, à l'exception de Tabago, de Ste-Lucie et de l'Ile-de-France, trois perles de son diadème, qui sont livrées à la Grande-Bretagne : la France rétrocède à l'Espagne la partie de Saint-Domingue que l'Espagne lui avait cédée au traité de Bade en 1795.

Deux articles étaient essentiels :

« Sa Majesté très-chrétienne s'engage à ne faire aucun ouvrage de fortification dans les établissements qui lui doivent être restitués, et qui sont situés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissements que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police. — En exécution de la convention du 23 avril dernier relativement aux arsenaux et vaisseaux de guerre, armés et non armés, qui se trouvent dans les places maritimes

remises par la France. Il est convenu que lesdits vaisseaux, comme aussi l'artillerie navale et les munitions navales, et tous les matériaux de construction et d'armement, seront partagés entre la France et les pays où les places sont situées, dans la proportion de deux tiers pour la France et d'un tiers pour les puissances auxquelles lesdites places appartiendront. Sont exceptés les vaisseaux et arsenaux existant dans les places tombées au pouvoir des alliés antérieurement au 23 avril, ainsi que les vaisseaux et arsenaux qui appartenaient à la Hollande, et nommément la flotte du Texel. »

D'autres stipulations concernaient la liquidation des dettes de la France dans les pays étrangers, laquelle se ferait selon les règles de droit commun.

Telle était la substance du traité de Paris. La France y subissait des pertes ; mais elle n'y sacrifiait ni sa dignité ni sa grandeur, et il était permis en le lisant de se souvenir des tributs de guerre, que Napoléon avait imposés à tous les rois dans leurs capitales. L'autorité de Louis XVIII n'avait point été inutile à contenir leurs représailles, et il semble qu'on ne pouvait rien attendre de moins cruel après tant de retours d'adversité. L'Europe était victorieuse ; le roi la rendit modérée ; mais il resta des blessures, et les passions en devaient faire un sujet d'accusation non contre Napoléon, qui les avait causées, mais contre Louis XVIII, qui s'efforçait de les guérir.

L'Angleterre, au reste, semblait avoir pris plaisir à laisser sur la France de tels germes d'irritation ; tandis que les souverains d'Europe étaient appliqués à rétablir les bornes partout arrachées des vieux États, l'Angleterre songea à son intérêt et à sa puissance. Ce ne fut pas sans rester fidèle à ses professions accoutumées d'humanité. Après s'être fait donner l'île de Malte, et avoir dérobé à la France trois colonies, elle stipula, par un article additionnel, que la France unirait ses efforts à ceux de la Grande-Bretagne pour l'abolition de la traite des noirs, initiative honorable, si elle eût été dégagée d'égoïsme.

La France n'était pas moins relevée de sa chute, et

alors Louis XVIII espéra l'affermir par un système nouveau de gouvernement[1].

. La Charte, que le Sénat avait préparée à la hâte, répondait mal à la pensée du monarque, non-seulement par ses dispositions, mais surtout par le droit que le Sénat s'était arrogé de la faire et de l'imposer. Louis XVIII, quoique imbu de pensées qu'on appelait dès lors libérales, avait gardé toutes les traditions de la royauté absolue. Ces deux sortes d'idées s'étaient fait jour dans les opinions qu'il avait eu à opposer à la Révolution française à son début; et à mesure que la révolution avait effacé la trace des unes et des autres, le prince s'était appliqué à les concilier dans son esprit : c'était comme un système où il s'efforçait d'associer la dignité du monarque avec la liberté du philosophe. On l'avait vu tenter cette conciliation dans une controverse avec le comte d'Entraigues sur le droit de la royauté en matière de droit constitutionnel; il espéra l'appliquer dans le renouvellement des formes constitutives de la monarchie.

Aussi bien rien ne restait debout des institutions anciennes. Le fondement constitutionnel de la France avait été, durant des siècles, la distinction des trois ordres, clergé, noblesse, tiers-État; et la représentation nationale reposait, quoique souvent altérée, sur cette triple expression des droits et des volontés de la société politique. Or la Révolution était surtout acceptée par la France pour avoir rompu cette classification. Que ce fut un besoin ou une passion, la masse entière du peuple, avide d'égalité, était incapable de supporter des formes de constitution qui l'eût ramenée à des distinctions ou à des priviléges; et comme ces instincts de démocratie ne se peuvent jamais réaliser que sous la condition d'une force de domination excessive, la France, libre autrefois dans la variété des conditions, s'était condamnée à sacrifier désormais la liberté dans l'égalité civile. De là, un système nouveau d'ad-

[1] Voyez, dans le livre publié par M. Martin-d'Oisy, *Manuscrit de Louis XVIII*, les opinions de ce prince sur le droit royal.

ministration publique, où s'étaient englouties toutes les coutumes d'une nation qui dispose d'elle-même, pour faire place à une autorité centrale, maîtresse de la fortune et des droits des citoyens.

C'est tout ce qui avait survécu aux nivellements de la Révolution ; il en était résulté une puissance d'action rapide et générale, que la France n'avait point connue dans les délibérations de ses provinces et de ses pays d'Etat, et qui, tout en laissant apparaître une domination exorbitante, laissait les vanités à l'aise et leur permettait de croire à l'égalité.

Il eut été difficile, impossible même à Louis XVIII, de heurter les préjugés nouveaux de la société française. D'ailleurs, ces préjugés même s'accommodaient de l'action souveraine de la royauté, et c'est pourquoi la puissance politique de l'Empire ne les avait point choqués. C'est pourquoi aussi la plupart des hommes façonnés aux habitudes de l'Empire s'étonnaient que la royauté se crut obligée de changer un système qu'elle trouvait établi, et que tout au plus elle aurait à tempérer par sa bienveillance.

Mais Louis XVIII pensa mieux faire, en abattant ce que la souveraineté absolue avait de réel, et ne réservant que ce qu'elle avait de nominal; le contraire eut été plus facilement accepté par les préjugés politiques.

D'autres ont écrit que l'Europe avait pris l'initiative de ces conseils, et que l'empereur Alexandre surtout avait fait au Roi une obligation de céder aux idées constitutionnelles qui l'avaient séduit. Quoi qu'il en soit, Louis XVIII voulut rester roi de tradition en désarmant son autorité : c'est en un seul mot tout le sens de la Charte constitutionnelle ; il la voulut octroyer, afin de constater sa pleine puissance, et néanmoins elle fut rédigée de telle sorte que la royauté y devait trouver la mort.

Le 4 juin, une assemblée du Corps législatif et d'une partie du Sénat fut convoquée : Louis XVIII, après vingt-cinq ans de démolitions politiques, prenait ce qui semblait être debout autour de lui; une nouvelle représentation de la nation, faite par le concours de tous les citoyens, même

ique, où s'étaient englouties toutes les ition qui dispose d'elle-même, pour faire ité centrale, maîtresse de la fortune et yens.

i avait survécu aux nivellements de la était résulté une puissance d'action ra-ue la France n'avait point connue dans ses provinces et de ses pays d'Etat, et nt apparaître une domination exorbi-ités à l'aise et leur permettait de croire

, impossible même à Louis XVIII, de s nouveaux de la société française. igés même s'accommodaient de l'ac-la royauté, et c'est pourquoi la puis-l'Empire ne les avait point choqués. la plupart des hommes façonnés aux re s'étonnaient que la royauté se crut un système qu'elle trouvait établi, et aurait à tempérer par sa bienveillance. pensa mieux faire, en abattant ce que lue avait de réel, et ne réservant que ominal; le contraire eut été plus faci-es préjugés politiques.

que l'Europe avait pris l'initiative de l'empereur Alexandre surtout avait ation de céder aux idées constitution-séduit. Quoi qu'il en soit, Louis XVIII tradition en désarmant son autorité : tout le sens de la Charte constitution-octroyer, afin de constater sa pleine moins elle fut rédigée de telle sorte vait trouver la mort.

issemblée du Corps législatif et d'une convoquée : Louis XVIII, après vingt-ions politiques, prenait ce qui semblait de lui; une nouvelle représentation de le concours de tous les citoyens, même

alors Louis XVIII espéra l'affermir par un système nouveau de gouvernement[1].

La Charte, que le Sénat avait préparée à la hâte, répondait mal à la pensée du monarque, non-seulement par ses dispositions, mais surtout par le droit que le Sénat s'était arrogé de la faire et de l'imposer. Louis XVIII, quoique imbu de pensées qu'on appelait dès lors libérales, avait gardé toutes les traditions de la royauté absolue. Ces deux sortes d'idées s'étaient fait jour dans les opinions qu'il avait eu à opposer à la Révolution française à son début; et à mesure que la révolution avait effacé la trace des unes et des autres, le prince s'était appliqué à les concilier dans son esprit : c'était comme un système où il s'efforçait d'associer la dignité du monarque avec la liberté du philosophe. On l'avait vu tenter cette conciliation dans une controverse avec le comte d'Entraigues sur le droit de la royauté en matière de droit constitutionnel; il espéra l'appliquer dans le renouvellement des formes constitutives de la monarchie.

Aussi bien rien ne restait debout des institutions anciennes. Le fondement constitutionnel de la France avait été, durant des siècles, la distinction des trois ordres, clergé, noblesse, tiers-État; et la représentation nationale reposait, quoique souvent altérée, sur cette triple expression des droits et des volontés de la société politique. Or la Révolution était surtout acceptée par la France pour avoir rompu cette classification. Que ce fut un besoin ou une passion, la masse entière du peuple, avide d'égalité, était incapable de supporter des formes de constitution qui l'eût ramenée à des distinctions ou à des priviléges; et comme ces instincts de démocratie ne se peuvent jamais réaliser que sous la condition d'une force de domination excessive, la France, libre autrefois dans la variété des conditions, s'était condamnée à sacrifier désormais la liberté dans l'égalité civile. De là, un système nouveau d'ad-

[1] Voyez, dans le livre publié par M. Martin-d'Oisy, *Manuscrit de Louis XVIII*, les opinions de ce prince sur le droit royal.

ministration publique, où s'étaient englouties toutes les coutumes d'une nation qui dispose d'elle-même, pour faire place à une autorité centrale, maîtresse de la fortune et des droits des citoyens.

C'est tout ce qui avait survécu aux nivellements de la Révolution ; il en était résulté une puissance d'action rapide et générale, que la France n'avait point connue dans les délibérations de ses provinces et de ses pays d'Etat, et qui, tout en laissant apparaître une domination exorbitante, laissait les vanités à l'aise et leur permettait de croire à l'égalité.

Il eut été difficile, impossible même à Louis XVIII, de heurter les préjugés nouveaux de la société française. D'ailleurs, ces préjugés même s'accommodaient de l'action souveraine de la royauté, et c'est pourquoi la puissance politique de l'Empire ne les avait point choqués. C'est pourquoi aussi la plupart des hommes façonnés aux habitudes de l'Empire s'étonnaient que la royauté se crut obligée de changer un système qu'elle trouvait établi, et que tout au plus elle aurait à tempérer par sa bienveillance.

Mais Louis XVIII pensa mieux faire, en abattant ce que la souveraineté absolue avait de réel, et ne réservant que ce qu'elle avait de nominal; le contraire eut été plus facilement accepté par les préjugés politiques.

D'autres ont écrit que l'Europe avait pris l'initiative de ces conseils, et que l'empereur Alexandre surtout avait fait au Roi une obligation de céder aux idées constitutionnelles qui l'avaient séduit. Quoi qu'il en soit, Louis XVIII voulut rester roi de tradition en désarmant son autorité : c'est en un seul mot tout le sens de la Charte constitutionnelle ; il la voulut octroyer, afin de constater sa pleine puissance, et néanmoins elle fut rédigée de telle sorte que la royauté y devait trouver la mort.

Le 4 juin, une assemblée du Corps législatif et d'une partie du Sénat fut convoquée : Louis XVIII, après vingt-cinq ans de démolitions politiques, prenait ce qui semblait être debout autour de lui; une nouvelle représentation de la nation, faite par le concours de tous les citoyens, même

dans ce grand nivellement de la Révolution, eût été meilleure sans doute et eût ôté des prétextes aux rébellions de l'avenir: on crut sage d'éviter ces convocations universelles, par la crainte de faire revivre la souveraineté du peuple.

Quoi qu'il en soit, le Roi parla une langue dont la France politique avait désappris la majesté. Il s'exprima en ces termes :

« Lorsque, pour la première fois, je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'État, des représentants d'une nation qui ne cesse de me prodiguer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

» J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes de la chrétienté. La guerre était universelle; la réconciliation l'est pareillement.

» Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a été transféré à aucune autre, et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres États acquièrent de sécurité accroît également la sienne, et par conséquent ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

» La gloire des armées françaises n'a reçu aucune atteinte; les monuments de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

» Les routes de commerce si longtemps fermées vont être libres. Le marché de la France ne sera plus le seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie. Celles dont l'habitude lui a fait un besoin, ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite à s'en priver, ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manufactures vont refleurir; nos villes maritimes vont renaître, et tout nous promet qu'un long calme

au dehors et une félicité durable au dedans seront les heureux fruits de la paix.

» Un souvenir douloureux vient toutefois troubler ma joie. J'étais né, je me flattais de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois, et j'occupe aujourd'hui sa place! Mais du moins il n'est pas mort tout entier : il revit dans ce testament qu'il destinait à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devais succéder! C'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage; c'est, pénétré des sentiments qui le dictèrent; c'est, guidé par l'expérience et par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la *Charte constitutionnelle* dont vous allez entendre la lecture, et qui asseoit sur des bases solides la prospérité de l'État. »

Et alors la Charte fut lue par le chancelier, qui, selon les coutumes anciennes, interpréta la pensée du monarque, mais qui en exagéra la formule. « Le roi, disait-il, en pleine possession de ses droits héréditaires, ne veut exercer l'autorité qu'il tient de Dieu et de ses pères, qu'en posant lui-même les bornes de son pouvoir. » C'était la théorie du pouvoir absolu, lorsque la pratique en était ouvertement délaissée : le monarque risquait, par cette contradiction, de perdre le bénéfice de la liberté!

Voici, du reste, le préambule de cette Charte, monument que l'histoire doit garder comme une attestation des pensées nationales et populaires dans cette race des vieux rois, même alors qu'elle pouvait se méprendre, je ne dirai point sur ses droits, mais sur le mode de les exercer.

« La divine Providence, disait le Roi, en nous rappelant dans nos États après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix était le premier besoin de nos sujets, nous nous en sommes occupé sans relâche; et cette paix, si nécessaire à la France, comme au reste de l'Europe, est signée. Une Charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du royaume; nous l'avons promise et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du Roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en mo-

difier l'exercice suivant la différence des temps ; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis le Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe le Bel; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de Charles IX; enfin que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances dont rien encore n'avait surpassé la sagesse.

» Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets des progrès toujours croissants des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées; nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel; mais, en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette charte fut digne de Nous et du peuple auquel nous sommes fier de commander. Des hommes sages, pris dans les premiers corps de l'État, se sont réunis à des commissaires de notre conseil, pour travailler à cet important ouvrage.

» En même temps que nous reconnaissions qu'une constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré que, instruits par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue; qu'ainsi, lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle peut être de longue durée; mais que, quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la Charte constitutionnelle dans le caractère français et

dans les monuments vénérables des siècles passés. Ainsi nous avons vu dans le renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale, et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes.

» Nous avons remplacé par la chambre des députés ces assemblées des champs de mars et de mai, et ces chambres du tiers-état, qui ont souvent donné tout à la fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avaient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille, nous n'avons pu répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les Français vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui.

» Sûr de nos intentions, fort de notre conscience, nous nous engageons devant l'assemblée qui nous écoute, à être fidèle à cette charte constitutionnelle, nous réservant d'en jurer le maintien, avec une nouvelle solennité, devant les autels de Celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations. »

Telle était la langue royale qui venait se faire entendre après vingt-cinq ans d'exaltation politique ou de compression militaire ; langue d'un caractère antique, et dont la gravité simple risquait d'être mal en harmonie avec les habitudes modernes, et surtout avec les préjugés vivaces que la Révolution avait déposés dans la plupart des esprits. Renouer la chaîne des temps était une œuvre de grande politique ; mais, en ces sortes de desseins, l'action est plus efficace que la parole ; la raison publique n'était pas d'ailleurs assez ferme pour bien entendre ce qu'il y avait de national à remonter aux traditions et aux exemples de

Philippe le Bel ou de Charles IX ; aussi devait-il arriver que ce préambule, où la royauté semblait apparaître avec le sceau des vieux siècles, serait un jour considéré par les partis comme un vain préliminaire, et même finirait par être détaché de la charte comme une théorie insultante pour la liberté.

« A ces causes, ajoutait le roi, nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, *accordé et accordons*, *fait concession et octroi* à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la charte constitutionnelle qui suit. »

Et alors venait la charte, laquelle ne faisait guère que formuler en articles les dispositions annoncées dans la déclaration datée de St-Ouen. L'égalité des Français devant la loi, le droit commun d'admission à tous les emplois, la liberté individuelle, la libre profession des cultes, mais avec la religion catholique pour religion de l'Etat ; la liberté de la presse, sous la réserve de la répression par les lois ; l'inviolabilité de la propriété, la sanction des ventes des propriétés nationales, l'oubli des votes politiques, l'abolition de la conscription, telles étaient d'abord les bases du droit public promulgué par le roi.

Puis venaient les formes du gouvernement. Le roi, chef inviolable de l'Etat, gardien des lois, maître de la paix et de la guerre ; et, avec le roi, une chambre des pairs et une chambre des députés, triple élément de la puissance législative ; la chambre des pairs nommée par le roi ; la chambre des députés nommée par des électeurs, désignés par un cens de 300 fr. d'impositions ; la justice rendue au nom du roi par une magistrature indépendante ; la noblesse ancienne et la noblesse nouvelle gardant leurs titres et leurs honneurs.

C'était là toute la charte : œuvre alors et depuis diversement jugée ; cause ou prétexte de tant de luttes qui devaient finir par être mortelles à la monarchie.

Cette charte semblait énoncer tous les principes, tous les vœux, toutes les espérances de la société transformée par la Révolution française. Mais les uns y voyaient la

Révolution en ce qu'elle avait d'excessif : la liberté des cultes, c'était l'athéisme ; l'égalité civile et politique, c'était la démocratie ; la consécration des ventes des biens nationaux, c'était la spoliation de la propriété et une insulte à la morale ; les autres y voyaient l'ancien régime en ce qu'il avait d'injurieux : la religion d'Etat, c'était l'intolérance ; la chambre des pairs, c'était le privilége ; le cens électoral, c'était l'abolition de l'égalité politique. Et ces opinions extrêmes semblaient s'entendre sur un point commun, à savoir que l'octroi même d'une constitution, quelle qu'elle fut, octroi volontaire, fait en vertu de la pleine puissance du monarque, c'était la violation, soit des vieux droits, soit des droits nouveaux de la Nation.

Aussi quelques-uns auraient voulu que le peuple ratifiât la charte par une acceptation. C'était reprendre la pratique révolutionnaire, qui, d'ailleurs, avait donné si peu de durée à tant de constitutions votées par le peuple ; la royauté voulut garder l'intégrité de sa puissance et de sa dignité ; c'est tout ce qui reste dans les temps de décadence : plus la réalité du pouvoir s'est affaiblie, plus on s'efforce d'en retenir le principe et le droit.

Louis XVIII pensa donc avoir de la sorte renoué la chaîne des temps ; mais voulant réconcilier les intérêts anciens et les intérêts nouveaux, il les mit en présence ; c'était les exposer à des luttes. La théorie du gouvernement constitutionnel était, en un mot, formulée en des termes raisonnables, mais la pratique risquait d'en être rendue périlleuse par le défaut d'une autorité énergique, capable de contenir les partis qui tous aspireraient à devenir maîtres sous le nom légal de majorités.

Ce qui, d'ailleurs, faisait de l'épreuve du gouvernement représentatif une nouveauté redoutable, c'est qu'il allait faire succéder à un régime de soumission absolue un système de discussion appliqué à tous les actes de l'autorité sans exception. La France, en ce passage rapide de l'obéissance à la liberté, était exposée à franchir toutes les bornes ; c'est la nature de cette nation de tout exagérer, le mal et le bien, la servitude et l'anarchie.

Les chambres, néanmoins, après avoir juré d'obéir à la charte constitutionnelle, se constituèrent aussitôt sous des émotions vagues encore, qui laissaient aux opinions du dehors la liberté de leur expansion.

La chambre des pairs fut d'abord composée de cent cinquante-quatre pairs nommés à vie ; là, quatre-vingt-six sénateurs, avec plusieurs maréchaux et généraux, allaient se trouver face à face avec d'anciens ducs et pairs, des pairs ecclésiastiques, ou des pairs nouvellement pris dans les rangs de la noblesse ; rapprochement délicat, en un moment où les souvenirs se heurtaient, en dépit des espérances communes.

La chambre des députés restait telle que l'avait faite le système électif de l'Empire, système soigneux de l'unité d'action dans le gouvernement, mais qui n'avait pu empêcher qu'un germe de révolution survécût jusque dans les habitudes d'obéissance législative. D'ailleurs, la monarchie ancienne venant à reparaître, la liberté renaissait à la fois, bien que faussée par des passions nouvelles ; l'union de ces deux éléments politiques était ainsi avéréé.

On put le voir à l'adresse que la chambre des députés alla porter aux pieds du roi, à l'occasion de la promulgation de la charte.

« Votre Majesté, disaient les députés, a senti qu'elle imprimerait aux lois de la France un caractère plus irrévocable, en sanctionnant le vœu des Français. C'est, en effet, en accueillant les principales dispositions présentées par les différents corps de l'Etat, c'est en écoutant tous les vœux, que Votre Majesté a formé cette Charte constitutionnelle, qui, par le concours de toutes les volontés, raffermit à la fois les bases du trône et de la liberté publique... En vertu de cette charte, disaient-ils encore, la noblesse ne se présentera désormais aux regards du peuple qu'entourée de témoignages d'honneur et de gloire que ne pourront plus altérer les souvenirs de la féodalité! Les principes de la liberté civile se trouvent établis sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et la conservation du jury, précieuse garantie de tous les droits... Aussi avons-nous

l'intime confiance que l'assentiment des Français donnera à cette Charte tutélaire un caractère tout à fait national. »

Le langage de la chambre des députés indiquait donc une certaine interprétation de la charte dans un sens qui pouvait n'être pas celui de l'initiative royale. Aussi déjà s'élevaient des pressentiments, et l'on vit des royalistes refuser de prêter serment à cette charte, forme nouvelle, pensaient-ils, de la Révolution, plutôt que transformation salutaire de la monarchie.

Par contraste, ces mêmes royalistes applaudissaient au roi Ferdinand d'Espagne, qui, en rentrant dans son royaume, avait repoussé et réprouvé la Constitution écrite par les Cortès à Cadix, laquelle avait servi de signal aux explosions de liberté contre l'usurpation du roi Joseph. Toutefois, on n'était plus en un temps où l'autorité des monarques pût se passer du concours des peuples. En cela, du moins, Louis XVIII était plus sage que Ferdinand VII, si ce n'est qu'il fût trop précipité à formuler une Constitution que personne n'avait eu le temps de méditer, et dont les partis ne devaient pas tarder à se faire un levier pour leur ambition et pour leurs attentats.

Cependant le roi cherchait à raviver l'Etat. L'armée s'organisait; le corps de la marine était reconstitué; des formes plus tempérées d'administration étaient recherchées; le Conseil d'Etat était modifié; mais les blessures publiques étaient profondes, et le gouvernement crut devoir les mettre à découvert, comme pour exciter le zèle universel à les guérir [1].

C'était remettre les opinions en regard de la cause principale de tant de maux, et aussi le rapport du ministre de l'intérieur ressembla à un acte d'accusation contre l'Empire, moyen dangereux d'exalter l'enthousiasme en aigrissant les dépits et défiant les regrets.

Le tableau des malheurs produits par la perpétuité de la guerre n'était que trop justifié par les souvenirs publics. Le ministre prit plaisir à raconter les funérailles de tant

[1] Rapport du 12 juillet 1814.

de générations disséminées sur les champs de bataille de l'Europe, et la dépopulation qui, depuis deux ans surtout, jetait sur la France une sombre horreur.

Il récapitulait ainsi les dernières levées d'hommes :

11 janvier 1813.	350,000
3 avril. — Gardes d'honneur.	10,000
Premier banc des gardes nationales.	80,000
Gardes nationales pour les côtes.	90,000
24 août. — Armées d'Espagne.	30,000
9 octobre. — Conscription de 1814 et antérieures.	120,000
Conscription de 1815.	160,000
15 novembre. — Rappel de l'an XI à 1814.	300,000
Janvier 1814. — Offre de cavaliers équipés.	17,000
1814. — Levées en masse organisées.	143,000
Total.	1,300,000 hommes.

Tel avait été l'appel fait à la France.

L'état des finances avait suivi la précipitation des désastres de la guerre. Les budgets de 1812 et de 1813 avaient offert des déficits qui s'élevaient à 312,032,000 fr. La France n'avait plus eu pour les couvrir les fécondes ressources de la victoire ; loin de frapper des tributs dans les capitales, elle était exposée à payer ses propres malheurs ; et Napoléon s'était vu contraint, pour faire face aux dépenses de la guerre, de mettre la main sur les fonds spéciaux, sur le domaine extraordinaire, sur la caisse d'amortissement, sur la caisse de service, sur les cautionnements ; le ministre, abbé de Montesquiou, additionnait tous ces prélèvements exceptionnels ainsi qu'il suit :

1° Il avait été enlevé aux fonds spéciaux et employé aux dépenses du budget une somme de	53,580,000 fr.
2°. Il avait été prélevé sur les caisses du domaine et de la couronne	237,550,000
A reporter.	291,130,000

Report.	291,130,000
3° La caisse du service et celle du Trésor avaient avancé et consommé	162,014,000
4° Il avait été détourné de la caisse d'amortissement et employé aux dépenses,	275,825,000
5° Il fallait ajouter à ces diverses sommes l'arriéré existant dans les dépenses, à la charge particulière du ministre des finances, puisque le paiement n'en avait été refusé ou retardé que parce que les fonds en avaient été employés à d'autres dépenses ; cet arriéré, en y comprenant douze millions dus pour la solde de retraite, était de	77,500,000
Ainsi, le total des anticipations ou fonds détournés et dévorés à l'avance par le Gouvernement impérial, était de	806,469,000 fr.

A cette somme s'ajoutait l'arriéré des divers ministères, que l'on ne connaissait pas encore avec exactitude, mais que l'on ne pouvait guère évaluer à moins de 500 millions, et en y comprenant 150 millions ordonnancés par ces ministères dans les premiers mois de 1814, mais non acquittés par le trésor, la somme totale des anticipations et de cet arriéré s'élevait à 1,306,469,000 francs.

Si l'on y ajoutait enfin la création de 17 millions de rentes perpétuelles représentant un capital de 340,000,000 de francs, dont moitié à la vérité avait été employée au paiement des dettes antérieures à l'an VIII, on avait pour montant de l'accroissement des dettes de l'État, pendant le cours de treize années, la somme de 1,645,469,000 fr.

Telle était la situation présentée par le ministre. A ce tableau sinistre il opposait de riantes espérances; et la France, en effet, a été douée par le Ciel d'une fécondité de vie si merveilleuse, que quelques jours de paix réparent les plus longs désastres. « Vous vous étonnerez, disait le ministre, de voir si fertiles et si bien cultivées ces campagnes longtemps exposées à tous les genres de dévasta-

tion. Effrayés de la dette du gouvernement, vous verrez, d'un autre côté, entre les mains des particuliers, de nombreux capitaux prêts à se verser dans les entreprises utiles : loin de désespérer alors de la prospérité nationale, en considérant tout ce qu'a souffert la France et tout ce qu'elle a supporté, vous jugerez tout ce qu'elle doit se promettre d'elle-même, sous un gouvernement dont elle n'aura plus qu'à seconder les bienfaisantes intentions. Les embarras du moment sont pénibles; les difficultés sont grandes; il y aura beaucoup à attendre du temps; la nation sentira que le concours de son zèle est nécessaire pour hâter le retour de son propre bonheur; sa confiance dans les intentions de son roi, les lumières et la sagesse des deux chambres rendront la tâche du gouvernement moins longue et plus légère. En regrettant les biens qui doivent encore se faire attendre, jouissons de ceux qui nous sont offerts; déjà la paix r'ouvre nos ports, la liberté ramène le négociant à ses spéculations et l'ouvrier à ses travaux; un principe de vie circule dans tous les membres du corps politique; chacun voit la fin de ses maux et entrevoit d'heureuses destinées. »

Le ministre n'avait manqué de vérité ni dans l'exposé des maux publics, ni dans le tableau des ressources de la France. Mais il n'avait tenu compte ni des passions, ni des idées dont la société nouvelle était imprégnée, et qui lui avaient fait accepter de si longues et de si sanglantes épreuves comme le prix d'une transformation politique conquise sur la société ancienne. Il ne faisait point non plus une juste part des réformes de législation, d'administration et de police, que la France devait au règne de Napoléon. Et enfin, il ne semblait pas soupçonner que la Restauration, en dépit de sa sagesse, tout en réparant d'affreux désastres, allait laisser en regard des existences, ou des ambitions d'une nature diverse, deux cadres d'officiers, deux corps de marine, deux armées, deux fidélités, deux noblesses, deux clergés même : genre d'antagonisme plus fatal que la guerre étrangère, lutte intestine plus irréparable que les fléaux de l'invasion et de la conquête.

CHAPITRE II.

Les antipathies se déclarent. Mémoire de Carnot au roi. — Sécurité de la Nation. — L'Europe se repose. — Le Pape rentre dans ses États. — Travaux des chambres. — Question de la liberté de la presse. Thèse brûlante. — Contradiction. La censure. — Premiers pamphlets. Persiflage des émigrés. — Luttes périlleuses. — Questions religieuses. Loi sur l'observation du dimanche. — Ordonnance sur l'ordre du *mérite militaire;* faute politique. — Exagération du zèle royaliste. — Lois nouvelles ; les chambres hésitent dans la pratique du Gouvernement constitutionnel. — Congrès de Vienne. — Napoléon suit de l'île d'Elbe la marche des opinions. Aveuglement des ministres. — Armée nouvelle ; solennités funéraires ; actes de réparation ; impressions funestes. — Napoléon sort de l'île d'Elbe. Étonnante entreprise. Coup de tonnerre. — Son débarquement, sa marche rapide ; vaine défense. Tout s'ouvre devant lui. Ses proclamations à l'armée et au peuple. — Émotion dans Paris à ces nouvelles. — Sécurité des fanfarons. — Les princes partent pour Lyon. — Les chambres sont convoquées. — Paroles du maréchal Ney. — Le ministère étale une défense dramatique; progrès de Napoléon. Incidents militaires. Défection du colonel Labédoyère. — Déclaration de Napoléon : *J'ai trop aimé la guerre.* — Actes divers du Gouvernement. — Commencements d'intrigues dans les partis. — Déclaration du congrès de Vienne. — Suite des événements ; proclamation du maréchal Soult ; zèle suspect ; le duc de Feltre ministre. — Tout obéit à Napoléon. — Ney lui amène son armée. Toutes les divisions sont entraînées. — Scène touchante, le roi et sa famille à la chambre des députés. — Discours de M. Lainé. — Hésitations aux Tuileries. — Napoléon à Fontainebleau. Fuite du roi ; Napoléon à Paris. — Gouvernement nouveau. — Étranges retours ; protestation de Benjamin Constant, sa soumission. — Organisations impériales. Le roi sort du royaume. — Résistances dans le Midi. Déclaration de M. Lainé contre le paiement de l'impôt. — La duchesse d'Angoulême à Bordeaux ; scènes héroïques ; conduite du général Clauzel. — Fuite de la duchesse d'Angoulême. — Lutte armée du duc d'Angoulême. Combats sur la Drôme. Capitulation.

Les antipathies n'avaient pas tardé à se faire jour par des

écrits, mêlés tour à tour de controverse grave et de satire rieuse. Une publication captiva surtout les opinions; c'était un *mémoire adressé au Roi en juillet* 1814, par M. Carnot, lieutenant général, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis : tel était le titre que prenait l'ancien républicain de la Convention. La distribution de cet écrit était secrète, et la passion publique n'en fut que plus remuée. Il débutait par des sentences politiques, qui annonçaient l'examen de questions sérieuses.

« L'état social, tel que nous le voyons, n'est, à proprement parler, qu'une lutte continuelle entre l'envie de dominer et le désir de se soustraire à la domination.

» Aux yeux des partisans de *la liberté indéfinie*, tout pouvoir, quelque restreint qu'il soit, est illégitime; aux yeux des partisans du *pouvoir absolu*, toute liberté, quelque bornée qu'elle soit, est un abus. Les premiers ne voient pas de quel droit on prétend les gouverner, les autres ne conçoivent pas de quel droit on prétend mettre des bornes à leur autorité; ceux-là soutiennent l'égalité parfaite entre tous les hommes; ceux-ci la prérogative innée pour quelques-uns de commander aux autres.

» C'est de ce conflit d'opinions et de prétentions que sont nées nos discordes civiles. »

Tel était le début de Carnot; il semblait annoncer une impartialité austère; bientôt la colère faisait entendre ses explosions. A la page suivante, on lisait ces paroles :

« Vous succombez, hommes qui vouliez être libres, et par conséquent tous les crimes vous seront imputés; vous êtes des coupables auxquels on veut bien pardonner *provisoirement*, à condition que vous reprendrez vos premières chaînes, rendues plus pesantes par un orgueil si longtemps humilié, et retrempées, au nom du Ciel, dans l'esprit des vengeances.

» Eh! quelle fut donc, pendant les orages, la conduite de ceux qui vous rapportent des fers? »

Et alors l'écrivain entrait dans cet examen, et il démontrait que les violences de la Révolution étaient dues aux royalistes. « N'est-ce pas à eux que conviendrait ce nom

de régicides qu'ils vous prodiguent si généreusement, et ne ressembleraient-ils pas à ces filous, qui, pour détourner les soupçons de leurs personnes, crient au voleur plus fort que tous les autres, pendant qu'ils cherchent à se perdre dans la foule ? »

Le *Mémoire* entier n'était qu'une récrimination brûlante; Carnot remuait les âmes par l'excitation des haines et des vanités : il montrait à la France une nouvelle invasion de Francs. L'ouvrage fut recherché avec une avidité extrême; cette curiosité n'était pas le moindre indice de la facilité avec laquelle pourraient naître les conflits et s'allumer les passions civiles.

Toutefois la totalité de la nation ne pressentait pas ces secrets périls ; les affaires avaient repris de la vie, et la paix versait partout la sécurité et l'espérance.

Un traité de paix signé à Paris le 20 juillet rétablit les vieux rapports de la France et de l'Espagne. L'Europe reprenait ses habitudes avec ses limites. Mais Naples était resté sous le sceptre de Murat, sujet de conjecture et de plainte pour ceux qui ne voyaient dans la Restauration qu'une œuvre ébauchée.

Le Pape était rentré dans la possession de ses domaines le 24 mai; il avait été reçu à Rome avec des transports de joie. Toute la population était sortie au loin pour le recevoir; on détacha les chevaux de sa voiture, et il fut comme porté dans les bras des multitudes qui retrouvaient leur père. Le saint Pontife versait des larmes de bonheur, et le peuple pleurait avec lui. « Si ce spectacle fut touchant pour tout le monde, dit un ami fidèle de Pie VII, le cardinal Pacca, son compagnon de captivité et de gloire, il dut être bien plus attendrissant pour moi, qui comparais en ce moment l'enlèvement du Saint-Père avec son retour triomphal à Rome... Lorsque nous fûmes arrivés à Saint-Pierre, ajoute-t-il, et que je posai les pieds sur le seuil de cette basilique, je me représentai tous les événements funestes qui s'étaient succédé depuis mon départ de Rome jusqu'à ce moment si désiré; et, tout absorbé dans ces pensées, je marchais en répétant à voix basse ces paroles

éloquentes et poétiques de saint Jérôme, dans son dialogue avec les Lucifériens : » *Periclitabatur navicula*... « La » barque des Apôtres était en péril ; les vents la battaient, » les flots rompaient ses flancs ; il ne restait plus d'espé» rance. Le Seigneur se réveille ; il commande à la tem» pête, le monstre meurt, la tranquillité renaît. Je par» lerai plus clairement. Tous les évêques qui avaient été » chassés de leurs siéges reviennent à leurs églises par la » clémence du nouveau souverain. Alors l'Egypte reçut » son Athanase triomphant, alors l'Eglise des Gaules em» brassa Hilaire, revenu vainqueur du combat ; alors, au » retour d'Eusèbe, l'Italie dépouilla ses vêtements fu» nèbres[1]. »

En France, il restait une blessure profonde, c'était celle de l'émigration. Les lois cruelles de la Révolution avaient été tempérées au début du Consulat et de l'Empire, mais le principe de la proscription avait survécu. Une ordonnance du Roi [21 août] porta que toutes les inscriptions sur les listes d'émigrés étaient abolies à compter du jour de la publication de la charte constitutionnelle. Mais la spoliation n'était pas réparée, et ce grief restait dans les âmes ; autre source de défiance dans le travail public de réconciliation de la France ancienne et de la France nouvelle.

Les chambres cependant suivaient leurs travaux. Une loi fixa les dépenses de 1814 et de 1815 ; ce fut le premier budget de la restauration, révélation d'un ordre économique que la Révolution n'avait pas connu, et qui, malgré des ébranlements nouveaux, devait sauver la fortune de la France.

L'exercice de 1814 fut réglé à 827,415,000 fr. de dépenses, à 520 millions de recettes. La différence des recettes et des dépenses ne s'expliquait que trop aisément en cette année calamiteuse.

L'exercice de 1815 fut réglé à 547,700,000 fr. de dépenses ; à 618,000,000 de recettes ; c'est par la modération des dépenses à venir que l'on aspirait à couvrir l'ar-

[1] *Mém. du cardinal Pacca*, — 1813-1814.

riéré, et ce système semblait devoir appeler la confiance et la gratitude des peuples.

Mais à ce système de réparation s'ajoutaient déjà les controverses de la politique. Une loi sur la liberté de la presse fut le signal d'une lutte d'opinions, qui devait remuer longtemps les partis, et à la fin mettre le feu à la monarchie.

La charte avait posé en principe la liberté de la presse, et ce principe était absolu. Elle avait dit que les lois réprimeraient l'abus qui en serait fait : c'est cette répression qu'on voulut régler, et c'est sur ce point qu'éclatèrent les premières dissidences.

L'abbé de Montesquiou présentait des théories de restriction, qui heurtaient le sens écrit de la charte ; il proposait un système de censure qui à la répression substituait la prévention des délits ; et puis il s'écriait : « Une plus grande latitude serait dangereuse ! Ne citons pas l'exemple des Anglais ; la nature a réparti ses dons entre les peuples. Si nous n'avons pas la sage froideur des Anglais, n'avons-nous pas cette vivacité d'esprit, ce sentiment des convenances, et tant d'autres avantages qui nous ont valu assez de bonheur et de gloire pour que nous puissions nous en contenter ? » Après quoi il étalait les grandeurs littéraires du règne de François Ier et du siècle de Louis XIV, lesquels avaient pu jeter leur éclat, sans que les grands esprits de ces deux époques eussent eu besoin de la liberté de la presse ; et, confondant une question de droit politique avec une thèse d'académie, il montrait la nécessité de la censure, pour arrêter les écarts de la corruption. La censure, disait-il, « est importante aux bonnes lettres ; la censure devint importune à Rome, lorsque les mœurs se corrompirent ; de même, lorsque les lettres se corrompent, on ne veut plus de censeurs littéraires. » Enfin, il évoquait Louis XIV en personne : « Je me figure, disait-il, Louis XIV arrivant dans cette assemblée, escorté de ces grands écrivains qu'on ne sépare jamais de sa gloire ; il entend cette assemblée discuter froidement sur l'honneur de la Nation, sur les destinées de l'Empire, sur ce qu'il y a de plus auguste, et tout cela pour des journaux, pour

des pamphlets, pour de simples feuilles ! » Le ministre pensait ne pouvoir mieux exprimer le peu d'estime que méritaient de tels intérêts, en regard des questions de majesté et d'honneur public.

Mais des rapprochements de cette sorte ne changeaient rien à la nature nouvelle des rapports entre le monarque et les sujets ; tout le droit politique était transformé, et la charte avait écrit en termes absolus cette liberté particulière de la presse, la plus formidable peut-être, en un pays surtout où la raison personnelle était devenue toute la règle des opinions.

Les logiciens, dans cette thèse brûlante, étaient invincibles ; entre eux se signalèrent trois députés, Bedoch, Flaugergues et Renouard : celui-ci déjà éprouvé par sa résistance aux exagérations de l'Empire, les autres moins soucieux de la liberté que prompts à saisir une occasion de lutte contre la monarchie.

La loi, comme il arrive en ces rencontres, fut un tempérament des opinions adverses, et ainsi elle n'en satisfit aucune. La liberté de la presse resta un principe de droit, et la censure fut adoptée comme répression de ses abus : moyen terme qui laissa aux oppositions leur activité, et arma l'autorité d'une défense préventive qui ne fit que les aigrir.

En dépit d'une organisation de censure et de règlements de police, qui ne manquèrent ni de prévoyance ni de dignité, bientôt on vit naître une guerre de pamphlets et de satires contre l'autorité royale ; le persiflage attaqua les vieux noms, les vieux souvenirs, la vieille aristocratie, tout ce qu'on supposait devoir heurter le plus les préjugés et les antipathies de la Révolution, comme si les Bourbons, en reprenant le sceptre, devaient redonner la vie à tout ce que la Révolution avait voulu exterminer. Les émigrés, en reparaissant dans leur patrie, vieux et ruinés, auraient dû n'être qu'un objet de respect pour la Nation ; la presse et le dessin appelèrent sur eux la raillerie et le sarcasme ; peu s'en fallait que la fidélité et le malheur ne fussent burlesques ; la France, qui venait d'avoir des larmes en re-

voyant les restes de la maison de Bourbon, trouva des rires pour les débris de noblesse qui avaient partagé sa fortune : ce fut une des grandes immoralités de cette époque passionnée ; ce fut aussi une des difficultés les plus graves pour le gouvernement de Louis XVIII.

Il se fit des essais de protestation contre cet emportement d'opinions impitoyables, mais avec un zèle qui ne fut pas sans témérité. Des publicistes et des écrivains osèrent remuer la question délicate des biens des émigrés, vendus en vertu des lois révolutionnaires. C'était mettre en question la charte qui avait ratifié ces lois; c'était soulever de mortelles défiances au cœur des acquéreurs des biens qu'on appelait nationaux; c'était allumer une guerre secrète au sein de la Nation, et prêter des armes terribles aux partis déjà si ardents à semer les alarmes. Un procès fut fait à deux avocats, Falconnet et Dard, qui avaient publié des *Mémoires* sur cette question de droit ; on les accusait de provoquer les citoyens à s'armer les uns contre les autres ; la cour royale de Paris les renvoya de la plainte, et la question garda tous ses périls.

Tout indiquait une fatale indécision dans les idées sur les principes qui devaient servir de base à l'ordre nouveau. On ne savait si la Révolution avec ses doctrines de droit politique était vaincue, ou si elle restait maîtresse, et la charte semblait autoriser ces ambiguités.

Et parmi les questions ainsi livrées à la controverse, quelques-unes remuaient des passions brûlantes. C'étaient celles qui touchaient à la religion et à la constitution de l'Eglise.

La maison de Bourbon, en reparaissant au trône, faisait revivre les coutumes chrétiennes, sinon la foi des vieux temps. L'Eglise dut penser que la loi politique allait reprendre le caractère catholique qu'elle avait eu même dans la décadence des mœurs publiques. Napoléon, en rouvrant les temples, n'avait guère songé à associer la religion à l'Empire; pour lui tout était instrument de règne, et c'est ce qui fit la contradiction de ses actes : il sentait la puissance de la religion dans le gouvernement des peu-

ples ; mais il voulait que la religion fut assujettie à son pouvoir comme une partie essentielle de la discipline.

D'ailleurs, l'esprit matérialiste avait dominé sa pensée propre dans la rédaction des lois, et ce vice se fit sentir en 1814 à la seule apparition de la race chrétienne de Saint-Louis. De là la pensée d'une loi relative à l'observation des fêtes et des dimanches, loi fondamentale, puisqu'elle devait attester la sincérité de la charte qui déclarait que la religion catholique était la religion de l'Etat.

Mais quelle que fut la raison politique et philosophique de cette loi, les passions sceptiques s'en irritèrent comme d'une menace pour la liberté de conscience. Dès lors, on commençait à faire de la religion un prétexte d'attaque contre le Roi, et on insinuait à la France que la chute de l'Empire la faisait passer sous le gouvernement des prêtres.

Une ordonnance moins motivée heurta ces passions ennemies, ce fut celle qui rétablissait l'édit du 10 mars 1759, portant création de l'ordre du Mérite militaire en faveur des officiers de terre et de mer, qui, ne professant pas la religion catholique, ne pouvaient être chevaliers de St-Louis ; cette distinction était malheureuse en un temps d'indifférence et d'égalité, et Louis XVIII, qui suivait sa pensée de rapprochement entre deux sociétés contraires, ne vit pas que le meilleur artifice était de les supposer unies et de les gouverner comme si elles n'avaient eu qu'une seule foi.

Cependant il se trouvait des hommes de l'Empire, prompts à seconder, à exalter même la politique dans le sens des idées royalistes. Le maréchal Soult commandait à Rennes la treizième division militaire ; il avait reçu du duc d'Angoulême le plan d'un monument à élever en mémoire des victimes de Quiberon ; il mit à l'exécution de ce dessein une ardeur qui ressembla à de la flatterie. « Etait-ce insulter nos braves, eut-il à dire plus tard dans un mémoire d'apologie, que de donner des regrets à la mort de deux mille Français victimes à la fois et de la perfidie d'un gouvernement ennemi, et de la barbarie de celui qui présidait alors aux destinées de notre patrie ? Est-il un seul Français qui n'ait versé des larmes sur la tombe de l'infortuné Som-

breuil ? Et ceux-là même qui venaient de le vaincre et qu'on força de l'immoler, ne furent-ils pas les premiers à payer ce tribut à son courage et à son malheur [1] ? »

Ainsi le maréchal Soult s'était voué aux pensées et aux choses de la royauté ; et aussi le roi ne tarda pas à l'appeler au ministère de la guerre, en remplacement du général Dupont. Peu après, une ordonnance rétablissait les dotations de l'hôtel royal des Invalides, des écoles militaires et de l'ordre royal de Saint-Louis [12 décembre].

La session législative s'achevait par des travaux importants. Une loi [5 décembre] disposa que tous les biens immeubles d'émigrés, qui n'avaient pas été vendus, et qui faisaient partie du domaine de l'Etat, seraient rendus en nature à leurs anciens possesseurs, ainsi que les rentes foncières, les rentes constituées, et les titres de créances dues par des particuliers ; la loi réservait les droits des créanciers des émigrés sur les biens qui leur étaient restitués.

Une seconde loi reconnut comme dettes de l'Etat les dettes que le roi avait contractées en pays étranger, jusqu'à concurrence de trente millions [21 décembre].

Après quoi les chambres furent ajournées au premier mai 1815. Elles venaient de s'exercer à la pratique du gouvernement constitutionnel avec une sorte d'hésitation, comme il convenait à des assemblées façonnées aux habitudes de la soumission et du silence. Toutefois, il avait été facile d'entrevoir un travail nouveau d'opinions, et des difficultés précédemment inconnues de gouvernement. Mais les pressentiments étaient vagues, et chacun jouissait de la liberté comme d'un bien conquis pour toujours, sans soupçonner qu'elle dût être tournée contre la royauté qui venait de la rétablir.

Pendant ce temps, un congrès des puissances de l'Europe se tenait à Vienne, pour statuer sur quelques-uns des articles du traité de Paris dont l'exécution avait été ajournée. A ce congrès étaient représentées : la France, par Talley-

[1] Mémoire justificatif du maréchal Soult, duc de Dalmatie. — 1815.

rand, prince de Bénévent, le duc d'Alberg, La Tour du Pin, Alexis de Noailles ; l'Autriche, par le prince de Metternich ; la Russie, par le comte Rasumowsky, le comte de Stackelberg, le comte de Nesselrode ; l'Angleterre, par lord Cathcard, lord Clancarty, lord Stuard ; la Prusse, par le prince de Hardenberg et le baron de Humboldt ; la Suède, par le comte de Lœwenhielm ; l'Espagne, par le chevalier de Labrador ; le Portugal, par le comte Palmella, le comte Saldanha de Gama et le chevalier Lobo de Silveira. C'était une brillante réunion d'hommes d'Etat, si ce n'est qu'échappés aux tempêtes ils se plongeaient dans les plaisirs. Les affaires se traitaient dans les bals et dans les jeux ; l'Europe passait des angoisses de la guerre aux joies de la paix ; hommes et femmes, diplomates et guerriers s'étourdissaient dans le bruit des fêtes : jamais ne s'était vu plus d'éclat et plus de quiétude, plus de délices et plus d'insouciance.

Napoléon, retiré dans son île d'Elbe, prêtait l'oreille à ce bruit de plaisirs ; et, pendant ce temps, des intelligences actives le mettaient en rapport avec des partis secrets, impatients du pouvoir nouveau. Aisément il trompait une surveillance pleine de sécurité. Il plantait, il bâtissait, il semblait se faire une retraite de délices. Quelques fonctionnaires royalistes crurent découvrir, dans les provinces qui touchaient à la Méditerranée, des desseins funestes, et ils coururent à Paris avec leurs indices. On les renvoya avec un dédain mêlé de colère, comme si la royauté légitime ne devait pas avoir à craindre désormais des complots tramés par des insensés.

1815. — Ainsi s'ouvrait l'année nouvelle. Le 21 janvier ramenait un fatal anniversaire. Les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette furent exhumés du cimetière de la Madeleine, où la Révolution les avait jetés, et ils furent transportés en grande pompe dans les caveaux de Saint-Denis. Tous les corps de l'Etat suivirent le convoi funèbre : c'était une juste et faible expiation du régicide ; les arts et la poésie pleurèrent avec la religion les grands attentats qui avaient souillé la Révolution française ; mais il restait

des âmes implacables, qui ne souffraient pas qu'on leur rappelât de tels crimes ; on fit entendre que ces cérémonies expiatoires étaient un retour de politique inquiétante ; ainsi tout était empoisonné, même une protestation contre le meurtre des rois ; et plus cette protestation était empreinte de piété et de douleur, plus elle aigrissait le remords et la colère de ce qui restait de jacobins et de régicides : la politique des pleurs est la moins efficace à vaincre les haines et à désarmer les crimes.

Le gouvernement suivait néanmoins ses pensées de réparation. La magistrature était renouvelée; à la tête de la Cour de cassation était M. de Sèze, le défenseur de Louis XVI; honneur justifié par un souvenir glorieux et mérité par une noble vie.

On créa une intendance générale des arts et des monuments publics, et Quatremère de Quincy fut nommé à cet emploi.

L'ordre de la Légion-d'Honneur fut organisé avec des conditions nouvelles d'avancement et de répartition des grades entre les divers services publics.

L'Université de France, constituée en 1808, fut modifiée; le roi rompait cette unité centrale qui mettait toutes les écoles aux mains d'un corps privilégié; il faisait revivre les anciennes universités locales, avec leurs constitutions propres, et établissait un conseil royal qui surveillait partout l'enseignement et la discipline; le roi supprimait l'impôt qui frappait les études et le suppléait par un don annuel de sa cassette.

Ces créations étaient nobles et libérales; et c'est parmi des travaux de cette sorte qu'éclata sur la France une nouvelle effroyable : Napoléon venait de débarquer, le 1er mars, à trois heures après midi, dans le voisinage de Cannes.

Il avait été facile, ai-je dit, à Napoléon de tromper une surveillance pleine de quiétude. Sa mère, madame Lætitia, et sa sœur Pauline étaient allées le visiter pour jouir de ses travaux et de ses plaisirs. Il leur donnait des fêtes dans son château de Porto-Ferraio. Le commodore anglais

Campbell, qui était chargé de le surveiller dans sa résidence avec une escadre, n'avait pas soupçonné que des trames fussent cachées sous de tels dehors, et lui-même était allé chercher des plaisirs à Livourne. Pendant ce temps, les émissaires de France traversaient la mer avec les indications des affidés; et Napoléon, enfin, avait pu se donner une flottille de sept bâtiments, se procurer des munitions à Naples et des armes à Alger. Il avait auprès de lui les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, Molet, Raoul, Germaneski, et quelques autres; sept cents hommes de sa vieille garde, trois cents Corses et cent quarante Polonais; c'est avec cette petite troupe qu'il était parti soudainement de sa retraite pour aller une fois de plus remuer le monde.

Le bruit de cette entreprise retentit comme un coup de tonnerre sur la France; il étonna, exalta ou irrita les opinions; en un moment on pressentit tous les malheurs soit de la guerre civile, soit de la guerre étrangère.

Napoléon, cependant, hâtait l'exécution de son dessein. Les vingt-cinq premiers hommes de la garde, qui étaient descendus à terre, coururent à Antibes avec un capitaine, pour séduire et enlever la garnison. Le général Corsin commandait la place; il répondit à la séduction par la colère, et retint prisonnier le détachement impérial. Napoléon ne s'effraya point de cet échec; il acheva le débarquement de ses onze cents hommes, et établit, à cinq heures, son bivouac dans un champ d'oliviers. « Voilà, dit-il, un heureux présage! » A onze heures de la nuit il s'acheminait vers Paris, par la route de Grasse et de St-Vallier.

Sa première marche fut rapide; c'était son génie de ne laisser point à son ennemi le temps de réfléchir, et de donner aux événements un caractère de soudaineté et d'inspiration; le 3 mars il couchait à Barême, le 4 à Digne, le 5 à Gap.

Les autorités civiles, à la nouvelle de ces marches précipitées, appelaient à grand bruit les gardes nationales; les généraux se mettaient à la tête des garnisons; à Marseille,

quinze cents volontaires royalistes s'offrirent en un moment pour arrêter la marche de Napoléon. Mais le commandement était sans unité; la fidélité était douteuse; les préfets se défiaient des généraux; les soldats se sentaient remués par des souvenirs qui ressemblaient à des commencements de défection; les ordres parfois étaient eux-mêmes une trahison; les 1500 royalistes de Marseille furent dirigés par journées d'étapes à la rencontre d'un ennemi qui avait des ailes; l'ardeur était ainsi rendue inutile; ou bien les généraux fidèles, sentant sous leur main les soldats frémissant d'infidélité, les éloignaient du contact et de la vue même de celui dont le nom les fascinait; parfois la lâcheté venait en aide à la trahison. A Sisteron, on pouvait fermer le passage du pont, protégé par la citadelle; les royalistes voulaient faire sauter le pont; les autorités s'y opposèrent. « Nous sommes sauvés, » dit Napoléon à Bertrand; il courut aux portes de la ville; les autorités vinrent le recevoir en costume.

Ainsi tout s'ouvrait devant Napoléon. Il se faisait devancer par des proclamations partout disséminées et habilement faites pour remuer les souvenirs et passionner les masses.

Aux soldats, il disait: « Nous n'avons pas été vaincus! Deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur! » Il désignait Marmont et Augereau, l'un et l'autre toutefois restés au-dessus des jugements portés par la haine. « Soldats, ajoutait-il, dans mon exil j'ai entendu votre voix; je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls. Votre général, appelé au trône par le choix du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu; venez le rejoindre.

» Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites; arborez cette cocarde tricolore; vous la portiez dans nos grandes journées. Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Wagram, à Friedland, à Tudèla, à Eckmulh, à Essling, à Smolensk, à la Moskowa, à Lutzen, à Wurtchen, à Montmirail...

» Vos biens, vos rangs, votre gloire; les biens, les rangs

et la gloire de vos enfants n'ont pas de plus grands ennemis que les princes que les étrangers nous ont imposés! Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Égypte, de l'Ouest, de la Grande-Armée sont humiliés; leurs honorables cicatrices sont flétries.

» Soldats! venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur, sa gloire ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. Alors vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices; alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait; vous serez les libérateurs de la patrie. »

Au peuple, Napoléon disait de même que la trahison avait livré la France à ses ennemis. « Les Français ne furent jamais sur le point d'être plus puissants, et l'élite de l'armée ennemie était perdue sans ressource; elle eut trouvé son tombeau dans ces vastes contrées qu'elle avait si impitoyablement ravagées... Dans ces nouvelles et grandes circonstances, ajoutait-il, mon cœur fut déchiré, mon âme resta inébranlable; je m'exilai sur un rocher au delà des mers; ma vie vous était et devait encore vous être utile.... »

Et enfin, il s'adressait aux passions démocratiques de la France pour les intéresser à son triomphe; et il s'écriait :

« Élevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans, la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national et par une dynastie née dans ces nouvelles circonstances. Un prince qui régnerait sur vous, qui serait assis sur mon trône par la force des mêmes armées qui ont ravagé notre territoire, chercherait en vain à s'étayer des principes du droit féodal; il ne pourrait assurer l'honneur et les droits que d'un petit nombre d'individus ennemis du peuple, qui depuis vingt-cinq ans les

a condamnés dans toutes nos assemblées nationales. Votre tranquillité intérieure et votre considération extérieure seraient perdues à jamais.

» Français! dans mon exil j'ai entendu vos plaintes et vos vœux : vous réclamiez le gouvernement de votre choix, qui seul est légitime; vous accusiez mon long sommeil; vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les intérêts de la patrie.

» J'ai traversé les mers au milieu des périls de toute espèce; j'arrive parmi vous reprendre mes droits qui sont les vôtres... Français! il n'est aucune nation, si petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit de se soustraire, et ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux... C'est à vous seuls et aux braves de l'armée que je me fais et me ferai toujours gloire de tout devoir. »

Nul langage n'eut pu mieux s'accommoder aux passions, aux défiances, aux craintes déjà excitées dans bien des cœurs; peu importait que ce grief de la royauté, imposée par les étrangers, manquât de justice; il ne remuait pas moins les imaginations déjà troublées par l'action des partis; la Révolution, à cet appel, se sentit revivre : ainsi Napoléon l'avait autrefois domptée, et il reparaissait pour lui redonner ses vieilles fureurs.

Ce ne fut que le 5 mars que la nouvelle du débarquement de Bonaparte arriva à Paris; le télégraphe semblait n'avoir pas de hâte à provoquer la défense. Le roi appela le ministre de la guerre, qui refusa de croire à une entreprise de cette sorte. Le général Brayer, commandant à Lyon, demandait des ordres; le ministre répondit par le télégraphe qu'il en enverrait le lendemain.

Et il est vrai que chacun affectait de la sécurité. — « Tant mieux ! s'écriaient les fanfarons, Napoléon vient se livrer à la vengeance publique. » Louis XVIII, tout en gardant la tranquillité de l'âme, apercevait mieux le péril. « C'est une folie ! » lui disait M. de Blacas; « c'est quelque chose de plus, répondit le roi, c'est un complot. »

Bientôt on passa du calme à l'agitation, et au lieu d'une

défense ferme et résolue, on se précipita en des manifestations excessives et en des apprêts solennels qui aggravaient les dangers.

Le comte d'Artois et le duc d'Orléans furent envoyés à Lyon. Le duc de Berry eut l'ordre de se rendre à Besançon, et bientôt après à Lille; le duc de Bourbon devait paraître dans la Vendée : le duc d'Angoulême était à Bordeaux avec Madame. On décida qu'il irait se mettre à la tête de douze mille hommes dans le département du Gard.

En même temps, on convoquait les chambres à la hâte.

Cependant, mille pensées traversaient le public; peuple, armée, citoyens, généraux, étaient agités par des impressions soudaines, soit d'alarmes, soit de devoir, soit d'infidélité; la conspiration n'était connue que d'un petit nombre ; elle éclatait, pour l'ensemble de la population, comme une surprise, et la première explosion des sentiments dans les divers rangs de la nation attesta la profonde racine que la maison de Bourbon avait dans les cœurs.

Le maréchal Ney, appelé aux Tuileries, reçut l'ordre de partir pour la province de Franche-Comté dont il était gouverneur. Il protesta de sa résolution de combattre Napoléon en ennemi; le roi lui tendit la main, le maréchal la baisa avec transport : « Sire, dit-il, je vous ramènerai Napoléon pieds et poings liés dans une cage de fer. » Parole fatale, échappée à un homme de guerre qui ne soupçonnait pas qu'il allait être mis à une épreuve plus difficile que celle des batailles.

Le ministère continuait d'étaler une défense dramatique. Une ordonnance du Roi déclara Napoléon Bonaparte traître et rebelle; elle enjoignait à tous les commandants de la force armée et même aux simples particuliers de lui courir *sus*, de le traduire devant un conseil de guerre, et, sur la reconnaissance de son identité, de lui appliquer les peines portées par les lois. En même temps, on publiait des bulletins où l'on parlait de l'entreprise de Napoléon, comme d'une entreprise désespérée : « c'était le dernier accès de délire d'un chef de brigands, lequel n'était venu que pour se réfugier dans les montagnes, après que sa

bande l'avait délaissé ! » Ces jactances puériles laissaient à l'opinion publique ses agitations et ses inquiétudes. Les hommes du Gouvernement se divisaient eux-mêmes, et tandis que quelques-uns affectaient une confiance plus ignorante encore que dédaigneuse, d'autres s'effrayaient de l'Empire que le nom de Napoléon avait gardé sur l'imagination publique, et voulaient qu'on assurât la défense par des mesures hardies et soudaines. Ils proposèrent l'arrestation de cent cinquante chefs de la conjuration ; le conseil des ministres délibéra ; mais l'événement se précipitait, et Napoléon courait à Grenoble.

Sur la route, à la Mure, il put craindre un moment d'être arrêté dans son succès. Un corps de troupes avait pris position près des lacs de Laffray ; le général Cambronne avait tenté vainement sa fidélité ; Napoléon envoya un officier lui parler en son nom ; la troupe ne s'émut point. En pareille rencontre, Napoléon eut répondu à des provocations de défection autrement que par l'immobilité des soldats. Mais c'était déjà beaucoup que la troupe parut ferme dans le devoir ; Napoléon courut la provoquer en personne. Il mit pied à terre et marcha droit à elle, suivi de ses grenadiers l'arme au bras. Arrivé à dix pas, il s'écria : « Eh quoi ! mes amis, ne me reconnaissez-vous pas ? S'il est parmi vous un soldat qui veuille tuer son général, son Empereur, il le peut ; me voilà ! » Et disant ces mots, il montrait sa poitrine. Il n'en fallut pas davantage ; la troupe cria *Vive l'Empereur !* et les soldats des deux côtés, courant les uns vers les autres, mêlèrent leurs rangs et s'embrassèrent avec transport. C'était le signal d'une défection qui allait gagner toute l'armée.

Entre Vizille et Grenoble, un adjudant vint annoncer que le colonel Labedoyère amenait son régiment à l'Empereur. A Grenoble tout était en fermentation. Bientôt les troupes, grossies par la défection, frappèrent aux portes. Le peuple et les soldats couraient sur la place et couvraient les remparts. « C'est moi ! mes amis, cria Labedoyère ; c'est le colonel du 7e ! Napoléon est là ! » Et à ces mots, du dedans et du dehors, les soldats s'armèrent de haches

et brisèrent les portes ; Napoléon entra de la sorte : « tout est décidé, dit-il aussitôt ; maintenant nous sommes sûrs d'aller à Paris. » Labédoyère, le brillant soldat, devait cruellement expier cet élan d'enthousiasme et de trahison.

Quelques moments après, Napoléon recevait les autorités ; c'était le 8 mars. Sa parole était devenue caressante pour le peuple ; il se sentait en contact avec des opinions et des passions qui avaient produit les premiers éclats de la révolution, et qui gardaient leur énergie dans le Dauphiné : « Mes droits, dit-il, m'ont été confirmés par la Nation ; ils ne sont autres que les droits du peuple. Je viens vous arracher à la glèbe, au servage, au régime féodal, dont on vous menace. » Et il ajoutait : « J'ai trop aimé la guerre, je ne la ferai plus. Nous devons oublier que nous avons été les maîtres du monde. Je veux régner pour rendre notre belle France libre, heureuse et indépendante. Je veux être moins souverain que le premier et le meilleur de ses citoyens. »

Ainsi tout annonçait que l'Empire en reparaissant allait chercher ses secours et sa force dans les instincts de démagogie qu'il avait autrefois contenus.

Le 10, Napoléon était aux portes de Lyon. Là se trouvaient le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald, arrivés de la veille. Nulle défense n'était prête, et d'ailleurs quelle défense contre la défection qui allait grandissant comme un incendie? On voulut faire des palissades et faire marcher des bataillons. Les bataillons enlevèrent les palissades et crièrent : *Vive l'Empereur !* D'horribles cris éclataient à la fois ; la révolution se sentait revivre ; l'enthousiasme devenait une frénésie, et Napoléon put dès lors s'étonner du secours redoutable qui déjà lui venait d'une populace avide de désordre, et appelant la mort sur les royalistes et sur les prêtres.

Cependant le Gouvernement multipliait à Paris les proclamations et les ordonnances, frêle défense contre un ennemi dont le nom étourdissait le peuple et fascinait les soldats. Les conseils généraux furent convoqués, comme si la délibération de corps publics de cette sorte eût été

une force défensive contre une agression qui se déroulait comme un torrent. « Ils resteront en séance permanente, disait l'ordonnance [11 mars], pour l'exécution des mesures de salut public. »

Napoléon, de son côté, lançait des actes de souveraineté protectrice ou vengeresse ; le 12, il portait un décret par lequel il accordait amnistie aux fonctionnaires civils et militaires ; il frappait d'exception Lynch, de Bordeaux, qui avait donné le signal de la Restauration, La Rochejaquelein, de Vitrolles, Alexis de Noailles, le duc de Raguse, Sosthènes de la Rochefoucault, Bourrienne, Bellard, le prince de Bénévent, le comte de Beurnonville, le comte de Jaucourt, le duc de Dalberg, l'abbé de Montesquiou ; coupables, les uns pour n'avoir pas cru à sa destinée, les autres pour avoir tenté une fortune meilleure pour eux-mêmes.

Et tandis que Napoléon et le Gouvernement se disputaient par des actes contraires la fidélité nationale, les hommes qui depuis vingt-cinq ans étaient accoutumés à épier les révolutions pour les trahir tour à tour, suivaient avec anxiété la marche des choses ; déjà des pensées d'intrigues se mêlaient à l'emportement des opinions ; et des partis clandestins tentaient de se glisser dans la lutte qui passionnait la France, et déjà tourmentait l'Europe.

Le congrès réuni à Vienne avait appris les nouvelles de France ; on eut dit la foudre éclatant sur ses bals et sur ses fêtes. Les huit puissances signataires de la paix de Paris firent la déclaration suivante :

« En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France avec des projets de troubles et de bouleversements, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté, à la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui. Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte

publique. Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 mai 1814 et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées et qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous les moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe, et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

» Et, quoique intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent :

» Que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique et faire cause commune contre ceux qui entreprendraient de la troubler. »

Mais cette déclaration n'arrêtait pas la rapidité des événements, et les hommes qu'on appelle politiques les suivaient avec leur dextérité accoutumée pour y surprendre quelque profit pour eux-mêmes.

Ils ne doutaient pas que l'Europe ne reprît les armes; mais ils soupçonnaient que le moment serait propice de lui ôter le prétexte de faire la guerre à un homme, en jetant devant elle un système de gouvernement nouveau; les uns, pensant au fils de Napoléon, les autres, au duc d'Orléans : tous aspirant à dominer, nul ne songeant à sauver la France.

Fouché, duc d'Otrante, qui avait servi d'instrument à l'Empire, se précipita surtout dans ces intrigues; toutefois, il sema vainement des manéges dans l'armée; Napoléon seul maîtrisait la volonté des soldats; ou bien, l'honneur

militaire les rattachait au roi; c'est entre Napoléon et Louis XVIII que se partageait l'émotion publique; l'intrigue politique était inaperçue dans cette lutte de la fidélité et de la défection, et il ne devait rester aux machinateurs que la honte de leurs tentatives.

Les garnisons de Lille, de la Fère et de Cambray, que les généraux Lefebvre-Desnouettes et les frères Lallemant tentèrent d'enlever, furent surtout fermes dans le devoir; les maréchaux Mortier et Macdonald les dominèrent par l'éclat de leur exemple : la chambre des députés déclara que ces garnisons et ces maréchaux avaient bien mérité du roi et de la patrie, et elle leur décerna une récompense nationale, tant la fidélité excitait de surprise et semblait mériter des honneurs inaccoutumés.

Le péril cependant allait grossissant. Paris était dans les alarmes, la cour était dans l'effroi; le gouvernement se sentait dévoré par la trahison. Le maréchal Soult, ministre de la guerre, était surtout en butte aux défiances, et vainement il les repoussait par des déclarations de zèle : sa parole ne touchait aucun parti. Il avait adressé à l'armée une proclamation pleine d'enthousiasme. « Cet homme, disait-il, qui naguère abdiqua aux yeux de l'Europe un pouvoir usurpé dont il avait fait un si fatal usage, Bonaparte, est descendu sur le sol français qu'il ne devait plus revoir. Que veut-il? la guerre civile! Que cherche-t-il? des traîtres! Où les trouverait-il? serait-ce parmi ces soldats qu'il a trompés et sacrifiés tant de fois en égarant leur bravoure? Serait-ce au sein de ces familles que son nom seul remplit encore d'effroi? Bonaparte nous méprise assez pour croire que nous pouvons abandonner un souverain légitime et bien-aimé, pour partager le sort d'un homme qui n'est plus qu'un aventurier. Il le croit, l'insensé!... Soldats! l'armée française est la plus brave armée de l'Europe, elle sera aussi la plus fidèle. Rallions-nous autour de la bannière des lys, à la voix de ce père du peuple, de ce digne héritier des vertus du grand Henri. »

C'est ainsi que le maréchal Soult avait parlé à l'armée, et l'avait excitée à se presser sur les pas du comte d'Ar-

tois, *modèle des chevaliers français, dont le retour avait chassé l'usurpateur, et qui allait détruire son dernier espoir.* Mais sa parole avait paru exagérée et son zèle restait suspect; tout devenait contre lui une occasion de plainte. La défection même des troupes lui était un crime; en les faisant marcher contre Napoléon, il lui avait envoyé des forces auxiliaires! Le murmure entra dans la chambre des députés; on parla de le dénoncer et de le poursuivre comme un complice de l'usurpation. Ainsi en arrive-t-il dans les grands périls; les hommes s'accusent lorsqu'ils ont à se sauver.

Le maréchal Soult fut faible contre le bruit des passions. Il pria le roi de lui permettre de quitter le ministère lorsqu'il devait tenir le plus à le garder. Il fut remplacé par le duc de Feltre. Et celui-ci courut à la tribune de la chambre des députés porter des déclarations qu'il crut rassurantes : « J'ai pris le portefeuille, parce que je suis fidèle au roi, parce que je suis fidèle à la nation. » Dans ce grand danger, on ne songeait qu'à émouvoir les opinions, comme si la guerre qui se faisait n'eût été qu'une occasion d'étaler des sentiments et de rivaliser de protestation.

Toutefois, on essaya quelques mesures de défense politiques. Bourrienne, un ancien camarade de Napoléon à l'école de Brienne, devenu ensuite son secrétaire et enfin son ennemi, fut nommé préfet de police, et on lui remit une liste de vingt-cinq personnes qu'il fallait arrêter sur-le-champ, en tête Fouché et Davoust; tout manquait pour le coup de main, et, d'abord, la police même. Quand on se présenta chez Fouché, il causa, insoucieux, avec les agents, examina leur ordre d'arrestation, leur dit qu'il était nul, et tandis que l'un d'eux courait chercher des instructions, Fouché s'échappa.

Tout, au contraire, obéissait à Napoléon, l'administration publique comme l'armée. Il avait, d'ailleurs, à sa disposition les passions démocratiques, et il les excita par des actes qui n'étaient que des ressouvenirs des violences de la Révolution. Par une suite de décrets, il confisquait les biens de la maison de Bourbon, supprimait les titres de la noblesse féodale, expulsait de France les émigrés

rentrés avec les princes, supprimait la maison militaire du roi, abolissait la cocarde blanche, ainsi que les ordres royaux de Saint-Louis, de Saint-Michel et du Saint-Esprit, annulait les nominations faites par Louis XVIII dans la magistrature, dans la Légion-d'Honneur et dans l'armée, et enfin convoquait à Paris la nation française en assemblée générale du *Champ de Mai*, afin de corriger les constitutions de l'Empire, et aussi d'assister au couronnement de l'Impératrice et de son fils.

Rien n'était oublié pour séduire les opinions, la démocratie d'une part, l'esprit impérial de l'autre, double force où se résumaient tous les instincts de la Révolution.

Et c'est après avoir jeté ces décrets sur la France, qu'il quitta Lyon [13 mars]. Tout frémissait sous ses pas, et l'infidélité volait à sa rencontre. Une éclatante défection entraîna toutes les autres. Le maréchal Ney était à Lons-le-Saulnier, se croyant encore fidèle ou se faisant illusion sur la difficulté de l'être. Le matin du 13, il avait fait crier à ses troupes : *Vive le Roi!* Le soir, il leur adressa la proclamation suivante :

« Officiers, sous-officiers et soldats ! la cause des Bourbons est à jamais perdue ! la dynastie que la Nation française a adoptée va remonter sur le trône; c'est à l'Empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays. Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe ? La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire ; mais ils se sont trompés : cette gloire est le fruit de trop nobles travaux, pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir. Soldats ! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant leurs droits. La liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste Empereur, va l'affermir à jamais. Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français; que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité.

» Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire, maintenant je vais vous conduire à cette phalange immortelle que l'Empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours; et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés ! Vive l'Empereur ! »

Il était triste de voir la félonie se parer de ces souvenirs de victoire et d'honneur, et l'histoire verse ses douleurs plus encore que ses flétrissures sur de tels scandales. Elle ne saurait méconnaître ce qu'il pouvait y avoir d'impétueux et d'irréfléchi dans une contagion d'infidélité que secondaient des préjugés de révolution si profonds et si vivaces. La noblesse n'avait point justifié de si mortelles antipathies ; mais aussi elle n'en avait pas assez tenu compte, et ce devait être là toute la raison et toute l'explication des perturbations d'alors et de celles qui les suivraient encore.

La nouvelle de la défection du maréchal Ney entraîna au loin les divisions. Toute la Bourgogne se mit en révolte. A Nevers, il y eut des conflits sanglants. Les troupes prenaient la cocarde tricolore, que la plupart avaient gardée dans leurs schakos. Le Gouvernement vit enfin tout le péril, et Louis XVIII, calme dans l'agitation universelle, fit un dernier essai de défense. Une armée de réserve fut formée en avant de Paris, sous le commandement du duc de Berry ; il avait sous ses ordres des généraux renommés, Rapp, Maison, de Valmy, de Ruty, Haxo, Belliard ; les employés civils étaient appelés à prendre les armes ; et en même temps le duc d'Angoulême courait de Nîmes à Marseille se mettre à la tête de quelques troupes fidèles.

Mais Napoléon marchait toujours ; le 14, il était à Tournus ; le 15, à Autun ; le 16, à Auxerre ; là, le maréchal Ney lui amenait son armée.

Alors se vit à Paris une scène dramatique. Le roi se rendit aux chambres avec son frère le comte d'Artois ; ce front accoutumé au malheur ne fléchissait pas sous l'épreuve nouvelle de l'adversité : le roi était noble et serein ; il parla en ces termes : « En ce moment de crise, où l'ennemi public a pénétré dans une portion de mon royaume et menace la liberté de tout le reste, je viens au milieu de vous res-

serrer les liens, qui, vous unissant à moi, font la force de l'Etat. J'ai revu ma patrie, je l'ai réconciliée avec les puissances étrangères, et elles seront, n'en doutons pas, fidèles aux traités qui nous ont rendu la paix. J'ai travaillé au bonheur de mon peuple, j'ai recueilli et je recueille tous les jours les marques les plus touchantes de son amour ; pourrai-je à soixante ans mieux terminer ma carrière qu'en mourant pour sa défense ? Je ne crains rien pour moi ; mais je crains pour la France. Celui qui vient allumer parmi nous les torches de la guerre civile y apporte aussi le fléau de la guerre étrangère ; il vient remettre notre patrie sous son joug de fer ; il vient enfin détruire cette charte constitutionnelle que je vous ai donnée, cette charte que tous les Français chérissent et que je jure ici de maintenir ! Rallions-nous autour d'elle ! qu'elle soit notre étendard sacré ! les descendants d'Henri IV s'y rangeront les premiers ; que le concours des deux chambres prête à l'autorité toute la force qui lui est nécessaire, et cette guerre, vraiment nationale, prouvera, par son heureuse issue, ce que peut un grand peuple uni par l'amour de son roi et la loi fondamentale de l'Etat ! »

A ces paroles, l'assemblée entière se leva comme sous une impulsion soudaine, criant : *Vive le Roi ! à bas l'usurpateur !* Les assistants partageaient cette émotion ; les pleurs coulaient des yeux : on eut dit un réveil de la patrie ; et le comte d'Artois, plus ému que tous les autres, se précipita vers le trône : « Je sais, dit-il, que je m'écarte ici des règles ordinaires, en parlant devant Votre Majesté ; mais je la supplie de m'excuser et de permettre que j'exprime ici, en mon nom et au nom de ma famille, combien nous partageons du fond du cœur les sentiments et les principes qui animent Votre Majesté ; » et se tournant vers l'assemblée : « Nous jurons, ajouta-t-il, de vivre et de mourir fidèles au roi et à la charte constitutionnelle. » « Nous le jurons ! » s'écrièrent aussitôt les autres princes, le duc de Berry, le duc d'Orléans, le prince de Condé. A ces cris d'honneur, une émotion électrique gagna toute l'assemblée ; les acclamations les plus passionnées re-

muaient les voûtes, et le roi se retira parmi les larmes et les hommages.

Alors retentirent d'autres paroles. Le président, M. Lainé, dont la voix semblait faite pour les grandes scènes d'attendrissement et de malheur, appela le concours des chambres en ce grand péril de l'Etat. « Le monde, dit-il, s'est étonné de la profonde paix qui a suivi la Restauration. Indiquer aucune époque de la monarchie où la liberté publique ait été plus respectée, serait impossible. Sa bonté méditait comme vous, messieurs, le perfectionnement de nos institutions, lorsqu'une incroyable apparition a étonné tous les esprits.... Dieu! à quelles calamités notre pays ne serait-il pas en proie! L'âme la plus stoïque s'en effraie; car les imaginations sont encore éclairées par l'incendie de Moscou, et j'en vois les fatales lumières réfléchies sur les colonnes du Louvre.... Non! la France ne laissera périr ni son roi, ni sa liberté! »

Et à ces cris d'éloquence, M. Lainé mêlait des paroles de sagesse et des pressentiments d'avenir.

« Ce n'est pas le moment, dit-il, de rechercher les fautes, de découvrir les causes de cette agitation inattendue. La France obtiendra bientôt par ses représentants justice et réparation... Ce n'est plus de la Cour que peuvent venir les inquiétudes sur la liberté et les droits reconnus... Dès que la France sera délivrée, nous aurons toutes les garanties qui assurent à jamais la sage liberté des peuples. Non-seulement le Roi, mais les princes qui sont sur les marches du trône, ont fait des promesses solennelles. Ils n'auront jamais ni la volonté, ni le pouvoir de les violer... Des jours brillants, ajoutait-il, se lèveront sur un peuple réconcilié avec son Gouvernement. »

Mais ni ces émotions ni ces présages n'arrêtaient la précipitation des événements. Déjà Napoléon touchait à Paris; la chambre des députés, sur la proposition de M. Barrot (de la Lozère), déclara nationale la guerre à lui faire. Et cependant on délibérait aux Tuileries sur le salut du Roi. Fuirait-il devant l'envahisseur du trône? ou bien resterait-il ferme dans son palais? C'était l'avis du Roi. « Je veux voir

en face, disait-il, l'homme qui prétend s'asseoir sur mon trône. » Et c'était aussi l'avis de M. Lainé et du duc de Raguse. D'autres craignaient quelque attentat; Bonaparte, disaient-ils, n'en était pas à son premier crime contre les Bourbons, et ils conseillaient de transporter le gouvernement dans une place. Mais, en même temps, les courriers annonçaient que les généraux chargés de la défense de Paris n'étaient plus maîtres de leurs soldats; l'approche de l'Empereur les faisait tressaillir, et ils échappaient à la discipline. Le 19 s'écoula dans les alarmes, et la nuit fut pleine d'angoisses. La maison militaire demandait le combat; elle voulait mourir aux pieds du Roi; mais on crut qu'il fallait éviter des meurtres inutiles; et enfin se firent à la hâte des apprêts de départ. Ce furent aussitôt des scènes lamentables : gardes du corps, gardes nationaux, officiers, serviteurs, confondaient leurs larmes; le roi gardait la sérénité et l'espérance. « Je vous reverrai! » disait-il; et à minuit il partit sans escorte, laissant son palais habité par le deuil : il se dirigea vers la Flandre.

En même temps, Napoléon entrait à Fontainebleau. Paris, dans la journée du 20, était battu par des pensées contraires : la fuite du Roi attristait et glaçait la partie saine du peuple; la bourgeoisie redoutait des violences de rue, et la populace aspirait à des nouveautés révolutionnaires. L'étonnement et la stupeur se peignaient sur les visages, et l'attente tint lieu de discipline. Enfin, Napoléon arriva le soir à neuf heures. Il sembla avoir attendu les ténèbres pour se glisser au trône; aussi son entrée fut froide. Tel est Pa.is, ardent pour les révolutions qui éclatent au soleil, dédaigneux pour celles qui se cachent dans l'ombre.

Dès le lendemain, Napoléon constituait son gouvernement. Plusieurs ministres hésitèrent à entrer aussi brusquement dans un mouvement qui était comme un signal d'incendie en Europe; mais Napoléon emportait les volontés et rompait les résistances. Caulaincourt, duc de Vicence, fut ministre des relations extérieures; Maret, duc de Bassano, ministre secrétaire d'État; Cambacérès, duc

de Parme, ministre de la justice; Gaudin, duc de Gaëte, ministre des finances; le duc Decrès, ministre de la marine; Davoust, prince d'Eckmulh, ministre de la guerre; Carnot, ministre de l'intérieur; Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police; le comte Molien, ministre du trésor. Ces noms représentaient l'aristocratie de la révolution, et ce contraste affecté avec l'aristocratie royale que Napoléon venait frapper de son épée, s'acheva par le titre de comte, qui ce jour-là fut déféré au républicain Carnot par un décret.

D'autres contradictions éclataient dans ces rapides changements d'autorité. Alors surtout on vit un exemple étrange de la mobilité de l'enthousiasme. Un écrivain de renom, Benjamin Constant, un de ces hommes que les révolutions semblent façonner aux alternatives de la soumission et de l'indépendance, avait publié le 19 dans un journal une protestation restée longtemps célèbre.

« Il reparaît, disait-il, cet homme teint de notre sang; il reparaît cet homme poursuivi naguère par nos malédictions unanimes! que veut-il? lui qui a porté la dévastation dans tous les cantons de l'Europe; lui qui a soulevé contre nous les nations étrangères; lui qui, attirant sur la France l'humiliation d'être envahie, nous coûte jusqu'à nos propres conquêtes antérieures à sa domination! Il redemande sa couronne! et quels sont ses droits? La légitimité héréditaire! mais une courte occupation de deux années et la désignation d'un enfant pour successeur ne peuvent se comparer à sept siècles d'un règne paisible. Allègue-t-il le vœu du peuple? Mais ce vœu doit être compté : n'a-t-il pas été unanime dans tous les cœurs pour rejeter Bonaparte? Il promet la victoire, et trois fois il a délaissé honteusement ses troupes, en Égypte, en Espagne, en Russie, livrant ses compagnons d'armes à la triple agonie du froid, de la misère et du désespoir. Il promet le maintien des propriétés; mais cette parole même, il ne peut la tenir, n'ayant plus les richesses de l'univers à donner pour récompense à ses satellites; ce sont nos propriétés qu'il veut dévorer. Il revient aujourd'hui pauvre et avide, n'ayant

rien à réclamer, ni rien à offrir. Qui pourrait-il séduire? La guerre intestine, la guerre extérieure, voilà les présents qu'il nous apporte. Son apparition, qui est pour nous le renouvellement de tous les malheurs, est pour l'Europe un signal d'extermination. Qui pourrait hésiter? Du côté du Roi est la liberté constitutionnelle, la sûreté, la paix; du côté de Bonaparte, la servitude, l'anarchie et la guerre. Il promet clémence et oubli; mais quelques paroles jetées dédaigneusement, qu'offrent-elles autre chose que la garantie du mépris? Ses proclamations sont celles d'un tyran déchu qui veut ressaisir le sceptre; c'est un chef armé qui fait briller son sabre pour exciter l'avidité de ses soldats; c'est Attila, c'est Gengis-Kan, plus terrible, plus odieux, qui prépare tout pour régulariser le massacre et le pillage. Quel peuple serait plus digne que nous de mépris si nous lui tendions les bras? Nous deviendrions la risée de l'Europe après en avoir été la terreur; nous reprendrions un maître que nous avons nous-mêmes couvert d'opprobre; notre esclavage n'aurait plus d'excuses, notre abjection plus de bornes; et du sein de cette abjection profonde, qu'oserions-nous dire à ce roi que nous aurions pu ne pas rappeler? car les puissances voulaient respecter l'indépendance du vœu national; à ce Roi, que nous avons attiré par nos résolutions spontanées sur la terre où déjà sa famille avait tant souffert, lui dirions-nous : Vous aviez cru aux Français, nous vous avons entouré d'hommages et, rassuré par nos serments, vous avez quitté votre asile, vous êtes venu au milieu de nous, seul et désarmé; tant que nul danger n'existait, tant que vous disposiez des faveurs et de la puissance, un peuple immense vous a étourdi par des acclamations bruyantes: vous n'avez pas abusé de son enthousiasme. Si vos ministres ont commis beaucoup de fautes, vous avez été noble, bon, sensible; une année de votre règne n'a pas fait répandre autant de larmes qu'un seul jour du règne de Bonaparte. Mais il reparaît sur l'extrémité de notre territoire; il reparaît cet homme teint de notre sang, et poursuivi naguère par nos malédictions unanimes; il se montre, il menace, et ni les serments ne nous

retiennent, ni votre confiance ne nous attendrit; ni la vieillesse ne nous frappe de respect; vous avez cru trouver une Nation, vous n'avez trouvé qu'un troupeau d'esclaves. Parisiens! non, tel ne sera pas notre langage, tel ne sera du moins pas le mien. J'ai vu que la liberté était possible sous la monarchie; j'ai vu le Roi se rallier à la Nation. Je n'irai pas, misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à l'autre, couvrir l'infamie par le sophisme, et balbutier des mots profanes pour racheter une vie honteuse. »

Jamais protestation n'avait été plus éclatante; mais à peine entré aux Tuileries, Napoléon vit à ses pieds l'écrivain spartiate; c'est le malheur de la liberté d'écrire, d'accoutumer les hommes au bruit des paroles, et de leur ôter l'énergie de l'âme et la dignité de la vie.

Napoléon continua ses organisations d'État, sans souci des contradictions qui pourraient éclater autour de lui.

Il affecta surtout de reconstituer la maison de l'Impératrice, comme pour faire croire au bon accord avec l'Autriche. Il rétablit les grandes charges de l'Empire, et appela auprès de lui les généraux les plus fidèles; Labédoyère devint son aide de camp. A ces organisations se mêlèrent des actes politiques; la direction de la librairie fut supprimée, la censure abolie : Napoléon caressait la popularité révolutionnaire, nécessité fatale, indice du caractère nouveau de son autorité. Il porta un décret contre la famille royale, et fit revivre les lois funestes contre l'émigration; les personnes ayant exercé des fonctions ministérielles sous le gouvernement royal, et tous les militaires de la maison du roi furent exilés à trente lieues de Paris, et mis sous la surveillance de la police.

En même temps, on apprenait la sortie de Louis XVIII de son royaume.

Il s'était d'abord rendu à Lille. Les princes avaient marché par Beauvais et Abbeville, suivis de quelques fidèles grenadiers et de groupes volontaires, que l'instinct avait réunis, mais que nul ordre n'avait guidés. Arrivés à Béthune le 23, ils apprirent que le Roi s'était acheminé vers la frontière, et que Lille était au pouvoir des soldats im-

périaux. Un détachement de la garde impériale se dirigeait sur Béthune, et l'on put redouter un conflit sanglant. Le duc de Berry, impétueux et désespéré d'une retraite sans combat, tirait déjà l'épée contre le détachement qui s'avançait. La sagesse des officiers prévint une lutte où la vaillance eut été vaine. Le comte d'Artois se décida à s'éloigner, et les princes allèrent joindre le roi à Gand, asile ouvert par le roi des Pays-Bas, d'où ils n'eurent plus qu'à suivre le dénouement du drame qui remuait la France.

Dans le Midi, la protestation royaliste ne manquait point d'éclat. Des volontaires s'étaient levés en armes, et ils étaient partout résolus à combattre. Mais partout aussi on avait disséminé leurs efforts, en les faisant marcher par étapes vers des points divers. Au moment de l'explosion impériale, le duc et la duchesse d'Angoulême étaient à Bordeaux, maîtres d'une population enthousiaste; le duc avait bientôt reçu l'ordre de courir au-devant de l'invasion; et, d'abord, il envoya le duc des Cars, son aide de camp, porter ses ordres à Montpellier et à Nîmes; et, puis, il y courut au sortir d'une fête que venait de lui donner le commerce de Bordeaux. La duchesse restait à Bordeaux, entourée d'un conseil, où l'on remarquait les noms de Marcellus, Ravez, de Peyronnet, Martignac, Gautier, de Puységur, de Montmorency. La garde nationale était dévouée; elle demandait des munitions et des armes; une souscription devait fournir aux dépenses; en un jour on recueillit un million. Mais les chefs militaires amortissaient ce zèle, et la duchesse d'Angoulême n'eut bientôt pour elle que des cris populaires et des larmes d'amour.

M. Lainé, grand caractère et grand courage, était accouru dans sa ville après le départ du roi, et là il contribuait à exalter les opinions. Il publia deux déclarations qui remuèrent tout le Midi. « Au nom de la Nation française, disait-il dans la première, et comme président de la chambre de ses représentants, je déclare protester contre tous décrets par lesquels l'oppresseur de la France prétend prononcer la dissolution des chambres. En conséquence, je

déclare que tous les propriétaires sont dispensés de payer des contributions aux agents de Napoléon Bonaparte, et que toutes les familles doivent se garder de fournir, par voie de conscription ou de recrutement quelconque, des hommes pour sa force armée. Puisqu'on attente d'une manière aussi outrageante aux droits et à la liberté des Français, il est de leur devoir de maintenir individuellement leurs droits. Depuis longtemps dégagés de tout serment envers Napoléon Bonaparte, et liés par leurs vœux et leurs serments à la patrie et au roi, ils se couvriraient d'opprobre aux yeux des nations et de la postérité, s'ils n'usaient pas des moyens qui sont au pouvoir des individus. Chaque histoire, en conservant une reconnaissance éternelle pour les hommes qui dans tous les pays libres ont refusé tout secours à la tyrannie, couvre de son mépris les citoyens qui oublient assez leur dignité d'hommes pour se livrer à de méprisables agents. C'est dans la persuasion que les Français sont assez convaincus de leurs droits pour m'imposer un devoir sacré, que je fais publier la présente protestation, qui, au nom des honorables collègues que je préside et de la France qu'ils représentent, sera déposée dans des archives à l'abri des atteintes du tyran, pour y avoir recours au besoin. »

La seconde déclaration était conçue en ces termes :

« Comme le duc d'Otrante, se disant ministre de la police, m'outrage assez pour me faire savoir que je peux rester en sûreté à Bordeaux et vaquer aux travaux de ma profession, je déclare que si son maître et ses agents ne me respectent pas assez pour me faire mourir pour mon pays, je les méprise trop pour recevoir leurs outrageants avis. Qu'ils sachent qu'après avoir lu, le 20 mars, dans la salle des séances, la proclamation du roi, au moment où les soldats de Bonaparte entraient dans Paris, je suis venu dans le pays qui m'a député ; que j'y suis à mon poste, sous les ordres de Madame la duchesse d'Angoulême, occupé à conserver l'honneur et la liberté d'une partie de la France, en attendant que le reste soit délivré de la plus honteuse tyrannie qui ait jamais menacé un grand peuple.

Non, je ne serai jamais soumis à Napoléon Bonaparte, et celui qui a été honoré de la qualité de chef des représentants de la France, aspire à l'honneur d'être en son pays la première victime de l'ennemi du roi, de la patrie et de la liberté, si (ce qui n'arrivera pas) il était réduit à l'impuissance de continuer à les défendre. »

Telle était l'exaltation des fortes âmes ; toutefois, ce langage, applaudi par la passion royaliste, n'ébranlait pas les masses populaires ; la nation s'attendrissait ; c'était un enthousiasme de pleurs, qui promettait des scènes touchantes, mais non des luttes de liberté.

Alors parut en face de Bordeaux le général Clauzel, que Napoléon avait fait gouverneur de la onzième division militaire. L'apparition de deux ou trois cents soldats impériaux, avec leurs aigles et leurs cocardes, agitait déjà la garnison. Le général Decaen, qui commandait à Bordeaux, était d'une fidélité douteuse, et, sous ses ordres, le général Harispe semblait hésiter plus encore. La duchesse d'Angoulême seule faisait tête à tous les orages. Elle sentait l'armée lui échapper; la garde nationale, avec ses élans chevaleresques, ne pouvait maîtriser l'impulsion militaire. Decaen lui demanda ses ordres; avant de les donner, elle voulut connaître la disposition des troupes; et l'on vit cette femme, calme comme un général d'armée, s'en aller dans une des casernes, passer dans les rangs, interroger le regard des soldats, puis se mettre au centre du carré et annoncer l'intention de parler aux officiers. « Messieurs, dit-elle, vous n'ignorez pas les événements qui se passent en France. Un usurpateur vient enlever au roi sa couronne, que vous avez juré de défendre. Bordeaux est menacé par une poignée de révoltés; la garde nationale est déterminée à défendre la ville; voilà le moment de montrer que l'on est fidèle à ses serments. Je viens ici vous les rappeler, juger par moi-même de vos sentiments, et savoir si vous voulez vous unir à moi pour défendre la ville et la conserver au roi. Je veux qu'on parle avec franchise; je l'exige. Êtes-vous disposés à seconder la garde nationale dans les efforts qu'elle veut faire pour défendre

Bordeaux contre ceux qui viennent l'attaquer? Répondez franchement. »

A ces vaillantes paroles, un silence mortel se fait dans le groupe des officiers. Quelques-uns répondent de la sûreté de la princesse. « Il ne s'agit pas de moi, s'écrie Madame, il s'agit du service du roi; voulez-vous le servir? » — Dans tout ce que nos chefs ordonneront pour la patrie, dit une voix calme, nous obéirons, mais nous ne voulons pas de guerre civile, et jamais nous ne nous battrons contre nos frères d'armes. » C'était annoncer la défection.

Dans une autre caserne, au Château-Trompette, la défection était déjà toute déclarée. Madame y courut. Elle se livrait désarmée à l'insurrection; les soldats avaient arraché de leurs schakos la plaque royale; ils poussaient des cris furieux; et la vue de cette femme les contint à peine un moment. « Eh quoi! s'écria-t-elle, en s'engageant au milieu de leurs rangs tout agités de mutinerie, est-ce à ce même régiment d'Angoulême que je parle? Avez-vous pu oublier si promptement les grâces dont vous avez été comblés par celui dont vous portez le nom? Ne le regardez-vous donc plus comme votre chef, lui que vous appeliez votre prince? Et moi, dans les mains de qui vous avez renouvelé votre serment de fidélité! moi que vous nommiez votre princesse, ne me reconnaissez-vous plus? »

Cette scène, cette voix de femme, ces hardis reproches, cette parole mâle, cette douleur grave et forte étonnèrent et touchèrent quelques soldats; les officiers restaient immobiles; la duchesse sentit que rien ne vibrait en ces âmes, et elle laissa alors éclater son indignation. « O Dieu! s'écria-t-elle, après vingt ans d'infortune, il est bien cruel de s'expatrier encore. Je n'ai cessé de faire des vœux pour le bonheur de la patrie, car je suis Française, moi, et vous n'êtes plus Français! allez, retirez-vous. »

Ce ne fut pas la fin de cette scène, digne d'être racontée par Tacite. Un détachement du 62e de ligne, qui déjà s'était déclaré à Blaye pour l'Empereur, laissa éclater des paroles d'insulte; il menaçait de ses armes, et l'on craignit ses dernières fureurs. « C'en est trop! » s'écria alors

un officier, en s'approchant de Madame : « je vous suivrai partout, et je garderai mon serment. » Ce fut le signal d'une sorte de frénésie ; la soldatesque se mit à pousser des cris menaçants parmi les cris de *Vive l'Empereur !* « Vos jours sont en danger! » dirent à Madame les gens de sa suite; elle leur répondit d'un regard superbe, et demeura ferme à sa place. Et à l'aspect de cette femme calme, impassible, sereine, la tempête s'apaisa; et la honte abaissa les fronts de ces furieux : Madame alors retourna à la garde nationale.

Ici ce furent d'autres scènes ; toute la population de Bordeaux était sous les armes ; officiers et soldats voulaient combattre ; la vue de Madame exaltait leur amour ; ils criaient : *Vive le Roi !* et Madame s'efforçait vainement de calmer ces transports. Enfin elle obtint le silence. « Je viens, dit-elle, vous demander un dernier sacrifice ; promettez-moi d'obéir dans tout ce que je vous commanderai. — Nous le jurons ! crièrent à la fois tous les rangs. — Eh ! bien, ajouta-t-elle, d'après ce que je viens de voir, on ne peut pas compter sur le secours de la garnison. Il est inutile de chercher à se défendre ; vous avez assez fait pour l'honneur, conservez au roi des sujets fidèles pour un temps plus heureux. Je prends tout sur moi ; je vous ordonne de ne plus combattre. « Non ! non ! » s'écrièrent aussitôt toutes les voix. Et cette bourgeoisie bordelaise était sincère dans ces explosions de courage ; on pleurait, on se précipitait au-devant de la princesse, on lui prenait les mains, on baisait sa robe, on voulait mourir pour elle. Mais cet attendrissement ne trompait pas sa mâle et forte raison ; elle avait vu que la lutte était impossible, et enfin elle s'arracha à cet amour, admirable dans cette épreuve comme dans toutes celles par où la Providence mystérieuse semblait avoir voulu faire passer sa vie. Elle alla s'embarquer à Pouillac, le 2 avril, sur un bâtiment anglais, et se dirigea vers les côtes d'Espagne ; un autre bâtiment voguait en même temps vers l'Angleterre, portant quelques amis fidèles, le duc et la duchesse de Levis, M. Linch et le général Donnadieu.

Le général Clauzel avait suivi de la rive opposée du fleuve ces mouvements contraires ; le grand caractère de la duchesse d'Angoulême lui imposait ; il n'entra dans la ville qu'après le départ de la princesse. Tout était glacé ; la stupeur publique faisait contraste avec l'enthousiasme militaire ; ces nouvelles portèrent le même désespoir dans tout le Midi.

Cependant le duc d'Angoulême avait rapidement organisé un noyau de vaillants et de fidèles. Huit bataillons de volontaires, parmi lesquels se signalait un corps d'élèves de l'école de Montpellier, formaient l'avant-garde d'une petite armée que le prince voulait porter sur Lyon [30 mars]. Cette avant-garde fut attaquée près de Montelimard par le général Debelle, qui fut repoussé par elle et rejeté sur la Drôme. Le prince arriva le lendemain à Montelimard avec le 10e régiment, attaqua le pont de la Drôme, l'enleva, et le lendemain occupa Valence et Romans. On eût dit une lueur de fortune ; mais, dès le 4, on signalait l'approche d'une armée organisée à Lyon par Napoléon, et, le 5, cette armée était sur l'Isère. En même temps, les régiments qui occupaient Nîmes et Montpellier se déclaraient pour l'Empire, et le général Gilly courait avec eux rompre les communications du prince. Ce qui lui restait de fidèles se vit en présence de forces inégales au pont Saint-Esprit, dont Gilly était maître. La route d'Avignon et de Marseille était libre encore ; mais s'y jeter sembla périlleux aux conseillers du prince, à cause de la défection des troupes [1], et tous le sollicitèrent de céder à la force, pour ne point exposer les volontaires aux fureurs d'une victoire assurée. Le général proposa une capitulation qui fut acceptée ; les volontaires devaient rentrer dans leurs foyers, et le prince se retirer en Espagne. Mais sur ces entrefaites [9 avril], survenait le général Grouchy avec des ordres de Napoléon ; la capitulation fut annulée, et le prince fut arrêté.

Sa détention dura six jours, et fut entourée de précau-

[1] Le 10e régiment et le 1er régiment étranger restèrent seuls fidèles à leur drapeau.

tions menaçantes. On craignit même une résolution fatale, et c'est alors que le prince écrivit à Louis XVIII une noble lettre : « Me voici résigné à tout, disait-il, et je suis bien occupé de ceux qui me sont chers. Je demande et j'exige même que le roi ne cède sur rien pour me délivrer. Je ne crains ni la mort ni la prison, et tout ce que Dieu m'enverra sera bien reçu. » Jamais le prince n'avait été plus serein. Il en est ainsi de cette race, qui, après avoir été grande dans la bonne fortune, a fini par l'être plus encore dans l'adversité.

Néanmoins, tout se borna à des menaces, et l'ordre vint de laisser partir le duc d'Angoulême, qui s'embarqua à Cette avec ses aides de camp, et se retira à Barcelonne. Ses volontaires, en s'éloignant, avaient été en butte aux colères déjà allumées dans le peuple ; plusieurs allèrent se réunir sur la frontière, et leur drapeau ne cessa point de flotter sur les montagnes du Roussillon.

CHAPITRE III.

La France obéissante. L'Europe s'allume. — Murat fait irruption sur les États du Pape. — Traité de Vienne ; un million d'hommes sous les armes. — Napoléon déchaîne la Révolution. — Les fédérés. — *Acte additionnel* aux Constitutions de l'Empire. — Organisation des corps francs. — Louis XVIII à Gand ; il parle à la Nation. — Rapport de Châteaubriand au roi. — Rapport de Carnot au roi. — Double effet sur les opinions. — Insurrection dans la Vendée. — Napoléon au champ de mai ; scènes théâtrales. — Votes populaires d'adhésion à l'acte additionnel. — Nouveau langage de Napoléon. — Guerre universelle. — Scènes atroces à Naples contre les Français. — Mort de Berthier. — Ouverture de la session ; discours de Napoléon ; changement de système. — Acte final du congrès de Vienne. — Forces de Napoléon contre l'Europe. — Il marche à la rencontre des armées coalisées. — Le général Bourmont quitte sa division. — Premières attaques et premiers succès. — Bataille de Waterloo. Récits de la bataille. Lutte gigantesque. Catastrophe et désastre. — Napoléon voit l'abîme. Il court à Paris. Emotions contraires. — Scènes politiques à la chambre des représentants. Motion de Lafayette. — Le mot d'abdication est prononcé. Colère de Napoléon. — Il abdique. — Nouvelles scènes de tribune. — Commission exécutive de gouvernement. — Événements dans la Vendée. Pacification. — Députation aux souverains ; la Révolution acceptera tout excepté les Bourbons. — Le roi parle aux Français. — Napoléon part pour Rochefort ; il n'y a plus d'armée. — Déclaration de l'assemblée des représentants. — Derniers efforts de résistance militaire. — L'assemblée écrit une Constitution. — La chambre des séances est fermée. — Le roi rentre à Paris. — Fin des Cent-Jours.

Toute la France était donc obéissante, et alors on vit le Conseil d'État, qui venait d'être précipitamment organisé, porter une déclaration par laquelle il relevait Napoléon de sa déchéance, annulait son abdication et réhabilitait ses droits à l'Empire. Il n'allait rester contre la soumission générale que la protestation redoutable de la Vendée et de la Bretagne, c'est-à-dire un essai nouveau

de guerre civile, défense extrême et d'ordinaire inutile de la liberté.

Mais déjà l'Europe s'allumait. Murat, que les événements de 1814 avaient laissé sur le trône de Naples, mais qui se sentait menacé, soit par les dispositions du congrès de Vienne, soit par les vues particulières du cabinet de Louis XVIII, avait d'avance fait des apprêts de guerre et d'indépendance; il avait annoncé le dessein d'envoyer une armée contre la France, et il avait demandé à l'Autriche le passage par la moyenne et la haute Italie. Telles étaient ses préméditations d'aventure, lorsque l'apparition de Napoléon, qu'il avait délaissé dans ses désastres, vint exalter sa colère. Dès le 28 mars, il faisait irruption dans les États du Pape, s'emparait de Terracine, entrait à Bologne, surprenait les Autrichiens par une attaque imprévue, et datait de Rimini une proclamation par laquelle il appelait l'Italie à la liberté. Ainsi devançait-il les desseins de l'Europe par une provocation qui était une violation du droit public de tous les peuples : la guerre ainsi faite ressemblait à une entreprise de révolution désordonnée.

Murat, à la tête de cinquante mille Napolitains, pensa dominer tous les événements. Il eut d'abord quelques succès. Le Pape s'enfuit devant ses troupes, maîtresses de Rome. Modène tomba en son pouvoir; mais bientôt les Autrichiens arrêtèrent ses entreprises par des combats réglés, et la fortune étrange de ce roi d'un jour ne tarda pas à s'achever par des catastrophes.

Le congrès de Vienne suivait la marche indiquée par sa première déclaration. Un traité passé le 25 mars entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, confirma les principes posés à Chaumont le 1er mars 1814. Il avait pour objet de préserver de toute atteinte l'ordre de choses rétabli en Europe par le traité du 30 mai, ainsi que les stipulations arrêtées au congrès de Vienne, en vue de compléter les dispositions de ce dernier traité, et particulièrement de les garantir contre les desseins de Napoléon Bonaparte. A cet effet, les parties contractantes s'engageaient à diriger, dans le sens de la déclaration du 13 mars, tous

leurs efforts réunis contre lui et les siens, afin de le forcer à se désister de ses projets, et de le mettre hors d'état de troubler à l'avenir la tranquillité et la paix générale; et enfin elles s'obligeaient à mettre d'abord sur pied chacune cent cinquante mille hommes, et à ne poser les armes que de concert, et seulement après avoir atteint le but de cet armement. Le roi de France devait être invité à donner son adhésion au présent traité.

Ainsi s'annonçait le vaste ébranlement de l'Europe; un million d'hommes fut appelé sous les armes.

Napoléon sentait le besoin de s'affermir contre une si formidable tempête, et il appela à son aide ce qui survivait en France de passions ardentes; il avait précédemment discipliné la révolution, il la déchaîna.

Aussi bien tout le poussait en cette voie : les ministres, les hommes d'État, l'armée elle-même comme les partis. Il avait désiré que l'Académie française lui portât en corps une adresse. Suard fut chargé de cette négociation, et il la fit réussir au delà des espérances de Napoléon. « Hâtez le moment, vint lui dire l'Académie, où, entouré des représentants d'un peuple libre et fidèle, qui vous apporteront de tous les départements le vœu national, résultat d'une expérience de vingt-cinq années de révolution, vous renouvellerez avec la France le contrat auguste et saint qui est resté gravé dans tous les cœurs français, et qui, fortifié par toutes les stipulations, par toutes les garanties qu'appelle l'opinion publique, et que promet votre sagesse, attachera pour jamais la nation à votre personne et à votre dynastie. »

C'est Étienne qui parlait de la sorte au nom de l'Académie; Napoléon lui donna la croix d'honneur [1].

Tels étaient les instincts publics. « Une observation qui inquiétait Bonaparte, ajoute l'écrit contemporain dont j'emprunte les souvenirs [2], c'est que les généraux s'expri-

[1] *Esquisse historique sur les Cent-Jours, etc.* Baudouin frères, libr., 1819.
[2] Ibid.

maient avec liberté sur son ancienne administration, et disaient hautement qu'ils n'allaient pas combattre pour le despotisme, et qu'ils ne verseraient leur sang que pour l'indépendance de leur patrie. Ce sentiment devenait général; ce n'était point les chansons de l'Empire qu'on chantait, mais les chants de la liberté. »

Napoléon fut donc emporté par les élans d'une indépendance que semblait avoir ravivée l'essai de la monarchie constitutionnelle de Louis XVIII. Mais toutes les bornes étaient franchies. L'Empire parut ne se relever que pour donner satisfaction à des passions de désordre. La populace de Paris imagina de faire à Napoléon des ovations inusitées; des hommes enrôlés, sous le nom de *fédérés*, allaient chaque jour le saluer par des cris qui durent surprendre son génie d'autorité. Les départements imitèrent ces manifestations de jacobinisme; et lui-même, en dépit d'un courroux secret, exalta cette frénésie par des actes solennels de politique. Il publia un *acte additionnel* aux constitutions de l'Empire, où vainement il essayait de tempérer les doctrines de souveraineté révolutionnaire; on y lisait cette déclaration : « Le peuple français déclare que dans la délégation qu'il a faite et qu'il fait de ses pouvoirs, il n'a pas entendu et n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons, ou d'aucun prince de cette famille, sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux et seigneuriaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant, ni la faculté de porter aucune atteinte à l'irrévocabilité de la vente des domaines nationaux; il interdit formellement au Gouvernement, aux chambres et aux citoyens, toute proposition à cet égard. » Et cette déclaration fut soumise à la ratification du peuple; des registres furent ouverts dans toutes les communes.

En même temps, un décret organisait des corps-francs ou partisans; c'était un appel public à l'anarchie armée.

A la double organisation de la guerre et du désordre qui se faisait soit en France, soit en Europe, Louis XVIII, de

son asile de Gand, opposait des appels de paix et d'honneur; il se jetait comme un médiateur entre l'Europe et la France; il présentait à la nation les vraies doctrines et les vrais gages de liberté; il l'excitait à séparer sa cause de celle de l'usurpateur, de même que l'Europe entendait le faire elle-même, car la guerre ne s'allumait pas contre la France, mais contre Bonaparte, violateur de tous les droits. Cette voix grave et sage était à peine entendue dans le bruit des passions et des armes; elle parvenait toutefois à un petit nombre, et elle suffisait pour émouvoir les prévoyants et inquiéter les ambitieux.

Auprès du vieux roi étaient accourus avec des volontaires armés, des hommes d'Etat et des généraux, et parmi eux Châteaubriand, dont la plume alors valait une armée. Le grand écrivain publia un rapport *au Roi,* qui était une réfutation des griefs jetés dans la nation contre son gouvernement, et mettait en regard les actes de la royauté et les actes de l'Empire.

« Le 28 du mois de février dernier, disait Châteaubriand en résumant cette comparaison, la France était en paix avec toute la terre; son commerce commençait à renaître, ses colonies à se rétablir, ses dettes s'acquittaient, ses blessures se fermaient; elle reprenait, dans la balance politique de l'Europe, sa prépondérance et son utile autorité! Jamais elle n'avait eu de meilleures lois; jamais elle n'avait joui de plus de liberté; elle sortait de ses débris et de ses tombeaux heureuse, brillante et rajeunie. Dix mois d'une restauration accomplie au milieu de tous les genres d'obstacles avaient suffi à Louis XVIII pour enfanter ces merveilles.

» Le premier de mars, la France est en guerre avec le monde entier. Elle redevient l'objet de la haine et de la crainte de l'univers. Elle voit renaître dans son sein les factions qui l'ont déchirée; ses enfants vont être de nouveau traînés au carnage, ses lois détruites, ses propriétés bouleversées. Courbée sous un double despotisme, elle ne conserve de sa restauration que des regrets, de sa liberté qu'une vaine ombre. Voilà les autres merveilles opérées

dans un moment par Buonaparte ; vingt-quatre heures séparent, et tant de biens, et tant de maux. »

Le *rapport au Roi* de Châteaubriand était entré en France, et il y avait animé la ferveur royaliste. Mais tandis qu'on se le transmettait de château en château, un autre écrit agitait la place publique : c'était ce *mémoire* de Carnot, qui avait été, en 1814, un premier éveil des passions démocratiques et que maintenant on distribuait dans les rues de Paris par charretées. C'était comme un tocsin contre la noblesse, contre le roi et contre l'étranger. Tout courait aux conflits ; aux protestations politiques venues de Gand, quelques provinces de France avaient déjà ajouté la protestation des armes. La Vendée, surtout, se levait à la voix connue de ses chefs, des Larochejaquelin, des d'Autichamp, des d'Andigné, si ce n'est que la cause de la religion ne semblait pas mêlée, comme aux jours d'athéisme, à la cause du roi : c'est pour cela que les paysans catholiques parurent hésiter à se transformer en soldats. Toutefois, l'ardeur royaliste n'était pas éteinte, et le sang vendéen bouillonnait toujours. On vit les écoliers du collége de Vannes former un bataillon de volontaires, se mêler aux vieux paysans des armées catholiques, et courir aux combats comme des héros.

L'habileté des généraux qui furent opposés à ces insurrections fut de parler au peuple une langue protectrice et amie. Le général Travot et le général Lamarque s'appliquèrent de la sorte à calmer les populations ; ils furent même adroits à diviser les chefs, et la guerre ainsi, devenant éparse et incertaine, n'eut point la grandeur des anciennes luttes. Seulement quelques mâles caractères se jetèrent en des combats inégaux avec héroïsme ; le nom de Larochejaquelein y reçut un nouvel éclat.

Mais les événements couraient en Europe avec rapidité, et partout se formaient et marchaient les armées.

Napoléon, de son côté, continuait d'exalter la passion révolutionnaire, comme pour s'entourer d'enthousiasme. Il passa en revue dans la cour des Tuileries un corps de *fédérés*, bande ramassée dans les faubourgs, et qui n'avait

rien de commun avec le peuple : prélude funeste des scènes théâtrales du Champ-de-Mai.

Dans cette assemblée convoquée à grand bruit, Napoléon avait voulu renouveler l'appareil et l'enthousiasme de la fédération de 1790, tout en y mêlant on ne sait quels souvenirs des antiques assemblées de la Nation. Mais la pompe en fut faussée par des décorations puériles ; la majesté militaire disparut sous des travestissements faits pour éblouir la foule, nouveaux et étranges pour le regard des députés comme des soldats.

Une vaste estrade s'élevait au Champ-de-Mars ; Napoléon y parut couvert d'une tunique et d'un manteau de velours rouge ; ses frères Joseph, Lucien et Jérôme portaient une tunique et un manteau de velours blanc ; les ministres et les maréchaux, deux cardinaux et plusieurs évêques faisaient cortége à l'Empereur. Au milieu de la vaste assemblée un autel était dressé ; à midi, le cardinal Cambacérès célébra la messe ; puis se fit le dépouillement des votes qui avaient été recueillis sur l'*acte additionnel* aux constitutions de l'Empire. Les votes populaires approbatifs étaient de 1,288,357 ; ceux de l'armée de 222,100 ; les votes négatifs du peuple étaient de 4,207, ceux de l'armée de 275 : supputation vaine, à quelque point de vue qu'elle soit jugée, et qui montre avec quelle facilité les révolutions se pipent elles-mêmes et pipent les peuples.

L'Empereur ne prenait pas moins au sérieux la puissance que lui remettait une partie de la France, assuré de faire plier l'autre sous le glaive, si la victoire lui était propice.

Le discours qu'il prononça trahissait toutefois le sentiment d'une situation pleine de péril et de nouveauté. Il intéressait le peuple à sa fortune : je tiens tout du peuple ! disait-il ; et ce nom du peuple revenait partout dans sa harangue. « Comme le roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple ! » C'est pour son peuple qu'il ressaisissait le sceptre ; en quittant son exil et s'acheminant vers Paris, « sa pensée se portait tout entière sur les moyens de fonder la liberté par une constitution conforme à la vo-

lonté et à l'intérêt du peuple. » Mais l'Europe menaçait la France ; elle méditait de lui enlever la Lorraine et l'Alsace ; il avait donc fallu se préparer à la guerre ; aussitôt que d'injustes agressions seront repoussées, ajoutait-il, « une loi solennelle, faite dans les formes voulues par l'acte constitutionnel, réunira les différentes dispositions de nos constitutions aujourd'hui éparses. »

Ainsi ce n'était plus ni le langage du despotisme, ni le langage de la conquête. « Français ! disait-il enfin, vous allez retourner dans vos départements ; dites aux citoyens que les circonstances sont grandes ! qu'avec de l'énergie et de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs... Dites leur que les rois étrangers que j'ai élevés sur le trône, ou qui me doivent la conservation de leur couronne, qui tous, au moment de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du peuple français, dirigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais dites aussi aux citoyens que tant que les Français me conserveront les sentiments d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de mes ennemis sera impuissante. Français ! ma volonté est celle du peuple ; mes droits sont les siens ; mon honneur, ma gloire, mon bonheur ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France. »

Après ce discours se firent des serments, formules accoutumées des infidélités politiques. Napoléon jura de respecter et faire observer les nouvelles constitutions ; les députés jurèrent de leur prêter appui et obéissance. Puis un décret convoqua les deux chambres.

La sollicitude principale de Napoléon, c'était la guerre, qui déjà s'avançait de toutes parts avec ses menaces. Le roi Ferdinand VII d'Espagne venait de lancer un manifeste par lequel il adhérait à la déclaration de Vienne ; il annonçait la résolution de s'opposer à l'agression de Napoléon Bonaparte et de protéger par les armes les droits de l'hu-

manité et de la Religion. En Italie, les entreprises de Murat s'achevaient par des aventures lamentables. Ses troupes, battues à Tolentino, fuyaient dispersées; frappées d'échecs nouveaux à Caprana, à Ponte-Corvo, à Mignano, à San-Germano, ce n'était plus que des bandes partout fugitives. Murat était rentré à Naples, mais là l'insurrection grondait; le roi des Deux-Siciles, Ferdinand IV, avait adressé une proclamation aux Napolitains, et le murmure populaire apprit bientôt à Murat que sa destinée de roi allait finir. Alors cet homme des grandes batailles prit le parti de la fuite, et dès ce moment le malheur s'acharna sur lui : sa fin devait être sinistre comme celle d'une tragédie.

Bientôt Naples s'abandonna à tous les emportements de la nouveauté. Le peuple criait à la fois *Vive Ferdinand IV!* et *Mort aux Français!* Des milliers de malfaiteurs étaient déchaînés; nulle autorité ne les contenait; le meurtre et le pillage furent la triste inauguration de l'ancienne royauté; on mit le feu à plusieurs maisons, jusqu'à ce que le général Bianchi, arrivant avec trente mille Autrichiens, mit fin à ces représailles et à cette anarchie.

Partout en Europe s'amoncelaient les orages. Des épisodes funèbres se mêlaient aux ébranlements politiques. Le prince de Neufchâtel et de Wagram, Alexandre Berthier, qui avait été le favori de Napoléon, et que Louis XVIII avait fait son capitaine des gardes, avait quelque temps hésité entre ces deux fortunes, et entendant les bruits de guerre de son château de Bamberg, il était resté frappé d'une stupeur qui ressemblait à de la folie. Un jour, voyant du haut d'une tour s'avancer une colonne autrichienne vers les frontières de France, il s'élança, comme emporté par le délire, et se brisa la tête sur les rochers; sa mort aussitôt connue ressembla à un noir présage.

En Angleterre, la chambre des communes venait de voter 3,169,622 livres sterlings pour le service de l'armée; et déjà les escadres anglaises bloquaient nos ports et poursuivaient nos bâtiments. En Allemagne, les puissances réglaient les contingents de la guerre; en France, tout s'agitait, et la guerre civile restait allumée; Napoléon n'avait

plus qu'à hâter partout sa défense, et à intéresser la Nation à l'effort suprême qui allait couronner sa vie de batailles.

Il renouvela devant les chambres des protestations de liberté; la charte de Louis XVIII avait insinué dans la Nation des opinions et des besoins qui dominaient les penchants du despotisme, et c'est par là que Napoléon désormais disputait l'Empire.

7 juin. — « Depuis trois mois, dit-il en ouvrant la session, les circonstances et la confiance du peuple m'ont investi d'une puissance illimitée. Aujourd'hui s'accomplit le désir le plus pressant de mon cœur. Je viens de commencer la monarchie constitutionnelle.

» Les hommes sont impuissants pour fixer les destinées des nations; les institutions seules peuvent les garantir.

» La monarchie est nécessaire à la France pour assurer sa liberté et son indépendance.

» Une de mes plus importantes occupations sera de réunir nos constitutions éparses et d'en coordonner les différentes parties.

» J'ambitionne de voir la France jouir de toute la liberté possible; je dis possible, car l'anarchie ramène au despotisme.

» Une coalition formidable de rois en veut à notre indépendance.

» La frégate la *Melpomène* a été prise, après un combat sanglant, par un vaisseau anglais de 74 canons. Le sang a coulé pendant la paix. Nos ennemis comptent sur nos divisions intestines.

» On communique avec Gand comme on communiquait avec Coblentz.

» C'est à vos lumières et à votre patriotisme à déjouer ces complots.

» La liberté de la presse est inhérente à nos institutions.

» On n'y peut rien changer, sans détruire de fond en comble le système que vous avez établi; mais des lois répressives seront indispensables; et je recommande particulièrement cet objet à la sollicitude des chambres.

» Mes ministres vous feront connaître la situation de

nos affaires; nos finances seraient dans un état satisfaisant, et l'on pourrait faire face à tout, si les recettes portées au budget étaient recouvrées, dans l'année même aux dépenses de laquelle elles sont consacrées.

» Il est possible que le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête des enfants de la Nation. L'armée et moi nous ferons notre devoir.

» Vous, pairs de France, et vous, représentants, donnez à la Nation l'exemple de l'union et du courage, et comme ce Sénat de l'antiquité, soyez prêts à mourir plutôt que de voir humilier la France, et la cause sainte de la patrie triomphera. »

Il y avait dans cette harangue la révélation d'un changement profond dans le système de l'Empire; la souveraineté de Napoléon ainsi exercée par la liberté constitutionnelle portait un germe de débilité et de ruine; aussi sa confiance semblait douteuse, et c'était une frêle excitation pour ses sénateurs et pour ses députés que de leur parler de mourir, eux qui songeaient surtout à dominer.

Pendant ce temps, le congrès de Vienne signait des actes de paix et de guerre; d'une part il déterminait la constitution fédérative des États d'Allemagne; d'autre part, il réglait la délimitation des royaumes et des États d'Europe : Talleyrand, le duc de Dalberg, le comte Alexis de Noailles signèrent ce dernier acte au nom de la France, comme si le roi, dont ils étaient les ministres plénipotentiaires, eut été aux Tuileries; le congrès ne soupçonnait pas que la fortune des armes pût troubler cette fixation souveraine des droits, tels qu'une première victoire les avait assurés; c'est de *cet acte définitif* du 9 juin 1815 que date le droit public nouveau de toute l'Europe.

Et il est vrai que les puissances déployaient de telles forces, que la lutte de Napoléon semblait devoir être vaine.

Voici quelle était l'évaluation des armées combinées qui se mouvaient contre un seul peuple et contre un seul homme :

Autrichiens en Italie,	150,000	hommes.
Sur le haut Rhin,	150,000	
Russes en deçà de l'Oder et en marche sur le Rhin,	280,000	
Prussiens,	220,000	
États d'Allemagne,	150,000	
Hollande,	50,000	
Grande-Bretagne,	50,000	
	1,050,000	

Et à ces forces gigantesques, plus effroyables que les vieilles invasions des Francs, ou des Goths, la France avait à opposer tout au plus trois cent mille hommes, jetés sur divers points menacés du territoire, et dont une partie seulement était prête à entrer en campagne; les vieux soldats de l'Empire étaient accourus sous les aigles; c'était l'espoir de Napoléon. Cent quatre-vingt mille hommes étaient déjà concentrés au nord; vingt mille hommes maintenaient la Vendée; douze mille hommes d'observation gardaient le Midi; douze mille hommes défendaient les débouchés d'Italie; dix-huit mille hommes devaient protéger l'Alsace; et enfin une nouvelle levée de trois cent mille hommes était destinée à venir en aide à ces premiers combattants, si leur vaillance était trahie dans les premiers chocs.

Dès sa rentrée à Paris, les plans de Napoléon avaient été conçus et arrêtés. Ils étaient vastes et hardis. Il avait espéré, selon ses habitudes rapides, devancer l'Europe; son dessein avait été de jeter Murat sur Milan, de mettre en révolution l'Italie, d'y paraître lui-même avec les corps de Suchet, de Brune, de Grouchy et de Masséna, de marcher sur Vienne avec cent mille hommes, d'appeler la Pologne et la Hongrie à la liberté, et d'allumer ainsi toute l'Europe. Mais Murat, par la témérité de son initiative, avait déconcerté ce large dessein, et l'Europe, avertie, avait eu le temps de donner à la guerre une autre direction et un autre théâtre. Napoléon fut obligé d'aller l'arrêter par où elle s'avançait avec le déploiement gigantesque de ses armées.

Il partit de Paris le 12 juin. Il laissait le gouvernement à un conseil composé des ministres, de quatre ministres d'État, et de ses frères Joseph et Lucien. Deux jours après, il datait d'Avesnes une proclamation à l'armée, sorte de manifeste contre l'Europe. Il dénonçait les princes coalisés comme ennemis de la justice et des droits de tous les peuples. « Cette coalition, disait-il, est infatigable! Après avoir dévoré douze millions de Polonais, douze millions d'Italiens, un million de Saxons, six millions de Belges, elle devra dévorer les États de deuxième ordre de l'Allemagne. Les insensés! un moment de prospérité les aveugle; l'oppression et l'humiliation du peuple Français sont hors de leur pouvoir. S'ils entrent en France, ils y trouveront leur tombeau. » Après quoi il rappelait que ce jour était l'anniversaire de Marengo et de Friedland; alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, les armées Françaises avaient été trop généreuses; aujourd'hui, pour tout Français ayant du cœur, le moment était arrivé de vaincre ou de mourir.

Le lendemain il marchait par trois colonnes, de Maubeuge, de Beaumont et de Philippeville, pour aller, avec cent vingt mille hommes, se heurter contre les armées combinées de Prussiens et d'Anglais, soutenus des Belges, des Hollandais et des Hanovriens, et suivies de près par les Russes, qui s'avançaient à marches forcées, tandis que les Autrichiens étaient en ligne sur l'Italie, et que les corps de la confédération se disposaient à passer le Rhin.

Lord Wellington et le maréchal Blucher commandaient ces forces réunies. Napoléon avait hâte de s'emparer des premiers avantages par l'impétuosité accoutumée de sa stratégie. A la tête de ses divisions étaient les généraux Drouot, Reille, Vandamme, Gérard, Mouton; Drouot et Reille sous les ordres du maréchal Ney; Gérard et Vandamme sous le maréchal Grouchy; Pajol à la tête de la cavalerie légère; Excelmans à la tête de la grosse cavalerie; Letort à la tête des dragons de la garde; le maréchal Soult remplissait les fonctions de major-général : trois cent cinquante pièces d'artillerie soutenaient ces vaillantes divisions.

Dès le 15, après de brusques et sanglantes attaques d'avant-postes, l'armée de Napoléon avait passé la Meuse, et son quartier général était à Charleroy. Le quartier général des Prussiens était à Namur et celui des Anglais à Bruxelles.

Mais les noms illustres des grandes guerres manquaient à l'armée française. Berthier s'était tué; Macdonald et Marmont étaient condamnés par l'Empereur comme traîtres; Gouvion-St-Cyr était sans commandement; Soult, major général, n'était qu'un instrument inerte; tout allait reposer sur un seul génie.

En même temps une défection éclatante trahissait le flottement des opinions. Le général Bourmont, vaillant homme de guerre que l'Empereur était allé prendre dans la Vendée, avec beaucoup d'autres, pour les enchaîner à sa gloire, ne s'était pas senti la force de servir jusqu'au bout cette fortune des armes, qui blessait les premiers souvenirs et les premiers engagements de sa vie.

Bourmont n'avait vu d'abord dans la guerre présente que sa patrie à défendre, et il avait pris un emploi dans l'armée jetée au-devant de l'Europe : il était chef d'état-major du 4e corps, placé sous le commandement du maréchal Ney. Mais la politique n'avait pas tardé à troubler ses impressions, lorsqu'était venue la question de l'*acte additionnel* proposé à l'adhésion des soldats comme des citoyens. Bourmont ne l'avait point signé, et ce refus, acte libre et légitime, l'établissait dans une sorte de révolte contre l'Empire, en même temps qu'il allait le servir de son épée. Bourmont fléchit dans cette contradiction étrange; et comme d'autre part l'Europe, qui se précipitait, se déclarait l'alliée du roi de France, Bourmont pensa n'avoir pas d'autre moyen d'échapper aux perplexités qu'en quittant l'armée et s'en allant trouver le roi [1].

Cette résolution, prise à la veille des combats, était fatale; on supposa que Bourmont portait aux Prussiens les

[1] Voyez la NOTICE *pour servir à l'histoire du maréchal Bourmont.* — Caen. 1846.

secrets de l'armée; et depuis lors son nom devait rester sous le poids des anathèmes des partis; à peine si de magnifiques faits d'armes pourraient le réhabiliter un jour, tant l'honneur militaire est inexorable! tant la fidélité politique est difficile sous les armes!

16 juin. — Le lendemain, Napoléon ouvrait ses attaques. Les colonnes s'avançaient dès le matin dans la plaine de Fleurus, fortes de soixante-seize mille hommes et de deux cent quarante canons. Blucher, avec quatre-vingt-dix mille hommes, occupait les hauteurs de Bry et de Sombref, et les villages de Ligny et de Saint-Amand. En même temps le maréchal Ney, avec trente mille hommes et quatre-vingts bouches à feu, se portait sur la gauche contre l'avant-garde des Anglais, dont les forces générales étaient de cent mille hommes, disposés entre Ath, Nivelles, Jemmapes et Bruxelles.

Cette inégalité de forces n'avait pas étonné l'impétuosité de Napoléon.

Mais tandis qu'à Saint-Amand, à Sombref, à Ligny, la bataille était acharnée contre les Prussiens, Ney hésitait dans son attaque, croyant avoir devant lui toute l'armée anglaise au lieu de son avant-garde. Napoléon sentait le danger de cette incertitude. « Le sort de la France est entre vos mains! » faisait-il dire à Ney par ses aides de camp; et il le pressait de combattre, de rejeter au loin les Anglais, et de reprendre les Prussiens par la droite pour les envelopper entre deux attaques. Mais Ney hésitait toujours. Pendant ce temps, les Prussiens défendaient leurs positions à outrance. Le village de Ligny fut enlevé sept fois par les Français; Napoléon, ne comptant plus sur le concours de Ney pour les accabler, les fit attaquer par la droite par le général Gérard. Alors tout fut emporté. Les Prussiens s'éloignèrent laissant dans les ravins de Ligny des monceaux de cadavres; vingt-cinq mille hommes avaient péri: le prince de Brunswick-Œls gisait parmi les morts avec plusieurs généraux. Blucher fut foulé aux pieds des chevaux des cuirassiers français, qui lui passèrent deux fois sur le corps; il se releva pour d'autres combats. « Nous

avons perdu la bataille, disait-il le lendemain dans son rapport, mais non pas notre honneur. Nos soldats ont combattu avec une bravoure au-dessus de tout ce qu'on pouvait attendre. » Napoléon avait perdu quinze mille hommes, tués ou hors de combat; parmi les morts, le général Gérard, qui avait déterminé la victoire par cette dernière attaque de la droite ennemie : il expira en demandant des *cartouches et des Prussiens!*

La victoire eût été décisive, si Ney avait obéi avec son ancien enthousiasme aux ordres de Napoléon; il était resté glacé à force de précaution et de calculs. Et pendant qu'il avait ainsi hésité, les Anglais s'étaient peu à peu fortifiés; ils avaient fini par rassembler cinquante mille hommes aux Quatre-Bras, où leurs forces étaient d'abord peu considérables, et lorsqu'enfin Ney voulut les attaquer avec sa vieille énergie, ses vaillantes charges se brisèrent sur des masses d'infanterie immobile; il y eut même un moment de retraite désordonnée; le général Foy rétablit le combat.

L'armée anglaise put donc garder ses positions, bien qu'elle eut perdu sept ou huit mille hommes; mais elle avait été séparée de l'armée prussienne, et ce fut ce qui détermina le plan de Napoléon pour une bataille nouvelle, qui allait décider de sa destinée et de celle de l'Europe.

Il coupa son armée en deux : soixante-cinq mille hommes devaient agir sous ses ordres contre Wellington; trente-six mille étaient mis sous les ordres du maréchal Grouchy pour poursuivre l'armée prussienne, et l'empêcher de se réunir à l'armée anglaise; c'était le sort de la bataille.

Napoléon dirigeait l'ensemble des mouvements d'une éminence, près d'une ferme dont le nom appartient à l'histoire, la ferme de la *Belle-Alliance;* il avait ainsi disposé le combat : le deuxième corps, commandé par Reille, faisait face aux bois qui entourent Hougoumont; le premier corps, commandé par Drouet, établi devant la Haie-Sainte; le sixième corps, à l'extrême droite, devait lier ses opérations à celles de Grouchy, il était commandé par le gé-

néral Mouton : c'était la première ligne. Derrière s'étendaient la cavalerie et les cuirassiers, et enfin la garde impériale, formidable réserve, rangée sur les hauteurs de Planchenois.

Wellington, de son côté, avait eu le temps de s'établir en des positions choisies; son armée était de près de cent mille hommes; son centre s'appuyait au village de Mont-Saint-Jean, sa droite à Hougoumont, sa gauche à la Haie-Sainte; son artillerie était couverte par des haies, des ravins et des bois; il avait pris enfin pour quartier général Waterloo, poste retranché d'une manière formidable, à quatre lieues de Bruxelles.

Napoléon était inégal à Wellington par la situation et par le nombre. Ses soldats étaient harassés; les provisions leur avaient manqué; la nuit avait été pluvieuse, le bivouac triste. Mais Napoléon comptait sur le courage; il comptait aussi sur les ordres donnés pour le combat, et qui en d'autres temps eussent été suivis strictement. A midi, il engagea donc la lutte. Aussitôt tout sembla indiquer que la victoire allait hésiter. Les Anglais répondaient à l'attaque avec un calme qui contenait et surprenait l'ardeur française; et en même temps Napoléon apprit que trente mille Prussiens marchaient pour s'unir à eux. Toutefois il garda sa sérénité; sa parole, comme son regard, respirait la confiance; son armée avait retrouvé tout le feu des vieilles guerres; elle s'exaltait à la pensée de mourir sous l'œil du maître qui la fascinait.

Tout l'effort de la lutte se dirigeait sur Mont-Saint-Jean et sur la Haie-Sainte; Ney, pour emporter la résistance, y jeta brusquement un corps puissant d'infanterie, soutenu de 80 pièces de canon; le choc précipita les Anglais; les positions furent enlevées, et Ney s'y établit vainqueur. Les Anglais, toutefois, continuaient, en se retirant, de se battre avec leur ordre accoutumé, et leur cavalerie rompit même un corps d'infanterie qui avait été lancé contre eux pour décider le premier succès. La bataille alors devint furieuse; les cuirassiers du général Milhaud, lancés contre la cavalerie anglaise, avaient rétabli l'avantage;

mais, à leur tour, ils reculèrent foudroyés par l'artillerie, jusqu'à ce que la cavalerie légère, se précipitant au galop, vînt ressaisir la victoire; Napoléon vit partout les Anglais rompus, culbutés, fuyant en désordre vers la forêt de Soignes; il put croire que la bataille était décidée.

Mais, à ce moment, parurent en ligne les trente mille Prussiens annoncés au commencement; ils étaient conduits par Bulow; trente mille autres les suivaient de près, conduits par Blucher.

Ce fut une bataille nouvelle. Wellington, ainsi fortifié, reprit l'offensive, et les Français recommencèrent leurs prodiges. Tout l'effort de la lutte était dirigé encore sur Mont-Saint-Jean; là se signalait la défense comme l'attaque; Ney et Kellermann avaient retrouvé leur bravoure; la garde impériale se surpassait elle-même; c'était un combat de géants.

Cependant Napoléon attendait toujours l'action du maréchal Grouchy. On eût dit comme un charme que rien ne dissipait. A un moment où le plateau de Mont-Saint-Jean était le plus disputé par le double acharnement des deux armées, une fusillade se fit entendre au loin, « ah! voilà Grouchy, s'écria Napoléon, la victoire est à nous! » Ces mots, entendus par la garde, donnent un nouvel élan à tous les courages; mais l'impétuosité produisit du désordre dans les rangs, et l'artillerie ennemie acheva de les rompre. Ce fut le commencement d'un affreux désastre. La droite de Napoléon combattait depuis quelque temps sans munitions contre les Prussiens, nouveaux-venus dans la mêlée; elle finit par reculer, et puis par se débander. Alors la cavalerie ennemie, faisant irruption sur les rangs ouverts de l'armée française, achèvent de la désorganiser, et deux cents canons la foudroient de toutes parts. Napoléon voit la dispersion et veut l'arrêter. Il paraît l'épée à la main, et sa voix appelle les corps qui fuient; sa voix n'est pas écoutée. Il voit, à ce signe nouveau pour lui, que sa destinée est accomplie; il est pâle, consterné. A ce moment, ayant demandé un verre d'eau, il le prit d'une main toute tremblante; à peine le portait-il à ses lèvres;

le verre agité laissait l'eau tomber sur sa poitrine [1]. Tout s'achevait pour lui par la destruction de vingt-cinq ou trente mille hommes, par la perte d'un matériel immense d'artillerie, par la dispersion d'une armée magnifique, et enfin par l'invasion nouvelle du sol de la patrie; rien n'allait manquer à cette sinistre calamité.

L'armée combinée avait payé la victoire par des pertes égales à celles des Français ; quinze mille anglais, autant de Prussiens, quatre ou cinq mille Belges, Hollandais et Hanovriens jonchaient la terre ; jamais champ de bataille ne vit de tels flots de sang, et quelques heures avaient suffi pour ce grand carnage ; à sept heures la bataille était finie.

L'honneur de cette journée fatale est resté dans l'histoire à lord Wellington ; il devrait être plutôt au Prussien Blucher : c'est Napoléon qui a prononcé ce jugement. « Wellington dut le gain de la bataille, a-t-il dit, d'abord à la fermeté de ses troupes, car les Anglais s'y sont battus avec le plus grand acharnement et le plus grand courage ; ensuite à l'armée de Blucher à qui on devrait plutôt attribuer la victoire qu'au duc, parce qu'il a déployé plus de talent comme général. Battu la veille, il avait rassemblé ses troupes qu'il reconduisit au combat le lendemain [2]. »

Quoi qu'il en soit, une catastrophe sans pareille terminait la vie militaire la plus étonnante qui eût paru dans les temps anciens et modernes. Le génie de Napoléon ne parut pas éclipsé dans cette lamentable ruine ; sa mission terrible ne fit que s'achever par un coup d'adversité égal aux prospérités de sa vie ; ainsi Dieu se joue de la gloire : la renommée survit néanmoins, et elle avertit le monde de ce que le génie a de redoutable, lorsqu'il n'est pas accompagné de modération et de vertu.

Ce n'est point le lieu de disserter sur la défaite de Wa-

[1] C'est un témoin qui a raconté ce fait à l'auteur de cette histoire, celui-là même qui présenta le verre d'eau à Napoléon.

[2] Napoléon a dit encore : « Ah ! que Wellington doit un beau cierge au vieux Blucher !... Sans celui-là, je ne sais pas où serait *Sa Grâce*, comme on l'appelle ; mais moi, bien sûrement, je ne serais pas ici. » Sainte-Hélène. — Las Cases. *Manuscrits et Mémoires.*

terloo, ni d'en chercher les causes. L'inaction de Grouchy est restée l'explication vulgaire de ce désastre ; la précipitation de Napoléon à poursuivre un succès d'éclat en est l'explication plus véritable. Cet homme semblait poussé par la main de Dieu, ses yeux étaient voilés, sa raison obscurcie ; il pensait étourdir l'Europe par un coup soudain qui fît croire au retour de sa première fortune ; il ne songea pas que la gloire comme la vie a ses heures marquées ! Il n'avait plus les éblouissements de la jeunesse, et il ne sut pas avoir le bons sens, la retenue et la prévoyance de la maturité. Puis sa mission était finie ; il avait servi d'instrument d'expiation contre les nations et contre les dynasties ; à son tour, il devait un exemple de réparation pour l'usage immodéré de la puissance, et le monde enfin avait besoin de passer par d'autres épreuves et de recevoir d'autres leçons.

Napoléon comprit néanmoins la profondeur de l'abîme où il venait de tomber. Waterloo n'était pas seulement une bataille perdue, c'était une révolution consommée. Il courut à Paris, sans songer à rallier ses troupes ; et déjà aussi tout révélait l'attente d'événements étranges, mystérieux. Il entra à l'Elysée le 20, à neuf heures du soir ; la population était agitée par des récits encore douteux ; ils suffirent pour exciter les passions et les espérances des politiques ; les partis républicains retrouvèrent leurs illusions ; et telle était l'ardeur des opinions que la nouvelle d'un grand désastre mêlait la joie à la stupeur ; il y eut, dans ce moment sinistre, des joueurs de bourse qui spéculèrent sur la ruine de la France ; mais l'impression générale était l'anxiété ; une invasion nouvelle était inévitable ; la France pouvait être mise en lambeaux ; Paris, sous cette terreur, retrouva contre Napoléon toute la ferveur de ses premiers anathèmes.

Le 21, la chambre des représentants ajouta ses délibérations bruyantes aux agitations de l'opinion publique. Là bourdonnait ce même parti de République, que Napoléon avait mis à ses pieds en l'affublant d'honneurs, et qui venait de donner à l'épreuve de l'Empire un caractère nouveau de démagogie déréglée. Lafayette parlait à ce parti

la vieille langue de 1791, langue de patriotisme vain et boursouflé, qui, en des temps de raison politique, eût provoqué le dédain et la moquerie.

« Lorsque, pour la première fois, s'en vint dire Lafayette à cette chambre effarée, lorsque, après bien des années, j'élève une voix que les vieux amis de la liberté reconnaîtront encore, je me sens appelé à vous parler des dangers de la patrie, que vous seuls maintenant avez le pouvoir de sauver..... Voici le moment de nous rallier autour du vieux étendard tricolore, celui de 89, celui de la liberté, de l'égalité, de l'ordre public ! C'est enfin le seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre des tentatives intérieures. Permettez à un vétéran de cette cause sacrée, qui fut toujours étranger à l'esprit de faction, de vous soumettre quelques résolutions préalables, dont vous apprécierez, j'espère, la nécessité.

» I. La chambre des représentants déclare que l'indépendance nationale est menacée.

» II. La chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison : quiconque se rendrait coupable de cette tentative, sera traître à la patrie, et sur-le-champ jugé comme tel. »

Le reste des propositions de Lafayette était un témoignage à l'armée, qui avait bien mérité de la patrie, et un appel à la garde nationale.

Ainsi Lafayette demandait que la dictature fut transférée à une assemblée de parleurs : c'était l'achèvement de la grande épopée révolutionnaire par des épisodes qui allaient être à la fois odieux et ridicules.

Bientôt Lafayette poussa plus loin ses motions. D'heure en heure, le pressentiment de la chute de Napoléon s'aggravait dans les esprits, et Lafayette s'enhardissait à frapper son ombre. Il finit par demander l'abdication de l'Empereur; les séances des deux assemblées furent animées, orageuses; mais la fortune l'emportait : Napoléon était vaincu, tout le monde le délaissa.

Pendant ce temps, il délibérait de son côté à l'Élysée. Ses ministres, ses frères, quelques amis, ouvraient des

avis qu'il repoussait tour à tour; nul n'osait prononcer le mot qui était dans toutes les pensées. Lucien seul proposait un coup d'État en sens inverse de l'abdication. Un coup d'État! s'écriait Napoléon, quand tout m'échappe! quand l'assemblée est maîtresse! quand la Constitution l'arme d'une force que je n'ai plus! Napoléon, cet esprit si résolu, ne savait que douter de tout et de lui-même.

Cependant ce mot fatal d'abdication arriva à son oreille. Que j'abdique! s'écrie-t-il avec une colère étonnée. Cet avis lui révéla sa ruine entière. Il résistait cependant, lorsque le général Solignac, de la chambre des représentants, vint lui apprendre le cours précipité des résolutions. Solignac, que Napoléon avait disgrâcié depuis cinq ans, lui apportait des paroles qui attestaient le soin de sa gloire; il le sollicitait d'abdiquer pour échapper à la flétrissure d'une déchéance, car l'Assemblée, disait-il, était emportée aux extrémités d'une haine ingrate; et abdiquant, Napoléon sauvait à la fois sa dignité et sa couronne, puisque son fils prendrait le trône. Ce fut un combat douloureux; enfin Solignac resta maître; Napoléon promit d'abdiquer, et l'Assemblée se calma.

22. — Peu après, les deux chambres recevaient la déclaration suivante :

« Français! en commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés, et sur le concours de toutes les autorités nationales. J'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes les déclarations des puissances contre moi.

» Les circonstances paraissent changées; je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne! Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils sous le titre de Napoléon II, empereur des Français.

» Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil du gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils

m'engage à inviter les chambres à organiser la régence par une loi.

» Unissez-vous tous pour le salut public, et pour rester une Nation indépendante.

» NAPOLÉON. »

La lecture de cette déclaration fit éclater aussitôt les opinions les plus diverses. Les deux chambres envoyèrent des députations à Napoléon pour le complimenter de ce grand acte de sacrifice; mais le travail des partis resta profond dans leur sein. Les uns essayaient de faire sortir la République de l'anarchie qui se déclarait; les autres murmuraient le nom du duc d'Orléans pour le jeter au-devant de la royauté qu'ils avaient proscrite, quelques-uns tentaient de sauver la dynastie de l'Empire, et ceux-là semblaient avoir pour eux la puissance de la logique et des faits dans la constitution présente.

Mais chaque parti voyait s'avancer des événements qui menaçaient ses desseins, et l'activité des intrigues cachait des alarmes qui amortissaient le prosélytisme des opinions.

Quelques orateurs seulement profitèrent de ces dernières heures de tribune pour allumer, s'il était possible, une démagogie expirante; ou bien les adorateurs de l'Empire essayèrent des scènes d'attendrissement pour le jeune fils de Napoléon.

Il y eut, sur ce nom de Napoléon II, quelques luttes dramatiques.

Defermon s'était écrié: « Avons-nous ou n'avons-nous pas un Empereur dans Napoléon II? Napoléon II est empereur. » Et à ces mots avait éclaté un grand orage. « Je sais, dit Boulay, de la Meurthe, qu'il y a une faction qui veut faire reconnaître le trône comme vacant, et qu'à force d'intrigues on veut parvenir à ramener les Bourbons. Je mettrai le doigt sur la plaie. Je sais qu'il existe aussi une faction d'Orléans... » Et le tumulte redoubla. « On n'a pas le droit de m'interrompre, cria Boulay. Je sais que cette faction est royaliste; elle a entraîné quelques patriotes. Si le duc d'Orléans acceptait, ce qui est douteux, les propositions qu'on songerait à lui faire, il céderait le trône à... »

et ici on n'entendit plus; les grondements de l'orage couvraient la voix de l'orateur; l'assemblée était dans un affreux tumulte.

Un représentant demanda que Napoléon II fut solennellement reconnu; et la tempête allait toujours grossissant. « Voulez-vous, s'écria Regnault de St-Jean-d'Angély, que Wellington soit à vos portes? » — « Proclamez Napoléon II, dit un autre, c'était le général Mouton-Duvernet; proclamez Napoléon II et vous aurez des soldats. »

Mais ce n'était pas là délibérer. Dupin monta à la tribune; on l'écouta. « Pourquoi, dit-il, Napoléon a-t-il abdiqué? c'est parce qu'il a reconnu qu'il ne pouvait sauver la patrie. Napoléon II fera-t-il ce que Napoléon Ier n'a pu faire? Nous avons senti la nécessité d'être unanimes dans nos sentiments et nos déclarations; mais si nous avons reconnu que la haine des puissances alliées pour Napoléon les empêcherait de traiter avec nous, croyez-vous que son fils ne fut pas un nouvel obstacle à la paix? Nous ne pouvons agir aujourd'hui qu'au nom du Peuple français. »

Dupin parla une heure sur cette thèse; le parti de Napoléon frémissait sur les bancs; il demandait à grands cris la proclamation de Napoléon II; mais il se sentait vaincu, et Manuel vint dissimuler sa défaite en démontrant l'inutilité de cet acte. Napoléon II n'était-il pas reconnu par le fait de l'abdication de son père? C'était la doctrine pure de l'hérédité transportée dans les pratiques de l'usurpation; la chambre feignit d'être satisfaite; elle cria : *Vive Napoléon II!* et elle se mit à instituer une commission exécutive de Gouvernement. C'était Fouché qui secrètement jetait ses manéges de police parmi les intrigues et les passions de l'assemblée; c'était de lui que venait cet ajournement de la proclamation de Napoléon II; toute sa sollicitude était de tenir la politique dans les ambiguités et d'écarter les résolutions. Ainsi espérait-il surnager aux naufrages qui se préparaient.

La commission exécutive se composa de Fouché, de Carnot et du général Grenier. La chambre des pairs y ajouta le duc de Vicence et le baron Quinette; des deux

côtés on faisait des choix au hasard; Fouché seul réglait les événements et semblait devoir rester maître de l'avenir.

Ailleurs, la lutte des opinions gardait au moins sa grandeur. La Vendée, quoique divisée dans sa conduite par des chefs indécis, avait soutenu son drapeau en plusieurs combats; le surlendemain de la bataille de Waterloo, un engagement à Roche-Servière ne fut point heureux; mais peu après la nouvelle de la défaite de Napoléon arrivait aux combattants des deux partis; et, par ordre de Louis XVIII, le général Larochejaquelin fit demander une suspension d'armes; bientôt les combats cessèrent; une pacification fut signée le 26 entre le général Sapinaud et le général Lamarque, et l'on vit les généraux vendéens offrir à leurs adversaires de conduire avec eux vers le Nord trente mille hommes pour arrêter de concert le déchirement et l'oppression de la France. C'était là un patriotisme autrement inspiré que celui qui s'appliquait à remuer des passions égoïstes et sans courage.

Cependant, l'assemblée des représentants continuait ses délibérations tumultueuses, et la commission exécutive, installée aux Tuileries sous la présidence de Fouché, faisait des actes de gouvernement, se donnait des ministres, nommait des généraux, et envoyait des ambassadeurs aux puissances. C'est alors qu'on vit une députation extraordinaire s'en aller au nom de la Nation porter aux souverains, réunis à Hagueneau, des vœux de politique, formulés en instructions par la commission exécutive; cette députation se composait du marquis de Lafayette, du marquis d'Argenson, du comte de Pontécoulant, du général Sébastiani et du comte de La Forêt; Benjamin Constant en était le secrétaire; assemblage de noms et de titres qui exprimait le mélange de toutes les vanités, de tous les sophismes et de toutes les déceptions[1].

Ces plénipotentiaires, se prenant au sérieux, allaient parler aux souverains des raisons politiques que chacun

[1] « La députation était ridicule et sa bonhomie sans égale. » *Napoléon, d'après Antomarchi.*

d'eux pouvait avoir de favoriser un système plutôt qu'un autre, et même ils allaient discuter l'intérêt de prépondérance qui pouvait déterminer une préférence de la part de l'Autriche, ou de l'Angleterre, ou de la Prusse, ou de la Russie. Jamais la suffisance politique ne se révéla d'une façon plus vaine et plus triste. La commission de gouvernement pensait surtout toucher l'Autriche par la paternité de l'Empereur, et ses plénipotentiaires devaient lui faire entendre l'intérêt qu'elle aurait à l'aggrandissement de la nation française, pour s'en faire une force contre le voisinage toujours grandissant de la Russie. Les instructions ajoutaient : « Messieurs les plénipotentiaires trouveront auprès des souverains alliés les plénipotentiaires britanniques. Ce sera peut-être avec ceux-ci que la négociation offrira le moins de difficultés. La question, à l'égard des alliés, n'est presque pas une matière de discussion; avec cette puissance, tous les raisonnements, tous les principes sont pour nous. Tout consiste à savoir si la volonté ne sera pas indépendante de tous les principes et de tous les raisonnements. »

Ainsi parlait la commission de gouvernement; elle ne semblait pas soupçonner que toute l'Europe fût en armes pour accabler la France, ni qu'une victoire fatale l'eût mise dans le cas d'exécuter pour le moment tous ses desseins, à moins qu'une puissance morale n'apparût pour la contenir.

Et tel était le délire, que les instructions secrètes des plénipotentiaires leur enjoignaient de tout faire pour écarter la seule puissance à qui il fût donné de désarmer l'Europe : ils devaient d'abord demander la reconnaissance de Napoléon II, et puis *tout proposer et tout accepter*, à l'exclusion de Louis XVIII. Tel était le patriotisme en ces temps de colère : tout lui était bon, venant de la victoire ennemie, excepté le pouvoir antique devant qui le monde s'était incliné depuis mille ans.

Mais déjà les armées victorieuses foulaient le sol français, et nulle ombre d'armée n'apparaissait devant elles; Louis XVIII, de son côté, sortait de sa retraite de Gand,

et était salué avec enthousiasme à la frontière comme un libérateur : il avait, auparavant, envoyé à Bruxelles 400,000 fr. pour le soulagement des Français blessés ou faits prisonniers à Waterloo ; cet envoi, fait au nom *d'un Français qui est à Gand*, avait ému tous les cœurs.

En regard des événements qui se hâtaient, la chambre se mit à faire des lois de défense ; la commission nomma le maréchal Jourdan général en chef de l'armée du Rhin, le maréchal Grouchy général en chef de l'armée du Nord. En même temps, la famille de Bonaparte se dispersait ; Napoléon se retira à la Malmaison et Lucien prit la route d'Italie. Fouché continua ses manéges.

Il fallut toutefois avoir l'air de ne pas délaisser la Nation dans ses anxiétés. C'est Fouché, l'homme de la Convention, qui semblait avoir tout le soin du salut et de la dignité. Il écrivit à Wellington pour l'intéresser par la flatterie à sa politique. « Nul homme plus que vous, milord, n'est capable de faire cesser les divisions de la France et de l'Angleterre, et n'est en état de remettre l'Europe sous un meilleur génie et dans une meilleure position. »

Et, d'autre part, il informait les chambres que les bulletins de l'armée étaient peu satisfaisants, mais que la commission ne proposerait rien de pusillanime, et qu'elle défendrait jusqu'à la dernière extrémité l'indépendance de la Nation, l'inviolabilité des chambres et la liberté des citoyens. La confiance publique n'était point accrue par ces déclarations ; les chambres étaient agitées ; leurs délibérations ressemblaient à des tempêtes. Le Gouvernement prescrivait au hasard des mesures d'ordre et de défense ; on appelait l'armée du Nord en toute hâte au secours de Paris ; les *fédérés* étaient armés et devaient servir d'auxiliaires ; les habitants des campagnes étaient invités à faire entrer dans Paris leurs provisions, et à travailler aux retranchements qui devaient couvrir les camps ; c'étaient autant de signes d'alarme et de ruine.

Alors se fit entendre la voix de Louis XVIII :

« Le roi aux Français !

» Les portes de mon royaume, disait-il, viennent enfin

de s'ouvrir devant moi ; j'accours, j'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avais voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les Français. »

Et puis le roi retrouvait son langage accoutumé de modération et de paix. Il avouait *des fautes commises par son Gouvernement;* « l'expérience seule pouvait avertir; elle ne sera pas perdue ; je veux, ajouta le roi, tout ce qui sauvera la France. »

Cependant on délibérait déjà du sort de Napoléon. La commission avait demandé pour lui un sauf-conduit à Wellington, et il avait déclaré qu'il ne se croyait pas suffisamment autorisé ; un message alors annonça à la chambre des représentants que le Gouvernement armait deux frégates à Rochefort, pour conduire Napoléon aux États-Unis.

En même temps l'ennemi entrait à Compiègne. Napoléon, prêt à partir pour Rochefort, sentit son sang bouillonner ; l'ennemi est à Compiègne ! s'écriait-il ; il est à Senlis ; demain, il sera aux portes de Paris ; qu'on me fasse général ! et il envoya le général Becker porter sa demande à la commission ; en abdiquant, ajoutait-il, je n'ai pas renoncé au privilége d'être le premier soldat de la patrie. Il cherchait à ressaisir sa destinée : c'est comme s'il eût poursuivi un fantôme. La commission s'effraya, et, malgré l'avis de Carnot, elle refusa la demande de Napoléon. Quelques heures après, il partait pour Rochefort.

Alors la commission et l'assemblée n'eurent plus qu'à achever leur mission : l'une par l'intrigue, l'autre par le tumulte. Quant à l'armée, elle n'avait plus de chef, et les ordres qui lui venaient d'un gouvernement sans prestige la trouvaient inerte et glacée. « Pourquoi nous battrions-nous ? disaient les soldats ; nous n'avons plus d'Empereur. » Pour eux, l'Empereur c'était la France.

Quelques généraux pensèrent suppléer à une magie désormais évanouie par une exaltation révolutionnaire; ils firent une adresse aux chambres, pleine d'excitations furieuses : vaines paroles, qui allaient se mêler aux cris des tribuns, et n'émurent ni le peuple ni les soldats.

D'autres mieux inspirés, et entre eux le maréchal Soult, c'est lui qui le dit, s'appliquaient « à ramener vers les princes légitimes et les troupes, et les citoyens, et les diverses autorités de l'État [1]. »

Mais, de son côté, l'assemblée des représentants faisait des protestations contre tout pouvoir qui serait institué sans l'aveu de la Nation; c'était une réserve de la souveraineté du peuple contre la royauté de Louis XVIII, que chaque moment rapprochait des Tuileries.

» Les troupes des puissances alliées vont occuper la capitale, disait l'assemblée dans sa déclaration; la chambre des représentants n'en continuera pas moins de siéger au milieu des habitans de Paris, où la volonté expresse du peuple a appelé ses mandataires. »

Après quoi, se fiant, disait-elle, aux manifestes des puissances alliées, elle énonçait les conditions du gouvernement de la France, « lequel, quelqu'en puisse être le chef, doit réunir les vœux de la Nation, légalement émis, et se coordonner avec les autres gouvernements, pour devenir un lien commun et la garantie de la paix entre la France et l'Europe.

» Elle déclare, ajoutait-elle, qu'un monarque ne peut offrir des garanties réelles, s'il ne jure d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale et acceptée par le peuple. »

Et elle énumérait les conditions de cette Constitution: — « La liberté des citoyens; l'égalité des droits civils et politiques; la liberté de la presse; la liberté des cultes; le système représentatif; le libre consentement des levées d'hommes et d'impôts; la responsabilité des ministres; l'irrévocabilité des ventes de biens nationaux de toute origine; l'inviolabilité des propriétés; l'abolition de la dîme, de la noblesse ancienne et nouvelle, héréditaire, de la féodalité; l'abolition de toute confiscation des biens; l'entier oubli des opinions et des votes politiques émis jusqu'à ce

[1] Mémoire justificatif de M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie. — 1815.

jour; l'institution de la Légion-d'Honneur; les récompenses dues aux officiers et aux soldats; les secours dus à leurs veuves; l'institution du jury; l'inamovibilité des juges, le paiement de la dette publique. »

Et enfin les représentants « confiaient le maintien de ces dispositions à tous les bons Français, à tous les cœurs généreux, à tous les esprits éclairés, à tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations futures. »

La déclaration était signée : Lanjuinais, président; Bedoch, Dumolard et Clément du Doubs, secrétaires.

Le souvenir de ces protestations ne saurait être indifférent à l'histoire. Il fallait qu'il fut avéré que la Révolution française n'avait su produire autre chose que des manifestations et des théories de liberté, vain obstacle contre l'établissement des tyrannies, et, parfois, contraste humiliant avec l'amour de la servitude.

Au moins quelques débris d'armée défendaient, pendant ce temps, l'honneur public. Les généraux Excelmans et Piré, avec quinze cents chevaux, disputèrent Versailles aux Prussiens, et après un hardi fait d'armes s'établirent à Mont-Rouge. Mais déjà Paris était enveloppé de troupes ennemies, et le 3, à 4 heures du matin, une cannonade annonça les événements décisifs. Le maréchal Davoust, commandant en chef des forces françaises, n'avait aucun moyen de protéger Paris ; il songea à négocier, et bientôt, par une convention signée à Saint-Cloud, une suspension d'armes fut prononcée ; l'armée française devait, le lendemain, se diriger derrière la Loire, avec son matériel et son artillerie ; l'armée alliée devait commencer par occuper les abords de Paris, et, le 6, toutes les barrières lui seraient ouvertes.

L'assemblée des représentants profita de ces deux jours pour écrire une constitution : c'est la maladie des sophistes et des rhéteurs de vouloir enchaîner les événements par des formules. Cette constitution, rédigée à la hâte et en tumulte, était un amas de déclarations tirées de toutes les constitutions inventées par la Révolution française. On

l'envoya à la chambre des pairs, et on la sema dans Paris. Les angoisses où se trouvait la population n'empêchèrent pas le sarcasme et la moquerie; les représentants furent baffoués, et le rire se mêla aux alarmes. D'autres dénouements se hâtaient et allaient rendre aux esprits la sérénité.

Le 7, la commission de Gouvernement adressa un message aux deux chambres. « Jusqu'à présent, disait-elle, nous avions cru que l'intention des souverains alliés n'était pas unanime sur le choix du prince qui devait régner sur la France. A leur retour, nos plénipotentiaires nous donnèrent la même assurance. Toutefois les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré, dans les conférences qu'ils ont eues avec le président de la commission, que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône, et que demain matin il doit faire son entrée dans la capitale. Des troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries où siège le Gouvernement. Dans cet état de choses, nous ne pouvons que faire des vœux pour la patrie, et nos délibérations n'étant plus libres, nous croyons de notre devoir de nous séparer. »

A cette lecture, la chambre des pairs se leva et se retira en silence. La chambre des représentants crut qu'elle pouvait encore faire quelque bruit. Manuel répéta les paroles célèbres qui avaient inauguré la Révolution française en 89 : « Nous sommes ici par la volonté du peuple ; nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » On n'eut pas l'air de s'apercevoir de ce simulacre d'héroïsme. Le lendemain matin [8 juillet], la chambre voulut s'assembler; les portes du palais étaient fermées; le président Lanjuinais publia une protestation, qui ne fut pas aperçue davantage. Le même jour, Louis XVIII datait de Saint-Denis une ordonnance qui enjoignait à tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, ainsi qu'à tous les commandants et officiers de la garde nationale qui étaient en service le 1er mars 1815, de reprendre leurs fonctions; l'ordre se rétablissait ainsi de lui-même, et le lendemain le roi entrait à

Paris, parmi des flots pressés de peuple, et partout salué par des acclamations. Le récit de cette entrée, dans les journaux du temps, ressemble à un triomphe, et l'histoire s'étonne de cette rapidité d'émotions, qui semble faire passer Paris par tous les contrastes, comme s'il manquait de sincérité et de conviction. Mais telle est cette population, qui a des foules pour tous les partis et pour tous les succès; seulement il était visible que cette fois ce n'était pas une foule accidentelle qui se déroulait dans ses rues et dans ses places, c'était la population véritable qui tout entière sortait de ses demeures et de ses travaux pour accueillir le Roi, qui une seconde fois la sauvait de la ruine.

Les maréchaux Victor, Marmont, Macdonald, Oudinot, Gouvion-St-Cyr, Moncey et Lefèvre brillaient dans le cortége du Roi; c'étaient les grands noms qui venaient de manquer à Napoléon dans cette dernière lutte contre l'Europe. Toute la garde nationale était sous les armes; les rues, comme en 1814, étaient pavoisées; des drapeaux blancs flottaient aux fenêtres; les maisons étaient inondées d'hommes, de femmes, d'enfants qui poussaient des cris joyeux; et ainsi Louis XVIII fut comme porté aux Tuileries sur les bras du peuple. Dans les cours et dans le jardin la multitude était pressée; elle appelait le roi à grands cris; il dut aller à elle, et alors l'enthousiasme devint comme un délire. « Me voilà donc avec mon peuple! avec mes amis! » disait le roi. Et des larmes coulaient de tous les yeux. Ainsi s'achevait ce drame funeste, qui avait si soudainement interrompu la restauration; cette exaltation de joie ne faisait alors que dissimuler les douleurs profondes qui allaient survivre au sein de la patrie. Les *Cent-Jours* (c'est le nom qui a été donné à ce nouveau passage de Napoléon par le trône), les Cent-Jours firent plus de mal à la France que tous les désastres des derniers temps de l'Empire. L'Europe s'arma de vengeance, le Gouvernement fut entouré de piéges, la sagesse même du monarque devint un péril; la Nation se nourrit de défiances, les factions s'allumèrent, les conspirations s'ourdirent, les cœurs se remplirent de haines et d'antipathies; et tout enfin put

faire pressentir aux esprits prophétiques un travail caché de réaction où risquerait de périr cette royauté si populaire, mais dont la vue était un remords pour ceux qui, depuis trente ans, l'avaient attaquée par tant de crimes inutiles.

CHAPITRE IV.

Napoléon est embarqué sur le *Bellérophon;* sa lettre au prince régent d'Angleterre. Fin de sa destinée. — Gouvernement du roi. — Patriotisme de Louis XVIII. — Passions politiques; assassinats. — Ordonnances du 24 juillet; deux listes de proscrits; liberté des apologies. — Punitions militaires. Labédoyère. — Incidents; restes de guerre. — Organisation de l'armée. — Procès criminels. Les frères Faucher, de La Réole; le maréchal Ney. — Changement de ministère. Le duc de Richelieu et M. de Cases. — Ouverture de la session; noble langage du roi. — Deux pairs refusent de prêter serment à la Charte; même exemple donné à Toulouse par M. de Villèle. — Derniers épisodes de l'Empire; catastrophe de Murat. Fin lamentable. — Troubles du Midi; suite du procès de Ney; condamnation de Lavalette. — Traité définitif avec l'Europe. — Douleur et colère. — Procès de Ney; condamnation; noble mort. — Évasion de Lavalette. — Établissement des cours prévôtales. — Rétablissement des affaires. Acte d'amnistie. Exaltation royaliste. — Le testament de la reine Marie-Antoinette est retrouvé dans les papiers de Courtois. — Mariage du duc de Berry. — Reconstitution de l'Institut. — Travaux législatifs. Budget. Économie. Règlement de l'arriéré. — Scission dans le parti royaliste. Désignation nouvelle des partis d'opposition. Passions religieuses. — Sédition de Grenoble. Punitions extrêmes. Jugements divers. — La duchesse de Berry arrive en France; pompes du mariage. — Création de maréchaux; sanction de l'ordre de la Légion-d'Honneur. — Entreprises de conspiration. Changement de politique. Ordonnance du 5 septembre. — Écrit de Châteaubriand. — Autres complots. — Chambre nouvelle; discours du roi. Réponse des députés. — Mécontentements et irritations. — Disette. — Loi d'élections. — Loi sur la liberté individuelle; loi sur les journaux; ardeur des oppositions. — Pensions militaires. — Désordres en quelques lieux. — Gouvion-St-Cyr ministre de la guerre. — Élections; première épreuve de la loi. Triomphe de la classe moyenne. — Discours du roi. — Négociations à Rome pour un Concordat. Discours de M. Lainé. — Conflits d'opinions.

Le jour où Louis XVIII rentrait dans Paris, Napoléon s'embarquait sur la frégate la *Saale*, qui devait, avec la

Méduse, le transporter aux États-Unis. Mais déjà des pressentiments entraient dans son esprit, et ils s'accrurent à l'aspect d'une escadre anglaise, qui avait ordre de s'opposer à la sortie de tout bâtiment où Napoléon serait embarqué. De jeunes officiers de marine s'engageaient sur leur tête à l'enlever et à le conduire en Amérique ; il aima mieux s'aventurer à sa destinée, et se confier à la foi de l'Angleterre. Son frère Joseph fut autrement inspiré ; il se laissa conduire à Boston par un capitaine américain.

Napoléon se fit donc déposer sur le vaisseau anglais le *Bellérophon*, et de là il écrivit au prince régent le billet suivant : « Altesse Royale, en butte aux factions qui divisent mon pays et aux inimitiés des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse Royale, comme du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis. » Napoléon.

Pour réponse, le prince régent fit savoir à Napoléon que l'Angleterre, afin d'assurer la tranquillité de l'Europe, avait choisi pour sa résidence l'île de Sainte-Hélène, où il serait permis de lui laisser plus de liberté que dans aucun autre lieu du monde. Napoléon foudroyé protesta contre cette violation de tous les droits. « Aussitôt assis à bord du *Bellérophon*, disait-il dans sa note de protestation, je fus sur le foyer du peuple britannique. Si le gouvernement anglais, en donnant l'ordre au capitaine de me recevoir ainsi que ma suite, n'a voulu que tendre une embûche, il a forfait à l'honneur et flétri son pavillon.

» J'en appelle à l'histoire, ajoutait-il ; elle dira qu'un ennemi, qui fit vingt ans la guerre au peuple anglais, vint librement, dans son infortune, chercher un asile sous ses lois. Quelle plus éclatante preuve pouvait-il donner de son estime et de sa confiance ! Mais que répondit-on en Angleterre à tant de magnanimité ? On feignit de tendre une main hospitalière à cet ennemi, et quand il se fut livré de bonne foi, on l'immola ! »

L'Angleterre n'eut pas l'air d'entendre ces reproches et ces invocations à la justice et à la postérité. Aussi bien elle servait d'instrument aux vengeances concertées de l'Europe. Dès le 2 août, une convention, signée à Paris par les puissances, déclarait Bonaparte leur prisonnier et confiait sa garde au gouvernement britannique. Chacune des puissances devait envoyer un commissaire au lieu que l'Angleterre aurait choisi pour le séjour du prisonnier ; et l'Angleterre s'engageait à remplir les obligations qui résulteraient pour elle de la convention. Telle était donc la fin de cette destinée. Après avoir remué le monde, brisé dix couronnes, conquis, bouleversé, reconstitué l'Europe à sa guise, Napoléon, à la fleur de l'âge, allait être cloué dans une petite île, au fond de l'Océan ; là s'en allait mourir le bruit de tant de gloire. Jamais ce que les hommes appellent la fortune n'apparut avec des retours si mystérieux, ou plutôt jamais la Providence ne se révéla par des éclats de punition aussi effroyables. L'histoire s'étonne, et même elle s'attendrit devant une si grande adversité ; la Fable antique n'eut rien imaginé de plus fatal, et, quelles qu'eussent été les témérités qui avaient provoqué de telles expiations, la colère même ne pouvait faire qu'un profond et douloureux intérêt ne s'attachât à l'homme étrange que les souverains frappaient par une justice aussi impitoyable.

Louis XVIII, étranger à ces actes des puissances, avait repris les soins du gouvernement. Il avait, dès le premier jour, appelé au ministère des hommes formés à l'école de l'Empire. On s'étonna de voir dans ce ministère Fouché, qui venait de jouer des rôles ambigus ; c'était peut-être ce qui lui faisait un titre, en dépit de cet autre souvenir de régicide qui semblait devoir l'éloigner du contact du frère de Louis XVI. Talleyrand, qui venait de rendre à Vienne des services, fut président du conseil ; un choix des ministres d'État indiqua des pensées de rapprochement politique. L'administration publique fut refaite en ce sens. L'ordre judiciaire fut reconstitué. Et, de leur côté, les corps publics se hâtaient de publier des actes de soumission, d'adhésion ou d'amour. L'armée de la Loire, com-

mandée par Davoust, fit sa soumission au roi. Toute l'armée fut réorganisée ; en peu de jours, le royaume eut repris un aspect d'ordre et de discipline. Mais la présence des armes étrangères à Paris était triste, et pouvait donner lieu à des actes blessants pour l'honneur public. Louis XVIII sut adoucir ce que l'occupation avait d'amer et de périlleux. Au commencement, les officiers prussiens avaient essayé de faire sentir leur victoire, et ils s'étaient rendus avec des mineurs au pont d'Iéna pour le faire sauter. C'était, disaient-ils, une représaille de la destruction de la colonne de Rosbach, renversée à Berlin par l'armée française. Tout Paris s'émut à cette menace, et Louis XVIII fit appeler les chefs de l'armée prussienne : « Je vais, leur dit-il, me rendre sur le pont qu'on veut faire sauter ; prévenez qu'on attende ! » Les furieux vainqueurs furent désarmés ; mais les noms des monuments qui rappelaient les défaites de l'Europe furent changés : blessure vainement tempérée par la dignité du monarque.

En France, les passions politiques restaient en présence. Les violences commises dans les Cent-Jours par les fédérés, avaient allumé dans le Midi d'horribles colères. Déjà les vengeances grondaient à Nîmes ; Louis XVIII s'appliqua vainement à les contenir.

Les corps francs furent désarmés. Le duc d'Angoulême, envoyé dans le Midi avec de grands pouvoirs, s'efforça de contenir les passions ; mais les populations rompaient tous les freins. A Avignon, le maréchal Brune fut cruellement assassiné, malgré tous les efforts du préfet pour le protéger ; la populace enivrée, traîna son corps dans les rues et le jeta dans le Rhône. A Toulouse, le général Ramel fut victime d'un mouvement populaire ; il venait de prendre possession du commandement dans la Haute-Garonne ; ses premiers actes de modération irritèrent la populace qui pensa faire de l'enthousiasme royaliste, en assassinant dans les rues un général envoyé par le roi. Ailleurs, la ferveur se signalait par des actes moins cruels, mais non pas moins funestes pour la dignité du monarque. Le maréchal Ney avait cherché un asile au château de Bessonis,

près d'Aurillac ; le préfet eut le malheur de le découvrir et l'imprudence de l'arrêter; ce fut le commencement d'un procès fatal.

Ainsi les Cent-Jours avaient armé la France contre elle-même, et la fureur mutuelle des partis devait lui laisser pour longtemps d'horribles blessures.

Cependant une justice politique était nécessaire, même pour mettre fin à ces réactions désordonnées.

Une première ordonnance du 24 juillet, déclara exclus de la chambre des pairs ceux qui avaient siégé dans les Cent-Jours.

Une autre du même jour, désigna dix-huit généraux; comme ayant trahi le Roi avant le 23 mars, comme ayant attaqué la France et le Gouvernement à main armée, et s'étant emparés du pouvoir par la force; ils devaient être arrêtés et livrés à des conseils de guerre : la même ordonnance dressait une liste de trente-huit personnes, à qui il était prescrit de sortir de Paris et de rester dans l'intérieur de la France sous la surveillance de la police, jusqu'à ce que les chambres eussent statué sur ceux qui devaient sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux. Labédoyère était à la tête de la première liste, le maréchal Soult à la tête de la seconde.

Il a été facile à l'histoire écrite par les partis, d'être sévère pour ces punitions politiques. Les jugements de la postérité seront plus calmes et plus motivés. Ce qu'il faut dès ce jour rappeler au bon sens des hommes, c'est que la France venait d'être jetée au bord des abîmes, et que le gouvernement royal, pour peu qu'il eût la conscience de son droit, ne pouvait pas laisser impunies les défections qui l'avaient précipité.

Et du moins on vit alors, ce qui ne s'était pas vu dans les réactions qui avaient, depuis vingt-cinq ans, fatigué la France; on vit la liberté de la justification laissée à ceux qui étaient ainsi frappés par la politique; atténuation singulière de ce que les partis devaient longtemps appeler du nom de proscription, comme si les pouvoirs oppresseurs

étaient accoutumés à donner aux victimes le droit de publier leur innocence.

Tous ne se défendirent pas; la plupart aimèrent mieux se réserver la vengeance; d'autres se turent par une sorte de justice envers le roi et envers eux-mêmes : le maréchal Soult crut de sa dignité de publier son apologie. Elle fut calme et respectueuse.

« Etranger, disait-il après avoir rappelé ses actes et les témoignages de satisfaction du roi, étranger au complot, dont on croit devoir punir les auteurs; n'ayant servi sous le gouvernement illégitime que dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux époques déterminées par la proclamation; comment ai-je pu être frappé, lorsque ma sécurité reposait sur les plus nobles garanties : celle de mon innocence et de la parole du roi?

» Quelle est donc cette fatalité qui arme contre moi, dans ce moment, tout le courroux de Sa Majesté?... »

Et tout le reste était mêlé de défense et de supplication. Il disait à la fin : « Devais-je m'attendre à ce que, pour prix de mon zèle et de mon dévouement à la cause du Roi, je verrais ses ministres me ranger dans la classe de ceux qui ont été signalés comme les plus coupables ou les plus dangereux de ses sujets? Est-ce donc parce que j'ai eu, presque seul, le courage, dans des moments difficiles, de rappeler à son devoir la France redevenue libre de le suivre, que mon nom a été placé à la tête d'une liste de proscrits?...

.... » Au reste, quel que puisse être le sort qui m'est réservé, je n'en serai pas moins le sujet fidèle du Roi, l'admirateur de ses vertus, et toujours prêt au premier signal à exposer de nouveau ma vie pour mon prince et pour mon pays. »

Et ce langage montrait que dans les grandes défaillances qui venaient de se voir, tout n'était pas marqué également du signe de l'infidélité. Les vingt-cinq dernières années avaient jeté une lamentable confusion dans les sentiments et dans les pensées des hommes, et c'est de ces temps troublés qu'un grand moraliste contemporain a pu dire

surtout que dans les révolutions il est plus aisé de faire son devoir que de le connaître.

Toutefois, il y avait eu des défections trop manifestes, et quelle que fût la clémence de Louis XVIII, il ne fut pas maître de désarmer la justice.

Le jeune et brillant colonel Labédoyère, du 7e de ligne, avait donné le signal de l'infidélité militaire; il fut livré à un conseil de guerre, qui le condamna comme coupable de trahison et de rébellion. Le 19 août, à sept heures du soir, il était fusillé dans la plaine de Grenelle.

On avait voulu que la punition servît d'exemple; en quelques lieux la pitié en fut émue; dans le Midi la fureur populaire en fut animée. Nîmes fut ensanglanté par des représailles. La passion religieuse se mêlait à la passion politique; les protestants, dans les Cents-Jours, venaient de commettre des violences, les catholiques se vengèrent par des réactions. Il fallut qu'un corps de 5,000 Autrichiens allât mettre fin à ces alternatives d'atrocités.

Quelques incidents d'une autre sorte vinrent un moment troubler la marche politique du gouvernement.

Septembre 1815. — L'Espagne sembla vouloir prendre sa part de la victoire de l'Europe, sans avoir pris part à la lutte, et on vit deux armées s'avancer, l'une par le Roussillon, l'autre par la Bidassoa. Le duc d'Angoulême, qui était encore à Bordeaux pour les élections, fut prompt à courir au-devant d'une si soudaine invasion; il n'avait, pour l'arrêter, que sa parole; il envoya dire au général Cartanos, qui entrait par le Roussillon, que s'il ne se retirait au plutôt, il allait appeler à lui les débris épars de l'armée impériale, et le repousser par la force. C'est le duc des Cars qui alla remplir ce message; il avait pour aide de camp le jeune de Lévis (aujourd'hui duc de Lévis). Cette énergie arrêta l'étrange invasion; les deux corps d'Espagnols repassèrent la frontière.

Ailleurs, des garnisons françaises s'étaient maintenues dans quelques places. Le général Barbanègre, enfermé dans la forteresse d'Huningue, à la nouvelle de la bataille de Waterloo, avait interrogé sa petite troupe qui avait juré

de conserver cette place à la France; et il s'était mis à bombarder la ville de Bâle par représaille de dégâts faits dans quelques villages français de la frontière. L'archiduc Charles vint assiéger Barbanègre dans sa citadelle. Bientôt tout manqua à la garnison, et elle-même tombait décimée sur ses remparts en ruine. Pendant ce temps, Louis XVIII rétablissait son gouvernement, et, le 25 août, Barbanègre célébra la fête du Roi par une salve de 101 coups de canon; c'est pour le Roi qu'il défendait Huningue; mais ses efforts étaient vains; l'Europe était résolue à raser cette citadelle. Enfin, il dut capituler, et il fut convenu que tous les honneurs de la guerre lui seraient rendus. On vit donc sortir de la citadelle à moitié détruite deux pelotons de canonniers, un peloton de soldats de ligne et cinq gendarmes, en tout cinquante hommes, défilant tambour battant devant une armée de vingt-cinq mille hommes; ce spectacle avait attiré une foule immense; l'armée autrichienne restait émue de surprise, et l'archiduc Charles, attendri, embrassa Barbanègre en signe d'estime pour un tel ennemi.

Le même jour [27 août], la ville d'Auxonne, dans la Côte-d'Or, était bombardée par les Autrichiens. Elle n'avait pas jusque-là ouvert ses portes; la garnison répondit par un feu très-vif; mais, enfin, elle capitula et reçut aussi les honneurs de la guerre.

Cependant le roi avait hâte de se constituer une armée. Cette organisation fut fortement établie; une garde royale de trente mille hommes présenta une admirable élite de soldats et d'officiers; la maison du roi fut modifiée; les compagnies des mousquetaires, des gardes de la porte, des gendarmes, des chevau-légers, furent supprimées; on ne garda que les compagnies des gardes du corps. La ligne, la cavalerie, l'artillerie, le génie, l'état-major, présentèrent un ensemble imposant, où la vieille armée se mêla avec une armée nouvelle, double émulation de fidélité et de vaillance.

La justice politique suivait son cours. A Bordeaux, elle frappa cruellement deux frères jumeaux sur qui l'Histoire devait longtemps appeler l'intérêt des partis. Les frères

Faucher, de la Réole, avaient organisé des corps de partisans, à la tête desquels ils avaient combattu l'autorité du roi. La destinée de ces deux frères était touchante : venus ensemble à la vie, ils avaient passé par les mêmes épreuves. Dans la révolution, ils avaient été condamnés à mort pour fédéralisme, et, comme ils marchaient ensemble au supplice, un sursis les avait sauvés. Les Cent-Jours avaient réveillé leurs pensées de révolution fédéraliste; l'Empire avait été pour eux une occasion de relever le vieux drapeau de la Gironde; arrêtés dans leur révolte à main armée et conduits devant la justice militaire, ils refusèrent d'être défendus; condamnés, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre; et, enfin, conduits à la mort, ils reçurent ensemble et en s'embrassant la même décharge et le même plomb. Il était triste, pour l'autorité nouvelle, d'avoir à sévir contre de tels coupables, sur qui s'attachait la pitié du peuple et des juges même.

Un autre procès, plus éclatant, s'instruisait. C'était le procès contre le maréchal Ney, qui avait donné le signal des défections décisives de l'armée. Le maréchal Moncey avait été appelé à faire partie du conseil de guerre qui, d'abord, devait juger le maréchal Ney. Moncey s'excusa par une lettre au roi, pleine de respect et de douleur. Le gouvernement vit de la désobéissance dans un acte où se peignait l'anxiété d'un vieux soldat; Moncey fut envoyé pour trois mois au château de Ham ; le procès passa par divers incidents, et finit par arriver à la cour des Pairs.

Au milieu de ces émotions, s'avançait la session des chambres. Les députés, nommés sous l'action d'une opinion bouillonnante, arrivaient avec des pensées politiques qui ressemblaient à des menaces. La France avait besoin de s'affermir contre les essais toujours renouvelés de révolution, et déjà quelque murmure se faisait entendre contre le système du gouvernement, que les royalistes trouvaient faible à force d'être tempéré. La chambre des Pairs avait été reconstituée directement par le roi, et les noms des nouveaux Pairs indiquaient de même des pensées de politique ardente. Louis XVIII sembla pressentir

un mouvement d'opinion contraire à son système de réserve, et le ministère fut renouvelé; les noms de Talleyrand et de Fouché disparurent. Parmi les noms nouveaux étaient remarqués celui du duc de Richelieu, et celui de de Cases, l'un illustre, l'autre à peine connu. Richelieu avait laissé de grands souvenirs en Russie, où il avait fondé et gouverné avec bonheur Odessa; de Cases était sorti du palais de l'Empire pour entrer dans le palais de la Royauté, inaperçu dans le premier, grand dans le second; il venait d'être préfet de police, et il avait su, par d'habiles services, capter la confiance du roi : c'était une destinée de cour qui se levait.

L'ensemble du ministère exprimait d'ailleurs la politique réservée du monarque, et pouvait faire pressentir des difficultés et peut-être des conflits en regard d'une chambre qui arrivait avec tous les enthousiasmes d'une fidélité irritée.

7 octobre.— Louis XVIII parla aux chambres sa langue accoutumée de modération et de dignité. Son discours était l'inauguration définitive du gouvernement représentatif, et il mérite pour cela d'être conservé; il n'énonçait pas seulement des pensées sur la situation présente; il exprimait un système entier de politique, et tout semblait indiquer que ce système sauverait la France.

« Messieurs, dit le Roi, lorsque l'année dernière j'assemblai pour la première fois les deux chambres, je me félicitai d'avoir, par un traité honorable, rendu la paix à la France; elle commençait à en goûter les fruits; toutes les sources de la prospérité publique s'ouvraient. Un entreprise criminelle, secondée par la plus inconcevable défection, est venue en arrêter le cours. Les maux que cette usurpation éphémère a causés à notre patrie m'affligent profondément. Je dois cependant déclarer ici que, s'il eût été possible qu'ils n'atteignissent que moi, je bénirais la Providence.

» Les marques d'amour que mon peuple m'a données m'ont soulagé dans mes peines personnelles; mais celles de mes enfants pèsent sur mon cœur, et, pour mettre un

terme à cet état de choses plus accablant que la guerre, j'ai dû conclure avec les puissances, qui, après avoir renversé l'usurpateur, occupent aujourd'hui une grande partie de notre territoire, une convention qui règle nos rapports présents et futurs avec elles : elle vous sera communiquée sans restriction aussitôt qu'elle aura reçu sa dernière forme. Vous connaîtrez, Messieurs, et la France entière connaîtra la profonde peine que j'ai dû ressentir; mais le salut même du royaume rendait cette grande détermination nécessaire, et quand je l'ai prise, j'ai senti les devoirs qu'elle m'imposait. J'ai ordonné que cette année il fut versé du trésor de ma liste civile une portion considérable de mon revenu... Ma famille, instruite de ma résolution, m'a offert un don proportionné. J'ordonne de semblables diminutions sur les traitements et dépenses de tous mes serviteurs sans exception; je serai toujours prêt à m'associer aux sacrifices que d'impérieuses circonstances imposent à mon peuple. Les états de dépenses vous seront remis, et vous connaîtrez l'importance de l'économie que j'ai commandée dans les départements de mes ministres, et dans toutes les parties de l'administration. Heureux si ces mesures pouvaient suffire aux charges de l'État! Dans tous les cas, je compte sur le dévouement de la nation et sur le zèle des deux chambres.

» Mais, Messieurs, d'autres soins plus doux et non moins importants vous réunissent aujourd'hui; c'est pour donner plus de poids à vos délibérations, c'est pour en recueillir moi-même plus de lumières, que j'ai créé de nouveaux pairs, et que le nombre des députés des départements a été augmenté.

» J'espère avoir réussi dans mes choix, et l'empressement des députés dans ces conjonctures difficiles est aussi une preuve qu'ils sont animés d'une sincère affection pour ma personne, et d'un ardent amour de la patrie.

» C'est donc avec une douce joie et une pleine confiance que je vous vois rassemblés autour de moi. Certain que vous ne perdrez jamais de vue les bases fondamentales de la félicité de l'État : union franche et loyale des chambres

avec le Roi, respect pour la charte constitutionnelle, cette charte, que j'ai méditée avec soin avant de la donner, à laquelle la réflexion m'attache tous les jours davantage, que j'ai juré de maintenir, et à laquelle vous tous, à commencer par ma famille, allez jurer d'obéir, est sans doute, comme toutes les institutions humaines, susceptible de perfectionnement; mais aucun de nous ne doit oublier qu'auprès de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover. Assez d'autres objets importants s'offrent à nos travaux : faire refleurir la religion, épurer les mœurs, fonder la liberté sur le respect des lois, les rendre de plus en plus analogues à ces grandes vues, donner de la stabilité au crédit, recomposer l'armée, guérir des blessures qui n'ont que trop déchiré le sein de notre patrie, assurer enfin la tranquillité intérieure, et par là faire respecter la France au dehors. Voilà où doivent tendre tous nos efforts. Je ne me flatte pas que tant de biens puissent être l'ouvrage d'une session; mais si, à la fin de la présente législature, on s'aperçoit que nous en avons approché, nous devrons être satisfaits de nous. Je n'y épargnerai rien, et, pour y parvenir, je compte, Messieurs, sur votre coopération la plus active. »

Tel fut le langage du roi. Après les désastres que la France venait de subir, peut-être il eut fallu une parole plus mâle; les Bourbons s'étaient accoutumés avec la Nation à une langue de paternité, qui n'était plus assurée de remuer des générations que venaient de fatiguer tant d'épreuves. Mais du moins le discours du roi était noble et simple ; il témoignait de la confiance, sans dissimuler les calamités ; il appelait des sacrifices, et aussi des vertus plus difficiles que les sacrifices, l'abnégation surtout des opinions sur une question nouvelle, celle de la charte. Et ici se laissèrent pressentir des dissidences, et comme entrevoir des nuages. La plupart des royalistes s'effrayaient d'une forme de gouvernement qui se mettait elle-même en question par le droit de discussion donné aux partis. Quelques-uns niaient que le roi eût eu le droit d'octroyer, à plus forte raison d'imposer, une charte qui achevait la

destruction des vieilles coutumes et des vieilles institutions de la monarchie. Ils pensaient, après vingt-cinq ans de nivellement révolutionnaire, pouvoir ressaisir des traditions souvent transformées dans la monarchie même ; et ils auraient voulu que la Nation, sous des formes quelconques d'intervention, eût pris sa part dans cette reconstruction de la société politique. C'est ainsi qu'on vit deux pairs nouveaux, le comte Jules de Polignac et le comte de La Bourdonnaye, refuser de prêter serment à la charte ; un homme destiné à la célébrité, M. de Villèle, donna à Toulouse le même exemple : cette résistance se tempéra néanmoins dans la suite ; mais elle trahissait un germe d'opinion politique, qui ne devait pas tarder à autoriser des oppositions et des antipathies plus graves pour la monarchie.

Quant à la situation du royaume, telle que venait de la faire le rapide passage de cette grande tempête des Cent-Jours, elle allait bientôt se dévoiler toute entière par la publication des conventions que Louis XVIII avait annoncées, et dont les stipulations effrayaient d'avance l'imagination publique.

Mais pendant que les chambres allaient s'initier à des travaux constitutionnels, dont la France n'avait connu jusque-là que le tumulte, de tristes et sanglants épisodes achevaient çà et là le drame de l'Empire.

Murat, on l'a vu, avait essayé de prendre en Italie les devants sur Napoléon, en s'attaquant à l'Autriche par des entreprises qui avaient ressemblé à des coups d'aventurier, plutôt qu'à des desseins d'homme de guerre.

L'armée autrichienne avait aisément repris son ascendant ; les États étaient rentrés dans leurs droits ; le Pape avait été rétabli dans son autorité ; et la restauration du roi Ferdinand IV de Sicile s'était achevée au bruit des acclamations.

Murat essaya vainement de lutter contre sa destinée. Napoléon ne lui avait point pardonné son abandon de 1814, et il ne lui avait point su gré de sa précipitation à le réparer en se jetant le premier au-devant de l'Europe. Un instant

recueilli comme fugitif dans les environs de Toulon, il s'était de là sauvé en Corse, et avait ensuite essayé d'aller relever sa fortune royale. Il prépara une expédition et quelques bâtiments, et, le 8 octobre, on le vit aborder sur la côte de Pizzo, dans la Calabre ultérieure. Il avait lancé, çà et là, quelques décrets dont l'exécution, disait la formule, était remise à ses ministres de la guerre et des finances, *chacun en ce qui le concerne*. *Je suis votre Roi*, dit-il au peuple accouru comme à une nouveauté; *je me nomme Joachim Murat, vous devez me reconnaître!* et quelques voix de marins crièrent: *Vive Joachim Murat!* Un sergent fit prendre les armes à ses soldats, et déjà un parti semblait se former. Mais un capitaine de gendarmerie, nommé Capellani, appela à lui les paysans, et bientôt Murat se retira devant eux vers le rivage. Là s'engagea un combat désespéré. Les deux bâtiments qui l'avaient transporté s'étaient éloignés; les paysans accablèrent par leur nombre la petite troupe de Murat. Sept hommes étaient déjà tombés morts; de ce nombre, le général Franceschetti; sept autres étaient blessés; le reste ne pouvait se défendre; Murat tomba entre les mains de ses ennemis, et, peu après, une commission militaire le jugeait à la hâte et le condamnait à mort avec vingt-neuf complices, comme un insurgé vulgaire. Son crime était d'avoir cru à sa royauté, et d'avoir eu le courage de sa fortune. Sa mort fut héroïque. Il écrivit à sa femme Caroline, sœur de Napoléon, la lettre suivante: « Ma chère Caroline, ma dernière heure est sonnée; encore quelques instants, j'aurai cessé de vivre; tu n'auras plus d'époux, et nos enfants n'auront plus de père. Pense à moi, ne maudis pas ma mémoire. Je meurs innocent. Ma vie n'a été souillée par aucune injustice. Adieu! mon Achille, adieu! ma Lætitia, adieu! mon Lucien, adieu! ma Louise; montrez-vous toujours dignes de moi. Je vous laisse sans biens, sans royaume, au milieu de mes nombreux ennemis. Restez toujours unis; montrez-vous supérieurs à l'adversité; pensez plus à ce que vous êtes qu'à ce que vous étiez. Que Dieu vous bénisse! Souvenez-vous que la plus vive douleur que j'éprouve est de mourir loin

de mes enfants. Recevez ma bénédiction paternelle, mes larmes et mes tendres embrassements. N'oubliez pas votre malheureux père ! »

C'était une lettre de roi, et l'Histoire s'incline devant un tel monument de sensibilité et de dignité. Et quand l'heure de mourir fut venue [13 octobre], Murat garda une fermeté égale. On lui offrit une chaise et un bandeau : « J'ai trop souvent bravé la mort pour la craindre, » dit-il ; et il resta debout, regardant la mort. Le portrait de sa femme était empreint sur le cachet de sa montre ; il le posa sur son cœur. Puis il recommanda ses compagnons d'infortune à la clémence du roi Ferdinand ; et alors fut donné le signal fatal. L'instant d'après Murat n'était plus. Fin lamentable d'un grand homme de guerre, parti des derniers rangs du peuple, et de soldat devenu roi. Il n'avait pas mérité une telle expiation de sa fortune, et son exemple fit voir ce qu'il y a de redoutable en de telles élévations, même quand elles ne sont pas criminelles. De toutes les royautés de l'Empire, c'était celle que l'Europe devait le moins frapper du supplice ; aussi la pitié s'attache à son nom comme à celui d'un homme à qui il ne manqua que d'être heureux.

En France, la justice politique gardait ses rigueurs, et les populations du midi y mêlaient parfois leurs aveugles emportements. A Nîmes, on avait, dans les derniers troubles, fermé les églises protestantes, pour éviter les occasions de colère aux catholiques ; quand on essaya de les ouvrir, le peuple s'y opposa et fit des émeutes. Le général Lagarde, commandant du département, voulut aller, de sa personne, dissiper les rassemblements ; il fut blessé d'un coup de pistolet ; le roi fit une ordonnance pour la poursuite de ces attentats.

Alors, comme pour devancer l'opinion populaire, qui cherchait la justice par des attentats, on se mit à faire des lois sévères, l'une portant suspension de la liberté individuelle, l'autre ayant pour objet la répression des cris séditieux et des provocations à la révolte [1]. Quelques voix

[1] Lois du 29 octobre et du 9 novembre.

d'opposition se firent entendre contre une législation qui, cherchant la réparation des désordres, pouvait allumer davantage les passions. Mais les colères n'en étaient pas désarmées, et c'est sous de telles impressions que le procès du maréchal Ney prit son cours devant la juridiction des Pairs; en même temps, Chamans de Lavalette était appelé en cour d'assises, sous l'accusation capitale d'avoir aidé Napoléon à usurper le pouvoir en s'emparant par violence de la direction des postes. La cour d'assises le condamna à mort, et il se pourvut en cassation.

Alors furent publiées les conventions définitives du traité de paix entre la France et les puissances d'Europe : elles venaient dévoiler la profondeur des blessures faites à la France [1].

Les premiers articles fixaient les limites du royaume; les annexations résultant du traité du 30 mai 1814 en étaient détachées, ainsi que plusieurs cantons où se trouvaient compris l'ancien duché de Bouillon, Philippeville, Marienbourg, Sarre-Louis, Landau. Une partie du pays de Gex était cédée à la République helvétique, et la partie du département du Mont-Blanc laissée à la France en 1814, était remise au roi de Sardaigne. Les fortifications d'Huningue, que Barbanègre venait de défendre avec tant d'éclat, devaient être détruites, et nulle autre fortification ne pourrait être rétablie à un rayon moindre de trois lieues de la ville de Bâle. La France, avec ses retranchements, se retrouvait à peu près dans ses limites de 1790; mais elle perdait le fruit de ses batailles et de ses victoires; et enfin elle allait payer sa défaite par un écrasant tribut de guerre; ce tribut fut fixé, à titre d'indemnité, à 700 millions, que la France devait payer jour par jour par portions égales, dans le courant de cinq années, au moyen de bons au porteur sur le trésor.

Ce ne fut pas la pire des conditions imposées par l'Europe. Par une seconde convention, une armée étrangère de 150,000 hommes devait former une ligne d'occupation, et cette armée serait entretenue par le Gouvernement fran-

[1] Traité de Paris du 20 novembre.

çais, à raison de 200,000 rations pour hommes et de 50.000 pour chevaux ; la solde, l'équipement, l'habillement et autres objets accessoires étaient fixés à 50 millions par an. Ainsi la France payait sa défaite, pour ne pas dire, comme Tacite, sa servitude.

La France, de plus, promettait de faire liquider toutes les sommes qu'elle se trouvait devoir dans les pays hors de son territoire actuel, soit à des particuliers, soit à des communes, soit à des établissements dont les revenus n'étaient pas à la disposition des Gouvernements ; et enfin une convention additionnelle avec l'Angleterre déterminait que les sujets anglais, porteurs de créances sur le Gouvernement français, lesquels, en contravention du traité de commerce de 1786 et depuis le 1er janvier 1793, auraient été atteints par les effets de la confiscation ou du séquestre décrétés en France, seraient indemnisés et payés.

C'est à ce lamentable couronnement qu'aboutissait un système de guerre et de politique qui avait duré vingt-quatre ans, et qui, après avoir dévasté l'Europe, avait conduit deux fois à Paris l'Europe en armes. L'odieux de ces représailles allait rester comme une longue et mortelle accusation sur le roi Louis XVIII ; la justice eut voulu que tous les Français s'unissent, au contraire, pour l'aider à relever la France d'un abaissement dont il n'était pas coupable. Et c'est après avoir réglé de la sorte les expiations dues aux divers États pour leurs précédentes humiliations, que les souverains signèrent le même jour un autre traité, portant que l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie s'engageaient spécialement à l'exécution des conventions qui excluaient à perpétuité du pouvoir suprême en France Napoléon Bonaparte et sa famille ; et, pour parvenir à ce but, chaque puissance s'obligeait à fournir, en sus des troupes laissées en France, soixante mille hommes, ou tel autre contingent jugé nécessaire.

Telles étaient les conventions que le duc de Richelieu dut apporter aux chambres françaises. Une note des souverains y était jointe ; elle témoignait de leur respect pour les traités de 1814 ; elle énonçait des vœux pour la tran-

quillité du Royaume et pour la satisfaction du Roi. Peu s'en fallait que l'Europe n'attestât sa sollicitude pour la dignité même de la France; on eût dit une ironie amère, mêlée à des représailles sans pitié.

La chambre des députés entendit en silence ces communications; la douleur aurait dû calmer les opinions; elle les aigrit.

Le procès du maréchal Ney se jugea sous ces impressions; et tel était l'entraînement des irritations que les hommes les plus calmes ne purent s'y soustraire ; à tous une punition semblait un devoir.

Et, d'autre part, la défense de l'illustre général, conduite selon les formes accoutumées du palais, manqua de ce qui aurait pu émouvoir la justice. La défection de Ney était avérée; le crime politique était constant; le coupable ne pouvait être sauvé que par une défense tirée de la dignité et de la pacification de l'État, de la grandeur et de l'intérêt du monarque; on voulut l'assurer par un commentaire des conventions du 3 juillet, passées entre le maréchal Davoust et les généraux étrangers. On risqua d'abaisser le caractère d'un tel accusé, en disputant sa vie comme celle d'un criminel vulgaire. Aussi, d'heure en heure, voyait-on, au regard des juges, le sort du maréchal se décider; des pairs, touchés de son péril, coururent porter des conseils aux défenseurs; il était temps, disaient-ils, de s'emparer des cœurs par une déclaration digne du vaillant homme de guerre, sur qui cent combats avaient appelé l'intérêt public; et même ils indiquèrent dans une note le langage qui, dans sa bouche, pouvait le mieux attendrir la justice. Mais, chose triste! celui qui avait été si brillant dans les batailles, put à peine balbutier les paroles de grandeur qu'on lui inspirait. Et enfin le procès s'acheva par une sentence de mort; 139 voix sur 161 votants prononcèrent l'arrêt fatal ; les 22 autres demandaient la déportation. Alors Ney retrouva son courage, et n'ayant pas su livrer sa vie avec grandeur, il l'abandonna avec héroïsme.

Le 7, à trois heures du matin, on alla le réveiller pour lui lire son arrêt. Il l'entendit sans émotion; puis il reprit

son sommeil jusqu'à 5 heures. Alors on lui amena sa femme et ses enfants; ce fut une scène cruelle. Sa femme s'évanouit, et lui-même, commençant à se défier de son courage, demanda qu'on le laissât seul; sa famille reçut à peine ses adieux, et ce ne fut pas la moindre épreuve de son courage. Alors parut la religion; le curé de St-Sulpice, appelé par le maréchal, lui apportait les seules consolations qui ne manquent point aux douleurs extrêmes. Puis, à neuf heures, on vint l'avertir du départ pour le supplice. Il marcha ferme entre deux lignes de soldats jusqu'à sa voiture. « Montez, dit-il au curé; je serai plutôt que vous là-haut. » A quelques pas de la grille du Luxembourg, du côté de l'Observatoire, un peloton de vétérans était disposé pour le sanglant office. Le maréchal mit pied à terre, remit des aumônes au curé de St-Sulpice, et le chargea d'une boîte d'or pour sa femme. Il était prêt; on lui demanda s'il voulait se bander les yeux: « Depuis vingt-cinq ans, dit-il, je sais regarder en face les balles et les boulets. » Puis il ôta son chapeau de la main gauche, et, l'élevant au-dessus de sa tête: « Je proteste contre le jugement qui me condamne, dit-il; j'eusse mieux aimé mourir pour ma patrie dans les combats. Vive la France! — Soldats! ajouta-t-il, faites votre devoir! » Et, montrant son cœur de la main droite: « Tirez là! » Il tomba percé de six balles. Funeste mort! punition d'une faute sans excuse! mais expiation qui allait laisser dans les partis un germe de haine immortelle et de vengeance implacable.

Peu de jours après, Lavalette s'échappait de sa prison; le pourvoi en cassation avait été rejeté; le jour de l'exécution était fixé; madame de Lavalette (Émilie-Louise de Beauharnais), nièce de l'impératrice Joséphine, sauva son mari en se revêtant de ses habits dans sa prison et restant à sa place, tandis qu'il sortait en habits de femme, appuyé sur sa fille, une enfant de douze ans, et paraissant éploré sous un voile. Trois officiers anglais favorisèrent sa fuite hors de Paris; ils furent condamnés à quelques mois de prison; madame de Lavalette ne fut point punie; plusieurs exaltèrent son courage, et du moins un supplice fut épar

gné par elle à la politique. Quatre ans après, une ordonnance du roi annulait la sentence; Lavalette put rentrer en France et y jouir de la popularité des partis.

Cependant la France restait travaillée par une fermentation d'opinions contraires. Le Gouvernement crut l'apaiser par l'établissement d'une juridiction exceptionnelle; une cour prévôtale fut instituée dans chaque département; elle devait connaître des crimes attribués aux Cours spéciales par le Code d'instruction criminelle, et de tous les désordres commis par des vagabonds, gens sans aveu, criminels déjà jugés, ainsi que des crimes de rébellion à force armée, de contrebande armée, de fausse monnaie et des assassinats par attroupements armés; les arrêts étaient en dernier ressort et sans recours en cassation; ils devaient être exécutés dans les vingt-quatre heures, à moins que le condamné ne fut recommandé à la commisération du roi.

La loi qui instituait cette justice, était demandée par la chambre des députés; on avait hâte de courir au-devant des partis survivants et qui pouvaient à chaque moment renouveler des entreprises funestes. Le péril d'institutions de cette nature, c'est qu'elles sont temporaires : la loi devait cesser d'avoir son effet à la fin de la session de 1817, à moins qu'elle ne fut alors renouvelée. C'était ajourner les passions et les crimes; et, dans tous les cas, c'était une triste nécessité d'armer de la sorte des tribunaux formés dans l'effervescence des opinions; quelques députés, Royer-Collard, de Serres, Camille-Jordan voulurent tempérer l'impulsion de la chambre; leurs voix furent suspectes; et l'assemblée continua de courir au salut avec enthousiasme, ne soupçonnant pas qu'au jour où cette ardeur serait calmée, il resterait au cœur des partis une colère que la loi ne pourrait plus contenir.

Ainsi s'acheva l'année 1815, année désastreuse qui allait peser sur la restauration par ses souvenirs, par ses malheurs et par ses discordes. Et cependant telle était l'action naturelle de la royauté rétablie, que par elle seule, et en dépit des luttes ardentes des opinions, elle rendait à

l'ensemble de la société française la sécurité, l'activité et l'espérance.

Déjà la confiance était rentrée dans les affaires ; le crédit public s'affermissait, et le commerce prenait son élan. Un certain mouvement se produisait même dans le monde des intelligences. L'enthousiasme des sentiments et des idées, périlleux dans la conduite de l'Etat, passait de la politique dans les arts et dans les lettres. On savait le roi ami des sciences et de la poésie ; après avoir cherché la gloire dans les batailles, on finit par se souvenir de celle que peuvent donner les travaux de l'esprit.

Puis aux lois de sévérité succédèrent les lois de bienveillance. Une amnistie fut proclamée pour tous ceux qui avaient pris part aux actes d'usurpation de Napoléon dans les Cent-Jours ; mais il y eut des exceptions ; la liste d'expulsion du 24 juillet fut maintenue ; la famille de Napoléon resta exclue du territoire, ainsi que les régicides de 1793 qui avaient adhéré à l'*acte additionnel* dirigé contre les Bourbons. La portion la plus zélée de la chambre des députés voulait armer la loi d'une sévérité plus grande, en prononçant la confiscation des biens des bannis. Des voix éloquentes s'opposèrent à ce retour de pénalités, restées flétries dans l'histoire. « Les confiscations, dit Royer-Collard, sont l'âme et le nerf des révolutions ; après avoir confisqué parce qu'on a condamné, on condamne pour confisquer. La férocité se rassasie, la cupidité jamais. » Le ministre Richelieu fit entendre à son tour des paroles de protestation. « Depuis Tibère jusqu'à Bonaparte, dit-il, les confiscations ont été prononcées sous le nom d'indemnités ; et ce mot se trouve littéralement dans les discours des orateurs qui, en présentant le code pénal, l'avaient rempli d'articles de confiscation que Sa Majesté en a fait disparaître. Plus de confiscation, a dit la charte que nous avons jurée. Il a fallu puiser dans nos malheurs une grande leçon pour tous les peuples. Ce sont les confiscations qui rendent irréparables les maux des révolutions : voyez-en parmi nous les lamentables effets. En punissant les enfants, elles lèguent aux générations les haines et les ven-

geances ; elles désolent la terre comme les conquérants à la suite desquelles elles marchent. »

La modération du gouvernement prévalut, et l'histoire recueille ces souvenirs, parce qu'ils découvrent la marche des opinions comme du pouvoir dans cette période de réaction contre les partis ennemis de la royauté.

Le sentiment royaliste n'en était que plus exalté. La chambre de 1815 cherchait à effacer les erreurs et les crimes révolutionnaires. Elle prit l'initiative d'une loi qui ordonnait que le 21 janvier serait un jour de deuil public; justice expiatoire, trop cruellement motivée, mais où les vieilles factions affecteraient de voir une accusation, tous les ans renouvelée, non-seulement contre les régicides, mais contre la Nation.

La France cependant s'émut en voyant, au jour de cet anniversaire, les corps publics assemblés dans les églises en réparation du meurtre fatal; ce qui fut touchant surtout, ce fut la lecture du testament de Louis XVI; Louis XVIII avait voulu que ce fut là désormais toute l'oraison funèbre prononcée en l'honneur de l'infortuné monarque.

Peu après [22 février], le ministre de la police, M. de Cases, informait la chambre des députés qu'on avait retrouvé dans les papiers de Courtois, membre de la Convention, une lettre de la reine Marie-Antoinette, écrite à la Conciergerie, le 16 octobre 1793, à quatre heures et demie du matin; autre testament, digne de celui du Roi, monument de plus de la grandeur de ces deux âmes que Dieu avait faites égales à leur adversité.

Dans cette lettre adressée par la reine à Madame Elisabeth, sœur du Roi, on lisait ces paroles magnifiques : « Je viens d'être condamnée non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère... Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments. Je suis calme, comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants... que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : *Qu'il ne cherche jamais à*

venger notre mort... Je demande pardon à tous ceux que je connais, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait.... Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que mes pauvres et chers enfants... Mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu! adieu! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. »

Cette lettre fut aussi communiquée à la chambre des pairs par le duc de Richelieu. Tous les cœurs s'émurent à ces expansions de la douleur d'une reine et d'une mère; jamais le pardon n'avait été plus sublime; jamais la mort n'avait été plus sainte. Mais il était triste pour la royauté rétablie d'avoir à s'entourer de souvenirs aussi déchirants; le deuil est la pompe qu'aiment le moins les nations, surtout quand elles craignent d'y trouver pour elles un reproche ou un remords.

Mais des solennités d'une autre sorte étaient promises à l'imagination publique; on annonça le mariage du duc de Berry, second fils du comte d'Artois, avec une princesse de Naples, Marie-Caroline, petite-fille du roi des Deux-Siciles. C'était un affermissement du trône; c'étaient des fêtes pour le peuple: les chambres votèrent par acclamation la dotation de la princesse, fixée à un million.

L'administration publique suivait son cours. L'Institut de France fut reconstitué; la désignation de *classes* disparut; l'ancien nom d'*académie* fut rétabli; il y eut l'académie française, l'académie des inscriptions et belles-lettres, l'académie des sciences et l'académie des arts; la classe des sciences morales avait été déjà supprimée par Napoléon.

En même temps, les chambres suivaient leurs travaux de législation, mais avec des pensées diverses de politique; la chambre des députés avec une tendance déclarée à l'émancipation des provinces; la chambre des pairs avec une persistance systématique dans les habitudes de centralisation parisienne. La chambre des députés avait voté une loi électorale, qui faisait participer la plus grande partie des Français au droit d'élire, au moyen d'un double

degré d'élection ; la chambre des pairs rejeta cette loi. Le ministère proposa une loi nouvelle, qui n'était que la sanction du mode électoral d'où était sortie la chambre actuelle : les dissidences commencèrent alors à éclater, et une opposition royaliste se forma, qui devait être le germe d'une longue scission dans le gouvernement de la monarchie.

Une loi sur les finances fut votée dans ces circonstances. Elle attesta que, malgré tant de désastres, la présence de la royauté avait suffi déjà pour ramener l'ordre et l'économie dans toutes les parties de l'État.

Mais la division politique s'irrita dans les discussions. Il fallait d'abord régler les comptes des années antérieures. Quatre mois s'écoulèrent à ce travail pénible et obscur. La chambre eut le tort de substituer son initiative à celle du roi ; les ministres proposaient des impositions nouvelles, la chambre les rejeta ; mais enfin le budget des trois années 1814, 1815 et 1816 fut réglé ainsi qu'il suit :

Budget de 1814.

Recettes. — 533 millions sept cent treize mille francs.

Dépenses. — 637 millions quatre cent trente-deux mille francs.

Budget de 1815.

Recettes. — 753 millions cinq cent dix mille francs.

Dépenses. — 883 millions neuf cent quarante mille francs.

L'excédant des dépenses, pour ces deux années, était réglé en reconnaissances de liquidation, portant intérêt à 5 0/0 et non négociables.

A cet excédant était joint l'arriéré, qui remontait au 1er janvier 1810 et se terminait au 1er avril 1814.

Budget de 1816.

Il était divisé en budget ordinaire et budget extraordinaire.

Le budget ordinaire comprenait les recettes et les dépenses ordinaires.

Le budget extraordinaire comprenait les charges extraordinaires résultant des conventions du 20 novembre 1815, et les recettes extraordinaires destinées à les acquitter.

Recette ordinaire.—570 millions quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante francs.

Dépense ordinaire.—548 millions deux cent cinquante-deux mille cinq cent vingt francs.

Recette extraordinaire. — 269 millions cent quarante mille francs.

Dépense extraordinaire. — 290 millions huit cent mille francs.

Le complément des dépenses extraordinaires était couvert par l'excédant des recettes ordinaires, et laissait encore un excédant de recettes de 543,141 fr.;

Résultat qu'il est permis à l'histoire de mettre en regard de la situation financière que la suite des événements devait plus tard faire à la France.

Comme recette extraordinaire, figurait un prélèvement de 5 millions sur un crédit supplémentaire de 6 millions de rentes que le Gouvernement était autorisé à créer et à faire inscrire au grand livre de la dette publique.

Et parmi les ressources extraordinaires se trouvaient les retenues sur les traitements de tous les employés de l'État, montant à 13 millions, ainsi que l'abandon de 10 millions fait par le roi sur la liste civile.

Les économies opérées sur les dépenses ordinaires de 1815 s'élevaient à 55 millions cinq cent mille francs; et les augmentations dans les dépenses ordinaires de 1816, à 56 millions cent vingt mille francs.

Tel fut le règlement de ces trois années. Le résultat définitif en était heureux, et du moins il dépassait tout ce qui aurait pu être prévu et espéré après cette double invasion, qui avait semblé devoir laisser la France accablée sous ses ruines. Mais d'autres périls s'étaient révélés par la pratique du système constitutionnel, et une majorité pleine de zèle, en maîtrisant l'initiative du monarque pour affermir son pouvoir, avait montré ce que pourrait faire quelque jour une majorité ennemie pour le renverser.

La loi financière, proposée par les ministres, avait été remplacée par une loi toute nouvelle. L'arriéré avait été réglé par des principes très-différents : ainsi les ministres,

conformément à une loi de 1814, laissaient pour gage aux créanciers les forêts de l'État, dont la plupart provenaient des possessions ecclésiastiques; la chambre supprima cette hypothèque. Les ministres avaient proposé l'établissement de nouvelles impositions indirectes, la chambre les rejeta, et elle doubla le droit des patentes. Et quelle que fut la valeur mutuelle des systèmes qui se combattaient de la sorte, c'était un exemple dangereux que celui d'une lutte politique où le roi était vaincu par une chambre ardente à le défendre et à le servir.

La session se termina de la sorte. Elle laissait de grands travaux et surtout une loi mémorable, celle qui supprimait le divorce, réparation d'une offense faite aux mœurs françaises par le Code civil; mais elle laissait à la fois dans le Gouvernement des impulsions contraires, dans les partis des excitations diverses. Alors éclatèrent entre les royalistes des scissions ardentes, les uns poussant à l'extrême la défense de la royauté, les autres exagérant la modération, tous également passionnés; les uns, néanmoins, associant la liberté publique à la force de l'autorité, les autres faisant de leur raison propre toute la règle de la politique, et se portant arbitres soit de l'autorité, soit de la liberté, comme si le droit n'eût été qu'une théorie, et qu'il leur eût été donné de le définir et de l'appliquer à leur fantaisie.

Le caractère même de ces deux fractions du parti royaliste les fit désigner, la première par le nom d'ultra-royaliste, la seconde par le nom de doctrinaire. Et, tandis que les défenseurs de la monarchie se divisaient de la sorte, la monarchie risquait de paraître affaiblie à ceux qui n'avaient point cessé de méditer contre elle de mauvais desseins.

Alors commencèrent à se tramer des complots; le parti de l'Empire s'était soudainement transformé; ce n'était plus en apparence un parti d'usurpation, c'était un parti de liberté. Les désignations même étaient changées; ce qui la veille s'appelait le parti bonapartiste s'appela le parti indépendant; et bientôt ce nom disparut à son tour pour faire place au nom de *parti libéral,* qui parut embrasser

sous une désignation moins menaçante tous les hommes qui, dans les partis divers, professaient des opinions généreuses, si ce n'est que les *idées libérales* devaient bientôt n'être éprouvées que comme un déguisement des théories les plus oppressives de la liberté. Ce parti, en effet, commença dès lors à attaquer par le *libéralisme* tout ce qui tenait à l'exercice des droits les plus naturels de l'homme, et surtout des droits de la conscience. Sa pensée fondamentale était d'assujettir la Religion à l'État, ce qui est le terme extrême de la servitude humaine ; et comme on supposait que la maison de Bourbon, fille de saint Louis, reparaissait pour rendre à la Religion son empire, il fut aisé d'allumer toutes les antipathies que la Révolution avait laissées dans les âmes; alors l'impiété devint une partie de l'opposition politique. On se mit à renouveler les vieux sarcasmes du XVIIIe siècle en signe de philosophie, et plus le clergé catholique faisait effort pour raviver la foi des peuples, plus le parti libéral semait de calomnies et d'alarmes. Ce qui lui donna prise sur les masses, ce fut d'insinuer que l'Église aspirait à la domination des âmes par la politique. Alors reparurent des fantômes évanouis; on mêla la noblesse aux accusations, on ne parla que des droits féodaux, de la dîme, des biens nationaux, de tout ce qui pouvait le plus effaroucher les passions et les intérêts. La presse, quoique contenue, servit d'instrument à la propagation des haines et des terreurs; la caricature envenima le rire, et les sociétés secrètes, organisées sous l'impulsion de ces colères, furent comme une armée toute prête sous la main des conspirateurs.

Un premier complot éclata à Grenoble. Dans la nuit du 4 au 5 mai descendirent des montagnes cinq ou six cents paysans, qu'un ancien professeur de droit, nommé Didier, était parvenu à exalter et à discipliner; il les conduisait en armes sur Grenoble, et ils firent irruption en criant *Vive l'Empereur!* Le général Donnadieu, commandant la 7e division militaire, attaqua l'insurrection avec une poignée de jeunes soldats à peine formés; sa voix les avait électrisés, ils coururent au combat avec une ardeur que la cons-

piration n'avait pas prévue ; plusieurs révoltés périrent les armes à la main, une soixantaine restèrent prisonniers ; le reste se dispersa, et Didier, leur chef, courut chercher un asile sur le territoire de Sardaigne; mais peu après arrêté par les carabiniers piémontais, il fut remis aux autorités françaises, et livré à la cour prévôtale avec ses complices.

Une proclamation du préfet de Grenoble, le comte de Montlivaut, mérite d'être notée par l'histoire. « Une entreprise audacieuse, disait-il, a troublé un instant la tranquillité de la ville de Grenoble. La surveillance des autorités, les mesures énergiques ordonnées par M. le lieutenant général commandant la division, et la valeur brillante de tous les corps, ont dissipé tout danger... Cette folle sédition est anéantie. La légion de l'Isère poursuit le reste des insurgés, et la cour prévôtale appellera sur eux, sans retard comme sans indulgence, la peine capitale que la loi applique à leur crime. » Langage terrible, et qui du moins attestait la réalité des alarmes.

A ces nouvelles, le Gouvernement eut hâte de donner un grand éclat à la punition ; une dépêche télégraphique ordonna la mise en état de siége du département de l'Isère; un pouvoir discrétionnaire était remis aux autorités civiles et militaires. Ce fut donc un conseil de guerre qui fut appelé à juger le crime à la place de la cour prévôtale ; sa justice fut rapide ; vingt et un accusés furent condamnés à mort, et parmi eux des jeunes gens de 16 à 20 ans. Cinq furent recommandés à la clémence du Roi. Le général Donnadieu appelait la bienveillance après la répression ; il fit réviser la condamnation de deux accusés, et une sentence nouvelle prononça qu'il serait sursis à leur exécution. Mais une autre dépêche télégraphique ordonna le supplice, et Donnadieu n'eut plus à intervenir dans une justice qu'il n'avait pas dépendu de lui de modérer. Les condamnés furent mis à mort.

Cette affaire de Grenoble n'était pas alors sans mystère, et l'histoire n'a pu dissiper toutes les ombres qui la couvraient. On ne savait pas de quel parti Didier était l'instrument; et lui-même, en excitant ses complices par le nom

de l'Empereur, avait laissé soupçonner des instigations d'une autre sorte. Donnadieu eut avec lui un entretien avant son supplice, et quelques mots recueillis ont longtemps fait planer de vagues accusations sur un parti d'usurpation, que l'histoire craint de désigner, de peur de rencontrer une calomnie. Ce qui est certain, c'est que Donnadieu demandait le sursis des exécutions, et que les ministres les précipitèrent. On eut dit qu'ils redoutaient la lumière, comme s'il y avait eu des coupables qu'il ne fallait pas découvrir ; et de là devaient sortir de longs démêlés et aussi de longues haines entre les ministres et le général Donnadieu. Comme celui-ci avait agi sur les lieux avec l'ardeur connue de son caractère et de son courage, il fut aisé de lui laisser l'odieux d'une répression sanglante ; et, dès ce moment, les partis allaient s'acharner à le noircir comme un bourreau. Vainement Donnadieu aurait à montrer la dépêche du ministre de la police, qui portait ces mots terribles : *Faites mettre à mort sur-le-champ !* sa voix se perdrait dans le bruit des passions ; et nous avons vu la vie de cette homme, plus enclin à l'attendrissement qu'à la rigueur, s'épuiser dans les protestations contre l'iniquité des opinions de ses contemporains ; il demandait partout des juges ; il ne savait pas que la haine ne juge pas, qu'elle se borne à maudire et à flétrir.

Une modification du ministère se fit sur ces entrefaites. M. Lainé devint ministre ; on faisait entrer avec lui, dans le gouvernement, la partie la plus tempérée de la Chambre, mais on rompait avec la majorité, cette condition première du régime constitutionnel.

En même temps, arrivait en France la duchesse de Berry, marchant parmi les fêtes, bénie par les populations ; elle apportait des espérances, Paris la salua avec enthousiasme, et le mariage fut célébré avec des solennités qui déjà ressemblaient à un retour de prospérité publique. Le Roi fit des largesses, non pour donner de l'éclat aux fêtes, mais pour soulager les départements que la guerre avait le plus maltraités. Le duc de Berry, cœur généreux, fit l'abandon des cinq cent mille francs que les Chambres avaient ajoutés

à sa dotation, pour les appliquer aux mêmes souffrances. Il fut beau de voir, dans la pompe des solennités et dans les honneurs du palais, les noms militaires de l'Empire, associés aux noms éclatants de la vieille France. A la cérémonie du mariage, on remarqua les quatre témoins choisis pour représenter les grandes puissances de l'État, le duc de Bellune pour l'armée ; le comte Barthélemy, pour la Chambre des Pairs; Bellart, pour la Chambre des Députés; de Sèze, pour la Magistrature. Le Roi se rendit à Notre-Dame, ayant, des deux côtés de sa voiture, le duc de Tarente et le duc de Mouchy. Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, marchait à la tête de la garde nationale; le doyen des guerriers, le prince de Condé, marchait à la tête des maréchaux de France; on eut dit la France réconciliée avec elle-même. Et ce qui parut merveilleux, ce fut de voir l'armée nouvelle, imposante d'aspect, admirable d'instruction et de discipline; digne, déjà, de continuer la renommée des grandes armées qui, depuis quinze ans, avaient étonné l'Europe Une grande solennité eut lieu au Champ-de-Mars pour la bénédiction et la remise des drapeaux. La garde royale s'y montra magnifique; c'était une noble élite de vieux et de jeunes soldats, d'officiers anciens et d'officiers nouveaux, émulation mutuelle de vertus, de tenue et de courage : on pouvait croire que le trône était affermi pour toujours.

Le mariage du duc de Berry fut une occasion d'actes de clémence; les poursuites exercées en vertu de condamnations politiques furent arrêtées; les confiscations prononcées furent annulées; de larges amnisties furent proclamées.

Des actes d'une autre sorte annonçaient la pensée du Roi d'associer les vieux souvenirs et les souvenirs nouveaux. Il fit quelques maréchaux, et reçut le serment des maréchaux de l'Empire, selon des formules antiques, qui semblaient faire revivre la chevalerie militaire : le duc de Coigny, le comte de Beurnonville, le duc de Feltre et le comte de Vioménil vinrent, avec les vieux maréchaux Moncey, Jourdan, Oudinot, Mortier, Macdonald, Suchet, Gouvion-Saint-Cyr, Kellermann et Pérignon, prêter ce

serment : « Je jure, dirent-ils, à Dieu, mon créateur, sur la foi et loi que je tiens de lui et sur mon honneur, que bien et loyalement je servirai le Roi ici présent en l'office de maréchal de France, duquel ledit seigneur m'a pourvu. » Et tout le reste de la formule engageait l'honneur et la vie de ces vieux héros.

En même temps, on sanctionnait la création de la Légion-d'Honneur, en revêtant de ses premiers grades tous les princes de la maison royale; ainsi Louis XVIII attestait sa volonté d'enraciner la royauté dans les mœurs et dans les coutumes nouvelles.

Les antipathies des factions n'étaient pas moins tenaces, et l'esprit de conspiration continuait d'éclater par des entreprises furieuses. Un complot fut découvert, dont le but était d'attaquer les Tuileries par l'explosion de vingt barils de poudre qu'on devait introduire dans un aqueduc. La cour d'assises prononça la peine de mort contre trois principaux accusés; les autres furent déportés ou emprisonnés. Alors ce fut une inspiration soudaine des partis de nier les crimes de cette sorte, et d'en attribuer l'invention à la police. Plus tard, les complices devaient en revendiquer l'honneur; mais il était triste d'avoir à affermir l'autorité par les supplices : nécessité lamentable, et qui ne se montre qu'aux jours où les peuples commencent à ne plus croire à l'autorité [6 juillet].

C'est vers le même temps [27 juillet] qu'un Conseil de guerre condamnait à mort à Lyon le général Mouton-Duvernet pour crime de haute trahison; le général fut fusillé.

Il semblait toutefois au roi qu'en atténuant le système politique qui s'était déclaré avec un si grand éclat dans la chambre des députés, on arriverait à tempérer les passions haineuses et à ôter tout prétexte aux entreprises d'attentats.

Ce fut la raison d'une détermination hardie, nouveau désaveu de la majorité, acte périlleux pour cela même. Une ordonnance inattendue vint, à la date du 5 septembre, prononcer la dissolution de la chambre des députés. C'était un exercice libre de la prérogative royale; mais il était fait en sens contraire des règles de gouvernement que la

charte avait institué, et il eut le malheur d'être surtout applaudi par les opinions les plus ennemies.

Cette ordonnance, restée célèbre, en ramenant la composition de la Chambre aux termes fixés par la Charte, réglait un mode d'élection que la loi n'avait pas déterminé; sa pensée fondamentale était d'ôter les soupçons accrédités sur une révision possible de la Charte, et par là, surtout, on espérait désarmer les défiances, puisque la Charte était devenue l'arme défensive des mauvais partis.

Le premier article portait : « Aucun des articles de la Charte constitutionnelle ne sera révisé. »

C'était comme l'explication du second article, qui portait : « La Chambre des députés est dissoute. »

Mais cela même donnait à l'ordonnance un caractère d'incrimination blessant pour la partie de la nation la plus fidèle, encourageant pour celle qui l'était le moins. Aussi les luttes politiques prirent, dès lors, un aspect inaccoutumé. La révolution eut l'air d'entrer dans le gouvernement, et l'opposition passa dans le parti de la monarchie : perturbation grave, qui attestait le peu de pratique du régime constitutionnel, puisque sous le nom de modération on arrivait à la pire des violences, en armant l'autorité contre les serviteurs les plus ardents à la défendre

Châteaubriand, dont la brillante plume avait, en 1814, rendu au nom presque oublié des Bourbons une popularité pleine de magie, fut le plus prompt à attaquer ce renversement de politique, et à dénoncer les ministres qui poussaient le roi dans un tel péril. Son écrit improvisé *de la Monarchie selon la Charte*, alluma les imaginations ; c'était une langue nouvelle introduite dans la politique; la discussion devenait une poésie; la raison était ironique, la colère brillante, le sarcasme pittoresque; tout le public se passionna. Jamais livre politique n'avait eu cet éclat ni ce succès. Le ministère se défendit par la destitution ; Châteaubriand était ministre d'Etat; il fut rayé de la liste par une ordonnance : ce fut le signal d'une guerre ouverte entre le parti royaliste et le roi même.

Les complots n'étaient pas finis pour cela. Un ancien

adjudant du génie, Charles Monier, qui avait suivi Napoléon à l'île d'Elbe, fut accusé d'avoir formé le dessein de s'emparer de Vincennes en empoisonnant la garnison. Pour croire à de tels crimes, l'histoire a besoin de se souvenir de l'espèce de fanatisme que le génie de Napoléon avait allumé au cœur de ses soldats, et aussi de la blessure que leur avait laissée la double catastrophe de 1814 et de 1815. Haïr le pouvoir royal, venu après de tels désastres, semblait de la vertu; l'exterminer était de l'héroïsme.

Monier fut condamné à mort par la cour d'assises. Mais au jour venu il déclara vouloir faire des révélations ; un conseiller de la cour alla les recevoir, et Monier reçut sa grâce.

La chambre nouvelle des députés parut alors : le parti royaliste était mis hors des affaires ; on allait faire l'essai de la politique qu'on avait cru de nature à calmer les partis adverses ; on risquait seulement de les exalter par une victoire imprévue : par malheur, le parti royaliste ne garda pas la modération dans la défaite, et comme il se sentait pur, sa plainte fut amère : il perdit les avantages que donne le calme et surtout le respect.

Le roi, dans son discours d'ouverture, laissa échapper des paroles qui étaient un désaveu de la politique de 1815. « Attachés par notre conduite, dit-il, comme nous le sommes de cœur, aux divins préceptes de la Religion, soyons-le aussi à cette Charte, qui, sans toucher aux dogmes, assure à la foi de nos pères la prééminence qui lui est due, et qui, dans l'ordre civil, garantit à tous une sage liberté, et à chacun la paisible jouissance de ses droits, de son état, de ses biens. Je ne souffrirai jamais qu'il soit porté atteinte à cette loi fondamentale ; mon ordonnance du 5 septembre vous le dit assez. » C'était rendre manifeste le grief contre ceux qu'on accusait de la trahir. Et, après l'exposé de sa politique, le roi s'écriait : « Que les haines cessent ! que les enfants d'une même patrie, j'ose ajouter, d'un même père, soient vraiment un peuple de frères, et que de nos maux passés il ne nous reste plus qu'un souvenir douloureux, mais utile. Tel est mon but ;

et, pour y parvenir, je compte sur votre coopération, mais surtout sur cette franche et cordiale confiance, seule base solide de l'union si nécessaire entre les trois branches de la législation. Comptez aussi de ma part sur les mêmes dispositions, et que mon peuple soit bien assuré de mon inébranlable fermeté pour réprimer les attentats de la malveillance, et pour contenir les écarts d'un zèle trop ardent. »

Ces derniers mots ressemblaient à une condamnation des royalistes ; ils laissèrent en leur cœur une blessure amère. Les chambres répondirent par des déclarations analogues.

« Nous reconnaissons avec Votre Majesté, disait la chambre des députés, le pouvoir de l'économie. Celle des rois est le trésor des peuples. C'est dans cette économie, c'est dans la garantie donnée à tous les intérêts, c'est dans la fidélité gardée aux engagements du dedans comme à ceux du dehors, que la France trouvera l'énergie dont elle a besoin pour se faire respecter dans le malheur, après s'être fait si longtemps envier dans la prospérité.... Votre Majesté place l'attachement à la Charte immédiatement après celui qui est dû à la Religion. Vous avez exprimé, sire, la pensée de la France entière ; car il n'est pas un Français qui ne veuille une sage liberté, la paisible jouissance de son état, de ses droits et de ses biens. C'est dans ces dispositions et avec une profonde reconnaissance que votre ordonnance du 5 septembre a été reçue, et que sera reçue la royale assurance que vous y ajoutez, de ne jamais souffrir qu'il soit porté atteinte à la loi fondamentale de l'État. Là est le salut de la France, parce que là est le terme des révolutions. »

« Pénétrés de tous nos devoirs, disait à son tour la chambre des pairs, nous resterons fidèles aux principes de cette Charte donnée par vous-même : en deçà, au delà de cette ligne constitutionnelle où nous avons constamment marché sur vos traces, tout est péril et confusion. La force n'est plus que dans la modération, l'habileté que dans la prudence. Si c'est un grand crime d'avoir précipité au delà des bornes de la sagesse et de la morale le mou-

vement donné par le siècle, ce serait un grand tort de ne pas suivre ce mouvement jusqu'aux limites fixées par la raison. Les espérances coupables doivent s'évanouir, les regrets inutiles doivent se calmer. Avec les plus pures et les plus nobles intentions, il est possible d'anéantir l'effet du bien même, si on le hâte imprudemment. »

L'un et l'autre discours étaient l'expression diverse d'une politique dont l'inconvénient très-grave était de chercher une certaine *ligne constitutionnelle, en deçà et au delà* de laquelle tout était péril et confusion; travail quelque peu chimérique qui allait donner lieu à des tâtonnements d'une part et à une double résistance de l'autre; nul parti ne serait satisfait, tous harcéleraient le Gouvernement par leurs exigences et par leurs griefs; l'opinion publique flotterait de la sorte; la défense de l'autorité serait indécise; la politique, en un mot, sous ce nom de modération et de sagesse, serait sans caractère et sans nerf; la conscience publique sans règle; tout se réduirait à des calculs.

Dès ce moment, les partis s'armèrent d'ironies contre ce système, qu'on appela le système du juste milieu. La controverse devint personnelle; le roi n'y fut pas épargné; les salons aristocratiques donnèrent l'exemple du sarcasme : triste façon d'affermir la royauté, tout en voulant la préserver des coups nouveaux des révolutions.

Mais le roi était ferme dans son dessein; la chambre des députés avait présenté pour candidats à la présidence MM. de Sèze, Pasquier, Ravez, Bérard et Beugnot : il désigna M. Pasquier, expression de cette politique qui se disait modérée, et que les autres soupçonnaient d'être sans foi et sans amour.

La chambre alors entra dans les affaires. La situation matérielle était déjà devenue meilleure; la France était sous l'étreinte d'une disette; mais la confiance n'en était point altérée. La Nation se sentait revivre par l'activité du travail, par le commerce et par le crédit. Le ministre des finances, Corvetto, présenta son budget pour 1817; les recettes y figuraient pour 1,088,294,957 fr. C'était une augmentation de près de 250 millions sur l'année 1816.

1817. — En même temps se poursuivait le nouveau système de politique par des changements dans l'administration et dans les lois. M. Pasquier devint garde des sceaux. Une loi d'élections fut faite à la hâte ; elle reposait sur un principe de cens électoral qui restreignait le droit d'élire à un petit nombre, mais qui prenait ce petit nombre dans la partie de la Nation sinon la plus révolutionnaire, du moins la plus nourrie de préjugés et d'antipathies de révolution. Tout Français âgé de trente ans et payant trois cents francs d'impôt était électeur ; le cens de l'éligibilité était de 1,000 fr. Cette loi, promulguée le 5 février, constituait un privilége, et ce privilége exclusif des masses renfermait plus de périls qu'on n'eût pu en attendre du droit de suffrage le plus étendu.

D'autres lois furent portées, l'une sur la liberté individuelle, l'autre sur les journaux. La première abrogeait une loi de 1815, et, tout en armant l'autorité de droits d'exception, elle en atténuait l'exercice. La seconde portait que les journaux ne pourraient paraître sans l'autorisation du roi ; elle ne devait avoir son effet que pour un an.

La discussion de la loi sur la liberté individuelle montra une sorte d'hésitation dans la manière dont les tribunes s'exerçaient à traiter les grandes questions de droit politique. On avait passé par un arbitraire qui n'avait pas eu besoin d'être autorisé par des lois, et devant lequel s'étaient courbées toutes les têtes. Cette habitude de soumission fut toute la raison d'acceptation de la loi nouvelle. « Le projet de loi, dit Camille Jordan, un des orateurs les plus éclairés et les plus libres, m'a paru bien moins une loi nouvelle que l'abrogation des lois anciennes, bien moins une restriction de la liberté qu'un affranchissement de la contrainte, bien moins la suppression des principes que le commencement de leur application. Oui, sans doute, ajoutait-il, si nos prédécesseurs avaient laissé cette grande question intacte, s'ils nous avaient légué cet inestimable héritage de la liberté civile, s'il s'agissait de venir ici tout à coup pour des périls nouveaux poser une restriction nouvelle, je concevrais toute l'hésitation, j'entendrais les

alarmes, je pourrais m'y associer. Mais est-ce donc là notre position? Et pouvons-nous faire ainsi abstraction de cette longue tradition de l'arbitraire qui, depuis tant d'années, a modifié profondément et nos lois et nos mœurs? »

Ainsi, la tradition de l'arbitraire motivait la suspension de la liberté individuelle. Le Gouvernement sut à peine voir ce qu'il y avait de puissance morale à retirer pour lui des souvenirs récents de la servitude; il pouvait y trouver de la popularité, il n'y trouva que des haines.

Quant à la loi sur les journaux, elle avait sa raison dans la situation politique de la France. Le Gouvernement avait hâte de mettre fin à l'occupation étrangère qui oppressait la Nation, et, pour cela, il avait à montrer la pacification des partis et le calme des opinions. La liberté de la presse devenait aisément la liberté de la colère et de l'insulte, et les esprits graves et instruits ne s'étonnaient point que le Gouvernement voulut ôter à l'Europe tout prétexte de prolonger une situation d'humiliation et de ruine.

Mais les partis aveugles laissaient à la haine son libre cours, et leurs oppositions éclataient par des libelles que les tribunaux avaient peine à réprimer et à punir.

La session des chambres s'acheva sous ces impressions. Les budgets antérieurs furent définitivement réglés ainsi que l'arriéré, en remontant à 1801. Cette liquidation laborieuse honorait le gouvernement de la restauration; toutes les dettes allaient être acquittées, celles de 1810 à 1816, au moyen de *reconnaissances,* dites *de liquidation, négociables et payables au porteur* par cinquième, à partir de 1821, d'année en année; celles de 1801 à 1809, en inscriptions de rente, valeur nominale. Et, en regard de ce système de justice qui donnait satisfaction principalement à des intérêts nés de l'Empire, il était simple que le roi se souvint de vieux services qui étaient une dette particulière de la monarchie. Il y eut dans le budget des dispositions relatives aux pensions militaires à la charge de l'État; les anciennes armées royales entrèrent dans la répartition de ces pensions dans la proportion suivante :

Armées royales anciennes,	12,000	38,600
Armée licenciée,	8,000	
Nouvelle armée,	12,600	
En retraite,	6,000	

Le fonds permanent affecté aux pensions fut de 23 millions par an; somme modique, si les partis consentaient à y voir une rémunération de services également patriotiques. Telles n'étaient pas les dispositions; tout acte d'équité envers de vieux serviteurs de la cause du roi semblait un larcin fait à la France.

Et aussi des voix séditieuses continuaient de semer la défiance dans les masses populaires, comme si la volonté cachée du gouvernement était de restaurer l'ancien régime, et les tempéraments de politique ministérielle étaient inefficaces à dissiper ces soupçons. Les complots reparurent. Lyon fut troublé par des tentatives de révolte; la répression fut soudaine, et les partis en grossirent la violence, pour avoir des prétextes nouveaux de récriminations et d'injures. En quelques lieux, la cherté des grains donna lieu à des désordres que la politique sut également envenimer. Le Gouvernement marchait entre des périls, et tout semblait funeste, l'énergie comme la modération.

Il y eut encore quelques modifications dans le ministère [12 septembre]. Gouvion-Saint-Cyr devint ministre de la guerre; c'était une concession nouvelle faite aux partis d'opposition à qui le duc de Feltre était suspect. Le comte Molé fut ministre de la marine; son nom le rattachait aux vieux souvenirs de la royauté: sa vie le rapprochait des souvenirs récents de l'Empire : le roi entrait de la sorte dans les vues et dans les intérêts de tout ce qui était nouveau, mais il ne désarmait point les haines; et quelques jours après [4 octobre], la cour d'assises avait à juger une conspiration dite de l'*Epingle-Noire :* elle acquitta les accusés, et cela même parut un indice du retour des opinions, et de l'entraînement de la justice même.

Sur ces entrefaites se faisaient les élections, première épreuve de la loi nouvelle. Un cinquième seulement de la

chambre devait être renouvelé; les choix firent voir combien c'était une illusion de maîtriser les opinions, en les emprisonnant dans un cercle tracé par un cens électoral. Le Gouvernement fut sans action dans les colléges; la classe moyenne, dont on avait assuré la suprématie, en sortit triomphante; elle allait entrer dans la politique avec ses passions, soit d'antipathie pour les classes d'aristocratie, soit de domination pour les classes populaires. Le système qu'on appelait de *juste-milieu* allait se transformer lui-même; la modération allait en quelque sorte se déplacer : et ce n'est plus le Gouvernement qui aurait à affecter la retenue envers les partis, ce sont les partis qui auraient le droit d'être généreux envers le Gouvernement. C'était un principe de révolution dans l'Etat, et cette fois l'opposition royaliste fut autorisée à s'engager dans les luttes contre les ministres, car c'est contre leurs systèmes qu'elle aurait à défendre l'autorité du Roi.

5 novembre. — La session s'ouvrit par des discours réservés, mais qui annonçaient le progrès des opinions.

« J'éprouve la satisfaction de vous annoncer, dit le Roi, que je ne juge pas nécessaire la conservation des cours prévôtales au delà du terme fixé pour leur existence par la loi qui les institue.... J'ai fait rédiger, ajoutait-il, conformément à la Charte, une loi de recrutement. Je veux qu'aucun privilége ne puisse être invoqué, que l'esprit et les dispositions de cette charte, notre véritable boussole, qui appelle indistinctement tous les Français aux grades et aux emplois, ne soient pas illusoires, et que le soldat n'ait d'autres bornes à son honorable carrière que celle de ses talents et de ses services. »

Les deux chambres applaudirent à ces professions d'égalité, et la politique les eût approuvées de même, si elles n'eussent été faites sous l'impulsion d'un esprit nouveau qui leur ôtait de la liberté.

M. de Serres fut président de la chambre des députés; c'était un esprit grave et ferme, qui suivait le mouvement des opinions, mais en homme qui pressent qu'il aura à appliquer sa force à les contenir

Cependant l'esprit royal continuait à se manifester par quelques actes en dehors de la marche constitutionnelle de l'Etat. Une négociation s'était ouverte à Rome avec le Pape Pie VII, en vue de donner à l'Eglise de France une constitution plus large que celle que lui avait faite le Concordat de 1801. Un Concordat nouveau fut la fin de cette négociation, et M. Lainé, ministre de l'intérieur, l'apporta à la chambre des députés [21 novembre] avec un projet de loi pour le ratifier.

« L'Église de France, disait le ministre en terminant son exposé des motifs, l'Église de France s'agrandit mais ne renaît pas. Les avantages qui étaient résultés du précédent Concordat, soit pour le rétablissement de la religion, soit pour la paix de l'État, sont consolidés; la dotation des évêques est assurée; de sages précautions vous garantissent le maintien de ces libertés précieuses que saint Louis, Henri IV et Louis XIV ont tour à tour protégées, que nos plus grands et nos plus saints docteurs ont défendues. Vous vous empresserez de les placer sous la garantie constitutionnelle, et de régler, par une loi nécessaire, les rapports de l'Église et de l'État, de cette Église que la France porte en son sein et qui a tant contribué à sa gloire; à laquelle nous sommes redevables des Bossuet, des Fénelon, et qui, unissant les lumières à la pureté de la Foi, le zèle religieux à l'amour de la patrie, le dévouement pour le Roi à la sainteté des mœurs, a mérité le respect et la vénération de tous les peuples. C'est à vous que le Roi confie la défense des droits sacrés de la couronne et de la Nation, persuadé que vous affermirez, par la sagesse de vos délibérations, cette heureuse concorde qu'on doit voir régner entre le sacerdoce et l'Empire. »

Après quoi le ministre lut son projet de loi; voici quelles en étaient les premières dispositions.

« I. Conformément au Concordat passé entre François I[er] et Léon X, le Roi seul nomme, en vertu du droit inhérent à la couronne, aux archevêchés et évêchés dans toute l'étendue du royaume.

» Les archevêques et évêques se retirent auprès du

Pape pour en obtenir l'institution canonique, suivant la forme anciennement établie.

» II. Le Concordat du 15 juillet 1801 cesse d'avoir son effet à compter de ce jour, sans que néanmoins il soit porté aucune atteinte aux effets qu'il a produits et à la disposition contenue en l'art. 3 de cet acte, laquelle demeure dans toute sa force et vigueur.

» III. Sont érigés sept nouveaux siéges archiépiscopaux et trente-cinq nouveaux siéges épiscopaux. »

Suivaient les clauses de circonscription, et les réserves sur la publication des bulles et les cas d'abus [1].

Cet acte était comme une révolution dans l'Église de France. Il ramenait les questions périlleuses qu'avait excitées le Concordat de 1801, en les compliquant de difficultés nouvelles; dès qu'en effet, le Concordat de François Ier et de Léon X était remis en vigueur, les actes qui avaient détruit la constitution de l'ancienne Église de France pouvaient paraître infirmés, et les oppositions de ceux de ses évêques qui avaient jusque-là méconnu l'autorité de ces actes, semblaient justifiées. D'autre part, l'invocation du vieux droit offensait ceux qui ne croyaient qu'au droit de la Révolution, et ainsi, une blessure était faite aux opinions les plus opposées; celles qui invoquaient les libertés de l'Église, s'irritaient de l'indépendance laissée à l'intervention du Pape, et celles qui combattaient pour l'intégrité du droit du Pape, s'irritaient des restrictions posées à l'exercice de sa puissance.

Ce fut dans les chambres et dans la presse une extrême confusion, et le public, peu imbu de notions techniques sur des questions si délicates, put aisément se laisser aller aux impressions fausses ou extrêmes que les partis en firent jaillir. Les écrivains politiques se mêlèrent aux controverses de théologie. L'abbé de Pradt y apporta la verve de sa passion; Fiévée, la vivacité de ses railleries; Lanjuinais, l'amertume de ses rancunes. La personnalité

[1] Voir le texte. — *Mém. historiques sur les affaires ecclésiastiques, etc.*, tom. III.

s'ajouta aux conflits d'opinions ; et comme la plupart des noms déjà désignés aux siéges nouveaux appartenaient aux vieilles races aristocratiques, ce fut une occasion de plus de murmure[1]. La France, en un mot, fut agitée par des disputes ardentes, et ce ne fut pas le caractère le moins triste de ce trouble, de voir le mécontentement des partis ennemis de l'Église s'aggraver par la plainte du clergé contre un acte si largement propice à ses vœux. Les opinions sceptiques n'en furent que plus irritées, et M. Lainé, trop facile au découragement, désespéra d'achever son œuvre contre des oppositions si complexes et si imprévues.

[1] *Mém. historiques sur les aff. eccl.*, tom. III.

CHAPITRE V.

Système constitutionnel. Difficultés du Gouvernement. Ajournement des lois sur la presse et sur le concordat. — Loi sur le recrutement. — Scissions royalistes. — Violences du parti modéré; réponses amères. — Fiévée en police correctionnelle. — Irritations contre M. de Cases. — Inventions de complots; le parti royaliste conspirateur; combats acharnés de politique. — Loi du budget; conditions de la libération du territoire. — Les souverains étrangers aux Tuileries. — Session nouvelle. — Système du *Juste-Milieu;* modification de la loi d'élections; *fournée de pairs.* — Troubles publics. — Marche du Gouvernement.; protection de l'industrie publique. — Élections; nomination d'un régicide. — Indices funestes. — Révolte militaire à Cadix, factions ardentes en France. — Assassinat du duc de Berry; scènes atroces; effroi public. Jugements de l'histoire. — Tumulte à la chambre; accusation de M. de Cases; projets de loi; changements de ministres. Troubles dans les rues. — Jugement et supplice de Louvel. — Suite des agitations populaires. — Toute l'Europe en fermentation. — Congrès de Laybach. — Naissance du duc de Bordeaux. — Les luttes continuent. — Madier de Montjau. — Modifications ministérielles. — Résolution du congrès de Laybach contre la Révolution. — Compression des révolutions d'Italie. — Explosion de pétards aux Tuileries. Trouble dans les écoles. — Baptême du duc de Bordeaux. — Mort de Napoléon. — Déclaration des souverains à Laybach. — Entrée des royalistes aux affaires. — Orages dans la chambre des députés. — Changement complet de politique. M. de Villèle ministre. — Situation de la France.

1818-1821.—Dans le système constitutionnel, toute la vie politique de l'Etat semblait désormais concentrée dans les chambres; mais hors des chambres se constituait une force à laquelle les chambres finiraient par obéir; cette force s'appela du nom vague d'opinion publique; elle avait son expression dans les écrits politiques et dans les journaux, et quelque soin que prît le gouvernement de la contenir par des lois, la liberté de la presse, stipulée dans

la Charte, n'était pas moins le principe d'un pouvoir qui, à la longue, maîtriserait tous les autres.

Or, tous les partis aspirant à dominer, on les vit tous s'attacher à la liberté de la presse comme à un levier pour briser les obstacles qui s'opposeraient à leur triomphe.

De là vint l'indécision des législations sur cette matière; de là aussi l'affaiblissement inévitable de l'autorité. Toute la Restauration devait se passer en tâtonnement et en contradiction, et ce ne fut pas la moindre cause de ses malheurs.

Le ministère, à la fin 1817, venait d'éprouver la difficulté de faire une loi sur la liberté d'écrire; il avait porté un projet pour lequel s'étaient aussitôt armées les oppositions les plus diverses de pensée et d'intérêt. Nulle solution ne semblait possible; on prit le parti soudain de retirer le projet discuté et déjà meurtri par des amendements, et de proroger jusqu'à la fin de la session de 1818 la loi provisoire qui interdisait la publication des journaux sans l'autorisation du roi. Ainsi apparaissait la difficulté de gouverner, dans un système d'Etat où la presse avait son action sur les chambres et où les chambres fatiguaient le pouvoir par la variété de leurs systèmes, sans lui en imposer un qui pût l'affermir par la constitution de majorités véritables.

Il en fut de même de ce projet de loi sur le concordat, autour duquel s'étaient allumées des passions si contraires. Il y eut des consciences inquiètes qui crurent devoir s'adresser au Pape pour s'assurer s'il était permis de voter une loi qui consacrait les réserves de l'État en ce qui concernait la publication des bulles, comme si les doctrines de l'Église devaient être soumises à l'examen laïque pour avoir leur validité. Tel n'était pas le sens attaché à l'exercice du droit de l'État, quelque blessant que ce droit parût dans sa forme pour l'autorité du Pape; c'était une tradition parlementaire sur laquelle il convenait peu d'appeler l'avis du Pape, car on le faisait de la sorte entrer dans une délibération de loi; et aussi le bref qui vint de Rome, en réponse au comte de Marcellus, porta le trouble dans l'assemblée et dans le Gouvernement, et bientôt fut

retiré le projet de loi; l'Église flotta entre deux concordats inexécutés, et des négociations s'ouvrirent pour arriver à des transactions [1].

Une autre loi sortit plus aisément des délibérations, c'était la loi sur le recrutement de l'armée; par ses dispositions d'égalité, elle répondait mieux aux instincts publics. Tous les Français étaient appelés au même titre, et par voie du sort, à faire partie de l'armée. La durée du service était de six ans. Les sous-officiers et soldats licenciés après les six ans de service étaient assujettis, en cas de guerre, à un service territorial dont la durée était également de six ans, sous le nom de vétérans. L'avancement était réglé avec sévérité et devait exclure toute élévation de faveur. Nul ne pouvait être sous-officier s'il n'était âgé de vingt ans et s'il n'avait servi pendant deux ans dans un corps de troupes réglées. Nul ne pouvait être officier s'il n'avait servi pendant deux ans comme sous-officier, ou s'il n'avait suivi ou rempli les cours des écoles militaires. Les deux tiers des sous-lieutenances de la ligne étaient données aux sous-officiers. Les deux tiers des grades et emplois d'officiers inférieurs étaient donnés à l'ancienneté. Nul officier ne pouvait être promu à un grade ou emploi supérieur s'il n'avait servi quatre ans dans le grade ou l'emploi immédiatement inférieur, excepté à la guerre, pour des besoins extraordinaires ou pour des actions d'éclat mises à l'ordre du jour de l'armée.

Cette loi parut être un triomphe pour les opinions qu'on appelait libérales, parce qu'elle ôtait au roi le droit de disposer des grades de l'armée, mais à force d'égalité elle pouvait être inique, car le mérite et la valeur n'ayant pas toujours à se produire par des actions d'éclat, le roi perdait la puissance de les distinguer et de les honorer par son suffrage.

Aussi, tandis que les partis démocratiques applaudissaient, le parti royaliste murmurait, et les débats ne furent pas sans violence.

[1] Voyez la suite des négociations. *Mém. hist. sur les aff. ecclésiast.*, tom. III.

Alors on commença à caractériser par des désignations outrageuses le parti royaliste de l'opposition, et le Gouvernement ne prit pas garde qu'attaquer par l'insulte les hommes qui avaient servi le roi, même au prix de la fortune et de la vie, c'était glacer le dévouement par l'ingratitude et par le dédain : triste exemple en des temps où l'esprit de révolution était vivace, et où la fidélité pouvait encore être exposée àdes épreuves.

C'est aussi ce qui anima les controverses. Quelques phrases d'un discours prononcé par un député, M. Courvoisier, au sujet de cette loi du recrutement, indiquent à quel degré étaient venues les irritations. Il répondait par allusion aux écrits royalistes et surtout à ceux de Châteaubriand[1]. « Je repousserai, disait-il, les élans d'une opposition opiniâtre, et j'ose dire funeste, puisque au dehors comme dans cette enceinte, elle crée, elle propage toutes les autres. Soit qu'elle invoque la liberté, ou qu'elle réclame l'arbitraire, le gouvernement est l'objet de ses emportements et de ses reproches; elle l'accuse d'organiser une conspiration contre le trône, quand il se refuse à conspirer avec elle pour creuser un abîme ; elle l'accuse de sacrifier le monarque et la monarchie, parce qu'il refuse de lui livrer les rênes ou de s'associer à ses complots ; elle l'accuse de chanceler dans sa marche, de varier dans ses plans, parce qu'il ose lui déplaire en s'isolant de ses ambitieux desseins ; elle l'accuse de livrer à la conspiration le militaire, après lui avoir tout livré dans le civil. Quand depuis deux ans dans nos provinces, la France, exhérédée par elle, gémit de ne retrouver l'autorité que dans ses mains, elle offre fièrement l'oubli ; elle *attend*, dit-elle, *sur le terrain de la charte* ceux qui voudront y grossir ses rangs. A qui s'adresse ce langage ? Est-ce au gouvernement ? ce serait audace. Qu'il veuille, et d'un souffle il va dissiper un frêle parti. Est-ce à nous ? il faut s'entendre. La charte existe depuis quatre

[1] Alors commençait de paraître *le Conservateur*, Revue politique célèbre.

ans, et cet espace, l'ordonnance du 5 septembre le divise. Sur quel terrain veut-on nous placer ? Est-ce sur celui de 1815 ? Nous ne voulons ni décimer la France, ni diviser en catégories notre nation...... Accuser, insulter, entraver le gouvernement sans relâche, ce n'est point là l'esprit de la charte, nous ne consentirons jamais à nous rallier sur ce terrain.... On ose parler de destitutions, de dénonciations, d'espionnage ! de quelle source sont sortis ces divers fléaux ?.... L'esprit de la France n'est point un esprit de fanatisme et d'indépendance.... La France ne se nourrit pas de défiance envers son roi, mais plus que jamais elle est en garde contre les prétentions de caste ; elle s'attache au présent en envisageant le passé.... »

Telle était l'éloquence du parti modéré.

A ces plaintes injurieuses les royalistes répondaient par des accusations amères. A la tête de leur opposition, dans la chambre des députés, brillait un homme d'un esprit pénétrant et lumineux, M. de Villèle. Sa parole était sans grâce, mais sa logique était acérée ; il savait l'art de parler des affaires, en agaçant les opinions ; sa langue était effilée : elle blessait à mort, et ne semblait pas offenser.

Hors de la chambre se faisait une guerre de pamphlets ; le chef de cette guerre fut Châteaubriand ; jamais la langue des personnalités n'avait eu cet éclat de verve et de poésie. Toutefois la controverse n'était pas toujours outrageuse, parfois elle était ferme et sensée ; mais ni la raison ni la violence n'atténuaient le système du Gouvernement, et il arriva même qu'il se laissa emporter à des vengeances contre des politiques dont la langue était le plus retenue, et dont l'expérience eût dû être le plus écoutée. Fiévée, l'un des esprits les plus observateurs, écrivit dans *sa correspondance politique et administrative* quelques lignes sur un discours de lord Stanhope ; il disait : « M. le comte Stanhope pense que si nous entrons de nouveau dans les révolutions, nous y entraînerons d'autres peuples. Il a raison. Mais ce ne serait certainement pas au profit de Bonaparte. L'égalité absolue, la souveraineté du peuple, la manie de la République l'avaient précédé et lui survivent....

Personne ne pourrait répondre, ajoutait-il en rappelant les Cent-Jours, qu'en moins de temps le monde ne puisse encore être en feu. Un incident imprévu suffirait pour entraîner les esprits. » On jugea que de pressentir en ces termes des révolutions nouvelles était offenser le roi; Fiévée fut appelé devant la justice et condamné à trois mois de prison : jamais il ne pardonna cette blessure, et la rancune finit par le jeter hors du parti royaliste que sa plume avait longtemps servi.

Mais ni les arrêts de justice, ni les discours ministériels ne calmaient les opinions. On savait que le comte d'Artois secondait l'opposition des royalistes. La cour était séparée du roi; le faubourg St-Germain, séjour de la noblesse, était exaspéré; les salons étaient en feu; le parti royaliste était comme un parti de révolution; c'était une situation funeste.

Un nom s'offrait surtout comme point de mire aux personnalités, celui de M. de Cases, ministre de la police. Cet homme nouveau, d'un esprit médiocre, mais d'un zèle adroit, avait su plaire au roi par une certaine bonne grâce qui ressemblait à des allures de grand seigneur, et peut-être la nature de son service offrait-elle aussi quelque séduction. Son crédit était grand, et c'est à lui que s'attaquèrent les irritations; on pensait l'affaiblir, on lui donna de la force; plus on l'agaça par l'insulte, plus on appela sur lui l'intérêt du roi : on finit par en faire un favori.

Et ce n'était point assez que l'opinion fut agitée par ces personnalités, l'Etat même en fut troublé; des machinations furent ourdies; il se fit des complots ténébreux; et on vit comme une étrange émulation des partis à s'attribuer mutuellement la provocation ou la complicité de ces manéges.

Le ministère prit plaisir surtout à laisser croire à des conspirations royalistes, lesquelles auraient eu pour but de soustraire la royauté à l'action des politiques qui s'étaient fait de la charte un instrument d'empire. Nulle sédition n'éclatait qu'on n'affectât d'y voir une excitation de cette sorte. Des troubles avaient eu lieu à Lyon, et ce fut un crime de les avoir réprimés. Le général Canuel eut à se défendre en justice d avoir fait son devoir militaire, et le pré-

fet, M. de Chabrol, quitta ses fonctions, ne se croyant pas de force à lutter contre de si étonnantes intrigues de gouvernement.

A Paris on inventa un complot, qui menaçait, disait-on, la monarchie. Quelques politiques avaient coutume de se promener aux Tuileries sur la terrasse du bord de l'eau, et là de deviser de l'Etat et de ses affaires. On mit la main sur ces conspirateurs : l'un d'eux était ce même général Canuel, coupable d'avoir frappé de son épée les séditieux du Lyonnais. Il fut emprisonné plusieurs mois ; et puis les preuves manquèrent pour ce crime d'Etat, qu'on avait appelé la conspiration du bord de l'eau.

Ailleurs les trames furent plus ouvertes et plus odieuses. La Bretagne déconcertait la politique du ministère par ses allures de royalisme mécontent et grondeur. On jeta en ces contrées des émissaires de mensonge, chargés d'organiser une conjuration savante, dont ils auraient ensuite à se déclarer les révélateurs. Deux hommes se trouvèrent pour cet office ; ils se nommaient Leguevel et Legall ; ils parcoururent l'Anjou, le Maine, la Vendée, semant et recueillant la plainte, et à mesure qu'ils battaient le pays, dénonçant les noms les plus honorés : du Boideru, de la Boëssière, Coroller, la Bourdonnaye, de Kerdrel, de la Goublaie, Tuault, Margadel, de Kersabiec, une foule d'autres, tous accusés de conspirer contre la charte, et, pour comble de scandale, de vouloir livrer la Bretagne à l'Angleterre.

Il y eut enfin des indices de cette trame ; les royalistes coururent au-devant de la justice. Ce fut une cause bruyante ; les chercheurs de conspiration désavouèrent leurs délations ; l'infamie fut toute la peine de leurs mensonges.

C'est donc au milieu de ces combats acharnés de politique que se faisaient les lois.

La loi du budget n'apporta point de changement à la situation financière de l'Etat. Les recettes et les dépenses se balançaient par une somme égale de 1,098,362,693 fr.

Mais l'Europe avait sa part dans ces charges de la nation, et il pouvait paraître surprenant que la France, sous

le poids des tributs de guerre, fut parvenue à refaire ainsi l'équilibre de ses finances.

Le Roi avait hâte de mettre fin à l'occupation militaire qui humiliait son Gouvernement, et, en dépit des dissensions politiques, l'ordre matériel qu'il avait rétabli était montré aux souverains comme un motif de sécurité. Un congrès réuni à Aix-la-Chapelle étudia cette situation : l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse se rendirent à ce congrès; le roi de France et le roi d'Angleterre étaient présents par leurs ambassadeurs. Après de longues conférences, une convention fut signée; elle portait qu'à la fin du mois de novembre l'armée d'occupation serait retirée du territoire de France; les places occupées par elles seraient remises au Roi de France; les comptes entre la France et les puissances étaient arrêtés à la somme de 265 millions, qui resteraient à payer, savoir : 100 millions en inscriptions de rente, 165 millions en traites payables par neuvièmes de mois en mois, et qui seraient délivrées par le trésor à l'époque de l'évacuation complète et définitive du territoire.

Ce fut le duc de Richelieu qui signa cette convention; l'affranchissement du territoire fut reçu comme une victoire, et Richelieu fut applaudi comme un sauveur. C'était le seul ministre qui eut échappé aux diatribes à force de modestie; on ne glorifiait pas son génie, on honorait sa vertu et sa probité.

L'empereur de Russie et le roi de Prusse vinrent à cette occasion visiter le Roi de France; Louis XVIII les reçut avec cette courtoisie qui annonce la supériorité, soit de la race, soit du génie : jamais roi ne fut plus roi que Louis XVIII. Il fit les honneurs des Tuileries comme il eut fait les honneurs d'une retraite d'exil, prenant le pas sur ses hôtes, mais les honorant par la magnificence de l'étiquette.

La libération du territoire fut le plus grand événement de l'année. Mais le régime constitutionnel continuait d'avoir ses accidents et ses agitations. Une session nouvelle s'ouvrit le 10 décembre; la Chambre revenait modifiée

par un cinquième nouvellement élu de députés. Le ministère allait s'affaiblissant.

L'opposition du côté gauche s'était grossie; des noms qui avaient paru dans la Révolution ou dans les Cent-Jours, revenaient comme des présages; parmi ces noms, on remarquait celui du marquis de la Fayette, expression merveilleuse de la nullité de génie et d'une certaine honnêteté dans le mal.

Le ministre des finances Corvetto était peu populaire dans les partis de révolution; M. Roy, député, venait de le remplacer, homme de grande capacité, d'opinions peu connues, mais qu'on pouvait croire intéressé à l'ordre par sa fortune. Ce n'était pas là, toutefois, une force contre l'impulsion qui précipitait le gouvernement et les partis. Le Roi crut devoir, dans son discours, signaler l'exagération de la liberté, nouveau péril qui se découvrait après qu'on avait éprouvé l'exagération de l'autorité. « En secondant mes vœux et mes efforts, dit-il aux Chambres, vous n'oublierez pas, Messieurs, que cette Charte, en délivrant la France du despotisme, a mis un terme aux révolutions. Je compte sur votre concours pour repousser les principes pernicieux, qui, sous le masque de la liberté, attaquent l'ordre social, conduisent par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde tant de sang et de larmes. »

Ces paroles de sagesse irritèrent l'opposition libérale, sans calmer l'opposition royaliste. Le système ministériel, qu'on appelait *juste-milieu*, arrivait à une périlleuse épreuve; deux forces contraires le combattaient, et nulle majorité n'était possible entre deux partis qu'il condamnait également; deux candidats pour la présidence se partagèrent les voix, de Serres et Ravez; le Roi nomma le second, mais le ministère se sentit comme dans le vide, et c'est dans cette situation d'anxiété et de faiblesse que le ministre des finances, n'ayant pas le temps de préparer la loi des finances, venait demander l'autorisation provisoire de percevoir les six douzièmes d'impôts. Les deux oppositions étaient promptes à repousser la demande; M. de Villèle, plus

calme et plus politique, défendit le projet; il pressentait un mouvement de réaction, dont les royalistes devaient savoir profiter; la loi fut votée; mais en même temps le ministère se retirait: le général Dessoles devint ministre des affaires étrangères; le baron Louis fut ministre des finances; de Serres, ministre de la justice; Portal, ministre de la marine; de Cases prit l'intérieur, et Gouvion-St-Cyr garda la guerre.

C'était une évolution vers la gauche, mais avec des tempéraments qui laissaient subsister toutes les ambiguités de la politique du gouvernement. Nul nom, dans le nouveau ministère, n'indiquait une pensée définie, autre que celle de ce système mitoyen entre la Révolution et la Monarchie, qui avait le périlleux avantage de soulever toutes les défiances et d'autoriser toutes les alarmes.

1819. — Aussi l'année nouvelle se leva parmi des nuages qui semblaient porter des tempêtes.

Dès le 20 février, un des hommes les moins suspects d'exagération politique, Barthélemy, membre des anciennes assemblées de la Révolution, devenu pair de France avec le titre de marquis, effrayé des conséquences forcées du système nouveau d'élection, soumit à la chambre une proposition ayant pour but de supplier le Roi de présenter un projet de loi qui modifierait l'organisation des colléges électoraux telle qu'elle résultait de la loi de 1817. La Chambre décida qu'elle s'occuperait de cette proposition séance tenante, et, après de graves discussions, elle l'adopta.

C'était un avertissement salutaire au gouvernement; le ministère y vit une menace injurieuse, et il lui opposa une résolution soudaine, celle de renverser la majorité de la chambre des pairs au moyen d'une irruption de pairs nouveaux. Bien que conforme au droit strict du Roi, cette mesure n'était pas moins une grave atteinte à l'économie du gouvernement constitutionnel; toute majorité pouvait, de la sorte, être brisée, et, comme le Roi pouvait toujours faire des pairs, il n'y avait pas de limite à cette succession d'entreprises légales contre la liberté de la pairie.

Les oppositions de toute nature s'épuisèrent de sarcasmes

contre cette nomination qu'on appela une *fournée de pairs*. Les pamphlets et les journaux redoublèrent d'attaques ; et cependant le parti à qui profitait la politique des ministres, fortifié par les concessions, ne ravivait pas moins les vieilles haines et les vieux desseins; chaque jour les opinions révolutionnaires s'étalaient plus hardies; l'impression et le dessin popularisaient les pensées mauvaises; les chaires publiques retentissaient d'enseignements qui exaltaient et passionnaient la jeunesse; on eut dit le gouvernement complice d'une vaste entreprise formée pour le détruire.

Bientôt éclatèrent les troubles publics. Il y eut des séditions à Nîmes; il fallut les réprimer par la force des armes.

L'exaltation des idées françaises semblait répondre à une fermentation moins bruyante qui travaillait l'Allemagne. Des associations s'étaient formées dans les Universités aux derniers temps des guerres de l'Empire; ces associations, d'abord dirigées contre la conquête, restèrent armées contre l'autorité même des gouvernements; et bientôt il en sortit des crimes. Un jeune étudiant, nommé Jean Frédéric Sand, assassina le poëte Kotzebue, conseiller de l'empereur de Russie, suspect de dévouement aux principautés; et il se trouva des sectaires d'écoles pour admirer ce fanatisme.

En France, l'exaltation ne s'armait pas d'assassinats, mais la jeunesse, caressée par des professeurs révolutionnaires, répondit aux leçons d'indépendance par des tumultes. L'école de droit fut en proie à des révoltes. Un professeur médiocre, suppléant au talent par un libéralisme vulgaire, M. Bavoux, abusa de sa chaire pour enseigner des doctrines pernicieuses. Durant trois jours il fallut envoyer des soldats pour vaincre l'indiscipline ameutée des plus mauvais écoliers; la jeunesse studieuse protestait contre le désordre; l'Université finit par suspendre le professeur.

Les Chambres suivaient péniblement leurs travaux dans tout ce désordre. La chambre des députés rejeta la proposition de la chambre des pairs sur la réforme de la loi électorale; puis elle fit une loi sur les journaux; la censure fut supprimée.

Peu après s'achevait la session ; le budget présentait cette fois une amélioration : la recette était de 886 millions 355,150 fr. ; la dépense de 869 millions 516,123 fr. Ainsi, la France effaçait la trace de ses désastres ; et c'était ici l'effet direct de la royauté, dont l'action se faisait sentir par la confiance et par l'économie, tandis que de mauvais systèmes de gouvernement fatiguaient la raison publique.

C'est en de telles conjonctures que s'achevèrent les négociations avec le pape sur les modifications de la convention de 1817. On sembla délaisser la question du Concordat, et on se borna à ériger des siéges nouveaux. Les controverses furent éludées, et l'Eglise retrouva la paix au milieu du travail qui se faisait dans les opinions [1].

En même temps, la pensée royale apparaissait en quelques actes de protection qui concernaient des intérêts d'une autre sorte. On lança une ordonnance [13 janvier] qui prescrivait qu'il y aurait à l'avenir une exposition publique des produits de l'industrie française, à des époques qui seraient plus tard déterminées. Un grand essor était donné aux travaux de manufacture, et, en encourageant les arts de la paix, le roi reprenait une tradition de ses aïeux interrompue par l'anarchie ou par la guerre. Une seconde ordonnance [9 avril] chargea les préfets d'instituer un jury de sept fabricants pour désigner les artistes et les manufacturiers qui auraient depuis dix ans le plus contribué à l'avancement de l'industrie. La première exposition eut lieu au mois d'août ; elle fut éclatante ; le roi la visita ; il distribua des récompenses ; l'industrie était dans l'enchantement ; on eut pu croire toutes les passions calmées ; elles n'étaient que distraites.

Des élections nouvelles se préparaient ; ce système de renouvellement annuel, par cinquième, ramenait périodiquement l'agitation dans le public, l'effervescence dans les journaux, l'inquiétude dans le gouvernement ; c'était comme une fièvre réglée, on l'appelait la *fièvre électorale*. Dans ce mouvement passionné, on se disputait la popu-

[1] Voir les *Mém. hist. sur les affaires ecclés.*, tom. III.

larité par des écrits et quelquefois par des actes; tout céda à cet entraînement; on avait déféré, à la cour d'assises de Paris, le professeur Bavoux pour ses opinions séditieuses, publiquement énoncées dans une chaire; il fut acquitté; l'Université se borna à le censurer pour s'être écarté des règles de la prudence.

Les élections ne faisaient qu'obéir à l'impulsion générale des idées. Un choix particulier vint indiquer ce qu'elle avait de fatal pour la monarchie. L'abbé Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois, dont les opinions à la Convention avaient offert un mélange de foi sacerdotale et de fanatisme jacobin, fut nommé député dans le département de l'Isère; on crut voir le régicide apparaître comme un fantôme; et le gouvernement commença à s'effrayer.

Un changement se fit dans le ministère, mais le système du juste milieu continuait de prévaloir, plus caractérisé encore par la situation faite à M. de Cases, qui devint président du conseil.

La session s'ouvrit : Grégoire ne reçut point de lettre close; on se réservait de l'écarter comme indigne; le Roi, malgré les indices de la politique, put annoncer les progrès de la prospérité publique; et, en effet, en même temps que les opinions se corrompaient, l'industrie grandissait; le commerce, les manufactures, les arts se développaient sous la protection du roi et des princes; Paris reprenait une vie brillante; tous les signes du bien-être national faisaient contraste avec l'aspect sinistre des partis.

Entre les indices qui effrayaient les amis du roi, il en était un qu'ils ne signalaient qu'avec retenue, c'est que les esprits séditieux semblaient se grouper autour d'un prince de la maison de Bourbon; le Palais-Royal s'ouvrait, en effet, aux députés et aux pairs de l'opposition de la gauche. Le duc d'Orléans ne restait pas moins mêlé aux fêtes des Tuileries; la duchesse de Berry était accouchée, le 21 septembre, d'une princesse; et il avait pris part aux joies de cette naissance qui semblait en promettre d'autres; on put croire que le duc d'Orléans, tout en restant fidèle aux premières opinions de sa vie, ne songeait point à encou-

rager les mauvais desseins des partis qui se couvraient de son ombre.

1820. — Ainsi s'ouvrait l'année nouvelle. Le jour de l'an eut à Paris un éclat de fête inaccoutumé; le roi jouissait de ces expansions de bonheur; il accrut la joie publique en ouvrant la porte de la France à tous les bannis de 1815; tout semblait annoncer une longue sécurité. Mais de noirs orages éclataient au loin et ressemblaient pour la France à des présages. Une expédition espagnole était préparée à Cadix pour aller réduire les provinces indépendantes de l'Amérique. Elle devint l'occasion d'une conjuration militaire; deux chefs de révolte, don Raphaël del Riégo, et don Antonio Quiroga s'emparèrent du commandement des troupes et annoncèrent le dessein de tourner contre le roi les armes destinées à défendre l'honneur de la couronne. Ce fut le signal d'une insurrection qui allait ébranler toute l'Espagne et la précipiter dans la guerre et dans les crimes.

Au bruit de ces nouvelles, les partis de France s'animèrent. La session avait ouvert ses débats. M. Lainé jeta de la tribune les accents d'une douleur éloquente, au sujet de cette élection de l'abbé Grégoire ; M. Lainé avait une voix qui remuait les âmes ; sa sensibilité était pathétique ; il imposa aux partis de la gauche par la gravité de sa parole, et la chambre annula l'élection de l'Isère pour raison d'indignité. Il était triste pour les politiques qui semblaient le plus attachés au système constitutionnel, d'avoir à se porter défenseurs d'une liberté électorale qui aboutissait à la sanction du régicide ; plus triste encore pour les défenseurs de la royauté, de voir la monarchie conduite à se trouver en face des survivants de la convention, qui s'étaient associés par le vote ou par l'approbation au meurtre de Louis XVI. Tout indiquait une fausse direction donnée depuis quatre ans à la politique.

Alors un grand forfait vint ouvrir les yeux du Gouvernement et éclairer même ceux d'entre les partis pour qui la modération n'était pas un déguisement de la haine et des complots [13 février]. Le duc de Berry s'était rendu à

l'Opéra avec la duchesse de Berry ; c'était le soir du carnaval, il y avait des danses et des jeux appropriés, dit Châteaubriand, aux folies de ce temps de l'année. La famille d'Orléans s'y était rendue ; le duc de Berry, cœur ouvert et expansif, l'alla visiter dans sa loge ; il caressa les jeunes enfants ; le public applaudissait ce spectacle d'union. A onze heures, la duchesse de Berry voulut se retirer ; le duc l'accompagna à sa voiture. Puis, comme il se retournait pour rentrer au théâtre, un homme se glissant avec rapidité au travers de la suite du prince, vint le frapper brusquement au sein gauche d'un coup de poignard. Cette action fut d'un instant ; nul n'avait pris garde à un assassin. Le comte de Choiseul, heurté par cet homme, le repoussa en disant : *Prenez donc garde à ce que vous faites.* Mais le prince s'écriait : « Je suis assassiné ; cet homme m'a tué. » — Seriez-vous blessé, Monseigneur? dit le comte de Ménard ; et le prince d'une voix forte répliqua : « Je suis mort ! je tiens le poignard ! »

A ces cris, tout s'émut. Déjà l'homme fuyait par la rue de Richelieu ; quelques gardes l'eurent bientôt atteint. Mais la duchesse de Berry se précipitait de sa voiture en poussant des cris ; ce fut une scène atroce de douleur. On avait assis le prince sur un banc, et il venait de retirer lui-même le couteau de sa blessure ; le sang coulait à flots : « Je suis mort ! répétait-il ; un prêtre ! venez, ma femme, que je meure dans vos bras. » La duchesse le tenait embrassé ; ses habits de fête furent tout inondés de sang. En même temps on appelait des médecins, et on avertissait le roi. Le comte d'Artois accourut ; la famille d'Orléans déjà était auprès du prince ; cette scène de deuil ne peut se peindre : le père gardait un calme qui ressemblait à de la stupeur ; il était foudroyé. Le duc de Berry montrait un grand courage ; le chirurgien Dupuytren fut d'avis d'élargir la plaie pour la sonder plus sûrement ; elle était profonde et mortelle ; le duc de Berry le sentait, et il encourageait sa femme. « Mon amie, lui dit-il, ne vous laissez pas accabler par la douleur ; ménagez-vous pour l'enfant que vous portez dans votre sein. » Ce fut comme

un rayon dans la nue ; en mourant, le prince annonçait une espérance.

Et puis, dans les intervalles que lui laissaient les évanouissements et la douleur, il s'écriait : « Qu'ai-je fait à cet homme ? C'est peut-être un homme que j'ai offensé sans le vouloir ! » — « Non, mon fils, répondit Monsieur, vous n'avez jamais vu, vous n'avez jamais offensé cet homme ; il n'avait contre vous aucune haine personnelle. » — « C'est donc un insensé ! » reprit le prince.

C'était un insensé, en effet, un de ces insensés que la politique rend furieux et capables de tous les forfaits.

Bientôt tous les grands de l'État furent autour de la couche où l'on avait jeté le malheureux prince, à quelques pas de cette salle où s'agitaient encore les danses et les plaisirs. On lui annonça les maréchaux. — « J'espérais, dit-il, verser mon sang au milieu d'eux pour la France. »

Alors parut un prêtre portant les saintes huiles ; il venait traversant des foules de masques qui se rendaient au bal de l'Opéra : contraste de douleur et de folie, qui rendait cette scène plus lugubre et plus effrayante. Le roi arriva à cinq heures, au milieu des derniers apprêts de la mort. « Mon oncle, dit le prince un peu ranimé par son approche, donnez-moi votre main, que je la baise pour la dernière fois. » Le roi s'inclina sur le moribond, et baisa lui-même sa main ; la douleur du roi était muette ; ses larmes coulaient ; c'était un silence morne et profond. « Mon oncle, dit alors le prince d'une voix qui mourait, je vous demande la grâce de la vie de l'homme. — « Mon neveu, répondit le roi, vous n'êtes pas aussi mal que vous le pensez, nous en reparlerons. » — « Vous ne dites pas oui, reprit le prince, grâce au moins pour la vie de l'homme, afin que je meure tranquille. »

Sa parole ne sortait de sa bouche qu'à mots entrecoupés; mais, par intervalle, il continuait de parler de *la vie de l'homme*. « Du moins, si j'emportais, disait-il, l'idée... que le sang d'un homme... ne coulera pas pour moi après ma mort. »

Tels étaient les princes Bourbons; l'idée du sang d'un

homme les faisait frissonner. Ainsi mouraient-ils, frappés par des ennemis moins cléments et moins humains.

Enfin, la mort venait; Dupuytren avait averti le roi, et la duchesse de Berry l'avait deviné. Elle laissa échapper toute sa douleur en cris aigus : « Ses sanglots me tuent, dit le prince ; emmenez-la, mon père. » On arracha l'infortunée à ce spectacle. « Vierge sainte ! dit alors le prince, faites-moi miséricorde ! » Alors le regard commença à se voiler ; la voix était confuse ; l'intelligence se retirait ; la duchesse de Berry rentra en renversant tout devant elle ; elle se jeta sur la couche, toute échevelée ; elle embrassait son mari, il était mort.

Tel fut le crime atroce qui vint réveiller le Gouvernement, glacer la France, indigner l'Europe.

Dès le matin, la nouvelle volait dans Paris, et la population sortait de ses demeures consternée et frémissante. La foule courut au lieu du meurtre; on se communiquait ses impressions de douleur et de colère. On cherchait la cause qui avait armé le bras de l'assassin, et on n'hésitait pas à accuser les opinions qui, depuis deux ans, allumaient les passions perverses [1]. En un moment, Paris se couvrit comme d'un voile; toutes les affaires furent suspendues; les tribunaux vaquèrent; le soir tous les théâtres furent fermés.

L'auteur du meurtre était un ouvrier sellier, nommé Louvel, nom exécré à l'égal de celui de Ravaillac. Cet homme, né à Versailles, dans les mauvais jours de la Révolution, avait été élevé à Paris, *à l'Institution des Enfants de la Patrie;* c'est aujourd'hui *la Pitié*. Là, « on avait exercé sa mémoire par l'étude de la *déclaration des droits de l'homme et de la constitution*. Ses exercices religieux se composaient de prières républicaines [2]. » De là, il passa aux pratiques

[1] A quelques pas du théâtre, celui qui écrit la présente histoire put voir le matin encore étalée une caricature infâme représentant Catherine de Médicis sous les traits de la duchesse d'Angoulême, armée d'une couleuvrine et tirant sur le peuple. C'était une des mille images qui couvraient les murs de Paris. Des pamphlets chaque jour renouvelés provoquaient de la sorte la colère fanatique ; cela s'appelait le libéralisme.

[2] Rapport à la Cour des pairs.

du culte théophilanthrophique, et il y puisa les instincts de haine sauvage contre les rois. L'histoire répugne à raconter la vie de ces sortes d'hommes ; ce sont des monstres dans l'humanité ; mais elle cherche le rayon de lumière qui éclaire et explique leur nature. Louvel, en 1814, s'était senti une haine atroce contre les Bourbons, et il avait depuis cherché les occasions et les moyens de l'assouvir. On l'avait vu s'en aller de ville en ville, et même passer à l'île d'Elbe, puis revenir par Grenoble et par Lyon, et enfin rentrer à Paris, poursuivi par son dessein, sombre, solitaire, s'exaltant par des lectures infâmes, et se vouant par une préméditation effroyable au génie de l'enfer.

Le malheureux que les furies avaient obsédé de la sorte pouvait n'avoir eu aucune connivence avec les partis appliqués à semer la haine contre les Bourbons. Le ministère ne fut pas moins imprudent et téméraire, en annonçant l'assassinat aux provinces par une dépêche télégraphique, de laisser échapper cette parole : *C'est un crime isolé!*

L'acte était isolé, le crime ne l'était pas ; il se rattachait à tout un ensemble d'idées infernales qui travaillaient l'imagination des partis. « Oui, s'écria Châteaubriand, ce sont vos exécrables doctrines qui ont assassiné cet enfant de l'exil, ce Français héroïque, ce jeune et infortuné Berry [1] ; » et un écrivain d'un esprit élégant et modéré, Charles Nodier, put dire, en un seul mot, du poignard de Louvel, que c'était une *idée libérale*.

D'autre part, cette sorte de complicité morale donna lieu à des accusations sans retenue ; M. de Cazes était le ministre en qui se personnifiait le système qui avait déchaîné les fureurs politiques ; on le signala comme le vrai meurtrier, et le jour même éclata, à ce propos, à la chambre des députés un grand orage.

Un député, M. Clausel de Coussergues, parla en ces termes :

« Messieurs, il n'y a point de loi qui fixe le mode d'ac-

[1] Cité par M. de Bonald. — *De l'opposition dans le Gouvernement.* 1827.

cusation des ministres ; mais il est de la nature d'une telle délibération qu'elle ait lieu en séance publique et en face de la France. Je propose à la Chambre de porter un acte d'accusation contre M. de Cases, ministre de l'intérieur, comme complice de l'assassinat de Mgr le duc de Berry, et je demande à développer ma proposition. »

A ces mots, un affreux tumulte se fit dans la Chambre; et le président, M. Ravez, l'ayant apaisé par sa dignité, éluda la proposition et captiva les émotions en communiquant la lettre par laquelle le Gouvernement instruisait les chambres du crime de Louvel.

L'orage ne fut qu'ajourné. Le lendemain, à l'occasion du procès-verbal de la séance, Clausel de Coussergues renouvela sa proposition et la déposa sur le bureau. L'agitation fut extrême; le ministre était attaqué avec colère et défendu avec frénésie. La chambre était une arène; les partis luttaient autour d'un cercueil.

Le ministère avait vu à quel abîme en arrivait l'Etat; il essaya de l'arrêter sur sa pente.

Le 15, M. de Cases présentait un projet de loi sur les élections; M. Pasquier en présentait un autre par lequel tout individu prévenu de complot ou de machination contre la personne du Roi, la sûreté de l'Etat et les membres de la famille royale pourrait, sans qu'il y eut obligation de le traduire devant les tribunaux, être arrêté et détenu en vertu d'un ordre délibéré dans le conseil des ministres, et signé par trois ministres au moins.

Un troisième projet présenté aux pairs rétablissait la censure des journaux et des écrits périodiques.

Ces lois révélaient tardivement le péril public, et elles ne devaient point suffire à le conjurer. M. de Cases s'aperçut aisément que désormais sa présence au pouvoir était une provocation des partis; il se retira, mais en emportant la malédiction des royalistes. « Cet homme a marché dans le sang, et il a glissé ! » écrivit Châteaubriand dans le *Conservateur*. On le poursuivait comme un parricide; en même temps, le Roi lui donnait le titre de duc.

Le duc de Richelieu reparut au ministère comme pré-

sident du conseil; mais le système politique ne semblait guère affermi. M. Portalis commença à paraître aux affaires comme sous-secrétaire d'Etat au département de la justice, et M. Siméon devint ministre de l'intérieur; c'était un ressouvenir des noms et des idées qui avaient sur le déclin de la Révolution annoncé un retour à l'ordre public, mais avec des tempéraments craintifs, qui répondaient mal à la la gravité de la situation nouvelle de la France.

Les esprits continuaient de fermenter. Des explosions mystérieuses de pétards s'étaient faits aux Tuileries en vue d'épouvanter la duchesse de Berry. Les auteurs de ces tentatives furent livrés à la justice, qui les condamna à mort; la duchesse de Berry demanda leur grâce, et leur peine fut commuée. La haine politique s'épuisait d'invention, et des troubles populaires finirent par éclater.

Des groupes de jeunes gens avaient d'abord paru aux abords de la chambre des députés, où se discutait la loi des élections; le cri de *Vive la Charte!* était leur ralliement; bientôt les actes s'ajoutèrent aux clameurs. La jeunesse des écoles, que de mauvais enseignements avaient exaltée, était le principal instrument des séditions; la force armée les dissipa; mais sur la place du Carrousel, un jeune homme plus ardent que les autres, nommé Lallemand, ayant voulu désarmer une sentinelle, fut tué d'un coup de feu. Ce fut le signal d'un tumulte plus animé et plus menaçant. Les députés de la gauche se déclarèrent les patrons de la révolte; c'était la Nation! disaient-ils, qui manifestait sa pensée; et ils accusaient le gouvernement d'allumer la guerre civile. Aux excitations de la tribune s'ajoutèrent des placards qui appelaient la révolte, et pendant deux jours [5 et 6 juin], la partie turbulente et factieuse de Paris se répandit dans les places publiques et sur les boulevards, insultant les troupes, et lui jetant des pierres. Il fallut lancer, sur ces multitudes menaçantes, la cavalerie de la garde; et l'anarchie sembla se calmer; mais les partis de l'assemblée continuaient leurs batailles. Le garde des sceaux, M. de Serres, déploya contre eux l'énergie du caractère et de l'éloquence; son esprit venait de s'illuminer à

l'apparition de ces désordres, conséquence visible de la politique qui, sous le nom de modération, autorisait toutes les violences.

Deux jours après [7 juin], Louvel allait au supplice. Le procès de cet homme s'était fait à la Cour des Pairs, sous la double impression d'une opinion qui lui voulait des complices, et d'une autre qui s'appliquait à le juger comme un fanatique solitaire. La première opinion n'était pas sans péril; l'autre manquait de courage; et c'est celle-ci qui domina l'instruction du procès.

« Dans l'incertitude où nous jette le peu de lumières que nous fournit l'instruction sur les habitudes de Louvel, avait dit le comte de Bastard en terminant son rapport[1], il faut bien consulter, quoique avec défiance, sa propre confession, qui du reste n'est contredite par aucun fait.

» Louvel affirme n'avoir lu quelques journaux qu'en 1816; depuis cette époque, dit-il, il y est resté complétement étranger, et bien plus encore à ces autres écrits politiques répandus de nos jours avec tant de profusion. On ne voit pas que Louvel ait eu des rapports avec des hommes livrés à ces lectures parfois dangereuses. Louvel vivait seul; c'est dans la solitude qu'il allait puiser ses parricides inspirations. Et nous avons eu le bonheur de ne trouver personne que l'on puisse accuser de les avoir fait naître ou de les avoir excitées. »

« Vous trouverez, ajoutait le rapporteur, dans Louvel, un homme dont les idées ne manquent ni de force ni de suite, mais qui n'a pas appris à se servir de l'instrument qui les met en valeur. Les mots arrivent avec peine, et révèlent le peu de culture de ses facultés intellectuelles. Son âme endurcie dans le crime ne s'est ouverte à aucun sentiment de repentir ; et puisque ce n'est pas dans une aliénation mentale que se trouve la cause de son horrible forfait, on ne peut l'attribuer qu'à un caractère dépravé, qui, n'étant combattu par aucun sentiment moral et religieux, armait son bras contre des princes auxquels son

[1] Voyez le *Rapport imprimé*. — Lyon, septembre 1820.

délire imputait des maux qui précédèrent leur rentrée, et qu'eux seuls ils pouvaient suspendre et réparer[1]. »

D'après le caractère donné à l'instruction, la cour des pairs n'avait donc eu à juger qu'un maniaque, une sorte de démon solitaire, sans contact avec les passions qui bouillonnaient dans la société !

Cette thèse mit à l'aise les politiques qui pouvaient n'être pas innocents du débordement de ces fureurs. On avait voulu parler de Dieu au meurtrier : « Dieu n'est qu'un mot ! » avait-il répondu ; parole infernale, qui attestait, pour la France des révolutions, une triste complicité : c'était la complicité de l'athéisme.

L'exécution de Louvel mit fin aux sombres préoccupations qui, depuis plusieurs mois, pesaient sur l'imagination publique. Quelque soin qui eût été mis à isoler son crime, toutes les opinions avaient senti le besoin de prémunir l'Etat contre la contagion de crimes semblables. La Chambre alors vota la loi d'élections, et c'est à cette loi qu'on demanda la force et le salut. Un amendement soudain l'avait transformée. Il y avait deux sortes de colléges, les colléges d'arrondissement, dont le cens était de 300 fr., et les colléges de département, dont le cens était de 1,000 fr. Un député, M. Boin, avait proposé un double vote en faveur des électeurs de départements ; mais cette proposition avait paru restituer à la grande propriété sa prépondérance, et aussitôt se déclara une réaction dans cette partie des opinions qu'on voyait armées de défiance contre tout ce qui semblait propice au pouvoir. La loi s'offrit comme une loi de privilége, et les agitateurs reprirent leurs appels de sédition. Paris redevint une arène ; toutefois les chefs de la révolte tentèrent vainement les faubourgs St-Marceau et St-Antoine ; les ouvriers se sentaient désintéressés dans cette lutte ; ils restèrent calmes. Les hommes d'industrie et de bourgeoisie moyenne étaient les plus prompts au désordre ; c'étaient ceux que les doctrines libérales avaient touchés les premiers ; et la jeunesse irréfléchie des éco-

[1] Rapport, etc.

les avait grossi cette multitude ignorante et vaniteuse. Les boulevards furent troublés de nouveau par la sédition, et comme l'armée n'opposait au désordre que la discipline, on la provoqua par les pierres et par l'insulte. *Vivent nos frères de Manchester!* criaient les factieux. A Manchester, il y avait, en ce moment, des désordres semblables; et la sédition de tous les pays ressemblait à une vaste fraternité. *A bas les chambres!* ajoutaient-ils : *A bas les royalistes! A bas les émigrés! A bas les cuirassiers! A bas les dragons!* Et pour que toutes les haines éclatassent par une explosion commune, ils criaient enfin : *A bas les missionnaires!* Les missionnaires étaient, en effet, l'objet principal des attaques du parti libéral dans ses journaux et dans ses pamphlets; leur crime était d'avoir pensé que le retour de la royauté ancienne était propice au retour de la vieille foi; et, pour la révolution, ce n'était pas le moindre grief ni le moindre péril.

L'armée, fatiguée par les provocations et par les insultes, finit par s'ébranler et balaya les boulevards. Mais la Révolution venait d'apprendre le secret de sa force, et elle devait, à un jour venu, en faire un emploi plus assuré.

Toute l'Europe était en fermentation. Une émeute populaire éclata en Sicile; l'insurrection, maîtresse, parut à Naples avec une constitution qu'elle imposa au roi.

En Espagne, la Révolution militaire de Cadix suivait son cours. La constitution des cortès était proclamée, et Ferdinand VII n'était déjà qu'un roi de nom.

Le Portugal suivit de près. La constitution y fut proclamée par des séditieux au nom du roi.

A Paris même, une conjuration militaire avait été ourdie; elle devait s'emparer des Tuileries et proclamer un Bonaparte. Elle fut découverte et livrée à la justice de la cour des pairs.

L'Angleterre applaudissait à ces perturbations; mais elle aussi avait ses scandales d'une autre sorte. La reine Caroline, veuve de Georges III, avait longtemps étonné le monde par les désordres de sa vie, et le parlement lui faisait un procès public pour cause d'adultère.

Ainsi, par des causes diverses, s'atténuait partout le respect des royautés.

Quelques États du Nord protestaient contre les révolutions. Le cabinet de Pétersbourg, à la nouvelle de l'entreprise militaire de Cadix, avait annoncé, dans une note adressée à son résidant à Madrid, la résolution de l'empereur Alexandre de combattre de tout son pouvoir la révolution espagnole.

Le cabinet de Vienne, à son tour, dénonça les désordres napolitains. Une note diplomatique, adressée par le prince de Metternich aux grandes puissances, montra la nécessité pour elles d'étouffer la révolution en Italie. Un congrès s'ouvrit à Troppau, puis à Laybach, pour conférer du salut de tous les États.

En ce moment, disparaissaient deux noms militaires d'un grand éclat : le maréchal Kellermann, duc de Valmy, mourait à quatre-vingt-six ans ; le maréchal Lefebvre, duc de Dantzick, mourait à soixante-quatre ans; l'un et l'autre dignes de leur renommée.

Cependant l'intérêt de la Nation n'avait point cessé de s'attacher à la duchesse de Berry, qui depuis six mois avait nourri secrètement sa douleur dans la retraite. On attendait la fin de la grossesse annoncée sur le lit de mort de son mari; « des vœux, dit un écrivain peu disposé à l'attendrissement sur le sort des rois, des vœux s'élevaient de toutes parts, des autels de la cité comme de ceux du village, pour l'heureuse délivrance de la princesse et pour la naissance d'un prince; ils furent exaucés! Madame la duchesse de Berry mit au monde un prince le 29 septembre, à deux heures trente-cinq minutes [1]. »

Le même écrivain raconte les joies qui du palais passèrent au peuple. Il avait fallu que l'accouchement s'étalât en quelque sorte devant des témoins, recueillis précipitamment, pour prévenir les doutes possibles des partis capables de soupçonner l'infamie; à cinq heures, vingt-quatre coups de canon annoncèrent l'événement : on n'en devait

[1] *Annuaire historique.*

tirer que douze pour la naissance d'une princesse; le treizième fit bondir la ville entière. Paris, qui venait de passer par les émeutes, retrouva ses émotions de 1814 et de 1815; en un moment, les Tuileries se remplirent d'une multitude énorme; les ouvriers, qui allaient à leurs travaux, se détournèrent comme pour aller visiter le roi, qu'un grand événement venait de consoler. Toutes les autorités étaient accourues. On chanta un *Te Deum* à la chapelle, et le roi, en rentrant, dut s'arrêter au balcon pour saluer les populations, qui poussaient des cris de joie.

« Mes enfants, leur dit-il de sa voix forte, votre joie centuple la mienne; il nous est né un enfant à tous. Cet enfant sera un jour votre père, il vous aimera comme je vous aime, comme tous les miens vous aiment. » Paroles magnifiques accueillies avec des larmes, et restées suspendues sur l'avenir comme un présage voilé de mystère.

Durant tout le jour, les Tuileries furent encombrées; il fallut approcher des fenêtres le lit de la duchesse de Berry et la montrer au peuple avec son fils. C'était comme une ivresse.

Le soir, Paris était illuminé; la joie était partout; les théâtres retentirent de chants improvisés et couverts d'applaudissements; il semblait que la Nation se sentait devenue maîtresse de sa destinée.

Mais la politique suivait son impulsion et ses luttes. Un magistrat, Madier de Montjau, avait dénoncé, dans une pétition aux chambres, l'existence d'un *Gouvernement occulte*, lequel, disait-il, opposait ses manœuvres ténébreuses à l'action libre du Gouvernement du roi; c'était la désignation d'un parti secret à la tête duquel on supposait le comte d'Artois, parti aristocratique et sacerdotal qu'on accusait de tendre, par des manéges, à la domination de l'État. Cette dénonciation sans preuves avait remué les opinions ennemies; la Cour de cassation cita le magistrat auteur de ce mémoire, et elle le censura avec réprimande. Depuis, Madier de Montjau devait passer sa vie à déplorer le malheur qu'il avait eu d'ouvrir la série des

accusations sous lesquelles il verrait un jour expirer le pouvoir qu'il pensait défendre.

Cependant le Gouvernement tendait à s'affermir contre ces attaques par des choix d'hommes politiques qui touchaient le plus à l'opposition royaliste. MM. Lainé, de Villèle et Corbière furent faits ministres d'État; M. Corbière fut mis à la tête du conseil royal, qui gouvernait alors l'instruction publique. La session nouvelle s'ouvrit de la sorte. Le roi avait annoncé une diminution des charges de l'État; c'était un bon présage. Et puis les grandes douleurs comme les grandes consolations par où avait passé la famille royale imposaient de la retenue aux partis : c'était comme une crise qui se déclarait; l'opinion allait se tenir dans l'attente, jusqu'à ce qu'une occasion s'offrît aux impétueux et aux indisciplinés.

1821. — L'attention d'ailleurs était captivée par le congrès de Laybach.

Louis XVIII avait déclaré s'associer à toutes les mesures qui y seraient prises pour la compression de la révolution napolitaine; l'Angleterre, au contraire, avait refusé d'y concourir; elle niait, dans une circulaire adressée aux diverses cours, le droit d'intervention des souverains dans les affaires intérieures des États. Le congrès passa outre. L'empereur de Russie s'y était rendu de sa personne, ainsi que le roi des Deux-Siciles; il fut résolu qu'on attaquerait par les armes le Gouvernement révolutionnaire de Naples, et l'Autriche fut chargée de cette guerre au nom de tous les souverains; toutefois l'invasion du territoire devait s'annoncer comme pacifique; elle n'aurait d'autre objet que de déposséder un pouvoir intrus. Le général Frimont fut mis à la tête de l'expédition, et une déclaration du Pape expliqua les raisons pour lesquelles il livrait passage aux Autrichiens par ses Etats.

Le parti libéral en France commença de s'étonner et de frémir à la vue de cette guerre politique. Ses irritations retrouvèrent leur éclat, et de la tribune il proféra des vœux de défaite et d'extermination pour l'armée autrichienne. Il avait cru au courage des séditieux napolitains ; ses vœux

furent trahis. L'armée révolutionnaire ne sut être que fanfaronne ; en quelques semaines, l'autorité du roi était rétablie à Naples ; mais un parti de révolution souterraine s'était révélé ; des sociétés secrètes, sous le nom de carbonari, couvraient l'Italie ; le Piémont en fut infecté ; le prince de Carignan, Charles-Albert, fut touché de la contagion, et il eut le malheur de donner le signal de la révolution à Turin, tandis que l'Autriche s'en allait étouffer celle de Naples. Ce ne fut, toutefois, qu'un rapide égarement. Le vieux roi Victor-Emmanuel avait déposé le sceptre pour ne se point soumettre à la constitution des cortès qu'on lui proposait; rien ne put le décider à le reprendre; peu après il mourait dans la retraite, regretté et béni. Le Piémont rentra dans ses lois ; mais l'Europe avait appris à connaître les volcans qui grondaient sous ses pieds.

Déjà le parti libéral s'était ravivé. Une nouvelle explosion de poudre avait eu lieu dans les Tuileries ; on ne sut point découvrir les auteurs de ces étonnants attentats. La chambre fit une adresse au roi pour réclamer la sévérité de la justice contre les machinateurs.

L'esprit séditieux éclatait par des désordres ; l'école de droit de Paris fut de nouveau troublée. A Grenoble, l'agitation populaire fut un moment sérieuse ; l'école de droit de Paris fut supprimée par une ordonnance.

1er mai. — Mais tout semblait contraste. En même temps que les partis trouvaient des instruments de sédition, le peuple s'associait avec amour aux fêtes de la royauté. Le baptême du duc de Bordeaux se fit à Notre-Dame avec une grande pompe. Le roi s'y rendit avec sa famille, et tout Paris sembla se précipiter sous ses pas. « La religion, dit au roi le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, la religion, sire, remet en vos mains ce dépôt si précieux, chargé de ses bénédictions et de ses espérances ; elle le confie à Votre Majesté pour lui apprendre, par ses exemples et par ses leçons, ce que l'Eglise doit se promettre un jour d'un roi très-chrétien. » — Le roi répondit : « J'invite tout le clergé à prier pour cet auguste enfant, afin qu'il se rende digne du bienfait que le ciel nous a accordé

par sa naissance, et que sa vie soit consacrée au bonheur de la France et à la gloire de notre sainte religion. »

Ces vœux, ces prières, ces espérances répondaient aux vœux, aux prières, aux espérances de la Nation. Toutes les classes de la population parisienne rivalisèrent d'hommages autour de ce berceau; il y eut des fêtes splendides; le soir, la ville entière était illuminée; chacun rattachait sa destinée à celle du duc de Bordeaux; l'Europe même l'avait salué avec attendrissement; « il était, avait dit le Nonce au nom du corps diplomatique, l'enfant du miracle! » Dieu le montrait comme le salut de tous les peuples.

Peu après, on apprenait un événement qui semblait devoir ôter aux partis leur drapeau le plus éclatant. Napoléon venait de mourir à Sainte-Hélène [5 mai]. La nouvelle trouva d'abord des incrédules; on feignait d'y voir un artifice du Gouvernement. Mais les récits arrivèrent avec des particularités dont tous les partis furent émus. C'était dans l'histoire une nouveauté saisissante, de voir un homme qui avait tenu dans ses mains l'empire le plus formidable, qui avait vaincu l'Europe, qui avait à son gré brisé ou transféré les couronnes, qui avait refait les constitutions et les lois de tous les peuples, qui avait, soit par la victoire, soit par la défaite, soit par l'oppression, soit par les bienfaits, forcé l'admiration du monde et même celle de ses ennemis et de ses victimes, achever sa vie dans une île au fond de l'Océan, comme rejeté par les nations et voué par elles à la malédiction et à la colère. Une grande pitié se remua dans les entrailles des indifférents comme des admirateurs; on plaignit un génie à qui Dieu avait tout remis pour sa gloire et pour le salut des humains, et qui n'avait usé de ses dons que pour sa ruine et celle des autres. On lut avidement les détails de cette mort, et ce fut un sujet triste de méditation de voir que les officiers anglais avaient entouré des derniers honneurs cet homme, que l'Angleterre n'avait jamais reconnu comme souverain, et qu'elle avait toujours combattu comme ennemi.

Napoléon était mort dévoré par les angoisses de sa soli-

tude; jamais supplice n'avait dû égaler le sien. La religion le consola. Dans la guerre qu'il avait faite à l'Église, il n'avait point perdu la notion des devoirs chrétiens. Né dans un pays et dans une famille de foi, il était resté catholique par les vives impressions que laissent les premiers souvenirs. Il avait voulu qu'un prêtre le suivit dans le tombeau où on l'avait envoyé vivant, et, plus d'une fois, entouré dans son rocher d'hommes ignorants plutôt qu'incrédules, esprits frappés de cécité, et que l'éducation révolutionnaire n'avait point guéris, il leur avait parlé de la religion en homme convaincu, et les avait plaints de ne pas voir sa lumière et sentir ses bienfaits.

« L'abbé, avait-il dit un jour à son aumônier, M. Vignali, savez-vous ce que c'est qu'une chambre ardente? — Oui, sire. — Eh! bien, vous desservirez la mienne. Je suis né, ajoutait-il, dans la religion catholique, je veux remplir les devoirs qu'elle impose, et recevoir les secours qu'elle administre. Vous direz tous les jours la messe dans la chapelle voisine, et vous exposerez le Saint-Sacrement pendant les quarante heures. Quand je serai mort, vous placerez votre autel à ma tête dans la chambre ardente; vous continuerez à célébrer la messe; vous ferez toutes les cérémonies d'usage, et vous ne cesserez que lorsque je serai en terre. »

La maladie de Napoléon se termina par des heures de délire, où il semblait se rattacher à la vie par tout ce qui l'avait le plus occupé. Dans un moment d'exaltation on l'entendit s'écrier: « Stengel, Desaix, Masséna, ah! la victoire se décide; allez! courez! pressez la charge! ils sont à nous! » Son agonie fut calme; il prononça encore quelques mots qui indiquaient les dernières pensées de cette intelligence qui s'éteignait: « Mon Dieu!... Nation française!... Mon fils!... Tête... Armée! » Telles étaient les paroles par où s'exhalait son âme. Puis il croisa ses bras sur sa poitrine, jeta un dernier regard sur le buste de son fils placé au pied de son lit, et il expira.

Cette mort ne fit que transformer de plus en plus les passions politiques; elle ne les apaisa point. Le parti Bonapartiste, en 1815, n'avait pu survivre que sous des dégui-

sements d'opinion, précisément contraires à tous les instincts et à toutes les idées de l'Empire; et la Nation, selon son habitude, n'avait guère pris garde à cette contradiction et à ce mensonge. La Charte devint le mot d'ordre de ceux qui avaient servi le pouvoir absolu de Napoléon; ils se servaient de la liberté pour combattre la monarchie qui l'avait rétablie. Quand Napoléon ne fut plus, cette tromperie devint encore plus systématique, non que le parti libéral prévît un retour possible et prochain à des desseins d'usurpation; ses oppositions n'avaient pas toute la préméditation d'un calcul de cette sorte; mais les souvenirs de l'Empire n'en étaient pas moins tenaces, et le nom de Napoléon restait l'évocation la plus magique pour remuer les antipathies et perpétuer les mauvais desseins.

A ce moment le congrès de Laybach terminait ses conférences par une déclaration des principes qui venaient d'inspirer les actes politiques des souverains contre la révolution de Naples.

« L'Europe, disaient les ministres plénipotentiaires, connaît les motifs de la résolution prise par les souverains alliés d'étouffer les complots et de faire cesser les troubles qui menaçaient l'existence de cette paix générale dont le rétablissement a coûté tant d'efforts et tant de sacrifices.

» Au moment même où leur généreuse détermination s'accomplissait dans le royaume de Naples, une rébellion d'un genre plus odieux encore, s'il était possible, éclata dans le Piémont.

» Ni les liens qui depuis tant de siècles unissent la maison régnante de Savoie à son peuple, ni les bienfaits d'une administration éclairée sous un prince sage et sous des lois paternelles, ni la triste perspective des maux auxquels la patrie allait être exposée, n'ont pu contenir les desseins des pervers.

» Le plan d'une subversion générale était tracé dans cette combinaison contre le repos des nations; les conspirateurs du Piémont avaient leur rôle assigné. Ils se sont hâtés de le remplir.

» Le trône et l'État ont été trahis, les serments violés,

l'honneur militaire méconnu, et l'oubli de tous les devoirs a bientôt amené le fléau de tous les désordres.

» Partout le mal a présenté le même caractère, partout un même esprit dirigeait ces funestes révolutions. »

Et après avoir signalé ce caractère universel des désordres, partout excités par une pensée maîtresse des opinions et directrice des complots, le congrès exposait la conduite des souverains résolus à combattre les conspirations et à préserver la société de l'anarchie. Dans cette épreuve nouvelle, la justice avait eu facilement gain de cause. « La Providence, disait le congrès, avait frappé de terreur des consciences aussi coupables; et l'improbation des peuples, dont les artisans de troubles avait compromis le sort, leur avait fait tomber les armes des mains. »

Le congrès disait enfin :

« La justice et le désintéressement qui ont présidé aux délibérations des monarques alliés règleront toujours leur politique. A l'avenir, comme par le passé, elle aura toujours pour but la conservation de l'indépendance et des droits de chaque Etat, tels qu'ils sont reconnus et définis par les traités existants... Les souverains alliés, en fixant un terme aux conférences de Laybach, ont voulu annoncer au monde les principes qui les ont guidés. Ils sont décidés à ne jamais s'en écarter, et tous les amis du bien verront et trouveront constamment dans leur union une garantie assurée contre les tentatives des perturbateurs. »

Cette déclaration de guerre à la révolution était signée pour l'Autriche, Metternich, le baron de Vincent; pour la Prusse, Krusemarck; pour la Russie, Nesselrode, Capo d'Istria, Pozzo di Borgo. La France n'y paraissait point; les royalistes s'en étonnèrent, et ils firent de cette remarque une injure.

Cependant le monde parut quelque temps se tenir en paix; l'Orient seulement commençait à sentir des ébranlements dont la cause n'était pas celle des révolutions d'Europe; la religion s'y mêlait à la politique : c'était le germe de grandes nouveautés réservées à l'avenir. Mais la France passa d'une session à l'autre sans agitations nouvelles.

Aussi le 5 novembre, le Roi ouvrant la cession de 1821 à 1822 put prononcer des paroles rassurantes. « Partout, dit-il, les passions se calment, les défiances se dissipent. » Il annonçait une prochaine diminution de la contribution foncière, et, portant le regard sur l'orient, il témoignait le vœu que la prudence et le bon accord de toutes les puissances missent un terme aux calamités en conciliant les droits de la religion, de la politique et de l'humanité.

La session n'allait pas moins s'ouvrir par un brusque retour de politique.

La réaction qui s'était faite en France et en Europe dans la marche des esprits et dans la conduite des affaires, avait accru l'exigence du parti royaliste. Le rôle accepté par M. de Villèle au conseil des ministres, où il était entré comme ministre d'Etat sans portefeuille, ainsi que M. Corbière, avait paru mal répondre à la dignité d'un parti qui devait n'être aux affaires que pour les conduire. Châteaubriand, nommé ambassadeur à Berlin, n'avait fait qu'y paraître, et il était revenu prendre ses allures naturelles de mécontentement et d'opposition. Le renouvellement de la Chambre avait d'ailleurs grossi la droite, et on avait vu reparaître quelques noms royalistes qui avaient brillé dans les anciens combats contre les restes des partis révolutionnaires, et entre autres Delalot, écrivain politique qui avait eu son éclat et sa renommée. Dès la première discussion de l'adresse, qui allait répondre au discours du Roi, la droite fit sentir sa force et son vouloir. Elle résolut de s'emparer de la majorité, fut-ce par une lutte peu motivée; ce fut un tort, mais elle réussit dans son dessein. M. Delalot fit introduire dans l'adresse une phrase qui ressemblait à une offense; la voici : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne. »

Un orage éclata dans la Chambre à ces paroles; et le centre vit se lever contre lui les deux oppositions extrêmes,

coalition d'exemple pernicieux, déterminée par des motifs contraires : la gauche voyant dans la défiance qui était exprimée une déclaration suffisante de sa politique, la droite pensant témoigner de la sorte son regret de ne pas voir le Gouvernement s'engager dans les luttes armées contre l'anarchie. Telle est la facilité des partis de parlement à se complaire mutuellement par des artifices; à force de ruse, ils perdent souvent la bonne foi et la dignité.

Le roi, bien qu'il eut créé le régime constitutionnel, ne savait point s'accoutumer à la nullité conventionnelle que ce régime impose au monarque. Il était roi, et toute injure faite à ses ministres blessait sa fierté. Le président de la Chambre Ravez et les deux secrétaires furent seuls admis à présenter l'adresse au roi, et lorsqu'on voulut la lui lire, « Je connais, dit-il, l'adresse que vous me présentez... Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je pusse sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions; s'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme roi, je ne dois pas caractériser; que, comme père, je voudrais oublier. »

Ainsi Louis XVIII gardait sa dignité devant les oppositions, si ce n'est que, par rapport à la Charte, sa plainte manquait d'exactitude, et, par rapport à la royauté même, sa langue affectait une forme de paternité peu propre à imposer à la méchanceté cachée des partis.

Les deux oppositions, d'ailleurs, par cette coalition d'un moment, avaient ébranlé le ministère, et le pouvoir n'avait plus qu'à choisir le côté où il tomberait. A gauche, c'était la révolution; à droite, c'était la monarchie : le choix fut pour la droite.

M. de Villèle, esprit calme et attentif, avait prévu ce mouvement politique. Dans le vote de l'adresse, il s'était abstenu, se séparant assez des ministres pour paraître im-

prouver leur faiblesse, et assez des oppositions pour paraître blâmer leurs connivences.

C'est ce qui appela sur lui la pensée du roi. Le 14 décembre, Paris s'étonna d'apprendre un changement complet de système; M. de Villèle était ministre, et avec lui M. Corbière, M. de Peyronnet, le vicomte Matthieu de Montmorency, le maréchal Victor, duc de Bellune, le marquis de Clermont-Tonnerre. M. Lainé sortit du conseil où il était comme ministre d'Etat, et il rentra dans sa vie de philosophe sans regret et sans murmure. M. de Cases avait été fait ambassadeur à Londres; il envoya sa démission; Châteaubriand fut nommé à sa place.

Ainsi les royalistes entraient triomphalement aux affaires. Tout leur était propice. Une majorité considérable se constituait d'elle-même entre le côté droit et les centres, laissant en dehors un petit nombre d'esprits impétueux qui allaient continuer de pousser en deux sens la politique à des limites extrêmes, soit de révolution, soit de monarchie. Et hors des chambres, l'opinion publique se tournait vers les réformes qui promettaient la sécurité et le bien-être. Les travaux d'industrie et de commerce redoublaient d'activité; les arts de l'esprit avaient repris un éclat qu'ils n'avaient point connu depuis le XVIIIe siècle. Les lettres florissaient; les académies rivalisaient; les théâtres se réformaient; des sociétés littéraires s'instituaient; de grandes écoles s'ouvraient; et, dans cette activité générale de l'esprit humain, de grands talents venaient d'éclore; une poésie nouvelle était apparue. Quelques noms brillaient entre tous les autres : Lamennais et de Maistre occupaient le sacerdoce et le monde; Lamartine et Victor Hugo éblouissaient les salons par leurs premiers jets de génie; les lettres, tout en franchissant parfois les vieilles limites, indiquaient un travail puissant et novateur; le nom de la Restauration, en un mot, désignait, dès lors, une ère éclatante de prospérité et de poésie, et il était beau pour les royalistes, en prenant possession du gouvernement, de pouvoir donner l'impulsion à cet esprit de renouvellement et de création.

Les factions toutefois restaient armées de leurs haines et de leurs complots. Elles avaient fini par pénétrer dans l'armée, et l'année s'achevait par la découverte de conjurations qui devaient éclater en plusieurs lieux à la fois; elles se rattachaient à la conjuration déjà découverte en 1819. A Béfort, il y eut un commencement d'explosion; le lieutenant du roi, Toustain, arrêta les conspirateurs. A Saumur, l'école de cavalerie devait se mettre en révolte et proclamer Napoléon II. Les conjurés furent déférés au conseil de guerre. A Toulon, on découvrit des organisations prêtes à éclater; un capitaine, nommé Vallée, était le chef du complot. Ainsi, tandis que la politique ramenait l'État à ses conditions naturelles, les partis attisaient la haine et ourdissaient des trames. Les royalistes allaient avoir à justifier leur entrée au ministère en affermissant les lois, en contenant les passions, et faisant renaître la sérénité.

CHAPITRE VI.

Exaltation des partis. Entreprise du général Berton. — Désordres en divers lieux à l'occasion des missions. — Désordres à Paris. — Complot militaire à La Rochelle. — Ordre dans le vote du budget; deux législatures. — M. Frayssinous, grand-maître de l'Université. — Poursuite des complots. Les sociétés secrètes; cause célèbre, réquisitoire de Marchangy. Condamnation des accusés de La Rochelle. — L'Espagne en proie à l'anarchie. — Congrès de Vérone. — Rôle de la France au congrès. Matthieu de Montmorency et Châteaubriand. — Politique de M. de Villèle. — Les *politiques* et les *fanatiques*. — Agitations libérales. — Apprêts de guerre contre l'Espagne révolutionnaire. — Discours du roi. — Exaltation des opinions; double direction des partis. — Paroles de Manuel à la chambre. Expulsion de Manuel. — Le duc d'Angoulême à l'armée française des Pyrénées. — Entrée en Espagne. — Proclamation du duc d'Angoulême. — Incident sur la Bidassoa. Coup de canon sur le drapeau tricolore... Marche rapide de l'armée. Divers combats. — Le duc d'Angoulême à Madrid. — Périls politiques. Conflits avec les royalistes d'Espagne. — Proclamation du prince. — Il institue une régence pour le roi captif. — Marches et nouveaux combats. — Ordonnance fameuse d'Andujar. — Irritation du parti royaliste. — Siége de Cadix. Beaux faits d'armes. — La Révolution sent son pouvoir mourir. — Les cortès veulent négocier. Bombardement de Cadix. Délivrance de Ferdinand. Scènes touchantes. — Modifications ministérielles à Paris; le duc d'Angoulême rentre en France. — Desseins de politique; la chambre est dissoute. — Mort de Pie VII. — Session des chambres. Projet de conversion de la rente. Emportement des opinions. — Opposition à la chambre des pairs. Châteaubriand hors du ministère. — Éclat des oppositions royalistes. — Censure des journaux. — Égarement des opinions. — Maladie du roi. Il meurt. Jugement sur Louis XVIII.

Le premier effet de l'avénement d'un ministère royaliste fut d'irriter et d'exalter les partis révolutionnaires.

On venait de saisir des complots armés. Bientôt se découvrirent tous les périls que faisaient courir à la société poli-

tique des organisations de sociétés secrètes, pénétrant à la fois la nation et l'armée.

Le conseil de guerre, séant à Tours, avait été saisi de l'affaire de l'école de Saumur. Les noms du général Berton et du général La Fayette furent prononcés dans le procès; le principal accusé, un lieutenant, nommé Delon, était en fuite; ses complices furent condamnés; un seul, nommé Sirejean, fut fusillé.

Le général Berton parut avoir hâte de justifier les soupçons que les accusés avaient laissé tomber sur lui, en se mettant, dès le 24 février, à la tête de quelques bandes armées pour tenter de nouveau l'enlèvement de Saumur. Il commença par s'emparer de Thouars, fit disparaître le drapeau blanc, mit la main sur le maire, sur le curé, sur quelques royalistes influents, et puis ameuta cette partie du peuple toujours prête au désordre dès qu'on lui parle de la liberté. C'était un dimanche : la foule aisément se grossit au cri de *Vive le peuple !* On annonçait une révolution à Paris; La Fayette, avec les hommes les plus connus de la gauche, était, assurait-on, maître du gouvernement. A ces provocations, un cortége de quinze hommes à cheval et de cent cinquante hommes à pied se forme autour de Berton qui marche ainsi sur la route de Saumur jusqu'à Montreuil; là, il fait battre la générale, fait sonner le tocsin, ramasse encore quelques hommes de désordre, et veut séduire la brigade de gendarmerie. Mais le brigadier trouve le moyen d'envoyer un de ses hommes à Saumur ; Berton paraît le soir à sept heures à la porte de la ville ; l'autorité civile était avertie, mais sans défense ; l'école était la force armée de la ville, et le commandant était absent. Le sous-préfet, le maire, le procureur du Roi, quelques gendarmes, quelques gardes nationaux s'arment de zèle, et se suffisent par leur courage ; Berton leur annonce qu'il est l'avant-garde d'une armée de dix mille hommes; tout le Maine, assure-t-il, est en révolte! Il tente ainsi la fidélité de la ville. Toutefois, la fermeté du maire l'étonne. Quelques élèves sous-officiers de l'école font leur devoir; Berton n'ose faire irruption en pleine nuit ; il s'arrête sur le pont,

et il parlemente; on le laisse s'y barricader, et le matin il s'aperçoit que son entreprise est manquée; alors il s'éloigne avec ses aventuriers. Il espérait s'aller enfermer à Thouars; mais là, il trouve l'autorité du Roi rétablie, et il est enfin réduit à fuir et à se cacher. Déjà la Vendée se levait en armes. Il fut aisé de saisir les coupables; Berton fut plus tard découvert dans une ferme près de Saumur, et arrêté par un maréchal-des-logis des carabiniers de Monsieur, nommé Woëlffell; ce fidèle soldat devait être pour ce fait longtemps voué à la malédiction des partis.

Des désordres d'une autre sorte éclataient en des lieux divers. L'ardeur des missionnaires à ramener la France à sa vieille foi et à son vieux culte offensait le parti qui se rattachait aux impiétés du dernier siècle, et dont le prosélytisme tenait au renversement complet des lois morales. Aussi la verve des pamphlets sceptiques était sans frein; à la prédication des missionnaires on opposait la propagation des livres pervers et obscènes. L'histoire ne saurait dire l'application qui, depuis 1815, avait été mise à rechercher et à reproduire les écrits les plus détestables, pour en inonder la France. C'était peu de réimprimer Voltaire et Rousseau, dont la popularité pouvait sembler justifiée par le génie; on réimprimait surtout les livres qui n'ont pas besoin de génie pour pervertir les hommes; la corruption, le scandale, la débauche grossière des sens plus encore que des idées, était une partie essentielle de ce qu'on appelait le libéralisme; et c'est ainsi qu'il parvint à remuer les passions et à s'en faire une force contre l'autorité morale que l'Eglise tendait à rétablir.

Et peut-être les missionnaires se laissèrent aller, parfois, à des efforts et à des luttes qui manquèrent de prudence en regard de cette fougue déchaînée. Mais leur droit d'enseigner, de prêcher, de reprendre et de tonner dans les églises n'en était pas moins sacré; et si la liberté de la presse pouvait aller jusqu'à combattre leur œuvre, la liberté personnelle ne pouvait aller jusqu'à les insulter dans les temples.

Ce fut donc par cette espèce de désordres qu'on se mit

à attaquer l'autorité et à troubler la France. A Paris, il était facile de trouver des émeutes contre des prêtres. Tout devenait prétexte pour exciter les passions impies. Une ordonnance avait prescrit que l'église qu'on appelait du nom de Panthéon, serait restituée à sa destination catholique. Là, la Révolution française avait déposé les restes de quelques hommes célèbres; elle en avait fait une tombe païenne, et il plaisait au matérialisme d'avoir pour ses adeptes les plus illustres des sépulcres que la religion n'eût pas à bénir et à consacrer. Les restes de Voltaire et de Rousseau offensaient surtout la foi chrétienne, et c'était un acte de simple bon sens d'éloigner du contact des choses saintes la cendre de philosophes, dont la vie s'était épuisée à ôter de toutes les âmes le respect de la vieille foi. Le Panthéon redevint l'église de Ste-Geneviève, et on effaça sur son fronton ces mots : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante,* que la Révolution y avait tracés, en même temps qu'elle déposait dans ses caveaux le cadavre de Marat. Le parti libéral s'irrita de ces actes; la France allait passer sous le joug des prêtres! toutes les conquêtes de la Révolution étaient perdues! On souffla la haine avec un zèle nouveau; on insulta l'Eglise dans les livres; on bafoua les ecclésiastiques dans les rues : attaquer le clergé, c'était attaquer la royauté; et la principale habileté des factions d'alors, fut de faire croire que déjà la royauté ne s'appartenait plus à elle-même, et que l'Eglise était maîtresse de l'État.

Il y eut des missions à Paris, comme il y en avait dans les provinces. Les perturbateurs firent irruption dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires et dans celle de Saint-Eustache, et jetèrent l'épouvante parmi les fidèles par des pétards. Deux députés de la gauche, le général Demarçay et M. de Corcelles, furent arrêtés dans les groupes; on fut obligé de dissiper par la force les rassemblements.

Les écoles étaient promptes à répondre à ces appels et à ces exemples de sédition. Elles étaient divisées en deux camps : dans l'un, on criait *Vive le roi!* dans l'autre, *Vive la charte!* Il fallut sévir; plusieurs jeunes gens furent

arrêtés ; les cours de la faculté de droit furent suspendus.

Des entreprises plus graves s'ourdirent alors. A La Rochelle, on surprit un complot militaire parmi les sous-officiers du 45e régiment de ligne [17 avril]. Peu après, un lieutenant-colonel, nommé Caron, tentait à Colmar d'entraîner à la révolte deux escadrons, dans le dessein de délivrer les conspirateurs de Béfort qu'on jugeait alors [3 juillet]. Et c'est parmi ces agitations et ces complots que le ministère nouveau avait à asseoir sa politique.

Une première session s'était close le 1er mai ; une nouvelle s'ouvrit le 4 juin. Le ministère, en rapprochant de la sorte deux législatures, se proposait de faire cesser un désordre constitutionnel que les circonstances avaient fait naître. Précédemment, le Gouvernement, manquant de temps pour la préparation et pour le vote régulier du budget, avait demandé, à l'ouverture de chaque session, le vote provisoire des six douzièmes de l'impôt ; M. de Villèle, ministre des finances, voulut ramener l'ordre dans les délibérations, et tel fut l'objet de cette deuxième session qui fut close le 17 août.

Déjà une certaine force se faisait sentir dans le Gouvernement. La dignité de grand-maître fut rétablie dans l'Université ; ce titre fut donné à M. l'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis ; son nom avait été populaire dans les derniers temps de l'Empire, lorsque le retour des âmes à la religion n'était pas exposé à ressembler à un calcul de politique ; ses prédications à Saint-Sulpice avaient longtemps charmé la jeunesse, et son élévation à la dignité qu'avait eue sous l'Empire M. de Fontanes, promit une heureuse action sur les générations nouvelles et sur les maîtres chargés de les façonner et de les instruire.

En même temps, le roi conférait des titres d'honneur à ses ministres : M. de Peyronnet et M. Corbière furent comtes ; M. de Villèle devint président du conseil ; on sentait que les royalistes, après avoir saisi les affaires, s'étaient appliqués à entrer dans la confiance du monarque ; l'opinion publique s'affermissait à cette pensée.

Les divers complots découverts avaient été déférés à la

justice des tribunaux militaires et des cours d'assises. La cour d'assises du Var condamna à mort le capitaine Vallée, pour sa tentative de Toulon. Le lieutenant-colonel Caron fut livré au conseil de guerre de Strasbourg ; il fut de même condamné à mort. La cour d'assises de Poitiers eut à juger l'entreprise du général Berton ; il fut condamné avec ses complices ; il subit la mort avec trois des plus coupables ; un quatrième, chirurgien de régiment, s'ouvrit l'artère crurale avant le supplice. Enfin, l'affaire des sous-officiers de La Rochelle fut évoquée à Paris, en vertu d'un réquisitoire du procureur général Bellart, motivé sur les rapports qu'elle avait avec une conspiration générale dont Paris était le siége ; c'était l'affaire la plus grave, celle sur laquelle se portait le plus vivement l'intérêt du Gouvernement et des partis ; elle allait mettre à découvert toute une organisation, embrassant des masses liées entre elles par la foi, comme une association de chevalerie pour la révolte.

Il y avait alors à Paris un magistrat de talent et de courage, nommé Marchangy ; il était avocat général ; c'est lui qui fut chargé de porter la parole contre les accusés de ce complot devant la cour d'assises. Il avait eu à fouiller dans les secrets alors inconnus des sociétés secrètes, et les magistrats, et les jurés, et le public s'effrayèrent de la lumière qu'il fit jaillir sur de tels mystères. Son réquisitoire est resté comme un des grands monuments de la justice criminelle en France. Mais il blessait à mort les factions, et Marchangy fut voué à la haine et aux satires. L'histoire n'a point aujourd'hui à remuer ces souvenirs, mais elle doit hommage à un homme qui osa remplir un grand devoir, sans redouter ni les vengeances ni les ingratitudes.

Il résultait du réquisitoire de M. Marchangy la preuve d'organisations de diverses sociétés secrètes, et surtout d'une société dite de *carbonari,* laquelle se rattachait à une société qui d'abord avait pris naissance en Italie, et avait ensuite couvert de ses ramifications toute l'Europe. Ces organisations avaient fait les révoltes de Naples, de Turin

et de Cadix ; elles avaient inspiré de même les entreprises de France ; un pouvoir suprême les gouvernait de Paris, et Marchangy dénonçait ce pouvoir secret, comme menaçant tous les souverains et tous les États réglés.

Ce procès dura quinze jours. Il avait ému profondément les opinions; on eut dit une lutte en champ clos entre le gouvernement et ses ennemis. Les avocats remuèrent les passions ; la colère des partis bouillonnait. L'audience fût troublée par des incidents scandaleux; des lettres mystérieuses avaient été adressées aux magistrats, aux jurés, à leurs femmes ; la liste des jurés avait été imprimée avec des emblèmes de mort ; l'avocat général avait reçu de ces lettres, et des mots écrits à la main parlaient de *poignard* et de *sang*. C'était une nouveauté de scandale dans la justice ; on découvrit ceux qui avaient fait faire ces impressions ; mais de tels incidents révélaient une pensée générale plus funeste que l'acte des insensés qui servaient d'instrument à des partis organisés pour le crime.

Le jury fut inexorable ; quatre accusés, Bories, Goubin, Pommier, Raoulx, anciens sergents du 45ᵉ régiment, furent condamnés à mort ; un cinquième sergent, nommé Goupillon, avait été déclaré coupable ; il fit des révélations, et la peine lui fut remise ; d'autres furent condamnés à la prison ; le reste fut acquitté. Les quatre condamnés à mort subirent le supplice le 21 septembre sur la place de Grève.

Il était triste d'avoir à défendre, par de si sanglantes sévérités, l'autorité du Roi ; mais les complots étaient avérés, et les malheureux qui consentaient à se faire les exécuteurs des machinations, ne pouvaient douter du caractère de leurs entreprises, ni de la peine qu'ils appelaient sur leurs têtes. Un douloureux intérêt ne s'attacha pas moins au nom des victimes. D'une part, la pitié était sincère ; on plaignait des hommes que d'autres poussaient à la mort, en se tenant dans le mystère. De l'autre, la plainte était bruyante ; on insinuait que des instigations de police avaient trompé ces hommes, comme si les gouvernements avaient du profit à attester leur impopularité par des attentats, ou bien comme si la provocation même devait jamais absoudre

ceux qui se laissent conduire à s'armer de complots pour renverser l'autorité qu'ils sont appelés à servir.

Le parti qui avait à sa disposition une telle puissance d'affiliation n'en restait pas moins formidable. Il réserva pour des apothéoses à venir les sergents de La Rochelle, et il frappa de ses arrêts de haine l'avocat général qui avait poursuivi leur condamnation. Le gouvernement eut peur d'honorer Marchangy; l'intrépide magistrat mourut peu après, laissant une mémoire vouée aux exécrations, et à peine protégée par sa vertu et par son talent.

Cependant l'Europe commençait à s'étonner des progrès de l'esprit révolutionnaire. L'Espagne était en proie à l'anarchie, et le roi Ferdinand, qui, en 1814, avait cru reprendre la plénitude de l'autorité, était réduit à prêter son nom aux Cortès qui chaque jour la frappaient de coups nouveaux; la révolution arrivait rapidement aux derniers excès. D'autre part, les royalistes s'étaient levés en armes dans toute l'Espagne. La lutte était sanglante, et la révolution n'en était que plus excitée à la violence. Ce spectacle de désordre pouvait devenir une contagion, et la France fut la première à éveiller l'attention des souverains. Matthieu de Montmorency s'était rendu à Vienne, afin de signaler les périls publics; peu après, un congrès se tenait à Vérone pour les conjurer.

L'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche s'y rendirent; la France était représentée par Matthieu de Montmorency, ministre des affaires étrangères, MM. de Châteaubriand, de La Ferronnais et de Caraman : l'Angleterre y envoya le duc de Wellington.

Mais dès le début, l'Angleterre, fidèle à une politique de non intervention déjà déclarée à Laybach, politique contraire, d'une part, au système opiniâtre de guerre suivi contre la France, propice, de l'autre, à toutes les révolutions européennes entreprises sous le nom de régime constitutionnel, l'Angleterre avait déclaré n'être présente au congrès que pour les affaires d'Orient et d'Italie, ainsi que pour la traite des nègres; et elle ajoutait que si l'Europe songeait à intervenir par la force des armes dans les affaires

d'Espagne, Sa Majesté britannique ne prendrait aucune part à cette guerre, la jugeant répréhensible en principe et impraticable dans l'exécution.

Les plénipotentiaires de France n'en posèrent pas moins au congrès les questions suivantes :

1° Dans le cas où la France serait forcée de retirer son ministre d'Espagne, les autres puissances suivraient-elles cet exemple?

2° Dans le cas où la France serait entraînée dans une guerre contre l'Espagne, quelle attitude les alliés seraient-ils disposés à prendre?

3° Dans le cas où la France réclamerait l'assistance des alliés, lui serait-elle accordée?

Il dut paraître hardi à l'Europe de voir la France, à peine échappée à tant de désastres et travaillée par des factions armées d'attentats, prendre ainsi l'initiative d'une lutte déclarée contre la Révolution et provoquer la défense simultanée de tous les États. C'est par là qu'elle allait reprendre sa place entre tous les Gouvernements; et l'histoire doit un hommage aux royalistes pour avoir relevé par un coup soudain de politique la grandeur de leur pays. Les partis adverses redoublèrent de clameurs à mesure que se laissèrent entrevoir les secrets diplomatiques de Vérone; la passion les aveuglait; en publiant leurs sympathies pour l'anarchie espagnole, ils faisaient plus que se déclarer des partis de révolution, ils se portaient les auxiliaires de l'Angleterre, et ils désertaient la cause de la France.

Les plénipotentiaires de Russie, d'Autriche et de Prusse s'engagèrent, dans leur réponse à la note de la France, à suivre la politique dont elle aurait donné l'exemple, et à l'affermir soit par leur concours moral, soit, au besoin, par la force de leurs armes.

Le duc de Wellington maintint l'isolement de l'Angleterre; il répondit au nom de son Gouvernement que, n'ayant aucune connaissance des causes de mésintelligence qui paraissaient exister entre la France et l'Espagne, et n'étant pas en état de porter un jugement quelconque sur un cas hypothétique, il lui était impossible de répondre

à aucune des questions posées par la France. Telle était la politique de l'Angleterre ; M. Canning, alors ministre, l'exposa plus d'une fois avec grand éclat à la tribune ; c'était un blanc-seing donné à la révolution d'Espagne et à toutes les révoltes.

L'Europe passa outre. Il fut convenu que des remontrances seraient adressées en commun au Gouvernement des cortès ; que, dans le cas où elles seraient rejetées, les hautes puissances rappelleraient leurs légations ; qu'on laisserait alors à la France le soin d'aller protéger par les armes le roi d'Espagne et sa famille, en portant secours aux royalistes armés contre les cortès ; et qu'enfin les alliés de la France lui prêteraient leur appui dans la guerre, dont le soin lui était remis, si, contre toute attente, cet appui devenait nécessaire.

Wellington se borna à déclarer que tout ce que l'Angleterre ferait, dans le cas de rappel ou de départ des légations de Madrid, serait d'y laisser son ministre afin de calmer les irritations que devrait produire ce procédé, et de prévenir par des conseils de plus grands malheurs.

Alors Matthieu de Montmorency revint à Paris ; et le roi, avec la bonne grâce des vieux régimes de cour, le voyant venir aux Tuileries, lui jeta avec son sourire cette appellation : *duc Matthieu !* c'était une approbation de sa conduite, et les royalistes furent prompts à y ajouter leurs applaudissements. Toutefois le ministère, placé entre les déclarations de l'Europe et les protestations de l'Angleterre, n'était point sans hésitations. C'était d'ailleurs la nature de M. de Villèle, président du conseil, de résoudre les difficultés par la patience au lieu de les rompre par la force. Il pensait que la négociation à Madrid pourrait atteindre au but qu'on s'était proposé à Vérone ; c'était comme un désaveu des résolutions qu'avait provoquées Matthieu de Montmorency ; aussi celui-ci disait que le Gouvernement était lié et que sa conduite était tracée ; la France ne pouvait changer des engagements contractés avec cet éclat !

Alors arriva à son tour le duc de Wellington ; il offrait

la médiation de l'Angleterre, et M. de Villèle eut hâte de saisir cet expédient ; il fit connaître à Vérone le désir que l'envoi des dépêches à Madrid fut suspendu, et, durant ces incertitudes, l'opinion publique eut le temps de s'emparer d'une question jusque-là renfermée dans les secrets des diplomates. La presse intervint avec sa pétulance accoutumée, d'une part louant la temporisation de M. de Villèle, de l'autre exaltant la chevalerie de M. de Montmorency ; ce fut le commencement d'une scission dans le parti royaliste, et le point de départ de ruptures qui ne devaient être ni sans éclat ni sans violences.

Châteaubriand parut enfin ; il apportait la circulaire, en date du 14 décembre, que les trois monarques du congrès de Vérone adressaient à leurs légations respectives près les cours de l'Europe, pour les informer des résolutions du congrès et de l'ordre donné à leurs ministres de quitter l'Espagne. « L'état des choses, disaient les souverains, que chaque jour menace de rendre plus cruel et plus alarmant, ne leur permet pas de rester spectateurs tranquilles, de prêter même, par leurs représentants, la fausse couleur d'une approbation tacite aux actes d'une faction déterminée à tout entreprendre pour conserver son funeste pouvoir. »

Cette communication excita les dissidences, mais ne changea point les vues de M. de Villèle. Il cherchait la conciliation des deux politiques, de la politique de l'Europe et de la politique de l'Angleterre ; il approuvait les déclarations de Vérone, et pensait les soutenir assez énergiquement par des remontrances qu'accompagnerait un déploiement de forces militaires. Homme de tribune et de parlement, il souhaitait aussi ménager l'opposition de la gauche, qui déjà poussait des cris d'alarme, et annonçait au commerce que par la guerre on allait le précipiter dans la ruine. Et par ces considérations, enfin, il entraîna le conseil des ministres; alors M. de Montmorency donna sa démission ; et une note officielle expliqua la politique du Gouvernement. Une armée d'observation était jetée le long des Pyrénées; on la montra comme une précaution, et au besoin comme une menace. « Le gouvernement du roi,

disait la note, ne balancerait pas à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, si des intérêts essentiels continuaient à être compromis, et s'il perdait l'espoir d'une amélioration qu'il se plaisait à attendre des sentiments qui ont si longtemps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté. »

Cette politique de tempérament fut applaudie par les hommes qui se donnaient le mérite de la modération et de l'habileté. On désigna par le nom de *fanatiques* ceux qui voulaient donner aux événements une impulsion plus soudaine : injure facile, et par laquelle on trompe d'ordinaire la raison et l'honneur des peuples. Ce fut après tout cette partie de l'opinion royaliste qui resta maîtresse, et les hésitations de ceux qui s'appelaient les *politiques* ne firent qu'affaiblir un moment la situation du Gouvernement, en laissant supposer que les manéges et les menaces de M. Canning avaient sur lui plus d'empire que le sentiment de sa dignité.

Quelques jours après, M. de Châteaubriand prenait le portefeuille des affaires étrangères ; la pensée publique se modifia : on ne supposait point que l'homme d'État qui venait de s'associer à la politique du congrès de Vérone, s'en détachât pour obéir à celle de M. Canning. Seulement, il y avait dans cette transition de Montmorency à Châteaubriand des mystères que le public ne saisissait pas, et les jugements étaient divers selon les préférences pour l'un ou pour l'autre de ces deux caractères, l'un plus entouré de faveur, l'autre plus entouré de renommée ; et ce fut encore une scission de plus dans le parti royaliste, germe d'affaiblissement plus profond pour l'avenir.

Durant ces manéges de diplomatie, les agitations du parti libéral avaient été bruyantes. Il se sentait frappé à mort par une guerre politique, et il redoublait d'activité et d'habileté pour émouvoir les opinions et effrayer le gouvernement.

Cela même sembla amortir les complots, il ne resta que quelques tumultes d'école. La faculté de médecine eut ses désordres ; elle fut supprimée pour recevoir une organisation nouvelle.

L'école polytechnique où fermentait l'ardeur des oppositions avec l'émulation des études avait été fermée ; elle fut soumise à des règlements nouveaux. Ainsi, l'autorité au dedans se rétablissait par des actes de fermeté ; et l'année s'acheva parmi des préoccupations qui se portaient principalement sur les affaires du dehors.

1823. — Les trois puissances du congrès de Vérone, l'Autriche, la Prusse et la Russie avaient retiré leurs ministres de Madrid ; les ministres de France et d'Angleterre n'avaient pas été rappelés ; et cette situation contradictoire étonnait les politiques. Le cabinet de Paris semblait dominé par M. Canning ; toutefois l'inquiétude allait grossissant, et des crises se déclaraient dans le commerce. Et nonobstant cette anxiété, produite surtout par l'artifice du parti libéral, il se formait une opinion puissante, qui appelait la guerre, ou qui, sans la souhaiter, la jugeait inévitable, opinion d'instinct et d'honneur tout à la fois, qui finit par emporter la délibération du gouvernement et par devancer tous ses actes.

Tel était l'entraînement, qu'on vit un emprunt de vingt millions s'ouvrir et se contracter à Paris, pour le compte de la régence royaliste établie à la Seu d'Urgel. Et ce fut même l'occasion d'un incident de palais, qui eut son intérêt dans ces hésitations du gouvernement. Le prospectus de cet emprunt, publié par des maisons de banque [1], avait ému l'ambassadeur d'Espagne, le duc de San Lorenzo ; il le dénonça aux tribunaux comme émanant d'une autorité rebelle à la monarchie espagnole, et comme une offense à Sa Majesté catholique. Cette curieuse affaire allait se plaider le 28 janvier. Mais ce jour même, l'avocat du roi annonça un incident imprévu ; le duc de San Lorenzo avait cessé d'être reconnu comme ambassadeur d'Espagne à Paris ; sa plainte était rayée du rôle.

Ce même jour, en effet, le roi ouvrait la session des chambres, et son discours annonçait que ses ministres avaient mis fin à leurs indécisions par une résolution courageuse.

[1] Julien Ouvrard et Rougemont de Lowenberg.

« La situation intérieure du royaume s'est améliorée, disait-il, l'action de la justice, loyalement exercée par les jurés, sagement et courageusement dirigée par les magistrats, a mis fin aux complots et aux tentatives de révolte qu'enhardissait l'espoir de l'impunité. »

Le roi annonçait ensuite la fin des négociations avec le Saint-Siége, relatives à l'établissement de nouveaux diocèses ; c'était l'exécution de la loi de 1818, ajournée jusque-là par les fluctuations craintives de la politique.

Puis il montrait la situation financière du pays, situation inattendue, après tant de ruines et tant de réparations. « Il résulte de ces documents, disait le roi, que toutes dépenses antérieures soldées, même celles que les préparatifs militaires ont nécessitées jusqu'ici, nous entrons dans l'exercice 1823 avec quarante millions d'excédant sur les crédits ouverts pour cette année, et que le budget de 1824 peut offrir la balance des recettes avec les dépenses sans exiger l'emploi de cette réserve. »

Et, enfin, le roi entrait dans l'objet capital de son discours.

« La France, disait-il, devait à l'Europe l'exemple d'une prospérité que les peuples ne peuvent obtenir que du retour à la religion, à la légitimité, à l'ordre, à la vraie liberté ; ce salutaire exemple, elle le donne aujourd'hui.

» Mais la justice divine permet qu'après avoir longtemps fait éprouver aux autres nations les terribles effets de nos discordes, nous soyons nous-mêmes exposés aux dangers qu'amènent des calamités semblables chez un peuple voisin.

» J'ai tout tenté pour garantir la sécurité de mes peuples, et préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs. L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid, laisse peu d'espoir de conserver la paix.

» J'ai ordonné le rappel de mon ministre ; cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à nommer mon fils, sont prêts à marcher, en invoquant le Dieu de saint Louis, pour con-

server le trône d'Espagne à un petit-fils d'Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine, et le réconcilier avec l'Europe.

» Nos stations vont être renforcées dans les lieux où notre commerce maritime a besoin de cette protection. Des croisières seront établies partout où nos arrivages pourraient être inquiétés.

» Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée. Elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, que l'état de l'Espagne rendait impossible. Que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et qui, en assurant leur repos, dissiperaient les justes inquiétudes de la France; dès ce moment, les hostilités cesseront; j'en prends devant vous, Messieurs, le solennel engagement.

» J'ai dû mettre sous vos yeux l'état de nos affaires au dehors. C'était à moi de délibérer; je l'ai fait avec maturité. J'ai consulté la dignité de ma couronne, l'honneur et la sûreté de la France; nous sommes Français, Messieurs, nous serons toujours d'accord pour défendre de tels intérêts. »

Ce langage était noble et fier: il remua profondément les âmes; l'assemblée répondit par des acclamations; on sentait revivre l'honneur public. Et, au dehors, ce mot de guerre, proféré par un vieux roi qui se souvenait de sa race, produisit de même une vive émotion. La France aime la guerre, même lorsqu'elle la redoute, parce que la guerre est l'expression de la force et de la vie. Aussi les défiances et les alarmes excitées au milieu des hésitations précédentes du gouvernement, firent place, en un moment, à l'enthousiasme et à l'ardeur. La gauche de la chambre avait eu la pensée malheureuse de n'assister point à la séance où le roi allait annoncer son dessein; ce calcul d'opposition fut trahi par le sens public. La popularité allait ailleurs.

Toutefois les fonds publics s'effarouchèrent, comme il arrive en toute rencontre où semblent s'annoncer des

ébranlements; mais le lendemain la confiance renaissait, et les opinions les plus insoucieuses aimèrent à voir le Gouvernement attester de la sorte qu'il ne doutait ni de lui ni de la France. Il ne resta en regard de cet entraînement des opinions que des expressions de colère du parti libéral, et des vœux énoncés contre le succès de nos armes.

Dans cette double impulsion des pensées politiques, la tribune se fit violente. Il y avait au côté gauche un avocat médiocre, mais passionné, nommé Manuel. Il se porta l'apologiste des actes de la Convention, et ses allusions parurent impliquer l'approbation des actes mêmes qui appelaient le plus la malédiction des hommes. « Ai-je besoin de dire, s'en vint-il dire un jour [26 février], que le moment où les dangers de la famille royale, en France, sont devenus plus graves, c'est lorsque la France... La France révolutionnaire a senti qu'elle avait besoin de se défendre par une forme nouvelle et par une énergie toute nouvelle. »

Ces paroles allumèrent des orages; un député de la droite, M. de la Bourdonnaye, demanda que Manuel fut exclu de la salle des séances pendant la durée de la session, et la chambre prononça l'expulsion. Alors on vit des scènes étranges. Les factieux du dehors, au bruit du vote contre Manuel, formèrent des rassemblements, et allèrent crier aux abords de la chambre : *Vive Manuel! vive la liberté!* Manuel, soutenu par la sédition, se mit en révolte contre la souveraineté de l'assemblée; il alla prendre place à son banc. Le président suspendit la séance, et donna l'ordre aux huissiers d'exécuter la décision de la chambre. Manuel résista; on appela la force armée; et la garde nationale, conduite par le sergent Mercier, ayant refusé de porter la main sur un député, le colonel de la gendarmerie parut avec quelques gendarmes qui, sans violence, firent sortir Manuel de la salle des séances.

C'était une nouveauté de voir la force militaire dans le sanctuaire des lois; on se récria; la gauche sortit; on espéra soulever des tempêtes. En un pays où le système constitutionnel aurait été sérieux, tant de bruit ne se serait pas

fait; le membre du parlement expulsé par son ordre se fut retiré de lui-même, ou bien la voix d'un huissier eût dispensé de l'emploi des gendarmes. Mais ce système n'était guère pour les partis de révolution qu'un artifice, et l'opposition fit de cet incident une cause de perturbation publique. Des séditieux continuèrent d'agiter la ville; des groupes se formèrent, on fit des ovations à Manuel: on en fit même au sergent Mercier. Toutefois le peuple répondait mal aux provocations; on sentait de la force dans le Gouvernement, et l'ordre se fit de lui-même. Il fallut remettre à d'autres temps l'explosion des colères: on se contenta de les nourrir par les discours et par les journaux, par les chansons et par les pamphlets.

Cependant la révolution de Madrid se précipitait dans les entreprises extrêmes. Le duc d'Angoulême partit de Paris [15 mars] pour aller visiter l'armée française, disposée le long des Pyrénées, de Perpignan à Bayonne. Partout on le reçut avec des acclamations. Les vieux restes des armées impériales, généraux et soldats, aimaient à se trouver mêlés aux rangs d'une armée nouvelle, qui allait faire, sous l'inspiration de leurs exemples et de leurs leçons, l'apprentissage de la guerre. — Vous êtes un ancien! dit le prince à un vieil officier d'artillerie, dans une revue à Tarbes. — Oui, Monseigneur! — Tant mieux! vous servirez de modèle et d'instructeur à nos jeunes gens.

Après avoir ainsi parcouru toute cette ligne de soixante lieues, le duc d'Angoulême s'adressa de Bayonne aux Espagnols par une proclamation. Il signalait d'abord les efforts qui avaient été faits par le gouvernement français pour faire cesser un état d'anarchie funeste à l'Espagne, et menaçant pour les États voisins; il accusait de ces désordres la faction révolutionnaire, partout ardente à ébranler et à briser les trônes, qui venait de désoler Naples et Turin, et qui, après avoir tenté en France les mêmes fureurs, avait jeté sur l'Espagne des traîtres condamnés par nos tribunaux, pour y reprendre les complots qu'ils avaient formés dans leur patrie.

Il était temps de mettre un terme à cette anarchie! « Es-

pagnols, ajoutait le prince, la France n'est point en guerre avec votre patrie! Né du même sang que vos Rois, je ne puis désirer que votre indépendance, votre bonheur et votre gloire. Je vais franchir les Pyrénées à la tête de cent mille Français ; mais c'est pour m'unir aux Espagnols amis de l'ordre et des lois, pour les aider à délivrer leur Roi prisonnier, à relever l'autel et le trône, à arracher les prêtres à la proscription, les propriétaires à la spoliation, le peuple entier à la domination de quelques ambitieux qui, en proclamant la liberté, ne préparent que la ruine de l'Espagne.

» Espagnols ! tout se fera pour vous et avec vous. Les Français ne sont et ne veulent être que vos auxiliaires ; votre drapeau flottera seul sur vos cités ; les provinces traversées par nos soldats seront administrées au nom de Ferdinand par les autorités espagnoles ; la discipline la plus sévère sera observée ; tout ce qui sera nécessaire au service de l'armée sera payé avec une religieuse exactitude. Nous ne prétendons ni vous imposer des lois, ni occuper votre pays ; nous ne voulons que votre délivrance. Dès que nous l'aurons obtenue, nous rentrerons dans notre patrie, heureux d'avoir préservé un peuple généreux des malheurs qu'enfante une révolution, et que l'expérience ne nous a que trop appris à connaître. »

C'était là un langage de noble politique. La proclamation était contresignée de M. de Martignac, qui suivait le prince, comme commissaire civil de S. M. T. C., et ainsi la guerre n'allait avoir aucun des caractères d'une invasion ennemie. Aussi les partis royalistes, partout en armes dans les provinces, et surtout dans les provinces voisines de France, se sentirent une force nouvelle à l'approche des secours qui leur venaient avec un si grand éclat.

Et il était temps que la Révolution fut attaquée avec cet appareil de force. Déjà la faction maîtresse avait fait du roi Ferdinand un prisonnier voué aux derniers crimes. Aussitôt qu'elle sut la présence du duc d'Angoulême à l'armée, elle prit la résolution de s'éloigner de Madrid. Le 20 mars, on vit donc le roi d'Espagne, souffrant de la

goutte, enlevé de son palais dans une chaise à porteurs, et jeté, avec la reine en pleurs et les infants, dans trois voitures; les cortès livraient Madrid à l'explosion des partis et s'en allaient avec leur proie établir à Séville leur Gouvernement.

L'armée française, de son côté, avait donc à se hâter. Le duc d'Angoulême lui adressa cette proclamation [31 mars] :

« Soldats! la confiance du roi m'a placé à votre tête pour remplir la plus noble mission; ce n'est point l'esprit de conquête qui nous a fait prendre les armes; un motif plus généreux nous anime : nous allons replacer un roi sur son trône, réconcilier son peuple avec lui, et rétablir dans un pays en proie à l'anarchie l'ordre nécessaire au bonheur et à la sûreté des deux États.

» Soldats! vous respecterez et ferez respecter la Religion, les lois et les propriétés; et vous me rendrez facile l'accomplissement du devoir qui m'est imposé de maintenir les lois de la plus exacte discipline. »

Ce fut le signal de l'entrée en Espagne. L'armée s'avançait divisée en cinq corps; le premier, commandé par le duc de Reggio, ayant sous ses ordres les généraux d'Autichamp, Bourck, Obert et Castex. Le second, commandé par le général Molitor, ayant pour généraux de division Loverdo, Pamphile-Lacroix et Domont; le troisième, commandé par le prince de Hohenlohe, avec les généraux Conchy et Canuel; ces trois corps partaient de Bayonne, le premier devait marcher droit à Madrid. Le quatrième corps entrait par la Catalogne; il était commandé par le vieux maréchal Moncey, duc de Conégliano; il avait sous ses ordres les généraux de Damas, Curial et Donnadieu; un cinquième corps, destiné à la réserve, était commandé par le général Bordesoulle; il était composé d'une division d'infanterie de la garde sous les ordres du général Bourmont; d'une division de cavalerie sous les ordres de Foissac-Latour, et d'une division de cuirassiers sous les ordres de Roussel-d'Hurbal : une seconde réserve était commandée par le général Lauriston. Enfin une division espagnole

s'était formée à Bayonne sous les ordres des généraux de Espana et Quesada.

C'était un ensemble de quatre-vingt-onze mille huit cents hommes; magnifique armée, dressée, disciplinée, vaillante, telle que Napoléon l'aurait enviée. Le duc d'Angoulême était fier et heureux de commander à de telles troupes : il avait pour major général Guilleminot, choisi à dessein dans une opinion douteuse, mais éprouvé à la guerre et orgueilleux d'un tel choix.

Le 7 avril, on passa la Bidassoa, et la première rencontre fut une épreuve politique de l'armée et des généraux.

Il s'était formé sur la rive gauche de la Bidassoa un corps de réfugiés français, de ceux qui avaient pris part aux dernières conspirations militaires de Toulon, de Paris et de Saumur. De leurs hauteurs ils étalaient leur drapeau tricolore, et pensaient que cette vue allait suffire pour produire une explosion de révolte dans l'armée entière. Un corps espagnol, commandé par O'Donnel, était à leurs côtés, pour profiter de ce premier mouvement.

Dès que le premier corps se disposa à passer la Bidassoa sur un pont de bateaux jeté à la hâte sous la protection de l'artillerie, cette troupe de transfuges se mit à provoquer les soldats par des cris : *vive l'artillerie française!* criaient-ils; *vive l'artillerie française!* répondit le général Valin; et *vive le roi!* et en même temps il commanda le feu. Une volée de mitraille mit le trouble dans les rangs des réfugiés, et une compagnie d'infanterie légère courut en achever la dispersion.

Tel fut le début. Ce fut comme un présage; mais il était triste que les factions civiles eussent à ce point égaré les opinions et les courages, qu'une armée française fût exposée à rencontrer des Français sous ses premiers coups. L'armée songea peu à cet incident; elle allait à d'autres rencontres; mais il émut Paris, et le parti libéral, qui croyait au succès de toutes les révoltes et qui publiait ses vœux contre les armes du roi, en fut pour longtemps humilié.

La marche de l'armée fut rapide; les lieux témoins,

douze ans auparavant, de tant de vaillantes luttes, revirent des luttes nouvelles. St-Sébastien, Pampelune, furent bloqués, tandis que le premier corps continuait sa route vers Madrid. En trois jours, le quartier général était porté à Vittoria; Guétavia se rendait à Canuel, Bilbao à Quésada, Pancorbo au maréchal Oudinot; et aussitôt celui-ci courait sur Burgos.

A Logrono, il y eut un choc sérieux le 18; les Espagnols, battus et dispersés, laissèrent la place aux mains de la division Obert.

Le 26, Molitor occupait Sarragosse; puis il chassait les troupes constitutionnelles, et rompait leurs communications avec la Catalogne.

Dans la Catalogne, la campagne avait été moins soudaine. Mina était maître du pays; il disposait de forces redoutables; il s'était replié entre Castel-Follit et Bezalu. Le maréchal Moncey crut devoir apporter de la précaution dans son attaque; il commença par s'assurer de Roses, releva les ruines de la place, établit des magasins et assura, par ce port important, la subsistance de son armée.

Le 2 mai, après quelques rencontres avec Mina, il faisait occuper Gironne; le 6, Donnadieu entrait à Vich; le 8, Pamphile-Lacroix enlevait Mouzon.

Et lorsque la marche générale de l'expédition fut ainsi partout engagée, le duc d'Angoulême se porta en avant. Le 9 mai, il entrait à Burgos au milieu des acclamations du peuple.

Le 12, le duc de Reggio occupait Valladolid, et le même jour, le général Obert frappait d'une déroute l'arrière-garde de Ballesteros à Médina-Celi.

En même temps, le général Donnadieu avait pu se livrer à sa fougue militaire dans la Catalogne. Le 17, il battit, à Casteltersol, les troupes sorties de Barcelonne pour protéger la retraite de Mina. Partout les Français frappaient et dispersaient les troupes constitutionnelles.

Le duc d'Angoulême continua sa marche. A mesure que le pouvoir des Cortès tombait dans les villes, les popula-

tions accouraient pour saluer le prince libérateur, renversant les insignes de la Constitution, et applaudissant au rétablissement de la royauté ; il arriva de la sorte jusqu'à Madrid parmi des ovations.

Là commençait un rôle de politique difficile et périlleux. Le parti royaliste d'Espagne, concourant avec les armes de France à la défaite de la révolution, était prompt à saisir le fruit de la victoire et peut-être à la rendre vaine. Le général espagnol Bessières, qui avait suivi la marche du prince, voulut entrer en maître à Madrid; le prince, au contraire, était convenu avec une députation de la municipalité qu'un général constitutionnel garderait, avec un corps de troupes, les établissements publics et veillerait à l'ordre. Il s'ensuivit un conflit armé entre les deux partis, et Madrid fut un instant disputé à l'autorité royaliste. Mais bientôt parut le général Foissac-Latour, commandant l'avant-garde de la réserve, et, à son approche, le général constitutionnel sortit de la ville. Aussitôt le peuple, auparavant dominé par les clubs révolutionnaires et troublé par les mêmes passions, se précipite, comme c'est sa coutume, en des extrémités contraires ; il fait irruption dans la salle des Cortès, en brise la tribune, les bancs, les bustes, tous les insignes, se répand ensuite dans les places, renverse la *pierre de la Constitution* et appelle, par le désordre, le rétablissement de la royauté. Le duc d'Angoulême ne tarda pas à paraître ; sa présence calma l'effervescence populaire ; on attendit les actes qui allaient signaler son autorité.

Une proclamation contresignée de Martignac annonça que le prince entendait que l'Espagne se gouvernât et se réformât elle-même ; c'est ainsi que dans son passage par toutes les villes, il avait confié à des mains espagnoles l'administration et le soin de l'ordre et de la police. A Madrid, il s'agissait de constituer une régence, chargée d'organiser l'administration générale du royaume et de constituer une armée régulière ; le prince, en l'absence du roi, ne pouvait que pressentir sa pensée et ses vœux, et il croyait répondre le mieux possible à la pensée même de

la nation en convoquant l'antique conseil de Castille et le conseil suprême des Indes, ces deux grandes représentations du droit espagnol ; c'est à ces conseils que serait remis le soin de constituer une régence, et le prince ne se réservait que l'honneur de servir d'auxiliaire à la nation pour sa délivrance.

C'était là un noble usage de la puissance ; la population applaudit ; la régence se composa du duc de l'Infantado, président du conseil de Castille ; du duc de Mortemar, président du conseil des Indes ; de l'évêque d'Osma, du baron d'Eroles, qui venait de tenir ferme le drapeau du roi, et de dom Antonio Gomez-Calderon ; après quoi le duc d'Angoulême divisa son armée, et la dirigea sur l'Andalousie et l'Estramadure, où les constitutionnels avaient concentré toutes leurs forces.

Il serait long de raconter les marches, les combats et les succès des divers corps dans cette seconde partie de l'expédition. Chaque division eut ses engagements et ses victoires. Curial, Valin, La Rochejaquelein, Bourmont, Bourck, Bordesoulle rivalisèrent d'activité et de courage ; les partisans espagnols les secondaient ; bientôt les cortès qui tenaient le roi captif à Séville se sentirent enveloppés par des périls chaque jour croissants, et ils résolurent de se réfugier à Cadix, dernier boulevard de leur révolte. Le roi refusa son assentiment à cette translation ; on le déclara en état d'*empêchement moral* ; c'était d'après la constitution une sorte de déchéance, et on institua une régence revêtue de la plénitude du pouvoir exécutif ; et ensuite on s'achemina vers Cadix.

Dans cette situation nouvelle, le ministre anglais déclara qu'il n'était accrédité qu'auprès de S. M. C., et il s'en alla attendre à Gibraltar les instructions nouvelles de son gouvernement. Il n'y eut plus auprès du roi que l'envoyé de Saxe ; il restait là pour servir de protection à la reine, princesse de Saxe, qui partageait les angoisses de son époux captif.

Les combats continuèrent ; les généraux Saint-Priest, Conchy, Lauriston, d'Albignac, Hubert se distinguèrent

en divers lieux tour à tour. La Catalogne eut surtout ses beaux faits d'armes ; Moncey bloqua Barcelonne, et des rencontres éclatantes eurent lieu autour de cette place ; en même temps, la division Bordesoulle arrivait à Port-Sainte-Marie, et formait aussitôt le blocus de Cadix.

Mais les difficultés politiques suivaient la victoire des armes. Le parti royaliste faisait sentir son triomphe par des prétentions de domination et par des excès d'arbitraire, suite accoutumée des réactions. La mission du prince, qui était une mission de paix, en était troublée, et il résolut de s'affranchir de la responsabilité que des actes d'autorité désordonnée pouvait rejeter sur lui et sur l'armée française. Il fit donc une ordonnance, qui alors eut de la célébrité et remua des passions contraires. L'histoire doit la recueillir.

« Nous, Louis-Antoine d'Artois, fils de France, duc d'Angoulême, commandant en chef l'armée des Pyrénées,

Considérant que l'occupation de l'Espagne par l'armée française, sous nos ordres, nous met dans l'indispensable obligation de pourvoir à la tranquillité de ce royaume et à la sûreté de nos troupes ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les autorités espagnoles ne pourront faire aucune arrestation, sans l'autorisation du commandant de nos troupes dans l'arrondissement duquel elles se trouveront.

Art. 2. Les commandants en chef des corps de notre armée feront élargir tous ceux qui ont été arrêtés arbitrairement, et pour des motifs politiques, notamment les miliciens rentrant chez eux.

Sont toutefois exceptés ceux qui, depuis leur rentrée dans leurs foyers, ont donné de justes motifs de plainte.

Art. 3. Les commandants en chef des corps de notre armée sont autorisés à faire arrêter ceux qui contreviendraient au présent ordre.

Art. 4. Tous les journaux et journalistes sont placés sous la surveillance des commandants de nos troupes.

Art. 5. La présente ordonnance sera imprimée et affichée partout.

Fait à notre quartier général d'Andujar, le 8 août 1823.
Signé LOUIS-ANTOINE.
Par S. A. R. le général en chef :
Le major général,
Signé comte GUILLEMINOT. »

Cette ordonnance fut comme une explosion. Le parti royaliste s'en irrita ; c'était à ses yeux une violation de la souveraineté politique exercée par la régence du royaume, au nom du roi ; et comme elle fut suivie à Madrid d'actes d'exécution soudains et éclatants, la régence elle-même protesta par un acte public *à la face de l'Europe dont elle implorait l'assistance*. La régence voulait emprisonner à loisir ceux que l'armée française se bornait à vaincre et à désarmer ; ce fut pendant quelques jours à Madrid, et longtemps à Paris même, le sujet de controverses publiques, comme si le duc d'Angoulême eût usurpé tous les droits qu'il défendait de son épée. Le prince crut sage d'interpréter son ordonnance, de façon à concilier l'autorité de la régence et la dignité de son armée, et une lettre du major général attesta que la pensée du prince n'était pas d'entraver la justice dans la poursuite des délits, mais d'assurer les effets de sa parole à l'égard de ceux qui, sur la foi de ses promesses, se séparaient des rangs de l'ennemi.

On venait de voir ce que les guerres politiques peuvent créer de difficultés ; on vit ce que la modération pouvait éviter de périls.

16 août. — Mais les divisions françaises continuaient à battre partout les troupes constitutionnelles ; le prince porta son quartier-général à Port-Sainte-Marie, et tous ses soins s'appliquèrent au siége de Cadix.

Le premier effort fut d'enlever une position qui empêchait les vaisseaux français de serrer le blocus, en pénétrant entre Cadix et l'île de Léon. Cette position était le Trocadéro ; ses fortifications avaient été rendues inabordables au moyen d'une coupure qui en faisait une île en face de Porto-Reale : elles étaient défendues par une élite de soldats résolus et par cinquante pièces de canon. Les emporter était le succès du siége. Les premiers travaux

furent rapides; le génie les conduisit avec intrépidité sous le feu de l'artillerie espagnole, et le 31 août, à 2 heures du matin, le duc d'Angoulême donnait le signal de l'attaque. Les généraux Obert, d'Escars et Gougeon en eurent les premiers honneurs. Ils marchèrent par la tranchée en silence, franchirent le canal, et marchèrent, sans tirer, aux retranchements. Bientôt ils déployèrent leur colonne à quarante pas de la coupure; aperçus seulement alors, ils reçurent aussitôt la décharge de l'artillerie espagnole. Leurs soldats n'en furent point ébranlés; ils se jetèrent dans la coupure envahie et défendue par les eaux, et, ne pouvant faire usage de leurs fusils, ils coururent aux retranchements et aux canons qui les défendaient. Tout céda à cette étonnante impétuosité. Les artilleurs espagnols se firent tuer sur leurs pièces : une fois les batteries enlevées, la position était conquise. Mais il restait le fort St-Louis, qu'il fallait enlever de même; le prince le fit attaquer, et tout céda encore à l'ardeur des soldats : à neuf heures du matin, l'isthme était en son pouvoir.

Ce fut le plus hardi fait d'armes de la guerre. Des actions brillantes se multipliaient sur les autres points. Les constitutionnels venaient d'être battus deux fois près de Tarragone par le maréchal Moncey; le général Marguerye venait de soumettre toute la Galice. Le 3 septembre, le général Lauriston attaqua et emporta les faubourgs de Pampelune. La tranchée était ouverte devant la citadelle; le 17, la garnison capitula.

A Llado et à Llers, le baron de Damas battit deux fois une colonne constitutionnelle; et quelques jours après, il forçait Figuières à capituler.

Sébastien capitula à son tour; toute l'Espagne échappait aux cortès; Riégo enfin, Riégo, le général le plus populaire de la révolution, avait été pris dans une ferme, et on l'amena à Andujar. Là le peuple voulut le mettre en pièces. « Voyez-vous ce peuple! disait-il à l'officier qui le gardait, sans vous il m'aurait déjà égorgé; et il y a un an, il me portait ici même en triomphe! » Tels étaient les retours; ce sont ceux de toutes les révolutions.

Mais c'étaient là des incidents épars; l'objet principal de la guerre était d'emporter Cadix et de délivrer le roi.

20 septembre. — La flotte française vint s'associer à la gloire de l'armée. Une escadre, sous le commandement du contre-amiral des Rotours, s'empara du fort de Santi-Petri; et trois jours après, l'amiral Duperré bombardait la ville.

Les cortès alors commencèrent à sentir leur pouvoir mourir. Depuis un mois, ils avaient essayé des négociations; ils avaient sollicité le ministre anglais de se porter médiateur, et de se rendre à Cadix sur un vaisseau anglais. C'était demander la violation du blocus; le ministre anglais resta immobile à Gibraltar; mais il envoya son secrétaire de légation au duc d'Angoulême, pour savoir s'il accepterait l'intervention de l'Angleterro. Le prince se borna à demander la liberté du roi : c'est aussi toute la réponse faite aux envoyés qui lui venaient de la part des cortès.

Le bombardement, éclatant sur ces entrefaites, les Cortès, épouvantés, commencèrent à songer aux supplications. Par une délibération, ils restituèrent au roi son pouvoir absolu; et ils décidèrent qu'une députation irait le supplier de se rendre au quartier général français, *pour y stipuler les conditions les plus favorables à son peuple souffrant*, et à l'instant les Cortès furent dissoutes.

Mais le corps des miliciens de Madrid, réunis à l'île de Léon, se mit à faire des révoltes; il s'opposait au départ du roi, et demandait des sûretés pour la garnison. Le général Alava voulut se rendre en leur nom au quartier général, le prince refusa de le recevoir, et lui fit savoir qu'il n'y avait d'autre alternative que l'assaut ou la soumission sans réserve; et s'il était fait le moindre mal au Roi ou à sa famille, la garnison et les autorités seraient passées au fil de l'épée.

Quelques heures après, on voyait le roi Ferdinand, la Reine, les Infants et les Infantes descendre dans une barque portant le pavillon royal d'Espagne, et se diriger vers Port-Sainte-Marie, au bruit de l'artillerie des forts et des cloches des églises; d'autres barques ornées de drapeaux aux armes des deux Nations suivaient la barque du Roi; aux

scènes sinistres succédaient en un moment la joie et les fêtes; jamais guerre ne s'était ainsi terminée. Le roi Ferdinand courut se jeter dans les bras de son libérateur; tous les cœurs s'émurent à cette vue; les soldats français sentaient l'orgueil d'une victoire dont leur général recevait les honneurs avec modestie, et les Espagnols s'associaient à un triomphe qui les délivrait et n'en faisait pas des vaincus.

Cette expédition avait été menée avec une rapidité toute française; et le but une fois atteint, le duc d'Angoulême se hâta de rentrer en France, afin de laisser le roi Ferdinand dans la plénitude de sa liberté.

A Paris, pendant ce temps, la politique avait aussi suivi son courant précipité. Le succès d'une guerre, sur laquelle les opinions ennemies avaient longtemps jeté le doute, avait, par degrés, affermi le ministère royaliste; et M. de Villèle, qui menait l'ensemble des affaires, tendit à des vues d'unité.

Le ministre de la guerre, le maréchal Victor, paraissait avoir eu, dès le début, des dissidences avec le duc d'Angoulême sur la conduite de la guerre; on supposait qu'il avait proposé des choix d'hommes d'une opinion politique décidée, tandis que le prince n'avait pas craint d'en appeler d'une opinion qu'on croyait suspecte. Les rapports du ministre et du prince devenaient difficiles, surtout après le succès. M. de Villèle provoqua un changement; le baron de Damas devint ministre de la guerre, et le duc de Bellune fut envoyé à Vienne comme ambassadeur.

Alors arriva le duc d'Angoulême à Paris. On lui fit des ovations; la garnison et la garde nationale étaient sous les armes; peuple et soldats laissaient éclater les mêmes transports; il marcha ainsi parmi des applaudissements et des cris de joie jusqu'aux Tuileries : « Mon fils! lui dit le Roi, je suis content de vous! » La France royale répéta les mêmes paroles; c'était pour elle, en effet, un grand événement d'avoir vu le drapeau blanc guider une armée française dans les batailles, et on pouvait penser que désormais consacré par des victoires qui n'avaient pas été sans éclat, on lui pardonnerait plus aisément le souvenir de sa gloire ancienne.

Mais le ministère hâta ses desseins. La chambre des députés fut dissoute; il fallait à M. de Villèle une Chambre plus ferme et plus unie; les élections nouvelles n'allaient laisser que quelques voix à l'opposition. Vingt-sept nouveaux pairs transformèrent et affermirent de même la majorité de la seconde Chambre. La politique put donc disposer à loisir ses projets d'amélioration ou de réforme.

Au dehors tout était calme. La mort du Pape Pie VII [20 août 1823] avait un moment ajouté ses impressions à celles qu'excitait la guerre d'Espagne. A cette nouvelle, s'était ravivé le souvenir des douleurs qui avaient traversé cette sainte vie de Pontife. De nouveau on pleura ses malheurs, et on glorifia sa résignation. Toute la préoccupation de la nation catholique fut de lui voir un successeur qui perpétuât sa sagesse et sa clémence. Le nom de Léon XII répondit à ces regrets et à ces vœux.

1824. — L'opinion publique revint bientôt tout entière aux choses et aux intérêts de la politique. On sentait le Gouvernement fortifié par les succès de la guerre, et l'on pressentait que l'occasion lui serait propice de se fortifier par des lois. Les oppositions légales étaient désarmées ; et les partis se voyaient condamnés à sortir des luttes des assemblées : leur impuissance même ne fit qu'aigrir leurs rancunes ; mais leurs desseins devinrent secrets et n'en eurent que plus de péril.

La session nouvelle s'ouvrit le 23 mars. Une grande mesure d'État fut annoncée par le roi. « Des mesures seront prises, dit-il, pour assurer le remboursement du capital des rentes créées par l'État dans les temps moins prospères, ou pour obtenir leur conversion en des titres dont l'intérêt soit plus d'accord avec celui des autres transactions. Cette opération qui doit avoir une heureuse influence sur l'agriculture et le commerce, permettra, quand elle sera consommée, de réduire les impôts et de fermer les dernières plaies de la Révolution. »

Ce fut le point principal du discours; l'attention de tout le public en fut captivée ; et aussitôt les interprétations éclatèrent, comme il arrive à l'annonce de desseins hardis,

sur lesquels la délibération est appelée, avant qu'on ait donné à la méditation le temps de les juger et de les mûrir.

La passion fit d'avance les jugements, et chacun prit son parti, soit dans les chambres, soit dans les journaux, selon l'entraînement de la popularité. La question de la réduction des rentes semblait alors une énormité ; on y voyait une violation inique des conventions entre l'État et les rentiers, et comme ce débat se faisait sous le bruit des murmures de Paris, intéressé dans la question par la grande masse de ses rentiers, la discussion fut prompte à se mêler de colères politiques. L'insinuation relative aux *dernières plaies de la Révolution* ajouta à l'irritation des opinions ; alors reparurent les excitations et les calomnies sur l'*ancien régime*, comme si déjà il était près de saisir la France.

C'est sous l'impression de ces jugements et de ces antipathies, que la chambre des députés délibéra et adopta le projet de réduction des rentes. Mais la chambre des pairs vit éclater des résistances insolites. M. de Châteaubriand, ministre des affaires étrangères, n'approuvait point le projet, et l'archevêque de Paris, M. de Quélen, le combattit ; grande nouveauté de voir le Gouvernement en proie à lui-même, et un saint prélat se mêler à une discussion qui passionnait les partis. Le projet de loi fut repoussé, et à cette nouvelle tout Paris s'émut comme à une victoire ; il y eut des illuminations ; on eût dit que la France venait d'échapper à un extrême péril. Alors aussi éclata l'irritation du ministère par un acte non moins insolite que l'opposition qu'on venait de voir.

Châteaubriand arrivait aux Tuileries le jour de la Pentecôte ; on courut l'avertir qu'un paquet important venait d'arriver aux affaires étrangères ; il alla l'ouvrir ; c'était une lettre ainsi conçue : « Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du roi, et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe. Joseph de Villèle. » Cette ordonnance était la destitution de Châteaubriand. Une heure après, Châteaubriand envoyait ce billet : « Monsieur le comte, j'ai quitté l'hôtel des affaires étrangères ; le département est à vos ordres. »

Ainsi se fit la double déclaration d'une guerre désormais

jurée entre ces deux hommes politiques, guerre fatale, où la victoire risquait d'être la ruine de la monarchie.

M. de Villèle prit par *intérim* le portefeuille des affaires étrangères; peu après, il le remettait au baron de Damas; le marquis de Clermont-Tonnerre entrait à la guerre; le comte de Chabrol prenait la marine, et l'évêque d'Hermopolis, jusque-là grand-maître de l'Université, devenait ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques.

Dès lors éclata une opposition étrange, celle du parti royaliste, emporté par la colère de Châteaubriand, et se substituant aux passions du parti révolutionnaire. Ce fut un spectacle plein de tristesse; il jetait sur l'avenir de noirs présages. Et aussi le parti révolutionnaire n'eut qu'à laisser les royalistes faire son travail de destruction; c'est en ce temps que Lafayette s'en alla aux Etats-Unis remuer de vieux souvenirs; on lui fit partout des triomphes; c'était comme un essai de la popularité qu'il aurait ensuite à tenter sur la France.

Toutefois, l'ardeur des discussions, dans les journaux, commençait à remuer le public; le ministère, usant de la loi qui permettait de suspendre la liberté de la presse, annonça le rétablissement de la censure.

Ce ne fut pas dans la Restauration la moindre cause de perturbation, de voir cette espèce d'intermittence de la censure et de la liberté des journaux. La continuité de l'un ou de l'autre de ces deux systèmes eût été moins funeste. Par ce passage soudain de la controverse au silence, ou bien du silence à la controverse, les opinions étaient excitées à franchir les bornes, et le public les suivait aisément dans leur explosion bruyante ou dans leurs rancunes muettes. D'ailleurs, la haine était habile à s'insinuer sous d'autres formes : elle passa dans les livres, et même dans les livres qui semblaient appeler un travail et un jugement sérieux. Alors commença à s'étaler un système de dénigrement historique, qui consista à convaincre la France que, jusqu'en 1789, elle avait été à demi-barbare. Il se trouva des écrivains de renom pour accréditer

cette flétrissure des vieux siècles, et, à leur suite, marchèrent des écrivains vulgaires, manœuvres chargés de corrompre toutes les histoires, sans exception, comme si, pour croire à la liberté moderne, il avait fallu croire à la servitude universelle de tous les peuples.

Mais un grand événement s'annonçait à la France. Le roi était depuis quelque temps affaibli. Au jour de sa fête, le 25 août, l'altération de ses traits parut inquiétante; il continua toutefois quelque temps encore ses travaux et ses promenades. Il y avait en dehors des agitations produites par la politique un sens public, favorable à Louis XVIII; le peuple croyait à sa raison et à ses lumières, condition d'autorité morale en tout pays, et surtout en France. On aimait d'ailleurs cette dignité de roi, si merveilleusement gardée dans tous les passages de la fortune, sur le trône et dans l'exil. Et lorsqu'on soupçonna que la vie de Louis XVIII touchait à son terme, il se fit un serrement de cœur dans tout le peuple; il semblait que ce fut une fin d'empire qui s'annonçait. La maladie devint sérieuse; on publia des bulletins; et la population courut aux Tuileries suivre en silence et avec émotion les progrès du mal. Louis XVIII n'oublia pas, dans ces approches de la mort, la vieille étiquette, cette symétrie de la dignité. Il s'était opposé plusieurs jours à la publication des bulletins. « Vous ne savez donc pas, disait-il, ce que c'est que la dernière maladie d'un roi! Il faudrait alors fermer la bourse et les spectacles. » Enfin, le 13 septembre, on vit entrer au château le grand aumônier, suivi du premier aumônier, du curé de St-Germain-l'Auxerrois et du clergé de la chapelle, cortége solennel, qui annonçait que l'étiquette même était vaincue. A la vue de cet appareil, le peuple se mit à genoux, priant et pleurant; pendant ce temps, la religion apportait sa dernière force à une âme près de quitter la vie. Louis XVIII avait gardé la foi d'un fils de St-Louis, il n'en avait pas eu la piété: la trace de la philosophie du XVIII[e] siècle était restée sur son intelligence; à l'approche de sa dernière heure, elle s'effaça. Son frère ne le quittait pas depuis deux jours; lorsque le prêtre apparut: « Mon frère, lui dit le roi, vous

avez des affaires qui vous réclament, moi j'ai des devoirs à remplir. » Puis, lorsqu'il fallut lui administrer les sacrements, la famille entière fut appelée avec les grands officiers de la cour; c'était une coutume pour les rois de ne s'en aller de la vie qu'avec cette solennité, comme pour attester qu'ils mouraient comme il convenait à des rois très-chrétiens.

Le roi vécut deux jours encore, Paris était morne ; les églises se remplissaient de fidèles priant pour le roi ; les fêtes du dimanche furent interrompues ; le lundi, le peuple des faubourgs déserta les barrières ; enfin, le 16, à huit heures du matin, le roi expira après une tranquille agonie. Il y eut au palais des scènes d'émotion et de larmes. Le comte d'Artois était à genoux près du lit ; il baisa la main de son frère en pleurant et sanglotant ; à sa douleur s'ajoutait une pensée triste, il sentait qu'il était roi !

Louis XVIII devait laisser dans l'histoire une renommée diverse. Né au milieu de toutes les décadences, et ayant été touché par les altérations qui avaient affecté à la fois les choses et les hommes, les mœurs et les lois, il avait retenu une dignité personnelle et une sorte de fierté, qui sembla souvent faire contraste avec la liberté des idées et la facilité des opinions. Il était entré dans le premier mouvement de la révolution française, comme s'il eût cru concilier les nouveautés qu'elle apportait au monde avec les habitudes et les besoins d'étiquette, qui faisaient alors toute la grandeur des cours. Ses écrits et ses controverses portent ce double caractère; c'était la suite d'une longue erreur, qui, en dégageant la royauté des lois générales d'une société libre et chrétienne, l'avait condamnée à se faire elle-même principe et raison absolue de son existence et de son pouvoir, de sa volonté et de ses actes.

Et c'est par là que s'expliquent les contradictions de la politique de Louis XVIII, mélange d'idées nouvelles et de pratiques anciennes, heurtant par cela même ceux qui ne croyaient qu'à la puissance des nouveautés, et ceux qui ne croyaient qu'à la sainteté des traditions. De là la double opposition à laquelle son règne fut en butte, opposition

de cour, et opposition de révolution, où l'aristocratie prêtait main forte aux partis démocrates contre un système mixte de constitution, qui armait et irritait à la fois toutes les espèces de vanités.

Louis XVIII eut d'ailleurs résisté difficilement au double courant d'opinions et d'intérêts, qui dès son retour avait enveloppé son pouvoir. Aussi l'histoire l'honore pour avoir gardé, en de telles contradictions, un caractère toujours égal de dignité : ainsi avait-il été grand dans l'exil; ainsi le fut-il sur le trône. Malade, infirme, marchant à peine, roulé dans son fauteuil par des valets, il imposait par le regard et par la parole, et les hommes que la guerre avait élevés, les vieux maréchaux de l'Empire, les ministres et les serviteurs de la Révolution, ceux qui avaient le moins connu la soumission et l'idolâtrie des cours, s'étonnaient de l'espèce de fascination qui les mettait aux pieds d'un vieillard qui n'avait jamais tenu une épée.

En cela, l'autorité des siècles se faisait sentir, autorité à laquelle affectent vainement de se soustraire les rebelles et les sceptiques; mais le caractère personnel du Roi ajoutait à cet ascendant et à ce respect. On croyait à la supériorité de son esprit, et il avait rendu sa vie imposante par la force avec laquelle il en avait porté les adversités.

Son règne se passa à adoucir, par la dextérité de la conduite, les difficultés qu'il s'était créées par l'établissement d'un gouvernement de discussion. Il avait eu, dès le début, à réparer de longues souffrances. La gloire de l'Empire avait coûté à la France bien des pertes et bien des maux. Louis XVIII consola les peuples par une autorité bienveillante; il remit l'ordre dans l'administration et l'économie dans les finances. En six ans, les tributs de la guerre étaient payés, Paris avait retrouvé l'éclat des plus beaux jours, la France avait reconquis sa puissance devant l'Europe. Louis XVIII était lettré et affectait de l'être; il encouragea les écrivains, renouvela l'Institut et raviva les écoles. Les arts parurent renaître; la poésie prit un essor inconnu; ce règne est une époque de vie nouvelle. Par malheur, la prospérité n'est pas toujours ce qui suffit aux peuples, si une

passion secrète reste blessée, celle de l'orgueil. La Révolution avait laissé dans les âmes un sentiment d'égalité inconciliable avec un besoin général de domination. C'est par là que les partis eurent prise sur une portion considérable de la Nation. Louis XVIII, avant de mourir, put pressentir le travail qui pouvait produire des malheurs nouveaux. Quelques émotions de rue avaient troublé son gouvernement, et il avait mis de la fermeté à les contenir. Mais les passions survivaient, et peut-être il se complaisait à penser que le génie de son frère serait insuffisant à les désarmer. Plus d'une fois il jeta des présages sur l'avenir[1]. C'était une façon de se donner de la gloire ; et du moins sa complaisance ne heurtait point les jugements publics; nul ne contestait sa supériorité; l'Europe comme la France louait sa sagesse; il mourut entouré d'hommages

[1] Voyez les *Mémoires de M. de la Rochefoucault*. — 1846.

CHAPITRE VII.

Charles X roi. Passage pacifique. — Impressions diverses; la faveur succède aux hésitations. — Ses premières paroles et ses premiers actes. — Titres nouveaux. — Heureux débuts de règne. — Tout le peuple court à la rencontre du roi. *Point de hallebardes!* — Visites du roi aux Invalides, à la Bourse, à la Madeleine, à Sainte-Geneviève. — Session des chambres; discours. — Manéges des partis ennemis. — Reconnaissance de l'indépendance de Saint-Domingue. — Vote d'une indemnité pour les émigrés. — Résumé de cette loi. — Questions agitées sur l'effet de l'indemnité. — Défiances des partis. — Constitution d'une classe moyenne. — Laffite et Casimir Perrier. — Erreurs de politique. — Sacre du roi. — Serments et solennités. — Fêtes à Paris. — La *trêve du sacre*. — Mort du général Foy. — Révolution dans le Nouveau-Monde. — Mort de l'empereur Alexandre. — Avénement de Nicolas. — Haines religieuses; ardeur nouvelle des oppositions. — Les jésuites et la congrégation. — Dénonciations de Montlosier. — Le jubilé à Paris. — Étrange mêlée. — Controverses sur les principes de 1682. — L'abbé de Lamennais. — Son livre *de la Religion considérée, etc.* — Il est traduit devant les tribunaux; sa défense par Berryer. — — Délibération des lois; loi sur St-Domingue, lois sur les substitutions. — Troubles nouveaux. — Révolution de Grèce. — L'Angleterre favorise les révolutions. — La liberté de la presse n'a plus de frein. Essai de compression, projet de loi; révolte universelle. — Arrêt de la cour royale sur le mémoire de Montlosier. — Nouveau mémoire aux chambres. — Discussion aux chambres; renvoi au conseil des ministres. — Tout s'égare; l'Académie fait de l'opposition; le ministère répond par des actes de colère. — La loi sur la presse est retirée. — Illuminations dans Paris. — Revue de la garde nationale. *A bas les jésuites!* Dissolution de la garde nationale. — Fureur des écoles; le professeur Récamier à peine sauvé de la mort. — La session s'achève parmi les désordres. — Mort de Manuel. — Voyages du roi. — Soins de la dignité nationale. — Affaire de Grèce. — Insulte faite au consul de France par le dey d'Alger. — Conduite de la France. — Combat de Navarrin. — Dissolution de la chambre. Élections nouvelles. Troubles à Paris. — La police mise en cause.

Ce fut, après tant de crimes et de meurtres accomplis depuis quarante ans pour arrêter la transmission de l'autorité souveraine en France, un moment bien solennel que celui où l'on entendit une voix crier à la foule qui remplissait le palais : « Le roi est mort, Messieurs, vive le roi ! »

Tel était dans la monarchie le droit d'hérédité, qu'il ôtait toute interruption dans la royauté. L'homme changeait, non le roi; et cette vieille expression, *le mort saisit le vif,* faisait entendre avec énergie le sens moral de cette transmission, qui faisait du droit de régner quelque chose de supérieur à la volonté des hommes, c'est-à-dire qui mettait la force à la place de la faiblesse, la permanence à la place de la mobilité.

Ce droit, ainsi exercé, avait été toute l'explication de la perpétuité du pouvoir royal en France, au travers de tant d'agitations, de séditions et de déchirements. On devait penser que, reparaissant dans la société après tant d'autres orages, il y ramènerait la sécurité d'autrefois, et donnerait même à la jouissance des droits nouveaux une fixité qui ne s'était point trouvée dans les essais de pouvoirs institués, élus ou subis depuis la Révolution.

Aussi ce passage pacifique du roi Louis XVIII au roi Charles X émut les imaginations et étonna les partis. Rien ne fut changé, si ce n'est un nom; le calme resta profond dans la cité; et l'on sentit ce qu'il y a de puissance dans une institution venue des siècles et consacrée par un long respect et une longue soumission.

Toutefois les opinions révolutionnaires n'étaient pas mortes. Elles se nourrissaient depuis longtemps de défiances par rapport à l'héritier du trône, qu'elles avaient vu entouré d'une cour plus prompte à se souvenir des vieux temps qu'à songer aux besoins des temps nouveaux. Elles avaient d'avance insinué des préventions dans le public; et chacun épiait le moment d'une première parole ou d'un premier acte par où se justifieraient ou se contrediraient ces jugements.

Charles X fut prompt à tromper la malignité. Ce n'était point un prince doué de génie, c'était un roi doué de grâce et de bon sens ; il avait la dignité de sa vieille race, avec l'aménité qui tient à la grandeur. Son visage était ouvert et riant ; après avoir laissé aller sa jeunesse dans les plaisirs d'une société habituée aux vices comme à une partie de l'élégance, il avait été ramené par la terrible épreuve de l'adversité au sérieux de la vie et à la gravité des vertus. Mais son austérité était clémente ; sévère envers lui-même, il n'avait retenu d'indulgence que pour les autres. C'est par cette bienveillance qu'il ouvrit son règne. Un instant on put croire qu'elle allait lui gagner tous les cœurs.

Dès le premier moment, il était allé enfermer sa pieuse douleur à Saint-Cloud. Les ministres, le président du conseil à leur tête, allèrent lui demander leurs ordres. Le roi leur demanda de le servir avec le même zèle et la même fidélité que son frère. « Mes premiers moments, ajouta-t-il, ont été à la douleur ; désormais je suis tout à mon devoir. »

On avait insinué qu'il allait renvoyer tous les ministres ; ces mots dissipèrent les rumeurs.

Charles X reçut le lendemain les hommages de la famille royale, du corps diplomatique et des grands corps de l'État ; il dit au nonce, qui portait la parole au nom des ambassadeurs : « Je n'ai qu'une ambition, je demande à Dieu qu'elle soit remplie, et j'espère qu'il me l'accordera, c'est de continuer ce que mon vertueux frère a si bien fait, c'est que mon règne ne soit que la continuation du sien, tant pour le bonheur de la France que pour la paix et l'union de toute l'Europe. C'est mon vœu, c'est ma prière au ciel, et ce sera l'étude de toute ma vie. »

Cette modestie et cette gravité charmèrent les cœurs.

D'après les vieux usages, le fils du roi, le duc d'Angoulême, devait prendre le titre de dauphin. Le roi décerna le titre de Madame à la veuve du duc de Berry ; et, pour agrandir la famille royale, si souvent mutilée par la mort, il donna le titre d'Altesse Royale aux branches cadettes.

Cet acte de condescendance, qui allait chercher le duc d'Orléans dans son palais, au milieu des emblèmes étalés de la Révolution, était de la part de Charles X une inspiration soudaine; il croyait à l'affection, et sa politique était dégagée de calculs. Plusieurs s'étonnèrent d'une bienveillance qu'ils jugeaient imprudente; le duc d'Orléans témoigna de la gratitude, et les partis restèrent muets.

A la vue de ce début de règne si modéré, si clément et si affectueux, le peuple se laissa brusquement aller à ses effusions d'amour. On lui avait parlé d'une révolution inévitable, et il voyait partout la sérénité. Paris, en continuant d'entourer d'hommages la mémoire et le cercueil de Louis XVIII, bénissait déjà le règne que sa mort venait d'ouvrir.

Lorsque Charles X reparut dans sa capitale, le peuple entier lui fit cortége. C'était le 27 septembre; le roi pouvait à peine marcher au pas au travers des foules pressées. L'air retentissait d'acclamations; toutes les fenêtres étaient ornées de drapeaux; on se crut revenu au premier enthousiasme de 1814.

« C'est avec un sentiment profond de douleur et de joie que j'entre dans ces murs, au milieu de mon bon peuple, dit-il à la municipalité de Paris; de joie, parce que je sais bien que je veux employer, consacrer jusqu'au dernier de mes jours pour assurer et consolider son bonheur. »

La municipalité lui présentait les clefs de la ville. « Je vous les laisse en dépôt, dit le roi; je ne puis les remettre en des mains plus fidèles; gardez-les, Messieurs, gardez-les! »

Trois jours après, le roi passait en revue, au Champ-de-Mars, la garde nationale, la garde royale et toute la garnison de Paris. Ce fut un magnifique spectacle; le peuple y était accouru de nouveau, se jetant sur les pas du roi, voulant le voir et le toucher. Le roi ne pouvant s'avancer parmi ces multitudes, les lanciers de la garde s'efforçaient, du bois de leurs lances, de les écarter. Charles X s'écria : « Mes amis, mes amis, point de hallebardes! » Ce mot resta quelque temps populaire; les factions devaient trouver le secret de le faire oublier.

Pendant deux mois, le roi parut partout où il y avait des encouragements et des honneurs à distribuer. Aux Invalides, il donna des croix d'honneur aux plus braves; il alla saluer les vieux débris de vingt ans de batailles; il visita la Bourse, la Madeleine, Ste-Geneviève. Dans ce dernier monument, le peintre Gros venait de mettre la dernière main à des travaux semblables à une épopée. Charles X jugea ces chefs-d'œuvre en prince digne de les admirer. « Il y a ici plus que du talent, dit-il, il y a du génie; » et, lorsqu'il sortit, il appela le grand artiste. « En entrant, je vous ai dit *monsieur Gros;* au moment de vous quitter, trouvez bon que je vous dise *monsieur le baron Gros.* Il est impossible d'être plus satisfait que je ne le suis; c'est un monument que vous avez élevé à la France. »

Mais, après ces touchants débuts, allait venir la politique avec ses actes sérieux et discutés.

La session législative s'ouvrit le 22 décembre. Le discours du roi fut calme et modéré. Il reprenait la politique du dernier règne, et il annonçait l'exécution de ce grand acte de réparation dont Louis XVIII avait annoncé le dessein.

« Le roi, mon frère, dit Charles X, trouvait une grande consolation à préparer les moyens de fermer les dernières plaies de la Révolution. Le moment est venu d'exécuter les sages desseins qu'il avait conçus. La situation de nos finances permettra d'accomplir ce grand acte de justice et de politique, sans augmenter les impôts, sans nuire au crédit, sans retrancher aucune partie des fonds destinés aux divers services publics.

» Ces résultats, peut-être inespérés, Messieurs, nous les devons à l'ordre établi, avec votre concours, dans la fortune de l'Etat, et à la paix dont nous jouissons. J'ai la ferme confiance que vous entrerez dans mes vues, et que cet ordre de réparation s'achèvera par un accord parfait de volontés entre vous et moi.

» Je veux, ajoutait le roi, que la cérémonie de mon sacre termine la première session de mon règne. Vous assisterez, Messieurs, à cette auguste cérémonie. Là, prosterné au pied du même autel où Clovis reçut l'onction

sainte, et en présence de celui qui juge les peuples et les rois, je renouvellerai le serment de maintenir et de faire observer les lois de l'Etat et les institutions octroyées par le roi mon frère ; je remercierai la divine Providence d'avoir daigné se servir de moi pour réparer les derniers malheurs de mon peuple, et je la conjurerai de continuer à protéger cette belle France, que je suis fier de gouverner.»

C'était là toute la signification du règne nouveau ; par là se révélait la double tendance des pensées et des sentiments de Charles X, et dès lors aussi commencèrent à paraître des inquiétudes jusque-là dominées par la faveur que sa bonne grâce avait conquise.

Pour les partis survivants de la Révolution, fermer les dernières plaies qu'elle avait faites, c'était ressusciter ce qu'elle avait détruit. La même parole dans la bouche de Louis XVIII pouvait n'avoir qu'un sens de réparation et de justice; dans la bouche de Charles X on lui attribuait un sens de réaction et de menace.

Quant à la cérémonie du sacre, cérémonie à laquelle l'Empereur Napoléon avait pu faire intervenir le Pape lui-même sans offenser une cour sceptique et un État impie, on fut prompt à l'interpréter comme un acte de sujétion de la Royauté à l'Église; et peut-être le monarque avait trouvé, pour l'annoncer à la France, des termes dignes de sa piété, mais nouveaux encore pour les oreilles d'une Nation élevée, depuis trente ans, par des maîtres incrédules.

1825.—Quoiqu'il en soit, le parti libéral commença dès lors à tourmenter l'opinion publique par un double travail, en sens inverse de la manifestation de la pensée politique et religeuse de Charles X. La noblesse et le clergé devinrent un objet d'attaque acharnée; les journaux multiplièrent l'injure et le sarcasme; on popularisa l'insulte par la presse et par la caricature, par la chanson et par le drame. Ce fut alors un acte d'opposition de jouer Tartuffe au théâtre, et de l'applaudir à outrance; et puisque le gouvernement était accusé de se livrer aux prêtres, il fallait accuser les prêtres d'être des infâmes. Ce fut la principale politique de ces temps de haine.

C'est au travers de ces passions fatales que le gouvernement avait à donner de l'autorité à des mesures d'État dont l'objet était d'apaiser des souvenirs et de réparer des malheurs.

17 avril. — Un grand acte se fit, ce fut la reconnaissance de l'indépendance de la partie française de St-Domingue. La France avait épuisé vainement ses efforts à ressaisir sa domination sur cette île, inondée de son sang; on crut plus politique de faire payer sa liberté à ce gouvernement demi-sauvage. Une ordonnance porta que les ports de St-Domingue seraient ouverts désormais au commerce de toutes les nations; les droits perçus dans ces ports sur tous les navires seraient égaux pour tous les pavillons, à l'exception de celui de France, en faveur duquel les droits seraient de moitié. L'ordonnance stipulait que les habitants de St-Domingue verseraient, à la caisse des dépôts et consignations, une somme de cinquante millions, payables en cinq ans, destinés à dédommager les anciens colons qui réclameraient une indemnité. Et enfin le Roi concédait à ces conditions aux habitants de St-Domingue l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement.

Il était admirable de voir avec quel soin le Roi réservait l'intégrité de sa souveraineté, même alors qu'il en faisait l'abandon. C'est par une ordonnance, et non par une convention, que la France reconnaissait l'indépendance d'une colonie en révolte. Tel était le scrupule du droit royal, et telle était la dignité de son exercice. Mais les temps nouveaux étaient peu touchés de cette grandeur, et la puissance des faits commençait à altérer dans les âmes le respect des idées et la délicatesse des convenances.

Toutefois Boyer, président de la République d'Haïti, accepta les conditions du Roi de France; et il négocia, pour les remplir, un emprunt qui fut souscrit à Paris. Ce ne fut pas la fin de cette affaire, qui devait plus tard se représenter dans les Chambres avec l'animation de la politique et la passion des intérêts.

Cependant le gouvernement avait fait délibérer et voter une loi pour régler l'indemnité à accorder aux anciens

propriétaires des biens-fonds, et vendus au profit de l'État, en vertu des lois révolutionnaires sur les émigrés, les condamnés et les déportés. Cette loi fut promulguée le 27 avril.

Cette loi reposait sur un principe d'équité qui, dès le début du Consulat et de l'Empire, n'avait pas échappé à Napoléon.

« Il y a en France, avait-il dit au Conseil d'État en 1806, quarante mille émigrés sans moyens d'existence; ces familles ont fourni de braves militaires qui ont reçu des blessures à l'armée; ils demandent la restitution de leurs biens ou une indemnité; il faudra bien un jour faire quelque chose pour ceux à qui il ne reste que 10,000 francs de rente, de 100 qu'ils avaient autrefois. Les émigrés du dehors sont plus intéressants que les hommes de la même classe qui ne sont pas sortis; car ils ont eu le courage de faire alors la guerre et de faire aujourd'hui la paix [1]. »

Napoléon avait eu l'instinct de toutes les grandes réparations; il ne lui avait été donné que de réaliser les plus générales. Celle-ci touchait à des intérêts privés qui, aux yeux d'une politique irréfléchie, semblaient exclure une pensée d'intérêt public. Et aussi le projet de loi éveilla des passions secrètes, et la discussion donna lieu à des opinions diverses, quelques-unes dissimulées et d'un caractère ambigu. A la chambre des pairs, il s'était trouvé quelques hommes qui avaient élevé la voix contre la justice faite à eux-mêmes; le duc de Choiseul avait surtout donné l'exemple : il eut été beau que le sacrifice des fortunes privées parut assez payé par la gloire d'une vie fidèle; mais on soupçonna que cette générosité n'était pas exempte de calculs de politique.

Ce furent au reste des exceptions; le besoin d'une réparation générale était au fond des opinions les plus contraires comme un vague instinct; et bien que la loi fut pour les uns une satisfaction, et parut à d'autres une offense,

[1] Pelet, de la Lozère, *Opinions de Napoléon*, recueillies par un membre de son Conseil d'État, page 272.

tous en sentaient la nécessité. Opportune aux yeux de la politique, sage aux yeux de la morale, elle semblait devoir rendre la sécurité aux acquéreurs des biens nationaux, et surtout réhabiliter le droit de propriété, cette base de la société civile : double protestation contre la spoliation qui s'était faite, et contre la dépossession qui pouvait être redoutée.

Mais il y avait des partis qui allaient au delà de la pensée de la loi ; ils aimaient à y voir un prélude de lois nouvelles ; et puis ce qui survivait de la Révolution, frémissait de la réparation des iniquités qu'elle avait commises. Ainsi, une loi qui devait désarmer les haines les envenimait, par cette raison éternelle que Tacite a dite en sa langue énergique, que celui qui a fait un dommage ne le pardonne jamais. *Odisse quem læseris.*

Il n'est pas, du reste, sans intérêt de résumer et de garder dans l'histoire les caractères et les effets de ce grand acte de réparation.

Une commission fut instituée pour l'examen des titres qui seraient présentés au nom des victimes des spoliations, et pour le règlement des indemnités qui leur seraient dues. Ce devait être un long et minutieux travail ; les droits des familles s'étaient tristement mêlés au milieu des exils et des échafauds ; et il fut parfois difficile de saisir les héritiers de la ruine et de la mort. Il arriva de la sorte que la justice manqua aux victimes obscures, et que la réparation fut aisée pour les familles le plus en vue et peut-être le moins à plaindre. Et pour comble de bizarrerie, la réparation prit un caractère de largesse à l'égard de quelques familles qui semblaient le plus engagées dans les théories de la révolution ; elles acceptèrent la contradiction de bonne grâce ; la loi leur semblait injurieuse, mais elles n'en rejetaient pas le bénéfice.

Il y eut donc d'étonnants contrastes.

Dans la première répartition des fonds de l'indemnité, on vit figurer la maison d'Orléans pour plus de 7 millions, et quatre héritiers d'une pauvre veuve émigrée, Jean Dauër (du Bas-Rhin), arrivant au partage par portion égale

de 16 fr. 75 c. André Muller se présentait pour 8 fr. 45 c.

L'histoire ne saurait recueillir la nomenclature des noms qui furent inscrits sur cette table de réparation; elle fut alors avidement recherchée par la malice des partis. Les deux chambres y étaient représentées chacune avec ses partis divers, le côté gauche comme le côté droit, les opposants comme les fidèles, les tièdes comme les fervents

Ce qui domine ces curiosités d'un jour, c'est la statistique de la répartition par départements. Là se voit comme en un tableau la proportion des spoliations révolutionnaires, suivant la fortune territoriale des familles proscrites, et aussi suivant la fureur de proscription dans chaque pays. Paris n'a pas dans ce tableau sa place accoutumée de prééminence; il y figure pour vingt millions : la Seine-Inférieure, le Nord, Saône-et-Loire le dépassent de cinq millions. C'est que Paris n'avait pas été le centre de la propriété immobilière des vieilles races, et il n'avait pu être le point de départ de l'émigration; il avait eu sous la main d'autres façons de spolier et de proscrire, et en cela il avait gardé son effroyable privilége sur toute la France.

La liste des *indemnisés* par département avait aussi sa signification; elle indiquait un certain ordre d'existences qui allaient se refaire en chaque pays, avec une direction de pensées qui semblerait être en sens inverse des idées que la Révolution avait partout fait prévaloir. Ce tableau mérite d'être conservé par l'histoire [1].

[1] Répartition de l'indemnité par départements.

Départements.	Nombre des indemnisés.		Indemnités en capital.	
1. Ain,	125		12,764,112 fr.	88 c.
2. Aisne,	173		7,351,646	82
3. Allier,	138		7,816,555	57
4. Alpes (Basses),	70		1,682,121	15
5. Alpes (Hautes),	24		1,548,066	37
6. Ardèche,	44		2,129,767	68
7. Ardennes,	234		9,972,678	46
8. Arriège,	119		2,450,426	11
	927	*A reporter*,	45,715,376	04

En résumé, il offrait 18,943 noms de personnes à indemniser, et un total de 765,496,810 fr. à répartir. Ce n'était pas un *milliard*; mais ce nom *d'un milliard* resta

	927	*Report.*	45,715,376	04
9. Aube,	114		6,368,199	71
10. Aude,	141		3,837,069	52
11. Aveyron,	115		2,740,393	86
12. Bouches-du-Rhône,	173		4,914,500	86
13. Calvados,	380		19,786,465	58
14. Cantal,	126		7,257,903	98
15. Charente,	225		8,135,946	70
16. Charente-Inférieure,	247		8,870,169	15
17. Cher,	84		5,637,882	86
18. Corrèze,	132		3,950,879	44
19. Corse,	9		100,622	26
20. Côte-d'Or,	192		17,319,770	60
21. Côtes-du-Nord,	473		15,293,658	15
22. Creuse,	69		3,218,996	68
23. Dordogne,	376		12,640,221	45
24. Doubs,	310		8.058,414	38
25. Drôme,	96		6,994,974	87
26. Eure,	217		11,472,418	56
27. Eure-et-Loir,	149		13,820,390	17
28. Finistère,	369		15,605,619	76
29. Gard,	82		2,614,125	80
30. Haute-Garonne,	223		6,530,770	36
31. Gers,	266		12,003,247	16
32. Gironde,	285		19,286,573	54
33. Hérault,	96		3,746,887	77
34. Ille-et-Vilaine,	304		10,580,731	95
35. Indre,	100		3,328,644	92
36. Indre-et-Loire,	157		7,089,239	90
37. Isère,	124		21,860,302	52
38. Jura,	168		7,793,616	56
39. Landes,	128		5,864,617	77
40. Loir-et-Cher,	98		3,653,698	83
41. Loire,	16		1,132,871	56
42. Loire (Haute),	91		1,507,497	49
43. Loire-Inférieure,	317		9,437,424	16
44. Loiret,	100		3,879,716	36
45. Lot,	114		3,801,672	06
46. Lot-et-Garonne,	311		10,048,055	46
47. Lozère,	62		1,029,091	39
	7,966	*A reporter.*	356,931,659	14

dans la langue des partis pour indication plus facile des largesses de la Restauration envers les serviteurs de la vieille monarchie, et ce mot devait longtemps suffire à aigrir les opinions et à agacer l'envie.

	7,966	*Report.*	356,931,659	14
48. Maine-et-Loire,	260		15,192,830	01
49. Manche,	358		20,529,632	69
50. Marne,	225		10,302,775	51
51. Marne (Haute),	171		7,798,900	43
52. Mayenne,	204		7,887,501	58
53. Meurthe,	345		8,943,596	13
54. Meuse,	370		9,591,104	29
55. Morbihan,	281		12,119,477	93
56. Moselle,	387		11,645,651	55
57. Nièvre,	122		6,841,492	29
58. Nord,	769		25,112,669	11
59. Oise,	114		7,613,541	17
60. Orne,	342		13,863,003	31
61. Pas-de-Calais,	399		20,247,266	64
62. Puy-de-Dôme,	150		7,169,369	77
63. Pyrénées (Basses),	90		3,605,796	99
64. Pyrénées (Hautes),	61		2,880,153	65
65. Pyrénées (Orientales).	574		6,841,403	31
66. Rhin (Bas),	1,310		3,853,859	05
67. Rhin (Haut),	158		2,107,562	29
68. Rhône,	33		5,694,805	35
69. Saône (Haute),	215		8,340,624	09
70. Saône-et-Loire,	229		25,168,035	93
71. Sarthe,	200		9,818,843	61
72. Seine,	342		20,038,817	01
73. Seine-Inférieure,	390		25,737,263	76
74. Seine-et-Marne,	116		11,814,683	08
75. Seine-et-Oise,	201		14,307,299	73
76. Sèvres (Deux),	232		9,252,771	19
77. Somme,	216		12,910,440	97
78. Tarn,	140		3,370,148	92
79. Tarn-et-Garonne,	107		3,321,217	88
80. Var,	592		12,712,321	91
81. Vaucluse,	42		2,174,968	33
82. Vendée,	321		15,205,453	95
83. Vienne,	817		9,575,105	80
84. Vienne (Haute),	201		5,616,692	28
85. Vosges,	290		4,617,879	12
86. Yonne,	103		4,628,184	28
Totaux,	18,943		765,404,804 fr.	03 c.

A cette époque, ce fut une question très-agitée de savoir l'influence qu'aurait la répartition de l'indemnité sur la composition des listes électorales, et aussi sur les résultats présumés des élections à venir. Alors le cens était une condition du droit d'élire, et on supposa que l'introduction d'un grand nombre d'électeurs nouveaux dans les colléges allait désormais faire sortir des scrutins des noms de députés tout armés de mauvais desseins contre le régime constitutionnel : un fantôme de réaction était montré à la France nouvelle, et la bonne foi s'en effrayait comme d'un retour infaillible à des temps évanouis. « Avec un ministère de l'émigration, écrivait-on dans une *Revue* sérieuse, il n'y a rien d'impossible à ce que certaines sympathies hâtent l'influence du *milliard* des émigrés sur l'élément électoral. En tout état de cause, nous disons que ce sujet d'éventualité est un de ceux auxquels les amis du gouvernement représentatif doivent le plus penser [1]. »

Par malheur, les défiances des partis semblèrent parfois justifiées. Les familles à qui était faite cette réparation légitime des spoliations révolutionnaires ne la reçurent pas toutes avec modestie, ni même avec gratitude. Les mêmes hommes qui avaient été admirables à supporter les injustices et l'adversité, manquèrent de vertu pour supporter un retour de bonne fortune. Pour quelques-uns, ce changement fut comme l'éveil d'un orgueil longtemps abattu. Et puis, à part ces imperfections humaines, grossies d'ordinaire par l'envie, il y avait dans le parti royaliste des opinions extrêmes, et toutes ces causes mêlées devinrent aisément des semences d'antipathie et de crainte, de soupçon et de colère.

En ce temps-là commença à se constituer une classe politique dont on avait pu déjà entrevoir les tendances et la progression, bien qu'elle fut appliquée à ne se révéler qu'à certaines séparations et à certains murmures; elle se

[1] *Revue de Paris.* Cette *Revue* publia, en quatre articles, le dépouillement des travaux de la commission; tom. III, IV, V, VI. Nous avons suivi ses documents.

désignait elle-même tantôt sous le nom de classe moyenne, tantôt sous le nom de classe bourgeoise ; et bientôt elle tendit à embrasser toutes les existences sociales créées par l'exercice du travail, de l'industrie et de l'intelligence.

Cette classe n'était pas, à proprement parler, une classe révolutionnaire ; mais elle prenait de la révolution tout ce qui répondait à sa vanité ou à son intérêt, à son indépendance ou à sa domination. L'aversion pour les supériorités de naissance était l'inspiration principale de sa politique et de ses actes. Les existences de cour lui étaient surtout antipathiques ; à l'éclat des noms, elle opposait l'éclat des fortunes ; elle était fière de ses parvenus, et elle ne pardonnait à aucun mérite, à moins qu'il ne fût dégagé de souvenirs de race, ou qu'il ne les eût foulés aux pieds.

Deux banquiers de renom, Laffite et Perrier, se mirent à la tête des partis qui tendirent à organiser cette classe à l'état de force politique. La tranquillité dont jouissait la France les avait mis l'un et l'autre dans le cas de donner à leur crédit un développement immense. Ils se servirent de cette puissance comme d'un levier, mais avec des vues distinctes et une conduite diverse. Laffite prit plaisir à faire de sa maison le siége d'une opposition systématique. Napoléon l'avait désigné comme un de ses exécuteurs testamentaires ; c'était un signe éclatant apposé sur sa fortune. Il laissa tous les mécontents, tous les esprits inquiets, tous les chercheurs d'aventure, tous les besoigneux se grouper autour de lui, et quelquefois fouiller dans ses trésors : vaste clientèle qu'il prit pour de la popularité, et dont il se fit un titre d'aristocratie. Perrier, esprit plus politique et plus ferme, n'allait point jusqu'à ces allures de patronage révolutionnaire; il était plus réellement l'expression de cette classe nouvelle, qui, née du travail, ne demandait à la société nouvelle que la sécurité de ses droits. Il n'appelait point à lui les passions de renversement; il se croyait assez fort pour ne point recourir aux révolutions. Les classes de noblesse ou de cour blessaient sa fierté; mais les classes de démagogie blessaient sa raison. Il croyait en un mot à la bourgeoisie politique, oubliant qu'il

y a quelque chose de plus puissant que les vœux d'égalité, à savoir les souvenirs de race, et que la classe moyenne elle-même qu'il pensait dégager de priviléges, une fois maîtresse, trahirait des instincts d'orgueil plus intraitables et plus injurieux que ceux des castes d'aristocratie.

Telle fut l'impulsion donnée aux opinions dans la région politique, impulsion plus redoutable que celle qui avait précédemment emporté les factions. La Charte continua d'être l'invocation de ceux qui, dans les tribunes ou dans les journaux, flattaient des passions et des intérêts de cette sorte; et plus elle paraissait servir à leur défense, plus les orateurs et les écrivains du Gouvernement étaient enclins à ne l'invoquer qu'avec discrétion. On eut dit que la Charte était l'arme naturelle de l'attaque; la défense s'en servait comme d'une arme toujours prête à éclater dans ses mains.

Ce fut aussi le tort du règne de ne point changer hardiment ces rôles en restituant à la Charte son vrai caractère, un caractère de défense énergique pour la royauté. Non que Charles X pensât à être infidèle aux institutions qu'elle avait fondées, mais il savait les antipathies secrètes d'une portion considérable de ses serviteurs, et en les ménageant par sa retenue, il exalta les passions contraires, qui ne craignirent pas de faire de l'amour de la Charte une hypocrisie.

Ce germe d'opinions fermentait déjà dans les chambres et dans les partis, lorsque Charles X alla se faire sacrer à Reims [29 mai]. Cette solennité fut splendide. La magnifique basilique de St-Remi, que la Révolution avait laissée debout, mais ravagée et meurtrie, sembla se rajeunir; on avait réparé ses ruines, et on lui avait rendu ses statues, ses vitraux, ses ornements; ce fut une renaissance soudaine; les vieux siècles semblaient revivre et s'étaler avec toute leur pompe devant des siècles longtemps épris de grandeurs d'une autre sorte.

Tous les princes, tous les grands officiers, les maréchaux, les états-majors, les gardes du corps, la garde royale, une légion de la garde nationale de Paris formèrent au roi un cortége magnifique à son entrée dans la ville

de Reims. La route, depuis le village de Tingueux, n'était qu'un long berceau de feuillage et de fleurs où flottaient mille banderolles et mille drapeaux; les fabriques de Reims avaient pris plaisir à y étaler, sous des formes variées, leurs étoffes les plus précieuses. Le roi marcha de la sorte sous ces voûtes d'une richesse orientale; jamais ne s'était vu un arc de triomphe de cette magnificence.

Les cérémonies du sacre furent imposantes. L'Europe y était présente par ses ambassadeurs; la nation par les députés, par les pairs, par les magistrats; un immense public inondait la basilique; et, devant ces témoins de la France et du monde, le roi jura ce serment que l'Histoire doit conserver comme un souvenir sacré.

« En présence de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre sainte religion, comme il appartient au roi très-chrétien et au fils aîné de l'Eglise, de rendre bonne justice à tous mes sujets, enfin de gouverner conformément aux lois du royaume et à la Charte constitutionnelle, que je jure d'observer fidèlement; qu'ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles. »

Tel était le serment du sacre; il impliquait tous les devoirs et toutes les vertus de la royauté, et Charles X le prononçait avec la foi d'un prince résolu à le tenir.

Il jura de même d'observer les statuts et prérogatives des ordres du Saint-Esprit, de St-Louis et de la Légion-d'Honneur; les temps anciens s'associaient aux temps nouveaux; on eut dû croire la pacification à jamais accomplie.

Puis se firent les onctions sacrées, avec les grandes et touchantes prières que l'Eglise verse sur le front des Rois: admirables supplications, par lesquelles elle demande pour eux au ciel la force de protéger les faibles, de contenir les pervers, de pacifier les bons, de confondre les orgueilleux et de se sauver eux-mêmes à ce prix.

Et enfin l'archevêque mit sur la tête du Roi la couronne de Charlemagne; et, à ce moment, le Dauphin, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon portèrent la main sur cette couronne, comme pour attester, par ce signe muet, qu'ils

juraient de l'affermir sur la tête du monarque, si elle venait jamais à y être ébranlée.

Tel était le sacre, cérémonie sainte, admirable par ses allégories et par ses emblèmes, et dont la vue tint les assistants dans un long et attentif silence, jusqu'à ce que l'archevêque ayant conduit le Roi à son trône, un cri de *Vive le Roi* éclata soudain, sortant de toutes les bouches, remuant les voûtes, et allant éveiller au dehors un cri semblable dans les multitudes pour mourir enfin dans le bruit immense des canons et de la mousqueterie.

Le soir, il y eut des fêtes; le lendemain, des distributions d'honneurs; puis, le Roi visita les pauvres et les malades. C'était un vieil usage que le Roi dans les hôpitaux touchât les malades; il leur disait : Dieu te guérisse! le Roi te touche. Formule de prière et de charité, qui eut dû trouver grâce devant l'esprit incrédule; elle appelait la santé sur les infirmes, et il était beau de penser qu'on attribuait au Roi la puissance d'attendrir le ciel. Charles X alla toucher de la sorte les malades de l'hôpital de Reims; et s'il ne les guérit pas, il les consola; c'était déjà un acte de Roi.

Il alla ensuite visiter le camp de St-Léonard, où étaient réunis dix-sept bataillons d'infanterie de la garde et de la ligne, seize escadrons, un escadron de la gendarmerie d'élite, une batterie d'artillerie à cheval de la garde et quatre escadrons des gardes du corps. Jamais l'armée française n'avait été plus belle, ni mieux instruite; elle aimait à voir un Roi à cheval; Charles X excita l'enthousiasme par sa grâce et sa bonté.

Enfin, il rentra à Paris [6 juin], et là, les fêtes eurent une magnificence nouvelle. La population ne s'était pas encore laissé toucher par les antipathies des partis qui s'organisaient sous le nom de la bourgeoisie. Toute la ville s'illumina; des drapeaux flottaient aux maisons; il y eut des bals dans les marchés; chaque corporation eut ses joies; les théâtres furent ingénieux à créer des pièces de circonstance; tous les arts rivalisèrent; et enfin il y eut à l'Hôtel-de-Ville un banquet où furent conviées deux mille

personnes, toutes prises dans la bourgeoisie parisienne ; et le soir un bal où se mêlèrent toutes les classes. Et à ces fêtes de la Nation succédèrent les fêtes de l'Europe ; chaque ambassadeur eut les siennes ; cette émulation de joie dura quinze jours ; alors les opinions politiques faisaient silence ; elles semblaient désarmées ; on appela ces jours de plaisir : la *trève du sacre.*

Les partis ne devaient pas tarder à reprendre leur état de guerre. Toutefois, la session des chambres ayant été close, les occasions de controverse parurent manquer quelque temps. Mais, aux premiers jours d'octobre, La Fayette reparut. Il revenait, enivré de ses triomphes d'Amérique; en passant à Rouen, il essaya d'exalter les opinions ; l'ordre fut troublé dans les rues en son honneur ; il fallut que la garde royale dispersât les commencements de sédition.

Peu après, mourait un grand orateur de l'opposition, le général Foy. Les partis s'exaltèrent autour de sa tombe; on ouvrit une souscription pour ses enfants; c'était une sorte de supputation des forces ennemies ; le banquier Laffite se mit à la tête de cette œuvre qu'on appela patriotique, et à sa suite parut le duc d'Orléans. Ainsi s'accoutumait-on à se connaître en épiant les moments de lutte et de succès.

Le monde, pendant ce temps, avait vu se consommer des révolutions. Les anciennes possessions espagnoles dans le Nouveau-Monde s'étaient déclarées en état d'indépendance, et l'Espagne avait envoyé une armée pour les ressaisir. Bolivar battit les troupes royalistes, et le Pérou se constitua en République. Toute l'Amérique s'ouvrait, dès lors, à des destinées nouvelles. Le parti libéral applaudissait ces nouveautés et s'en faisait un triomphe. Le nom de Bolivar fut un nom populaire ; on l'exalta par toutes sortes d'honneurs.

En Europe, la mort de l'empereur Alexandre faillit être le signal d'une anarchie étrange. Son successeur naturel devait être le czarowitsch Constantin, second fils de l'empereur Paul Ier, qui était à Varsovie. Mais ce prince avait

d'avance renoncé au trône par un acte alors inconnu; le troisième fils de l'empereur Paul, Nicolas Paulowitsch, ne fit pas moins proclamer à Pétersbourg Constantin, son frère; celui-ci renouvelait en même temps sa renonciation, et mandait à son frère Nicolas que c'est à lui qu'appartenait l'empire. Ce furent quelques jours d'hésitation, et, dans cette hésitation, l'honneur était égal entre ces deux frères, qui se renvoyaient la couronne. Mais un complot de *république slavonne* s'était déjà formé; quelques régiments y étaient entrés, et il devait éclater au jour du serment. Ce jour, on répandit la nouvelle que le grand duc Constantin revendiquait le trône ; ce fut un prétexte, pour les régiments affiliés, de refuser le serment, et il y eut un moment de terreur dans le palais. Le jeune empereur courut aux rebelles à la tête d'un régiment, et fit tirer le canon sur eux; la révolte fut ainsi apaisée. Le lendemain, il dit aux régiments séditieux : « Vous avez perdu l'honneur, tâchez de le recouvrer; je vous pardonne ! »

Tel fut le début du règne de l'empereur Nicolas. La mort d'Alexandre avait été entourée de mystère. En Russie, pays de silence, la vie et la mort sont voilées; toutefois on sait que les derniers jours de cet empereur furent tristes, et l'histoire a des motifs de penser que sa foi secrète ne fut pas étrangère à ses angoisses. Son penchant pour l'Église romaine était connu, mais la politique avait été un obstacle au désir longtemps nourri de rétablir l'unité catholique; pour une âme convaincue, c'était une cause suffisante de douleur. Quoiqu'il en soit, l'empereur Alexandre avait été bienveillant pour l'Église, et elle lui garde des souvenirs que le mystère de sa mort a rendus plus profonds et plus touchants.

1826. — Cependant le cours des idées continuait à Paris d'être rapide et orageux. Aux controverses ardentes de la politique s'ajoutaient chaque jour les controverses plus passionnées et plus périlleuses de la Religion. Le parti libéral était parvenu à reporter la société française aux impiétés du XVIIIe siècle, avec l'esprit, la langue, le style

et l'élégance de moins. La grossièreté cynique suffisait aux haines nouvelles; et aussi, après trente ans de réflexion, l'histoire est confuse de se souvenir à quel prix il fut alors donné aux plus médiocres esprits de conquérir la popularité.

Nous avons dit que les passions irréligieuses s'étaient d'abord attaquées aux missionnaires de France. Cette guerre solennelle de quelques prédicateurs dans leurs chaires, contre les vices et les impiétés, fut dénoncée comme une injure faite à la France et au clergé même; et on poursuivit les missions par l'insulte, par le scandale, par la violation de la liberté et par la profanation publique des églises.

Puis un autre objet s'offrit à la haine. L'ordre des jésuites, dont l'Église avait laissé les vieux débris se rassembler sous des noms divers [1], avait été publiquement rétabli par le Pape Pie VII, peu après qu'il était rentré dans le plein exercice de son autorité. Cet ordre avait aussitôt retrouvé l'énergie de sa vocation, et en peu d'années s'était révélée en France la fécondité de son prosélytisme. Des écoles et des œuvres s'étaient formées, double action sur la société par l'éducation et par la charité. Une de ces œuvres, commencée sous l'Empire par un prêtre modeste, avait pour objet la réunion de quelques jeunes hommes pour la pratique en commun de la piété, sorte d'encouragement mutuel contre le respect humain en un temps où la Religion était tolérée comme une nécessité, mais où l'exercice de ses devoirs était dédaigné comme une faiblesse. Ces commencements d'association avaient grandi, et, sous la Restauration, étaient devenus une congrégation qui embrassait l'élite des salons et des écoles. Cette association avait ses jours de dévotion, et on la voyait se réunir dans une chapelle des Missions-Étrangères sans affectation, et puis se disperser sans bruit, la plupart de ses membres inconnus les uns aux autres, quelques-uns seulement plus remarqués et aussi plus honorés, soit à cause de leurs noms,

[1] Paccanaristes. — Pères de la foi.

soit à cause de leurs exemples. Jamais une parole politique n'avait été proférée dans ces réunions; tout se réduisait à quelques actes de piété cachée; c'était comme une confrérie de chrétiens fervents dans un reste de catacombe.[1]

Or, la politique avait eu, en dehors de cette congrégation pieuse, des associations de prosélytisme d'une autre sorte, et dont l'origine remontait de même aux temps de l'Empire, à cette époque où, Napoléon ayant porté la main sur l'Église, l'esprit royaliste se fit une force naturelle de l'irritation produite dans les âmes fidèles par cette violence. Cette affiliation politique s'était surtout révélée dans la Chambre de 1815; et sa puissance avait paru entraver parfois la liberté du Gouvernement; et, comme la pensée religieuse s'y associait à la pensée royaliste, les esprits irréfléchis purent d'abord confondre deux sortes d'associations d'un objet très-distinct, l'une appliquée à des pratiques de piété chrétienne, l'autre exercée à des actes de prosélytisme politique.

Les partis ennemis à la fois de la Religion et de la royauté ne demandèrent pas mieux que d'accepter et ensuite de perpétuer cette confusion, et vainement la controverse sérieuse essaya de les détromper. Ils imaginèrent d'attaquer, sous le nom général de congrégation, une certaine association mystérieuse ayant pour but de dominer l'État et de le subordonner au clergé; et, pour que ce dessein fut plus odieux encore, à l'idée du clergé ils substituèrent l'idée des jésuites; puis, sous ce nom même de jésuites, ils désignèrent tous les hommes, prêtres ou laïques, qui témoignaient du respect pour l'Église; et tel fut l'entraînement des opinions, que des hommes graves et sensés se prirent à s'émouvoir et à trembler à l'idée qu'en effet les jésuites menaçaient de se rendre maîtres de l'État entier, de la magistrature comme de l'armée, des administrations comme des académies et des écoles.

Cette alarme fut quelque temps un délire contagieux; elle atteignit même une portion considérable du parti royaliste, cette portion surtout qui avait hérité des traditions parlementaires de la vieille monarchie, et pour qui

la liberté de l'Église était son asservissement à l'autorité politique.

Aussi vit-on dans ce soulèvement des opinions contre la congrégation des jésuites d'étranges associations de forces, et le Gouvernement ne fut pas sans inquiétude sur les suites d'une guerre ainsi faite, où tous les coups arrivaient sur lui. Il eut alors la pensée de se dégager des questions ardemment débattues entre les partis, et, puisqu'on faisait croire à la France que les jésuites devenaient les maîtres de l'État, il jugea politique de laisser ouvrir une attaque contre les jésuites dans un de ses journaux accrédités [1].

Un homme était sous sa main, qui avait dans l'assemblée constituante de 1789 jeté quelque éclat par la défense de la constitution de la monarchie et du clergé même; qui avait dans l'émigration publié des livres et des journaux à Londres contre les divers régimes révolutionnaires, et dont l'Empereur Napoléon avait ensuite payé le silence, le comte de Montlosier. Il était resté depuis lors attaché au ministère des affaires étrangères comme publiciste; mais on ne lui demandait pas de travaux, et il jouissait de son loisir dans ses terres d'Auvergne. Tout à coup il reparaît à Paris; il annonce qu'il vient pour dégager le Gouvernement de la responsabilité de ces questions religieuses qui mettent le feu en France; et, en effet, peu de jours après commence à paraître dans un journal du ministère [2] une série de publications, renouvellement des dénonciations de 1760 contre les jésuites, comme s'il y avait encore une justice parlementaire pour les frapper à mort une deuxième fois. Cette nouveauté étonne et déconcerte les opinions; le Gouvernement lui-même s'effraye d'être ainsi défendu, et les publications sont aussi brusquement interrompues que commencées. Mais Montlosier, tête ardente et indisciplinée, reprend le dessein pour son compte, et bientôt il publie un *Mémoire à consulter sur un*

[1] *Le Drapeau Blanc.*
[2] Ibid.

système religieux-politique tendant à renverser la religion, la société et le trône. Ce mémoire allait devenir une Révolution.

13 février. — En ce moment se célébrait un jubilé dans les églises de Paris. L'ouverture s'en était faite avec solennité à Notre-Dame ; les princesses y avaient assisté : grand exemple donné à la population ; et bientôt les exercices se firent partout avec une émulation de piété. On pouvait croire que la Religion avait reconquis toutes les âmes.

Mais les partis grondaient, et la résistance aux progrès religieux était la force principale de leurs oppositions. L'apparition du mémoire de Montlosier en ces circonstances parut un contraste propice. Il venait dénoncer d'abord à l'opinion publique, puis à toutes les magistratures du royaume, l'existence clandestine et illégale des jésuites, et en même temps la formation d'une congrégation religieuse dont les affiliations embrassaient la France tout entière, secte politique dirigée par les jésuites, et qui dominait la puissance publique.

Ce fut une énergique distraction au mouvement religieux qui se déclarait dans les églises. Montlosier, un vieux royaliste de 1789, s'en venant révéler de tels périls du gouvernement, semblait appeler la confiance de ses défenseurs ; et, d'autre part, le parti libéral recevant un tel auxiliaire dans ses luttes acharnées, semblait avertir l'opinion de ce que cette nouveauté avait de trompeur. Il s'ensuivit une mêlée étrange dans les controverses ; tous les esprits semblaient égarés dans leur route, et nulle part n'apparaissait une ferme autorité pour les ramener à la vérité et au bon sens. Il y eut à la chambre des députés des discours éloquents ; la grave parole de M. de Bonald, la parole modérée de M. Frayssinous se fit entendre ; mais les jugements étaient arrêtés d'avance ; rien n'était de force à les redresser. Le *mémoire* de Montlosier arriva de la sorte à la cour royale, qui ouvrit une instruction sérieuse, comme si on lui eût déféré un attentat caractérisé et une violation qualifiée des lois.

Et ce n'était pas alors la seule cause d'agitation religieuse;

des questions d'une autre sorte avaient jeté dans le clergé catholique de profondes scissions ; je parle des questions relatives aux rapports de l'Église et de l'Etat, questions ardentes dans l'ancienne constitution du clergé de France, restées vivaces dans une constitution toute différente, soit par l'emportement de ceux qui aspiraient à réformer brusquement les opinions, soit par l'opiniâtreté de ceux qui tenaient à les perpétuer comme une partie de la foi.

Nous avons brièvement raconté en son lieu l'histoire de la célèbre assemblée du clergé en 1682. L'acte souverain qui, au début du XIXe siècle, avait totalement renversé la constitution de l'église de France, avait montré combien les théories de liberté sont impuissantes à empêcher l'autorité naturelle d'exercer sa fonction de gouvernement et de salut. Il semblait puéril, après une épreuve si éclatante et si décisive de la souveraine puissance du Pape, d'aller fatiguer la soumission du clergé et des fidèles, par la définition des conditions auxquelles doit s'exercer cette souveraineté. Napoléon, dans les articles organiques du Concordat, avait pu avoir intérêt à faire revivre, en les exagérant, des traditions qui donnaient à l'Etat des droits extrêmes sur l'Eglise ; mais il paraissait inexplicable que le gouvernement royal, qu'on accusait de se subordonner aux prêtres et aux jésuites, accréditât des opinions qui étaient la théorie de la suprématie de l'Etat, et plus inexplicable qu'une portion du clergé acceptât et défendît cette théorie comme la formule de sa liberté.

Au milieu de ces contradictions, un prêtre s'était levé, brillant de génie, mais rebelle à la discipline, l'abbé de Lamennais; il avait pris part aux grandes luttes du parti royaliste contre la politique tempérée de Louis XVIII; il avait jeté dans ces controverses des opinions hardies sur le caractère de l'autorité dans la société religieuse, et aussi dans la société politique; il avait, par un ouvrage célèbre, renversé toutes les bases de la polémique chrétienne; il avait, de la sorte, étonné d'abord, heurté ensuite la plupart des hommes, et surtout des prêtres, pour qui il avait combattu; et enfin, irrité par les résistances, il poussait plus

loin chaque jour ses doctrines d'autorité, absorbant la société civile et politique dans la société religieuse, et tirant une à une les conséquences de cette théorie avec une hardiesse de logique, et aussi avec une amertume de langage qui exaltait et effrayait à la fois ses admirateurs.

Une école semblait se faire autour de ce prêtre, alors fidèle et fervent. Le gouvernement supportait impatiemment l'espèce d'indépendance qui s'annonçait en des questions où il se croyait intéressé par des habitudes d'école et par des traditions de parlement. De ce qui n'était qu'une controverse, le ministère fit une opposition; et ce fut une complication de plus dans la mêlée politique où se jetaient confusément les royalistes et les libéraux, les catholiques et les incrédules. De là des commencements de disgrâce contre des hommes dévoués à la monarchie, mais coupables de n'être pas gallicans; le gouvernement semblait oublier que le péril lui venait des partis armés pour le renverser, non de quelques hommes résolus à le servir.

En cette occurrence, l'abbé de Lamennais publia un livre intitulé : *de la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre civil et politique;* c'était le résumé éclatant de sa doctrine sur le caractère de la société religieuse; on crut y voir une atteinte contre les droits de la royauté dans la société politique; l'ouvrage fut déféré aux tribunaux, et ce fut alors un contraste qui attrista les hommes religieux de voir le gouvernement poursuivre un prêtre pour avoir exposé une doctrine d'école, tandis qu'un autre écrivain dénonçait à tous les magistrats de France l'usage de la liberté en matière religieuse comme un attentat contre les lois.

L'abbé de Lamennais, défendu par son ami, M. Berryer, ne fut point condamné pour avoir offensé la dignité royale, il le fut pour avoir provoqué à la désobéissance aux lois, c'est-à-dire aux règles gallicanes de 1682; et quelque tempérée que fut la peine [1], ce n'était pas moins un fait grave de voir un tel germe de dissidence, d'aversion même,

[1] 29 fr. d'amende.

jeté dans les esprits religieux en un moment où la guerre faite à la religion était la guerre faite à l'État. L'abbé de Lamennais ne pardonna point cette blessure ; il devait avoir le cruel malheur de s'en venger par l'apostasie.

Telles étaient les controverses qui occupaient la France ; les questions de religion étaient devenues tout le fond de la politique ; le gouvernement lui-même s'engagea dans ces débats, et il ne s'aperçut pas que la part qu'il y prenait l'exposait à se porter l'auxiliaire du parti libéral, pour qui les opinions gallicanes n'étaient qu'un déguisement des doctrines de révolution.

Et c'est parmi de si ardentes luttes que se faisaient des lois qui eussent demandé le plus de méditation et de calme.

La loi qui devait régler la répartition de l'indemnité de St-Domingue remuait à la fois les passions et les intérêts. Le gouvernement sut faire prévaloir la dignité sur les oppositions. Une commission avait été envoyée au président de la République noire, et elle venait de rentrer à Brest avec l'acceptation des conditions imposées, sous forme d'ordonnance, à la reconnaissance de l'indépendance de cette colonie. Celle qui ouvrait le port de St-Domingue à toutes les nations avait été d'abord combattue par le Sénat d'Haïti ; il se défiait des intentions de la France, et il tremblait qu'elle ne songeât à revendiquer un droit de possession perdu dans le sang et dans les ruines. La commission, aidée des démonstrations d'une escadre, avait emporté les résistances, et le ministre s'en vint raconter à la chambre ce qu'il appelait une victoire, et ce que le parti libéral affectait d'appeler une humiliation. Une indemnité de cent cinquante millions devait être payée aux anciens colons, par le gouvernement d'Haïti, au moyen d'une emprunt ; la loi en devait régler la répartition ; la suite fit une déception de cette réparation disputée par la République d'Haïti, et combattue en France par les partis de révolution.

Une loi sur les substitutions sembla vouloir rétablir l'ancien droit d'aînesse : le Gouvernement songeait à arrêter la division indéfinie de la propriété en France, et aussi à

raviver l'esprit de famille, atteint par l'égalité des partages; c'était attaquer la Révolution dans son instinct le plus profond, et ce fut une occasion de controverses orageuses, qui de la tribune et des journaux passèrent dans les familles. On pensait y ramener des habitudes de respect; peu s'en fallut qu'on n'y allumât des haines. La loi contenait une disposition sur les successions; la chambre des députés l'avait adoptée; la pairie la rejeta.

Puis, dans l'intervalle des sessions, les troubles publics reparurent. Les exercices des missions en étaient encore l'occasion. Rouen avait eu ses scandales au mois de mai; Brest eut les siens au mois d'octobre; et puis éclatèrent ceux de Lyon. Dans la ville la plus imprégnée de foi chrétienne fermentaient comme ailleurs des passions grossières. On ameuta la populace, et on lui fit crier : A bas les jésuites! C'était le cri convenu des séditions; en même temps, on faisait jouer Tartuffe au théâtre; autre façon de frapper d'impopularité l'autorité qui veillait à l'ordre.

Cependant de grands événements se produisaient dans le reste du monde. La Grèce poursuivait son travail de liberté par une guerre obstinée et pleine de drames; l'Europe était attentive à ce spectacle; des conférences se tenaient à Pétersbourg; les grandes puissances épiaient l'occasion de frapper l'empire de Constantinople, tourmenté à la fois par la révolte et par l'anarchie. Ailleurs se consommaient des séparations de peuples : l'Angleterre reconnaissait les États d'Amérique qui venaient de se détacher de l'Espagne, et elle secondait un travail de nouveauté politique, qui venait de se déclarer en Portugal par une constitution envoyée du Brésil à la métropole; d'autre part, l'armée française continuait d'occuper l'Espagne depuis la guerre, et la présence de nos armes pouvait donner lieu à des conflits avec l'Angleterre. Alors on vit paraître à Paris le ministre anglais, M. Canning, homme d'État célèbre, qui, en diverses circonstances, n'avait pas craint de montrer l'Angleterre comme l'auxiliaire des grandes entreprises de révolution dans le monde entier. Il eut avec M. de Villèle des conférences intimes, et on

supposa qu'il avait été convenu que la France laisserait à l'Angleterre la suprématie sur les affaires de Portugal, pour garder son droit de protection sur les affaires d'Espagne. Ce fut le point de départ de grandes perturbations réservées à l'avenir.

Alors reparurent les chambres. Le ministère venait d'éprouver les effets redoutables de la liberté que le règne nouveau avait donnée à la presse. Les journaux avaient acquis un développement auparavant inconnu; ils étaient devenus les maîtres de l'opinion et de la France. On résolut de les contenir par une loi de compression énergique, entreprise difficile, après que le public tout entier s'était accoutumé à obéir à leur impulsion et à n'avoir d'autre pensée que leur pensée. La loi était violente ; à peine fut-elle communiquée, qu'un cri de réprobation partit à la fois de tous les partis; le parti royaliste ne fut pas moins passionné que le parti libéral; on attaqua la loi au nom de la liberté de l'Eglise ; on l'attaqua au nom de la liberté de la révolution; tous les hommes s'étaient accoutumés à se suffire à eux-mêmes, et ceux-là même qui croyaient le plus à l'autorité, exigeaient que l'autorité obéît à leur fantaisie; jamais le désordre des idées n'avait été plus grand, ni la pétulance des controverses plus désordonnée, ni l'ambition plus excitée, ni la jalousie plus ardente, ni la vanité plus irascible. A une société ainsi tourmentée par les passions de l'égoïsme, la liberté de la presse était un besoin et comme un droit de défense personnelle; et c'est ce qui explique l'immense clameur qui partit de tous les points de l'opinion. Les journaux n'eurent même pas besoin de colère pour se défendre : ils n'eurent qu'à servir d'interprètes à l'animosité de tout le public. L'année nouvelle s'ouvrit au milieu de cette bruyante fermentation.

1827. — Dès les premiers jours, le ministère voyant cette grande tempête, avait cru la tempérer en publiant dans le *Moniteur* l'apologie de son projet de loi en termes pleins de mansuétude : « C'était, avait-il dit, *une loi de justice et d'amour.* » L'ironie s'empara de ces paroles, un persiflage amer s'ajouta à la passion furieuse, les journaux

rivalisèrent de moquerie. La loi était rendue impossible avant qu'elle eût été examinée : c'était une arme brisée avant qu'elle fût tirée de son fourreau.

Et, d'autre part, les grandes querelles de religion conservaient leur vivacité passionnée. La cour royale de Paris, après une longue instruction ouverte sur la dénonciation de Montlosier contre les jésuites, avait, toutes les chambres assemblées, porté un arrêt d'incompétence [18 août], motivé sur ce que « d'après la Charte constitutionnelle qui faisait aujourd'hui le droit public des Français, il n'appartenait qu'à la haute police du royaume de supprimer ou défendre les congrégations, associations et autres établissements de ce genre, qui sont ou seraient formés au mépris des lois. » Et aussitôt Montlosier avait changé son attaque en adressant aux deux chambres une pétition dans laquelle il formulait de nouveau ses griefs et demandait que les chambres voulussent bien se déterminer : 1° à prendre en considération l'état de délit flagrant où se trouvent, en France, les divers établissements de congrégations et de jésuites, et à aviser aux mesures les plus promptes pour opérer leur dissolution ; 2° à prendre les mesures nécessaires pour faire reconnaître de la manière la plus solennelle et dans toute son intégrité la déclaration du clergé de 1682, et à en assurer, sous la plus grave responsabilité, l'enseignement dans toutes les écoles et séminaires du royaume ; 3° à nommer, dans le sein de la Chambre, une commission qui, indépendamment des mesures provisoires que la sagesse de LL. SS. pourrait leur suggérer, serait chargée de rechercher les anciennes lois et l'ancienne jurisprudence du royaume, en tant qu'elles assuraient la liberté de la religion contre les entreprises et les procédés abusifs de ses ministres ; 4° enfin à proposer tels amendements à la législation existante qui seraient jugés nécessaires, dans le but de soumettre à l'action des tribunaux ordinaires ces sortes d'infractions à la paix publique. »

Grande nouveauté dans un Gouvernement de voir qu'un particulier put dicter, sous forme de pétition, des actes po-

litiques, qui impliquaient l'exercice de la souveraineté en ce qu'elle a de plus haut, de plus délicat et de plus périlleux. Mais tel était l'entraînement public, qu'on n'examinait pas même quel était cet homme qui entrait ainsi de vive force dans le Gouvernement et lui imposait des opinions et des haines pour les transformer en mesures d'Etat.

Un pair de France, le duc de Fitz James, essaya de le faire connaître. « Veut-on connaître à fond, dit-il à la chambre, cet homme bizarre à qui je ne voudrais avoir à reprocher que de la folie, si les calomnies dirigées par lui contre le personnage le plus auguste, sous le masque d'un respect hypocrite, ne méritaient pas un autre nom? Nous l'avons tous connu en Angleterre! Là, comme aujourd'hui dans ses montagnes, sa tête travaillait toujours, et il fut un temps où il s'exerçait particulièrement à enfanter des plans de contre-révolution. Un jour il convoqua ses amis pour leur faire lecture du dernier de ces projets sortis de son cerveau; et voulez-vous savoir quel était un des moyens qu'il voulait employer contre le jacobinisme? Il ne proposait pas moins que de réunir en armée tous les Capucins de l'Europe, et de faire entrer processionnellement en France cette armée portant la Croix pour étendard. Voilà l'homme qui dénonce aujourd'hui le clergé, les processions et les missionnaires. »

Mais quelles que fussent les bizarreries de cet homme et les contradictions de sa vie, ses actes et ses discours présents répondaient à la passion publique, et les plus fermes esprits étaient emportés par cette contagion de frénésie. La chambre des pairs délibéra sur sa pétition. Un rapport du comte Portalis concluait à ce qu'elle fut renvoyée au conseil des ministres, en ce qui concernait l'établissement d'un ordre monastique non autorisé par le Roi. La chambre ouvrit sur ce point une longue discussion; et l'on vit une assemblée politique délibérer de l'existence des jésuites, comme d'un péril public. Le ministre des affaires ecclésiastiques apporta dans la discussion sa grave parole; il examinait trois points capitaux : — que penser

des éloges décernés à la société des jésuites depuis son origine jusqu'à sa destruction? — Que penser des accusations qui lui avaient été intentées? — Que penser de son rétablissement par Pie VII et de l'introduction de ses membres en France?

M. Frayssinous se faisait apologiste lorsqu'il fallait être politique; les passions ne voulaient pas être éclairées, et c'était peine perdue de leur parler la langue de la raison et de l'histoire. M. de Bonald, le cardinal de la Fare, M. d'Ambray se trompèrent de même à force de sincérité; la Chambre adopta le rapport de la commission; elle ne parut pas soupçonner que cette question des jésuites cachât des questions de révolution; elle pensait affermir l'autorité, elle la livrait à ses ennemis.

Tout, du reste, participait de l'impulsion donnée aux opinions. On vit l'Académie française sortir de la paix de ses travaux pour entrer dans les luttes de la politique. Le projet de loi sur la presse avait été présenté à la Nation comme un projet qui devait éteindre à jamais l'intelligence publique. C'est une loi vandale! avait dit Châteaubriand; l'Académie pensa qu'il lui convenait de se porter la gardienne de l'esprit humain, et elle délibéra sur une supplique à présenter au roi en faveur des lettres, menacées d'un péril de mort.

L'histoire, après trente ans passés sur ces souvenirs, s'étonne et gémit de la passion qui emportait ainsi la société. La loi sur les journaux était une loi de police qui n'approchait pas de l'arbitraire qui avait longtemps pesé sur la presse; les lettres humaines avaient passé par d'autres épreuves, et elles n'y avaient point péri. Quant à la licence, l'Académie, avec un peu de calme, se fut aperçue que Dieu n'en a pas fait la loi du génie humain.

Quoiqu'il en soit, aux délibérations insolites de l'Académie, le ministre répondit par des actes de colère aveugle. Il destitua M. Villemain, qui était maître des requêtes; M. Michaud, qui était lecteur du roi; M. Lacretelle, qui était censeur dramatique: punitions puériles qui, frappant à la fois des hommes d'opinion diverse, rendirent l'Aca-

démie un moment populaire et donnèrent de l'activité aux sarcasmes contre les ministres.

12 mars.—C'est parmi ces incidents que la chambre des députés achevait la discussion de la loi ; elle la vota après l'avoir tempérée par des amendements.

Mais à la chambre des pairs l'opposition était déjà toute prête; elle se déclara par le choix de la commission nommée pour examiner la loi ; ce premier indice exalta le public. Déjà l'effervescence venait d'éclater aux obsèques du duc de Larochefoucault-Liancour, un de ces grands seigneurs qui s'étaient fait pardonner leur nom et leur race en cajolant les révolutions. Tout indiquait qu'un triomphe libéral à la chambre des pairs serait suivi d'une manifestation séditieuse dans les rues. Le ministre assuré de sa défaite pensa prévenir l'éclat; il retira la loi ; il ne fit que hâter l'explosion.

Dès le soir [17 avril], Paris fut inondé de flots d'ouvriers criant dans les rues : Vive la liberté de la presse ! Tels étaient les échos de l'Académie française. On provoqua des illuminations, comme pour une fête nationale. Mais, en quelques quartiers, la joie se transforma en turbulence factieuse; on lançait des pétards dans la foule, et des pierres sur les fenêtres qui n'étaient point illuminées; la force armée dut sévir pour ramener l'ordre.

C'était là un prélude d'explosion à venir.

La garde nationale de Paris n'avait été que médiocrement atteinte par l'esprit de sédition. La bonne grâce du roi était prompte d'ailleurs à désarmer les irritations, et dans une revue, qui avait eu lieu le 12 avril, sa présence avait excité de vifs transports. Touché de ces témoignages, Charles X avait annoncé pour le 29 une revue générale au Champ-de-Mars; il lui était doux de se consoler des oppositions systématiques par les effusions populaires, et peut-être l'expérience des révolutions eût dû plutôt lui apprendre que l'enthousiasme n'est pas toujours une force, qu'il est souvent un péril pour tous les pouvoirs.

Cette revue nouvelle du 29 fut magnifique, mais troublée par quelques incidents que la politique eut le tort de gros-

sir. Le long des rangs de la garde nationale s'étaient répandus des hommes de trouble, semant des excitations, et disant aux légions que le cri de *Vive le Roi!* ne devait pas être proféré sous les armes. Toutefois, les légions défilèrent en saluant le roi par leurs cris accoutumés; seulement ça et là d'autres cris se firent entendre; quelques bataillons crièrent : *A bas les ministres! A bas les jésuites!* La solennité en fut attristée; toutefois le roi rentra joyeux aux Tuileries, il n'avait entendu que les témoignages qui remuaient son âme. Mais les ministres avaient entendu le reste, et ils étaient irrités. Quelques légions passant devant le ministère des finances, et puis sur la place Vendôme devant la chancellerie, avaient même renouvelé des cris épars : à bas les ministres! On délibéra dans la nuit, et on résolut précipitamment le licenciement de la garde nationale tout entière. Dès le lendemain on relevait dans Paris tous les postes, avant même que les journaux eussent pu instruire la population des causes d'une mesure si soudaine. Il se fit à l'instant dans Paris une émotion de colère, qui gagna les plus inoffensifs; tous les ministres n'avaient pas approuvé cet acte de violence; le duc de Doudeauville, ministre de la maison du roi, donna le jour même sa démission; les hommes calmes s'effrayèrent des animosités que cette mesure allait jeter dans tous les rangs; la plupart pensaient qu'à la faute commise par la garde nationale une punition disciplinaire eût été suffisante; les impétueux étaient à peine satisfaits d'une vengeance politique; ce fut durant plusieurs jours l'occasion d'une agitation extrême, aliment nouveau jeté aux partis de révolution.

Quinze jours après, la jeunesse des écoles donnait à cette agitation un caractère de sédition et de crime même.

Le docteur Récamier, jusque-là populaire dans les cliniques des hôpitaux pour sa science et pour son génie, avait été nommé professeur au Collége de France. Comme sa piété égalait son savoir, le parti libéral jeta sur lui le soupçon alors facilement accrédité de jésuitisme. Aussitôt la jeunesse courut insulter ses leçons par des huées. La

force armée parut autour de sa chaire; il y eut des conflits; le cours fut suspendu; mais les jeunes séditieux se saisirent du professeur, et l'entraînèrent vers la Seine pour le jeter à l'eau; on eut peine à l'arracher à ces furieux. Quelques-uns furent punis de peines correctionnelles. Ainsi poussait-on alors la jeunesse à des attentats au nom de la liberté.

Les Chambres achevaient les travaux de la session parmi de telles émotions. La liberté donnée aux journaux au début du règne restait la cause permanente du désordre des idées. Chaque jour, c'était une excitation nouvelle des passions, non-seulement par la discussion violente des actes de l'autorité, mais par mille inventions de nouvelles perfides et de bruits injurieux, semés sans contrôle, et recueillis avec avidité. Le Gouvernement rétablit alors la censure en vertu de la loi de 1822. Il était trop tard : Le silence imposé à la presse après une telle licence fut un contraste que les opinions les plus sensées eurent peine à subir, et les partis furent ingénieux à inventer mille formes d'attaques d'autant plus redoutables qu'à la passion révolutionnaire se mêlait la passion royaliste, la première se tempérant par des semblants constitutionnels, la seconde se légitimant par la profession de la fidélité et de l'amour.

Tout servait d'ailleurs à l'opposition. La mort de Manuel, que la Chambre avait exclu, et que le banquier Laffite avait recueilli avec quelque faste dans son habitation de Maisons, fut une occasion de trouble. La jeunesse voulut s'emparer de son cercueil et le porter dans ses bras jusqu'au cimetière. La gendarmerie fut appelée, et empêcha cette ovation.

D'autres fois, c'étaient des refus de sépulture chrétienne pour des morts qui avaient jusqu'au dernier souffle fait profession d'athéisme; partout il se trouvait des philosophes de taverne pour forcer le prêtre à mentir à sa foi et à celle de ses morts, et partout ces sortes de scandales prenaient un caractère politique et servaient d'attaque à la Religion et d'insulte au trône.

L'histoire ne saurait recueillir tous ces souvenirs, inci-

dents désormais inaperçus, mais qui alors se rencontraient comme un obstacle sous chaque pas de l'autorité.

Le Roi néanmoins gardait sa sérénité, et dès qu'il se montrait au Peuple, sa grâce facile et riante désarmait les préventions et triomphait des colères. Il alla visiter les départements du Nord et le camp de Saint-Omer. Ces contrées ont gardé le souvenir de sa présence; partout il fut accueilli avec transport; il séduisait et charmait les populations; au camp il exalta les soldats : ce voyage fut une fête et une joie. En même temps Madame la Dauphine visitait Cherbourg. Cette femme portait en elle quelque chose de sacré; toute la Normandie courut tomber à ses pieds. On eut pu croire que les oppositions haineuses avaient à peine effleuré la France.

En ces temps de passion politique, les opinions étaient peu soucieuses de reconnaître l'application du Gouvernement à tenir la France à sa hauteur devant tous les Etats. Le dénigrement était plus commode et plus populaire.

Mais ce soin de la grandeur nationale était surtout rendu facile par l'autorité propre de Charles X. Il avait une connaissance parfaite des affaires étrangères; c'était chez les Rois Bourbons comme une tradition de famille de garder cette sorte d'action politique qui s'exerce par la dignité, et nul mieux que Charles X n'avait eu cette supériorité: c'était comme un prestige de la race; et quelle que soit la prétention moderne à se suffire par l'habileté ou par la force, il est permis de se souvenir de l'empire que le respect exerçait autrefois; ce fut tout le secret de la longue prééminence de la France [1].

Alors deux grandes affaires occupaient le Gouvernement.

[1] Qu'il me soit permis de citer ici un jugement qui pourrait sans cela échapper aux mémoires contemporains. « Charles X, » me disait un ministre honnête homme, le comte de Chabrol, après 1830, « Charles X était notre meilleur ministre des affaires étrangères. Il préparait admirablement nos communications d'affaires avec les ambassadeurs; et ce qu'il avait une fois obtenu par sa dignité servait de règle à notre conduite; les ambassadeurs une fois engagés n'auraient pu se désavouer eux-mêmes. Charles X a de la sorte aplani bien des difficultés. »

La Grèce, depuis six ans, disputait sa liberté avec une énergie digne du triomphe, si ce n'est que les factions de l'Europe gâtaient sa cause en se passionnant pour elle. Les cabinets, après avoir longtemps suivi cette guerre comme un spectacle, avaient fini par s'y mêler avec des négociations. Une convention fut signée à Londres entre la France, la Russie et l'Angleterre, pour assurer l'indépendance de la Grèce, et un *ultimatum* fut envoyé à Constantinople, soutenu par les flottes combinées des trois puissances. Tout annonçait quelque dénouement plein d'éclat, après des luttes qui avaient été si longtemps et si vainement cruelles.

La seconde affaire intéressait directement la France.

Il existait depuis plusieurs années des démêlés d'argent avec la régence d'Alger. En 1793 et 1794, des marchands algériens avaient fourni des blés à la France, et la liquidation ne s'en était jamais faite. En 1819, une convention régla la créance à 8 millions, et en 1820 une loi en autorisa le paiement aux créanciers; mais leur mandataire, un juif nommé Nathan Mackri, porta très-haut ses frais de liquidation, et les créanciers, comme il arrive, n'eurent qu'une part médiocre de la somme qui leur était due. De là des réclamations. Le juif Backri étant mort, son fils devenait responsable; il se fit naturaliser Français, et la Régence demanda son extradition à la France. Le droit des gens s'opposait à la demande algérienne, et ce fut la première cause d'une dissidence qui devait bientôt éclater par des affronts et puis par des représailles.

Le dey d'Alger, mécontent de la France, laissa apparemment de la liberté à la fantaisie de ses pirates; deux bâtiments de commerce français furent pillés. D'autre part, la France élevait des fortifications à la Cale, petit port d'Afrique qui lui appartenait, et le dey se plaignit de ses travaux comme d'une menace. C'est au sujet de ces griefs réciproques que le consul général français, nommé Deval, dut avoir des conférences avec le dey. Celui-ci, à la façon barbare, insulta le consul en lui jetant son éventail à la figure, et lui ordonna de sortir de la Casaubah. C'était

une insulte faite à la France, et la punition allait bientôt en être éclatante.

Une escadre parut sous les murs d'Alger, demandant que le ministre du dey se rendit à bord du commandant et portât des excuses au consul, en même temps, que le pavillon français serait arboré sur les forts et salué de cent coups de canon. Le consul de Sardaigne fut chargé de remettre au dey la notification de cette demande. Mais la réparation ne fut point accordée, et le blocus fut aussitôt déclaré.

Ces deux affaires devaient un jour changer la face du monde. Elles gardent dans l'histoire l'empreinte de la royauté de France et de son génie de patriotisme et de fierté.

Tandis que le commandant Collet tenait Alger bloqué par son escadre, les flottes de France, d'Angleterre et de Russie s'apprêtaient à couronner la guerre de la Grèce par un fait d'armes qui devait être plutôt une destruction qu'un combat.

La Porte avait refusé l'ultimatum des puissances relativement à la pacification de la Grèce, et ses armes avaient continué de ravager la Morée. La flotte turque soutenait de sa présence ces exterminations; un armistice avait été violé, et les commandants des escadres combinées avaient ordre de mettre fin par la force à ces barbaries. Leur flotte parut devant le port de Navarrin, où déjà s'était formée en ligne, sur trois rangs, la flotte turque, composée de trois vaisseaux de ligne, d'un vaisseau rasé, de dix-neuf frégates, de vingt-six corvettes, de douze bricks, de cinq brûlots et de quelques autres petits bâtiments sous la protection des canons du fort. Les escadres combinées présentaient une force principale de dix vaisseaux de ligne et de dix frégates; l'amiral anglais Codrington avait pris le commandement comme plus ancien; l'amiral de Rigny commandait l'escadre française; les Russes étaient à l'arrière-garde. L'ordre était donné d'entrer pacifiquement dans le port, et de ne tirer que si les Turcs faisaient feu les premiers.

D'abord on put croire que les escadres ne seraient pas insultées; les premiers bâtiments purent passer sous les batteries et s'en aller prendre leurs positions. Mais une frégate anglaise s'étant avancée pour faire éloigner les brûlots turcs du mouillage occupé par les alliés, un coup de fusil parti d'un de ces brûlots, tua l'aspirant qui allait sur une embarcation communiquer avec eux; et puis, un canot ayant été envoyé en parlementaire au vaisseau amiral turc, le maître pilote anglais fut tué d'un coup de fusil parti de ce vaisseau; en même temps, une frégate turque tirait le canon sur une frégate française; celle-ci riposta par une pleine bordée; ce fut le signal d'une explosion générale. En un moment, la baie de Navarrin fut comme un incendie. Les Turcs resserrés dans une enceinte étroite, et rangés sur leurs trois lignes en fer à cheval, semblaient s'être disposés pour assurer leur propre destruction. Ils se défendirent néanmoins à outrance; mais l'acharnement hâtait leur ruine. Bientôt leurs vaisseaux déchirés et broyés par des coups sûrs furent atteints par la flamme. Eux-mêmes ne les pouvant défendre les faisaient sauter, et c'était un spectacle à la fois imposant et horrible de voir ces bâtiments en feu s'engouffrer dans les flots avec leurs banderolles déployées comme pour attester qu'ils n'étaient pas vaincus. La flotte disparut de la sorte; en trois heures et demie plus de cinquante bâtiments avaient été brûlés, et plus de sept mille hommes avaient péri; la puissance maritime de la Turquie était à jamais détruite. Ce fut le salut de la Grèce; ce fut le commencement d'une destinée nouvelle pour l'Orient.

Toutefois il parut alors, et il a paru depuis à plusieurs peu conforme à la tradition de la politique d'Europe, de désarmer de la sorte la puissance ottomane, qu'on avait coutume de considérer comme nécessaire à l'équilibre des Etats; mais ce qui était une faute au point de vue de la diplomatie, allait devenir, dans l'ordre de la providence, le point de départ d'une révolution que le monde a vu depuis se dérouler par des accidents pleins de mystère. La bataille de Lépante avait arrêté l'Islamisme dans sa marche

sur l'Europe ; la bataille de Navarrin commença sa retraite vers l'Asie : depuis lors, il n'a fait que se débattre contre la ruine.

Cependant les événements lointains, malgré leur éclat, n'étaient pas une distraction des agitations intérieures. La politique gardait ses passions, et ce fut alors une chose inexplicable de voir le ministère aller au-devant des partis, et leur jeter l'occasion la plus désirée par eux de s'engager dans les luttes.

La chambre des députés semblait vouée à la politique des ministres ; mais c'était une maxime constitutionnelle de ne pas laisser épuiser la durée des pouvoirs de chaque législature, et M. de Villèle crut habile de témoigner de sa force en prononçant la dissolution de la Chambre, et en convoquant les collégos pour des élections nouvelles. Une création de soixante-seize nouveaux pairs de France indiqua l'ordre d'idées qu'il espérait faire prévaloir dans le choix des députés, et, le même jour, la censure des journaux était levée par une ordonnance : c'était une disposition de la loi que les élections devaient se faire dans la pleine liberté des partis.

Cette liberté fut une guerre acharnée. Alors reparurent les attaques, les dénigrements, les mensonges, tous les genres de personnalité et d'injure. Et c'est dans la ferveur de cette opposition sans retenue et sans pudeur que s'ouvrirent les élections.

Dès les premiers jours, le Gouvernement put voir que ses espérances étaient trompées ; à Paris le triomphe de l'opposition donna lieu à des manifestations populaires qui eurent tout le caractère d'une sédition révolutionnaire. Le quartier St-Denis fut troublé par des émeutes menaçantes ; des barricades furent dressées ; c'était l'apprentissage des révoltes armées. Des troupes furent lancées sur les séditieux ; les barricades furent emportées ; la guerre des rues avait succédé à la guerre des journaux ; Paris fut en proie aux alarmes, mais l'armée n'hésitait pas dans son devoir, et la sédition finit par être vaincue.

Alors reparut la guerre politique. On attaqua l'armée ;

on l'accusa d'avoir exagéré le péril et ensanglanté la défense. Les journaux publièrent les plaintes des citoyens que les soldats avaient maltraités, et l'on vit enfin la cour royale de Paris évoquer cette affaire, non pour la poursuite judiciaire de ceux qui avaient troublé la cité par les émeutes armées, mais pour celle des magistrats qui avaient veillé à la défense de l'ordre, et appelé l'armée au maintien des lois.

Le directeur de la police, M. Franchet, et le préfet de police, M. Delavau, furent mis en cause ; à la fin, la cour prononça « qu'il n'existait au procès aucun indice d'une participation du premier, aux faits qui avaient donné lieu à la poursuite ; » et quant au second, « la cour déclarait qu'elle ne pouvait apprécier les mesures qu'il avait prises, qu'autant qu'elles auraient été prescrites dans une intention criminelle, ce que rien n'indiquait. » C'était une étrange façon d'absoudre la défense légitime des lois ; mais une nouveauté plus étonnante avait été de voir dans l'instruction de cette affaire l'interrogatoire des officiers qui avaient obéi aux consignes militaires. Ainsi conduisait-on les plus courageux et les plus fidèles à douter du devoir ; la justice ne s'apercevait pas qu'elle se faisait complice des révoltes.

CHAPITRE VIII.

Les partis visent à un renversement de la maison de Bourbon. — L'opposition est maîtresse dans les chambres. — Ministère nouveau. — Écrits séditieux; appel à l'usurpation. — Question des écoles ecclésiastiques. Commission. — Ouverture des chambres. —Nomination d'un conseil de la guerre. —Noms nouveaux dans les affaires. — Deux ordonnances sur les écoles ecclésiastiques. Explosion. — Mémoire des évêques contre les ordonnances. — Autres événements; Guerre de la Russie contre la Turquie. — Dom Miguel, roi de Portugal. — Expédition française en Grèce. — Situation de la France ; suite des luttes ecclésiastiques. — La presse continue ses attaques. — Vagues pressentiments. — Le nom du prince de Polignac paraît dans la politique. — Ouverture des chambres. Discours du roi. Sombres pensées des royalistes. — Royer-Collard président de la chambre. — Projets de lois. Loi municipale. — Événements du dehors. — Mort du Pape Léon XII. — Rejet de la loi municipale. — Indices funestes d'anarchie. — Dignité du roi; il veut venger l'affront fait au consul d'Alger; affront nouveau. — Fin de la session. — Le nom de Polignac reparaît. — Changement de ministère; le prince de Polignac premier ministre. — Impression sur le public. — Actes divers d'opposition. — Associations pour le refus de l'impôt. — Voyages et ovations de La Fayette.—Hiver rigoureux; misère publique; efforts ingénieux de charité. — Ouverture des chambres. — Discours du roi; réponse des chambres; délibérations; refus de concours.— Réponse du roi à la chambre des députés. — Clameurs des journaux; contagion de frénésie. — Translation des restes de saint Vincent de Paul. Redoublement de calomnies contre le roi. — — Rapport au roi du comte de Chabrol, ministre des finances; document mémorable. — Autre jugement sur la situation de la France; note du prince de Polignac. — Révolution de Palais à Madrid.

1828. — Dès ce moment, l'histoire se sent avancer vers des événements qui menacent d'être une révolution.

Les partis visent au renversement de la maison qui occupe le trône, funeste témérité qui peut ouvrir des

abîmes sous les pas de la nation; et comme, après de telles entreprises, les coupables cherchent d'ordinaire à s'absoudre, les uns de leurs attentats, les autres de leurs lâchetés, quelques-uns de leurs inepties, il importe que la vérité soit manifeste, afin qu'il n'y ait point de méprise dans les jugements, et que la postérité sache à qui doivent revenir les condamnations et les louanges.

Ainsi s'expliquent d'avance les particularités que nous allons avoir à recueillir, sans trop nous écarter toutefois de la rapidité accoutumée de nos récits.

Les partis avaient supputé leurs forces après les élections; la majorité passait à la gauche de la chambre; l'opposition royaliste n'avait point grossi ses rangs; le ministère était désarmé; le gouvernement devenait impossible.

Il était arrivé à M. de Villèle ce qui arrive dans le régime constitutionnel à tout homme d'État qui, ayant la conscience de son habileté, pense se suffire par elle contre la puissance des partis. Il avait eu peu de souci des oppositions; il les avait offensées, soit par l'affectation du dédain, soit par l'éclat des grâces. Il avait surtout irrité l'opposition royaliste, qui, retenue en des limites par la déférence, eût pu en un jour de péril lui venir en aide; à force de taquinerie et d'insulte même, il avait fini par en faire une opposition de personnalité et de rancune. Les fautes des partis ne s'excusent pas les unes par les autres, mais elles s'expliquent; M. de Villèle avait poussé à bout l'opposition de droite, en la traitant comme une *défection;* elle se vengea en le livrant désarmé à l'opposition de gauche; et l'opposition de gauche, c'était le renversement, non du ministère, mais du trône.

Cependant il fallut songer à constituer un ministère en regard de la majorité redoutable qui s'annonçait. Ce fut la sollicitude des premiers jours de l'année nouvelle. On s'appliqua à disputer à la gauche la partie de la chambre qui l'avoisinait, et qui se croyait de force à concilier avec ses idées de liberté l'intégrité de la monarchie.

Dans les rangs de l'opposition royaliste, il se trouvait des politiques qui offraient précisément un accord analogue de

pensées. Quelques-uns étaient des esprits chimériques; d'autres étaient des esprits sérieux ; la plupart, toutefois, se faisaient illusion sur la bonne foi des partis qui invoquaient la liberté. L'attention se porta sur ceux dont l'expérience semblait avoir été le plus éclairée, et dont la probité était le mieux connue.

Le comte de Chabrol, ministre de la marine, celui qui, par ses opinions tempérées et par sa vie laborieuse et modeste, avait le moins offensé les partis extrêmes, fut chargé du choix de ces noms ; il le fit avec cette pensée de conciliation rassurante pour le trône et pour la liberté.

Le 4 janvier, les noms suivants étaient au *Moniteur :*

M. Portalis était ministre de la justice et garde des sceaux ;

Le comte de la Ferronnais était ministre des affaires étrangères;

Le vicomte de Caux était ministre de la guerre, mais le droit de présentation aux emplois vacants était remis à M. le dauphin, sous le contreseing du ministre ;

Le vicomte de Martignac était ministre de l'intérieur;

Le comte Roy était ministre des finances;

L'instruction publique était distraite des affaires ecclésiastiques, que l'évêque d'Hermopolis gardait encore.

La direction de la police était supprimée ; M. Delavau, préfet de police, était remplacé par M. Debelleyme.

Dans le choix des noms et dans la distribution des fonctions, il y avait un désir visible de plaire aux partis, qui se plaignaient de voir la domination de la Religion dans la politique. Mais c'était peu les connaître que d'imaginer que la séparation de l'instruction publique des affaires ecclésiastiques calmerait leurs irritations, ou bien que quelques noms nouveaux suffiraient à désarmer leurs prétentions.

L'intervention de M. le dauphin dans les affaires de la guerre leur fut une première occasion de murmure; et le ministère fut prompt à les apaiser, en rétablissant le ministre dans la plénitude de ses attributions. C'était annoncer une politique toute prête à s'abandonner à la fantaisie des partis; tout, dès lors, faisait pressentir la décadence.

Aussi les opinions couraient rapidement à des plans de nouveauté, et la presse était hardie à étaler des desseins qui avaient été jusque-là renfermés dans le secret des conspirations.

Un écrivain, Cauchois-Lemaire, osa parler à découvert de la dépossession de la branche aînée de Bourbon, et il afficha le nom du duc d'Orléans dans un pamphlet, comme pour signaler une complicité qui ne serait pas désavouée[1]. « Allons! prince, disait-il, un peu de courage; il reste dans notre monarchie une belle place à prendre, la place qu'occuperait La Fayette dans une République, celle de premier citoyen de France... Le peuple Français, disait-il encore, est un grand enfant qui ne demande pas mieux que d'avoir un tuteur; soyez-le, pour qu'il ne tombe pas en de méchantes mains.... V. A. n'a qu'à se baisser pour prendre un joyau qui est là par terre, que plusieurs se disputent, et qu'aucun ne peut ramasser, faute d'avoir ce que vous avez *par la grâce de Dieu*..... » Et il ajoutait, après avoir cité l'exemple de l'Angleterre, « afin que le char, si mal conduit, ne verse pas, nous avons fait de notre côté tous nos efforts; essayez du vôtre, et saisissons ensemble la roue sur le penchant du précipice. » Ainsi les desseins n'étaient plus voilés; ils éclataient au grand jour. Cauchois-Lemaire fut cité devant les tribunaux de police correctionnelle comme pour un délit vulgaire, et la conspiration continua de s'étaler devant la France.

Par un étonnant contraste, le garde des sceaux soumettait au Roi en même temps un rapport solennel sur la question que Montlosier avait remuée, et il proposait la nomination d'une commission, « chargée d'examiner les mesures que pouvait nécessiter l'exécution des lois du royaume dans l'enseignement des écoles secondaires ecclésiastiques. » C'était par là que le gouvernement se jugeait en péril de ruine, lorsque des complots longuement préparés n'hésitaient pas à annoncer leur explosion.

La question des écoles secondaires ecclésiastiques im-

[1] Sur la crise actuelle, lettre à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans.

pliquait la question des jésuites, qui tenaient en France sept de ces écoles. La commission allait donc rechercher quelles lois pouvaient être invoquées contre l'usage de la liberté. Des hommes graves étaient appelés à concourir à ce travail; mais avec eux des hommes nourris de préjugés et de rancunes, et cherchant, dans un régime d'égalité civile, l'application des maximes de privilége, au nom desquelles les parlements avaient tenté de se faire les arbitres de l'Église et de la foi.

Peu après, le roi faisait l'ouverture des chambres. Son discours était épié par les partis; il fut calme et noble. Il parla de la Grèce qu'il avait l'espérance de pacifier par des négociations; du combat de Navarrin, qui avait été imprévu, mais qui avait été une occasion de gloire; de la prochaine évacuation de l'Espagne, du blocus d'Alger, de quelques réparations dues au pavillon français pour des injures faites dans les parages américains, et enfin de la situation des affaires intérieures. « Voulant, disait le Roi, affermir de plus en plus dans mes États la Charte qui fut octroyée par mon frère, et que j'ai juré de maintenir, je veillerai à ce qu'on travaille, avec sagesse et maturité, à mettre notre législation en harmonie avec elle. Quelques hautes questions d'administration publique ont été signalées à ma sollicitude. Convaincu que la véritable force des trônes est, après la protection divine, dans l'observation des lois, j'ai ordonné que ces questions fussent approfondies, et que leur discussion fît briller la vérité, premier besoin des princes et des peuples. »

Ce calme langage déconcerta quelques jours les dispositions des partis ennemis; aussi bien y avait-il parmi eux des hommes à qui suffisait cette observation promise des lois, et qui ne demandaient point à la Charte la puissance de secouer les fondements de l'Etat et de briser le trône.

Le gouvernement sembla pouvoir suivre ses travaux à loisir.

Un conseil de la guerre fut institué sous la présidence du dauphin; les vieux noms de l'empire y étaient rassem-

blés; ils promettaient de la sécurité aux opinions, et des exemples au courage et à l'honneur; c'étaient les maréchaux ducs de Bellune, de Raguse et de Trévise, et avec eux les généraux Reille, Rognat, Kellermann de Valmy, Bordesoulle, Auty, Girardin, de Bourmont, de Préval, Dode de la Brunerie, Loverdo, Pelleport, d'Ambrugeac; le maréchal de camp Gentil. St-Alphonse était secrétaire du conseil.

Toutefois, l'impulsion politique heurtait les opinions de deux ministres du dernier cabinet, le comte de Chabrol et l'évêque d'Hermopolis; ils se retirèrent. M. Hyde de Neuville devint ministre de la marine; M. Feutrier, évêque de Beauvais, devint ministre des affaires ecclésiastiques; peu auparavant, M. de Vatimesnil avait été appelé au ministère de l'instruction publique avec le titre de grand-maître de l'Université : trois noms diversement éprouvés, M. Hyde de Neuville par une fidélité courageuse dans les orages de la Révolution; M. de Vatimesnil par une intelligence hâtive des affaires dans la position de secrétaire général de la justice; M. Feutrier par une vie sacerdotale formée aux exemples et aux leçons de St-Sulpice. Mais ces hommes entraient dans un courant politique plus fort que leur volonté et que leur génie.

La commission instituée pour l'examen de la question des écoles ecclésiastiques avait achevé son travail; les jurisconsultes avaient vainement fouillé les vieux textes des lois; ils n'avaient trouvé pour justifier les plans d'expulsion contre les jésuites que les arrêts des parlements qui les avaient déjà proscrits. L'arbitraire légitimait et motivait l'arbitraire, et il trouvait, d'ailleurs, une grande force dans l'applaudissement, assuré d'avance, des partis.

16 juin. — Sur les conclusions du rapport de la commission, deux ordonnances furent portées : la première soumettait au régime de l'Université huit colléges tenus par les jésuites, et elle disposait que désormais « nul ne pourrait être chargé soit de la direction, soit de l'enseignement dans les maisons d'éducation dépendantes de l'Université ou dans les écoles secondaires ecclésiasti-

ques, s'il n'affirmait par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. »

La seconde ordonnance fixait le nombre des élèves des écoles secondaires ecclésiastiques dans chaque diocèse, et en déterminait la totalité dans toute la France; ce nombre total ne devait pas dépasser vingt mille; nul externe ne serait reçu dans ces écoles; et après l'âge de quatorze ans, tous les élèves seraient tenus de porter l'habit ecclésiastique. L'ordonnance semblait vouloir s'adoucir elle-même en ajoutant la création de 8,000 demi-bourses de 150 fr. chacune pour les écoles ecclésiastiques.

Telles furent les ordonnances qui venaient donner satisfaction à la plainte bruyante des partis; la première était signée de M. de Vatimesnil, la seconde de M. Feutrier.

Leur apparition fut soudaine; elle fit l'effet d'une explosion. Les politiques sans foi, les indifférents, les ennemis, ou bien ceux qui sans être sceptiques se défiaient de la piété, ou encore ceux qui jugeant la Religion utile redoutaient son action dans la politique, ou enfin quelques royalistes même, ceux qui se souvenant de la Ligue croyaient voir dans les jésuites un ordre où se transmettait de main en main le poignard des régicides, tous applaudirent avec transport; et il était triste de voir cette méprise des gens honnêtes, au sujet d'actes insolites, qui, à bon droit, exaltaient la joie des factions.

D'autre part, tous les fidèles, tous les fervents, prêtres et laïques, étaient frappés de douleur, et leur émotion prit aisément le caractère de l'emportement. Il y eut dans les journaux royalistes des explosions d'indignation; les ordonnances furent discutées avec éloquence, les ministres furent attaqués avec colère; on s'écriait que la liberté était violée, la conscience opprimée, la Religion insultée, l'épiscopat humilié, la Charte foulée aux pieds; et de fait, il y avait dans ces écoles ecclésiastiques supprimées, dans ce serment imposé, dans ce règlement des vocations ecclésiastiques limitées, et jusque dans cette aumône de bourses, jetées par compensation de la violence, une méconnaissance déclarée de tous les principes de la liberté

politique, religieuse et civile; et la plainte remua facilement la partie du public, en qui survivait la foi, ou, à défaut de foi, la convenance et l'équité.

Mais le Gouvernement était emporté par le courant des passions ; il n'avait de force que contre lui-même.

1er août. — Un mémoire signé des évêques de France fut présenté au Roi pour montrer le danger des ordonnances ; ils déclaraient que leur conscience ne leur permettait pas de concourir à leur exécution ; le Gouvernement passa outre ; l'esprit de révolution était maître de sa raison et de ses actes.

Cependant des événements d'une autre sorte s'accomplissaient en divers pays.

La Russie avait déclaré la guerre à la Turquie, et déjà les combats avaient commencé sur le Danube.

Dom Miguel, second fils du roi de Portugal Jean VI, avait été proclamé roi à Lisbonne, et la constitution envoyée du Brésil par don Pedro, son frère, faisait place à la vieille constitution du royaume; les trois ordres de l'État étaient assemblés en cortès extraordinaires, et il était remarquable que le peuple cette fois avait fait cette révolution royale, exemple qui semblait pouvoir profiter à d'autres États. En peu de temps le Portugal avait été délivré des partis qui l'oppressaient doublement, soit en lui imposant un régime constitutionnel qui blessait ses souvenirs et ses coutumes, soit en le livrant à l'Angleterre sous le nom de protection.

Ce n'était là toutefois que l'heureux établissement d'une autorité, qui devait avoir de tristes retours.

La France portait son attention principalement sur l'Orient; elle s'était éprise d'un amour de chevalerie pour la liberté de la Grèce, et elle était avide d'achever l'œuvre commencée à Navarrin. Les troupes égyptiennes, commandées par Ibrahim-Pacha, continuaient de peser sur la Morée, et le combat de Navarrin n'avait pas arrêté leurs exterminations et leurs ravages. La France résolut d'y envoyer une expédition, élite de son armée, seulement au nombre de quatorze mille hommes, mais suffisante pour

imposer ce que la diplomatie cherchait vainement à arracher par des conventions.

Le général Maison commandait cette expédition : il avait sous ses ordres les généraux Tiburce Sébastiani, Higonet et Schneider; le général Durrieu pour chef d'état major.

Lorsque cette petite armée fut débarquée sur la plage de l'antique Coronée, auprès de Petasidi, toute la Grèce sembla tressaillir; ceux des Grecs qui les premiers aperçurent le drapeau blanc, qui leur avait été annoncé, tombèrent à genoux, bénissant Dieu et glorifiant le nom du roi de France. La liberté était désormais assurée à leur patrie.

Les Égyptiens, de leur côté, qui, par des conventions signées à Alexandrie avec l'amiral Codrington, avaient promis de quitter la Morée, mais qui jusque-là avaient trouvé mille raisons pour ne les point exécuter, commencèrent à voir que les hésitations n'étaient plus possibles. Le général Maison voulait éviter les combats; il n'eut qu'à montrer son armée à Ibrahim. Bientôt se firent entre eux des échanges de politesse militaire. Ibrahim alla voir passer des revues, et il témoigna son enthousiasme : ce n'était plus un barbare ennemi, c'était un frère d'armes. Ibrahim emmena ses troupes, emportant et laissant des témoignages d'estime et d'honneur, et l'armée française n'eut plus qu'à enlever quelques places occupées par les Turcs, et qui étaient comprises dans les conventions.

Il n'y eut de résistance qu'au château de Morée. Les agas qui commandaient la garnison s'étaient mis en révolte contre leur chef, et ils refusaient de se soumettre, déclarant vouloir mourir sous les ruines du fort. Le général Maison y courut avec quelques régiments; l'artillerie était transportée par les vaisseaux de l'amiral de Rigny. En peu de jours, la brèche fut ouverte; les agas, effrayés, arborèrent le drapeau blanc en signe de soumission. Ils demandaient une capitulation; le général leur donna une demi-heure, les menaçant de passer la garnison au fil de l'épée si elle ne se rendait à discrétion. Les agas répondirent que, puisqu'ils se trouvaient devant un représentant du

puissant roi de France, ils se remettaient à sa merci. On entra ainsi dans le fort à moitié détruit, et on y arbora les pavillons des trois puissances; c'est en leur nom que toute la Morée était affranchie.

L'expédition s'était faite en vue d'une pacification plutôt qu'en vue d'une guerre. En sauvant la Grèce, on avait évité des ruptures avec la Porte; mais la puissance ottomane n'allait pas moins en être pour longtemps ébranlée.

Il n'en était pas ainsi de la Russie, qui avait fait de la question grecque une occasion de guerre acharnée. Toutefois, la Turquie, bien qu'épuisée par ses luttes en Grèce et par l'anarchie de ses janissaires, se défendait vaillamment, et les premiers succès des Russes à Akhaltzik et à Varna s'étaient arrêtés à Schoumla, où ils avaient battu en retraite, et puis à Silistrie dont ils avaient dû lever le siége.

En France, la politique avait ses intermittences. La Chambre achevait ses travaux sans trop de tumulte; quelques-unes de ses lois indiquaient un esprit de concession qui énervait l'autorité; une loi surtout parut affaiblir la juridiction souveraine de la cour de cassation sur l'interprétation des lois : une autre régla la liberté des journaux. Le parti libéral exerçait sa prééminence par des changements de cette sorte, sans que toutefois la fidélité des opinions dans le public parut altérée.

La duchesse de Berry fit en ces circonstances un voyage dans la Vendée, et de là elle visita le Midi; partout elle fut fêtée comme aux plus beaux jours de l'enthousiasme royaliste. Ainsi la France était traversée par deux courants d'opinion, l'un monarchique, l'autre révolutionnaire; celui-ci répondant à des idées, l'autre répondant à des affections, l'un plus énergique pour cela même, l'autre plus exposé à des illusions.

31 août. — Le roi, à son tour, visita plusieurs contrées de l'Est avec le dauphin. Partout les populations s'émurent à son approche; l'Alsace tout entière sembla se précipiter sous ses pas; ce n'étaient pas seulement des hommages, c'étaient des effusions d'amour.

Cependant les questions religieuses gardaient leur ardente animosité. Le ministre des affaires ecclésiastiques avait adressé une circulaire aux évêques pour leur demander des renseignements sur leurs séminaires, en exécution des ordonnances. Une réponse fut alors célèbre ; ce fut celle du cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. « Monseigneur, disait-il, la devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II, en 1120, est celle-ci : *Etiamsi omnes*, *ego non*. C'est aussi celle de ma conscience. » Le ministre fit signifier au cardinal, par le roi, la défense de se montrer aux Tuileries. D'autres évêques se soumirent, mais avec des murmures. L'évêque de Chartres, M. Clausel de Coussergues, un prélat des vieux temps, dispersa son séminaire pour toute réponse. Nulle question n'avait jamais troublé à ce point l'épiscopat.

Les partis, à qui cette concession avait été faite, n'en étaient pas plus pacifiés. La presse continuait de verser à flots le dénigrement et l'injure. Un chansonnier était alors célèbre, c'était Béranger. Il faisait chanter la satire, et ses vers, plus amers que piquants, popularisaient l'insulte, le mépris et la haine. Plusieurs de ses chansons, outrageuses pour la Religion comme pour le roi, furent déférées aux tribunaux; il fut condamné à neuf mois de prison et dix mille francs d'amende. Ce lui fut un titre d'honneur; jamais poëte olympique ne reçut plus d'ovations.

1829.—Cependant de vagues pressentiments assombrissaient la politique. Le ministère était sans force, et son système de concession grossissait le parti ennemi. On sentait que le roi n'accédait qu'avec répugnance à des actes hasardeux, et chaque jour naissaient des bruits nouveaux sur des changements de ministres.

Le prince de Polignac était alors ambassadeur à Londres. Il était né près du trône; il était fils de cette amie de la reine Marie-Antoinette, qui avait eu une si triste part dans les impopularités de ces premiers temps de la Révolution. Puis il avait passé sa vie à faire des trames contre les pouvoirs institués en France par la Révolution ; le roi l'aimait comme un souvenir de sa jeunesse, et, bien qu'il

ne crût pas à son génie, il recevait ses conseils ou ses pensées avec complaisance, et cette facilité même avait fini par donner à M. de Polignac une confiance qui ressemblait à de l'autorité.

M. de Polignac ne manqua pas d'amis qui lui dirent qu'il était destiné à arracher le roi aux perplexités d'une politique périlleuse. Il s'établit entre Londres et Paris des communications fréquentes qui firent entrer le nom de M. de Polignac dans les combinaisons possibles d'un ministère nouveau. Mais aussitôt s'élevèrent des murmures pleins de menace. On se souvenait que M. de Polignac, jeune encore, avait refusé le serment de fidélité à la Charte en 1814, et on fit de ce souvenir une occasion de personnalités injurieuses. Était-ce là le ministre que l'Angleterre voulait imposer à la France? Le duc de Wellington espérait-il ainsi achever les humiliations nationales? Tel fut le texte des journaux ennemis; et M. de Polignac étant venu à Paris au début de l'année, put voir de près quelles haines, depuis 1789, restaient attachées à son nom, et quelles passions s'allumeraient si jamais ce nom était jeté dans la politique.

27 janvier.—Le roi ouvrit la session nouvelle des Chambres sous de tels auspices.

Il annonçait le succès de ses armes et celui de sa politique au dehors. La Grèce était pacifiée; la situation de l'Espagne avait permis de retirer les troupes françaises; une Convention venait d'assurer le remboursement des sommes avancées par la France; on attendait encore la satisfaction demandée au dey d'Alger, ou bien on était résolu à le punir avec éclat; une négociation était ouverte pour assurer l'exécution des engagements contractés par le gouvernement d'Haïti; la réparation des dommages faits au commerce dans les parages américains, dans la guerre du Brésil avec Buénos-Ayres, avait été obtenue, et la France était en mesure d'établir de bons rapports avec les nouveaux États de l'Amérique du sud. Et après avoir fait connaître cette situation, le roi ajoutait :

« La presse, affranchie, jouit d'une liberté entière; si

la licence, sa funeste ennemie, se montre encore à l'abri d'une loi généreuse et confiante, la raison publique qui s'affermit et s'éclaire, fait justice de ses écarts, et la magistrature fidèle à ses nobles traditions connaît ses devoirs et saura les remplir.

» Le besoin de placer à l'abri de toute atteinte la religion de nos pères, de maintenir dans mon royaume l'exécution des lois, et d'assurer en même temps parmi nous la perpétuité du sacerdoce, m'a déterminé, après de mûres réflexions, à prescrire des mesures dont j'ai reconnu la nécessité. Ces mesures ont été exécutées avec cette fermeté prudente qui conciliait l'obéissance due aux lois, le respect dû à la religion, et les justes égards auxquels ont droit ses ministres.

» L'expérience, ajoutait le roi, a dissipé le prestige des théories insensées ; la France sait bien comme vous sur quelle base son bonheur repose, et que ceux qui le chercheraient ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés que la Charte a consacrées, seraient hautement désavoués par elle. »

Il y avait dans la parole du roi une tristesse facilement aperçue ; son discours n'en fut que plus applaudi, et surtout par le parti dont il proclamait la victoire. De sombres pensées entraient, au contraire, dans l'esprit des royalistes; et dans la discussion de l'adresse, un député de la droite, M. de Conny, ne craignit pas de signaler des présages funestes. « Profondément convaincu, s'écria-t-il, que la situation morale des esprits et la marche incertaine du pouvoir préparent au pays, dans un prochain avenir, le retour des plus redoutables calamités, je crois devoir signaler au père de la patrie les systèmes qui me paraissent annoncer en France une révolution pareille à celle qui précipita les Stuarts du trône d'Angleterre en 1688. » Fatal pronostic auquel on ne prit pas garde ; alors la voix des prévoyants était suspecte, le courage était de l'exagération, la sagesse était du fanatisme.

Toutefois le côté droit de la Chambre refusa de prendre part au vote de l'adresse; mais l'abstention était une frêle

défense, et la Révolution était peu soucieuse des protestations qui n'éclataient que par le silence.

La majorité, pour le choix des candidats à la présidence de l'assemblée, s'était formée de la gauche et de la portion royaliste qui se croyait forte dans son système de liberté constitutionnelle; elle désigna des hommes qui, sans vouloir une révolution de fait, poursuivaient une révolution d'idées; le roi choisit entre eux M. Royer-Collard; on le savait attaché à la monarchie, qu'il avait servie de ses conseils indépendants au temps de l'exil, et saluée avec joie à son retour; ses opinions étaient solennelles comme des axiomes de philosophie; c'était lui qui avait été le maître de l'école doctrinaire de 1815, cherchant le milieu entre toutes les idées, politique dédaigneux, moraliste austère, sorte de sectaire honnête qui remplaçait la vanité de l'aristocratie par la morgue de l'esprit.

Quelques mois se passèrent à des études de lois; le plus important des projets était l'organisation des départements et des municipalités: sous un gouvernement fort, une telle loi eut fondé la liberté réelle en France.

M. de Martignac avait savamment préparé cette loi; son exposé des motifs était admirable de lucidité et de bon sens. Mais dès le début il avait été visible que le parti libéral, maître de la majorité, avait peu de souci de la faire servir à la liberté; le projet de M. de Martignac servit seulement de texte à des débats dont le terme devait être un ébranlement du trône.

Pendant ces orages de tribune, des événements lointains détournaient çà et là l'attention publique.

Le Portugal avait vu apparaître un germe de révolutions nouvelles. Dom Pedro, l'auteur de la Charte qui avait ébranlé le trône de Jean VI, avait envoyé sa fille dona Maria revendiquer le sceptre qu'avait saisi Dom Miguel; et l'Angleterre l'avait accueillie pour s'en faire un instrument de domination sur le Portugal; c'était un pronostic de guerre civile; toutefois les présages n'étaient qu'entrevus.

Ailleurs se poursuivait la guerre ardente entre les Russes et les Turcs; les armes russes avaient repris l'avantage.

En Angleterre, un travail étrange et nouveau se faisait dans les idées en faveur de la liberté des catholiques; il semblait que cette nation était lasse du contresens d'une politique, qui appelait partout l'émancipation des peuples, et qui perpétuait en son sein un système d'oppression barbare; le ministère tory, conduit ou inspiré par le duc de Wellington et sir Robert Peel, s'était mis à la tête de cette réaction; il la réalisa par un bill célèbre, qui allait affranchir les catholiques des incapacités qui pesaient sur eux depuis les actes frénétiques de Henri VIII et d'Élisabeth.

Le Pape Léon XII n'avait qu'entrevu ce retour de liberté; il était mort, regretté du monde, et surtout de la France; le cardinal Castiglioni lui succéda sous le nom de Pie VIII (31 mars).

La discussion de la loi départementale se poursuivait parmi ces émotions venues du dehors. Les partis s'étaient mêlés; d'une loi de gouvernement et de liberté, ils cherchaient à faire un levier d'opposition et de renversement. Le côté droit repoussait la loi pour ses tendances de démocratie, le côté gauche pour ses tendances d'aristocratie; deux sortes de griefs, qui se combattaient, mais qui montraient l'espèce d'antipathies qui se cachaient dans les controverses constitutionnelles; la France présentait comme une sorte de scission entre deux peuples dans un même peuple, avec des passions soupçonneuses des deux côtés, avec des haines égales, et des vanités également irritables.

Il eut fallu une autorité qui s'imposât avec énergie, entre ces rivalités d'orgueil; cette autorité était absente; la bienveillance ne la pouvait suppléer.

La loi avait été transformée par une commission prise dans le côté gauche; le ministère repoussait les amendements, et le côté droit pensa n'avoir plus qu'un rôle facile en regard d'une lutte ouverte entre les ministres et la majorité; ce fut de se taire. Il en résulta la défaite des ministres; mais aussi un premier choc pour le gouvernement tout entier. Il eut été politique pour les royalistes de com-

battre des amendements qui faussaient l'initiative royale, et transportaient le pouvoir dans les partis; ils crurent plus habile de laisser les ministres exposés à un affront, c'est-à-dire à un péril. Les ministres avaient prévu cette issue d'une situation violente des opinions; et à peine un premier amendement de la gauche était proclamé, qu'une ordonnance était apportée annonçant que le projet de loi était retiré. Ce fut comme un coup de théâtre; la gauche était muette d'étonnement et de colère; les centres ministériels étaient immobiles de stupeur; le côté droit était serein, mais dans sa sérénité perçait le sourire du triomphe, sourire qui n'ôtait point l'inquiétude aux plus pénétrants. « Nous marchons à l'anarchie! » avait dit Martignac. Le vote du budget, péniblement arraché aux oppositions, fut un indice de plus des passions qui fermentaient dans l'État comme dans les partis.

Déjà des changements de ministère s'étaient fait pressentir; il n'y eut d'abord que des modifications; mais un renouvellement complet semblait inévitable. Alors commencèrent des intrigues ardentes autour de Charles X, et dans tous les partis; ce fut un travail où parut s'affaiblir encore l'initiative du monarque; il semblait qu'il fut donné aux opinions de s'imposer par leurs manéges; le droit de régner n'était disputé qu'au Roi.

Il restait du moins à Charles X sa dignité personnelle; et dans la décadence de l'autorité politique, le sentiment royal vivait toujours. C'est en ces rencontres que se poursuivait avec le plus de fierté la réparation des insultes du dey d'Alger. Le vaisseau la *Provence*, monté par le commandant de La Bretonnière, se rendit dans la rade d'Alger pour signifier la demande de satisfaction de la France. Ce fut l'occasion d'une insulte nouvelle. Une batterie de la Casaubah tira sur le pavillon parlementaire et toutes les batteries des ports tirèrent à leur tour; la *Provence* fut criblée; La Bretonnière s'éloigna sans riposter; son navire emportait des blessures d'où devait partir la foudre qui bientôt vengerait ce nouvel affront.

Cependant le roi venait de clore une session qui n'avait

donné lieu qu'à des débats violents et stériles. Huit jours après, les ministres se retiraient; alors parut enfin le nom de Polignac, si souvent prononcé par les intrigues, si longtemps insulté par les factions. Dans ce long travail du gouvernement, se cherchant une force au milieu de la mêlée des opinions, les affidés du prince de Polignac avaient été ingénieux à le montrer égal à la gravité de la situation présente. Des notes, habilement concertées entre Paris et Londres, l'avaient fait supposer de force à se jeter utilement au travers des partis pour les désarmer; quelques-unes de ces notes avaient même étonné le roi, qui, habitué à aimer la grâce familière du prince de Polignac, n'avait jamais senti le besoin de lui croire quelque fermeté de raison et d'intelligence. D'ailleurs, la plus vive préoccupation du roi était celle des périls de l'Etat, et il pouvait penser que la première condition de salut était la fidélité et le courage. Ainsi fut-il conduit à l'idée de remettre la défense du trône à M. de Polignac. A la distance où nous sommes de ces temps troublés, l'Histoire semblerait tentée de dire qu'il eût été plus politique de la remettre à ceux d'entre les hommes de la gauche qui, avec des pensées arrêtées de liberté constitutionnelle, étaient loin de vouloir ébranler la monarchie ; il y en avait quelques-uns de ceux-là, en effet, et l'Histoire nomme surtout Casimir Périer. Mais dans l'entraînement furieux des opinions, de tels choix auraient été un signal d'alarme; tous les royalistes se seraient récriés, et bientôt ils se seraient enfuis de tout contact avec un tel système de pouvoir; la gauche eut persisté dans ses plans de conspiration, et le plus ferme caractère eût fléchi dans cet isolement systématique, où venait de s'affaisser le talent brillant, le courage honnête et la raison tempérée de M. de Martignac.

Quoiqu'il en soit, le prince de Polignac parut au roi le ministre qui convenait aux périls présents. Avec lui furent appelés aux affaires: M. Courvoisier, garde des sceaux; le comte de Bourmont, ministre de la guerre; le comte de Rigny, ministre de la marine; le comte de La Bourdonnaye, ministre de l'intérieur; le baron de Montbel, ministre

des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique; le comte de Chabrol, ministre des finances.

Il y avait dans ce ministère des variétés d'opinion qui n'indiquaient point des pensées de violence politique. Courvoisier avait été, en 1815, l'un des défenseurs du système de modération dont M. Lainé avait été l'expression la plus éloquente et la plus pure. M. de La Bourdonnaye, longtemps chef de l'opposition royaliste, s'était habitué aux formes de gouvernement parlementaire, et l'arbitraire eût mal convenu à un caractère et à un esprit qui cherchait l'éclat de la controverse. M. de Chabrol gardait ses habitudes de tempérament et de politesse. M. de Montbel n'avait rien de menaçant dans sa modestie. M. de Rigny paraissait entouré de renommée, et nul parti ne le revendiquait pour ses opinions. Le général Bourmont, seul, portait un nom qui semblait éveiller des rancunes; mais son esprit connu les désarmait, et, d'ailleurs, nul ne pensait alors qu'il dût être nécessaire de se servir contre les factions d'une autre force que celle des lois.

Toutefois l'ensemble de ces noms, avec leurs qualifications d'aristocratie, parut présenter une pensée systématique en sens inverse des prétentions universelles d'égalité. Aussi la valeur personnelle des ministres ne fut pas discutée; chacun eut pu être jugé avec bienveillance; tous furent repoussés avec horreur. Jamais changement de ministère n'avait excité ces anathèmes; le parti libéral, qui s'était vaincu lui-même dans ce rejet de la loi départementale, vengeait sa honte par la fureur. Tous les journaux semblaient emportés par une même colère, et les plus modérés ne se défendaient pas de cette contagion de frénésie. « Coblentz, Waterloo, 1815, disait le journal le plus politique, voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère... Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte qu'humiliations, malheur et dangers [1]. » Ainsi parlaient les plus retenus; l'histoire peut juger de l'emportement des autres. Aisément l'opposition atteignit la per-

[1] *Journal des Débats*, 15 août.

sonne du monarque, et il y eut des punitions judiciaires; elles ne firent qu'exalter les irritations. Le pire indice des décadences, c'est que le respect ne soit pas une règle des oppositions, et surtout qu'elles recherchent les condamnations comme un honneur.

Pour donner de la vraisemblance aux alarmes, le parti libéral organisa des associations en vue du refus de l'impôt, au cas où il serait établi sans le consentement des Chambres. C'était réaliser d'avance l'hypothèse d'une violation de toutes les lois.

Chose imprévue! l'exemple de cette provocation séditieuse partit de la Bretagne, des mêmes régions qui avaient donné des exemples si différents. En ces fortes populations, la foi se mêlait à l'indépendance, et déjà on avait vu, aux premiers débuts de la Révolution française, venir des mêmes lieux des signes semblables d'indiscipline.

« Nous, soussignés, disait un acte d'association publique, habitants de l'un et l'autre sexe dans les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne, sous le ressort et la protection de la cour royale de Rennes, liés par nos propres serments et par ceux de nos chefs de famille au devoir de fidélité au roi et d'attachement à la Charte; considérant qu'une poignée de brouillons politiques menace d'essayer l'audacieux projet de renverser les bases des garanties constitutionnelles consacrées par la Charte; considérant que, si la Bretagne a pu trouver dans ces garanties la compensation de celles que lui assurait son contrat d'union à la France, il est de son devoir et de son intérêt de conserver ce reste de ses libertés et de ses franchises; il est dans son caractère et de son honneur d'imiter la généreuse résistance de ses ancêtres aux envahissements, aux caprices et aux abus d'autorité du pouvoir ministériel; considérant que la résistance par la force serait une affreuse calamité; qu'elle serait sans motif lorsque les voies restent ouvertes à la résistance légale; que le moyen le plus certain de faire préférer le recours à l'autorité judiciaire est d'assurer aux opprimés une solidarité fraternelle;

» Déclarons, sous les liens de l'honneur et du droit : »
Suivait la déclaration.

Et la déclaration portait une souscription d'argent pour chaque associé, à l'effet de fournir aux frais d'une défense légale organisée contre la perception des impôts établis où à établir en violation de la Charte. Des procurateurs généraux étaient institués pour recueillir les souscriptions, et exercer au nom des associés tout recours contre la violence des exacteurs.

Telle était l'*Association Bretonne*, jetée comme un brandon au milieu de la France. Le Gouvernement crut faire assez contre cette attaque déclarée, en publiant au *Moniteur* un article d'apologie. « Il n'est sorte de calomnies, disait l'article, dont les journaux n'entourent le ministère. » Faible défense contre la contagion ! Partout éclataient des actes semblables de sédition légale, et vainement les tribunaux essayèrent de les combattre par des punitions.

Cette guerre universelle faite au ministère de M. de Polignac fit hésiter la défense de ses amis. Quelques ministres même furent effrayés ; M. de Rigny n'accepta pas le portefeuille de la marine : le baron d Haussez fut nommé à sa place. Puis M. de Polignac ayant été fait président du conseil, M. de La Bourdonnaye se retira. M. de Montbel passa au ministère de l'intérieur, et M. Guernon de Ranville, magistrat honorable, mais inconnu, prit les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique. Enfin Châteaubriand qui avait l'ambassade de Rome donna sa démission ; il voulait la déposer lui-même aux pieds du roi ; on lui refusa cette grâce, dont il eut fait, pensait-on, une occasion de supplication politique contre ses ministres.

Le public fut prompt à supposer que les hommes raisonnables fuyaient M. de Polignac pour n'être pas ses complices. On se mit dès lors à lui supposer des desseins extrêmes, et nulle invention créée par la peur ou par la haine ne fut au delà de la crédulité publique.

En même temps, La Fayette avait entrepris des courses politiques dans quelques parties de la France. Il avait

paru à Clermont, à Issoire, à Brioude, appelant les ovations et semant des excitations révolutionnaires. Il était député, et ce titre, qui eût dû lui imposer la retenue et le respect, servait à couvrir le scandale des provocations. Il se rendit à Grenoble, où l'attendaient des triomphes. Un ancien maire, vieillard de 74 ans, lui présenta, aux portes de la ville, une couronne de chêne à feuilles d'argent, « comme un témoignage de l'amour et de la reconnaissance du peuple. » De là, il courut à Vizille, d'où étaient partis les premiers feux des révoltes en 1789; là, il trouva des triomphes plus bruyants encore. Le maire lui fit des harangues; un banquet lui fut offert, et des députés prirent part à ces hommages. Enfin il s'achemina vers Lyon: là était le but de sa marche. Près de cinq cents cavaliers, huit à neuf cents jeunes gens à pied, et une foule de personnes en voiture étaient allés à sa rencontre jusqu'aux limites du département; il entra avec tout ce cortége. Un député, le docteur Prunelle, lui fit un dicours comme à un roi, et La Fayette répondit avec le ton qui convient à un maître. « Je me trouve au milieu de vous, dit-il, dans un moment que j'appellerais critique, si je n'avais reconnu partout sur mon passage et si je ne voyais dans cette puissante cité cette fermeté calme et même dédaigneuse d'un grand peuple qui connaît ses droits, sent sa force et sera fidèle à ses devoirs; mais c'est surtout dans la circonstance actuelle que j'aime à vous exprimer un dévouement auquel, jusqu'à mon dernier soupir, votre appel ne sera jamais fait en vain. » Et, après cet échange de paroles pleines de menaces, on fit monter La Fayette dans une calèche que traînaient quatre chevaux blancs; il s'avança de la sorte parmi des flots de peuple jusqu'à la demeure qui lui était préparée; là il reçut des députations des villes voisines avec des discours semblables. Durant huit jours, ce ne furent que des banquets et des fêtes; on eût dit un délire; mais un délire véritable, c'est que l'autorité restait témoin inerte de ce spectacle; les journaux même crurent politique d'en diminuer l'importance; on en montra le ridicule, on n'en vit pas le péril. Le parti libéral, plus habile au métier des conjura-

tions, sema le récit des ovations de La Fayette au nombre de cent mille exemplaires; après quoi le vieux complice de toutes les trames qui avaient eu besoin d'une popularité inepte et titrée s'alla reposer dans son château de Lagrange, laissant la conspiration révolutionnaire à découvert devant le Gouvernement de Charles X.

1830. — L'année s'ouvrit sous ces auspices. Un hiver rigoureux sévissait sur la population indigente; les travaux étaient interrompus; il fallut multiplier les secours et les aumônes. A cette sorte d'activité, les Bourbons étaient admirables. Charles X épuisa sa cassette; les princes rivalisèrent de charité; tous furent ingénieux à multiplier les secours. Des fêtes furent données à l'Opéra pour exciter le zèle; le roi y parut; la population l'applaudit; en ces rencontres, on eut pensé que la politique n'avait plus aucune de ses passions.

Mais, en même temps, les associations pour le refus de l'impôt couvraient la France : défi jeté au gouvernement, provocation jetée aux séditieux.

Ainsi, tandis que les actes protecteurs de la royauté excitaient un moment la gratitude, les actes de rébellion déclarée restaient assurés de la popularité. La magistrature même cédait à ce torrent, et l'impunité semblait promise aux entreprises les plus téméraires.

2 mars. — Après deux mois passés en efforts ingénieux pour tempérer la souffrance du peuple, l'ouverture des chambres se fit avec éclat. Tout promettait une session pleine de drames.

Le discours du roi annonçait une situation prospère. La Grèce était pacifiée; une royauté allait y être établie; des négociations étaient ouvertes pour mettre fin aux ruptures politiques qui troublaient le Portugal; la question algérienne ne pouvait se résoudre que par la guerre; le roi était résolu de venger l'honneur de la France; l'état des affaires intérieures était admirable; les produits de 1829 avaient dépassé les prévisions du budget; les charges publiques allaient pouvoir être allégées, et un projet de loi sur l'amortissement présenterait un plan de remboursement ou

d'échange, où se concilieraient l'intérêt des contribuables, celui des créanciers et le bien de l'Etat.

C'était une situation brillante; mais la politique ne se laissait pas désarmer par la prospérité; on était en des temps où la passion domine les intérêts, et c'est d'ordinaire l'indice assuré des révolutions.

Aussi les partis ne saisirent que ce qu'il y avait de politique dans le discours du Roi.

« Messieurs, disait-il à la fin, le premier besoin de mon cœur est de voir la France heureuse et respectée, développer toutes les richesses de son sol et de son industrie, et jouir en paix des institutions dont j'ai la ferme volonté de consolider le bienfait.

» La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne; ces droits sont sacrés; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

» Pairs de France! Députés des départements! je ne doute point de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

Cet air de menace, dans un roi clément, n'effraya pas les partis, il les exalta.

Les Chambres eurent à délibérer leurs réponses. A la chambre des pairs une commission modérée avait été chargée de rédiger l'adresse; la Chambre entière s'associa à l'expression de ses pensées; un seul orateur se fit entendre, c'était Châteaubriand, et l'histoire doit recueillir quelques-unes de ses paroles; elles indiquent à quel degré s'était exaltée la défiance, ou bien à quelle irritation l'envie était arrivée.

« La France, avant le 8 août, disait-il, était tombée

dans le plus profond repos; le Roi, entouré d'amour et de respect, n'avait plus qu'à jouir du spectacle des bienfaits qu'il avait répandus sur ses peuples. Tout principe de mouvement était détruit dans les masses; elles avaient obtenu ce qu'elles avaient demandé: la liberté et l'égalité par-devant la loi. Où étaient-ils ces grands ennemis de la légitimité, contre lesquels la résistance des anciens ministres se trouvait insuffisante?... Il y a une force, ajoutait-il, dont j'oserai me vanter, parce que, le cas échéant, je ne tirerais pas cette force de moi, mais de la nature des choses; qu'on mette devant moi une usurpation quelconque, et qu'on me laisse écrire; je ne demande pas un an pour ramener mon Roi, ou pour élever mon échafaud. La liberté est la première alliée de la légitimité. »

Et enfin à ces affirmations il mêlait des présages. « Toute révolution venant d'en bas est aujourd'hui impossible; mais cette révolution peut venir d'en haut; elle peut sortir d'une administration égarée dans ses systèmes, ignorante de son pays et de son siècle. Je renferme mes pensées; je contiens mes sentiments; je ne développe rien; je n'approfondis rien; je ne lève point le voile qui couvre l'avenir; je laisse ce discours incomplet, parce que mon attachement à la légitimité arrête et brise mes paroles.... Tout ce que je ne dis point ici, je désirais le dire à S. M. en la suppliant de m'accorder la douloureuse permission de déposer à ses pieds ses bienfaits. Qui sait ce qu'une voix fidèle, émue, sortant du cœur et des entrailles d'un royaliste, aurait pu produire? Cette voix, il ne m'a pas été donné de la faire entendre!... »

Et après ces gémissements, Châteaubriand s'abstenait de voter pour ou contre l'adresse, *afin de garder à la fois les convenances des liaisons parlementaires et de satisfaire à ses scrupules politiques.*

C'était mettre à la fois de la personnalité et de la poésie dans la politique; ainsi ne se sauvent point les États: Châteaubriand ne devait point tarder à éprouver soit le péril de ce qu'il appelait des scrupules et des convenances, soit la chimère de ses illusions.

L'adresse des pairs fut donc votée telle qu'elle avait été préparée, avec un mélange de paroles d'hommage et de conseils voilés.

« Le premier besoin du cœur de Votre Majesté, disait à la fin la pairie, est de voir la France jouir en paix de ses institutions; elle en jouira, sire. Que pourraient, en effet, des insinuations malveillantes contre la déclaration si expresse de votre volonté de maintenir et de consolider ces institutions? La monarchie en est le fondement; les droits de votre couronne y resteront inébranlables : ils ne sont pas moins chers à votre peuple que ses libertés! Placées sous votre sauvegarde, elles fortifient les liens qui attachent les Français à votre trône et à votre dynastie, et les leur rendent nécessaires. La France ne veut pas plus de l'anarchie que son roi ne veut du despotisme. »

C'était désavouer avec des artifices de flatterie les desseins que pourrait former le monarque; et aussi c'était autoriser des soupçons déjà accrédités dans le public. Toutefois le roi eut le bon goût de prendre au sérieux ce langage, et il répondit à la pairie *qu'elle avait parfaitement compris et senti l'ensemble de son discours* [9 mars 1830].

Mais la chambre des députés avait mis moins de tempéraments dans la première manifestation de ses pensées; elle avait hâte de faire de son adresse une menace de révolte.

Il y avait à la gauche de cette Chambre un petit nombre d'esprits pétulants et bornés, et, comme il arrive, c'étaient eux qui emportaient tous les autres. Un de ces députés, doyen d'âge, présida les séances pour la constitution du bureau; c'était Labbey de Pompières, nom bruyant en ces jours d'orages, aujourd'hui effacé des souvenirs. Il y a des hommes qui sont prédestinés à troubler les États; ce sont d'ordinaire des hommes médiocres, parfois des hommes ineptes; quand les révolutions sont faites, on s'étonne qu'il faille si peu de magie pour tromper les peuples.

M. Royer-Collard fut nommé président. Il sut que Labbey de Pompières allait, en lui laissant le fauteuil, faire un discours de séditieux; il sortit de la Chambre, pour

n'être point mêlé à des échanges de politesse parlementaire, d'où l'on voulait faire sortir des provocations qui auraient renouvelé l'exemple du jeu de paume. Labbey de Pompières se résigna, et le lendemain il remit le fauteuil sans trop de scandale.

Mais l'adresse longtemps et violemment discutée garda le caractère que lui voulaient imprimer les partis rebelles; le ministère manquait d'orateurs; Courvoisier, le seul qui eût été dressé aux combats de la parole, était malade; quelques apologies furent balbutiées; l'opposition n'eut devant elle qu'un petit nombre de royalistes mal écoutés, parce que dans leur langage, il y avait plus de chevalerie que de politique; une grande voix toutefois se fit entendre, celle de Berryer, député nouveau, montré dès lors à une grande destinée de tribune; mais tout cédait à l'emportement des opinions, et une partie de la droite, qui, par degrés, avait fini par mériter ce nom de défection, donné d'abord comme une injure, eut le malheur de prêter sa complicité à des déclarations offensives pour le roi, si ce n'est qu'on s'efforça de les entourer d'une expression constitutionnelle, et de cacher, sous des paroles de convenance, le dessein visible d'une révolution.

« Sire, disait la Chambre, la Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur, et dont V. M. a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre, comme un droit, l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est, en effet, indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées, et que nous ne souffrirons jamais qu'on ose tenter de franchir; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait, du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. »

C'était une rupture constitutionnelle manifestement énoncée; et de quelque façon que les opinions plus calmes

aient voulu depuis juger ce déni de concours, fondé non sur des actes définis, mais sur des hypothèses injurieuses, c'était toujours la contestation du droit royal et la déclaration de la suprématie de la Chambre; en un mot, c'était en principe l'abolition de la royauté.

Après cela, les protestations de soumission pouvaient ressembler à d'inutiles ironies.

« Une défiance injuste, ajoutait la Chambre, des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration; votre peuple s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui; il s'en inquiète, parce qu'elle est menaçante pour ses libertés.

» Cette défiance ne saurait approcher de votre noble cœur. Non, Sire, *la France ne veut pas plus de l'anarchie que vous ne voulez du despotisme.* (La Chambre répétait une phrase de l'adresse des pairs.) Elle est digne que vous ayez foi dans sa loyauté, comme elle a foi dans ses promesses.

» Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi, que la haute sagesse de V. M. prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer, entre les pouvoirs de l'État, cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du trône et de la grandeur de la France. »

Ainsi la Chambre disait au roi de prononcer, mais en lui imposant le choix qu'il avait à faire, et plus elle témoignait de déférence par l'expression, plus elle était offensante en réalité. L'adresse fut votée par une majorité de 221 voix contre 181; on l'appela longtemps pour cela l'adresse des 221; c'était la première victoire politique du parti libéral; lui-même s'en émut, et il y eut dans le public un moment de surprise et de silence, comme à un présage de catastrophes.

On avait douté si le roi recevrait la grande députation qui devait lui porter cette adresse. Il parut mieux convenir de répondre à la violence par la dignité. La Chambre

fut introduite avec appareil; Royer-Collard lut l'adresse avec émotion; il n'en approuvait point la pensée ni la forme, et d'avance il avait dit aux partis : *Le roi ne rendra pas son épée*. Sa voix troublée avait à peine fait entendre les derniers paragraphes; le roi qui l'avait écouté avec calme répondit d'une voix sereine : « Monsieur, j'ai entendu l'adresse que vous me présentez au nom de la chambre des députés. J'avais droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais; mon cœur s'afflige de voir les députés des départements déclarer que de leur part ce concours n'existe pas.

» Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session; ces résolutions sont immuables, l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter.

» Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

On s'accorde à dire, dit un écrivain peu enclin à la bienveillance, que Charles X parut dans cette audience avec beaucoup de grâce et de majesté. Aussi M. Royer-Collard ne put s'empêcher de s'écrier en sortant : « Je ne savais » pas encore tout ce qu'il y avait de force et de prestige » dans les paroles d'un roi [1]. »

Trois jours après, une ordonnance prorogeait la session des Chambres au premier septembre.

Il eut semblé facile de donner à cette crise politique une issue propice au roi; car le bon sens de la nation était enclin à reconnaître que non-seulement le droit, mais la convenance était du côté du Gouvernement; la réponse du roi avait ému les députés et le public, et telle était la disposition des esprits à se réfugier sous l'autorité, dans ces luttes d'opinions, où perçaient des passions d'égoïsme plus que des griefs politiques, que le jour où parut l'ordonnance de prorogation, les fonds publics furent cotés, le 5 0/0 à 106 fr. 70 c., le 3 0/0 à 83 fr. 60 c. La confiance

[1] *Hist. de France pendant la dernière année de la Restauration*, par un ancien magistrat. 1er vol. — 1839.

n'était donc point troublée, et une conduite ferme et patiente eut fait justice de la violence des partis.

Mais bientôt on soupçonna qu'en dépit de la dignité du monarque et du respect de la nation pour ses droits, les conspirations allaient pouvoir suivre leurs trames, et rester assurées de l'impunité. Les cris des journaux animèrent de nouveau les opinions. Les députés, à leur retour dans leurs départements, groupèrent autour d'eux les séditieux. On fit des banquets et des harangues. Puis on célébra le courage des 221 ; on frappa une médaille en leur honneur; on les exaltait comme s'ils avaient couru ou bravé de grands périls ; et enfin les pamphlets, les caricatures, les écrits sérieux, les journaux satiriques, les organisations secrètes, les excitations publiques, étaient en pleine licence; jamais la raison d'un peuple n'avait été atteinte par tant d'attaques, et il était merveilleux que livrée à elle-même, elle résistât encore à cette contagion de frénésie. Cependant le Gouvernement témoignait de la sécurité, et il suivait ses soins accoutumés d'administration, comme s'il n'avait pas été sous le coup d'une tempête.

25 avril. — Alors se fit une cérémonie publique qui en d'autres temps eut été une diversion des luttes publiques.

Si un saint avait mérité jamais d'être populaire, c'était saint Vincent de Paul, le père des pauvres, le consolateur des malades et des infortunés. Il était sorti du peuple, et il avait créé pour lui des œuvres d'une charité ingénieuse et tendre; il lui avait donné surtout les sœurs de la charité, ces anges de la douleur. Il parut donc naturel d'entourer de solennité la translation des reliques de ce grand saint dans la chapelle des lazaristes, de ces prêtres institués pour perpétuer ses œuvres et ses fondations. Il se fit une procession de Notre-Dame à cette chapelle, rue de Sèvres, et toutes les classes de la société s'y confondirent à la suite d'un clergé immense que conduisait avec sa majesté connue M. de Quélen, archevêque de Paris. La garde royale et la garnison ajoutèrent la pompe militaire aux magnificences de l'Église; ce fut un hommage digne du saint le plus béni du peuple depuis deux cents ans.

Mais telles étaient les passions d'alors; ce qui, en des temps de raison, eût été une justice, put alors être considéré comme une faute : le parti libéral s'en offensa comme d'un défi. Le roi et la famille royale allèrent saluer les reliques du saint dans sa châsse splendide ; cet acte même fut une occasion de dénigrement et de satire. Les calomnies outrées étaient devenues vraisemblables. On était allé jusqu'à faire accroire à une grande partie du public que le roi disait la messe. Rien n'était au delà des artifices et de la crédulité de ces tristes temps. Pour le parti libéral, le roi était un moine; chaque acte religieux était une confirmation de cette ineptie.

15 mai. — Un acte d'une autre sorte eût semblé pouvoir amortir le déchaînement des passions publiques ; c'était un rapport au roi de M. de Chabrol, ministre des finances, sur la situation du trésor ; il était terminé par un aperçu du budget pour 1831.

La France était arrivée à un degré de puissance matérielle qu'elle n'avait point connue même aux jours éclatants de l'Empire ; le ministre passait en revue toutes les branches de l'administration publique par où se révélait la marche ascendante de la prospérité de la nation.

La population s'était accrue depuis 1821 de près de 2 millions d'âmes, et tout avait suivi cette progression.

Il s'ensuivait une augmentation considérable des revenus de toute sorte, ce qui, grâce à un système sévère d'économie dans l'administration et dans la perception des impôts, offrait la possibilité de diminuer les charges publiques de près de cent millions par an.

Le ministre présentait ensuite le tableau général de la dette publique. Il en résultait que le capital des différentes parties de la dette était au pair de 3,949,553,337 fr., et que l'intérêt de la dette inscrite, au 1er janvier 1830, était de 322,752,569 fr. Les charges générales du budget pour 1831 s'élevaient à une somme totale de 983,185,597 fr. Les recettes devaient être de 986,201,158 fr.

Il y avait donc un excédant disponible de 3,015,561 fr.

« Telle est, disait le ministre, la véritable situation des charges et des ressources de la France ; toutes ses dettes

sur les anciens exercices sont, ou soldées, ou couvertes par des moyens suffisants, et ses budgets courants et futurs offrent, dès à présent, des fonds libres et de grandes espérances d'amélioration.

» Le tableau que je viens de mettre sous les yeux de V. M., ajoutait-il, pour lui exposer, dans toutes ses parties, la situation des finances de l'Etat, ne présente que des résultats satisfaisants sur le passé, et plus favorables encore pour l'avenir. Jamais aucun peuple n'a recueilli des avantages plus précieux et plus prompts que ceux dont la France a commencé à jouir depuis le retour de ses souverains légitimes; jamais aucune nation n'a été appelée à de plus belles destinées que prépare encore la sollicitude royale à la reconnaissance publique. Tous les efforts se réuniront désormais à ceux du souverain pour conserver les bienfaits d'un gouvernement qui a fondé la prospérité de la France, et qui doit satisfaire chaque jour davantage à ses nouveaux besoins et à ses plus chères espérances. »

Ainsi parlait le ministre, avec sa conviction et son autorité d'honnête homme. Mais de tels résultats n'étaient pas ceux qu'ambitionnaient les partis. Tandis que les charges générales de l'Etat étaient ainsi réduites, la voix des oppositions s'égayait à des ricanements sur le *milliard d'impôts;* ce mot de *milliard* était devenu l'injure triviale des journaux qui remuaient le plus de passions grossières ; on n'apercevait ni l'ordre de l'Etat, ni l'économie des administrations, ni la dignité des hommes qui maniaient les affaires; on n'apercevait pas davantage l'aisance qui se propageait dans tous les rangs, ni l'activité du commerce, ni l'essor de l'industrie, ni la puissance nouvelle du crédit; la haine politique l'emportait sur la justice et sur l'intérêt; et encore quelque chose de plus puissant que la haine tourmentait les opinions, à savoir la vanité; il y avait dans la classe active de la société qui participait le plus à ce mouvement de prospérité publique, un instinct secret d'envie pour une autre classe plus appliquée à la poursuite des biens politiques, et telle était la source réelle des mécontentements qui survivaient, même dans la satis-

faction la plus complète de tous les intérêts et de tous les vœux.

Le rapport du ministre des finances ne reste pas moins dans l'histoire une protestation magnifique contre les iniquités et les violences de cette époque, et il est beau pour le comte de Chabrol d'avoir laissé son nom inscrit sur un tel monument d'intelligence et d'économie.

Un autre rapport, mais confidentiel, et que des crises imprévues devaient plus tard faire connaître, venait en même temps d'appeler l'attention du roi sur la situation politique de la France, et sur les périls dont la menaçaient les factions. C'est le prince de Polignac qui avait écrit ce rapport[1]; et ce n'est pas sans intérêt que l'histoire l'étudie, car la pensée secrète du monarque et du ministre était à l'aise dans cette sorte d'épanchement : et, s'il se nourrissait dès lors quelque dessein de violation des lois, nulle part la confidence n'en eût été plus libre et plus naturelle.

Voici donc comment le prince de Polignac jugeait la France et ses partis :

« A Paris, de même que dans tout le royaume, les masses s'occupent uniquement de leurs intérêts matériels; et comme tous les intérêts trouvent une garantie complète dans les institutions octroyées par la couronne, on en jouit en paix. Le renversement de l'ordre de choses établi par la Restauration, consolidé par le gouvernement royal, bouleverserait toutes les existences. Nos lois offrent une carrière dans laquelle l'activité française peut s'exercer sans danger et même avec profit pour la chose publique. Les Français éprouvent d'un côté un vif attachement pour l'égalité devant la loi, de l'autre une soif véritable de distinction. Nos institutions concilient d'une manière très-habile ce double sentiment et lui donnent une satisfaction complète. Les hommes les plus influents par leur rang ou leur fortune attachent un juste prix à la participation que leur qualité de pair ou de député leur donne à l'autorité

[1] Il fut trouvé plus tard aux Tuileries. — La minute, corrigée de la main du ministre, était aux affaires étrangères.

législative; les propriétaires d'un ordre inférieur trouvent dans l'exercice de moindres prérogatives un contentement d'autant plus vif, qu'il ne leur est point interdit d'aspirer à une plus haute existence. La sécurité assurée à la vie privée, la protection offerte à toutes les industries, remplissent les vœux du peuple. En un mot, ce n'est que dans nos institutions actuelles que l'on trouve le bien; ce n'est que d'elles qu'on attend le mieux. »

Ce langage n'indiquait pas des desseins arbitraires; il révélait plutôt une quiétude, disposée à se fier aux lois.

Toutefois le ministre signalait, en regard des dispositions générales de la nation, la marche menaçante des partis; il opposait à l'esprit libéral du gouvernement des Bourbons les systèmes despotiques pratiqués par tous les gouvernements révolutionnaires; de sorte que les partis ennemis du roi étaient en réalité des partis ennemis de la liberté. C'est ce qu'établissait le ministre : de là quelques inductions sur la nécessité qui pourrait être imposée de recourir à des moyens extrêmes de défense contre des attentats organisés et tramés en plein soleil. Le ministre, en effet, insinuait que « des circonstances encore imprévues pourraient amener une déviation quelconque de nos institutions; » mais il ajoutait que « cette déviation, fut-elle légère et ne pouvant être que momentanée, ne serait favorablement accueillie qu'autant qu'il deviendrait évident pour la conscience publique qu'elle assurerait, d'une manière immuable pour l'avenir, les bases sur lesquelles repose le système actuel de notre gouvernement. On ne se soumettrait à leur suspension passagère que dans l'espoir d'en assurer la jouissance à la postérité la plus reculée. »

Après quoi le ministre exposait l'état des relations de la France avec les États d'Europe, et ici la maison de Bourbon avait le droit de se complaire dans l'éclat de ce tableau; jamais la France n'avait été plus honorée, et elle le devait au respect qui entourait au dehors le nom de ses Rois.

Enfin le ministre disait les projets d'amélioration et de réforme; il s'agissait de diminuer la centralisation, d'ouvrir

de nouveaux débouchés aux capitaux inactifs, d'affecter annuellement, sans aucune charge nouvelle, deux cent millions à la réparation des routes, aux places de guerre, aux arsenaux de marine, etc.; de mettre l'instruction publique en harmonie avec les principes de liberté politique et civile admis dans les institutions nouvelles de la France; mais ces plans étaient contrariés, ajoutait-il, par une opposition « qui s'est condamnée elle-même en refusant d'entrer en discussion sur aucun des points qui auraient pu être en litige. C'est à cette opposition seule que le pays doit attribuer le retard apporté à l'exécution des intentions bienveillantes du souverain. Privé de la possibilité de réaliser des améliorations en présence des Chambres, le ministère ne peut que persévérer dans les voies légales dont il ne s'est pas écarté un seul instant, et laisser à la raison publique le soin de prononcer entre une conduite irréprochable et des imputations purement gratuites[1]. »

Telles étaient les appréciations confidentielles du prince de Polignac. Rien n'y trahissait des desseins de coups d'État; rien n'y décélait l'irritation et la colère. Il y parlait de la presse, dont la licence avait franchi toutes les bornes, et il déclarait qu'elle ne devait être contenue que par les tribunaux. En un mot, il semblait vouloir ne se défendre que par l'innocence, et il le disait en ces termes : « Le gouvernement ne peut donc que s'efforcer d'éloigner toute cause légitime de mécontentement pour le présent et de crainte pour l'avenir; de faire en un mot que l'agitation excitée et entretenue par la presse et les comités soit sans aucun fondement réel. »

C'était là, on le voit, une politique d'honnêteté; ce n'était pas une politique de salut. Lorsque les passions sont allumées et que les factions disposent des opinions, c'est peu d'éviter les causes légitimes de mécontentement, car tout est dénaturé, et tout sert de griefs, même le bien, même

[1] Le texte entier de ce rapport se trouve dans *l'Histoire de France pendant la dernière année de la Restauration*. Pièces justificatives. — 2e vol.

la sagesse, même le respect des lois; c'était donc une puérilité de chercher à ôter tout fondement à l'agitation; ce qui la rendait formidable, c'est précisément qu'elle tenait à des causes imaginaires, non à des causes légitimes; et c'est ce que le ministre ne soupçonnait pas; son rapport attestait la probité de ses desseins, mais aussi l'insuffisance de son génie [1].

Sur ces entrefaites se faisait à Madrid une révolution de palais; qui, en d'autres temps, eut passionné la politique; elle effleura à peine les opinions et toutefois elle devait laisser dans le monde une longue trace. Le roi Ferdinand, sollicité par sa jeune femme, la reine Marie-Christine, prononça l'abolition de la loi salique, introduite en Espagne avec la royauté de Philippe V. C'était une altération profonde de la politique, qui avait fait dire à Louis XIV, en 1712: *Il n'y a plus de Pyrénées!* Et s'il était vrai que l'hérédité en Espagne se fut auparavant transmise par une autre loi, ce soudain retour à des coutumes que la foi des vieux temps avait ratifiées n'en était pas moins un premier ébranlement de la monarchie dans les temps nouveaux. La maison d'Orléans avait un intérêt direct à s'opposer à cette révolution; son droit éventuel à la couronne d'Espagne s'évanouissait, et le duc d'Orléans sollicita le roi Charles X de protester contre la pragmatique de Ferdinand, en sa qualité de chef de la maison de Bourbon. C'était une grande question d'État; le gouvernement s'en émut à peine, et l'Espagne put s'aventurer à son aise dans la carrière des hasards que lui ouvrait la fantaisie d'une jeune reine et l'incurie d'un roi en un moment captivé par elle.

[1] Un mot spirituel mérite d'être cité. Le prince de Polignac était sincère en croyant et disant que les lois lui devaient suffire. Mais chacun lui parlait des bruits de coups d'État. Michaud, qui avait l'art de tout réduire en un mot piquant, lui en parla comme tout le monde, et le prince répéta, comme toujours, qu'il ne voulait pas de coups d'État. — « Cela m'effraie pour vous, lui dit alors Michaud; car, comme vous n'avez pour vous que les politiques qui veulent des coups d'État, si vous n'en voulez pas, vous n'aurez plus personne. »

CHAPITRE IX.

Modification ministérielle. Dissolution de la Chambre.—Expédition d'Alger. — Magnifique entreprise. — Antipathies des partis. — Opposition de l'Angleterre ; fierté des ministres français. — Départ de l'expédition. — Fête au Palais-Royal ; désordres et pronostics. — Débarquement sur la côte d'Alger. — Premiers succès. — Proclamation du roi à la France au sujet des élections. — Triomphe de ses armes à Alger. — Prise d'Alger. — Conventions. — La France délivre les nations chrétiennes. — Silence des partis. — Fête à Paris. — Le prince de Polignac veut avoir son triomphe. — Ses desseins de coups d'État. — Publication soudaine des ordonnances du 25 juillet. — Rapport célèbre des ministres. Ils proposent de défendre la Charte, chaque jour violée. — Bonne foi et méprise de M. de Polignac. — Imprévoyance profonde. — Sécurité aveugle. — Explosion publique. — Protestations de la presse. Émeute dans les rues. Lutte ouverte et fatale. Trois jours d'anarchie. — Le 29 juillet. Départ des ministres. Situation de l'armée.—Irruption aux Tuileries. Scènes lamentables.—Meurtres et scandales. — Les politiques de la Révolution s'emparent de la victoire. — Récits des intrigues. — Une ordonnance de Charles X change le ministère et convoque les Chambres. Sanction de la défaite. — Proclamation de La Fayette. — Châteaubriand dans les bras de l'émeute. — Négociations. — Le duc d'Orléans est amené à Paris. — Fin du drame au conseil municipal. Violent manifeste. — Le duc d'Orléans à l'Hôtel-de-Ville. — Récits anecdotiques. — Proclamation du duc d'Orléans. — Frémissement du parti de la République. — Scènes menaçantes.

En France, d'autres événements se hâtaient. Quelle que fut la sincérité des pensées légales du prince de Polignac, l'attaque de plus en plus furieuse des partis faisait pressentir que le Gouvernement serait conduit à des moyens extrêmes de défense. Déjà se répandaient des bruits de coups d'Etats, vagues murmures, grossis par la malignité des opinions, mais bientôt accrédités par un changement qui se fit dans le ministère. Le comte de Chabrol qui ve-

nait de parler à la raison publique, répugnait par l'aménité de son caractère à des luttes ouvertes, il donna sa démission. M. Courvoisier, dont les idées constitutionnelles de 1815 s'étaient peu modifiées, ou même s'étaient peut-être affermies par des habitudes nouvelles de piété, se retira comme lui. M. de Peyronnet, ancien garde des sceaux dans le ministère de M. de Villèle, devint ministre de l'intérieur; M. de Montbel prit les finances, et M. de Chantelauze, premier président de la cour royale de Grenoble, fut garde des sceaux.

L'apparition du nom de M. de Peyronnet semblait un défi jeté à la révolution. On savaitson courage, on avait éprouvé ses résolutions; son éloquence, un peu roide, répondait à l'énergie de son âme. Le parti libéral supposa que son admission aux affaires était le signal d'une guerre qui ne serait faite que par l'arbitraire.

Telle n'était pas cependant la disposition des pensées de M. de Peyronnet: une guerre ouverte plaisait à son génie, mais il la voulait en plein jour, et avec les armes ordinaires des lois.

Quelques royalistes alors s'étonnèrent et s'irritèrent même que le Gouvernement n'allât pas chercher sa force dans l'ensemble des systèmes politiques, dont le nom de M. de Villèle était l'expression. Cela fit dans le parti royaliste des divisions nouvelles, et elles affaiblirent le Gouvernement au moment où il avait besoin de ramasser toutes ses forces. Et c'est au milieu de ces émotions diverses de l'opinion, que le roi prononça la dissolution de la chambre des députés [16 mai] : les colléges furent convoqués pour le 23 juin et pour le 3 juillet.

En même temps s'était préparée l'expédition destinée à punir le dey d'Alger, et le ministre de la guerre, le général Bourmont, avait mis à cette préparation les soins et la prévoyance calme d'un homme qui ne s'émeut point au bruit des partis.

Dès le mois de mai, cent bâtiments de guerre se déployaient dans la rade de Toulon, avec quatre ou cinq cents navires de transport, et sur la plage s'étalait une

armée de près de quarante mille hommes, jeunes, ardents, épris de gloire. Depuis longtemps ne s'était vu un appareil si formidable et si beau; le dauphin alla présider au départ de l'expédition. Toulon s'offrit alors comme un spectacle magique : la mer couverte au loin de navires pavoisés, portant cette élite de l'armée de France; le rivage couvert d'un peuple immense, saluant le départ par des acclamations; le fracas des canons mêlé à cette pompe; la terre et la mer se saluant par des salves d'artillerie; les plus indifférents versaient des larmes d'émotion à la vue de cet apprêt de vengeance; en chaque poitrine battait le cœur de la France.

Et toutefois les partis poussèrent jusqu'au bout leurs antipathies furieuses. On les vit semer des présages funestes sur l'expédition; c'était à peine un déguisement de leurs vœux de malheur; ils appelaient la défaite et la honte comme un moyen d'absoudre leurs aversions. C'est un des souvenirs qui attristent le plus l'histoire, parce qu'il risque de lui donner à elle-même une apparence de ressentiment, lorsqu'elle n'a d'autre passion que la vérité.

L'Angleterre était plus fidèle à ses habitudes de patriotisme, en protestant par la diplomatie contre une expédition qui annonçait le réveil de la puissance de la France. Le ministre des affaires étrangères, lord Aberdeen, fit demander des explications; le prince de Polignac répondit par ordre du roi « que le Gouvernement français n'était guidé par aucune vue d'ambition particulière, que son pavillon ayant été insulté, il saurait le venger comme il convenait à l'honneur de la nation, et que si dans la lutte le Gouvernement de la régence venait à être renversé, le roi s'entendrait volontiers avec ses alliés sur les moyens de substituer à ce Gouvernement barbare un nouvel état de choses plus approprié aux progrès de la civilisation et aux véritables intérêts de la chrétienté; mais qu'à cet égard il n'entendait prendre aucun engagement contraire à sa dignité et aux intérêts de la France. »

Ces premières explications furent suivies de notes plus vives; la dernière ressembla à une menace; quelle réponse

dois-je faire? vint dire l'ambassadeur lord Stuart au prince de Polignac. « Répondez, dit le ministre, que je suis censé ne l'avoir pas lue. »

Les autres ministres gardèrent la même fierté; l'un d'eux, le baron d'Haussez, ministre de la marine, donna même à ces paroles un ton qui en exagérait l'énergie. « La France, dit-il à lord Stuart, n'a jamais souffert une menace; elle a toujours fait ce que sa gloire ou son intérêt lui a conseillé; elle le fera toujours. Dans la circonstance présente, je porte à votre Gouvernement le défi de tenter de contrarier nos projets. » Et en même temps il se mit à étaler les forces de l'expédition, à tracer sa marche, et même à fixer le lieu du débarquement. « Maintenant, ajouta-t-il, essayez de nous barrer le passage. »

Ainsi le Gouvernement se sentait une force égale à sa dignité, et il était beau de voir cette exaltation d'honneur en regard de la double irritation du ministère anglais et des partis de France.

Le général Bourmont commandait en chef l'expédition; il avait à venger son impopularité par un grand succès, et à absoudre sa renommée par la gloire.

L'armée se composait de trois divisions d'infanterie, chacune de 9 à 10,000 hommes, commandées par les lieutenants-généraux le baron de Berthezène, le comte Loverdo et le duc Des Cars.

L'artillerie était sous les ordres du général vicomte de La Hitte; le génie, sous les ordres du général Valazé. Une foule de volontaires de France et même des divers pays d'Europe étaient accourus prendre part à une guerre qui ressemblait à une croisade; car la piraterie d'Alger était une insulte générale à la chrétienté, et il était beau pour la France de s'armer pour venger l'honneur de tous les peuples.

La flotte partit le 25 mai, après avoir été plusieurs jours retenue par les vents; elle était partagée en trois escadres; elle était sous le commandement du vice-amiral Duperré.

Les vents contrarièrent encore sa marche, et l'amiral fut obligé de chercher un refuge sous le vent des îles Baléares, dans la baie de Palma.

Pendant ce temps, l'esprit de révolution s'exerçait en France à ses entreprises par des désordres et même par des crimes. Depuis deux mois, une sorte d'organisation d'incendies tenait la Normandie dans la stupeur. La police, l'armée, les magistrats, les particuliers, unissaient en vain leurs efforts pour surprendre le mystère infernal de ces attentats. Les partis avaient fini par s'accuser entre eux, et naturellement celui qui remuait le plus de passions crédules et perverses avait eu l'avantage dans cet horrible échange de suspicions. C'était, croyaient les foules insensées, le Gouvernement qui faisait allumer les manoirs et les granges des cultivateurs ; c'étaient les prêtres qui étaient complices de ces crimes sauvages. Et cependant les flammes continuaient de dévorer les villages ; plusieurs régiments de la garde royale furent envoyés au secours de la gendarmerie impuissante ; cette guerre publique, faite à des incendiaires, a laissé sur cette époque une empreinte d'ignominie ; et quelle que fut l'innocence des partis, il était sinistre que la Révolution se servit de ces grands crimes pour la popularité de ses haines et de ses desseins.

A Paris, des indices moins graves, mais fâcheux, attestaient l'emportement des passions publiques.

Le roi et la reine de Naples avaient conduit leur fille Marie-Christine à Madrid pour être reine d'Espagne ; à leur retour à Paris on leur fit des fêtes brillantes ; un bal donné au Palais-Royal par le duc d'Orléans, fut l'occasion d'un tumulte populaire dans le jardin. On avait laissé la foule entrer librement pour jouir de l'éclat de la fête. Elle y prit part à sa manière, en pénétrant dans les parterres, en arrachant les arbustes et les fleurs, puis en jetant les lampions dans l'eau des bassins, et enfin en faisant un monceau des chaises du jardin et y mettant le feu ; l'incendie effraya le bal. Ce fut pour Charles X, qui assistait à la fête, un sujet de tristesse de voir que sa présence ne contenait pas la fantaisie populaire ; et c'est en cette soirée que fut dite une parole attribuée tour à tour à M. de Salvandy et à M. le duc d'Orléans, et souvent répétée après que les événements en eurent fait une prophétie : « C'est ici une

fête vraiment napolitaine, car on danse sur un volcan. »

Cependant l'expédition d'Alger avait repris sa course, et la flotte voguait heureusement vers la presqu'île de Sidi-Ferruch.

Dès le 14 juin, le débarquement commençait à trois heures du matin. La division Berthezène toucha la première le sol d'Afrique; le cri de *vive le roi!* retentit sur la plage; en quelques heures, une batterie de campagne était dressée, et quelques soldats de marine couraient s'emparer de la tour de Torre-Chica et y arborer le drapeau blanc.

Les deux autres divisions suivirent de près. Les batteries des redoutes arabes faisaient un feu très-vif sur les troupes; le général Bourmont les fit tourner par la division de Loverdo; un premier combat fut engagé par la brigade du général Poret de Morvan contre douze ou quinze mille arabes; tout céda à l'impétuosité française; les redoutes furent enlevées, et à midi toute l'infanterie et toute l'artillerie couvraient au loin la plage.

Tel était le présage qui répondait aux pronostics qui, de Paris, avaient suivi l'expédition.

Dès le lendemain, des nuées d'Arabes apparaissaient en ordre, et leurs coups, lancés et ajustés à de longues distances, annonçaient une manière de combattre qui pourrait déconcerter la stratégie de l'Europe. Bourmont songeait, de son côté, à les déconcerter par l'ensemble d'une bataille générale. Mais, le troisième jour, eux-mêmes prévinrent son attaque en sortant de leur camp, situé sur le plateau de Staouéli, et se ruant avec des cris affreux sur les positions occupées par les généraux Clouet et Achard, tandis qu'une seconde colonne cherchait à envelopper la division du général Loverdo. L'attaque était furieuse; les cavaliers turcs se lançaient sur les chevaux de Frise et les faisceaux de lances qui défendaient le front de nos bataillons, et des fantassins, mêlés avec eux, arrachaient de leurs mains les lances et les pieux sous les coups de sabre et de baïonnette, et sous les balles lancées à bout portant. Ce fut pendant quelques moments une horrible confusion et un affreux carnage. La victoire, ainsi disputée, pouvait

être longtemps incertaine; mais de rapides mouvements ordonnés par Bourmont changèrent l'aspect de la lutte. La division Loverdo et la division Des Cars exécutèrent ces mouvements avec une bravoure intelligente; la position des Arabes fut tournée, et bientôt ils commencèrent à plier; mais ils ne cessaient pas de combattre. L'artillerie, en même temps, se mit à les foudroyer, et les régiments français coururent à leurs redoutes et à leurs batteries. Alors la déroute se déclara. Le plateau de Staouéli était enlevé; les Arabes et les Turcs furent poursuivis au loin par les vainqueurs; ils laissaient les tentes de leur camp toutes dressées, et les soldats français revinrent ensuite s'y établir.

Tel fut le premier succès; les Arabes avaient perdu de quatre à cinq mille hommes; les Français n'avaient eu que cinquante-sept hommes tués et quatre cent soixante-treize blessés; c'est l'artillerie qui avait fait cette différence de pertes, en portant ses terribles coups sur les masses profondes des Turcs et des Arabes.

Pendant plusieurs jours il y eut des combats épars de tirailleurs; à cette sorte de combats, les Arabes avaient l'avantage par leur facilité à se servir de longs fusils dont les coups portaient au loin et donnaient la mort à cinq cents pas. Il fallut les attaquer en ordre de bataille. Ce fut une seconde journée pleine de gloire; les Arabes furent repoussés et longtemps poursuivis par un escadron de chasseurs qui venait d'être débarqué. C'est en cette affaire que l'un des quatre fils du général Bourmont, tous quatre de l'expédition, fut blessé mortellement en franchissant les murs d'un jardin à la tête de sa compagnie de grenadiers; deux jours après, le vaillant jeune homme mourait de sa blessure.

29.—L'armée s'avançait ainsi vers Alger, poussant devant elle les masses arabes; le 29, Bourmont put établir son quartier général sur la hauteur du Boujareah, d'où se déroulait devant lui la ville des pirates, avec son fort redoutable, dit de l'Empereur, avec la Casaubah, les forts et les batteries de la côte, le cap Matifoux et la plaine de

la Métidja. Le siége du fort fut aussitôt commencé, et la tranchée fut ouverte.

Pendant cette marche rapide de l'expédition, les événements politiques se précipitaient à Paris.

Le roi avait voulu adresser la parole à la France, à l'occasion des élections qui allaient se faire. C'était un procédé insolite; mais la nouveauté des circonstances semblait autoriser la nouveauté des actes. Ce qui frappe l'attention, à la distance où nous sommes, c'est la clémence paternelle du langage dans cette lutte où l'attaque se faisait par les complots et par les injures, par le mépris et par la haine: frêle moyen de vaincre de telles factions.

« Français! disait le roi, la dernière chambre des députés a méconnu mes intentions. J'avais droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais, elle me l'a refusé! Comme père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé; comme roi, j'en ai été offensé! J'ai prononcé la dissolution de cette Chambre. »

Après ce début, le roi protestait de sa volonté de maintenir la Charte constitutionnelle; mais pour atteindre ce but, il avait besoin d'exercer et de faire respecter les droits sacrés, qui étaient l'apanage de sa couronne. « La nature du gouvernement serait altérée, disait-il, si de coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives; je trahirais mes serments, si je le souffrais. A l'abri de ce gouvernement, la France est devenue florissante et libre. Elle lui doit ses franchises, son crédit et son industrie. La France n'a rien à envier aux autres Etats, et ne peut aspirer qu'à la conservation des avantages dont elle jouit. Rassurez-vous donc sur vos droits. Je les confonds avec les miens, et je les protégerai avec une égale sollicitude. »

Puis le roi demandait à la Nation de repousser d'indignes soupçons et de fausses craintes, et il sollicitait les électeurs de se rendre aux colléges. « Qu'un même sentiment, disait-il enfin, vous anime; qu'un même drapeau vous rallie! c'est votre roi qui vous le demande; c'est un père qui vous appelle. Remplissez vos devoirs, je saurai remplir les miens. »

Ainsi parlait le roi à des partis ivres de colère. Ils répondirent par un redoublement de prosélytisme révolutionnaire.

Les élections se firent ; les oppositions diverses furent victorieuses. Sur 428 députés, 145 seulement étaient acquis au ministère ; le reste présentait une force redoutable, qui devait rendre impossible la marche du Gouvernement. Ce grand échec commença à faire naître des craintes, et sans doute aussi des pensées téméraires.

D'autre part, les armes du roi triomphaient à Alger, avec un éclat et une rapidité qui dépassaient toute prévoyance.

Le 5 juillet, à la pointe du jour, toutes les batteries françaises se démasquaient pour tonner à la fois sur le fort de l'Empereur ; les assiégés répondirent par un feu terrible ; une élite de quinze cents janissaires avait été chargée de la défense de cette citadelle, et ils avaient juré d'y mourir. Cent vingt canons de gros calibre défendaient ses bastions, et ils étaient servis par des canonniers habiles et résolus de même à se faire tuer sur leurs pièces. Mais, en peu de moments, les bombes et les obus tombant dans le centre du fort, y avaient porté la désolation et le ravage ; en même temps, de grands pans de mur ne tardèrent pas à s'écrouler sous nos boulets ; les batteries arabes furent démontées, leurs canonniers mis en pièces, leurs casemates enfoncées ; au bout de quelques heures, le fort n'était plus qu'une vaste ruine. Il n'y avait qu'à monter à l'assaut et le signal était donné ; mais, à ce moment, une effroyable détonation se fit entendre ; la grande tour du château sautait en l'air, jetant jusqu'aux nues des débris de pièces d'artillerie, des pierres, des poutres, des cadavres, enveloppés dans un immense tourbillon de fumée ardente, qu'on eût pris pour l'éruption d'un volcan. C'était le dey qui avait donné l'ordre de faire sauter le fort ; il espérait épouvanter les Français ; mais à peine l'explosion était achevée, qu'ils se précipitaient sur les ruines fumantes, y plantaient le drapeau blanc, et y dressaient leurs batteries contre la ville.

Le dey alors resta consterné ; il commença à voir qu'il

n'avait plus qu'à désarmer de tels ennemis par la supplication, et il envoya son secrétaire en parlementaire au général Bourmont, qui le reçut sur les ruines du fort, entouré de son état-major. Sidi-Moustapha offrait, au nom de Hussein, son maître, toutes les réparations qu'il avait refusées avant la guerre; il s'engageait à payer tous les frais de la guerre, à rendre au commerce français tous ses droits, à augmenter même ses priviléges; mais il demandait que l'armée se retirât. Bourmont répondit par un refus; il exigeait que la ville et le dey se rendissent à discrétion. Le consul général d'Angleterre offrit sa médiation; Bourmont la déclina; « c'était, disait-il, une affaire qu'il voulait arranger lui-même avec le dey. » Il l'arrangea en effet par une convention, dont il dicta les termes.

La voici :

« Le fort de la Casaubah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger, et le port de cette ville, seront remis aux troupes françaises, le 5, à 10 heures (heure française).

» Le général en chef de l'armée française s'engage envers S. A. le dey d'Alger à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement.

» Le dey sera libre de se retirer avec sa famille et ce qui lui appartient, dans le lieu qu'il fixera; et tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française. Une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille.

» Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection.

» L'exercice de la religion mahométane restera libre; la liberté des habitants de toutes classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et l'industrie ne recevront aucune atteinte; leurs femmes seront respectées; le général en prend l'engagement sur l'honneur.

» L'échange de cette convention sera fait avant dix heures, le 5, et les troupes françaises entreront aussitôt après dans la Casaubah, et successivement dans tous les autres forts de la ville et de la marine. »

Ces conventions, portées au divan, conseil souverain d'Alger, y portèrent la terreur; les plus jeunes voulaient mettre le feu à la ville, s'emparer de la Casaubah, tuer le dey, et s'enfuir avec les dépouilles qu'ils auraient enlevées; les plus vieux, encore foudroyés par la canonnade du matin, furent d'avis de se soumettre, et les conventions furent ratifiées.

Le lendemain de cette attaque rapide, sous laquelle s'était écroulé ce château, bâti autrefois sur l'emplacement où avait été dressée la tente de Charles-Quint, et appelé, pour cela, du nom de château de l'Empereur, comme par un défi jeté aux armes chrétiennes, le lendemain, à 10 heures, l'armée française descendait des hauteurs, ses canons en tête, et venait se ranger en bataille sous les murs de la Casaubah; à midi, elle prenait possession de la ville, et s'établissait maîtresse dans ce repaire de la piraterie qui, depuis trois cents ans, avait défié la puissance de Charles-Quint, les armes de Louis XIV, et les flottes de l'Angleterre.

Le premier soin de Bourmont, en entrant dans Alger, fut de faire constater les richesses du dey. Des trésors, fruit des longues rapines exercées sur les chrétiens, étaient enfouis, en or et en argent, dans les caves de la Casaubah; une commission en dressa l'inventaire; ils s'élevaient à 48,684,527 fr. D'autres valeurs en laines et en denrées étaient entassées dans les magasins, elles furent estimées à trois millions. Il y avait à ajouter sept cents bouches à feu en bronze, une quantité immense de provisions, et enfin les propriétés publiques évaluées à 50 millions; tel était le prix de l'expédition en dehors de la gloire acquise aux armes de la France.

Le 6, une dépêche télégraphique de l'amiral Duperré portait au ministère de la marine ces lignes triomphantes et modestes :

« L'armée du Roi a triomphé! le sort d'Alger est décidé depuis hier; le pavillon du Roi flotte sur tous les forts et sur le palais du dey.

» La question européenne, agitée depuis tant de siècles, est résolue. »

Cette nouvelle arriva à Paris le 9; toute la population s'émut; les théâtres applaudirent; on cria vive le Roi! on illumina les maisons. Le parti libéral fit un moment silence.

Mais chose étrange! le gouvernement sembla ne pas voir tout ce qu'il y avait de grand et de fécond dans une telle victoire. Le rapport du général Bourmont arriva peu de jours après; il était sans emphase; le père avait mentionné en quelques mots admirables la mort de son fils; il faisait à chacun sa part de gloire; il n'avait oublié que la sienne. Il demandait beaucoup de récompenses en grades et en décorations. Il demandait de plus trois millions pour l'armée qui venait en trois semaines de conquérir, non une province, mais un royaume; ces trois millions pouvaient du reste être payés par le trésor de la Casaubah, resté entier, et mis sous une sauvegarde de probité implacable. On trouva que tant d'honneurs pour une si rapide victoire étaient excessifs; il se trouva même des courtisans qui ne craignirent pas d'offenser le Dauphin, en comparant la campagne d'Alger à celle d'Espagne; et ainsi on ménagea les récompenses comme pour un service vulgaire et pour une gloire médiocre.

Toutefois, le bâton de maréchal fut envoyé au général Bourmont; mais le titre de pair de France, décerné au vice-amiral Duperré, ne sembla pas répondre à l'honneur qu'il s'était fait dans la conduite de l'expédition navale; et de quelque façon que s'expliquât cette différence de témoignages, le parti libéral y trouva des occasions nouvelles d'insinuation et de plainte. Ainsi la gloire même servait aux attaques des mécontents et des séditieux, et elle ne servait pas à l'État.

Cependant un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame; l'archevêque, M. de Quélen, l'avait fait précéder d'un mandement où, parlant de la chute du dey d'Alger, il avait dit: « Ainsi seront traités partout et toujours les ennemis de notre seigneur et roi! » paroles ambiguës, dont le sens ressembla à une menace faite aux partis. Et, lorsque le roi parut à Notre-Dame, à la tête de sa maison, dans tout l'appareil de la majesté, l'archevêque renouvela des vœux

non moins téméraires; il énonça le souhait de voir le roi *venir bientôt remercier le Seigneur d'autres victoires non moins douces et non moins éclatantes;* autre provocation, qui attestait, soit l'irritation, soit les alarmes présentes, et qui ne devait pas tarder à motiver d'horribles représailles. Mais la population n'apercevait pas ces symptômes de colère; la victoire l'avait émue; elle salua le roi par des acclamations; il y eut des fêtes dans les jardins publics; un feu d'artifice imita l'explosion du fort de l'Empereur; puis les corporations de Paris allèrent à St-Cloud porter au roi des compliments avec des fleurs et des drapeaux; l'esprit de patriotisme prévalut quelques moments sur les factions; mais, contraste étonnant! les journaux du parti libéral trouvèrent des paroles injurieuses pour caractériser ces témoignages populaires; il paraissait, disaient-ils, que le Gouvernement se proposait d'appuyer la royauté *sur la populace;* telle fut l'insulte échappée à leur dépit; c'était une lumière jetée sur des opinions qui feignaient d'invoquer la démocratie.

Tandis que le général Bourmont songeait à affermir sa conquête par des expéditions savamment conçues autour d'Alger, le ministère avait hâte de profiter de l'émotion de ce glorieux fait d'armes pour rendre au gouvernement la force politique que les élections lui avaient fait perdre.

Le prince de Polignac venait d'apprendre ce que peut l'intelligence unie à la volonté, le sang-froid de la méditation uni à l'intrépidité du courage. Et s'il pensait que la royauté ne pût être défendue que par une entreprise éclatante, un homme venait de se montrer à lui capable de donner à son dessein de la maturité et de l'énergie.

Mais le prince de Polignac, sans avoir la jalousie des petites âmes, ni la vanité des caractères hautains, avait la confiance des esprits médiocres. Il était si dévoué au roi que ce qu'il concevait pour son service lui semblait être une illumination, et comme sa piété était vive, sa foi en la Providence lui donnait une sécurité qui ressemblait à du fatalisme. Il se croyait, en un mot, prédestiné à sauver le roi; et c'est là toute l'explication de la résolution prise de le sauver tout seul.

Il ne lui fut point mal aisé de faire partager sa confiance à Charles X, par le besoin naturel qu'avait le prince de se chercher une force contre les menaces chaque jour grossies des partis. « Je ne céderai pas! » avait dit le roi plus d'une fois; et ses journaux répétaient avec trop de bruit cette parole. « Je monterai à cheval! » disait-il encore! — « J'aime mieux être un roi exilé qu'un roi avili. » Chaque jour, on citait de ces mots, qui étaient comme une illusion de son courage, mais qui révélaient la conscience d'un grand péril. « Je ne veux pas monter là comme mon frère! » avait-il dit au comte de Chabrol en lui montrant du doigt la place de la Révolution; préoccupation sinistre, qui eût suffi pour ôter toute la liberté d'une résolution forte et politique. Telles étaient les impressions que des complots ouvertement tramés avaient jetés dans l'âme du monarque; alors l'excès des alarmes fut pris pour de l'énergie, et plus le prince de Polignac aggravait les périls pour les braver, plus le roi fut enclin à confier sa destinée à un ministre qui jouait sa tête pour sauver le trône. A la fin, tout autre conseil que celui de la force fut pris pour de la pusillanimité! « Les choses vont trop vite pour votre caractère, » avait-il dit au comte de Chabrol; et celui-ci, en effet, gardait sa froide raison dans l'exaltation de tous les autres. Le roi, qui le consultait encore, laissa échapper le mot de *dictature*, mot étrange dans une telle bouche, si ce n'est que les caractères faibles sont d'ordinaire ceux qui se précipitent le plus dans les imitations de la puissance. « Il est difficile aujourd'hui, avait répondu l'ancien ministre, de saisir le pouvoir absolu, plus difficile encore de le quitter. » Mais de telles paroles glissaient sur un esprit obsédé par des images de révolution, et qui avait besoin d'être affermi contre les alarmes par des entreprises extrêmes de défense.

Le prince de Polignac avait donc saisi la confiance de Charles X par l'excès de sa propre sécurité; et dès que le roi eût embrassé ses desseins, il devint facile d'y associer les autres ministres, qui tous cherchaient vainement en leur pensée le moyen d'arracher la monarchie à ses périls.

Alors les murmures de coups d'État devinrent plus sérieux, et toutes les imaginations en étaient troublées. Le prince de Polignac, dressé aux dissimulations de la politique diplomatique, avait répondu à ces rumeurs sans les accréditer ni les démentir, voulant laisser croire à la fois à leur vraisemblance et à leur fausseté. Les agents les plus rapprochés du gouvernement étaient tenus dans la même incertitude que tout le public. Aucun préparatif de force armée ni de police ne trahissait la réalité d'un tel dessein, et la France continuait ainsi de flotter entre les agitations accoutumées des partis.

Tout à coup le *Moniteur* [26 juillet] parut avec des ordonnances, qui éclataient comme un coup de foudre.

Un rapport au roi les précédait; tableau fidèle de la situation de la France, telle que les partis l'avaient faite. L'histoire devra garder ce monument; car il explique les motifs du coup d'État, et peut-être les raisons qui devaient empêcher sa réussite.

Les ministres, après avoir signalé les symptômes d'anarchie partout manifestes, la décadence de l'autorité, la licence des opinions, l'appel fait aux passions et aux haines politiques, l'agitation semée dans les masses, les germes répandus de guerre civile, la révolte enseignée comme un système et déjà pratiquée comme un droit, les ministres arrivaient à établir que ces profonds désordres étaient presque exclusivement produits par la liberté de la presse.

« A toutes les époques, disaient-ils, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition... C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de Gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères, depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et sou-

mises à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques, au même déchaînement des passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions de pouvoirs, les alliances de parti, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée. »

Après quoi venait un tableau de cette action de la presse, action exercée par la falsification des faits, par la calomnie des personnes, par le mépris des lois et même des plus saintes lois, système effrayant de scepticisme qui fait que les intelligences les plus droites et les plus fermes ne savent plus à quoi se prendre, ni sur les questions de Religion, ni sur les questions de Gouvernement; vaste anarchie dans les doctrines qui prélude à l'anarchie dans l'État.

Chose étrange! disaient les ministres, la presse, dans ce grand désordre, n'avait pas même rempli sa condition principale, celle de la publicité; ainsi la liberté de la presse était un mensonge. En effet, la presse entourait de silence ce qui intéressait le plus le pays; elle jetait comme un nuage entre le roi et le peuple.

Les ministres rappelaient à ce sujet la conduite des journaux dans les récents conflits du Gouvernement et des Chambres. Et de là ils passaient à un méfait plus grave. « De tous les excès de la presse, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette expédition, dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare. Indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

» Ce n'était point assez; par une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance

des vents et pour aborder la côte. Tout, jusqu'au lieu du débarquement, a été divulgué, comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée; et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée, et, signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à déserter leurs drapeaux! Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national! »

Venait enfin le tableau des actes de la presse par rapport aux agents de l'autorité en France, et aussi par rapport aux ministres de la Religion. « Une diffamation systématique, organisée en grand, et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir. Nul de vos sujets, sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau étendu sur la France enveloppe tous les fonctionnaires publics; constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle; on ne loue que ceux dont la fidélité succombe; les autres sont notés par la faction pour être plus tard sans doute immolés aux vengeances populaires.

» La presse périodique n'a pas mis moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la Religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner, dans le cœur des peuples, jusqu'au dernier germe des sentiments religieux. Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne en attaquant les fondements de la foi, en altérant les sources de la morale publique, et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels. »

Mais quel était, selon les ministres, le remède à une telle anarchie?

« Nulle force, il faut l'avouer, disaient-ils, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves,

elle a fait irruption, invasion dans l'Etat. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances, et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est en un mot de recommencer la révolution, dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles, sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. »

Or, contre cette tendance systématique, invincible, de la presse à refaire la révolution, l'action ordinaire de l'Etat était impuissante. La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais! Puis les mœurs judiciaires ne se prêtaient pas à cette lutte, et les précautions même imaginées par les lois étaient vaincues par l'adresse de l'esprit factieux. Et les ministres alors s'écriaient :

« Entendez, sire, ce cri prolongé d'indignation et d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver du retour des calamités dont leurs pères ou eux-mêmes ont eu à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées, ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis.

» Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire, c'est de rentrer dans la Charte...... »

Et les ministres démontraient que l'anarchie n'était maîtresse que parce que la Charte était violée. C'était une thèse de philosophie politique incontestable, si ce n'est que la constitution des Etats ne se sauve point par des syllogismes; on sauve les peuples, on ne démontre pas qu'on a le droit de les sauver.

Toujours est-il que par les causes que venaient d'exposer les ministres avec un si grand éclat d'éloquence, et en vertu d'un article de la Charte [l'art. 14] qui remettait au roi la garde et le salut du royaume, des mesures extrêmes étaient proposées au roi. « D'impérieuses nécessités, disaient-ils, ne permettent plus de différer l'exercice de ce

pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources ont été inutiement épuisées. »

Et tous les ministres signaient ces conclusions ; c'étaient le prince de Polignac, président du conseil ; Chantelauze, garde des sceaux ; le baron d'Haussez, ministre de la marine ; le comte de Peyronnet, ministre de l'intérieur ; de Montbel, ministre des finances ; Guernon de Ranville, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique ; le baron Capello, ministre des travaux publics.

Une première ordonnance, à la suite du rapport, déclara *la liberté de la presse suspendue ;* elle déterminait les conditions nouvelles pour la publication des journaux ; l'une de ces conditions était l'autorisation du gouvernement, qui devait être renouvelée tous les trois mois, et qui pouvait être révoquée.

La France avait vu, en d'autres temps, l'arbitraire s'exercer par la suppression des journaux et par la déportation des écrivains ; l'autorisation maintenant imposée n'approchait pas de cette violence, mais elle heurtait les coutumes et les lois constitutionnelles, et en cela le coup d'Etat ne manquait pas de témérité ; et puisqu'on tentait une telle aventure, le premier soin devait être d'en assurer le succès : telle ne fut pas la sollicitude.

La seconde ordonnance prononçait la dissolution de la chambre des députés ; elle était dans le droit strict du roi.

La troisième réglait d'une façon toute nouvelle le droit d'élire les députés et l'exercice de ce droit ; c'était ici une entreprise ouverte contre les lois, et peut-être la plus inutile, car la principale question était de réduire les partis, et non pas de mettre en suspicion les électeurs. C'est par la presse que s'entretenait le soulèvement permanent des opinions ; une grande partie du public reconnaissait ce péril, et son assentiment semblait assuré pour tout dessein qui aurait pour but de rendre le calme aux idées de la France. Il n'en était pas ainsi d'une entreprise contre le droit politique des citoyens ; ici on heurtait directement le sens

public, l'ordre légal et l'amour-propre même de la nation, sans avoir d'assentiment possible, si ce n'est de la part d'un petit nombre qui déniait à la France tout droit d'intervention directe dans ses affaires.

Aussi quelques-uns des politiques qui avaient à conférer souvent avec le prince de Polignac, avaient d'avance fait entendre que, s'il devait être fait quelque entreprise touchant au droit électoral, il était prudent de la faire de façon à y intéresser non pas une classe de citoyens déterminée par un cens quelconque de contributions, mais le peuple tout entier, en l'appelant à ses assemblées primaires, et le rendant ainsi juge du conflit élevé entre le roi et une chambre privilégiée.

Mais une telle pensée était alors bien loin de l'esprit des hommes d'Etat les plus résolus; on la prenait pour une pensée de révolution, c'était, au contraire, une pensée de salut; elle eût montré la confiance du roi, et la masse populaire, que les journaux ennemis appelaient la *populace*, y eût répondu par l'universalité de son suffrage.

D'autres conseils furent suivis.

Ce que l'histoire doit noter, c'est que le ministère, par cette entreprise contre les lois, croyait ne pas sortir du droit général constitutionnel[1].

L'article 14 de la Charte avait pu lui donner, à cet égard, quelque illusion; il impliquait, en effet, un certain droit de dictature en des cas extrêmes; de là une sécurité qui attestait, sinon la prudence, au moins la bonne foi.

[1] L'auteur de la présente histoire, après avoir lu les ordonnances qui venaient de paraître, demanda au prince de Polignac, le 26 juillet, à huit heures du matin, ce qui était résolu par rapport aux journaux. Le ministre étonné répondit : Vous venez de lire l'ordonnance. — Je demande ce qui doit se faire aujourd'hui. — Aujourd'hui, rien. — Comment ! rien ? Mais, prince, si aujourd'hui, à midi, le scellé n'est pas sur toutes les presses de Paris sans exception, demain matin vous avez la révolution dans les rues. Le prince, sans s'émouvoir, mais avec son sourire ordinaire de sérénité, répondit : « Aux termes des lois, l'ordonnance n'est exécutoire que vingt-quatre heures après son insertion au *Bulletin des Lois*. »

Telle était la candeur constitutionnelle de ce ministre; il sortait des lois, et il y prétendait rentrer pour une formalité.

Mais, contre ce droit suprême de la royauté, les partis s'étaient réservé le droit suprême également de la révolte, et aussi, dès le lendemain des ordonnances, leurs journaux criaient *aux armes!* Les chefs des associations avaient pu, dans la nuit, donner des ordres aux affidés; des maîtres d'ateliers, et notammment des imprimeurs, reçurent le matin leurs ouvriers, en leur disant qu'ils n'avaient plus d'ouvrage à leur donner, et qu'ils n'avaient qu'à aller en demander au roi. Dès les premières heures du jour, les rues se couvraient d'ouvriers ainsi chassés de leur travail; des orateurs de carrefour, montés sur des tréteaux, les appelaient autour d'eux, leur lisaient les journaux et leur commentaient les ordonnances. Bientôt la sédition gronda dans tout Paris, et le gouvernement put soupçonner quelle tempête il venait de déchaîner sur la France, lorsqu'il pensait s'abriter dans une défense autorisée par la Constitution.

L'imprévoyance des ministres, jusque-là, avait été profonde. Nulle précaution n'avait été prise ; le préfet de police n'avait pas été averti; le commandant de la gendarmerie, le colonel de Foucault, passait tranquillement son corps en revue au Champ-de-Mars, comme en un temps de quiétude. L'effectif de la garnison de Paris était de 11,550 hommes; mais il fallait déduire de ce nombre officiel, déjà inégal aux masses que la sédition allait soulever, les militaires destinés à des services divers; et l'armée du combat ne s'élevait pas à sept mille hommes [1] ; pour comble, il n'y avait pas de ministre de la guerre; le prince de Polignac tenait le portefeuille ; il avait voulu que toute l'administration se concentrât en ses mains, comme pour avoir tous les honneurs de cette lutte. « Quand je joue ma tête, avait-il dit, j'aime à tenir les cartes. » Parole spirituelle, mais qui attestait la témérité plutôt que la prévoyance.

Il est juste de dire que le prince de Polignac avait su communiquer sa confiance à une partie des hommes poli-

[1] Les énumérations les plus exactes ont été fournies par un ancien garde du corps, Th. Anne; *la Garde Royale pendant les événements du 26 juillet au 6 août* 1830, chez Dentu.

tiques, et même à ceux des ministres qui ne paraissaient qu'obéir. Le 27, au matin, les plus sages d'entre eux, répondant aux communications qui leur étaient apportées sur l'émotion des places publiques, assuraient que *toutes les mesures étaient prises;* ils le croyaient sur la parole de M. de Polignac, qui le croyait plus encore, comme un homme convaincu que les justes causes ne sont jamais délaissées par la Providence : toutes les têtes étaient troublées par le vertige.

Ce n'est point l'objet de la présente histoire de raconter les détails du drame sanglant qui venait de s'ouvrir. Le récit en a été fait souvent à des points de vue très-divers; ce qu'il suffit de dire en un tel livre, où les révolutions sont jugées dans ce qui se rapporte surtout aux principes éternels de la morale et de la politique, c'est que dès le 27 juillet le trône de Charles X était renversé par le concours de ses ennemis et de ses défenseurs, des séditieux et des magistrats, des légions de la conspiration si longtemps ourdie dans les sociétés secrètes, et d'une partie même de ceux qui portaient l'épée pour le défendre.

Quelques imprimeurs avaient refusé d'imprimer les journaux les plus avancés dans leurs attaques; les tribunaux leur enjoignirent de continuer l'impression. C'est donc sous la sanction de la justice que se publiaient les protestations qui déjà inondaient la capitale.

Des exemples analogues se rencontrèrent dans l'armée. Là, comme dans l'administration, s'étaient insinuées des doctrines d'indépendance inconciliables avec les règles connues de la discipline; et l'on vit des officiers donner leur démission pour n'avoir pas à défendre des actes qui blessaient les lois, mais surtout leurs opinions [1]; d'autres, après avoir donné leur démission, s'étaient hâtés de reparaître à leur poste, pour n'être pas accusés d'avoir fui le péril de leurs frères d'armes [2]. Mais la défense ne dut pas

[1] De ce nombre, le comte Raoul de la Tour du Pin et de Turgot.

[2] Entre autres le capitaine Lemoiteux, de la garde; et il fut tué par un jeune homme, lorsque tous ses soins étaient de ménager la vie du peuple.

moins se ressentir de ces indécisions dans le devoir; ajoutez que les ordres militaires étaient en contradiction avec la témérité des actes politiques; on ne savait s'il fallait attaquer les apprêts de révolte à force ouverte; et tandis que les séditieux étaient, dès le premier moment, prêts à la violence et au meurtre, les soldats avaient ordre de tirer en l'air; ordre plus fatal que s'ils n'avaient pas tiré du tout.

L'émeute eut donc toutes les facilités de s'établir dans les rues, d'y dresser des barricades, de désarmer les postes isolés, principalement ceux des pompiers et des fusiliers sédentaires, de piller les magasins des armuriers, de s'emparer des poudres chez les débitants, et de rester maîtres des quartiers les plus ouverts à la sédition. Le mercredi matin, Paris était à la merci de la révolte.

Alors s'ouvrit la lutte, mais avec l'inégalité d'une attaque soutenue par une population enivrée, et d'une défense rendue longtemps incertaine par les hésitations de l'autorité. Le duc de Raguse, major général de service, avait été investi du commandement général de Paris; la ville était mise en état de siége; cinq bataillons de la garde royale étaient rangés en bataille sur le Carrousel; deux bataillons suisses sur la place de Louis XV, avec trois escadrons de lanciers et quelques pièces de canons; trois régiments de ligne occupaient la place Vendôme; les cuirassiers de la garde étaient aux Célestins; le 15e léger gardait le Panthéon; les régiments qui étaient à St-Denis et à Versailles étaient appelés à Paris : c'est avec ces forces éparses qu'on allait s'attaquer à des masses de peuple, qui les enveloppaient par la provocation, et surtout par la flatterie, le pire danger dans ces sortes d'engagement.

Toutefois la garde royale se défendit à outrance, et il y eut en divers lieux des luttes acharnées et sanglantes. Mais les régiments de ligne hésitaient; ils étaient comme noyés dans les flots de peuple, et c'est à tort qu'on a accusé leur fidélité. Aussi les chefs de la Révolution commençaient le mercredi, vers trois heures, à trembler pour les suites d'une telle bataille, si elle était soutenue jusqu'au

bout par les armes. Plusieurs députés s'étaient réunis, et délibéraient une protestation contre les ordonnances, comme pour se dégager de la complicité d'une guerre civile; ils envoyèrent aux Tuileries une députation, demandant la cessation des hostilités, en attendant que leurs doléances fussent portées au roi. Tous les ministres étaient réunis à l'état-major; ils renvoyèrent la députation au duc de Raguse, comme étant chargé de tous les pouvoirs. Il eût été sage de faire sortir de cette démarche un acte public, au nom des députés, pour faire tomber les armes des mains des insurgés; on le pouvait dans l'état d'épouvante où étaient les plus résolus. Déjà on voyait accourir aux Tuileries des hommes d'une opinion qui pouvait n'être pas favorable à l'autorité du roi; le général Excelmans y venait d'arriver en costume d'officier général, la cocarde blanche à son chapeau. C'était un grand exemple qui pouvait en entraîner d'autres; mais la confusion était dans les têtes; il ne se trouva pas un homme de la royauté pour saluer le vieux soldat de l'Empire, et les députés sortirent emportant de vaines expressions de douleur du maréchal Marmont, et effrayés de l'incendie qu'ils avaient allumé, et où la ville entière pouvait périr.

Un instant on essaya de montrer à la population ses magistrats pacifiques; on avait convié aux Tuileries la municipalité de Paris; deux maires, dont l'histoire doit garder les noms, M. Petit et le vicomte Hutteau d'Origny, traversèrent les flots populaires avec leurs insignes; mais leur présence à l'état-major fut stérile comme tout le reste. On leur demanda d'aller parler au peuple; leur voix ne fut pas écoutée.

Paris fut donc livrée à tous les périls d'une lutte dont le succès épouvantait ceux-là même qui l'avaient commencée. Cependant les troupes manquaient de vivres; elles étaient exténuées; dans la nuit on les concentra sur les Tuileries, et l'Hôtel-de-Ville resta aux mains de la sédition.

Le jeudi, 29 juillet, se leva comme un jour sinistre : le prince de Polignac disait encore : *La nuit s'est bien passée!*

Rien ne paraissait troubler sa confiance, et déjà tout s'écroulait. Il ne restait au pouvoir de l'armée que le Carrousel et le Louvre, avec les larges rues qui aboutissent au jardin des Tuileries et à la place Louis XV; c'était encore néanmoins une situation à défendre; par elle on touchait à St-Cloud, et l'on pouvait recevoir les secours; les régiments envoyés en Normandie contre les incendiaires étaient en marche, et tout le camp de St-Omer pouvait accourir. La cause de la monarchie n'était donc pas désespérée; mais il arriva ce qui arrive d'ordinaire, que les plus téméraires furent les plus prompts à abandonner la défense. Dès le matin, les ministres s'étaient rendus à St-Cloud, pour ne plus reparaître. La victoire de l'insurrection cessa dès lors d'être douteuse; des postes disséminés de garde royale la disputèrent en vain; l'insurrection avait son commandement et sa discipline; la défense était sans conduite et sans confiance. Deux régiments de ligne, le 5ᵉ et le 53ᵉ, mal inspirés ou mal commandés, enveloppés sur la place Vendôme par des multitudes de bourgeois et de jeunes gens qui allaient à eux comme à des frères, mirent la crosse en l'air, et donnèrent le signal de la défection. L'insurrection put alors toucher aux Tuileries. Par un côté opposé, elle atteignait le Louvre, mais cette fois en l'attaquant par les armes; les Suisses défendaient cette position; mais un bataillon ayant été demandé par le maréchal, le palais fut envahi, et le Carrousel à découvert. Alors on vit le maréchal, suivi de son état-major, descendre au Carrousel et donner le signal de la retraite au petit nombre de vaillants qui restaient dans la vaste cour avec une ou deux pièces d'artillerie, défiant encore les multitudes, et capables de les arrêter par leur résolution. La retraite se fit par la grille de l'arc de triomphe. Le peuple hésita longtemps à entrer; il se bornait à tirer de loin sur la garde, jusqu'à ce que, la voyant engagée au delà du jardin, sur la place Louis XV, il se crut à l'abri de ses coups; alors se fit aux Tuileries une irruption de vainqueurs, mêlés de pillards et de prostituées; et là se commirent des désordres, des dévastations;

des vols, des profanations, hideux couronnement d'une bataille funeste[1].

Rien ne manqua aux joies du triomphe; en tous les temps les populaces aiment à se jouer des insignes de la puissance; on tira des coups de fusil sur les tableaux, on déchira les tapisseries, on souilla le trône. Puis le meurtre se mêla à l'orgie. Quelques soldats de la garde avaient été préposés dans les caves à la garde des prisonniers de l'insurrection; ils ne savaient pas ce qui se passait au-dessus de leurs têtes. Là, ils furent découverts gardant leurs consignes; aussitôt on se mit à les tuer. Ils essayèrent de s'enfuir désarmés; on les poursuivit dans la rue de Rivoli, et on les vit tomber un à un, frappés à bout portant, non par des hommes, mais par des enfants, armés de pistolets d'arçon, qui les ajustaient à loisir sur la tête[2]. Il y avait là, faut-il le dire? un jeune élève de l'école Polytechnique, à qui l'émeute obéissait; il ne se crut pas de force à désarmer cette furie. Plus loin, sous les fenêtres de la duchesse de Berry, s'étalaient nues, avec des rires sataniques, des femmes à qui on jetait des fenêtres les riches vêtements de la princesse, et elles se couvraient de ces parures, moquerie amère faite à la magnificence de la royauté. Ainsi la monarchie était chassée de son palais, et la révolution y rétablissait son empire.

Les troupes restées disséminées dans les postes, ou bien enfermées dans leurs casernes, eurent encore à combattre, mais cette fois pour défendre leur vie. Rien ne modérait la sédition victorieuse; elle tuait les soldats avec une joie féroce, lorsque de les voir désarmés eût suffi pour appeler sur eux le respect. Une scène atroce eut lieu surtout à la caserne des Suisses dans la rue de Babylone. Là se trouvaient environ deux cents hommes, la plupart jeunes recrues, commandés par le major Dufay, vieux officier qui

[1] Voyez les récits des pillages. *Histoire de France pendant la dernière année de la Restauration*, par un ancien magistrat, tom. I, pages 320 et suiv.

[2] Quæque miserrima vidi!

servait la France depuis trente ans; il avait fait les campagnes d'Italie, et celles de Russie. Ils se défendirent longtemps contre des masses populaires, jusqu'à ce que des élèves de l'école Polytechnique, venant conduire l'attaque, firent mettre le feu à la grande porte au moyen de bottes de paille et de fagots arrosés d'huile de thérébentine; peu après on put faire irruption, et on égorgea sans pitié les soldats et le major; celui-ci respirait encore, lorsqu'un forcené lui fendit la tête d'un coup de hache; quelques soldats seulement échappèrent au massacre; ils coururent à St-Cloud où était leur régiment.

Ailleurs, la frénésie de la sédition avait été plus libre. Au moment où les Tuileries avaient été envahies, une troupe de furieux avait couru à l'archevêché, « cherchant, disaient-ils, quatre mille fusils et des jésuites cachés dans les caves [1]. » Hommes et femmes s'étaient rués dans le palais; tout fut en proie, les meubles, les livres, les ornements, les choses saintes. Des bandits affublés de vêtements sacerdotaux faisaient mine de tirer des fenêtres sur le peuple; horrible artifice, malheureusement en rapport avec les crédulités du temps; rien ne fut épargné; la chapelle fut dévastée; un bûcher allumé dans la cour consuma ce qui échappait au pillage; peu s'en fallut que l'incendie ne gagnât l'Hôtel-Dieu. Pendant ce temps, des sicaires cherchaient l'archevêque; il était à sa maison de Conflans, et ayant appris ses périls, il consentit à se déguiser; ce fut un savant célèbre, Geoffroy St-Hilaire, qui l'abrita dans sa demeure. Tels étaient les drames par où s'achevait la victoire.

Mais tandis que la sédition des rues brisait l'autorité du roi, les politiques de la révolution épiaient le succès pour s'en emparer. Tous n'avaient pas été également courageux à suivre la bataille; quelques-uns voyant ses incertitudes s'étaient enfuis ou cachés en des lieux sûrs; lorsque la victoire sembla décidée, ils reparurent pour triompher.

C'est à l'hôtel du banquier Laffite que s'étaient faites les

[1] *Hist. de France pendant la dernière année de la Restauration.*

délibérations de la révolte; c'est de là que partirent les premiers actes de l'usurpation.

On commença par s'aller établir à l'Hôtel-de-Ville, à 5 heures; une commission municipale avait été désignée; elle se composait d'hommes qui alors avaient une grande renommée dans les partis, et dont la plupart ne devaient laisser aucune trace dans l'histoire. On y distinguait ces deux banquiers, Laffite et Casimir Perrier, dont l'opulence ne pardonnait pas à la royauté d'avoir éveillé des souvenirs d'aristocratie; avec eux un avocat disert, M. Mauguin, dont l'élégance semblait mal s'accommoder des trivialités d'une révolution de carrefour. Puis un général, qui avait eu, dans les derniers temps de l'Empire, sa renommée, le comte de Lobau, esprit superbe, tout étonné de prêter son nom à des factions d'anarchie, et enfin quelques autres devenus populaires à force de bruit; Audry de Puyraveau, député sans valeur; Barthe, avocat médiocre des causes vulgaires; telle était la représentation d'un parti qui prétendait créer l'ordre dans la Révolution au moyen de l'établissement d'un pouvoir qui donnerait satisfaction à sa vanité, sans offenser les pensées d'une démocratie plus impétueuse.

Mais en regard se montrait un parti plus logicien, qui demandait à l'anarchie les réalités de la République. Le nom de La Fayette était son drapeau, et la plupart des séditieux qui venaient de remuer les pavés de Paris étaient ses soldats et ses adeptes. Les banquiers et les avocats de la bourgeoisie eurent hâte de devancer cet autre parti, et tous les manéges de l'Hôtel-de-Ville eurent pour objet de le désarmer, soit par des artifices de politique, soit par l'émulation des actes de révolution.

D'abord, les deux partis délibérèrent en commun; et c'est au milieu de leurs conseils qu'arrivèrent, à dix heures, trois négociateurs de la monarchie, M. de Sémonville, M. d'Argout et M. de Vitrolles, trois hommes d'opinion et d'habileté diverses, mais qui cherchaient également à éviter les chocs violents et les chutes définitives. Ils venaient annoncer, au nom de Charles X, que les ordonnances

étaient retirées, et qu'un nouveau ministère était nommé. — Il est trop tard, s'écria M. Mauguin; et cette parole restée longtemps célèbre, fit frémir non-seulement les négociateurs, mais quelques-uns des membres de la commission qui se croyaient assez vainqueurs pour pouvoir recevoir un acte de soumission de la royauté. Tel était surtout la pensée de Casimir Perrier, assez vain pour prétendre dominer la monarchie, pas assez pour s'exposer à la détruire.

Et toutefois le roi signait pendant ce temps à Saint-Cloud une ordonnance qui nommait M. le duc de Mortemart ministre des affaires étrangères et président du conseil, et puis deux autres qui nommaient M. C. Perrier, ministre des finances, le général Gérard, ministre de la guerre, et enfin une quatrième qui retirait les ordonnances de juillet et convoquait les Chambres pour le 3 août.

C'était la sanction de la défaite. Et en présence de ce revirement soudain, après trois jours d'une immobilité fatale à Saint-Cloud, l'histoire semblerait avoir le droit d'être sévère pour ce roi qui se laissait aller de la sorte aux flots changeants de la politique, sans avoir tenté de les maîtriser. Mais c'est l'ensemble des circonstances qui doit être jugé, et non pas seulement le caractère ou le génie du monarque. La royauté depuis longtemps en France était une fonction d'étiquette; l'action personnelle lui était comme interdite par les habitudes de cour, qui ressemblaient à l'adoration plutôt qu'au respect. De là un système de tromperie systématique sur tout ce qui pouvait intéresser le plus directement le salut du roi. Pendant trois jours, Charles X put penser que la sédition parisienne n'était qu'une fantaisie de turbulents; les rapports le lui disaient, les ministres le lui répétaient, et il était enclin à le croire, pour s'épargner la douleur d'un mécompte. Ce ne fut qu'au dernier moment que le roi vit l'abîme entier se découvrir. Il était trop tard, en effet!

Déjà les partis vainqueurs commençaient à se disputer la proie politique; La Fayette, dont la vie était restée attachée à ses rêveries de 1789, se créa lui-même comman-

dant de la garde nationale de Paris; il lança le vendredi une proclamation *à ses chers concitoyens et braves camarades; il était fier de se retrouver à leur tête,* et il leur disait : *La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble. Vive la liberté! Vive la patrie!*

D'autres allaient droit à des desseins moins chimériques.

Le duc de Mortemart avait une mission du roi; c'était de désarmer la faction dont M. Laffite était le drapeau, et pour cela de se présenter à elle avec les ordonnances qui changeaient la politique du Gouvernement. Il hésita; les barricades l'effrayèrent; au lieu de paraître à l'Hôtel-de-Ville, où siégeait une autorité à qui tout obéissait déjà, il alla s'établir au Luxembourg, comme pour attendre que la révolution vint le reconnaître. Là s'étaient réunis plusieurs pairs de France, conférant de la gravité des périls; ils cherchaient à faire imprimer les ordonnances dont M. de Mortemart était porteur; nul imprimeur n'osait se dévouer à cet acte, qui semblait une reconnaissance de la royauté sur les ruines où elle venait de périr. Tout à coup au milieu de ce conseil on voit entrer dans la cour une cohue de jeunes gens qui portaient dans leurs bras Châteaubriand, en criant : *Vive le défenseur de la liberté de la presse!* Là, ils déposèrent le grand écrivain, tout ému de son ovation; les pairs reprirent devant lui leurs échanges d'opinions; et après les avoir quelque temps écoutés, il sortit de son silence, et s'écria : Eh! Messieurs, de quoi vous occupez-vous? Songez à sauver la liberté de la presse. — Mais la légitimité! Monsieur, lui dit un des pairs. — Elle me touche plus que personne, répondit-il, mais avant tout, sauvons la liberté de la presse, qui me paraît aujourd'hui en grand péril, puisque nul n'a le courage d'imprimer les ordonnances; et si vous sauvez cette liberté de la presse et que la légitimité soit renversée, je ne vous demande qu'une plume et deux mois pour relever le trône. » Châteaubriand méconnaissait la révolution que la liberté de la presse venait de consommer; la puissance de son génie devait y mourir comme tout le reste.

M. de Mortemart envoya toutefois des négociateurs à l'Hôtel-de-Ville ; leurs paroles furent à peine entendues. *C'est trop tard !* répétaient toujours les maîtres qui s'y étaient établis [1].

Alors on se rejeta vers la réunion des députés, où se trouvaient des hommes tout effrayés de leur victoire. Quelques-uns étaient disposés à des transactions avec le roi; ils parlaient soit de garanties contre des entreprises nouvelles, soit d'abdication en faveur du dauphin ou du duc de Bordeaux. Au milieu de ces avis, le nom du duc d'Orléans fut proféré ; il était naturel que ce nom sortît d'une révolution dont les apprêts avaient paru se faire sous son assentiment et sous ses auspices.

Un homme d'ailleurs avait trouvé le moyen de jeter ses artifices au travers des luttes sanglantes, c'était le prince de Talleyrand, politique dressé aux souplesses, que la restauration avait blessé en le reléguant dans les honneurs de palais, et qui pensait revivre comme homme d'Etat, si le duc d'Orléans devenait maître. Pour les révolutionnaires vaniteux, le titre de grand seigneur était effacé dans Talleyrand par le mérite d'évêque apostat. Aussi son hôtel splendide avait été ouvert à des favoris démocrates qui s'en allaient ensuite porter ses inspirations aux conseils bourgeois groupés autour de M. Laffite. Il se trouvait dans la réunion des députés des hommes qui obéissaient à ses manéges, et c'est par eux que le nom du duc d'Orléans était jeté habilement dans les délibérations.

Les uns le voulaient pour roi, les autres se bornaient à l'appeler à la direction des affaires comme lieutenant-général. Et cependant nul avis de fermeté royale n'était opposé à ces indécisions. Le duc de Mortemart était sans action, croyant toujours de sa dignité que les vainqueurs dussent se mettre à ses pieds.

[1] L'histoire de toute cette Révolution d'intrigue est racontée avec une vérité pittoresque dans les *Mémoires de M. de Mazas*, secrétaire de M. le duc de Mortemart. C'est un des rares documents qui survivront à la multitude d'écrits inspirés par les passions de cette époque. — *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Révolution de* 1830. M.DCCC.XXXII.

Dans une telle situation, les politiques les plus avides d'un changement de royauté, ceux qui semblaient savoir le mieux les pensées ou les penchants du duc d'Orléans, prirent un parti soudain, ce fut d'aller le provoquer hardiment à l'usurpation. En de telles rencontres, la résolution est tout le conseil, la rapidité est toute la réussite. Dupin et Persil, deux avocats du parti libéral, dont le dessein n'allait pas au delà d'une révolution où la bourgeoisie serait reine, coururent à Neuilly avec M. Thiers, celui-ci jeune encore, n'ayant d'autorité que par le patronage de M. Laffite, mais déjà brillant d'esprit, et devançant par l'espérance la grande fortune politique qui lui était réservée. Le duc d'Orléans n'était pas à Neuilly; il s'était réfugié dans un lieu connu de sa famille, moins pour se soustraire aux confidences et aux complicités de la sédition que pour échapper aux entreprises redoutées de l'autorité sur sa personne ; car il savait que plusieurs dans le Gouvernement le considéraient comme le centre des révoltes, et il n'était pas assez confiant dans son innocence pour se croire en sûreté dans son palais de Neuilly. Ce fut sa sœur, la princesse Adélaïde, qui reçut pour lui le message, et pour lui donna des réponses; elle était l'inspiration de sa vie, et dès le soir une conférence se tint au Palais-Royal entre le prince et les émissaires des députés.

Ces manéges ne se firent pas sans des tromperies mutuelles. Le duc d'Orléans eut l'air de se laisser vaincre par la violence ; il appela dans la nuit M. de Mortemart, et s'offrit à lui comme une victime dévouée pour le salut de tous. Il voulait que le roi le plaignit; c'est pour sauver le roi qu'il obéissait aux vainqueurs. « Duc de Mortemart, lui dit-il, si vous voyez le roi avant moi, dites-lui qu'ils m'ont amené de force à Paris; mais que je me ferai mettre en pièces plutôt que de me laisser poser la couronne sur la tête; le roi m'accuse sans doute de ce que je ne suis pas allé à Saint-Cloud. J'en suis fâché; mais j'ai été instruit que dès mardi soir l'on excitait le roi à me faire arrêter, et je vous avouerai que je n'ai pas voulu aller me jeter dans un guêpier ; d une autre part, je redoutais égalemont

que les Parisiens ne vinssent me chercher; je me suis renfermé dans une retraite sûre et connue seulement de ma famille; mais, hier au soir, une foule d'hommes ont envahi Neuilly et m'ont demandé au nom de la réunion des députés. Sur la réponse que j'étais absent, ces hommes ont déclaré à la duchesse qu'elle allait être conduite à Paris avec tous ses enfants, et qu'elle restait prisonnière jusqu'à ce que le duc d'Orléans reparut. La duchesse, effrayée de sa position, tremblant pour ses enfants, m'a écrit un billet très-pressant avec prière de revenir le plutôt possible : cette lettre m'a été portée par un homme dévoué; je n'ai plus balancé en le recevant, et je suis arrivé pour délivrer ma famille; ils m'ont amené ici fort avant dans la soirée [1]. »

Ainsi le duc d'Orléans expliquait au duc de Mortemart ses intelligences forcées avec le parti de la Révolution. Bientôt la conférence fut troublée par une irruption d'émissaires du peuple qui s'en venaient dire au prince, dans la langue des négociations de carrefour : « Nous sommes venus pour te nommer roi, nous ne voulons que toi; nous ne voulons surtout ni pairs ni députés; ce sont des gueux, tous! »

Puis la conversation fut reprise avec M. de Mortemart. « Il se passa, dit M. Mazas, des choses fort importantes et même honorables pour le duc d'Orléans, mais des considérations d'un ordre supérieur peuvent m'empêcher de les révéler. »

Plus tard la révélation s'est faite, et l'histoire a pu savoir que le duc d'Orléans remit au prince une lettre dans laquelle il protestait de sa fidélité au roi; et s'il était contraint, disait-il, de prendre l'autorité souveraine, ce ne serait que pour la garder et la remettre à celui à qui elle appartenait [2].

Par malheur, tout était plein de manége et d'artifice. Et puis il se faisait ailleurs des dénouements rapides.

[1] *Mém. de M. Mazas.*

[2] Voyez les curieuses révélations du duc de Valmy, dans son livre *du Droit de la Force et de la Force du Droit.*

A l'Hôtel-de-Ville, la commission municipale préparait la fin du drame en adressant au peuple une proclamation qui devait lui laisser croire que lui seul allait prononcer sur sa propre destinée par un acte de sa souveraineté [31 juillet]. « Charles X a cessé de régner sur la France, disait la commission. Ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi de notre patrie et de ses libertés, qu'il ne pouvait comprendre. Après avoir sourdement attaqué nos institutions par tout ce que l'hyprocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il avait résolu de les noyer dans le sang des Français..... Grâce à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir sont finis. Quelques instants ont suffi pour anéantir ce Gouvernement corrompu, qui n'avait été qu'une conspiration permanente contre la liberté et la prospérité de la France. » Et ce violent manifeste se terminait par ces mots : « Au lieu d'un pouvoir imposé par les armes étrangères, vous aurez un Gouvernement qui vous devra son origine. »

C'était là un langage de colère, le même qu'avaient tenu les factions depuis dix ans; M. Barthe avait rédigé cette proclamation; l'histoire doit dire que M. Casimir Perrier refusa de la signer.

Toutefois il y avait hâte de devancer un parti qui, siégeant aussi à l'Hôtel-de-Ville sous le titre de Gouvernement provisoire, menaçait de couronner par la République la destruction qui venait de se faire de la royauté.

Une commission de neuf députés était dès le matin [31 juillet] au Palais-Royal; et le duc d'Orléans se laissait solliciter par elle d'accepter le trône pour échapper au reproche de le saisir. Les opinions, toutefois, n'étaient pas unanimes. Il se trouvait là des hommes qui s'efforçaient de concilier l'exercice du droit de révolution avec le principe politique de l'hérédité; de ce nombre le général Sébastiani, qui déconseillait une usurpation de palais. D'autres, au contraire, précipitaient le duc d'Orléans à une résolution devenue nécessaire; et comme il parlait de ses liens de famille : « Nous sommes sur un volcan, lui disait-on;

votre présence parmi nous a déjà rompu vos rapports naturels avec Charles X; la question n'est plus entre Charles X et vous, elle est entre vous et la République; acceptez la lieutenance générale, ou bien dans une heure la République sera proclamée, et avec la République l'anarchie. »

Ainsi parlait surtout un député, M. Bérard; un de ces noms à qui il est donné d'avoir un jour d'importance, et puis à peine aperçu parmi les médiocrités des révolutions.

Le prince cependant semblait hésiter, et il parut vouloir délibérer plus en secret avec deux confidents, Sébastiani et Dupin. L'histoire anecdotique a saisi le secret de cette conférence[1]; il suffit à la présente histoire de dire qu'il s'y joua un triste jeu de fidélité envers Charles X; après quoi on crut pouvoir sans scrupule s'abandonner à la volonté de ceux qui avaient hâte de faire de la Révolution un changement de roi. Déjà la chambre des députés courait à ce dénouement, imitation systématiquement poursuivie de la Révolution anglaise de 1688. Des projets de proclamation et d'adresse étaient concertés entre le Palais-Royal et le Palais-Bourbon; le prince disait, dans la proclamation qu'il présenta aux négociateurs : *Une Charte sera désormais une vérité;* la Chambre, enthousiasmée, termina son projet d'adresse par une rectification : *La Charte,* disait-elle, *sera désormais une vérité!* Ainsi pensait-elle atténuer la Révolution qui se faisait, et consacrer le droit en le détruisant.

[1] On a parlé d'une lettre adressée à Charles X par le prince; elle était écrite de façon à obtenir l'assentiment des conseillers; mais le prince leur avait dit ensuite qu'il était accoutumé à ne rien faire de grave sans le conseil de sa femme, et il était passé dans une pièce voisine. Puis il était revenu, disant que sa femme avait aussi approuvé la lettre, et il s'était mis à l'envelopper et à la sceller devant les deux confidents; mais c'était une autre lettre, et écrite de façon à plaire à Charles X. Celui-ci, en effet, en avait été touché, et c'est plus tard que devait s'expliquer ce double jeu, par suite même du témoignage rendu sur la parfaite convenance de cette lettre par le vieux roi dans son exil.

La révolte des rues n'était pas moins ratifiée par la Chambre. « La France est libre, disait-elle dans son adresse au duc d'Orléans ; le pouvoir absolu levait son drapeau; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris, attaqué, a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore! »

Ainsi, c'était l'émeute qui avait sauvé la liberté, l'ordre, tous les droits! La Chambre posait un principe au profit des passions qui pourraient s'allumer encore. Quatre-vingt-quinze députés signèrent l'adresse, et l'Assemblée se disposait à la porter en corps au Palais-Royal, lorsqu'on apprit que le prince venait de prendre la résolution soudaine de se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

Tandis qu'en effet se faisaient ces échanges politiques de projets, de conférences et d'allocutions, le parti républicain allait droit à l'extrémité de ses desseins, et tout à coup on avait averti le Palais-Royal des explosions qui étaient près de se faire. D'autre part, on était allé demander conseil au prince de Talleyrand, cet homme que les politiques s'étaient accoutumés à regarder comme l'arbitre des gouvernements dans les crises de révolution; il écouta le récit qui lui était fait de la situation du duc d'Orléans; puis avec ce ton de conseil qui est assuré d'être obéi, il dit : *C'est bien, il faut accepter!* Sur cette double indication, le duc d'Orléans n'avait plus hésité; il fallait éviter la République, et il fallait saisir une couronne.

On le vit donc s'acheminer du Palais-Royal vers l'Hôtel-de-Ville; les députés étaient accourus; ils le suivirent, après lui avoir fait connaître la proclamation par laquelle ils lui déféraient le titre de lieutenant-général du royaume. La foule bientôt se pressa sur ses pas, et la marche de ce grand cortége devint lente et difficile parmi les débris des barricades. Le prince était pâle et ému; on criait à ses

côtés : *vive la République !* et La Fayette étant allé le recevoir sur le perron, en l'embrassant, ce fut pour le peuple une excitation nouvelle d'enthousiasme. La Fayette, c'était toute la République; ainsi, la révolution des rues était satisfaite; restait la révolution politique, où l'ambition allait s'exercer par ses hypocrisies accoutumées.

Tandis que, sur la place, les foules criaient : Plus de Bourbons! vive La Fayette! le duc d'Orléans jetait aux politiques de l'Hôtel-de-Ville de ces mots qui suffisent à toutes les séditions lorsqu'elles touchent au pouvoir. « Messieurs, dit-il, en montrant La Fayette, c'est un ancien garde national qui vient rendre visite à son ancien général. » Mais de sombres figures se remarquaient, qui attestaient la défiance et la colère; il y avait çà et là des hommes armés de tromblons, disposés à tirer sur le prince. L'émotion générale des multitudes, curieuses d'un dénouement pour l'applaudir, contint ces instincts isolés d'assassinat. Le duc d'Orléans, pénétrant, parmi d'autres foules, celles des ambitieux et des politiques, dans l'Hôtel-de-Ville, s'avança jusqu'à la salle du trône; là fut lue la proclamation de la chambre des députés; le prince y répondit en quelques mots, et alors le parti de la République commença à soupçonner sa déception. Il en fut réduit à se donner des allures de menace. Il y avait là un homme qui s'était fait général de la révolte; on l'appelait le général Dubourg. Sa barbe longue, sa figure pâle, sa forte voix faisaient son autorité. Il s'approcha du prince, et lui montrant la place de Grève toute couverte de multitudes souillées de sang et de poussière : « On assure, lui dit-il, que vous êtes un honnête homme, et, comme tel, incapable de manquer à vos engagements; songez à les tenir, car si vous les oubliez, le peuple qui est là saura bien vous les rappeler. » A ces paroles dites par un inconnu, le prince fit effort pour ne point trahir son émotion, et, pour réponse, il prit par la main La Fayette, le mena au balcon et l'embrassa avec effusion, en agitant dans ses mains un drapeau tricolore. C'était tout ce qu'il fallait alors à la multitude; elle remplit l'air de ses cris, et

le duc d'Orléans put reprendre sa sérénité en retournant à son palais parmi ces hommages de l'émeute; mais la parole du général Dubourg était sinistre, et il put l'emporter dans son souvenir comme un présage.

CHAPITRE X.

Départ du roi de Saint-Cloud. Il défère au duc d'Orléans le titre de lieutenant-général du royaume. — Abdication du roi. — Le duc d'Orléans ouvre la session des Chambres. — Appareil royal. — Discours. — La populace à Rambouillet. — Le roi ne fait point usage de ses moyens de défense. — Il s'achemine vers l'exil. — Commissaires du Gouvernement nouveau auprès du roi. — Scènes attendrissantes. — Adieux du roi à sa garde. — A Paris, scènes politiques. La Charte est corrigée. L'hérédité est conservée. — Vote des députés. — Rôle de la pairie. — Discours de Châteaubriand. — Dipositions des divers partis. Parti de l'Empire. — Le duc d'Orléans roi. Serment du roi nouveau. Contradictions. — — Actes de Bourmont à Alger. Contrastes. — Marche de Charles X vers Cherbourg. Touchantes scènes à Valognes. — Proclamation des magistrats de Cherbourg. — Dernier adieu du roi aux gardes et à l'armée. — Le roi quitte la France. — Hospitalité douteuse de l'Angleterre. — Le parti tory. — Sympathies anglaises pour la Révolution de Paris. — Conduite de l'Europe. — Pr cès des ministres de Charles X. Bourmont quitte Alger. Ingratitude des partis ; justice de l'histoire. — Jugements sur le règne de Charles X.

Cependant le roi avait quitté St-Cloud, et il s'était acheminé vers Rambouillet, accompagné de sa maison fidèle, de la garde royale, de quelques régiments de cavalerie et d'infanterie et de sept batteries d'artillerie; force redoutable encore si on avait eu la volonté de ravir la victoire à la sédition.

Mais de Rambouillet, il adressa au duc d'Orléans une déclaration, par laquelle il lui déférait ce même titre de lieutenant-général du royaume, que la révolution maîtresse venait de lui conférer.

Cet acte jeta l'indécision dans les esprits; l'armée elle-même en fut troublée; elle comprit qu'elle n'allait plus avoir à trancher les questions abandonnées de la sorte à

la politique ; et c'est alors qu'un premier régiment remit ses drapeaux.

Bientôt parut un acte plus décisif encore. Le roi, dans une lettre au duc d'Orléans, déclara abdiquer la couronne en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux, et, par le même acte, le dauphin renonçait à ses droits en faveur de son neveu. « Vous aurez, disait le roi, en votre qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne.

C'était en France une nouveauté historique qu'une abdication de la royauté. Dans sa durée de neuf cents ans, la race royale n'en avait pas offert un exemple ; et le droit même d'abdiquer était de soi contraire au principe fondamental de la monarchie française, où le roi n'était pas libre de sa personne, ni de ses actes, mais était *assujetti* à la couronne, comme avait dit François Ier en sa prison, c'est-à-dire, appartenait à la Nation, et ne se pouvait détacher d'elle par sa volonté.

Mais, quoi qu'il en soit, même par cet acte extrême d'abdication, tout allait se concentrer aux mains du duc d'Orléans ; et les résolutions de l'armée n'en devinrent que plus incertaines. Quatre régiments quittèrent leurs positions, et reprirent la route des garnisons d'où on les avait appelés. La garde royale et les gardes du corps restèrent seuls auprès du roi.

3 août. — Pendant ce temps, le duc d'Orléans doublement revêtu des pouvoirs de la souveraineté par la royauté et par la révolte, ouvrait la session des Chambres ; la Révolution entrait en possession de l'empire, et aussi la France baissait d'avance la tête sous le pouvoir qui apparaîtrait, quel que dût être ce pouvoir. Il est remarquable que dans cette rapidité d'événements accomplis parmi des vœux si contraires, la pensée de la monarchie restait la plus générale et la plus enracinée dans les opinions. Aisément la royauté se fût transmise sur la tête de l'héritier naturel du trône, si la probité et le courage avaient réglé la conduite de ceux qui maîtrisaient la révolution. Il n'y eut pas jusqu'à l'appareil de cette ouverture des Cham-

bres qui n'indiquât la disposition des âmes. La salle du Palais-Bourbon était décorée comme aux solennités de la restauration ; les fleurs de lys d'or brillaient sur le velours cramoisi qui couvrait l'estrade du trône; seulement, la couronne royale était surmontée d'un drapeau tricolore. Le prince évita d'occuper le trône, un tabouret était disposé au-dessous, selon les lois d'étiquette; de là, il fit son discours. Il commença par déplorer la violation de la Charte et les luttes qui l'avaient suivie; tout menaçait de périr dans ces sanglants conflits, et, dans cette absence de tout pouvoir public, il était accouru à la voix de ses concitoyens, et il venait se dévouer à la défense des lois et de la liberté. Il annonçait quelques vagues projets de loi, et à la fin, comme par un ressouvenir indifférent, il ajoutait quelques mots de l'abdication du roi et du dauphin : « Cet acte, disait-il, a été remis entre mes mains hier, 2 août, à onze heures du soir. J'en ai ordonné, ce matin, le dépôt dans les archives de la chambre des Pairs, et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*. »

Dans cette mention presque fortuite de l'abdication, le nom d'Henri V n'était pas prononcé; cette omission excita le murmure des royalistes présents, et elle suffit, dans l'histoire, pour caractériser le dessein qui s'allait accomplir.

Cependant la sécurité des vainqueurs restait troublée, tant que Charles X était à Rambouillet, entouré de ses restes de troupes fidèles et vaillantes. Le nom de la Vendée était dans la pensée de quelques-uns; on parlait de gouverneurs de provinces qui pouvaient marcher avec des forces nouvelles; Paris enfin était ouvert aux attaques, et on avait hâte de mettre fin à une situation pleine d'angoisses.

On imagina de faire éloigner le roi en déployant devant lui tout ce que la révolution parisienne avait de hideux ; on fit appel aux bandes abjectes que vomissent quelques faubourgs dans les jours d'orgie, et on les lança sur Rambouillet. Ce fut d'abord pour le duc d'Orléans l'occasion de conférer du péril du roi avec M. de Mortemart, et des commissaires furent désignés en commun pour aller veil-

ler à sa sûreté. Mais d'autre part la démonstration s'organisait dans des proportions gigantesques. Bientôt Paris vit partir des masses désordonnées; on mit à la disposition de ces représentants de la victoire populaire des multitudes de voitures publiques et particulières, les diligences, les fiacres, et même les carrosses de la cour; là ils s'étalaient en chemise avec leurs armes; c'était un spectacle fait pour le dégoût, non pour l'épouvante; le général Pajol commandait cette armée peu digne d'un chef exercé à d'autres batailles.

Et c'est, soutenus par un tel cortége, que trois commissaires du Gouvernement étaient chargés d'aller porter des paroles de fuite au roi Charles X. A leur tête, l'histoire s'attriste de voir le nom d'un général que le roi avait élevé à la première dignité de l'armée, le maréchal Maison; avec lui marchaient deux hommes que la politique avait jetés au delà de leurs propres opinions, M. Odilon Barrot et M. de Schonen. Un quatrième commissaire avait été d'abord désigné par M. de Mortemart, c'était le duc de Coigny, aide de camp du duc de Bordeaux, soldat vaillant, serviteur fidèle; mais celui-ci s'était bientôt aperçu qu'on se proposait d'éloigner le roi par la peur, non de le protéger par des conseils : il laissa les autres s'en aller avec leur mission mêlée de protection et de tromperie.

Il fut aisé aux trois commissaires de semer l'alarme, suivis comme ils l'étaient de cet appareil de menace. Ils annoncèrent des marches semblables de multitudes déjà parties de Versailles, de Rouen, du Havre; à les croire, le peuple entier se ruait contre le roi! On avait porté à quatre-vingt mille le nombre des Parisiens qui arrivaient de la sorte. « Sont-ils bien quatre vingt mille ? » dit le roi au maréchal Maison. L'infortuné se souvenait peut-être du cortége de Versailles en 1789 : le maréchal confirma l'exagération, et la grossit encore. Toutefois les généraux qui commandaient la garde royale n'en étaient point émus; ils savaient, et le général Pajol savait comme eux, quels ravages eut fait l'artillerie, toute prête encore, sur ces masses profondes et sans conduite; mais le roi ne voulait

pas régner au prix du carnage, et il annonça la résolution de se retirer sur Cherbourg et de passer de là en Angleterre.

On renvoya donc les bandes parisiennes; elles étaient triomphantes : la monarchie de France, qui avait été si longtemps la monarchie du peuple, allait s'acheminer pour l'exil.

« C'est avec bonheur, disaient les commissaires dans une lettre au lieutenant-général du royaume, que nous vous annonçons le succès de notre mission. Le roi se détermine à partir avec toute sa famille! »

« Nous vous rapporterons, ajoutaient-ils, avec la plus grande exactitude tous les détails, tous les incidents de ce voyage. Puisse-t-il se terminer heureusement! Nous suivons la route de Cherbourg; nous partons dans une demi-heure ; toutes les troupes sont dirigées sur Epernon, et, demain matin, on déterminera quelles sont celles qui suivront définitivement le roi. »

Ainsi le succès de la mission, c'était l'expatriation de la famille royale; et le bonheur, c'était d'annoncer ce succès au prince, qui eût été grand dans l'histoire s'il s'était chargé de défendre de tels fugitifs.

L'aspect de cette famille, si souvent touchée de la foudre, remuait tristement les âmes. M[me] la Dauphine, que le bruit des émeutes et des combats avait surprise aux eaux de Vichy, était revenue joindre le roi dès les premiers jours; accoutumée aux coups de l'adversité, elle était calme et forte. Dieu envoie de telles âmes à la terre pour rendre le malheur sacré; elle avait une première fois sanctifié les exils de Louis XVIII; elle allait sanctifier de même la fuite de Charles X : elle était l'ange des rois proscrits. Auprès d'elle, le dauphin avec ses vertus modestes et obéissantes; puis le duc de Bordeaux, un enfant de dix ans à peine, et sa jeune sœur, Mademoiselle, si pleine de grâce, et leur mère, vaillante comme un soldat, plus frémissante encore de colère que de douleur, tels étaient les restes d'une famille que la première révolution avait vouée aux furies, et que les commissaires d'une révolution plus disciplinée s'étaient chargés de jeter hors de France.

3 août. — La solennité de ce départ avait glacé les âmes. La garde royale et les gardes du corps étaient disposés pour une défense désormais inutile : devant le cortége de cette royauté qui s'en allait vaincue, s'inclinaient les populations attendries. La douleur de Charles X était sereine et résignée ; et dans son abattement resplendissait la paix de son âme. Il s'alla reposer une nuit à Maintenon, chez le duc de Noailles ; repos mêlé d'angoisses et de douleur. Le lendemain il fit ses adieux à la garde royale par un ordre du jour simple et digne, qui devait être lu après son départ. La compagnie des gardes à pied lui remit son étendard ; puis il reprit lentement sa route. La garde était rangée en bataille ; elle le salua à son passage de ses derniers honneurs ; les soldats versaient des larmes ; et le roi essaya vainement de contenir les siennes, en saluant aussi pour la dernière fois ces drapeaux dont la couleur allait disparaître[1]. Cette séparation fut cruelle ; le drame allait s'achevant par des déchirements et par des pleurs.

Un instant après, on lisait cet ordre à la garde fidèle : « Aussitôt après le départ du Roi, tous les régiments d'infanterie de la garde et de la gendarmerie se mettront en marche sur Chartres, où ils recevront tous les vivres qui leur seront nécessaires. MM. les chefs de corps, après avoir rassemblé leurs régiments, leur déclareront que Sa Majesté se voit, avec la plus vive douleur, obligée de se séparer d'eux ; qu'elle les charge de leur témoigner sa satisfaction, et qu'elle conservera toujours le souvenir de leur belle conduite, de leur dévouement à supporter les fatigues et les privations dont elles ont été accablées dans ces circonstances malheureuses. Le Roi transmet pour la dernière fois ses ordres aux braves troupes de sa garde qui l'ont accompagné, c'est de se rendre à Paris, où elles feront leur soumission au lieutenant-général du royaume, qui a pris toutes les mesures pour leur sûreté et leur bien-être à venir. »

[1] La Garde Royale pendant les événements du 26 juillet au 5 août 1830, par un officier employé à l'état-major. — Chez Dentu. — M.DCCC.XXX.

Tels étaient les adieux du Roi aux régiments de sa garde; ces vaillantes troupes avaient peine à croire à l'éloignement du Roi qu'elles étaient prêtes à défendre encore.

A Paris tout se précipitait. Le député Bérard, le même qui avait pris toutes les initiatives à l'égard d'un changement de dynastie, venait de proposer à la Chambre une modification à la Charte. Cette modification exprimait le sens des oppositions qui durant quinze ans avaient lutté contre le gouvernement avec la pensée systématique d'une révolution qui assurerait l'avénement politique de la bourgeoisie.

Elle portait sur les points qui touchaient aux préjugés les plus ardents ou aux prétentions les plus vaniteuses du parti libéral. L'article 6 déclarait la religion catholique religion de l'État; on le supprimait. — L'article 14, par extension des droits de la royauté, avait servi de motif aux ordonnances de Charles X; on le retranchait. — L'initiative des lois appartenait au Roi; on l'attribuait aux deux Chambres. — On admettait les pairs à la délibération à vingt-cinq ans. — On abrogeait l'article 31, qui ne permettait aux princes du sang de siéger qu'avec l'autorisation du Roi. — On déclarait l'obligation de la publicité pour les séances de la chambre des pairs comme pour celle des députés; toute la réforme enfin tendait à faire entrer la révolution dans la monarchie, et, pour lui donner un caractère qui répondit mieux aux passions présentes, on la terminait par l'annulation de toutes les créations de pairs faites sous le règne de Charles X; ainsi on faisait de la constitution une vengeance ministérielle.

Après quoi, le député Bérard proposait, moyennant l'acceptation de la Charte ainsi transformée, de porter au trône Louis-Philippe, duc d'Orléans, et ses descendants à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants. C'était une seconde révolution ajoutée à celle qui venait de se faire dans les rues; celle-ci plus aveugle, l'autre plus réfléchie et d'une conséquence plus fatale pour cela même. La délibération s'ouvrit le lendemain; la Chambre était peu nombreuse; dans ces crises extrêmes,

il se trouve toujours des hommes qui prennent l'abstention pour de la sagesse, ou pour de la dignité, ou pour du courage; elle n'est, d'ordinaire, que l'abandon des droits que l'on croit servir. Un petit nombre de députés royalistes restèrent au contraire à leurs bancs; leur protestation fut la seule entendue, le silence des autres ne mérite pas d'être noté dans l'histoire. Dans ce petit nombre de députés, courageux à défendre la royauté, se distinguèrent Félix de Conny, Hyde de Neuville, de Lezardière, de Martignac, et ce député nouveau, Berryer, qu'on avait vu peu auparavant monter, pour la première fois, à la tribune avec la parole maîtresse d'un conquérant; d'autres avec des variétés d'opinion, mais avec une logique égale, déclaraient qu'ils n'avaient point reçu le mandat de faire ou de défaire une royauté: c'étaient Pas de Beaulieu, le général de la Bourdonnaye, le général Bonnemain, Boulon-Martel, Cormenin.

Mais ni la logique, ni le courage, ni l'équité ne pouvaient contenir la précipitation de ceux qui voulaient se donner un roi, en signe de leur propre souveraineté. La proposition de M. Bérard fut adoptée, et le duc d'Orléans appelé au trône par 219 suffrages contre 33.

La chambre des pairs, qu'on laissait vivre dans ces réformations démocratiques de l'Etat, n'y prétendait point de rôle; tout se borna à lui envoyer la décision des députés comme à un bureau d'enregistrement. Elle fit semblant néanmoins de délibérer, mais comme pour attester qu'elle n'avait que la liberté d'obéir. Cent quatorze membres étaient présents, sur trois cent quatre-vingt-douze dont se composait la pairie. Il en eut fallu le tiers, c'est-à-dire cent trente-deux pour rendre une délibération valide. Le duc de Choiseul, zélé promoteur de la royauté du duc d'Orléans, proposa, au nom du salut de l'Etat, d'aller au scrutin sans discussion; alors une voix royaliste s'éleva, c'était celle de Châteaubriand. On l'avait entendu dans les grandes crises de ce siècle, jamais avec la curieuse émotion qui faisait en ce moment battre les cœurs. Par malheur, en cette rencontre, de tristes retours de personnalité se mêlèrent à des élans de justice. Il commença par

demander si la Chambre jugeait convenable de délibérer, lorsque déjà la déclaration des députés était apportée solennellement au lieutenant-général du royaume. Le duc de Broglie, un de ceux qui ne voyaient pas tomber sans plaisir la couronne de Charles X, répondit que l'acceptation du duc d'Orléans n'était point définitive, et que tout n'était pas consommé par l'initiative de la chambre des députés.

Châteaubriand prit donc la parole, comme s'il avait cru au sérieux de la délibération qu'on semblait ouvrir.

« Avant d'offrir, dit-il, la couronne à un individu quelconque, il est bon de savoir dans quelle espèce d'ordre politique nous constituerons l'ordre social. Etablirons-nous une république ou une monarchie nouvelle? Une république aurait d'abord contre elle les souvenirs de la république même. On n'a pas oublié le temps où la mort entre la liberté et l'égalité marchait appuyée sur leurs bras. Ensuite, dans l'état de nos mœurs et dans nos rapports avec les Etats qui nous environnent, la république, saut erreur, ne me paraît pas exécutable. La première difficulté serait d'amener les Français à un vote unanime. Quel droit la population de Paris aurait-elle de contraindre la population de Marseille, ou de telle autre ville, de se constituer en république? Y aurait-il une seule république? ou vingt ou trente républiques? Seraient-elles fédératives ou indépendantes?... La république représentative est peut-être l'état futur du monde, mais son temps n'est pas arrivé. Je passe à la monarchie. Un roi nommé par les Chambres ou élu par le peuple sera toujours, quoiqu'on fasse, une nouveauté. Toute monarchie nouvelle sera forcée ou plus tôt ou plus tard de bâillonner cette liberté? Napoléon lui-même a-t-il pu l'admettre? Fille de nos malheurs et esclave de notre gloire, la liberté de la presse ne vit en sûreté qu'avec un Gouvernement dont les racines sont déjà profondes Une monarchie bâtarde d'une nuit sanglante n'aurait-elle rien à redouter de l'indépendance des opinions. »

Et à cette discussion, plus faite pour un Sénat maître de ses actes que pour une pairie mourante et foulée aux

pieds, Châteaubriand mêla des paroles cruelles pour Charles X, dont il accusa le *parjure;* mais gardant la fidélité envers le duc de Bordeaux, il demandait grâce pour l'innocence de cet enfant, dans une langue toutefois qui attestait qu'il croyait peu à l'invocation de la générosité et de la justice.

« Quel sang crie contre cet enfant? disait-il. Oseriez-vous dire que c'est celui de son père? Cet orphelin, élevé aux écoles de la patrie, dans l'amour du Gouvernement constitutionnel et dans les idées de son siècle, aurait pu devenir un roi en rapport avec les besoins de l'avenir. Le roi actuel aurait été M. le duc d'Orléans, régent du royaume, prince qui a vécu près du peuple, et qui sait que la monarchie ne peut être aujourd'hui qu'une monarchie de consentement et de raison; cette combinaison naturelle m'eut semblé un grand moyen de conciliation et aurait peut-être sauvé la France de ces agitations qui sont la conséquence des violents changements d'un Etat. »

C'étaient là des idées touchantes; mais la révolution, pour être émue, voulait autre chose que de la poésie. Voici, du reste, quels furent les derniers accents de cette voix plaintive, qui allait sortir de la politique en y laissant des protestations et des présages.

« Ce n'est ni par un dévouement sentimental, ni par un attendrissement de nourrice transmis de maillot en maillot, depuis le berceau de St-Louis jusqu'à celui du jeune Henri, que je plaide une cause où tout se tournerait de nouveau contre moi si elle triomphait. Je ne vise ni au roman, ni à la chevalerie, ni au martyre. Je ne crois pas au droit divin de la royauté, et je crois à la puissance des révolutions et des faits. Je n'invoque pas même la Charte, je prends mes idées plus haut: je les tire de la sphère philosophique, de l'époque où ma vie expire. Je propose le duc de Bordeaux tout simplement comme une nécessité de meilleur aloi que celle dont on argumente... Nous ne voulons plus, dites-vous, de la monarchie des Bourbons. Et pourquoi n'en voulez-vous plus? Parce que nous sommes victorieux, nous avons triomphé dans une cause juste

et sainte; nous usons d'un double droit de conquête. Très-bien ; vous proclamez la souveraineté de la force. Alors gardez soigneusement cette force ; car si, dans quelques mois, elle vous échappe, vous serez mal venus à vous en plaindre. Telle est la nature humaine! Les esprits les plus éclairés et les plus justes ne s'élèvent pas toujours au-dessus d'un succès. »

« J'ai transporté le combat, dit à la fin Châteaubriand, sur le terrain de mes adversaires ; je ne suis point allé bivouaquer dans le passé sous le vieux drapeau des morts, drapeau qui n'est pas sans gloire, mais qui pend le long du bâton qui le porte, parce qu'aucun souffle ne le soulève. Quand je remuerais la poussière des trente-cinq Capets, je n'en tirerais pas un argument qu'on voulut écouter. L'idolâtrie d'un nom est abolie; la monarchie n'est plus une religion, c'est une forme politique préférable dans ce moment à tout autre, parce qu'elle fait mieux entrer l'ordre dans la liberté.

» Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la pairie de mes avertissements dédaignés; il ne me reste plus qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissances, excepté celle de me délier de mes serments de fidélité. Après tout ce que j'ai dit, fait et écrit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables, si je le reniais au moment, où pour la troisième et dernière fois ils s'acheminent vers l'exil... Si j'avais la conviction intime qu'un enfant doit être laissé dans les rangs obscurs et heureux de la vie pour assurer le repos de trente-trois millions d'hommes, j'aurais regardé comme un crime toute parole en contradiction avec le besoin des temps : je n'ai pas cette conviction. Si j'avais le droit de disposer d'une couronne, je la mettrais aux pieds de M. le duc d'Orléans ; mais je ne vois de vacant qu'un tombeau à St-Denis, et non pas un trône. »

Telles furent les dernières paroles qui s'élevèrent en faveur de la royauté héréditaire. La Chambre alla aux voix ; quelques pairs s'abstinrent de voter, ne reconnais-

sant « ni à eux-mêmes, ni à personne, le droit de déclarer le trône vacant et de disposer de la couronne »; l'un d'eux, Emmanuel d'Ambray, sortit de la salle en jetant à l'Assemblée infidèle des paroles de mépris et de courroux; enfin, 89 voix contre 24 prononcèrent la royauté du duc d'Orléans, et une députation courut porter cet hommage au Palais-Royal.

C'était le 8 août. Durant ces délibérations précipitées, l'opinion républicaine était restée frémissante; elle se sentait dominée par les instincts de la bourgeoisie qui aspirait à l'ordre, et intéressait à ses vœux les multitudes populaires. Mais un autre parti avait essayé de raviver les souvenirs de l'Empire, souvenirs d'abord invoqués par les oppositions de 1815, puis perdus par degrés dans les passions d'une lutte révolutionnaire. Ce parti manquait de drapeau; l'invocation de la gloire ne suffisait point à remuer le peuple, alors étourdi par le bruit de la liberté. Les impériaux, d'ailleurs, étaient prêts à saluer tout pouvoir qui flatterait leur ambition ou leurs rancunes de 1815; aussi quelques placards en faveur de l'Empire avaient été inaperçus; la route était donc toute ouverte vers le trône; le duc d'Orléans put s'y acheminer sans alarme; le 9, il s'en alla au palais Bourbon recevoir la déclaration de 219 députés, armée de l'adhésion de 89 pairs, en vertu de laquelle il devenait roi des Français.

Quelque solennité fut donnée à cette inauguration de sa royauté. Sur le bureau étaient déposés les insignes royaux, la couronne, le sceptre, le glaive, la main de justice; on lut au prince les actes des Chambres, et il répondit « qu'il en avait pesé et médité toutes les expressions, qu'il acceptait, sans restriction ni réserve, les clauses et engagements qui y étaient renfermés et le titre de roi des Français qu'ils lui conféraient, et qu'il était prêt à en jurer l'observation. » Alors, il reçut des mains de Dupont de l'Eure, député de l'extrême gauche, devenu garde des sceaux, la formule du serment dicté par la Révolution maîtresse; elle était ainsi conçue :

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la

Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration; de ne gouverner que par les lois et selon les lois; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

Et, après ce serment, quatre maréchaux de France, le duc de Tarente, le duc de Reggio, le duc de Trévise, le comte Molitor, vinrent prendre les insignes et les présenter au nouveau souverain.

Ainsi se consommait la Révolution; et afin que la monarchie qu'on établissait n'eût rien de commun avec la monarchie qui venait d être précipitée, l'appellation même du prince le distingua des vieux rois qui avaient autrefois porté le même nom; le titre de Louis-Philippe Ier attesta qu'on rompait avec l'Histoire; flatterie pour la puissance de la Révolution, mais péril pour la succession de la royauté : on créait une hérédité, et on lui ôtait sa racine; c'était lui ôter l'avenir.

Pendant ce temps, Bourmont songeait à affermir sa conquête d'Alger.

Le dey avait été embarqué pour Naples; c'était la retraite qu'il avait demandée. Les janissaires, troupe redoutable, avaient été désarmés et dispersés; une administration forte et prévoyante commençait à s'établir, et des relations s'ouvraient avec les régences au nom du roi de France, quand celui-ci n'avait plus de trône.

Le 11 août, un traité fut conclu avec les beys de Tunis et de Tripoli, par les soins du consul général de Lesseps et du contre-amiral Rosamel; ce traité était une autre conquête. Les stipulations principales portaient que « la *course* était abolie, même en temps de guerre; les beys renonçaient à l'esclavage des chrétiens; les soldats, les négociants et les passagers seraient traités d'après les usages des nations européennes; tout tribut était supprimé, et les puissances étrangères seraient libres d'accréditer des consuls et des agents commerciaux, sans être tenus de faire pour cet objet aucun présent aux autorités locales. »

De plus, les beys s'obligeaient à n'avoir en aucun temps

un nombre de bâtiments de guerre supérieur à celui qu'ils possédaient en ce moment, et à ne jamais entrer en hostilité avec des puissances chrétiennes, à moins que les puissances ne fussent en guerre avec la Porte. Dans le cas où un bâtiment chrétien viendrait à échouer sur les côtes d'une des régences, les beys s'engageaient à protéger la vie et la liberté des équipages naufragés, et s'il arrivait qu'un seul homme de l'équipage fut mis à mort par les habitants, le bey était tenu de payer la valeur du navire et de sa cargaison; si deux hommes étaient mis à mort, il devait payer le double de cette valeur.

A ces conditions stipulées par la France pour la liberté et la dignité des États chrétiens, s'en ajoutaient quelques-unes qui intéressaient son honneur particulier. Par un article secret, le bey de Tunis lui cédait un emplacement dans le Malka, destiné à la construction d'une église catholique, sous le vocable de saint Louis, au lieu même où le saint roi avait expiré! Le bey s'engageait à respecter et faire respecter ce monument, « consacré par le roi de France à la mémoire d'un de ses plus illustres aïeux. » Le bey de Tunis restituait, en outre, à la France le droit exclusif de la pêche du corail depuis les limites des possessions françaises jusqu'au cap Négro, sans aucune redevance. Ses anciennes propriétés dans l'île Tabarcka, consistant en édifices, bâtiments, constructions, lui étaient également rendues. Enfin le bey de Tripoli s'engageait à payer à la France une somme de huit cent mille francs à titre d'indemnité.

« Il en coûte d'ajouter, dit à ce sujet un historien indépendant, que des stipulations aussi éminemment nationales, aussi importantes pour l'honneur et la prospérité de la France et pour la civilisation tout entière, tombèrent dans un oubli à peu près absolu [1] à la chute du gouvernement qui les avait noblement dictées [2]. »

[1] « La moitié seulement de la somme promise par le bey de Tripoli a été payée par la France. ».

[2] *Hist. de France pendant la dernière année de la Restauration*, par un ancien magistrat. — Tom. Ier, page 129.

Ajoutons à notre tour que le gouvernement qui sortait de la Révolution devait se souvenir plus tard de ses devoirs; toujours est-il que celui de Charles X tombait en remplissant glorieusement les siens.

Et tels étaient les contrastes: tandis que le descendant légitime de tant de rois quittait la France en lui laissant de tels agrandissements de dignité et d'autorité, un roi nouveau était intronisé au bruit du canon et avec les acclamations qui accompagnent les avénements réguliers au trône. Jamais changement d'empire ne s'était fait en des conditions si imprévues, ou n'avait été accepté avec une facilité si résignée.

A la vérité, la population paisible était depuis huit jours dans les angoisses, et cette absence totale d'autorité avait disposé les hommes qui ne sont que timides et honnêtes à accepter le pouvoir qui sortirait sous une forme quelconque de cette ruine. C'est ce qui fut propice à l'établissement de cette royauté, qui semblait être à la fois un déni de la révolution et de la monarchie.

Charles X put apprendre à Valognes cette fin des longues trames qui avaient enveloppé le trône; aussi sa douleur fut plus amère, et son beau visage se couvrit de larmes aux dernières séparations, par le contraste des fidélités qui consolaient son cœur et des ingratitudes qui le déchiraient. Les gardes du corps eurent à lui remettre leurs étendards si fidèlement gardés; ce fut une scène navrante; chaque compagnie fut appelée; chaque étendard était escorté de six des plus anciens; le silence était morne; le Dauphin, les princesses, les enfants pleuraient; le roi faisait effort pour étouffer ses sanglots; et quand les six drapeaux furent dans ses mains, il essaya de parler; il ne put dire que quelques mots, interrompus par ses larmes. « Messieurs, je prends ces étendards, vous avez su les conserver sans tache, j'espère qu'un jour mon petit-fils vous les rendra de même. »

Tels furent les derniers mots et les derniers vœux du Roi.

Bientôt le cortége s'achemina vers Cherbourg. Là il se trouva des magistrats qui surent disposer la population au

respect par un langage digne d'être noté par l'histoire. Ils disaient aux habitants dans une proclamation [1] :

« Descendu du trône qu'il occupait encore il y a quelques jours, Charles X vient s'embarquer en ce port pour se rendre avec toute sa famille sur une terre étrangère. Quelles que soient les causes qui ont amené ce mémorable événement, les habitants de Cherbourg n'oublieront pas que celui qui fut leur roi va être pour quelques instants leur hôte ; qu'à ce dernier titre seul il aurait droit à leurs égards et deviendrait sacré pour eux, lors même que la pitié qui s'attache naturellement à tant de grandeur déchue ne suffirait pas pour inspirer ces sentiments. » Grand exemple de dignité, bientôt imité par la population muette et respectueuse, qui ne vit pas sans émotion le roi Charles X laisser la dernière empreinte de ses pas sur une plage où reste partout gravé le nom de Louis XVI.

Le roi s'embarqua, salué par le 64e régiment de ligne [2]. Des amis, des serviteurs, des officiers suivaient du rivage ce départ pour des exils nouveaux ; les cœurs étaient serrés ; des larmes furtives coulaient des yeux. Le roi laissait aux troupes qui l'avaient accompagné un dernier et touchant adieu :

« Le roi, en quittant le sol français, voudrait pouvoir donner à chacun de ses gardes du corps et à chacun de MM. les officiers, sous-officiers et soldats qui l'ont accompagné jusqu'à son vaisseau, une preuve de son attachement et de son souvenir ; mais les circonstances qui affligent le roi ne lui laissent pas la possibilité d'écouter le vœu de son cœur. Privée des moyens de reconnaître une fidélité si touchante, Sa Majesté s'est fait remettre le contrôle des compagnies de ses gardes du corps, de même que l'état de MM. les officiers généraux supérieurs et autres, ainsi que des sous-officiers et soldats qui l'ont suivie ;

[1] La proclamation de Cherbourg était signée : Collart, Laval-Bohn, Pinel, Noel-Agnès, Bonnissent, Lemansois-Dupré, Asselin.

[2] Voyez les récits du garde du corps Th. Anne ; *Journal de St-Cloud à Cherbourg*, 1830.

leurs noms, conservés par M. le duc de Bordeaux, demeureront inscrits dans les archives de la famille royale, pour attester à jamais et les malheurs du roi et les consolations qu'il a trouvées dans un dévouement si désintéressé. »

CHARLES.

Paroles suprêmes, que l'histoire répète en s'inclinant devant la Providence, qui épuisait sur la maison de Bourbon des épreuves que n'avait connues aucune royauté.

Les commissaires du Gouvernement avaient présidé à cet embarquement du roi et de sa famille. Leurs procédés ne manquèrent point de convenance; il y a dans les adversités royales quelque chose qui à force d'étonnement imprime le respect, même dans les cœurs les plus résolus à ne se point attendrir. On cita de touchantes paroles que l'un deux, M. Odilon Barrot, adressa à Charles X sur la destinée à venir du duc de Bordeaux. Nul d'entre eux n'avait une pleine sécurité sur la Révolution qu'ils avaient faite, et chacun aimait à se réserver une espérance, si la Providence amenait quelqu'un de ces retours qui dépassent les desseins des hommes. Ils ne quittèrent pas la Normandie sans avoir rendu hommage à la conduite des gardes du corps depuis le départ douloureux de Rambouillet.

« MM. les commissaires délégués pour accompagner le roi Charles X et sa famille jusqu'à Cherbourg, disaient-ils dans un ordre du jour daté de Saint-Lô, éprouvent le besoin, au moment où leur mission vient de se terminer, de rendre témoignage de la conduite loyale et honorable que MM. les gardes du corps ont tenue dans cette grave circonstance. Appelés à remplir un devoir d'honneur et de fidélité, ils ont su parfaitement concilier les exigences de ce devoir avec le respect dû au Gouvernement établi. MM. les commissaires se plaisent à déclarer que c'est à ce sentiment de réserve et de convenance qu'ils doivent en grande partie d'avoir heureusement accompli une mission dont l'issue importait tant à l'honneur de la France. »

Cependant Charles X s'en allait vers l'hospitalité douteuse de l'Angleterre. Dumont-d'Urville commandait le

convoi qui transportait cette famille si souvent battue par les tempêtes de la politique. C'est lui qui avait été envoyé sur l'*Astrolabe*, par Louis XVIII, à la recherche de La Peyrouse. Sa mission nouvelle devait moins honorer sa vie. On a dit qu'il l'avait reçue avec des conditions terribles, et qu'il l'avait reçue en homme résolu à l'accomplir. L'histoire aime à douter qu'il se trouve des âmes que rien ne touche, ni la vertu, ni le bienfait, ni le malheur.

Peu après, la famille royale de France touchait au rivage de la Grande-Bretagne. Et ce n'était pas pour l'Angleterre une satisfaction médiocre, d'avoir à donner un abri à Charles X, quelques semaines après que Charles X avait bravé sa politique, en faisant tomber Alger sous les armes françaises, en dépit des remontrances et des colères de ses ministres.

Aussi, durant les luttes sanglantes qui avaient suivi les ordonnances, et les indécisions politiques qui avaient suivi ces luttes, le génie anglais avait-il été prompt à courir au-devant de toute solution qui paraîtrait lui tenir lieu de représailles. Le parti tory était aux affaires; des émissaires du duc de Wellington furent prompts à paraître chez le prince de Talleyrand; ils disaient: la République, c'est le chaos; l'Empire, c'est la guerre européenne; la royauté du duc d'Orléans, c'est l'alliance de l'Angleterre. C'était expliquer tristement ce que la France allait gagner de dignité à la chute de son vieux roi. En même temps, la pensée générale des Anglais faisait explosion par des actes de sympathie pour la révolution de Paris. On a écrit que le premier coup de fusil tiré dans les rues, avait été tiré par un anglais, du nom de Fox [1]. Les communes des trois royaumes firent des souscriptions pour les blessés et pour les martyrs des trois jours; des députations vinrent à Paris porter les félicitations de Londres, d'Edimbourg, de Nottingham, de Liverpool; « le monde, dirent-elles aux héros, vous doit une dette immense de gratitude. La victoire que vous avez remportée est celle de l'humanité,

[1] *Mém. de M. Mazas.*

et nous sommes fiers de vous, qui avez si noblement établi ses droits et rempli ses devoirs. » Dans une allocution aux électeurs d'York, le célèbre Brougham glorifia la Nation française, « qui, réveillée, disait-il, sous le poids d'une oppression intolérable, s'était levée dans sa puissance, et avait chassé le tyran du trône qu'il souillait. »

Funestes applaudissements dont le patriotisme des partis eut pu s'étonner et rougir. Mais la révolution n'avait d'autre patriotisme que sa vanité. Aussi une accablante accusation pèse sur elle dans l'histoire, c'est d'avoir vengé l'Angleterre de la conquête que Charles X léguait à la France.

Ce n'était pas, du reste, l'unique sujet de méditation qui allait être laissé à l'avenir.

L'Europe tout entière, présente à Paris par ses ambassadeurs, vit tomber le trône de Charles X sans sourciller. Nulle protestation ne fut faite; nul acte conservateur ne rappela ces fameux traités de 1815, qui semblaient avoir rendu les trônes solidaires; l'Europe s'était déjà façonnée à l'indifférence, ou bien la fière indépendance que les Bourbons étaient accoutumés à imprimer à la politique, avait fini par importuner l'orgueil des cabinets; les gouvernements ne soupçonnaient pas le germe de ruine que l'exemple d'une révolution consommée par l'émeute jeterait au sein de tous les Etats. L'expérience devait le leur apprendre, mais par des leçons cruelles, sorte d'enseignement qui ne manque jamais aux rois, et qui semble n'être compris d'eux, que lorsqu'il n'est plus temps d'en faire une règle pour leur conduite.

Quoi qu'il en soit, la révolution de Paris, maîtresse du trône, fut prompte à inaugurer sa politique par des réactions. Quelques-uns des ministres de Charles X avaient pu sortir du royaume; d'autres avaient été arrêtés; on leur fit un procès comme à des violateurs des lois. C'était une contradiction constitutionnelle; ou bien, en effet, l'expulsion du roi effaçait la responsabilité des ministres, ou bien la responsabilité des ministres devait couvrir l'inviolabilité du monarque. Le triomphe ne pouvait s'emprisonner en

de telles formules de logique ; le procès fut mené avec passion, si ce n'est que le Gouvernement s'effraya de la peine de mort que sollicitaient les partis vainqueurs, et il y eut du courage à modérer la sentence, et puis à l'exécuter en dépit des passions qui continuaient à troubler les rues. Les ministres, et notamment M. de Montalivet, montrèrent en cette occurrence une fermeté de conduite, dont l'histoire garde le souvenir : en sauvant la tête des ministres, ils ne firent pas seulement acte d'humanité, mais de politique.

Par malheur, il parut plus facile et moins périlleux de satisfaire les partis par les lois, et aussi par les mesures violentes contre les serviteurs de la monarchie. Un des premiers actes fut de punir la gloire du général vainqueur d'Alger. Bourmont avait été surpris par les nouvelles de Paris au milieu de travaux commencés pour affermir et pour étendre sa conquête. Ce fut comme un coup de foudre. L'ordre envoyé de prendre la cocarde tricolore rompit l'unité dans cette armée, dont l'enthousiasme venait de s'allumer au feu des batailles; la marine prit l'initiative, et Bourmont vit de prime abord qu'il était inutile de résister à une Révolution consommée, et qui remuait les soldats comme le peuple. Déjà son successeur, le général Clausel, était arrivé; Bourmont lui remit le commandement, et il partit, « n'emportant, comme on l'a écrit, d'une conquête de cent millions, qu'un seul trésor, le cœur embaumé de son malheureux fils. » Il avait demandé des récompenses pour les officiers et les soldats dont le courage avait le plus brillé dans ces rapides victoires; ses rapports furent non avenus. Lui-même avait reçu le titre de maréchal de France; ce titre ne lui fut point reconnu. Une ordonnance avait prescrit l'érection d'une colonne rostrale en souvenir de ce grand fait d'armes; elle ne fut point élevée. Des souscriptions enfin s'étaient formées en faveur des soldats blessés et des familles des soldats morts ; on délaissa ces témoignages de gratitude. Il n'y a guère eu de pire exemple de la méchanceté des partis; et ce qui étonne, c'est que les révolutions suivantes ne l'ont point réparée ; à l'heure qu'il est, la victoire

d'Alger reste effacée des fastes militaires ; le nom de Bourmont ne sera écrit que dans les pages de l'histoire.

Ainsi disparaissait la monarchie.

Son dernier règne eût pu être le plus doux des règnes. Il y avait en la personne de Charles X tout ce qui fait aimer les rois, la bienveillance, la justice, la dignité et la bonne grâce ; le peuple, ni lui-même ne jouît de ses qualités ; tout fut empoisonné par la haine des factions.

Charles X avait conservé d'une société disparue des goûts qui conviennent à tous les temps, et surtout l'élégance, la politesse et l'amour des arts. Rien ne lui fut pardonné, parce qu'à ces goûts s'était jointe une piété qui accusait les vices publics.

Comme il eut à défendre sa royauté, on feignit de croire qu'il visait à la tyrannie ; tout était rendu vraisemblable par la passion des partis et par la crédulité des opinions. Un malheureux écrivain publia un pamphlet intitulé : *Le mouton enragé ;* il n'y eut d'indignation qu'à l'encontre de la justice qui tenta de punir cette licence.

Il en avait été ainsi de tous les excès et de toutes les entreprises qui avaient troublé et fatigué la Restauration. Il n'y avait eu de popularité que pour les ennemis de la monarchie ; les complots étaient applaudis, si ce n'est que le plus souvent on les déniait, afin de noircir l'autorité, comme si elle eût inventé les crimes pour avoir des prétextes de sévir.

Ce n'est qu'après le succès que les conspirateurs se glorifièrent de leurs trames ; aussi un homme qui n'avait point trempé dans les hypocrisies, Casimir Perrier, les flétrit d'une parole célèbre. L'opposition qui s'était couverte, depuis 1815, du nom de la Charte, n'avait été qu'une tromperie ; il l'appela la *comédie de 15 ans.*

Une autre parole mérite d'être citée ; elle peint les temps. Le général La Fayette, on l'a vu, avait été nommé, en 1822, dans l'acte d'accusation contre le complot militaire de Saumur ; et, après 1830, Royer-Collard rappelait au général cette particularité, en se servant du mot de *calomnie* pour désigner l'acte accusateur. — *Je fus outragé,* répondit La

Fayette, non *calomnié*. « En ce cas, reprit Royer-Collard, vous fûtes *impuni*. »

Ce mot explique la chute de la restauration. Il y a des temps où il est interdit aux gouvernements de croire à la probité des oppositions; temps funestes où la bonne foi est un péril, et la liberté une tromperie [1].

[1] Au moment où s'achève mon travail, une attestation vient suppléer à toutes celles qu'il m'eût été trop aisé de rassembler dans mes récits sur le caractère des oppositions.

Un homme initié longtemps aux idées et aux entreprises du parti qu'on appelait libéral, M. Sarrans jeune, vient de publier le panégyrique de M. Degeorge, un autre homme voué à la même cause et aux mêmes desseins; et il l'a glorifié en ces termes :

« Nourri dans les austères souvenirs de son père, adversaire irréconciliable de la Restauration, Frédéric Degeorge entra dans toutes les conspirations que tramait alors, contre les Bourbons, une jeunesse généreuse, hardie, mais imprudente comme on l'est quand on a plus pensé que pratiqué. Il fut un des fondateurs de la loge des *Amis de la vérité*, pépinière de complots où devait se recruter cette charbonnerie qui plaça bientôt la vieille royauté dans un réseau de conspirations civiles et militaires. Le caractère à la fois réservé et vigoureux de Degeorge le signala tout d'abord à la confiance des chefs de la conspiration : La Fayette, Dupont (de l'Eure), Corcelles, de Schonen, Kœcklin, Manuel, Benjamin Constant, Barthe, Mérilhou, Mauguin, les chefs les plus considérables de l'opposition parlementaire et plusieurs généraux de l'ancienne armée. Il fut chargé par eux des missions les plus périlleuses dans les départements, celle, par exemple, d'organiser la charbonnerie dans les quatre régiments qui formaient la garnison de Lille, et, plus tard, de guider à l'étranger les proscrits dont la tête devait tomber sur l'échafaud.

» Cependant toutes ces conspirations ayant échoué, et une scission s'étant produite dans la charbonnerie entre les républicains, les orléanistes et les partisans de l'Empire, un grand nombre de conjurés se rendit en Espagne pour y tenter le soulèvement de l'armée du duc d'Angoulême. Le général Lallemand arrivait des États-Unis pour prendre le commandement des forces insurrectionnelles, et les ramener sur Paris. En attendant, l'émigration française, parmi laquelle figurait Degeorge, se battait contre l'*armée de la Foi*, et appelait les Espagnols à la liberté. Vous savez le dénouement de cette levée de boucliers. Trahis par la fortune, les insurgés de la Bidassoa furent vaincus, traînés dans les prisons, conduits à la mort, ou dispersés à travers l'Europe. » (Journal le *Siècle*, 10 juin 1855.)

Ainsi sous la Restauration on niait les trames; depuis on les a glorifiées. Il eut été plus noble de combattre en champ clos. La guerre civile est atroce; mais au moins elle n'est pas une hypocrisie.

Mais aussi la justice ne devait pas tarder à entrer dans les âmes. La popularité du gouvernement nouveau s'était bientôt affaiblie dans ses luttes contre les factions survivantes. Et puis, comme il arrive, l'espoir des améliorations s'évanouit devant les nécessités accoutumées de l'Etat. Alors les mécomptes disposèrent les esprits à des jugements moins passionnés; on commença de se souvenir avec plus d'équité du système général de la restauration; et en même temps qu'il se faisait dans l'opinion d'éclatants retours, on entendit dans les Chambres d'éclatantes réparations. Deux hommes surtout élevèrent la voix, le comte Roy, et le comte de Chabrol, tous les deux anciens ministres, ayant vu de près les derniers rois, et, d'autant plus libres dans leur justice, qu'ayant fui la passion des partis, on leur reconnaissait davantage le droit de la déplorer.

Dès 1831, des propositions avaient été faites à la chambre des députés contre Charles X et sa famille; dans la session de 1832, le comte de Chabrol s'opposa au projet de loi porté à la chambre des pairs, par un discours grave et honnête, qui attestait, que si Charles X était sorti des lois, il avait été emporté comme à l'improviste par la provocation des partis. Et dans cette apologie calme et simple, l'ancien ministre disait : « L'histoire, Messieurs, plus véridique que les publications quotidiennes, remarquera que jamais le respect pour les lois, pour les droits individuels, pour la liberté la plus absolue de la presse, n'a été plus religieusement observé; que jamais il n'y eut moins de destitutions et moins de procès politiques. Elle remarquera encore que jamais le crédit public et la prospérité financière ne furent portés plus haut; elle dira enfin que le rôle de la France à l'étranger ne fut pas sans quelque grandeur et quelque dignité, puisque dans une expédition à jamais glorieuse, et, en quelque sorte improvisée, dans une expédition entreprise malgré les obstacles et les difficultés que faisait naître chaque jour une diplomatie ombrageuse, elle effectua, dans l'espace de quelques mois, ce que n'avaient pu ni Charles-Quint ni Louis XIV au milieu de leur gloire, et qu'elle affranchit la chrétienté de

ce honteux tribut auquel depuis des siècles elle avait eu la lâcheté de se soumettre [1]. »

Un an après, le comte Roy entrait plus hardiment dans l'apologie, par l'exposé du système d'administration de la restauration, et aussi de ses actes économiques et de ses bienfaits. Le comte Roy avait laissé un grand renom dans les finances; on fit silence à sa voix, et son discours est un monument digne de l'histoire.

« Les ministres de la Restauration, s'écria-t-il, le 17 janvier 1833, pourront toujours répondre à leurs détracteurs : Nous avons reçu la France envahie par les armées étrangères, occupée par l'Europe ennemie, épuisée d'hommes par les conscriptions et par de longues guerres; de denrées et d'objets matériels de toute nature par les réquisitions de 1813, 1814 et 1815, qui avaient enlevé aux communes et aux particuliers plus de deux milliards de ces valeurs; accablée sous le poids d'un arriéré de 734 millions, et sous celui de deux milliards 416 millions 886,300 fr. de charges envers les étrangers; sans ordre, sans crédit, pouvant à peine négocier ses effets au prix de 56 0/0.

» Pendant notre administration, l'ordre et la comptabilité publique ont été tellement établis qu'un centime ne se perçoit et ne se dépense pas qu'on ne puisse en reconnaître l'origine, en suivre et en justifier l'emploi.

» Les frais des diverses administrations ont éprouvé de fortes réductions, auxquelles le seul ministère des finances a pris part pour 32,530,000 fr.

» Tous les droits légitimes ont été respectés.

» La propriété, l'agriculture et l'industrie nationale ont été protégées.

» Le travail, honorable et seule véritable ressource de l'aisance des classes pauvres et laborieuses, s'en est accru.

» Les capitaux particuliers se sont formés.

» Le capital national en a reçu une immense augmentation.

[1] Séance de la chambre des pairs, 12 janvier 1832.

» La consommation et l'activité de la circulation ont dépassé toutes les espérances qu'on aurait pu concevoir.

» Le trésor s'en est enrichi, et son abondance, qui lui faisait refuser les capitaux qui lui étaient offerts à 3 0/0, a été le résultat de l'aisance générale.

» Le crédit de l'État s'est maintenu au-dessus du pair, et s'est élevé à ce point que le dernier emprunt en rentes 4 0/0 a été adjugé à 102 fr. 7 cent., c'est-à-dire à plus de 122 fr. pour 5 fr. de rentes.

» Les communes ont été rétablies dans ceux de leurs biens qui n'avaient point encore été vendus, et ont reçu leur indemnité pour ceux qui avaient été aliénés.

» L'élévation progressive de leurs revenus a suivi celle de toutes les autres branches du revenu public, et les réserves des administrations locales, librement déposées au trésor et toujours à leur disposition, se sont élevées de 8 millions à 70 millions.

» 92 millions de dégrèvement ont été successivement accordés sur les contributions directes.

» Et cependant,

» Tous les services publics ont reçu d'abondantes allocations de fonds.

» Une diminution de 1 milliard 72 millions 328,263 francs a été opérée sur la dette fondée, sur la dette flottante, sur les charges de l'arriéré et de l'invasion, dont la Restauration a recueilli l'héritage, après déduction de 65 millions de supplément de cautionnement, et de 120 millions provenant de ventes de bois, et après avoir acquitté 26 millions de rente 3 0/0, au capital réel de 630 millions, aux familles des émigrés, 34 millions à la Légion-d'Honneur, toutes les dépenses de la guerre et de l'occupation d'Espagne, et toutes celles du blocus d'Alger et des expéditions de Morée, du Brésil et de Madagascar.

» Et cependant encore,

» Nous avons transmis à la nouvelle administration, indépendamment de l'accroissement si considérable du matériel du ministère de la guerre et de la marine, une

reprise sur le service des tabacs, poudres et salpêtres,

de	27,410,000 fr.	» c.
» Une somme disponible à la caisse des dépôts et consignations, de	10,280,182	79
» Enfin, un excédant de recettes sur les recettes ordinaires de 1829, de	90,000,000	»
Total,	127,690,182	79

» Avec un état de recettes et de dépenses réglé pour le maintien d'un excédant de recettes d'au moins 80 millions pour chaque année, sans accroissement d'impôts. »

Ainsi parlait à la France, dès 1833, le comte Roy, ancien ministre des finances de ce gouvernement contre qui les partis s'étaient armés si longtemps du grief *d'un milliard* d'impôts : et cette voix était d'autant mieux entendue que, dès le lendemain de la Révolution de 1830, le prétendu milliard s'était accru de moitié, comme il arrive en tous les changements de cette sorte, où il faut payer à la fois les services des conspirateurs de la veille et la convoitise des maîtres du lendemain.

Une autre sorte d'apologie entrait chaque jour dans les opinions. On se souvenait de l'essor qui avait été donné, durant la Restauration, à toutes les choses qui touchent à l'intelligence et au cœur de la Nation. Les lettres avaient, parmi des controverses pleines d'éclat, saisi vivement l'imagination publique; une nouvelle poésie était apparue, et jusque dans l'erreur des systèmes avaient brillé de beaux génies. La royauté avait secondé cette impulsion des idées et des goûts. Le théâtre avait grandi en s'épurant; la liberté était partout, et partout propice et féconde; jusque dans les excès d'opinion, sortis de la pratique soudaine du gouvernement représentatif, il se conservait un germe énergique d'inspiration et de nouveauté pour les arts de l'imagination et de la pensée. La peinture avait ses chefs-d'œuvre comme la musique. Les travaux académiques étaient secondés; et si le sophisme gardait ses allures dans

les lettres, le goût des beautés classiques était ravivé. D'éloquentes voix parlaient à la jeunesse ; jamais les chaires de l'enseignement public n'avaient eu plus de liberté ni plus d'éclat ; on pouvait se plaindre des hardiesses de la parole, du péril des doctrines, de la témérité des paradoxes, mais non de la rudesse et de la compression du gouvernement. La dignité de l'esprit était respectée jusque dans ses écarts, et c'est parmi ces épreuves le plus souvent extrêmes de la liberté, que s'était refaite une société toute nouvelle, qui n'avait ni les allures exclusives de l'ancien régime, ni l'air inculte et farouche de la République, ni le ton cavalier et despotique de l'Empire, société tempérée, où les hommes de position diverse se rapprochaient dans les chambres, où les classifications se tempéraient par l'élégance, où la morgue était vaincue par le bon sens, et que la religion eût fini par dégager pleinement de ses mauvais souvenirs et de ses rancunes présentes, pour achever de la rendre supérieure à tout ce que la civilisation chrétienne avait eu de plus brillant.

C'est là ce que les apologies purent dire à la France ; et bien qu'elles ne fussent pas toujours entendues sans murmure, il se fit néanmoins d'éclatants retours dans les opinions, préparation des jugements tardifs de la postérité. Et c'est au moment où ce travail d'équité pénétrait au fond de toutes les âmes, que tomba sur la France la nouvelle de la mort de l'infortuné Charles X. Aussitôt il passa dans le cœur de la Nation comme un frisson de pitié. On se souvint de la destinée de ce roi, dont le pire défaut avait été de se croire fort, et que les hommes avaient traité comme un tyran, lorsqu'il n'y avait en lui qu'un excès de mansuétude.

« Tous ceux qui comme moi, put dire à la France un de ses derniers ministres, M. de Montbel, ont eu l'honneur d'assister aux conseils de Charles X, savent avec quelle bonne foi ce prince était dévoué à ses devoirs ; combien il chérissait la France, combien il désirait sa gloire et sa prospérité. Ils savent avec quelle sévère conscience le Roi et M. le Dauphin respectaient les droits acquis, les

règlements, les lois sur la distribution des emplois et des grades. Jamais un passe-droit n'était fait sciemment. S'ils se sont trompés quelquefois, c'est que l'homme ne peut absolument éviter toute erreur; mais chez eux l'erreur ne fut jamais volontaire. C'est ainsi que je les ai vus agir au conseil; dans l'exil, j'ai retrouvé la même loyauté[1]. »

Et cet hommage venu de l'exil trouva les cœurs de la France tout ouverts. C'était en 1836. La colère était calmée; les voiles étaient tombés; et lorsqu'on lut les détails de cette mort, survenue loin de la patrie, dans le petit village de Goritz, et puis le récit des tristes honneurs rendus au vieux Roi; ces cinq ou six serviteurs français, mêlés à quelques soldats d'Autriche, à quelques religieux et à quelques pauvres, marchant avec des torches dans les rues de Goritz, et s'en allant déposer le descendant des plus grands rois du monde dans un caveau des Pères Franciscains, il n'y eut pas à ce récit d'homme de parti qui ne se sentît remué dans ses entrailles. A défaut d'émotion, la raison des plus inflexibles s'étonna. Chacun alors put méditer les vicissitudes de la vie humaine. Jamais l'histoire n'avait fourni de plus attendrissantes leçons; et ce n'étaient pas les seules qui dussent sortir des révolutions de ce siècle. Tandis que les jugements se refaisaient à loisir sur le gouvernement de la Restauration, les partis s'agitaient autour du gouvernement de 1830; et la logique des idées, s'ajoutant tristement à l'activité des passions, il arriva que de conséquence en conséquence, d'émeute en émeute, un dernier événement, semblable à celui qui avait brisé la royauté de Charles X, vint attester, en 1848, que la puissance des séditions ne crée rien de stable. La monarchie de la branche cadette de la maison de Bourbon fut emportée comme l'avait été celle de la branche aînée. Les habiletés de gouvernement ne la purent sauver du vice de sa naissance. On avait cru assez expliquer la chute de Charles X par le défaut de génie; on put voir que le génie même ne suffit pas au

[1] *Dernière époque de l'histoire de Charles X, etc.*, par M. de Montbel. — Paris, J. Angé et Cie.

salut des royautés. Dernier sujet de méditation, qui vient s'ajouter à tant de leçons sorties de l'histoire de la Révolution française, et couronner le vaste ensemble d'enseignements sortis de l'histoire entière de la Monarchie.

Ainsi la raison philosophique apprend à monter jusqu'à la Providence pour avoir le secret des élévations et des décadences soit des nations, soit des dynasties. Tout est inexplicable à l'histoire, à moins qu'elle ne croie au mystère des expiations dans l'humanité.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

ESPRIT DE L'HISTOIRE.

Ici s'achève mon œuvre de l'HISTOIRE DE FRANCE ; œuvre de vingt ans d'assiduité, et rendue d'autant plus laborieuse, que j'ai dû la renfermer en un cadre étroit.

Puisse-t-elle être bénie de Dieu ! je n'aspire pas à une autre gloire.

Mais, au moment de déposer ma plume fatiguée, mon regard se reporte sur tant de siècles parcourus, sur tant de monuments explorés, sur tant de révolutions étudiées ; et il me semble qu'il n'est peut-être pas inutile de faire sortir de cet ensemble de souvenirs, un dernier enseignement pour les âges nouveaux.

C'est l'objet du présent SOMMAIRE. Je ne vais pas récapituler l'histoire ; je vais indiquer les points de vue principaux sous lesquels elle m'est apparue.

C'est désormais une sorte de banalité de dire que la Nation française a été prédestinée au gouvernement des autres peuples, si ce n'est qu'après les épreuves modernes, il convient de donner à cette remarque déjà faite tant de fois, un sens qui ne ressemble pas à une sanction des

désordres, qui ont souvent et surtout de nos jours troublé sa marche.

Toujours est-il que, même au travers de l'impétuosité de sa conduite, la France paraît être l'instrument public de la providence, tantôt par l'exemple, tantôt par l'expiation, toujours par le génie.

Et pour cela même, il semble que Dieu ait pris soin de façonner la société française, de manière que les autres peuples ne pussent se méprendre sur sa mission; et cela, en lui donnant un caractère de force, de durée et d'unité, que rien n'altère, pas même la mobilité de ses révolutions.

Or, c'est au christianisme que la France doit le caractère dont je parle. C'est par lui qu'elle a été constituée, et c'est là toute l'explication de sa destinée.

L'histoire précédemment semblait n'avoir pas même entrevu l'action chrétienne dans la constitution et dans la permanence de la société française. Elle s'était habituée à ne voir nos origines que dans l'invasion des barbares et dans l'imitation de leurs lois et de leurs coutumes; elle avait à peine soupçonné que notre racine touchât au sol des Gaules, et que là se fût trouvé en germe notre liberté, notre civilisation. On expliquait la monarchie par la conquête, ce qui ne donnait point la raison d'une société; nous l'avons expliquée par le christianisme, ce qui a donné la raison de sa durée.

Aussi l'histoire de la société française ne doit point se détacher de l'histoire de l'Église; ou bien elle se condamnerait à n'être qu'un mémorial de faits sans enchaînement et sans unité; batailles et usurpations, meurtres et pillages, férocités et parjures, suite atroce de barbaries, d'où ne serait jamais sortie une constitution d'empire, si Dieu n'avait d'abord déposé dans les Gaules une puissance d'intelligence et d'association supérieure au caprice des exterminateurs et des bourreaux.

La philosophie historique s'entend désormais. Gibbon le lui a dit le premier, avec sa parole sceptique; de Maistre le lui a redit avec sa parole illuminée : c'est aux évêques que la société française doit sa constitution; c'est de l'Église qu'est sortie la monarchie de France.

Et ici la démonstration est superflue ; elle est dans tout l'ensemble de nos récits.

Ce qu'il importe de rappeler, c'est que la société française, ainsi constituée par le christianisme, eut besoin, dès le début, d'une force qui la maintînt dans ses lois d'unité, et non-seulement d'unité, mais de liberté. Cette force se trouva dans la royauté.

La royauté française ne fut pas seulement une domination, elle fut une institution. Et c'est pourquoi elle eut une destination supérieure à toute pensée propre, sorte d'inspiration qui domina tous ses actes.

Ce qui ne veut pas dire que la suite des rois devait être une suite de saints ou de génies; non! La société française elle-même ne devait être exempte ni de vices, ni de crimes. Mais dans ce mélange de personnages grands et médiocres, vertueux et scélérats, actifs et inertes, fatale condition de toute agglomération d'hommes, une pensée subsistante devait prévaloir, pensée conservatrice des lois de durée dont la royauté allait être l'instrument.

C'est tout ce qu'il faut voir dans l'histoire. Et il faut bien qu'une certaine préméditation ait présidé à la conduite de la France depuis tant de siècles, pour que cette nation, la plus prompte aux changements et aux destructions, ait pu obéir à sa destinée, au travers de tant de fortunes contraires, et finir par conquérir un empire moral, devant lequel s'incline la terre. Le génie de la nation ne suffit pas pour expliquer ce miracle politique ; ou bien on reconnaîtra que ce génie a dû se rendre visible par une force intelligente, instrument actif de ses inspirations.

Cette force, ai-je dit, a été la royauté.

Et comme il n'est pas possible de distinguer l'action royale et le génie national dans ce travail continu de la société française sur elle-même et sur le monde, cette double action se désigne par un seul mot, et ce mot est grand dans l'histoire, c'est le mot de MONARCHIE CHRÉTIENNE.

Il est toute la raison de quatorze siècles de durée, de Clovis à Louis XVI : le reste est un monde nouveau, qui recevra plus tard d'autres clartés.

J'ai eu souvent à jeter ces vérités dans mes récits. Elles sortaient de l'ordre des événements comme une manifestation éclatante et naturelle; et ainsi disparaissait dans mes appréciations toute idée de système. Qu'il me soit permis de le dire encore : C'est le génie chrétien qui a fait l'unité et la liberté de la France, et suivant que la monarchie a été fidèle à cette inspiration, son élévation a été rapide, ou sa décadence précipitée.

Il n'y a pas jusqu'à ses révolutions qui ne laissent éclater cette force supérieure, par qui l'ordre règne dans le chaos et la liberté triomphe dans la servitude.

On peut le voir en un rapide résumé de l'histoire.

Dès le début, la conquête apparaît avec son cortége de déchirements et de tyrannies ; mais tout à coup une puissance cachée la subordonne aux mœurs et aux lois des vaincus : c'est la conquête qui est domptée.

Et telle est la signification providentielle du baptême de Clovis. Au point de vue chrétien, ce baptême se rattache à un ordre d'idées qui touche au ciel; au point de vue humain, il révèle une inspiration qui n'est pas sans mystère : miracle dans la légende, il est miracle encore dans la politique.

La barbarie ne va pas, pour cela, perdre, par rapport à elle-même, ses allures de crimes et d'atrocité. Mais, en regard des Gaules, elle va obéir à une impulsion d'humanité et de justice. Tandis que la race royale s'abîmera

dans les meurtres, elle laissera la nation gauloise s'en aller à sa destinée.

La deuxième race s'absorbe dans un homme, et cet homme est l'expression chrétienne de la nation gauloise.

Les philosophes légistes ont disputé sur l'avénement de cette race. L'histoire y montre l'avénement de la nation même.

Jusque-là les révolutions de palais s'étaient consommées en dehors de l'action comme aussi de l'intérêt du peuple. Quand elles eurent épuisé le sang de la conquête, le peuple apparut, et il s'appela CHARLEMAGNE.

Cette vie de Charlemagne est quelque chose de merveilleux : c'est l'introduction publique du christianisme dans la politique ; c'est la première période de la civilisation moderne ; c'est quelque autre chose encore : c'est l'action propre, individuelle, personnelle de la France, dans le renouvellement du vieux monde, du monde païen, du monde romain, du monde barbare. GESTA DEI PER FRANCOS !

Charlemagne réalisa cette action par le glaive, mais surtout par la loi.

Les Capitulaires de Charlemagne sont célèbres ; nulle étude ne saurait être plus méditée : les Capitulaires sont l'initiation de l'Europe à la liberté !

« Les Francs, dit Éginhard, sont régis, dans une foule de lieux, par deux lois très-différentes[1]. Charles s'était aperçu de ce qui y manquait. Après donc que le titre d'empereur lui eût été donné, il s'occupa d'ajouter à ces lois, de les faire accorder dans les points où elles différaient, de corriger leurs vices et leurs funestes extensions[2]. »

Un des Capitulaires détermine la manière dont la loi sera faite.

« Que le peuple soit consulté sur les *chapitres* qui auront été ajoutés à la loi ; et lorsque tous auront donné leur

[1] Il parle de la loi salique et de la loi ripuaire.
[2] *Vie de Charlemagne.*

assentiment, qu'ils apposent sur les *chapitres* leurs inscriptions et leurs adhésions[1]. »

De là, la maxime : « La loi dérive de la constitution du roi et du consentement du peuple[2]. »

Comment ce mot *peuple* doit-il être entendu? Le sens en est ambigu dans l'histoire. Ce qui reste net, c'est que le génie royal opposait dès lors, à la prépondérance des LEUDES (*fidèles, seigneurs, comtes, comites*), les diètes du Champ-de-Mai, où devaient paraître tous les hommes libres : ces assemblées générales ne délibéraient point la loi ; elles la recevaient et la consacraient par l'assentiment. C'était un magnifique préliminaire de la liberté !

L'âge présent s'étonnera si on lui dit que cette liberté eut sa ratification dans l'Église. L'Église, par sa constitution, avait devancé la société politique ; Charlemagne appela son autorité, non-seulement pour la confirmation, mais pour l'application de ses lois.

Un Capitulaire ordonnait de ramener à la juridiction ecclésiastique tout procès civil déjà commencé devant le juge ordinaire, sur la demande d'une des parties ; « parce que, disait-il, l'autorité de la sainte Religion pénètre et résout bien des difficultés qui ne se peuvent saisir dans le jugement d'une prescription captieuse. » La sentence de l'évêque était sans appel.

Il y avait là autre chose qu'un signe de la domination des évêques ; il y avait la révélation du travail qui associait les deux grandes forces du moyen âge, l'Église et l'Empire, pour le renouvellement du monde par l'ascendant des idées morales et populaires.

Ainsi prit naissance le droit commun, mêlé de droit romain, de droit canonique et de droit germanique, ensemble admirable d'où devait sortir la prééminence de l'autorité sur la force, de la civilisation sur la barbarie.

Il est curieux d'indiquer les nations qu'embrassait cette juridiction nouvelle, mêlée de conquête et de justice. Elle

[1] Apud Baluz., Capit. III, ann. 803, caput. 19.
[2] Lex ex constitutione regis et consensu populi. — Baluz. Præf.

comprenait, dit Baronius, les Romains, les Francs, les Alamans, les Bavarois, les Saxons, les Thuringiens, les Frisons, les Gaulois, les Burgondes, les Bretons, les Langobards, les Vascons, les Bénéventins, les Goths et les Espagnols, c'était toute l'Europe chrétienne[1].

Et notez qu'un instinct royal avait été cependant de laisser à chaque peuple ses coutumes et son droit propre. Charlemagne respectait tout ce que le temps avait fait de bon, et aussi les peuples gardèrent longtemps le souvenir de sa puissance de législateur. « Il a fondé et protégé la fidélité et la vérité ; il a établi toutes les anciennes lois du peuple et les droits du pays, et il a donné à chaque pays son propre droit. » Ainsi disait une chanson des Frisons[2]. Le génie de la monarchie chrétienne fut de transformer, non de détruire. L'humanité est une succession ; si la succession est interrompue, le monde souffre ; ce qui s'est appelé de nos jours du nom de révolution, n'a été le plus souvent qu'un affreux déchirement de la société.

Ce n'est point le lieu d'exposer l'économie des Capitulaires. Rien n'y est omis. La police, le commerce, l'armée, la justice, l'industrie, l'ordre extérieur de l'Église, l'administration publique de l'Empire, tout est réglé avec prévoyance, et toujours dans une pensée de liberté et de justice. Qui ne sait l'office protecteur et populaire des *envoyés royaux, missi Dominici ?* La maison privée de l'Empereur n'échappe pas à la savante organisation. « Charlemagne, dit Montesquieu, mit une règle admirable dans sa dépense ; il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie : un père de famille pourrait apprendre dans ses lois à gouverner sa maison. »

On dirait à ce dernier mot un empire qu'aurait rêvé Fénelon.

Mais une pensée resplendit sur cette œuvre de Charle-

[1] Baronius ad ann. 801.
[2] Pfister, *Hist. d'Allemagne*, lib. I.

magne; c'est une pensée de renouvellement social par l'éducation.

Ce n'était point assez d'organiser l'empire par des lois, il fallait créer une société digne de ces lois. Ce fut l'objet des fondations d'écoles; on sait quelle fut à cet égard la sollicitude de Charlemagne. La frivolité moderne s'est amusée à dire de ce grand homme qu'il ne savait pas lire, et qu'il signait ses actes avec le pommeau de son épée. Il faut aux âges futiles de ces contrastes et de ces paradoxes. L'histoire ne sait pas moins que Charlemagne lisait le grec, parlait le latin, et donnait par son exemple le branle à toutes les études savantes.

Et encore il y eut quelque chose de supérieur à cette application à populariser la science, c'est que la science fut un droit principal à sa faveur. « Mignons, disait-il aux enfants des grands qui dédaignaient de s'instruire; par le roi des cieux, vous n'aurez jamais rien de Charles. »

« Enfants laborieux, disait-il aux enfants du peuple; vous tendez par l'étude à la perfection; c'est vous qui aurez les abbayes et les évêchés. » Ainsi consommait-il la domination de la Gaule sur la conquête, et rétablissait-il l'action naturelle de la patrie sur elle-même.

Après Charlemagne paraît un roi débile. L'histoire semble s'être fait un jouet de la mémoire de Louis le Débonnaire, à qui elle a ôté jusqu'à son surnom primitif de Louis le Pieux. Elle n'a pas pris la peine d'expliquer sa destinée; elle a trouvé plus juste de rire de ses malheurs.

Louis le Pieux fut coupable de succéder à un monarque qui avait contenu son siècle tout en le poussant fortement dans une voie où il n'allait pas de lui-même.

A la mort de Charlemagne, il arriva ce qui arrivera toujours après ces puissantes impulsions de l'humanité : il se fit une réaction en sens inverse, et Louis le Pieux manqua de génie pour la dompter.

Il est aisé de voir, dans ce travail, un retour du vieux esprit franc, luttant contre la pensée chrétienne ou gau-

loise [1] : la dégradation de Louis était l'expiation de l'affranchissement du peuple et de l'unité de l'Empire.

Et cependant la rénovation sociale survivait en des maximes admirables d'équité, promulguées par des conciles, cette représentation permanente du droit national. Voici quelques-unes de ces maximes :

— « Le ministère royal consiste à gouverner le peuple de Dieu et à le régir avec équité et avec justice.

— » Le roi est d'abord le défenseur des Églises et des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, des autres pauvres, de tous les indigents.

— » Sa sollicitude et son zèle ont pour objet, autant qu'il est possible, d'empêcher qu'il ne se fasse d'injustices; puis, s'il y en a eu de commises, de ne les point laisser subsister, et de ne laisser à qui que ce soit l'espoir de jouir de sa faute et la sécurité de son méfait.

— » Celui qui est le juge des juges doit laisser venir à soi la cause des pauvres, de peur que ceux qu'il a établis pour tenir sa place dans le peuple, ne laissent souffrir aux pauvres des oppressions injustes [2]. »

Louis le Pieux disait qu'*en sa personne résidaient la force et le fondement de l'autorité; mais que les lois divines et humaines rendaient ses féaux participant de son auguste ministère, et qu'ils devaient travailler à mériter le titre glorieux de coadjuteur du souverain* [3].

Quelques Capitulaires publient des prescriptions en rapport avec ces maximes populaires :

— « Si les envoyés trouvent de mauvais scabins (échevins), qu'ils les chassent, et, par le concours de tout le peuple, qu'ils en mettent de bons à leur place.

— » Quiconque entre les scabins aura été surpris juger injustement, soit à cause de présents reçus, soit par amitié ou inimitié, nous voulons qu'il vienne en notre pré-

[1] Lisez Thegan. *Vie et actions de Louis le Pieux.*

[2] Conciles d'Aix et de Paris. Apud Baluz., Capit. additio secunda, tom. I.

[3] Apud. Baluz., add. quarta, an 829.

sence. — Qu'il soit déclaré à tous scabins que nul n'ait désormais à vendre une sentence, fût-elle juste. — Que les envoyés fassent connaître aux comtes et au peuple que chaque semaine nous voulons siéger un jour pour entendre et juger les causes[1]. »

Donc le génie chrétien survivait; mais l'énergie était absente. Dans la conduite des peuples, la droiture est impuissante si elle n'est soutenue d'une volonté forte et d'une résolution intrépide.

Vous trouvez dans les Capitulaires de Charles le Chauve les mêmes sujets d'étude et les mêmes motifs de jugement. Mais c'est à l'avénement de la troisième race que commence une ère grande et nouvelle.

Le mot d'usurpation a longtemps assombri dans l'histoire l'apparition des rois de cette race.

Une philosophie plus sûre a, de nos jours, éclairé cette question précédemment voilée d'obscurités.

Désormais nous savons ce qu'il y eut de prédestiné dans la race de Robert le Fort.

La famille de Charlemagne périssait dans les partages d'empire et dans les réactions de politique franque. Tout à coup, les invasions normandes assaillirent ces débris d'autorité. Un siècle et demi s'écoula dans l'anarchie ; le peuple vit apparaître au-dessus de sa tête des noms vengeurs : Robert le Fort, Eudes, son fils ; Hugues le Grand, opposaient leurs vaillantes épées à l'invasion barbare, ils protégeaient la cité de Paris, ses temples, ses saints populaires. Ils avaient repris l'office royal de défense nationale. Le sceptre était brisé. La succession royale produisait depuis cent ans des fictions d'empire sous des noms d'enfants, la force des choses amenait une réalité de puissance ; la troisième race fut inaugurée dans la gloire et dans la liberté.

Que ces explications de l'histoire ne soient pas une apo-

[1] Apud. Baluz.

logie des violations de la grande et sainte loi qui préside à la transmission de la royauté dans les monarchies libres et héréditaires.

Le mot d'usurpation garde à jamais sa signification dans toutes les langues ; mais il emporte une idée de violence et de rapt qui ne se trouve point dans l'élévation de la troisième race. C'est tout ce que veut dire l'histoire ; et cela suffit, non à l'apologie, mais à la gloire des fils de Robert le Fort.

Aussi bien la troisième race n'est, durant près de neuf siècles, que l'instrument providentiel du génie national ; c'est Dieu qui l'inspire, selon ses desseins de liberté sur le monde. De là l'admirable désignation de MAISON DE FRANCE, donnée dans la suite des temps à la grande race de Hugues-Capet, comme pour dire que cette race a sa vie dans la France, et aussi que la France a sa vie en elle. Nulle autre part l'histoire ne nous avait montré cette sublime assimilation du peuple et de la royauté.

Pour bien entendre l'office social de la troisième race, il faudrait avoir présent, comme en un tableau, l'état de la France à la fin du xe siècle.

Charlemagne, le génie de l'Église, avait épuisé sa vie à la fusion des Francs et des Gaulois sous une seule autorité. Cette simplicité d'empire heurtait des instincts et des passions qui attendirent le temps propice pour échapper à l'égalité.

La royauté avait fait effort pour élever le peuple par la science d'abord, par les honneurs ensuite ; les grands et les seigneurs opposèrent à ce mouvement l'organisation des fiefs. « Le royaume de France, dit le président Hénault, était tenu selon la loi des fiefs, se gouvernant comme un grand fief plutôt que comme une monarchie. » Dans cette situation, le peuple ne pouvait être fort que par la force de la royauté ; d'autre part, le système des fiefs

tendait à rendre la royauté débile : ces deux impulsions contraires présentent toute l'explication des luttes de la royauté et de la féodalité jusqu'à l'établissement définitif de la monarchie.

Or, remarquez que sous les descendants inertes de Charlemagne, pendant un siècle et demi, la réaction de la conquête s'établit à l'aise par une organisation complexe, mais savante. C'est ce système qu'il faut bien entendre. Montesquieu le résume en deux endroits :

« J'ai parlé, dit-il d'abord, de ces volontaires qui, chez les Germains, suivaient les princes dans leurs entreprises. Le même usage se conserva après la conquête. Tacite les désigne par le nom de compagnons (*comites*) ; la loi salique, par celui d'hommes qui sont sous la foi du roi (*qui sunt in truste regis*) ; les formules de Marculfe, par celui d'antrustions du roi (du mot *trew*, qui signifie *fidèles* chez les Allemands, et chez les Anglais *true, vrai* ; nos premiers historiens, par celui de *leudes*, de fidèles (*leudes fidèles*) ; et les suivants, par celui de vassaux et seigneurs [1]. »

Plus loin il ajoute :

« L'hérédité des fiefs et l'établissement des arrières-fiefs, éteignirent le gouvernement politique et formèrent le gouvernement féodal. Au lieu de cette multitude innombrable de vassaux que les rois avaient avec eux, ils n'en eurent plus que quelques-uns dont les autres dépendirent. Les rois n'eurent presque plus d'autorité directe : un pouvoir qui devait passer par tant d'autres pouvoirs, s'arrêta ou se perdit avant d'arriver à son terme. De si grands vassaux n'obéirent plus, et ils se servirent même de leurs arrières-vassaux pour ne plus obéir. Les rois, privés de leurs domaines, réduits aux villes de Reims et de Laon, restèrent à leur merci. L'arbre étendit au loin ses branches, la tête se sécha. Le royaume se trouva sans domaine, comme

[1] *Esp. des Lois*. Liv. xxx, chap. 16.

est aujourd'hui l'empire. On donna la couronne à un des plus puissants vassaux [1]. »

De son côté, Châteaubriand a trouvé, selon sa coutume, des images pittoresques pour exprimer cette organisation de pouvoir.

« Le monarque n'est plus le chef que de nom d'une aristocratie religieuse et politique, dont les cercles concentriques se vont resserrant autour de la couronne. Dans chacun de ces cercles s'inscrivent d'autres cercles qui ont des centres propres à leurs mouvements ; la royauté est l'axe autour duquel tourne cette sphère compliquée, république de tyrannies diverses [2]. »

Ce point de départ bien marqué, vous avez la révélation de la conduite royale sous la troisième race.

La lutte fut ardente, passionnée, sanglante. Des deux parts, il y eut des abus de la force, et la royauté, pour être inspirée par des pensées d'affranchissement universel, ne fut pas exempte de personnalité jalouse et colère. Mais sans excuser les représailles, l'histoire indique les résultats ; et si les résultats même semblaient à quelques-uns mauvais ou douteux, encore seraient-ils, pour tous, une démonstration du génie de la troisième race.

Et ce n'est point assez de saisir la pensée instinctive de la royauté, il faut noter aussi, et surtout, la pensée instinctive de la liberté populaire, ces deux pensées se rencontrant pour converger vers un but commun, qui était l'unité de la monarchie.

« Le Roy, dit Beaumanoir, est souverain par-dessus tous, et a de son droit le general garde du Reaulme, pour-

[1] *Esp. des Lois.* Liv. XXXI, ch. 32.
[2] *Etudes Hist.*

quoi il puet faire liex, establissements, comme il li plest pour le quemun profict, et che que il establit i doit estre tenu. » Et le président Hénault ajoutait en plein XVIIIe siècle : « N'altérons point des maximes si sages. *Eclairer le prince et lui obéir*, tels sont les vrais principes. »

Ainsi prononce le magistrat philosophe, et quelque antipathie que nous ayons désormais pour ces *maximes* et ces *principes* d'un âge sans analogie avec les temps nouveaux, encore faut-il voir que le peuple les avait longtemps embrassés avec amour, comme une défense et une force. *Si le roi le savait!* criait le peuple; c'était à la fois un cri de faiblesse et de liberté [1].

Le gémissement poussé vers le roi, attestait l'office protecteur et populaire de la royauté.

Le onzième siècle est une lente préparation de l'œuvre laborieuse de l'affranchissement populaire. Dans la confusion de la société politique, la constitution de l'Eglise s'était affaiblie. L'usurpation était partout. Un pape hardi, Grégoire VII, jette son génie au travers du vaste travail qui tend à renouveler l'unité. Dieu même semble se rendre présent pour hâter cette œuvre, en remuant le monde par des événements sans exemple. L'enthousiasme naissant de la Croisade est le premier ébranlement du système féodal. On ne voit d'abord qu'une transformation des mœurs, des penchants et des idées. L'esprit de chevalerie prend naissance; c'est comme une apparition d'héroïsme poétique. Mais bientôt l'entraînement prend un aspect plus sérieux. La chevalerie devient une obligation de vertu. La féodalité se transforme; la piété entre dans la politique. Quelque chose d'inconnu s'agite dans la pensée humaine. L'idée de la liberté est confuse encore, mais le sentiment de la justice a fermenté dans les âmes; il ne s'agit que de l'exprimer dans les lois.

[1] Voyez les *Remarques particulières* du président Hénault sur la 3e race.

Louis le Gros fut le premier à réaliser dans la politique la nouveauté déjà insinuée dans les mœurs.

Mais, comme il arrive en ces rencontres, l'opposition fut vive, furieuse. La société n'entre pas en des voies nouvelles sans laisser après elle, dans les vieilles voies, des foules d'autant plus opiniâtres qu'elles y sont affermies par la longue pratique d'un droit antérieur.

Louis le Gros et l'abbé Suger, deux génies dignes l'un de l'autre, attaquèrent les résistances, soit par le glaive, soit par la loi.

Dès lors commença l'émancipation populaire par la constitution ou la restitution des communes; car les communes n'étaient pas un établissement nouveau; la Gaule méridionale avait gardé la trace de cette liberté antique, le germe s'en était ailleurs propagé : mais il mourait, étouffé sous le régime féodal; c'est ce germe que raviva Louis le Gros.

La même pensée donna lieu aux réformes de la justice. La juridiction royale plana sur les juridictions seigneuriales. Les *envoyés royaux* de Charlemagne furent renouvelés; ils renvoyaient à la cour du roi les causes qui avaient été tranchées par le glaive des seigneurs. De là le *parlement du roi*, et aussi les *cas royaux*, recours ouverts contre l'arbitraire.

« Ce droit de ressort de justice, dit Loyseau, et après lui le président Hénault, est le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté. »

Mais la souveraineté du Roi était comme le droit du peuple. *L'appel au Roi* était l'appel à la liberté!

Louis le Gros avait émancipé les serfs dans ses domaines. Il avait institué les *Hôtels-de-Ville* avec un droit de justice particulière. Les échevins (scabins) eurent aussi leurs droits définis, et le maire fut gardien des immunités. Toute la vie de Louis le Gros s'écoula de la sorte, en luttes d'épée ou en efforts de liberté pour le peuple. Mourant, « il fait une bien belle exhortation à son fils... de conserver les lois, l'auctorité et dignité publique, et tranquillité et repos du commun : lui remonstrant que le

Royaume n'estoit que comme une charge publique donnée par provision ainsi qu'une tutelle, dont il fallait un jour rendre compte devant Dieu [1]. »

Telle fut la MONARCHIE du XII[e] siècle.

L'abbé Suger continua sous Louis VII la forte et populaire politique de Louis le Gros; si ce n'est qu'il ne tira point le glaive et qu'il ne versa pas le sang. « Vertueux lion extérieurement, agneau intérieurement, et conduit par la main du Christ, il triompha, par les armes de la paix, des guerres qui déchiraient l'État [2]. »

C'était le moment où saint Bernard remuait l'Europe sur sa base et la jetait armée sur l'Asie. Ce mouvement extraordinaire devait hâter d'un siècle la liberté. L'épée des chevaliers, surmontée d'une croix, n'allait plus être un instrument de servitude, mais un signe de protection. La Croisade arrachait les seigneurs de leurs châteaux forts; ils n'y devaient point rentrer tyrans, mais frères du peuple.

Ce n'est pas que la barbarie fût vaincue, ni que la royauté dût être dès ce moment toujours bien inspirée. Mais l'impulsion était donnée; elle survivait même dans les altérations de la politique.

« Puisque la méchanceté croît de jour en jour, dit le chroniqueur du règne, c'est à la majesté royale à pourvoir à la sûreté du royaume, et à défendre ses sujets contre les attaques des méchants; car si l'autorité des rois ne veillait attentivement à la défense de l'État, les puissants opprimeraient excessivement les faibles [3]. »

Ce retour vers la royauté attestait son office; l'instinct poussait le peuple vers elle, comme vers son abri naturel.

[1] *Dialogue du Royaume*, M.D.LXXXIX.
[2] Guillaume, moine. *Vie de Suger*, liv. III.
[3] *Vie de Louis le Jeune.*

Au reste, chaque génie de prince imprime un caractère propre et distinct à la conduite de la monarchie.

Sous Philippe-Auguste elle revêt une forme d'émancipation qui rappelle l'âge de Charlemagne. Le glaive continue à briller dans les batailles; les lois continuent la conquête de la liberté. Mais l'affranchissement se révèle surtout par la propagation de la science et de l'éducation. Instruire le peuple, c'était *l'élever!* Cette admirable métonymie pouvait échapper à des grammairiens; elle ne devait pas échapper à des historiens et à des moralistes.

« En ce temps, dit le chroniqueur, l'étude des lettres florissait à Paris. Nous ne lisons pas que les écoles eussent été jamais fréquentées à Athènes ou en Egypte, ou dans quelque partie du monde que ce fût, par un aussi grand nombre de gens que ceux qui venaient habiter ladite ville, pour s'y livrer à l'étude[1]. »

En même temps le commerce prospérait; l'industrie s'animait; la population croissait; Paris grandissait; les arts revivaient; les monuments, les palais, les temples se multipliaient; une architecture inconnue et poétique se révélait. Tout ce mouvement de renaissance était encore de la liberté.

A l'apparition de saint Louis, la monarchie revêt un caractère de piété et de sacrifice; et l'histoire, pour raconter les bienfaits et les vertus de ce règne, prend d'elle-même un langage d'attendrissement qu'on dirait réservé à des récits de légendes.

Saint Louis tint l'épée avec éclat; mais ce qu'il commença par les batailles, il l'acheva par la justice. Saint Louis est le grand justicier du moyen âge.

Les justices partielles perpétuaient l'oppression féodale, saint Louis affermit les *cas royaux* par l'établissement des *baillis;* ce fut le couronnement du travail de deux siècles.

[1] Guillaume Le Breton.

L'ordonnance qui instituait les baillis commençait en ces termes :

« DU DEVOIR DE ROIAL PUISSANCE.

» Voulons moult de cuer (cœur) la paix et le repos de nos sougés, en qui repos nous reposons, et si avons moult grant indignation encontre ceux qui injures leur font, et qui ont envie de leur paix et tranquillité [1]. »

L'ordonnance prescrivait aux baillis de « *faire droit à chascun sanz exception de personnes, aussi aus pouvres come aus riches;* » « et garderont, disait-elle, les us et coutumes qui sont bonès et éprouvées. » Elle entrait en des détails d'une minutie admirable, pour assurer l'intégrité des jugements; et enfin elle posait en principe la responsabilité des agents du pouvoir, doctrine qui a de la réalité dans les âges de foi et de sincérité, et qui est nominale dans les temps de corruption et de vanterie.

« Et avec ce, prescrivait l'ordonnance aux baillis, ils jureront que ils ne feront ne prendront nul don quel que il soit, a leurs femmes, ne a leur enfans, ne a leur seurs, ne a autre persone tant soit privée d'eulz ;.... et avec ce ils jureront que ils ne retenront don nul, quel queil soit, de home qui soit de leur baillie.... »

Il est un point sur lequel saint Louis réglait l'intervention du peuple, c'est la *liberté des échanges*, point si nouveau de nos jours, et si passionnément débattu.

« Nous voulons que nul qui deffendre (que nul ne défende) de porter blé, ne vin, ne autres marcheandises hors de nostre Royaume, sanz cause nécessaire; et quand il convendra que deffense en soit faite, nous voulons quelle soit faite communement en conseil de preudoumes, sanz souspeçon de fraude ne de boidie (tromperie). »

Rien n'échappa à ce génie.

« La prevosté de Paris estoit lors vendue aus bourjois

[1] *Ordonn. du Louvre.* Tom. I, p. 65. — Mém. de Joinville.

de Paris ou a aucuns, et quant il avenoit que aucuns l'avoit achetée, si soustenoient leur enfans et leur neveus en leur outrages; car les jouvenciaus avoient fiance en leur parens et leur amis qui les tenoient. Pour ceste chose estoit le menu peuple défoulé, ne ne pouvoient avoir droit des riches homes, pour les grans presens et dons que il fesoient aus prevoz... Le Roy qui métait grant diligence comment le menu peuple feust gardé, sot toute la vérité; si ne voult plus que la prevosté de Paris feust vendue: ainsi donna gages bons et grans a ceulz qui dès or en avant la garderoient; et toutes les mauvézes coustumes dont le peuple pooit estre grevé, il abattit; et fist en guerre par tout le Royaume et par tout le pays, ou l'on feist bonne justice et roide, et qui n'espargnast plus le riche home que le povre [1]. »

Ainsi tout était ramené au bien du peuple; et « par cet amendement, le Roy moult amenda le Royaume. »

Ses *Établissements*, longuemont et savamment préparés, embrassèrent toute la jurisprudence française: ce code est l'éternel étonnement des jurisconsultes et des politiques [2].

Comment tout dire en un travail qui n'est qu'un rapide passage au travers de l'histoire. Les actes de saint Louis sont connus du monde. Le peuple les bénit, les philosophes les louent, les académies les célèbrent.

Après avoir mis sa pensée d'affranchissement dans les lois, il la déposa comme une tradition sacrée dans son testament.

« Beau filz, la première chose que je t'enseigne et commande à garder, si est que de tout ton cueur, et sur toute rien, tu aymes Dieu.

— » Aies le cueur doux et piteux aux povres, et les conforte et aide en ce que porras.

— » Maintiens les bonnes coutumes du Royaume, et abaisse et corrige les mauvaises.

[1] *Ordonn. du Louvre.* — Mém. de Joinville.

[2] Voyez le Mémoire de M. Beugnot, *Essai sur les Institutions de saint Louis.*

— » Ayme ton honneur.

— » Fais droicture et justice à chacun, tant au pouvre comme au riche.

— » Maintiens les franchises et libertez, esquelles tes ansciens les ont maintenuz et gardez, et les tiens en faveur et amour.

— » Prens garde souvent à tes baillifs, prévosts, et austres tes officiers, et t'enquiers de leur gouvernement, affin que si chose y a en eux à reprandre, que tu le faces [1]. »

On dirait une politique extraite de l'Évangile : c'est la politique de l'égalité dans l'amour.

Toutefois, en marquant les phases par où la société politique allait arriver à l'unité, il est juste de noter un travail secret qui s'opérait à côté de cette grande transformation.

Deux forces avaient tendu, de concert, quoiqu'avec un office différent, à l'affranchissement du peuple : l'Église et la Royauté.

Une fois que la monarchie serait sortie puissante de ce travail, il était à craindre qu'elle ne fît effort pour absorber en soi la deuxième force qui lui avait été longtemps associée ; mais, si la royauté voulait dominer l'Église, l'Église, de son côté, voudrait garder l'initiative qu'elle avait eue; de là, des conflits à prévoir et des déchirements funestes. C'est ce qui arriva après saint Louis. La royauté devint personnelle ; comme elle avait le sentiment de ses luttes pour la liberté, il lui arriva de vouloir être l'arbitre de toutes les libertés.

En ce seul mot se trouve l'explication des démêlés des rois et des papes, et particulièrement la lamentable querelle de Philippe le Bel et de Boniface VIII.

La liberté a souvent des méprises. La nation avait dû sa première défense à l'action de l'Église; se soustraire à cette action ressembla à un complément d indépendance. Ainsi devait-il en arriver un jour à l'égard de la royauté.

[1] Joinville. Liv. II.

Mais, dans ces méprises même, l'unité nationale se réalisait par degrés, et le droit public suivait sa marche. Les principes étaient posés, bien que la pratique en fût quelquefois mal entendue.

L'établissement des corps judiciaires fut une des œuvres principales de la monarchie; et ce fut aussi sa principale force et son plus éclatant relief.

« Le royaume estoit moult honoré.... par ce que justice en grant équité y estoit briesvement administrée par les peres (pairs) de France et royaux conseillers...... rendant à chascun ce que sien estoit, exhaussants et remunerants les bons, corrigeants et punissants les mauvais, selon leurs demerites, sans nul espargner, dont la renommée fut si grande et si glorieuse par le monde universel, que les nations et provinces, tant voisines du dit royaume comme estranges et très lointaines, souventes fois y affluoient, les aucunes pour contempler l'estat de la justice, qu'ils reputoient plus a miracle qu'a œuvre humaine, les autres libéralement se y soumettoient pour y avoir droit et appaisement de leurs grans debats et haultes querelles, et y trouvoient en tout tems equité, justice et loyal jugement, et si longuement que de celles vertus le dit royaume a esté adorné, tant longuement il demoura en prosperité et plaisant félicité [1]. »

Ainsi parlait-on de la justice au royaume de France, du temps de Charles V. Et il en fut de même dans toute la suite.

L'histoire des parlements, faite souvent au point de vue de la politique, est à faire au point de vue de la justice: elle renferme le secret de la durée de la Monarchie.

Ici quelques remarques suffisent.

Philippe le Bel donna le premier aux parlements une existence publique définitive.

[1] *Ordonn. du Louvre*, p. 436.

Les recours à la justice royale, institués par Philippe-Auguste et saint Louis étaient restés indécis encore; Philippe le Bel les rendit permanents et réguliers.

« Ce fut l'institution des parlements, dit Loyseau, qui nous sauva d'être cantonnés et démembrés comme en Italie et en Allemagne, et qui maintint ce royaume en son entier. » — « Les parlements ou cours de justice sous les trois races, ajoute le président Hénault, furent toujours l'ouvrage de nos rois et dans leur disposition. »

Mais comme il arrive en toutes les institutions humaines, le parlement du Roi porta en lui un germe d'abus. Les magistratures préposées à cette magnifique distribution d'*équité, justice* et *loyal jugement*, dont parlent les ordonnances du Louvre, se laissèrent travailler par des usurpations d'autorité politique, ce qui, en divers temps, produisit des déchirements dans l'État. L'esprit général de justice ne survivait pas moins jusque dans le travail des factions, et si des cas violents d'arbitraire troublèrent de loin en loin cette marche régulière des lois, l'arbitraire n'en restait pas moins une exception contre laquelle protestait à la fois la liberté de la Nation et la conscience de la royauté.

Et c'est là ce qui doit être aperçu dans l'histoire des parlements; histoire mêlée de passions, facile pâture au génie du dénigrement et de la satire [1], mais d'où résulte après tout cette vérité suffisante à l'esprit de patriotisme et de droiture, que c'est par le travail des vieilles magistratures que la royauté civilisa la France [2]; et aussi que la monarchie dut son affermissement à la justice, « ce grand retenail de l'obéissance des peuples [3]. »

[1] *Hist. du Parlement*, de Voltaire.

[2] M. Rives. — Introduct. aux lettres inédites de d'Aguesseau.

[3] Étienne Pasquier.— « Les jugements étaient intitulés : *En l'audience tenue dans notre palais pour entendre et juger les causes de nos sujets ;* ce qu'il est important de remarquer, parce que cet intitulé distingue plus sensiblement, dans les anciens monuments de notre histoire, la cour de justice de nos rois, des assemblées du Champ-de-Mars, et écarte l'idée que les parlements d'aujourd'hui fussent une émana-

Cependant, à côté de ces grandes organisations, la liberté politique retenait ses maximes, et les rois aussi les promulguaient dans leurs actes.

Les communes n'existaient guère que dans les villes ; les bourgs et les campagnes étaient peuplés de citoyens sans cité. Le servage subsistait. Louis le Hutin proclama, par une ordonnance, la *manumission* de tous les serfs de ses domaines.

« Comme, selon le droit de la nature, chacun doit naître franc... Nous, considérant que notre royaume est dit et nommé le royaume des Francs, et voulant que la chose en vérité soit accordante au nom... Par délibération de notre grand conseil avons ordonné et ordonnons que généralement par tout notre royaume, franchise soit donnée à bonnes et convenables conditions... Et pour ce que les autres seigneurs, qui ont hommes de corps, prennent exemple à nous de eux ramener à franchise, etc. [1]. »

A la même époque se rapporte un édit portant : « Que l'on ne lèveroit tailles sur le peuple sans urgente nécessité, et de l'octroy des trois Estats [2]. »

Ces mots d'*octroy* et de *trois Estats* rappellent les plus graves questions d'histoire et de politique. Il n'est ici question que de ramener la pensée sur les tendances opiniâtres et systématiques de la royauté, par rapport à la liberté du peuple.

Dans cette vue, il est utile de citer quelques paroles du chancelier L'Hôpital, sur le droit des assemblées nationales.

tion de ces grandes assemblées, par la ressemblance du mot *parlements*. » Le pr. Hénault.

[1] Donné à Paris le tiers jours de juillet, l'an de grâce 1316. Cité par le président Hénault. — *Variations de la Monarchie française.*

[2] Savaron, *Chronol. des États-Généraux.*

« Il est certain que les anciens roys avoient de coustume de tenir souvent les Estatz, qui estoient l'assemblée de tous les dicts sujetz ou députez par eux : et n'est autre chose tenir les Estatz que communiquer par le roy avec ses sugetz, de ses plus grandes affaires, prendre leur advis et conseil ; ouyr aussi leurs plainctes et doléances ; et les pourvoir ainsi que de raison...

» Les Estatz estoyent assemblez pour diverses causes : et selon l'occasion et les occasions qui se présentoyent, ou pour demander secours de gens et deniers, ou pour donner l'ordre à la justice et aux gens de guerre, ou pour les appanaiges des enfants de France, comme advint au temps du roy Louis unzième, ou pour parvenir au gouvernement du royaume, ou autres causes [1]. »

Et encore.

« Ce sont gens peult estre qui veulent seulz gouuerner et conduire tout à leur vouloir et plaisir, qui craignent leurs faitz estre cogneuz par aultres, assiègent le prince et gardent que nul n'aproche de luy ; car de vouloir dire que toutes grandes assemblées sont à craindre et deuroient estre suspectes : ouy aux tyrans, mais non aux princes légitimes comme est le nostre. Et si nous regardons au temps passé pour nostre instruction à l'advenir, nous trouuerons que tous les Estatz qui furent oncques tenuz ont apporté profit et utilité aux princes, les ont secouruz à leur grand besoing, comme après la prinse du roy Jehan, et en autre temps que je tayrai de peur d'estre long [2]. »

Après ces graves paroles du célèbre chancelier, le résumé historique des Etats est superflu ; et puis ces souve-

[1] Harangue *de par* le chancelier de L'Hospital aux Estats d'Orléans, au mois de janvier M.D.LXI.

[2] *Ibid.*, Blois, par Julian Angelier, imprimeur et libraire, tenant sa boutique au Palais.

nirs sont aujourd'hui partout. Nous avons toutefois à rappeler quelques assemblées, pour expliquer la permanence du droit national dans les transformations de la monarchie.

En 1316, il y eut assemblée de « plusieurs barons, nobles prélats et bourgeois, en la cité de Paris, lesquels tous ensemble approuvèrent le couronnement de Philippe le Long [1]. »

En 1328, c'est une assemblée de *tous les Estats*, qui détermine et proclame le droit de Philippe de Valois à la couronne de France [2].

« Finalement parties ouyes, fut par les dits Estats prononcé arrest selon l'advis de tous les princes, prélats, nobles, gens de bonnes villes, justiciers et notables, prins et accordés par les contendants, par lequel fut audit Philippe de Valois adjugé le royaume de France, et fut déclaré leur vrai roy et souverain seigneur, privativement contre tous autres, et enjoinct à tous de le recognoistre tel et de luy obéir [3]. »

En 1338-1339, l'édit célèbre de Louis le Hutin est sanctionné par les États.

« Environ ce temps en ensuivant le privilège de Loys Hutin, roy de France et de Navarre, fut conclud par les gens des Estats de France, présent le dict roy Philippe de Valois qui s'y accorda, que l'on ne pourroit imposer, ne lever taille en France sur le peuple, si urgente nécessité ou évidente utilité ne le requeroit, et de l'octroy des gens des Estats [4]. »

De 1355 à 1359, les Etats occupent, sous le roi Jean, toute la politique.

Ils commencent par déclarer, « le clergé par la bouche de Monseigneur Jean de Craon, archevêque de Rheims, les nobles par la bouche du duc d'Athènes, et les bonnes villes par la bouche de Estienne Martel, lors prévost des

[1] Savaron, *Chronol.*
[2] *Ibid.* — Du Tillet, en sa Chronique, etc.
[3] Savaron, *Chronol.* — Froissard. — Guil. de Nangis.
[4] Rosier de France. — *Ibid.*

marchands de Paris, qu'ils sont tous appareillés de vivre et mourir avec le roy, et de mettre corps et avoir en son service, et de parler ensemble [1]. »

Puis ils octroyent des deniers au roi, avec la mémorable réserve d'un droit de surveillance décerné à un certain choix de députés généraux en chaque province.

« Le roy jura de ne faire employer à autre usage ses deniers que pour le fait de la guerre, comme aussi ces députés généraux jurèrent sur les saints Evangiles qu'ils ne les convertiroient ailleurs, nonobstant quelques mandements qu'ils en eussent du roy. Et s'il advenoit que soubz ombre de quelques impètrations, les officiers du roy les voulussent contraindre d'intervertir en autres usages ces deniers, permis aux députés généraux de s'y opposer par voye de fait, voire d'implorer tout confort et ayde des bonnes villes circonvoisines à cet effect [2]. »

Rien ne manque, on le voit, à la liberté ! Vous en retrouvez la pratique accommodée aux temps divers. La liberté est féconde sous le roi Charles V, le réparateur des maux publics.

Sous Charles VI, l'anarchie des princes la rend infructueuse, fatale même.

Et toutefois, dans cet affreux désordre des Armagnacs et des Bourguignons, des *ordonnances royaux* règlent des réformes d'abus comme en un temps de paix et de raison. Il y a dans ces ordonnances des prescriptions qui attestent un soin minutieux de la liberté [3]. « Voulons et ordonnons que aucun dores navant ne soit prévost de Paris se il est né d'icelle prevosté, et aussi que aucun ne soit fait séneschal ou bailly du lieu, seneschaucie ou bailliage où il aura esté né. Et defendons très estroictement à tous ceux

[1] *Grandes Chroniques.*
[2] Savaron. — Recherches de Pasquier. Liv. II.
[3] Ordonnances royaux publiées en la cour du Parlement en la présence du Roy nostre Sire, tenant le lict de justice les XXV, XXVI, XXVII jour de mai M. CCCC. et XIII.

prevost, seneschaux ou baillifs, qu'ils ne facent aucuns acquests de heritaiges ou biens immeubles en leur prevosté, seneschaucé ou bailliage, ne des subjects d'icelle quelque part que ce soit. »

Plusieurs articles interdisent toutes sortes de dons, *or, argent ou autre chose*, faits aux prévôts, sénéchaux, baillis et autres juges.

Un article interdit toutes *lettres de vivres sur nos subjets* en faveur des *capitaines ou autres meneurs de gens d'armes*, « dont notre pauvre peuple a été moult foullé, pillé et dommagié en biens et en chevaux. »

On était à une de ces époques où la sagesse des règlements fait contraste avec l'anarchie : ce ne sont pas les principes qui manquent; c'est l'application.

Sous Charles VII, la liberté n'est pas dans les ordonnances; elle est dans le patriotisme, armé de l'épée.

Sous Louis XI, la liberté reprend son caractère politique, mais en se conformant à la nature du prince. « Le Roy vouloit tousjours procéder en grande solemnité. Parquoy fist tenir les *trois Estats* à Tours ès mois de mars et d'avril 1470; ce que jamais n'avoit fait ny ne fist depuis; mais il n'y appella que gens nommez, et qu'il pensoit qu'ils ne contrediroient point à son vouloir [1]. »

Et encore ce Louis XI, si prodigieusement impopulaire, avait sa manière de servir la liberté du peuple. L'histoire ne vous a pas appris qu'il ait choisi le *menu* pour le frapper; c'est au sommet qu'il portait ses coups. Puis il avait aussi sa philosophie de roi, et il est juste de la rappeler :

« Quand les Rois ou les princes, dit-il, ne ont égard à la loi, en ce faisant ils font leur peuple serf, et perdent le nom de Roi : car nul ne peut être appelé Roi, fors celui qui règne et seigneurie sur les francs (libres); car les francs de nature aiment leur seigneur, mais les serfs naturellement le héent, comme les esclaves leurs maîtres. Un Roi régnant en droit et en justice, est Roi de son peuple, et s'il règne en iniquité et en violence, combien que ses su-

[1] Philippes de Commines. Liv. III, ch. 1.

jets le tiennent à Roi, toutefois leur volonté et leur courage s'inclinent à un autre... C'est plus grande chose pour un Roi de savoir seigneurier sa volonté, que de seigneurier le monde de Orient en Occident [1]. »

Ainsi, sous des formes variées, la liberté est établie et enracinée; et le caractère privé des rois ne saurait nuire à l'œuvre instinctive de la royauté.

Sous Charles VIII, les États tenus à Tours (1483) reviennent au vieux droit.

La harangue faicte devant le Roy Charles VIII en son conseil par honorable homme maistre Jean de Rely, docteur en théologie et chanoine de l'Église de Paris, esleu et député par les trois Estats, à ce faire, est un des plus beaux monuments de la liberté nationale [2]. Là tout est passé en revue, clergé, noblesse, judicature, armée.

« Il est écrit en Hiérémie, dit l'orateur des États, que a office de Roy appartient principalement de relever les pauvres d'oppression; et que si le Roy, par inadvertance ou autrement, les laisse opprimer et molester, qu'il mescherra au Roy et au Royaume.

» L'expérience, Sire, montre que le bon sang court toujours à la partie blessée, si sommes icy pour et au nom du pauvre peuple de France, tant affligé que plus n'en peut, devant le meilleur sang, le plus piteux et plus certain qui soit au monde : c'est devant le très-noble sang de la maison de France, qui a accoustumé subvenir aux oppressions par toute chrestienté. A l'huys de laquelle maison sommes icy assemblez pour demander grâce, miséricorde et relevement des grands oppressions, travaux et molestations que ont souffert par ci-devant toutes les parties de ce Royaume, pour les affaires et turbations des temps précédents.

» Et pour ce, Sire, que nully ne saurait mieux exprimer

[1] *Rosier des Guerres*, ch. 3 *de justice*.

[2] A Paris par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont St-Michel, à l'enseigne de la Rose Blanche, 1561, AVEC PRIVILÉGE DU ROI, ET DE SA COUR EN PARLEMENT.

la douleur d'un patient, que celuy qui la seuffre, ne plus certainement parler d'une chose que celuy qui l'a veüe : ceux, Sire, qui ont porté, senty et veus les griefs et molestations qu'on a fait en ce Royaume et ès parties adjacentes, les ont rédigés par escrit en un beau cayer qu'ilz vous font présenter, afin que plus vivement et plus certainement soyez informé de tout. Si vous supplient par ma bouche en toute humilité, révérance et subjection, que devant vostre royalle Majesté, lecture soit faicte d'iceluy cayer. »

Humilité, révérance et *subjection*, formes tempérées de la liberté, qui donnent au langage des États une expression solennelle et une autorité imposante.

Le tableau de la France est présenté en deux cent cinquante pages, dont nul pouvoir contemporain ne supporterait l'énergie ; après quoi les États prononcent : « Que toutes les tailles et autres equipolens aux tailles extraordinaires, qui par cy devant ont eu cours, soient du tout tollues et abolies, et que désormais, en ensuivant la naturelle franchise de France et la doctrine de saint Loys, « qui » commanda et bailla par doctrine a son fils de ne pren- » dre ne lever taille sur son peuple sans grand besoing et » nécessité, » ne soient imposées, ny exigées les dites tailles, ny aydes equipolens a tailles, sans premièrement assembler *les dicts trois Estats*, et déclarer les causes et necessitez du Roy et du Royaume, pour ce faire, et que les gens des dicts Estats le consentent, en gardant les pri viléges de chacun pays [1]. »

Le texte même de l'octroy des subsides mérite d'être noté.

« Pour subvenir aux grands affaires du dit seigneur, tenir son royaume en seureté, payer et soudoyer des gens d'armes, et subvenir a ses autres affaires, les trois Estats luy octroyent par manière de don et octroy, et non autrement, et sans ce qu'on l'appelle d'oresnavant tailles, ains don et octroy, telle et semblable somme que du temps

[1] Savaron. — *Chronol. des États-Générans.*

du feu Roy Charles septième estoit levée et cueillie en son Royaume, et ce pour deux ans prochainement venans, tant seulement et non plus, pourveu que la dicte somme sera justement esgalée et partie sur tous les pays estans soubs l'obéyssance du Roy, qui en ceste présente assemblée ont esté appellez et convoquez [1]. »

Rien de plus expressif et de plus formel que de telles déclarations; la liberté moderne avait pensé aller au delà; elle n'y a pas atteint.

Toutefois, le droit s'altère dès ce moment. Des assemblées reparaissent sous Louis XII, François I[er], Henri II, François II, mais avec une sorte d'hésitation qui semble tenir à l'intervention du parlement dans le droit politique, source de troubles et de périls dans l'Etat. Mais, dans cette altération même du droit, le génie royal maintient la liberté par la modération de l'Empire. On sait les belles ordonnances de Philippe de Valois, de Charles V, de Louis XII, portant injonction aux magistrats de ne jamais déférer aux lettres closes qui blesseraient les lois, leur commandant de n'y avoir point d'égard, quelques ordres qu'ils en eussent du roi, *sous peine d'être réputés infracteurs des ordonnances* [2].

Puis, par intervalle, reparaissaient, bien que modifiées, les formes antiques de la liberté!

Sous Charles IX, il y eut une assemblée d'Etats à Orléans, plus conforme aux vieux souvenirs. C'est là que le chancelier L'Hôpital prononça cette harangue citée, pleine de maximes de franchise populaire, et aussi de paroles de paix entre les partis qui commençaient à désoler la France.[3]

« La dernière partie de nostre propos, disait en finissant le chancelier, sera que le Roy et la Royne entendent

[1] ORDRE DES ESTATS tenus à Tours soubs le Roy Charles VIII, A Paris, chez Jean Corrozet, au Palais, etc., 1614.
[2] 9 décembre 1344, 19 mars 1359, 22 décembre 1499.
[3] Janvier 1561.

que avecq toute seureté et liberté vous leur proposerez vos plainctes, doléances et autres requestes qu'ilz recepvront benignement, et gracieusement y pourvoiront en telle sorte que vous cognoistrez quilz auront plus desgard à vostre profit que au leur propre, qui est l'office d'un bon Roy [1]. »

Le *Tiers Estat* répondit à cet appel de liberté par un exposé de griefs qui se terminait en ces termes :

« Sire, une des choses mieux convenans à un Roy, c'est de ne vouloir qu'aucun parte de luy et devant Sa Maiesté mal content ou triste. Ce que pourroit faire vostre peuple, si daventure leurs deleguez et deputezretournoient ez pays et provinces dont ilz sont venus a si grand frais, sans response raisonnable sur les requestes et demandes qui vous ont esté faictes présentement, et autres contenues en leurs cahiers, chose qui pourroit, oultre le dommage de vostre Estat publicq, mettre pour lavenir vostre peuple hors despoir par aucun moyen dobtenir de vostre Maiesté ce qu'ilz verroient estre necessaire pour vostre service [2]. »

Mais la monarchie était, depuis un demi-siècle, attaquée dans son développement par des dissensions d'une nature autrefois inconnue, à savoir par l'anarchie des sectes.

L'histoire n'a point assez vu, jusqu'à ces derniers temps, la part politique que prirent à ces nouveautés les restes de la féodalité vaincue par les rois.

Comme la réforme protestante venait au monde sous le nom de la liberté, il se fit à l'instant des méprises ; et ces méprises ont duré deux siècles, et, à l'heure qu'il est, elles gardent leur ténacité.

La réforme protestante, dans son caractère politique,

[1] A Blois, chez Julian Angelier.
[2] Imprimé à Blois, avec permission de M. le Bailly, etc. Edition curieuse.

fut une réaction contre l'unité laborieusement créée dans l'État par la royauté, de même que dans son caractère religieux elle était le renversement de l'unité établie dans l'Eglise par l'autorité des papes et des pasteurs.

C'est pourquoi le xv[e] siècle vit un étonnant spectacle de rébellions d'aristocratie, acharnées à briser le lien social, à l'encontre des masses catholiques, gardant leur instinct primitif, et s'abritant, comme jadis, sous le sceptre et dans l'église.

Voilà ce que l'histoire n'avait pas assez démêlé jusqu'à nos jours. La réforme a paru n'être qu'un mouvement de liberté, et, de fait, elle instituait la tyrannie. Rendant l'homme indépendant de toute règle de croyance, elle le condamnait à entrer sous un servage de fer. Elle l'affranchissait de Dieu; partant, elle l'assujettissait à l'homme: c'est la pire servitude.

Mais la nouveauté elle-même, comme il arrive d'ordinaire, semblait être de la liberté, et c'est par là que la réforme s'assura du prosélytisme. Combattre la réforme parut une atteinte au libre usage de la raison et de la conscience. La monarchie sauvait l'unité nationale; ce lui fut un crime : la philosophie n'a su, durant deux siècles, que lui jeter ce grief, jusqu'à ce qu'enfin elle le lui ait fait expier par le régicide.

Les temps modernes sont pleins de ces retours et de ces égarements. Cependant, en face de la réaction qui se faisait contre l'autorité, la monarchie tendit à concentrer sa défense.

Les parlements lui furent une force. Elle avait organisé les communes et institué leurs justices contre l'anarchie féodale; il vint un moment où elle dut étendre la juridiction des parlements contre les priviléges des villes. « C'est ce qui se voit par la fameuse ordonnance de Moulins, rendue par les soins du chancelier de L'Hospital, où le roi, par l'article LXXI, ôte la connaissance des affaires entre les parties, aux maires, échevins, consuls, capitouls et ad-

ministrateurs des corps de ville : ce qui les dépouillait de leur plus beau droit [1]. »

C'était un acheminement à l'établissement de la justice politique dans le parlement.

Et quelles que dussent être les suites de cet agrandissement, par la propension naturelle d'un tel corps à en faire abus contre le roi même, il est au moins certain que la monarchie était poussée à cette extrémité d'altérer les institutions, par l'état de ravage et de révolte où était la France. Tout était en feu; la guerre inondait de sang les provinces; les factions s'attaquaient directement à la royauté; les vieux noms brillaient dans ce travail d'extermination : on eût dit les représailles de cinq siècles contre la Monarchie populaire.

C'est encore ici une méprise de l'histoire. Elle a pris parti pour les factions contre la royauté, c'est-à-dire pour les barons huguenots contre le peuple catholique. Rien n'est aveugle comme la haine; ce qui n'empêche pas la haine de se donner des airs de philosophie.

Henri III paraît. L'anarchie continue.

En des temps de cette sorte, il ne faut point chercher des exemples ni des maximes d'État qui puissent avoir autorité. Tout va au désordre, et les traditions mêmes perdent leur empire.

Toutefois les Etats, *assignez par le Roi en la ville de Blois, en l'an mil cinq cens soixante et seize*, s'efforcèrent de remplir un grand office politique en ramenant la paix entre tous les Français; et ce fut une particularité notable de voir les députés du Tiers-État appeler surtout la paix par la réunion des Français dans l'Église.

« Ils ont toujours jugé, disaient-ils au roi, que par le moyen de la guerre et troubles advenus en France depuis quinze ou seize ans en ça, il n'en pouvait réussir que la totale ruyne des subjects de Vostre Majesté, l'ébranlement

[1] Le président Hénault.

de vostre Estat, et la subversion de la religion catholique, apostolique et romaine, si par la réunion des volontez de vos subjects il n'y estoit promptement pourveu, ce qui a meu les dits députez, résoudre entreux par cy devant, ainsi qu'il appert par leur registre, cy attaché, que Vostre Majesté seroit très humblement suppliée vouloir réunir tous vos subjects en la religion catholique, apostolique et romaine, par les plus doux et gracieux moyens que Vostre Majesté adviseroit, en paix, et sans guerre, de quoy ils ont voulu encore supplier Vostre dicte Majesté en toute humilité, avec déclaration de leur inviolable intention, qu'ils n'entendent ni ne veulent approuver autre religion que la catholique, apostolique et romaine, en laquelle ils ont résolu de vivre et mourir sans jamais s'en despartir, comme celle laquelle ils recognoissent estre la seule vraye, donnée de Dieu, et receue de nostre mère saincte Église catholique romaine [1]. »

Le Tiers-Etat était fidèle, on le voit, à son instinct de peuple. Quelle que fût la confusion des temps, la liberté était dans l'Église, la servitude était dans le huguenotisme. De son côté, Henri III revenait à son instinct de roi, mais comme il le pouvait faire en des temps où chacun était emporté violemment en dehors de ses inspirations les plus naturelles.

Ces déclarations d'union pacifique dans l'Église donnèrent lieu à une confédération ou ligue qu'on appela la *Sainte-Union*. Le roi put penser qu'il trouverait de la force dans cette association populaire ; mais il la fallait gouverner et maîtriser ; ce fut elle qui gouverna et maîtrisa le roi.

Rien ne saurait mieux indiquer l'affaiblissement de la royauté, que l'examen des ARTICLES et PROPOSITIONS *lesquelles le roy a voulu estre délibérées par les princes et officiers de la couronne et autres seigneurs de son conseil, qui se sont trouvez en l'assemblée pour ce faicte a Saint-Germain-en-Laye, au mois de novembre mil cinq cens quatre vingts et trois* [2].

[1] RECUEIL JOURNALIER DES ÉTATS DE BLOIS.

[2] Imprimé en M.D.LXXXIV, sans nom d'imprimeur. Les écrits du temps que je cite ainsi sont en mes mains.

C'est une réforme des lois concernant l'Église, la noblesse, la justice, ainsi que des lois d'administration et de police se rapportant à la couronne, le tout avec une minutie de détail qui trahit la décadence.

La royauté s'était laborieusement affermie contre les barons; mais, une fois l'œuvre achevée, une réaction devait se faire.

Les dissensions sectaires en fournissaient le prétexte et le moyen. La confédération dite la *Sainte-Union*, en ce qui concernait le peuple, n'était point suspecte : c'était bien la liberté de la foi qui entraînait et exaltait les masses. Mais, en ce qui concernait les princes et les seigneurs, la sincérité ne semblait pas égale; les ressouvenirs d'ambition, de vengeance peut-être, se mêlaient trop aisément à la défense de la société catholique.

De sorte qu'il vint un moment où le roi se sentit également en péril, quels que dussent être les vainqueurs.

Mayenne et Condé d'une part, les Guises de l'autre, tenaient en échec la royauté.

Un parti moyen s'était formé, ayant un Montmorency à sa tête. A toutes les époques on trouve de ces noms et de ces vertus qui marchent au bien public; mais les passions ardentes suivent leur train et brisent tout. La société ne reprend sa marche naturelle qu'après avoir passé par des ruines.

Les États de 1588 ne purent que constater ce défaut de force ou de génie au sommet de l'État en face de périls contraires. Henri III semblait fidèle au génie royal en appelant à lui les forces populaires; mais il fallait les conduire : il ne le put ou ne le sut, il ne fit en les appelant que publier sa faiblesse et ses angoisses.

Il disait en sa harangue d'ouverture :

« C'est la restauration de mon Estat par la reformation de toutes les parties d'iceluy que j'ay autant recherchée et plus que la conservation de ma propre vie. »

Et encore :

« Quelle douleur pouvez-vous penser qui m'a jusqu'icy rongé depuis ces dernières années, ou l'aage et l'expérience m'ont rendu plus capable daprehender la desolation, foule et oppression de mon pauvre peuple, avec ce qu'il sembloit que mon regne estoit reservé a allumer le juste courroux de sa divine Majesté, que je recognois estre justement sur nos testes. »

Et plus loin :

« Ceste tenüe d'Estats est un remède pour guarir, avec le bon conseil des subjects et la sainte resolution du prince, les maladies que le long espace de temps et la negligente observation des ordonnances du Royaume y ont laissé prendre pied, et pour raffermir la legitime authorité du Souverain, plustost que de l'esbranler ou de la diminuer, ainsi qu'aucuns mal avisez ou pleins de mauvaise volonté, deguisans la vérité, le voudroient faire croire. »

Après quoi le roi exposait ses bons desseins de réformation, et à les lire présentement on croirait entrer dans un règne sur lequel vont tomber les bienfaits du ciel; mais c'est une triste remarque de l'histoire, qu'aux jours mauvais affluent les meilleurs conseils, comme pour attester que d'ordinaire ce n'est point l'intelligence qui manque aux Empires, c'est la conduite.

Le clergé, la noblesse, le Tiers-État firent des harangues conformes à celles du roi.

« Que devons-nous espérer, disait le clergé, sinon voir la paix et union en ce royaume avec un si grand repos et seureté, que le pauvre rustique pourra en toute liberté, sans aucune crainte et peur par tout ce royaume, comme jadis au temps de Salomon, manger son pain et ses fruicts en patience soubz son figuier et soubz sa treille? Veoir le service de Dieu retabli partout? Les églises et temples restaurez et réédifiez? Les villes libres, sans arquebuzes ny tambours; justice et paix s'entrebrasser, florir les loix, abonder la charité entre les hommes, et par un même consentement de religion et union soubz l'obéissance de Dieu et du roi,

qui est son image portant le glaive de sa justice en terre, commencer ça bas le règne du Christ, une idée et exemplaire de ce royaume céleste auquel nous aspirons tous. »

La noblesse « espéroit des promesses sacrées du roi, le restablissement de l'honneur de Dieu, religion catholique apostolique et romaine, et des autres choses utiles a son Estat, et nécessaires a son pauvre peuple. »

Le Tiers-Estat ajoutait : « La bonté et clemence qui est née avec ceste majesté que Dieu faict reluire en vostre face, nous promet ce que nous avons requis et souhaité avec tant de larmes et continuelles prieres, que Vostre Majesté restablira nostre saincte religion en son entier, par l'extirpation de toutes erreurs et hérésies, reiglera et remettra tous les ordres alterez par l'injure du temps en leur premiere forme, et donnera soulagement a son pauvre peuple, sans lequel nous pouvons dire avec vérité, que nous sommes menacez d'une entiere désolation et ruine de tout l'Estat[1]. »

Mais à ces vœux d'union pacifique se mêlaient des pensées de colère. Le roi publia un édit d'*union*, déclarant rebelles et criminels de lèse-majesté ceux qui refuseraient de le signer, ou qui après l'avoir signé s'en départiraient. La paix renfermait la guerre, et dans une « briefve exhortation faicte aux Estats par monsieur l'archevesque de Bourges, par commandement du Roy, sur le serment solemnel presté par Sa Majesté, » on entendit ces étonnantes paroles :

« Nous ne cornons pas la guerre, comme l'on dict, nous autres de l'Eglise, non, non; l'Eglise ne cherche, ne demande le sang. Nous desirons plustot que les desvoyez se retournent et vivent... L'intention du chirurgien est de conserver tout le corps et les membres : mais quand le

[1] Documents du temps. *Recueil de* 1614 en mes mains.

corps ne peut se conserver sans coupper le membre gangrené et pourry, il faut lors le cautère ou le razoir[1]. »

Tout le reste de *l'exhortation* avait ce caractère : le *cautère ou le razoir*, c'était toute la paix et toute l'union.

Et par là s'explique la triste fin des États de 1588. La Royauté n'était plus maîtresse d'elle-même. Elle était emportée en des sens contraires, et de chaque côté s'ouvraient des abîmes.

En des temps de cette sorte, la régularité des lois est impuissante : chacun les invoque, et elles sont inégales à la puissance désordonnée des perturbations qui emportent les particuliers et l'État.

Quoi qu'en ait dit une école moderne, qui veut croire que l'humanité se suffit à elle-même par ses instincts, par ses souvenirs et ses traditions, il y a des temps où la dictature (c'est Montesquieu qui dit ce mot) semble être le seul remède assuré contre la ruine, non la dictature du glaive, sortie sanglante des batailles civiles, mais une dictature de justice, illuminée par le génie social, et chargée (c'est Montesquieu qui le dit encore) de ramener le peuple à la liberté. Cette dictature manqua au règne d'Henri III ; elle fut remplacée par l'assassinat.

Tout se voile. Les drames sanglants souillent les palais. Il n'y a plus de règle ; il n'y a plus de morale ; il n'y a plus de politique ; il n'y a plus d'État.

Puis éclatent les retours. La ligue catholique s'était formée principalement en vue d'écarter du trône Henri, roi de Navarre, qui était protestant. Henri se déclare catholique ; le prétexte des rébellions disparaît : PARIS ouvre ses portes au Roi national. La France est sauvée.

[1] Documents du temps.

Au reste, tout n'avait pas été également fatal ou stérile dans les convulsions civiles. « Quel fruit obtint la France de cette longue lutte ? Elle en recueillit un seul, la conservation de son unité, qui eût péri si le protestantisme l'eût emporté [1]. »

Ainsi s'exprime un philosophe démocrate et catholique. La royauté catholique, bien que battue tristement dans les tempêtes, finit par être l'expression fidèle des grands instincts de la nation.

Quant à la politique personnelle de Henri IV, elle tendit tout simplement à la reconstitution du gouvernement royal, en des conditions qui semblaient n'être qu'une transaction ; mais toutefois avec des règles d'équité conformes aux lois permanentes de la société. « La première loi d'un souverain, disait Henri IV, est de les observer toutes [2]. » Ce roi fut comme un génie de passage, appliqué à guérir les maux présents ; la transformation était réservée à un génie plus profond, plus complet et plus résolu ; Henri IV fut la préparation de Richelieu.

Aussi ne songe-t-on d'ordinaire à emprunter à ce règne resté populaire, que des exemples d'habileté bienveillante. Les maximes anciennes furent toutefois rappelées en quelques assemblées, et notamment en l'assemblée des notables de 1596, à Rouen. Puis le grand ministre Sully prit soin de les consigner en ses *Œconomies ;* et ses graves paroles méritent d'être citées, comme une solennelle confirmation du vieux droit de la nation.

« Sire, disait-il, les histoires et notre propre expérience nous apprennent qu'il n'y eut jamais forme de gouvernement, soit dans un État d'un seul, de plusieurs, de la commune ou pesle-mesle des trois, auquel ne soit levé quelques deniers sur les sujets d'icelui pour subvenir aux

[1] M. Buchez. Introd. à l'*Hist. parlementaire de la Révolution française.*
[2] Mém. de Sully.

déponses publiques, et surtout lorsqu'il étoit question d'accroître la domination de l'État, de le défendre de toute invasion où de venger une offense reçue.

» Mais ces levées de deniers, pour produire bien et jamais mal, ne se faisoient que par le commun consentement des peuples qui les payoient, et peu souvent les souverains en ont-ils voulu user autrement, qu'ils n'ayent suscité des plaintes et des esmotions, lesquelles ont bien souvent mis leur autorité en compromis; de quoi il se trouve tant d'exemples dans les histoires anciennes et modernes, que l'on en pourroit faire un gros volume; mais, me réduisant à ceux de France et encore aux principaux, je dirai succinctement comme Chilpéric, père du grand Clovis, fut chassé pour cette cause; Childéric, tué avec le gré de tous, par Bodilles, gentilhomme qu'il avoit fait fouetter parce qu'il lui remontroit l'excès de ces impositions qu'il projetoit lever; Philippe-Auguste voulut faire une imposition où seroient compris les nobles; mais voyant une grande esmotion se préparer pour ce sujet, il s'en abstint : Philippe le Bel de Valois vit pour cette même occasion plusieurs mutinations dans les principales villes, n'ayant pas bien retenu le précepte donné par saint Louis à son fils, qui était de ne lever jamais rien sur ses sujets que de leur gré et consentement; et suivant cet enseignement se sont trouvés dès lors si religieux, qu'ils ont pris bulles d'absolution pour avoir jeté impositions sur leurs sujets.

» Du temps de Louis le Hutin s'étoit fait une notable assemblée, où étoit prézent ce Philippe de Valois ci-dessus dit, en laquelle il fust conclud que les Rois ne leveroient nuls deniers extraordinaires sur leurs peuples sans l'octroy et gré des trois États, et qu'ils en prêteroient le serment à leur sacre; et s'est trouvé sous les Rois Jean et Charles Cinq qu'ayant remontré à leurs peuples la nécessité des affaires, ils leur ont volontiers accordé les secours par eux demandés.

» Mais sous Charles VI, à cause qu'il fut troublé de sens, et des grandes confusions suscitées par les princes, tous

ordres aussi bien que bonnes mœurs furent perverties, et s'introduisit lors la cotisation des tailles par tête, sans assemblée ni consentement d'État. Charles VII, à cause des grandes affaires qu'il eut pour chasser les Anglois de France, trouva moyen de réduire en ordinaire cette levée par forme de tailles qu'aucunes provinces establirent par forme de capitation et les autres de réalité, sur les héritages et autres mixtements; mais toute cette taille ne monta par chacun an, durant le règne de Charles VII, que dix-huit cens mille livres[1]. »

Nul homme d'État ne pouvait, mieux que Sully, accréditer ces souvenirs. Mais après les rudes épreuves de l'anarchie, la nation était peu préoccupée de son histoire.

La pacification était toute la politique; elle était secondée par l'épuisement des partis. Un roi aimable, adroit, actif, conciliateur, fut admirable à remplir cet office en quelque sorte transitoire; si ce n'est qu'il survivait des restes de passions furieuses que la bonne grâce ne pouvait toucher, et qui prirent la haine pour de la politique et le régicide même pour de la liberté. Le meurtre de Henri IV fut un de ces coups de fanatisme qui ne manquent presque jamais aux grandes époques de transaction : on dirait qu'il y a des âmes fatales chargées de marquer de sang les grandes pacifications de l'humanité.

[1] *OEconomies politiques.* Mémoires de Sully. Année 1608. Le ministre de Henri IV poursuit la comparaison des *levées* des règnes suivants, avec des détails forts curieux dont voici l'extrait :

« Louis XI augmenta cette levée par forme de taille jusqu'à quatre millions sept cent mille livres.

» Charles VIII, à 4,662,191 l. — Louis XII, à 4,865,617 l. — François Ier, à 14,044,115 l. — Henri II, à 12,098,563 l. — François II, à 9,104,971 l. — Charles IX, à 8,738,998 l. — Henri III, à 31,654,400 l. (Sous le roi Henri le Grand, il revenait de deniers bons en son épargne, lors de sa mort, le 14 mai 1610, moitié provenant des tailles et moitié des fermes, environ 16 millions de livres). »

Ces retours de rage furent une impulsion de plus donnée au renouvellement de la monarchie.

Avec Louis XIII, apparaît un génie étrange, instrument de cette rénovation.

Mais une erreur serait de croire que Richelieu l'eût réalisée, si elle n'eût été secondée par les instincts de tout le peuple.

Pour bien entendre la révolution sociale opérée par ce grand homme, il faut se mettre au point de vue des États de 1614; et c'est ici une étude où nous devons nous arrêter quelque temps, parce qu'elle est l'explication de la conduite de la royauté dans la grande période moderne qui s'ouvre au règne de Louis XIII et se clot à celui de LOUIS XVI.

A ce moment, se faisait un retour contre le double mouvement de la Réforme et de la Ligue, par le souvenir des crimes et des maux de l'une et de l'autre.

Partant de points contraires, mais arrivant à un terme commun, la Réforme et la Ligue avaient jeté dans la nation des idées extrêmes qui déconcertaient toutes les habitudes d'une société monarchique et disciplinée.

Des deux côtés la liberté était poussée à sa dernière limite, d'une part on arrivait à l'extermination du pouvoir par le droit du peuple, de l'autre on y arrivait par le droit de Dieu.

C'est contre cette double impulsion que se faisait la réaction des idées, et, comme il arrive en ces reflux d'opinion, plus on avait été emporté dans un sens, plus on se laissait emporter en un sens contraire.

D'ailleurs, quelles que fussent les causes de la perturbation qui désolait le royaume, un besoin de repos et

d'ordre se faisait sentir, et se mêlait dans les âmes à ce qui survivait de colère.

Vous trouvez le premier effort de cette réaction dans un livre dogmatique sur la *loi salique*. Le droit politique y était discuté avec une supériorité qui étonnerait la raison moderne : l'auteur, s'attaquant à un *discours publié contre la maison royale de France*, ramenait toute la question d'ordre dans la *République* à la conservation des lois primordiales qui l'avaient constituée.

« Ce n'est pas assez que nostre République soit formée de bonnes et saintes loix ; mais faut, en outre, par tous moyens possibles, pourvoir à ce qu'elles soyent observées, et singulièrement celles qui peuvent changer ou altérer le gouvernement, que les citoyens doivent honorer et vénérer comme chose très saincte, sans estre si hardis d'y mettre la main, ains les laisser entières et inviolables. »

Et plus loin. — « Les Athéniens, craignant surtout le changement et dépravation des anciennes loix de leur cité, eslisoient du corps des aréopagistes, quelques uns qu'ils appeloient en grec *nomophûlaches*, c'est-à-dire, gardiens des loix : la charge desquels estoit de se trouver des premiers en toutes assemblées publiques et conseils de ville, portant sur la teste une couronne, pour prendre garde que rien ne se fist ni dist contre les vieilles loix d'Athènes : tout ainsi que les Locres épizephyres ordonnèrent pour mieux et plus soigneusement garder les anciennes ordonnances, que nul pourroit mettre en délibération aucune chose contre l'ancienne loy ou coustume de la ville, qu'il n'eust le guinsal au col, et ne fust ès mains de l'exécuteur de la justice, pour l'estrangler incontinent, si sa proposition estoit jugée déraisonnable par le conseil de la République ; afin qu'avec sa nouveauté se perdist quant et quant la mémoire de l'autheur d'icelle. Aussi nous ne pouvons nier que l'observation des loix, qui ont conservé la cité par plusieurs siècles en son bonheur et fortune, ne soit la seule raison et moyen de la maintenir à jamais. Autrement s'il estoit loisible d'abattre les fondements et loix principalles, sur lesquelles est planté l'État, tout s'en iroit en

ruine, et n'y auroit ni paix ni repos en la République : parce que le premier factieux estourdy, et peu sage, qui voudroit s'agrandir et faire parler de soy, les renverseroit si dessus dessous, et mettroit le feu dans la cité, désirant changer et rompre le lien et commun gage de la République [1]. »

Et pour conclusion : « L'auteur de ce *discours* désire mettre la bride en la main d'un peuple farouche et insensé, lui persuadant faulsement qu'il a le pouvoir de chasser les légitimes rois, et successeurs de la couronne, sous prétexte de quelque mécontentement. Bref, comme disoit un quidam, preschant le caresme passé dans Paris, à la face de nostre Roy légitime, à la barbe de son parlement, et en la capitalle ville de son royaume, qu'il se peut faire des roys de grâce, encore que nous en ayons par nature. Parole très faulse, impie, pernicieuse, de trop dangereuse audace à ouyr seulement et punissable de mort en un siècle de justice. Car qu'est-ce autre chose que subvertir et abbattre les fondements de notre Monarchie, tant bien et sagement plantée par la volonté de Dieu, pour s'arroger une hideuse, sanguinaire et furieuse forme de nomination, faicte par une beste à plusieurs testes, et faire qu'un prince estably au ciel sous le bon plaisir de Dieu, fust subjet et dépendist du contentement ou mépris d'une multitude écervelée? »

Tel était le langage de la réaction en faveur de la *monarchie plantée par la volonté de Dieu.*

Quelquefois la réaction eut une parole moins dogmatique et plus passionnée. Vous la pouvez étudier dans les PHILIPPIQUES contre l'excommunication de Henri IV [2]. L'auteur

[1] EXAMEN *du discours publié contre la Maison Royale de France, et particulièrement contre la branche de Bourbon, seule reste d'icelle, sur la loi salique et succession du Royaume.* 1587.

[2] PHILIPPIQUE CONTRE LES BULLES ET AUTRES PRATIQUES DE LA FACTION D'ESPAGNE :

Pour très-chrétien, très-puissant, très-victorieux et très-clément prince HENRY LE GRAND, *tousjours auguste Roy de France et de Navarre.*

A Tours, chez Iamet Mettayer, imprimeur ordinaire du Roy. M.D.XCII.

couronne ses argumentations véhémentes par un appel pacifique à toute la France. Son langage est plein d'éclat; quand ce ne serait qu'une étude de style, la citation a de nos jours le plus haut intérêt.

« Que si vous hayez tant la Monarchie, dit le défenseur de la Royauté de Henri IV, dites nous quelle sorte de Gouvernement vous pensez choisir, en ces diverses conclusions qui tiennent vos esprits ondoyants et suspendus, sans sçavoir à quoy vous résoudre qu'à une éternelle misère? Estimez vous que la constitution d'un grand Royaume, si sagement desseignée, si fortement establie, si heureusement nouée et affermie, puisse changer légèrement de forme, de nature et d'usage? Vous mesmes qui estes tous rangez et accoustumez à vivre sous la douceur et le repos d'une juste Monarchie, ne pourriez prendre un ply contraire, n'y pencher à quelque autre condition. Car si des pièces et ruïnes de ce grand Empire, vous projectez de bastir et façonner quelques nouvelles républiques, pourriez vous supporter en France que chasque ville fist un Estat à part? Si ce sont les belles semences et les agréables fondements de vostre tranquillité, si c'est le plan et le desseing de ce repos si désirable, pour qui vous feignez tant de souspirer, vous bastissez sur la glace d'une nuict.

...... » Voudriez vous jetter par terre la grandeur de cest Estat, corrompre le train réglé et le cours certain des successions des princes, violer la saincteté des lois saliques, et forcer vostre nature mesme, en faveur de vos ennemis naturels? Quand le Roy ne seroit vostre Prince légitime, que le prudent et constant ordre des mœurs et ordonnances de ce Royaume ne lui mettroit la couronne sur la teste; quand ce sceptre seroit électif, ou subject à l'aveugle sort, qui sçauriez vous choisir n'y désirer plus propre n'y plus digne d'un si puissant et grand Empire? Jettez curieusement les yeux sur toute la terre; vous n'en trouverez point de semblable à luy, ny de pareil à une

La *dédicace* au Roy est signée F. D. C. (François de Clarri. Il était premier président à Toulouse.)

charge si pesante. Il est de la plus ancienne et illustre Maison qu'on puisse remarquer en tout le monde, dont le tige estoit fort et vigoureux dès le temps de Charlemagne. Il n'y a Prince qui puisse fonder sa dignité sur l'antiquité de tant de siècles, ny tirer de si noble source la splendeur de sa naissance..... Il ne voit qu'avec regret et avec larmes les misères de son peuple, les playes de la France et la désolation de cest Estat. Il travaille incessamment pour sa restauration, employe son esprit et ses mains à redresser les anciennes colonnes de ce Royaume, renversées et abattues par tant de coups de l'envie et du temps, et se consume en tant de peines pour nous acquérir le repos..... Qu'on en discoure tant qu'on voudra, il faut que les plus curieux recognoissent et confessent que c'est l'œil et le bras de l'Europe, le cœur de ses alliez, l'espérance de ses subjects, la crainte de ses ennemis, et l'assurance de tout le monde; enfin, qu'il est seul capable de deffendre le christianisme de l'oppression des infidelles, quand l'abyme de nos péchés les auroit vomis sur nous..... Qui vous estrange donc tant, François, de l'obéyssance d'un si grand prince? Le veue de tant de belles vertus, l'admiration de tant de perfections plus qu'humaines ne vous attirent elles point de mille chaisnes d'honneur et de foy à la reverance de son sceptre? Aymez vous mieux servir à toutes sortes de maistres, et à vostre naturel et irreconciliable ennemy, qu'obeyr à un si bon Roy, que la prudente main de Dieu a choisi légitimement pour vous tirer de tant de peines? Vous plaisez vous davantage aux insolences et cruautez de la guerre, qu'aux commoditez et félicitez d'une paix que vous gousteriez si doucement sous l'heureux règne d'un Prince si juste? Ne seroit il pas meilleur voir la France en repos, toutes choses remises en leur splendeur et rétablies en leur ancien ordre sous la conduite d'un Roy si sage, que voir ainsi les yeux mouillez de continuelles larmes un Estat desréglé, desmembré et déchiré?.. Faut il que l'infortunée France soit toujours rongée des vipereaux qu'elle a conçeus, bruslée et mise en cendres par les torches qu'elle a enfantées, hideuse et espouvan-

table de tant de meurtres et de flammes? N'y a il pas plus de plaisir à regarder un ciel serain, brillant de mille sortes d'astres, a jouir de la beauté d'un temps net et asseuré, esclairé du doux œil du soleil et doré de sa blonde tresse, a voir la belle aube riante venir esclorre le jour et parer heureusement la terre des riches perles de sa rosée, qu'à regarder avec effroy et tremblement un ciel taché de comettes et prodiges, entrescoupé d'esclairs, chargé de nuages, troublé de tempestes, esbranlé de foudres, couvert d'une nuit espouventable, voilé de dueil et d'horreur, pleuvant perpétuellement du feu et du soufre ?...

...... » Une chose me console et me donne quelque espérance..... Le service du Roy est embrassé et affectionné fidellement par tous les hommes d'honneur de toutes conditions, qui y ont consacré leurs fortunes et leurs vies ; toute la dignité et majesté de l'Estat s'est rangée du costé du Prince..... Les meilleurs et plus grands du Royaume deffendent généreusement la justice de ceste cause : enfin c'est le party des gens de bien. Cela me fait espérer que leur vertu et leur courage vous esmouvront a suivre les mesmes pas de salut, que le clair flambeau de leur honneur rallumera les vostres dans leurs cendres, et que la bonne et droicte constitution de leurs ames provoquera la santé des vostres, si ravalées et descheüs de la fidélité françoise. »

Telle était donc la voix politique qui rappelait la France à la royauté.

Mais la réaction ne se manifestait pas seulement en éclats d'éloquence et de poésie ; elle apparaissait sous des formes plus sévères et plus dogmatiques.

Ainsi, la doctrine du *Tyrannicide* avait été précédemment la doctrine commune de toutes les factions ; les ordres religieux l'avaient embrassée, et la Sorbonne l'avait décrétée : c'était plus qu'une théorie, c'était un dogme. La société ayant perdu sa défense naturelle contre l'oppression, et ne la trouvant plus dans sa constitution poli-

tique, la cherchait dans la violence et dans le crime.

Mais une fois expérimentée, cette doctrine fit horreur. Et l'horreur produisait une doctrine contraire, nous ne disons pas la doctrine de l'inviolabilité des rois, mais celle de la liberté absolue de leur pouvoir. La société passait d'une servitude à une autre.

Notez la marche de ce travail. Vous le voyez se reproduire par ses alternatives tantôt graduelles, tantôt soudaines : c'est toute l'explication philosophique des temps modernes.

La pente s'était fait sentir après le meurtre d'Henri III. L'étonnement de ce crime, nouveau dans l'histoire, avait déconcerté les théories les plus effrénées. « Une remonstrance faicte en la grande église de Mante, en février 1593, sur la justice demandée au Roy, par la Royne Louyse, douairière de France, de l'assassinat du feu Roy [1], » indique parmi des plaintes éloquentes, quelquefois sublimes, la pensée de ce mouvement vers la puissance absolue et en quelque sorte divine des rois.

« Ceste assemblée, disait l'orateur, est fort différente de toutes celles que les Roys ont accoustumé d'honorer de leurs présences. Car elles se tiennent pour la pluspart, ou en leur sacre et couronnement, esquels, par esquises et augustes ceremonies, est monstrée lexcellence a laquelle Dieu les a faict naistre, et sa lieutenance qu'il leur donne est déclarée par la couronne dont leur chef est orné ; marque si spéciale de la divinité, que jadis et ès siècles les plus anciens, les couronnes estoient attribuées au ciel seulement, dont on ne couronnoit que les images des Dieux. Ou bien ces assemblées sont, quand les Roys armez de leurs majestez appellent et convoquent les Estats, ou l'on peut veoir la fleur et eslite du Royaume fleschir le genouil devant la grandeur royalle. »

[1] A Paris, chez Pierre Lhuillier, imp. et libr. M.DC.VIII.

Ce mouvement d'idées vers la *grandeur royalle* était rapide ; en la même année, une thèse de Sorbonne ayant remué les doctrines extrêmes sur la souveraineté du pape, le parlement fit explosion. La Sorbonne fut citée, et on entendit la formule du pouvoir des rois éclater comme un coup de foudre sur ces théologiens qui osaient se souvenir de la Ligue.

« L'auctorité des Roys est sacrosainte, ordonnée de la divinité, principal ouvrage de sa providence, chef-d'œuvre de ses mains, image de sa sublime majesté, et proportionnée avec son immense grandeur, en tant que peut porter la comparaison de la créature avec le créateur, comme chasque Royaume et Estats avec l'univers, l'admirable harmonie duquel est représentée par l'ordre cy bas estably : car comme Dieu est par nature le premier Roy et Prince, le Roy l'est par création et imitation, Dieu en tout, cestuy cy en la terre ; Dieu consistant en luy seul et de luy seul, le Roy dépendant de Dieu seul, qui l'a façonné sur le patron de sa toute-puissance. Qui veut ébrécher et ravaler ceste seconde souveraineté du monde, non seulement est grandement coupable envers elle, mais encores envers la première ; coulpable envers le ciel duquel elle est police, et non de la terre, et pour dire plus clairement, coupable envers Dieu, à l'ordre duquel il résiste [1]. »

Ainsi parlait le réquisitoire, *les grand'chambres et Tournelle assemblées*.

Et plus loin, après un tableau des calamités du temps, l'orateur du parlement s'écriait :

« Tout ce que nous avons discouru a esté pour monstrer par le commencement et la fin de toutes ces calamitéz, leur cause n'avoir esté que le défaut de reconnaissance de l'auctorité royale. Car comme quand le soleil se recule de nostre hémisphère les arbres se dépouillent de leurs feuilles, les fleurs meurent, les herbes se sèchent, la terre

[1] Procès-verbal de l'exécution d'un arrest de la cour, du mercredy dix-neufviesme juillet mil cinq cents quatre-vingt-quinze.
RECUEIL de M.DC.VIII, cité.

se couvre de neiges et de glace, la lumière du jour s'accourcit, et en sa plus grande force est obscurcie de brouillards et nuages... Tout de mesme ce Royaume, et spécialement ceste ville, esloignez du devoir dont ils estoient redevables à leur Roy, se sont trouvez comblez de mil desordres et opprimez d'une infinité d'afflictions; l'air serain de la France respirant toutes sortes d'heurs et de biens, a esté soudainement converty en un espais d'horreurs et de confusions, toutes ses dignitez se sont tout à coup trouvées indignement dépouillées de leurs ornements. »

Et par là l'orateur expliquait « la conjuration de l'abominable parricide commis en la personne du feu Roy; de là le feu, le sang, les meurtres, les sacriléges, les brigandages, les violences, les cruautez, les inhumanitez, les monstres, les prodiges et l'infinité de maux qui nous ont exercé depuis sept ans. »

A ces causes, les bacheliers furent condamnés par arrêt, et leurs thèses supprimées; la Sorbonne reçut inhibition de recevoir des *positions* semblables à celles qui avaient ému l'éloquence du parlement; et elle inscrivit au bas de l'arrêt les paroles suivantes :

« Messieurs, la Faculté vous remercie très humblement de l'honneur que vous lui avez faict, et de la peine que vous avez prise; elle est et se monstrera toujours très humble et très affectionnée au service du Roy et de vous, Messieurs. »

Dès ce moment, la réaction des opinions allait, par la pente des choses, à des points extrêmes où se devaient rencontrer des maux d'une nature auparavant inconnue.

Pour les esprits calmes et retenus, ce n'était d'abord qu'un retour vers la monarchie, telle que la France catholique l'avait connue; en l'affranchissant de la souveraineté de l'Église, ils entendaient la maintenir dans sa vieille foi. Mais d'autres seraient plus hardis à passer outre; de l'indépendance on irait à l'oppression : c'est un terme final

que la prudence n'avait pas alors à prévoir. On se réfugiait dans l'autorité, dût-elle être *absolue*, par la terreur de l'anarchie.

Achevez d'approfondir ce travail des idées. Tout y concourt, la théologie, la chaire, les arrêts de justice. Vous en trouvez enfin le secret en des écrits de politique, tantôt dogmatique, tantôt éclectique, aujourd'hui peu recherchés, mais qui n'expliquent pas moins la marche et le secret des âges.

Le DIALOGUE DU ROYAUME, *auquel est discouru des vices et vertus des Roys*, etc.[1], est une étude, à la façon platonicienne, des avantages et des inconvénients de la royauté.

« Considérez, dit l'interlocuteur de la monarchie, le naturel françois, qui sait mieux conquérir que garder et qui veut partout commander, s'il n'y a un souverain qui lui commande; et la licence qu'il se donne, s'il n'est retenu par la révérence et la force du prince : et si vous en admettez plusieurs, considérez le même naturel, sujet à ambition, qui fera naistre une infinité de tyrans qui ne différeront du Roy que de nom.

» Vous dites, pour nous faire croire le contraire, que tous nos Roys, voire tous les Roys, ont été méchants. Vostre proposition est si débile, qu'il ne faut qu'un individu pour la faulser. Votre conclusion est pleine de fallace; car si le Roy est mauvais, la Royauté pourtant ne l'est pas[2]. »

Et le vieux auteur se met alors à faire un résumé patriotique de l'histoire de France.

Dans cette revue rapide, il n'oublie aucun prince, chacun a fait son office; mais il s'arrête à quelques noms plus éclatants, et il conclut en ces termes :

[1] M.D.LXXXIX.

[2] *Dialogue du Royaume*, auquel est discouru des vices et vertus des Roys, etc., M.D.LXXXIX.

« Ces traits seulement vous font cognoistre par les ongles les lions; et pouvez descouvrir combien le peuple a esté heureusement conservé depuis 1200 ans ou environ soubs nos princes, ausquels Dieu a donné la force et la vertu par une grace singulière, laquelle nous mescognoissons à grand tort. Jugez-moy donc si le peuple eust peu de soy se conserver si bien et si longuement sans les Roys! voire si les Roys eussent esté électifs et non successifs et certains, si les troubles n'eussent pas encore esté beaucoup plus grands que ceux que vous nous amenez. Et puisqu'il est ainsy que nous pouvons recognoistre par la preuve de tant d'années que ceste sorte de gouvernement a esté la meilleure, pourquoy a présent estes vous d'avis de la rompre pour en introduire une incertaine, pleine de remuements et divisions! S'il y a quelque chose à réformer en l'Estat, on y peut bien remédier par bon conseil; mais ne faut pas, s'il y quelque chose de bossu ou qui aille de travers, user de force ou de roideur qui le pourroit briser et rompre. »

Un autre livre est plus décisif en faveur de la puissance inviolable de la royauté; c'est l'ADVIS *des affaires de France du* XXIX *décembre* CIↃ. IↃ. LXXXIX, *présenté à M. le cardinal Gaetan, légat de nostre Saint-Père, au mois de feb. de l'an* CIↃ. IↃ XC, *par lequel est plainement prouvee l'obéissance deue aux Roys*[1].

Ce livre maudit les doctrines qui ont affaibli la souveraineté royale; mais il garde l'intégrité de la puissance de l'Église : c'était la politique du parti mixte, qui appelait l'ordre et le voulait fondé sur les lois catholiques de la monarchie.

« Je jure entre vos mains sacrées, disait l'auteur au légat et aux évêques, sur la loyauté de ma conscience, que je ne suis jamais entré en aucun parti quel qu'il soit, n'ayant onc eu accés avec les uns ni les autres des chefs qui con-

[1] Imprimé pour les États de 1614.

tendent cet héritage, ny leurs fauteurs adhérens, et ne me suis jamais proposé autre but que de me contenir en notre saincte Religion catholique, apostolique et romaine, et suiure le train de nos religieux ancestres. Ne voulant pas toutesfois nier que la perte de nostre Monarchie ne me soit plus griefve que toute autre infortune qui me puisse arriver pour le monde, ou je n'ay point de particulière appréhension de rien perdre de plus cher que mon breviaire au vieil usage de notre Église. »

C'est par ces gradations que s'était fait le retour des idées vers la royauté!

Enfin, pour quelques uns, l'amour de la monarchie devint de l'enthousiasme, et il s'exhala en termes de poésie.

« Le ciel est le vestement de la terre : l'ame du Roy doit estre revestue de justice. Le ciel n'a qu'une couronne aux astres; le monde n'a qu'une Royauté en la terre, qui est la FRANCE, pour la principale considération de la justice, laquelle y a toujours esté mieux rendue qu'en nul autre Royaume. Comme le ciel a esté faict pour estre admiré, et pour cognoistre qu'il y a un esprit caché, et qui ne nous paroist point, qui a basti ce monde, non par les mains de la fortune, veu l'ordre auquel toutes choses sont compassées; ainsi il y a, je ne diray, un esprit incogneu, mais ceste mesme Sapience que Salomon eust en lot et partage du ciel, qui a basty les fondements de cest Estat, qui l'a animé par l'esprit infus de sa justice plus pure, plus nette que l'on ne la peut imaginer autre part, qui fait que ce royaume est l'ouvrage le plus excellent de la Providence divine, après la Genèse du monde [1]. »

Il y avait dans ce langage une touchante inspiration de

[1] *Le Miroir royal de saint Louis*, ou instruction politique de ce que les trois ordres peuvent légitimement demander au Roy en l'assemblée des Estats.

Paris, M.DC.XIV.

patriotisme. Ce n'était pas de la flatterie pour la Royauté, c'était de l'enthousiasme pour la France : exalter le ROYAUME, c'était diviniser la PATRIE.

C'est donc sous cette impulsion de sentiments et de pensées que venaient les États de 1614 : il fallait, par une étude préliminaire, saisir ce travail graduel de la société française, pour avoir l'explication de l'œuvre politique dont cette grande assemblée posa la base.

Le début des États fut solennel et plein d'espérance. Tout se précipitait vers le trône. « La félicité d'Auguste est la félicité de l'empire, » disait l'archevêque de Lyon dans sa harangue d'ouverture : « La félicité du Roi sert de ciel au Royaume, comme le Nil à l'Égypte. Les peuples anciens exigeoient de leur prince la prospérité, comme chose, disoient-ils, que bien faisant il leur pouvoit obtenir du ciel. » Ainsi les États « espéroient que ceste assemblée réussiroit à la gloire de Dieu, à l'exaltation de son Église, au service du Roy et au bien de cet Estat. »

Le Tiers-État en particulier, et c'est ici une remarque capitale pour l'intelligence des révolutions, le Tiers-État courait à la royauté comme au salut : plus la royauté serait puissante, indépendante, *absolue*, plus le peuple se croirait assuré de la liberté. Au nom du Tiers-État, le prévôt des marchands, Miron, disait au Roi, après un tableau des désordres et des malheurs de l'État :

« Nous sommes icy assemblez, Sire, pour recevoir le remède de Votre Majesté, ce remède est demandé par tous, aussi sommes-nous tous obligez d'y porter la main, puisqu'il dépend aucunement de nous-mêmes. Vous nous commandez, Sire, d'en faire la recherche de nostre part, et nous promettez d'y contribuer de la vostre : cette parole nous donne toute espérance que l'effect s'en ensuyvra aussi heureux, qu'en ce commencement vous avez pris l'exemple du Roy S. Louys, vostre grand aieul, lequel environ l'an 1227, approchant de vostre aage, tint au semblable ses États à Paris, avec l'assistance de cette grande et vertueuse prin-

cesse la Royne Blanche sa mère, et par ce moyen pourveut aux affaires de son Royaume, en telle sorte que sa maison fust tous jours depuis un séminaire de vertus, et son règne couronné d'une fin très heureuse[1]. »

Et pour rendre l'action de la Royauté efficace, le Tiers-État s'appliquait par des déclarations doctrinales à la mettre au-dessus des atteintes.

Il disait en ses cahiers : « Tous curés ou leurs vicaires seront admonestés par leurs supérieurs, après les prières accoustumé estre faictes le jour du sainct dimanche en leurs prosnes ordinaires, exhorter les paroissiens de quelque qualité qu'ils soient de rendre très humble service au Roy et de jamais despartir de son obéissance, nonobstant tel prétexte que ce soit, à quoi tous sommes tenus en conscience et de commandement divin. »

Il ajoutait : « Que l'authorité du Roy soit et DEMEURE ABSOLUE sur tous ses subjets, de quelque profession qu'ils soient, et soit tenu pour loy fondamentale du Royaume, que la personne du Roy est saincte et inviolable, auquel est deüe toute obéissance et fidélité ; sans qu'il soit loisible à aucun de ses sujets, de quelque qualité et condition qu'il soit, ecclésiastique ou seculier, de s'en exempter, soubs quelque prétexte ou dispense que se puisse estre, et toutes doctrines contraires tenues pour abusives, heretiques, scandaleuses et damnables.

» Que tous livres et escripts a ce repugnants, directement ou indirectement, seront publiquement bruslez, les autheurs et imprimeurs d'iceux déclarez criminels de leze-Majesté au premier chef, les libraires et autres expositeurs punis de mort, et tous ceux qui en porteront et s'en trouveront saisis, bannis à perpétuité ! »

[1] Harangue faicte au Roy à l'ouverture de ses Estats généraux, pour le Tiers-Estat, par messire Robert Myron, conseiller du Roy, prevost des marchands, président dudit Tiers-État ; en la boutique de NIVELLE, rue Saint-Jacques, aux Cigognes. M.DC.XV.

C'était le Tiers État, notez-le bien! qui parlait ainsi; pour retrouver la sécurité, il avait besoin que l'autorité *du Roy fust et demeurast absolue.* Et il demandait la mort contre quiconque mettrait en doute cette *loy fondamentale du Royaume par livres et escripts à ce repugnants!*

La monarchie n'avait jamais ouï formuler de telles maximes; la raison des vieux âges s'en fût troublée; et le Tiers-État, par un instinct de liberté nouvelle, n'hésitait pas à les produire sous toutes les formes possibles.

« Puisque la fidélité des François, disait-il encore, est singulièrement recommandée par l'antiquité, signamment par leurs Saintetez; et que celle d'aucuns a degeneré en une extreme desloyauté et damnable perfidie, jusques a tenir qu'il est loisible d'attenter contre la vie de nos Roys souverains et ne relevant d'aucune domination, qu'immédiatement de Dieu, et assassiner leurs Sacrées Majestez, et que des traistres porte-couteaux endiablez, par cest très-méchante, très-impie et très-détestable doctrine, ont assouvy leur rage du sang de nos Roys HENRY III et HENRY le Grand, de très-louable mémoire : pour l'arrester et asseurer la vie de nos Roys très chrestiens, d'où dépend la seureté publique, le salut du royaume et l'espérance des subjects;

» Telle doctrine sera creuë, publiée, enseignée, preschée, et tenue de tous les François, sans nul excepter, pour très-damnable, très-impie et très-abominable, etc. »

Cet initiative du Tiers-État dans la proclamation du pouvoir absolu, est toute l'explication de la politique du XVII[e] siècle.

La Noblesse avait, de son côté, formulé sa déclaration sur le droit des Rois, mais comme il convenait à un ordre accoutumé à ramener les questions d'État à la décision du glaive.

« Il sera déclaré aux dits Estats et passé en loy fondamentale d'Estat, que le Roy ne recognoist et ne tient son royaume que de Dieu et de son espée, et n'est subject à

aucune puissance supérieure sur la terre pour le temporel de son Estat.

» Il sera pareillement déclaré que le Roy n'est aucunement contrainct ni subject aux censures d'excommunication qui pourroient être fulminées du S. Père ou d'autres evesques ; moins à l'interdict et absolution du serment de fidélité envers ses subjects. Lesquelles excommunications seront déclarées dès à présent, comme dès lors, nulles et abusives. Et fait défenses aux subjects du Roy, d'y avoir esgard, a peine d'estre déclarez criminels de leze-Majesté au premier chef. »

Le reste de la déclaration fulminait des supplices contre les propagateurs « d'aucuns livres contenant doctrine contre la personne des Roys. »

Telle avait été la déclaration de la noblesse, et le Tiers-État l'avait aussitôt insérée en ses cahiers : c'était le Tiers-État qui emportait les opinions.

Mais là s'ouvrait une controverse.

Le clergé n'avait point hésité à maudire les parricides. Il avait bien aussi déclaré « que les Roys estoient les âmes tutélaires du monde ; qu'ils étaient la statue du Dieu vivant ; » « qu'un article en soit dressé, s'écriait-il, et plus haut, si faire se pouvoit, que l'on dresse des colonnes publicques, que l'on mette sur la porte des villes et au front des maisons : *Ne touche point à l'oingt du Seigneur pour quelque cause que ce soit, soit de mœurs, soit de vice, soit de religion ;* que toutes les imprécations de la terre seslevent contre celui qui y touchera. Que toutes les furies le saisissent, l'horreur de ce crime détestable monte incessamment devant Dieu. »

C'était l'anathème formulé en éclats de colère et de poésie.

Mais le clergé s'arrêtait à ces malédictions, il ne voulait point que les deux ordres énonçassent des maximes dogmatiques touchant à l'autorité de l'Eglise ; et alors s'éleva un grand débat.

Remarquez toujours que de la sorte, c'était le clergé qui

produisait des doctrines précisément contraires au *droit absolu* des rois; et c'était le Tiers-Etat qui, par ses doctes orateurs, Miron, de Paris, et Marmiesse, de Toulouse, revendiquait ce droit comme son droit propre. C'étaient là d'étonnants contrastes et de mystérieux retours; ils ont pourtant leur explication toute naturelle; c'est que pour aller à la liberté, le peuple se condamnait à passer par le pouvoir despotique.

Le cardinal du Perron joua un rôle éclatant dans ces luttes. Comme les temps nouveaux ne souffraient point que le pouvoir politique eût sa règle dans l'Eglise, le cardinal-légat, pour échapper à la conséquence de l'arbitraire absolu dans la puissance, ne craignait point d'invoquer des maximes très-voisines de ce qu'on nomme aujourd'hui la *souveraineté du peuple*, si ce n'est qu'il parlait d'un peuple constitué par des lois, et que les démocrates parlent d'un peuple, amas confus d'hommes épars, non de citoyens.

Ces maximes se réduisaient en une maxime principale, tirée des dogmatiseurs universitaires de Londres et de Paris.

« Toute la communauté a puissance sur le prince par elle constitué ; puissance en vertu de laquelle elle peut le déposer ; sans quoi elle n'aurait pas pouvoir suffisant de se conserver elle-même. »

Ainsi, le clergé niait l'*absolutisme royal* que le Tiers-Etat proclamait. Et comme la société moderne n'acceptait plus l'autorité de l'Eglise comme arbitre du pouvoir des rois, le clergé allait droit au point opposé, à la *puissance de la communauté*, pour en faire la règle souveraine de la politique.

Cette controverse était brûlante ; elle secouait toutes les bases de la société. Le roi, en son conseil, évoqua l'affaire au grand déplaisir du Tiers-Etat, qui non-seulement voulait garder la personne des rois de la fureur des *porte-couteaux endiablez*, mais la royauté même de toute entreprise qui eût diminué sa plénitude [1].

[1] Les Résolutions et arrestez de la chambre du Tiers-Estat. — Harangues diverses. — Pièces se rapportant à l'histoire des États de 1614.

Voilà au juste le point de départ de la conduite royale depuis nos deux derniers siècles.

On a fait un crime aux rois de leur puissance ; on n'a pas vu que le peuple même la leur avait imposée.

Comment expliquer les confusions modernes?

Le Tiers-Etat avait semblé croire que l'égalité dans la nation ne pouvait s'établir que par l'autorité absolue dans la royauté. De son côté, la noblesse avait ratifié en fait la maxime du Tiers-Etat, bien que cette maxime impliquât la ruine de la noblesse. Le clergé, au contraire, n'avait pas voulu de ces dogmes de souveraineté sacrosainte, devant son droit à elle-même : et il avait réservé un pouvoir quelconque, ou celui de l'Église, ou celui de la communauté, pour juge suprême de la puissance. C'étaient là des situations fort distinctes ; comment donc, au jour venu des réactions, clergé, noblesse, Tiers-État, royauté, tout devait-il être condamné et périr pêle-mêle sous des représailles communes? Raison, folie, crime, vertu, abnégation, égoïsme, tout est frappé du fatal niveau : telle est la justice distributive des révolutions.

Toujours est-il que le branle de la politique moderne fut donné par les États de 1614.

Aussi est-il curieux de voir ce que la France attendit de cet affermissement inusité de la puissance. Sur ce point, nulle voix ne mérite mieux d'être entendue que celle du *Révérend P. en Dieu*, *Messire* ARMAND-JEAN DU PLESSIS DE RICHELIEU, *évesque de Luçon*, membre des États, lequel prononça la harangue de clôture pour le clergé en *la sale du petit Bourbon*, *le troisième février* 1615 [1].

« Votre Majesté, disait le célèbre évêque en cette harangue qui semblait comme un présage ou une conquête de l'avenir, Votre Majesté faisant régulièrement exécuter ce qui a esté sainctement ordonné par ses prédécesseurs,

[1] A PARIS, EN LA BOUTIQUE DE NIVELLE, chez Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes. M. DC.XV.

les surpassera d'autant en ce point que les effets surmontent les paroles, et l'exécution des choses bonnes la proposition qui s'en est fait. Et qui plus est, elle remettra par ce moyen tous les ordres de ce royaume, puisque le restablissement des monarchies deppend de l'observation et accomplissement des loix...

» Que si on en vient là, toutes choses se feront avec poids et juste mesure : on verra le signe de la raison puissamment estably; la justice recouvrera l'intégrité qui lui est deüe ; les dictatures ne seront plus perpétuelles ou des familles, les estats héréditaires par ceste invention pernicieuse du droict ancien ; la vénalité des offices, qui en rend l'administration venale, et que l'antiquité a remarquée pour signe de décadence et cheute des Empires, sera abolie selon nos désirs ; les charges supernumeraires supprimées, le mérite aura prix, et si la faveur a quelque cours, ce ne sera plus au préjudice de la vertu ; le mal recevant punition, le bien ne sera pas sans recompense. Les lettres et les arts floriront. Les finances, vrays nerfs de l'Estat, seront mesnagées avec espargne ; les despenses retranchées, les pensions réduites.

» La religion fleurira de nouveau, par la résidence de ceux qui sont obligez d'en instruire les peuples, estant à l'advenir aussi soigneux de paistre de leurs propres mains les ames qui leur sont commises, qu'ils l'ont négligé par le passé, au préjudice de leur propre conscience et à leur honte.

» L'Église reprendra son lustre, estant restablie en son authorité, ses biens et ses honneurs ; les simonies, les confidences, toutes saletez et tous vices en seront bannis, et la seule vertu y aura son règne.

» La noblesse rentrera en jouissance des prérogatives et des honneurs qu'elle s'est acquis par ses services ; les duels estant abolis, son sang, qu'elle est tousjours preste de respandre pour le service de son Dieu, de son Roy et de son pays, sera espargné et par ce moyen son salut facilité.

» Le peuple sera délivré des oppressions qu'il souffre

par la corruption de quelques officiers, préservé des outrages qu'il reçoit de plus puissants que luy, et soulagé en ses imposts, a mesure que les necessitez de l'Estat le pourront permettre. En un mot, toute la France sera remise au meilleur Estat où nos vœux la puissent porter, et, ce qui est à noter, avec tant de facilité que je puis dire sa reformation autant aisée qu'elle est juste, nécessaire et pleine de gloire pour sa Majesté. »

C'était là tout un renouvellement de la monarchie ; et la réforme ne semblait possible que par l'action libre et souveraine de la royauté. Richelieu terminait sa harangue par des protestations d'*extrême passion pour le service du monarque*.

« Passion, Sire, disait-il, dont toutes nos actions seront autant de témoignages : protestans devant Dieu, qu'avec l'avancement de la gloire du Tout-Puissant, le plus grand soin que nous veuillons avoir est d'imprimer, plus par exemple qu'autrement, aux cœurs de vos sujets qui reçoivent instruction de nous, le respect et l'obéissance qu'ils vous doivent; mandier du ciel par vœux continuels une abondante effusion de bénédictions sur Vostre Majesté; supplier celuy qui en est le maistre de détourner son ire de dessus cest Estat; et au cas qu'il le voulut punir, nous offrir à supporter en ce monde le feu de ses foudres, pour en garantir vostre personne; à qui nos souhaits sont si avantageux, que, quelques maux qui nous pressent, jamais nous ne serons touchez d'aucun désir qui esgale celui que nous avons de voir la dignité royale tellement affermie en elle, qu'elle y soit comme un ferme rocher qui brise tout ce qui le heurte. »

Tel était le vœu de Richelieu pour le *ferme rocher* de la monarchie.

Miron, à son tour, le libre et éloquent prévôt des marchands, reprenait sa théorie de la puissance royale, et il

l'agrandissait à plaisir, comme pour l'égaler à la grandeur des réparations et des réformes qu'attendait l'État.

Cette harangue est comme un plan de politique générale en face des désordres et des maux de la patrie.

Miron passe tout en revue ; l'Église d'abord, et voici en quels termes :

« Il y a, Sire, deux principaux points qui ont toujours esté la base et l'appuy de cest Estats, la piété et la justice. Ce sont les montagnes sainctes qui ont servy de fondement à vostre royaume, ce sont les deux colonnes d'airain pour leur fermeté et durée, dressées à l'entrée du temple de Salomon, dont le chapiteau portait les lys, marque de l'escu des Roys de France... Ces deux vertus, piété et justice, fondamentales de l'entretien de cest Estat, vierges comme les appelle Philon, et incorruptibles, ont esté violées et ternies... Voilà, Sire, en peu de paroles, la source et origine de nos maux ; la piété s'est eslongnée de nous par défaut de Preslats, y ayant plusieurs Eveschez destituez d'Evesques, plusieurs troupeaux sans pasteurs, le revenu néanmoins recueilly par des nommez, ou par des œconomes, et de ceux qui sont en titre la plupart fuyent la résidence, et s'en dispensent dedans le mépris qu'on faict à présent des anciennes loix ecclésiastiques... Par ce moyen, l'autorité des Evesques a esté affoiblie, en ensuitte de ce la piété abolie et bannie de nous. »

Miron continuait de la sorte à déplorer la décadence des mœurs ecclésiastiques, et il arrivait à la noblesse :

« Quant à la noblesse, il s'y est glissé tant d'excès, tant de mespris de la justice et des juges, tant de contraventions à vos ordonnances, soit pour des duels, rencontres feintes et simulées, oppression des pauvres, détentions injustes de bénéfices, violences contre les plus foibles et autres désordres que quelques-uns pour leurs mauvaises mœurs donneroient tout subjet de ne les plus recognoistre en ce degré, où la vertu de leurs ancestres les a eslevez et placez, et leurs défauts propres les en peuvent à bon droict faire descheoir. Les grands priviléges dont jouissent les nobles et les grands fiefs qu'ils possèdent leur ont esté

octroyez pour leur servir d'éguillon à la vertu, afin qu'ils fussent comme victimes dévouées au salut et repos de l'Estat, que ce fussent des digues très puissantes contre les efforts et violences des estrangers. Aujourd'huy leurs principales actions se consomment en jeux excessifs, en desbauches, en despenses superflues, en violences publiques et particulières, monstres et prodiges de ce siècle, qui obscurcissent l'éclat et le lustre ancien de cest ordre, respectable et redoubté par tout le monde. »

L'implacable prévôt des marchands arrivait ensuite aux gens de justice et aux gens de guerre, et il étalait les exactions des uns et des autres :

« Faut avoir, s'écriait-il, un triple acier et un grand rampart de diamant à l'entour du cœur, pour en parler sans larmes et sans soupirs. »

Jamais le *pauvre peuple* ne fut défendu devant les puissants et les riches avec cette effusion de liberté et d'amour.

Après un tableau des labeurs, où s'épuisait le peuple pour la jouissance d'un petit nombre, Miron ajoutait :

« Les tygres, les lyons et autres bestes plus farouches, que la nature semble avoir produit quand elle a esté en colère contre les hommes, font du bien ou du moins ne font pas de mal à ceux qui les nourrissent; les lamies donnent leurs mamelles à ceux qu'elles engendrent, dit le prophète; et cette race de vipères (il est impossible d'en parler sans passion) estouffent leurs pères nourriciers, innocents de tous maux, sinon d'avoir nourry cette engeance serpentine. Si Votre Majesté n'y pourvoit, il est à craindre que le désespoir ne fasse cognoistre au pauvre peuple que le soldat n'est autre chose qu'un paysant portant les armes, que quand le vigneron aura pris l'arquebuze, d'enclume qu'il est, il ne demeure marteau; ainsi tout le monde sera soldat, il n'y aura plus de laboureur ; les villes, la noblesse, l'Eglise, les princes et les plus grands mourront de faim. »

Et Miron résumait toutes ces plaintes en quelques mots :

« De sorte, Sire, qu'à bien considérer tous les Estats de vostre Royaume, on trouvera les vertus de nos pères entièrement taries en nous, cette sainte humeur radicale de la crainte de Dieu et du respect des loix, conservant la vertueuse générosité, piété et justice, est desséchée ; il n'y a plus en nous de santé, la gangrène du vice a tantôt gaigné les plus nobles parties de ce corps. »

Mais quelle était la conclusion que tirait Miron de cet exposé des maux publics ? la voici :

« Qui pourvoira donc à ces désordres, Sire ; il faut que ce soit vous. C'est un COUP DE MAJESTÉ ; vous avez assez de moyen de le faire, vostre pauvre peuple qui n'a plus que la peau sur les os, qui se présente devant vous tout abbatu, sans force, ayant plustot l'image de mort que d'hommes, vous en supplie au nom de Dieu éternel, qui vous a faict régner, qui vous a faict homme pour avoir pitié des hommes, qui vous a faict père de vostre peuple pour avoir compassion de vos enfants. »

Miron, enfin, au nom du Tiers-État, exposait, sous des formes ingénieuses, les moyens de réforme qui s'offraient au monarque ; et l'objet de son éloquence semblait être de convaincre la royauté de sa puissance :

« C'est le plus seur moyen, disait-il, pour retenir tant de testes avec une seule teste, et ranger doucement sous quelque joug commun d'obéissance ceste grande multitude inquiétée, désunie et turbulente, ainsi l'espérons-nous, SIRE, et que Vostre Majesté se lairra doucement forcer par nos persuasions, à l'entérinement de nos justes requestes. Car, comme en la principauté, c'est un grand heur de n'être point contrainct, aussi est-il très misérable de ne se laisser point persuader. »

Ainsi, la supplication du Tiers-État, c'était que la royauté se *laissât doucement forcer* à être maîtresse et à sauver la France par un *coup de majesté*. Il fallait au Tiers-

État une royauté de cette sorte ; c'était le gage de la liberté. Le reste est remarquable :

« Ainsi que j'ay parlé comme député du Tiers-Estat avec liberté de ce que j'ay creu estre nécessaire, de la part de Vostre Majesté, pour le restablissement et manutention de cest Estat, aussi semble il estre de mon devoir qu'en la mesme qualité, et comme presvost des marchands de vostre bonne ville de Paris, je die avec la mesme liberté ce qui est nécessaire de la part des subjects, de quelque qualité et condition qu'ils soient. C'est en un mot l'obéissance entière envers Vostre Majesté, dont aucun n'est dispensé pour quelque grand titre qu'il ait, j'adjouste a cela un grand respect deu a tout ce qui concerne le souverain, n'y ayant vice ni exceds plus digne de chastiment au subject, voir de la qualité la plus éminente, que le mespris de son prince et l'effort qu'il fait d'imprimer en l'esprit du peuple une opinion dérogeante a sa grandeur. »

Tout ce langage indiquait un mouvement général vers la royauté ; la royauté, pour être absolue, n'eut qu'à obéir au peuple.

Ainsi se consommait la transformation de la société antique.

Alors s'ouvrit le règne de Louis XIII.

Quatre ans après, le Monarque répondait de la sorte aux vœux publics.

« Sitost qu'il pleust à Dieu par son immense bonté nous délivrer des pernicieux desseins de ceux qui travailloient a estouffer nostre authorité dans les ruines de nostre Estat : nous convertismes nos premières pensées a appaiser les mouvements que l'appréhension de la calamité publique avoit soulevez parmi nos sujects. Cela nous ayant heureusement réussi, nous jettames les yeux sur la fortune de nos voisins affligez, et considérans les troubles ou ils estoyent, et les misères que la continuation des guerres

leur deveit apporter, dont le péril encore avec le temps eust redondé jusques a nous, nous estimasmes ne pouvoir rien plus généreusement entreprendre que de leur procurer par toutes sortes d'offices le mesme bien de paix dont nous jouissions. En quoy Dieu ayant favorisé nostre entreprise et rendu icelle agréable à tous les princes intéressez, les choses se sont si heureusement acheminées, que nous pouvons fort vraysemblablement nous promettre de voir en peu de jours la chrestienté en un heureux et asseuré repos, et par ainsi nous demeurerons avec plus de loisir et commodité pour tourner tous nos soins à l'entière restauration de nostre Estat. Mais commençans a sérieusement nous y employer, nous en avons recogneu la depravation si grande, et toutes parties si estrangement altérées, que la crainte de ne pouvoir venir à bout d'un ouvrage si ardu nous auroit sans doute demeu de nous y engager plus avant pour ceste heure, si les merveilles que Dieu a cy devant operé en nous ne nous eussent appris que ceux qui ont les intentions droictes et sont assistez de sa grace ne doivent de rien désespérer. Redoublans donc par ceste considération nostre courage, nous nous sommes rememorez de ceste grande et celebre asemblée des Trois-Estats de nostre royaume, laquelle durant nostre minorité avoit esté convoquée pour mesme effect, qui toutefois en avoit esté empesché à l'occasion des troubles survenus en nostre royaume, de sorte que tant de conférences, consultations et délibérations faictes avec beaucoup de labeurs, de frais et despenses, n'avoient produict aucun fruit, sinon que les remontrances, plaintes et doleances de nos peuples avoient esté toutes compilées en leurs cahiers, et a nous présentées... Tellement qu'il reste le principal qui est de pourveoir a tant de maux et desordres, lesquels ayant esté curieusement sondez et descouverts, sont demeurez jusque a present sans remede... Et pour ce nous nous sommes resolus de convoquer près de nous, du ressort de chacun de nos Parlements, des plus signalez et capables personnages, soit de l'Eglise, soit de la Noblesse, soit de nos officiers en tel nombre,

que pour estre trop grand il ne puisse apporter incommodité ou confusion, et pour estre trop petit, aucun defaut ou manquement, pour par leurs advis pourveoir au contenu desdits cahiers, ensemble sur le réglement de nos conseils, ordre et distribution de nos finances, reformation des abus qui se trouvent en tous les ordres de nostre royaume, et généralement sur tout ce qui se trouvera nécessaire et expedient pour le bien et soulagement de nos subjects, et seureté de nostre Estat, honneur et dignité de nostre couronne, et affermissement de la paix en nostre royaume... En quoy comme nous protestons devant le Dieu vivant, que nous n'avons autre but et intention que son honneur et le bien et soulagement de nos subjects; aussi au nom de luy-mesme nous conjurons et obtestons ceux que nous convoquons ; et néanmoins par la legitime puissance qu'il nous a donnée sur eux, nous leur commandons, et trez expressément enjoignons que sans autre respect ni considération quelconque, crainte ou desir de desplaire ou complaire a personne, ils nous donnent en toute franchise et sincerité les conseils qu'ils jugeront en leur conscience les plus salutaires et convenables au bien de la chose publique[1]. »

A CES CAUSES, le roi convoquait de *sa pleine puissance* une assemblée de Notables, choisis par lui-même, en sa ville de Rouen. C'était l'initiation de cet absolutisme provoqué, voulu, imposé par le Tiers-Etat.

Les écrits du temps, publiés à l'occasion de cette assemblée, ont une signification très-digne d'être notée.

« L'ancienne Rome, disait une sorte de pamphlet officiel sur la composition de l'assemblée de Rouen, s'est rendue admirable en son aristocratie et en sa démocratie,

[1] LETTRES PATENTES DU ROY pour la convocation de l'assemblée que Sa Majesté veut estre tenue, afin d'y résoudre ce qui est nécessaire au bien de son Estat, repos et soulagement de ses sujets.
A PARIS, chez F. MOREL et P. METTAYER, imprimeurs et libraires du Roy. M.DC.XVII.

mais toujours plus en sa monarchie, et au commencement et à la fin. Nostre France porte beaucoup plus d'admiration en ces trois gouvernements : car combien que ce soit une vraye monarchie, si est-ce que par l'institution d'une infinité de belles choses politiques qui la rendent florissante, il semble qu'elle soit composée de trois façons de gouvernement.

» La monarchie qui est d'un seul, se fait cognoistre en la personne de nos rois, monarques souverains, absolus, aymez et reverez, crains et obeys, la grandeur et puissance desquels est telle qu'il n'y a jamais eu monarchie en laquelle les rois en ayent eu de semblable.

» Une façon d'aristocratie s'y voit dans le gouvernement de tant de grands et graves personnages, comme sages et bien choisis, et receus au maniement des affaires : les pairs de France font un membre; les conseils sècret, privé et grand, les parlements, les chambres des comptes et les généralitez forment et composent le reste des membres de ce corps aristocratique.

» La bonté et le zèle de nostre grand Roy envers son peuple nous y fait paroistre quelques délinéaments et image d'une démocratie! Et le soin et la recommandation qu'il a de son peuple, lui a fait faire eslection des notables de son royaume, qui, moyennant les graces et faveurs du ciel, appliqueront, comme bons médecins, les vrays remèdes aux playes et ulcères en cet empire. »

Et après la désignation des Notables, le pamphlet ajoutait:

« Vous avez donc icy tous les noms des Notables qui ont été esleus et choisis par Sa Majesté afin de pourveoir aux désordres et inconvénients qui pourraient en quelque façon altérer cest Estat... Voilà les arrhes d'un juste et debonnaire prince qui encor bien qu'il ait toute puissance et authorité d'exécuter ses pures et simples volontez, luy mesme retrancher, adjouter, ordonner et commander aussi ce que bon lui sembleroit, les remet néanmoins entre les mains de son peuple par le moyen de la convocation de

ses Estats (sousmis toutefois à sa puissance absolument royale, monarchique et souveraine, et accompagnée de toutes les marques d'absolue puissance et souveraineté qu'on peut désirer ou former en un Monarque) pour en juger et disposer ainsi qu'ils verront estre juste et équitable : presage très asseuré de grands et perdurables biens qui naistront à la France par le gouvernement d'un si sage prince, par la Police et les voix d'une si notable compagnie de sages [1]. »

Tel était le langage, ou si l'on veut telle était la presse du temps; toutes les pensées politiques se rapportaient à cette ferme et pleine puissance de la Royauté. Ce dogme d'*absolutisme* offense la raison moderne; mais ce n'était pas moins la condition préliminaire de la liberté où tendaient les âges nouveaux, bien que cette liberté ne se montrât encore que comme un rayon voilé de nuages.

Les travaux de cette assemblée de Rouen indiquent d'ailleurs un mouvement de réforme dans l'État qui appelait une force inusitée dans le pouvoir.

Voici quelle fut la formule des délibérations.

—Sa M., pour diminuer sa despense au soulagement de ses subjects, est conseillée de retrancher sa Maison, ses garnisons, ses gens de guerre, de cheval et de pied, etc.

La response est du tout conforme, pour la dicte réduction

—Deffendre de vendre aucunes charges militaires, ny offices de la Maison de Sa Majesté.

Ainsi conseillé.

—Revocquer toutes reserves d'offices ou benefices. N'en donner aucuns a l'advenir, et déclarer indignes ceux qui en obtiendront, ou se voudront servir des obtenus.

Ainsi conseillé.

L'assemblée de Rouen n'était donc qu'une assemblée de consultation.

[1] L'Assemblée des notables de France, faicte par le Roy en sa ville de Rouen, avec les noms desdits Esleus et Notables.

A Paris, chez Abraham Saugrain, rue Saint-Jacques, au-dessus de Saint-Benoist, M.DC.XVII.

La réforme ne se proposait pas moins l'abolition des priviléges[1] : de grandes existences en devaient être atteintes.

Mais aussi d'autres énormités allaient se produire par l'extension même de la puissance du monarque. Le gouvernement personnel avait ses périls, et déjà ils s'étaient révélés pour cette province de Normandie, d'où partaient les réformations, par des exactions et des pillages.

Cette province déposa aux mains du Roi des remontrances où se trouvaient ces paroles :

« Le Tiers-État est reduit à la pire condition qui ayt jamais esté; sitôt que luy avez donné la paix Dieu lui a faict la guerre, ayant rendu ses arbres sterilles et sans fruict, ses bleds gastez, ses grains pour la plus part, par l'inclemence du ciel fondu en pluye, tellement pourris qu'il est privé de ses aliments ordinaires; a ce malheur s'en est joint un autre, qui est que M. d'Ancre, abusant de l'authorité qu'il avoit, a permis, voire contrainct qu'on enlevast tout le vieil bled qui pouvoit subvenir à la nécessité présente, dont il a tiré de grands tributs. SIRE, Dieu qui n'abandonne jamais son peuple sans secours, vous a préposé icy bas pour luy bien faire, et ayant esgard a tant d'afflictions, le soulager des tailles et imposts, et du tout leur oster sa grande creüe. »

Et les remontrances se terminaient ainsi :

« Praticquez de faict ce que ce prince romain dict de parole seulement, quand on lui conseilloit de lever beaucoup d'imposts et tributs sur le peuple, respondit : que le bon pasteur doit tondre le troupeau, non l'escorcher. SIRE, prenez la laine, laissez la peau entière, afin qu'elle renourrisse ce que vous pourrez retondre chaque an. Celuy qui nous avoit esté baillé pour gouverneur, au lieu de nous deffendre et protéger, conspirant avec le ciel et en la terre, nous ont tant apporté d'incommoditez et stérilité cette

[1] SOMMAIRE des propositions présentées par escrit de la part du Roy en l'Assemblée de Rouen, avec les responces et advis de la dicte assemblée sur icelles. M.DC.XVIII.

année, qu'ils nous ont plongez jusques au profond de toutes misères et calamitez. »

La conclusion des Etats de Normandie, c'était l'offre d'une somme de *dix huict cens trois mil cent soixante livres* pour la présente année. « A quoy nous supplions en toute humilité vostre Majesté se contenter [1]. »

Vous voyez le notable changement apporté dans le langage national, depuis la grande proclamation du droit d'octroy, exercé par les États généraux. Précédemment les États concédaient les subsides à titre de don, *et non autrement*, pour un an ou deux ans, *et non plus*. Présentement l'assemblée des Notables supplie le Roi de *tondre le troupeau*, non de *l'escorcher*, c'est tout ce qu'il lui faut de liberté !

Mais la royauté semble inerte et passive dans cette transformation des pensées nationales. Le peuple a voulu cette souveraineté maîtresse absolue, afin que tout plie sous sa puissance : la liberté se transforme, elle devient un instinct d'égalité. La royauté se laisse aller à cette impulsion.

Et ne pensez pas qu'en ce renouvellement de l'Etat, les hommes dressés à l'étude des affaires aillent perdre de leur activité dans la recherche des améliorations sociales, et que l'esprit politique de la France aille s'amortir.

Au contraire, un grand mouvement se fait dans les idées. Chacun y participe, mais coordonne son concours avec l'action souveraine qui part de la royauté. La France entre en des voies inconnues, et, selon son génie, elle y court.

[1] ARTICLES DES REMONTRANCES faites en la convention des Notables et des Estats tenus à Rouen, etc., etc.

A Paris, chez Givre-des-Hayes, demeurant à l'Isle-du-Palais, vis-à-vis le Cheval-de-Bronze, jouxte la coppie imprimée à Rouen, par Martin Mégissier, imprimeur ordinaire du Roy. M.DC.XVIII.

Un écrit composé pour cette assemblée de Rouen, ADVIS A MESSIEURS DE L'ASSEMBLÉE, atteste la préoccupation publique au point de vue des réformes. Tout est passé en revue, l'Église, la Noblesse, le Tiers-Etat.

L'écrivain politique révèle toutes les plaies du temps ; et il indique à la fois l'office réparateur de la royauté.

Quant à l'Eglise :

« Que le roi ne donne plus de pensions sur les evêchés.

» Qu'il n'accorde coadjutoreries *que aux termes du droict.*

» Que la prohibition de la pluralité des bénéfices, si religieusement faite par tous les conciles, soit rigoureusement observée en France.

» Que toutes les abbayes soient remises en règle ; *et quand elles seront remises en bon estat, les gentilshommes dans la campagne seront bien aises d'y placer un de leurs enfants.*

» Que le revenu des bénéficiers non résidents demeure affecté irrévocablement aux hôpitaux. »

Quant à la Noblesse :

« Demander, dit l'écrivain aux Notables, la *préférence* pour la noblesse aux offices et aux bénéfices, cela est juste et sans envie. »

La *préférence*, ce n'est plus l'exclusion.

« Que les charges de la guerre et de la Maison du Roy ne soient plus en vente.

» Que toutes les survivances soient révoquées.

» Que par loy fondamentale du Royaume, tous Gouverneurs généraux et particuliers finissent désormais dans trois ans, et ne puissent être continuez que pour six au plus. »

L'écrivain passe au Tiers-Etat, et il débute ainsi :

« Pour le troisième, souvenez-vous que le peuple a le plus besoin de vostre secours, comme le plus foullé : et néanmoins c'est le plus puissant, il compose les villes ; le plus nécessaire, il laboure les terres ; le plus utile, il porte tout le fonds à l'Espargne. Nous avons expérimenté en ce dernier siècle que c'est de luy que dépend la paix et la guerre, et, si je l'ose dire, L'ESTABLISSEMENT ENTIER DE LA MONARCHIE. »

C'était là assurément une parole nouvelle, dans cette transformation de l'Etat qui semblait tout ramener à la royauté.

Il faudrait citer tout ce curieux écrit.

Il indique avec précision les causes qui ont fait la misère du peuple.

« Cinq choses, dit-il, l'oppriment grandement, les tailles, les logements des gens de guerre, le sel, les aydes, et la mangerie des officiers (gens de justice). »

Les remèdes sont dits avec liberté. Il y a des vues sur le commerce et sur les produits nationaux qui ne sont pas sans hardiesse. « Nous demeurerons tous d'accord, dit l'écrivain, que la France a ce bonheur du ciel qu'elle se peut aisément passer de ses voisins ; ses voisins ne se sauroient passer d'elle. » De là la facilité d'imposer les produits nationaux à leur sortie, et par là le moyen de diminuer les tailles. Les principes modernes sont différents ; c'est peut-être que la situation de la France n'est plus la même, et que nous ne pourrions *demeurer tous d'accord* présentement, que la France ait ce bonheur qu'elle se puisse aisément passer de ses voisins.

L'écrivain veut que le commerce s'étende par la marine, et que la marine s'agrandisse par le commerce.

« N'est-ce pas une honte qu'en trois cents lieues de coste il ne se trouvera pas vingt vaisseaux françois! Et néanmoins, s'il vous plaît d'y mettre la main, nous serons en peu de temps maistres de la mer, et ferons la loy à ces insulaires qui usurpent ce titre. Nous avons sans comparaison plus de havres qu'eux, plus de bois et meilleur pour bastir les navires, plus de matelots; les toiles, les cordes, les cidres, les vins, les chairs sallées, équipages nécessaires se prennent sur nos terres. Il ne reste plus que donner la forme à ce dessein; la matière n'est que trop ample... que le Roy par edict ordonne qu'en chaque ville capitale de ses provinces, les marchands feront une compagnie pour la navigation sur le modèle d'Amsterdam, et équiperont certain nombre de vaisseaux dans les ports les plus proches et les plus commodes. Et pour les inciter davan-

tage, qu'on leur accorde de grands privilèges : comme entre autres qu'on rabatte le dixième des impositions aux navires françois qui entreront ou sortiront sans fraude de nos ports ; et qu'il soit défendu, à peine de confiscation de corps et de biens, à nos mariniers d'aller servir les étrangers. En peu de temps vous ferez une flotte innombrable, et couvrirez la mer de voiles, et si vous employerez quantité de jeune noblesse qui demeure inutile et qui s'abastardit. »

Tout est dit avec cette même inspiration de patriotisme ; et tout est rapporté à la puissance du monarque.

La question de finance alors était simple ; tout se bornait à diminuer les tailles.

« En général, rejettez avecque honte ceux qui vous proposeront de ces expédients pour augmenter la recepte des finances : le peuple n'est que trop chargé ! Et au contraire accueillez à bras ouverts les advis qui vont à diminuer la despense, soit par retranchement légitime, soit par bon mesnage. C'est le seul moyen qui reste pour soulager le Royaume. »

Restait la question de justice.

» Messieurs, dit l'écrivain politique, voicy le dernier de nos maux et le plus agité en ceste saison, la mangerie des officiers. La valeur excessive des offices est le fondement de ce désordre : il y en a pour cent millions d'or en France ; le seul moyen qu'on a de le frapper, c'est d'oster aux juges les espices et toutes sortes d'émoluments : d'une pierre vous frapperez deux coups, vous les ferez ramander, et si vous soulagerez grandement le peuple qui n'a pas tant d'intérest à la vénalité ou à la Paulette, comme à l'oppression qu'il sent à cause des exactions des ministres de la justice. »

Cette question des *épices* était plus grave, en effet, dans la pratique que celle de la vénalité. Otez les *espices*, disait l'écrivain, « par ce moyen nous n'aurons plus de procez en France dans dix ans. Les juges en font beaucoup plus que les parties. La juridiction des marchands, ajoutait-il, est sans contredit la plus courte et la plus équitable, parce qu'elle n'a point d'émoluments. »

L'écrivain proposait cet autre expédient de réparation. « Donnez advis au Roy qu'il face des grands jours, qui servent non-seulement contre la noblesse, mais encore contre les officiers de justice, qui sans mentir exercent des tyrannies insupportables. »

Et enfin, s'adressant au roi, il résumait ses conseils avec liberté.

« Ces gardes qui veillent nuict et jour autour du Louvre, ne servent qu'au faste et à l'apparat; l'amour des peuples est ce qui garde la personne des Roys, et celuy là, quoi qu'on vous die, SIRE, ne se peut acquerir qu'en les aymant reciproquement. Traitez-les comme vos enfants, et indubitablement ils vous honoreront comme leur père : et surtout souvenez vous que vous n'estes pas roy seulement des courtisans, mais de quarante millions d'âmes que Dieu a mises soubs vostre charge : vous avez mille moyens de leur bien faire et soulagez vostre peuple quant et quand [1]. »

Tels étaient les conseils proposés aux notables et au roi. Il y a dans ce langage une double pensée, qui va d'une

[1] Quarante millions d'âmes ! c'est beaucoup. Du reste, voici par occasion deux rapprochements curieux :

« Il me souvient, dit l'auteur de l'*Advis des affaires de France* (États de 1614), que dès l'an 1576, aux Estats de Blois, on présenta à l'assemblée des députez, au nombre desquels j'estois, un estat par estimation projeté sur les douze archeveschez, nonante six eveschez ou diocèses, douze pairies, sept parlements et un échiquier, douze gouvernements anciens et dix-sept généralitez, dont étoit lors composé ce royaume, où l'on faisoit estime qu'il y pouvait avoir quatre millions de maisons, etc. De plus, l'auteur porte à 132,000 le nombre des GRANDES PAROISSES que « *l'on comptoit*, dit-il, en ce royaume. — Quatre millions de maisons, à dix habitants, font les quarante millions dont parle l'auteur de l'*Advis à Messieurs de l'Assemblée;* et 132,000 GRANDES PAROISSES, de trois cents habitants chacune, font trente-neuf millions six cent mille âmes.

Ce n'est ici qu'un incident; il a son importance au point de vue de la statistique. La question de l'ancienne population française n'a jamais été éclairée.

part à la puissance de la royauté, de l'autre à la grandeur de la nation. Ainsi se résumait l'œuvre des siècles. La réparation de l'anarchie avait appelé la puissance absolue du monarque, et l'unité nationale longuement et obstinément cherchée se consommait par le sacrifice des formes anciennes de l'Etat. *L'entier establissement de la Monarchie* ne semblait possible qu'à ces conditions, et le peuple enfin n'hésitait pas à acheter à ce prix la liberté.

Aussi, dès ce moment, les maximes de droit public prennent un caractère inusité ; elles absorbent tout dans le Roy, et font de sa volonté propre le principe de la puissance et la règle absolue du devoir.

Un siècle plus tard, le président Hénault, arrivant à l'époque des Etats de 1614, put, sans révolter la pensée d'aucun de ses contemporains, s'exprimer en ces termes : « Je dois dire à cette occasion que comme nous ne connaissons en France d'autre souverain que le Roi, c'est son autorité qui fait les loix : *qui veut le Roi, si veut la loi;* ainsi les Etats-Généraux du Royaume n'ont que la voix de la remontrance et de la très humble supplication : le Roi défère à leurs *doléances* et à leurs prières suivant les règles de la prudence et de la justice : car s'il étoit obligé de leur accorder toutes leurs demandes, dit un de nos plus célèbres auteurs, il cesseroit d'être leur Roi ; de là vient que pendant l'assemblée des Etats-Généraux, l'autorité du Parlement, qui n'est autre que celle du Roi, ne reçoit aucune diminution. »

Toute la révolution du XVIIe siècle est dans ces mots. Ils choquent, ils blessent, ils déconcertent la raison moderne ; c'est qu'elle reste en regard des temps nouveaux, et qu'elle ne se reporte point aux révolutions graduelles qui ont transformé les temps anciens.

Quoi qu'il en soit, c'était pour le peuple un besoin que le roi fût maître ; par là les inégalités étaient effacées. Et, quant au Parlement, ses instincts d'agrandissement ne se pouvaient satisfaire que dans l'omnipotence du monarque. Ce qu'on a appelé depuis l'absolutisme, ne fut d'abord qu'une maxime de Palais.

Or, la royauté n'avait pas à discuter de telles formules de droit. On lui déférait au nom des lois du royaume la plénitude de la puissance ; son office était de la justifier en la faisant servir à la grandeur de la nation.

La révolution du XVIIe siècle est donc expliquée. Richelieu l'avait fait pressentir aux Etats de 1614 ; il s'était par là même désigné comme son instrument.

Mais qu'il soit avéré dans l'histoire, que si les pensées générales de la société n'avaient point appelé cette transformation, la royauté ne l'eût ni entreprise, ni conçue. Chaque révolution sociale produit son génie; ou bien, lorsque ce génie lui manque, elle avorte dans les destructions aveugles et inutiles. Richelieu fut le génie d'une révolution qui changeait toutes les lois connues de la monarchie, et qui, manifestement, les changeait au gré et au profit des masses nationales.

Ce n'est point ici le lieu de redire les procédés par lesquels ces changements furent accomplis.

Il s'y mêla de la violence, et la postérité n'a point absous le ministre terrible qui, par des expédients extrêmes, se chargea de donner à la nation l'absolutisme qu'elle avait demandé.

Mais encore faut-il savoir d'où devaient partir contre lui les anathèmes.

Richelieu frappa les hautes têtes; c'était ce qu'avait voulu le peuple de France.

L'aristocratie huguenote tomba sous ses coups : ce fut la sanction définitive de l'unité de pouvoir, prélude de la liberté moderne.

Si donc le peuple trouvait sa satisfaction dans cette politique farouche, ce n'est pas lui qui aurait un jour à revendiquer des expiations.

Richelieu fut le ministre du peuple, non que le peuple alors eût le sentiment de l'œuvre qui se consommait ; ce qu'on appelle de nos jours l'égalité ne pouvait même être conçue en un temps de hiérarchie. Mais le peuple ne de-

vait pas moins profiter de la politique de Richelieu; comment donc songerait-il plus tard à la maudire?

Un monument historique garde à cet égard un haut intérêt, c'est le *Testament politique* de Richelieu. Là se trouve exposé le système savamment prémédité de ce génie.

Et un document plus curieux encore, c'est le résumé de ce même système, résumé écrit en latin, en deux parties, savoir : *Testament chrétien* et *Testament politique*. Le cardinal a-t-il écrit ces deux pièces? Le doute est permis; ce qui est sûr, c'est que l'une et l'autre portent l'empreinte de sa pensée et de son caractère; il n'y a pas jusqu'à la fermeté de cette langue latine, maniée avec une puissance que ne connait point la pure imitation académique, qui ne soit une révélation d'un esprit accoutumé à tout faire plier à ses conceptions [1].

« Ce que j'ai fait pour la foi divine, la foi humaine l'atteste. J'ai enlevé à l'hérésie ses trois cents places fortes, afin qu'elle ne fut pas rebelle; je lui ai ôté les secours du dehors, afin qu'elle ne fût pas infidèle; je lui ai arraché les armes, afin qu'elle ne fût pas ennemie. J'ai amendé ses coutumes, pour corriger sa foi; j'ai concilié les âmes au roi, pour les soumettre à Dieu; j'ai éclairé les consciences; j'ai essayé la liberté; j'ai réduit l'hérésie à redouter la violence, pour se laisser aller à la contrainte. Et je n'ai pas été moins catholique au dehors. J'ai traité avec le suédois de la religion de l'Allemagne, avant de traiter de sa liberté; et je me suis porté le défenseur de l'une et de l'autre; j'ai excepté les églises du droit de la guerre; j'ai enseigné à faire une guerre politique, non une guerre ecclésiastique; et si la Religion a éprouvé quelque dommage, il n'en faut point accuser celui qui l'a voulu prévenir; tou-

[1] LETTRE sur le testament politique du cardinal de Richelieu, par M. de Foncemagne, l'un des quarante de l'Académie, etc. M.D.CC.L.

tefois, le suédois a été plus religieux en Allemagne, que l'allemand à Mantoue. »

Et tout le reste est de cette concision; c'est le style de Salluste, appliqué à la politique chrétienne.

« Cardinal, j'ai aimé l'Église romaine, comme mère, l'Église française comme fille; nourrisson de l'une, protecteur de l'autre, j'ai défendu les droits de la première, les priviléges de la seconde : je savais ce que la France devait à Rome, ce que Rome devait à la France : amour mutuel, bienfaits réciproques; j'ai servi les deux en en servant une ; tout ce qui accroît la France, accroît Rome à la fois. »

Et encore :

« J'ai voulu que mon ministère fut chrétien et politique, parce qu'il me semblait que j'étais le ministre du roi et de Dieu. Je savais que le roi de France était Louis, et que Dieu était le roi de Louis; j'ai voulu imiter la Providence divine, parce que le royaume de France est le royaume de la Providence. »

On le voit. C'est ici toute la révélation d'un grand génie.

Ailleurs, Richelieu explique les obstacles opposés à son gouvernement.

« Un des maux de la France était l'indépendance. On aimait la dignité du monarque, non son pouvoir. Les sujets étaient redoutés, et ils pratiquaient les révoltes pour faire peur. On achetait la soumission, qui devait être imposée. On achetait à prix d'or les offenses, qu'il eût fallu punir par les supplices. On accordait des pensions, pour prévenir les révoltes. La liberté des consciences amenait la nécessité des attentats; le mal était attaqué par des concessions, et s'aggravait par l'indulgence.

» Pour remédier à ces maux, je voulus que Louis fut aimé, et que sa justice fut redoutée ; je voulus que l'empire fut à un seul, et le devoir d'obéir à tous. Je voulus que l'amour pour le roi fut imposé, non acheté. Je voulus que l'or fut le prix de la vertu, non du crime; je voulus que la fidélité fut nécessaire, non pas libre. J'enseignai

l'obéissance véritable, et en cela je voulus que les Français remplissent comme un devoir de la religion. »

Jamais la politique de la monarchie n'avait été formulée avec cette concision et cette énergie.

Rien de plus connu du reste que la façon dont Richelieu absorba en sa personne l'histoire de Louis XIII. Mais cette histoire, pour cela même, est restée altérée par les jugements. Qu'il suffise de noter que Louis XIII laissa faire sous son nom la grande révolution qui transformait la monarchie. C'est pour lui assez de gloire d'avoir armé de sa puissance le génie de son ministre; comme aussi c'est sur son ministre que tombe l'odieux des violences qu'il crut nécessaire à l'accomplissement de son dessein.

Alors apparut le règne de Louis XIV, règne éblouissant dont la raison historique n'a vu le plus souvent que la surface.

Louis XIV ne fit que recevoir et exercer l'empire, tel que l'avaient voulu les Etats et les notables, et tel que Richelieu l'avait façonné. Le despotisme de Louis XIV dérivait de la volonté concertée et délibérée de la nation.

Au début de ce grand règne, et quand le prince n'est qu'un enfant, que voyez-vous? un essai de résistance de la part des hautes têtes, appelant à leur aide des mécontents, tels qu'il y en a dans toutes les transitions. La *Fronde* n'est qu'une protestation contre la monarchie nouvelle; protestation bizarre, impuissante, ridicule, où se mêlent des vertus sérieuses et des intrigues burlesques; bigarrure incroyable de comédies, de batailles, de trahisons, de railleries, de révoltes et de persiflages; mais enfin opposition à la révolution consommée, retour à des temps qui ne sont plus, à des mœurs éteintes, à des pouvoirs, à des usages, à des justices ou à des priviléges déracinés.

Louis XIV, roi, pénètre profondément cette révolution.

L'histoire lui a reproché son entrée au Parlement un fouet à la main. C'était l'inauguration cavalière d'une politique qui allait jeter la nation dans les destinées que le Tiers-État avait demandées à la royauté.

Le règne de Louis XIV est le règne du Tiers-État, mais du Tiers-État tel qu'il était alors constitué : à savoir du Tiers-État renfermé dans les limites de la bourgeoisie. Mais cela même était une immense nouveauté; c'était un passage éclatant à un système d'État où le mérite prendrait rang à côté des grandeurs antiques. Plus tard, on a cherché l'égalité dans l'abaissement; alors elle était cherchée dans l'élévation. Pour imposer cette égalité de la grandeur, il fallait un empire puissant et inconnu; le despotisme de Louis XIV était le couronnement des affranchissements de Louis le Gros.

Toutefois la monarchie franchit les bornes. Son office était de soumettre les aristocraties qui l'avaient longtemps fatiguée; elle pouvait transformer leurs passions et leurs instincts en les associant à toutes les gloires des temps nouveaux; elle trouva plus commode de les dompter par la vanité et par les plaisirs, ces deux grands leviers de décadence.

Ce n'est pas que la noblesse ne prit sa part de la gloire du grand siècle; on la vit épuiser son sang au service de l'État; et rien n'est plus grand que l'histoire de ses dévouements, de ses luttes et de ses morts sur tous les champs de bataille où la jeta Louis XIV.

Mais son existence publique n'en était pas moins altérée et abaissée, et en cela la royauté avait suivi une inspiration extrême, l'intérêt de la liberté n'exigeant pas que les oppositions des vieux barons s'éteignissent dans la mollesse des cours, ou que leur dignité expirât dans l'énervement des vices.

Toujours est-il que la monarchie tendait à l'unité par

tous les expédients, par la gloire et par les plaisirs, et que l'unité c'était la liberté.

Le règne de Louis XIV, à ce point de vue, est une époque profonde et curieuse à méditer.

Mais on ne saurait pour cela le détacher du siècle antérieur. C'est l'aspiration du siècle antérieur vers la liberté qui a fait le pouvoir absolu de Louis XIV. Ce n'est point ici un sophisme; c'est un fait notoire, tout bizarre et tout imprévu qu'il paraisse à la raison des politiques frivoles.

Il n'y avait pas jusqu'à la question de l'Église qui n'eût été sciemment dénaturée au profit de la toute-puissance de la royauté.

Chose étonnante! l'homme, si jaloux de la liberté de sa conscience, courut alors au-devant des maximes d'État, qui mettaient cette liberté à la merci du monarque.

La révocation de l'édit de Nantes et la déclaration de 1682 tiennent plus qu'on ne croit au même principe; et ce principe, les États de 1614 l'avaient posé : c'était la souveraineté absolue du roi.

Quoi d'étonnant que le roi l'eût pris au sérieux! on avait fait la royauté arbitre de la pensée, de la volonté, de la conscience des sujets. La royauté commença par frapper les sectes qui rompaient l'unité, et l'on sait avec quel applaudissement de la nation; et comme l'unité c'était le roi, le roi s'appliqua à absorber en cette unité l'Église catholique même. De là de fatales erreurs, mais inhérentes à la déviation générale des lois primitives de la monarchie.

C'est ici un vaste sujet d'études; qu'il soit seulement avéré que la souveraineté absolue du monarque était l'expression délibérée et systématique des derniers Etats. Et,

toutefois, n'imaginez pas que cette souveraineté fût entendue dans le sens de la puissance arbitraire : « Ce système odieux, dit J.-J. Rousseau, est bien éloigné d'être, même aujourd'hui, celui des sages et bons monarques, et surtout des rois de France, comme on peut le voir en divers endroits de leurs édits, et en particulier dans le passage suivant d'un écrit célèbre, publié en 1667 au nom et par les ordres de Louis XIV. « *Qu'on ne dise pas qu'un roi n'est pas sujet aux lois de son royaume, puisque la proposition contraire est une vérité du droit des gens ; que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons princes ont toujours défendue, comme une divinité tutélaire de leurs Etats. Combien est-il plus légitime de dire avec le sage Platon que la par faite félicité d'un royaume est qu'un prince soit obéi de ses sujets, que le prince obéisse à la loi, et que la loi soit droite et toujours dirigée au bien public*[1]. »

Ainsi, l'absolutisme avait sa règle, et c'est en ce sens que Bossuet en a tracé la théorie[2].

Et en ce sens aussi Louis XIV le fit servir aux vues instinctives de la nation, en changeant, ainsi qu'elle en avait senti le besoin en 1614, toutes les conditions du gouvernement.

On a souvent présenté Louis XIV avec son cortége de grands hommes pris dans tous les rangs de la Nation : cela même est l'indice du renouvellement de la monarchie ; la gloire est toute l'égalité.

La bourgeoisie fournit les grands ministres, les grands ambassadeurs, les grands marins, les grands hommes d'affaires ; et tel est l'ascendant d'une idée droite qui s'impose par une volonté résolue, qu'elle semble être l'idée spontanée de tout un siècle. Ces grandes élévations ne laissent pas de traces d'envie. Colbert et Louvois sont rivaux entre eux ; mais devant leur pouvoir tout s'incline. Un peuple n'a de persiflage pour les hommes nouveaux,

[1] Discours sur l'inégalité des conditions. L'écrit de Louis XIV, cité par Rousseau, est la *Défense des droits de la reine Marie-Thérèse.*

[2] Politique sacrée.

que lorsqu'il est permis aux plus pervers, aux plus lâches ou aux plus sots de jouer des rôles de parvenus.

On ne saurait dire cependant que ce système de gouvernement, ouvert à tous les mérites, n'eût pas froissé secrètement quelques grandes vanités. Mais elles attendirent la mort de Louis XIV pour éclater. Alors s'étalèrent les blessures. Et ici encore voici des méprises par où vont s'expliquer toutes les réactions, tous les crimes et tous les malheurs des temps nouveaux.

Le régent paraît ! la monarchie est altérée. Une politique de cour se lève ; elle demande, elle impose une réaction soudaine, emportée, contre le système de Louis XIV.

Nul n'a décrit avec plus de naïveté cette réaction, que le duc de Saint-Simon. Il était l'ami du régent, et dès longtemps il avait tourné l'esprit de ce prince à des idées de représailles contre la politique de Louis XIV.

« Ce que j'estimai le plus important à faire et le plus pressé à exécuter, dit le duc en ses mémoires, fut l'entier renversement du système du gouvernement intérieur dont le cardinal Mazarin a empoisonné le roi et le royaume. »

Il s'arrêtait à Mazarin, de peur de toucher à sa propre origine de duc, en montant à Louis XIII. Mais ses griefs sont dignes d'attention.

« Tous ses soins, disait-il (de Mazarin), toute son application se tournèrent à l'anéantissement des dignités et de la naissance par toutes sortes de voies, à dépouiller les personnes de qualité de toute sorte d'autorité, et pour cela les éloigner par état des affaires, y faire entrer des gens aussi vils d'extraction que lui, accroître leurs places en pouvoir, en distinction, en crédit, en richesses, persuader au roi que tout seigneur étoit naturellement ennemi de son autorité. Il le porta à préférer, pour manier ses affaires en tout genre, des gens de rien qu'au moindre mécontentement on réduisoit au néant, en leur ôtant leur em-

ploi avec la même facilité qu'on les en avoit tirés en le leur donnant ; au lieu que des seigneurs, déjà grands par leur naissance, leurs alliances, souvent par leurs établissements, acquéroient une puissance redoutable par le ministère et les emplois qui y avoient rapport, et devenoient dangereux quand on cessoit de s'en servir, par les mêmes raisons. De là l'élévation de la plume et de la robe, et l'anéantissement de la noblesse [1]. »

C'était expliquer la conduite du monarque avec colère, et cela même était une proclamation de son système.

Saint-Simon proposait donc une réaction contre cet abaissement de la noblesse; et son plan était une création de conseils dans l'Etat, où entreraient les seigneurs chassés des affaires depuis Mazarin.

« Je représentai à M. le duc d'Orléans que cet établissement flatteroit extrêmement les seigneurs et toute la noblesse, éloignée des affaires depuis près d'un siècle, et qui ne voyoit pas d'espérance de se relever de l'abattement où elle se trouvoit plongée ; que ce retour inespéré et subit du néant à l'être toucheroit également ceux qui en profiteroient par leurs nouveaux emplois, et ceux encore à qui il n'en seroit point donné, parce qu'ils en espéreroient dans la suite par l'ouverture de cette porte, et qu'en attendant ils s'applaudiroient d'un bien commun et de la jouissance de leurs pareils [2]. »

On ne saurait dire la fécondité du duc à motiver ce retour de politique. Il y ajoutait la convocation des états-généraux, pour ratifier l'abolition d'un système de conduite qui avait sa racine aux états de 1614.

Le temps était propice, disait-il. « Plus de partis dans l'Etat.... plus de restes de ces anciennes factions d'Orléans et de Bourgogne.... plus d'huguenots et point de vrais personnages en aucun genre ni état, tant ce long RÈGNE DE VILE BOURGEOISIE (entendez-vous ?) adroite à gouverner pour soi et à prendre le roi par ses faibles, avoit su tout

[1] *Mém.*, tom. XII, ch. 19.
[2] *Ibid.*

anéantir, et empêcher tout homme d'être des hommes; en exterminant toute émulation, toute capacité, tout fruit d'instruction, et en éloignant et perdant avec soin tout homme qui montroit quelque application et quelque sentiment. »

Ces paroles ne sont-elles pas une vive lumière?

Le duc vaniteux dit encore : « Grands et petits, connus et obscurs, furent forcés d'entrer et de persévérer dans le service, d'y être UN VIL PEUPLE EN TOUTE ÉGALITÉ. » Et plus loin : « Le roi a craint les seigneurs et a voulu des garçons de boutique[1]. » On le voit; il jette à flots sa colère.

La politique du Régent devait donc être en sens inverse de ce LONG RÈGNE DE VILE BOURGEOISIE! Et ceci répond à tant d'aveugles et sots dénigrements du règne de Louis XIV! La démocratie moderne n'a pas toujours su ce qu'elle disait ni ce qu'elle faisait. Il a été bizarre de voir les philosophes du peuple se faire les héritiers de la morgue de Saint-Simon. Au moins le duc et pair avait ses raisons pour haïr le Roi de la VILE BOURGEOISIE. Il ne se méprenait pas sur le génie royal, et il l'insultait à bon droit. Pour cela même les démocrates devaient prendre garde de se fourvoyer en acceptant les sarcasmes du grand seigneur. La conduite des partis modernes n'est qu'une longue inadvertance; et ce serait risible, si les méprises ne les avaient pas jetés souvent dans la démence et dans la fureur.

Quoi qu'il en soit, voici le point d'arrêt de la monarchie bien déterminé.

Le Régent cède aux inspirations du duc de Saint-Simon; le gouvernement est divisé en conseils; toute la Cour entre aux affaires; soixante-dix ministres prennent part à la conduite de l'État. Mais aussi quel désordre! et quel pillage!

Cependant, ainsi que l'avait prévu Saint-Simon, cette réaction trouva des applaudisseurs. Le duc de Grammont interrompt les Mémoires du maréchal son père pour exalter une politique qui va, dit-il, assimiler le gouvernement du Royaume à celui de la Monarchie d'Espagne : écoutez-le!

[1] *Mém.*, tom. XIII, ch. 3.

« Cette forme de gouvernement commis aux gens de qualité et d'épée, joint au peu d'officiers de robe qui sont établis dans toute la Monarchie d'Espagne, étoit bien différente de celle de notre Royaume, que l'épée a fondé et que l'épée a conservé, où les emplois des conseils sous le règne précédent n'étoient possédés que par les gens de robe; mais le grand prince qui, par le droit de sa naissance et par ses éminentes qualités, vient d'être appelé à la Régence du Royaume... vient d'établir cette même forme de gouvernement, en mettant à la tête et dans tous les conseils par lesquels cette puissante Monarchie est gouvernée, les princes du sang et les plus grands seigneurs du Royaume[1]. »

La déviation de la monarchie est bien avérée. C'est même plus qu'une déviation, c'est un retour. Le courant remonte; mais aussi ce n'est pas la Royauté qui marche ainsi contre elle-même : c'est une Régence accidentelle qui lui fait violence.

Peu d'hommes ont réfléchi sur ce grand événement, et il est pourtant l'explication de toute l'histoire contemporaine. Là se trouve le point de départ du xviii[e] siècle, avec ses opinions, avec ses réactions, avec ses débauches, avec ses saturnales de philosophie et de politique, avec ses orgies d'égalité et ses folies de privilége.

Maintenant, lisez l'histoire sous l'impression de cette pensée, et vous verrez comme elle s'éclaircit d'elle-même. Tout s'en va, tout dépérit, tout tombe, les mœurs, les lettres, la justice, la guerre, les parlements, les États, la ville, la cour, la province; tout! et pourquoi? parce qu'il n'y a plus de monarchie chrétienne, ou parce que le génie royal est faussé, parce qu'il s'éteint dans un régime de seigneurs et de maîtresses.

Chose remarquable! ce fut dans ce mouvement de réaction violente contre la monarchie, que la Régence sentit

[1] *Mém. du maréchal de Grammont*, an 1659.

on ne sait quel besoin de proclamer certaines maximes nationales de souveraineté qui avaient semblé s'obscurcir dans l'exercice de la puissance [1]. Il y a des temps ainsi faits. On tourne le droit contre le droit! on détruit la liberté, et on invoque la liberté! Les peuples se prennent aisément à ces piperies.

Mais voici un indice qui supplée à tous les récits.

Louis XIII et Louis XIV avaient, par des règlements militaires, appelé au grade d'officier le mérite et la vaillance. Une ordonnance de 1638 portait : « Le soldat, par ses services, pourra monter aux charges et offices des compagnies, de degrés en degrés, jusqu'à celui de capitaine, et plus avant s'il s'en rend digne. »

En 1781, en plein XVIII[e] siècle, un ministre philosophe, le maréchal de Ségur, ne craignit pas d'attaquer cette tradition par un édit qui déclarait inhabile à devenir officier tout Français qui ne serait pas noble de quatre générations [2]. Quel contraste! et cela, au moment où la cour et la grande société entouraient de faveur et de caresses Voltaire et Rousseau, et toute une cohue de sceptiques et de persifleurs appliqués à tout niveler, bien plus, à tout désenchanter et à tout flétrir!

Donc la Royauté a été arrachée de sa voie; elle ne s'appartient plus; elle est devenue un instrument contre elle-même.

Louis XV disparaît dans sa vie de volupté et d'insouciance avec ce mouvement en arrière de la monarchie.

Louis XVI apparaît! dans sa conscience d'honnête homme, il pressent l'erreur de cette marche, mais sans se croire la force de la redresser.

Quel génie il eût fallu pour faire rentrer la Monarchie nationale et chrétienne dans ses voies! songez à la vaste confusion des idées, au travail désordonné de tous les esprits, au mélange des vœux, à la contradiction des ré-

[1] Édit de 1717.
[2] Ce double souvenir est emprunté à l'*Histoire de France* de M. Mazas.

formes! Le siècle se précipite les yeux fermés vers un abîme. Tout y court, peuple, bourgeoisie, magistrature, noblesse, clergé. Ce n'est pas un retour de politique qui préoccupe la nation; nul ordre, nul homme n'en a de souci. Le désir immense qui remplit toutes les âmes, c'est un désir de table rase. Il n'y a pas dans l'histoire de l'humanité un tel exemple d'emportement et de frénésie.

Voilà donc Louis XVI, seul dans son empire, prenant au sérieux le besoin des réformes sociales, écoutant les vœux de chacun, les plaintes, les plans, les systèmes, et se noyant dans ces pensées contradictoires, sans trouver autour de lui un homme, non, pas un seul, ni noble, ni bourgeois, ni prêtre, qui eut le courage, ou la volonté, ou le génie d'entreprendre de sauver la société française dans cet ouragan d'opinions impétueuses et contraires.

L'histoire a accusé Louis XVI, comme s'il eût été coupable des folies de son siècle; elle n'a pas tenu compte des difficultés d'une situation contre laquelle tout conspirait, les hommes, les choses, les préjugés, les réformes, l'amour, la haine, toutes les passions ensemble.

A étudier attentivement la vie de Louis XVI, on la voit attristée par un sentiment secret de ce grand péril. On dirait une victime qui se sent prédestinée au sacrifice.

Cependant cette espèce de résignation désespérée n'empêche pas le roi d'étudier avec scrupule le besoin de nouveauté et de réforme. Mais on était arrivé à des temps où l'art de la politique consistait à expérimenter sur la vie des peuples. Chaque ministre a ses systèmes, et chaque système est un nivellement.

Le roi épuise sa méditation et sa droiture à la comparaison des moyens de sauver l'État[1]. Chaque choix est un

[1] Voyez les *Mémoires de Bailly*. Ils mettent en lumière l'esprit, les bons désirs, le savoir de Louis XVI, mais aussi ses indécisions.

Depuis, on n'a su qu'insulter le roi comme un idiot : c'est pis que de l'avoir tué.

péril. Dans le conflit des opinions, il y a une résistance prête pour chaque parti adopté. Tous les hommes appellent la correction des abus, mais à la condition qu'on ne touchera pas aux abus qui plaisent à leur égoïsme.

Ici encore revient à la pensée la dictature romaine, laquelle, dit Montesquieu, était un moyen de ramener le peuple à la liberté.

Il eût fallu un dictateur pour ramener la monarchie à son principe.

Ce dictateur manqua. La France s'engouffra dans l'anarchie.

Ici éclatent les erreurs modernes. Les partis populaires de 89 pouvaient, par un instinct véritable de liberté, suppléer à l'office d'une dictature constitutionnelle. Ils n'avaient qu'à se souvenir du génie de la royauté catholique; mais ils ne montèrent pas au delà de la Régence, et ne virent ni la cause ni le remède des maux qu'ils voulaient guérir.

Rien n'égale les confusions de cette époque. Le roi porte un édit qui consacre le principe de l'égalité en matière d'impôt; le parlement se récrie, il entraîne le peuple dans ses oppositions, et l'intéresse à ses priviléges. Le frère du roi paraît pour faire enregistrer cet édit; Paris le hue. C'est un vrai délire.

Les états-généraux arrivent sous l'impulsion de ces idées de nouveauté indéfinie. La France n'aspire pas à la liberté, elle aspire à une révolution, et tout le monde y court.

Il ne sert de rien d'indiquer le retour qui se fait dans l'appel de Louis XVI à tous les ordres et à tous les citoyens. Les vieilles maximes de droit public étaient ravivées; mais elles étaient impuissantes à satisfaire l'immense et vague besoin de choses nouvelles qui travaillait la nation.

Toutefois, plus le monarque élargissait les formes de la liberté, plus les partis encouraient les reproches de l'histoire de ne savoir ou de ne vouloir pas se rattacher au prin-

cipe qui avait présidé aux transformations successives de la monarchie féodale.

Ces fatales confusions furent le principe des violences et des crimes qui bientôt désolèrent et souillèrent la France.

Pour l'honneur de l'intelligence publique, il y eut pourtant d'éclatants instincts de vérité; et le génie de la monarchie apparut aux esprits calmes et fermes avec ses ressouvenirs de luttes populaires.

Une société de gens de lettres, dépouillant les cahiers des États, prit occasion de rappeler l'œuvre de la royauté. Elle apportait à ses examens un esprit outré de colère contre les grands; mais cette disposition même rend ses jugements plus dignes d'attention.

« Il s'en fallut peu que les orages qui se formèrent dans le sein de l'État, sous la minorité de Louis XIII, son inexpérience lorsqu'il voulut régner, les cabales de sa cour, la timide impéritie de son conseil, ne remissent la France sous le joug aristocratique. Ce n'était partout qu'intrigues et factions; les princes du sang, les gouverneurs des provinces, ceux des villes, les commandants des troupes, regardaient leurs offices comme une propriété patrimoniale; comblés de grâces et d'honneurs, ils mettaient sans cesse un nouveau prix à leur fidélité équivoque; sans cesse la cour était forcée de marchander leur soumission apparente; les trésors de l'État, prodigués à leur insatiable avarice, ne suffisaient plus pour arrêter leur défection; et le peuple, livré à une multitude de tyrans, éprouvait sous une administration sans vigueur toutes les horreurs de la plus désolante anarchie.

» Ces désordres disparurent devant le génie de Richelieu... Le chaos de la monarchie se débrouilla sous sa main redoutable; tous les pouvoirs furent restitués au trône; et dès ce moment la France se montra sur la scène politique avec toute la dignité qui lui appartient dans la balance des États de l'Europe [1]. »

[1] Résumé des cahiers, par une société de gens de lettres; discours préliminaire.

Chose étonnante! on reconnaissait que la France avait été grande, depuis que tous les pouvoirs avaient été restitués au trône; et on allait briser le trône pour reconquérir la dignité perdue.

Remarquez que le trône n'avait plus ces pouvoirs qui avaient relevé la dignité de la France. Le régent avait arrêté ce cours de politique, et la faveur n'en venait pas moins aux princes héritiers de son nom. La maison d'Orléans avait défait l'œuvre populaire; pour prix elle avait conquis la popularité.

La révolution française est un amas de contradictions de cette sorte. On dirait une fantaisie dans la haine comme dans l'amour, dans les représailles comme dans les apothéoses.

Mais un instinct de nivellement absolu planait sur ce désordre aveugle. Une vaste égalité s'établit, l'égalité de la destruction et de la mort.

Tel fut, au vrai, le génie de la Révolution française. Dans ses emportements, il n'était pas possible qu'elle tînt compte du travail des siècles. Tout le passé faisait horreur. On creusa un abîme comme pour en faire une séparation entre les vieux temps et les temps nouveaux, et cet abîme fut rempli de débris et de cadavres. La grande MAISON DE FRANCE périt dans ce gouffre.

Laissons les spectacles d'anarchie, et demandons à l'histoire d'autres leçons.

La nation est seule avec son génie; elle n'a plus dans sa main l'instrument de liberté qui, durant huit ou dix siècles, avait merveilleusement obéi à ses inspirations et à ses besoins.

Parvenue à ce degré de civilisation et d'intelligence que le monde a glorifié sous le nom de philosophie du XVIIIe siècle, il semble qu'elle va trouver en elle tous les éléments d'ordre et de force. Elle se fait des constitutions, elle se

fait des gouvernements : rien n'embarrasse le plein exercice de son droit suprême.

Et pourtant qu'arrive-t-il?

Tous les actes de la nation sont librement délibérés; ils sont revêtus de solennité et de puissance, ils doivent tous être immortels! Et à peine sont-ils produits, que déjà ils ne vivent plus. Ses constitutions durent un jour; ses pouvoirs se précipitent les uns sur les autres. N'y a-t-il pas ici quelque chose qui doive déconcerter la raison des politiques?

La première œuvre de la nation est la constitution dite de 1791. C'est la première œuvre, en effet; car les décrets de l'Assemblée constituante n'avaient point été jusque-là des œuvres ; ils avaient été des démolitions.

Cette constitution célèbre est une organisation de démocratie avec une royauté nominale.

Elle est promulguée le 14 septembre 1791.

Elle produit la Convention, cet enfantement la tue.

Le 24 juin 1793, la Convention proclame une constitution nouvelle.

Celle-ci ne fait que naître et mourir. La Convention l'a envoyée à la sanction des assemblées primaires.

Appel dérisoire !

Le 4 décembre suivant, la Convention publie une Constitution différente qui n'est qu'un règlement proposé par le comité de salut public pour l'exercice de la tyrannie.

Le 22 août 1795, une autre constitution paraît; elle a été délibérée par la Convention ; elle est soumise à la ratification du peuple ; c'est la constitution dite de l'an III. Elle renferme 377 articles; on dirait un code médité de gouvernement; elle vit quatre ans.

Le 13 décembre 1799, la République est transformée. Elle est gouvernée par des consuls. Une constitution règle les nouvelles formes de l'Etat; elle est ratifiée par le peuple ; trois ans après, les consuls la modifient par un sénatus-consulte organique, qui prépare l'abolition de la République.

Le 18 mai 1804, le gouvernement de la République est

remis à un empereur. La constitution se transforme encore. Un sénatus-consulte organique formule les règles du despotisme.

Telle est la fixité des établissements nouveaux.

Et ne pensez pas qu'ils soient dépourvus de prévoyance et de sagesse. Quelques-unes de ces constitutions, toutes peut-être, gardent l'empreinte du génie national. Partout vous trouvez des pensées d'ordre et de liberté. Il en est qu'il suffirait de raviver, ce semble, pour trouver la solution des problèmes les plus complexes des temps nouveaux; quelques-unes, par la minutie de leurs règlements, attestent un souvenir profond des vieilles lois. Et pourtant toutes ont péri. A peine elles ont effleuré le sol. Nulle n'a laissé de trace.

C'est que la délibération seule ne fait pas vivre les institutions politiques.

C'est que la liberté n'est pas une maxime qu'il suffise d'écrire dans les codes si elle ne se réalise pas dans les mœurs.

C'est que toute nation arrive à l'état de société avec des conditions premières qui la conservent, et que rien ne supplée ces conditions, ni la sagesse des lois, ni la tyrannie des pouvoirs.

Admirez donc que la nation la plus puissante du monde, s'étant dégagée de l'un des éléments primitifs qui l'avaient constituée, n'ait pu, avec son génie, et sa gloire et sa volonté, donner quelque vie aux lois délibérées par elle pour être le principe et le nerf de son organisation nouvelle.

D'où vient cette impuissance? Qui en dira le mystère?

Puis se fait une autre épreuve. A la place des Constitutions délibérées, que la délibération détruit, paraît une monarchie accidentelle, devant qui la France tombe tout éblouie.

Le génie de Napoléon Bonaparte ne doit pas être ici un objet d'étude approfondie. L'histoire dira comment cet

homme *du destin*, ainsi se nommait-il lui-même, apparut sur le chaos. Tout lui fut propice. Il n'avait point pour mission de reprendre les traditions antiques de la France, mais de remettre l'ordre dans les ruines, et il remplit cet office avec des inspirations que la politique contemporaine n'a point assez glorifiées.

Qu'une certaine fatalité le poussât au dehors à un système de guerres toujours renaissantes, comme pour servir d'instrument à des expiations mystérieuses dans toute l'Europe, c'est un point de vue qui n'a pas échappé aux moralistes. Ce qui leur a le plus souvent échappé, c'est l'appréciation de son action réparatrice dans l'intérieur de la France. Napoléon est admiré comme un homme de bataille, il est à peine jugé comme homme de gouvernement.

Disons toutefois un seul mot, c'est que dans ce travail de réparation sociale, quelque chose manqua au grand homme; il ne lui manqua pas le génie propre, il lui manqua le génie des âges. Aussi ne fit-il que passer. Sa trace est restée profonde, mais comme celle d'un envoyé de la Providence, qui remplit son office et disparaît.

Ainsi la puissance extrême est insuffisante comme la liberté extrême à constituer un peuple. Qu'est-ce à dire? La France va-t-elle flotter indéfiniment dans les essais d'organisation? L'anarchie, la gloire, la paix, la guerre, tout lui devient stérile. Quoi donc! la nation prédestinée ne retrouvera-t-elle pas sa base pour se raffermir et reprendre son empire de prosélytisme entre tous les peuples?

Voici une expérience tout imprévue.

La vie d'une nation est une grande unité. En 1814, cette unité semblait rompue; Louis XVIII voulut la refaire.

La Charte, dont on lui a reproché l'octroi pur et simple, attestait par cela même un bon vouloir de renouer les temps. Mais que de résistance! mais que de périls! mais que d'obstacles, ou publics, ou cachés, même dans l'entraînement qui poussait le peuple entier vers cette royauté,

son égide et son recours d'autrefois contre le servage! ou bien, à défaut d'obstacles et de périls, que de méprises!

D'une part, la royauté n'avait pas assez réfléchi à la déviation que la Régence lui avait imprimée, et au besoin de monter par delà ce fatal XVIIIe siècle pour y reprendre des traditions accommodées à des temps nouveaux; d'autre part, le peuple, ou plutôt les partis qui prirent son nom; eurent peine à croire qu'une race qui avait tant souffert de la révolution fût disposée à oublier ses meurtrissures. On supposa à la royauté des pensées de retour à des formes de commandement blessantes pour l'égalité. Ce fut la cause générale d'une réaction contre une politique bienveillante, mais indécise : les fautes des hommes, ou des partis, ou des ministères de la Restauration, n'en furent que les causes accidentelles.

Fallait-il qu'il en fût ainsi fatalement? Et la royauté était-elle condamnée à ne pas revivre en cette France, avec ses instincts populaires et son travail séculaire de liberté, de puissance et de gloire?

Qui l'oserait dire? Toujours est-il que la Restauration ne vit pas assez que si des révolutions terribles avaient remué, ravagé la surface de la société, une révolution d'une autre sorte en avait traversé les profondeurs; c'est cette révolution qui était devenue le fond sur lequel eût dû s'enraciner la POLITIQUE.

La Restauration devait s'asseoir avec hardiesse sur ce sol nouveau; elle eut peur de le toucher; elle tomba.

Ainsi, d'une part, des constitutions étaient mortes, parce qu'elles avaient voulu faire sortir la liberté du pouvoir.

Liberté et pouvoir! sont deux éléments de société qui ne sauraient jamais être isolés. Unis, c'est l'ordre et la force; séparés, c'est la faiblesse et la ruine.

Aussi désormais la raison politique peut indiquer les conditions de la constitution qui, infailliblement, doit clore tant d'épreuves.

Ici nous passons à l'avenir! Le présent est un travail auquel chacun participe, le plus souvent à son insu, et qui échappe aux jugements par sa mobilité. Il en est du présent comme de ces œuvres que façonne l'ouvrier sans les voir et sans les soupçonner : c'est une tapisserie savante dont Dieu a le dessin; elle n'est connue que lorsqu'elle est achevée.

Mais l'avenir n'est-il pas plus mystérieux encore? Quel œil percera le voile qui le couvre?

L'avenir est le plus souvent indiqué par des analogies. Comme le temps est une succession, la pensée connue de la veille indique la pensée cachée du lendemain. Non que les événements soient tenus d'obéir exactement à cette logique ; les événements sont une forme de la pensée ; et cette forme est capricieuse et imprévue. Mais la pensée ne l'est pas ; Dieu a donné à l'homme de la saisir et de la fixer : c'est toute la puissance et toute la gloire de l'esprit humain.

Ce n'est point le lieu de m'engager dans les conjectures. Ce qui n'est pas une conjecture, c'est qu'un monde nouveau commence, monde sans analogie avec le monde ancien. Nous avons vu périr une société classée, ayant à son sommet un pouvoir réglé par des traditions ; nous avons vu disparaître tout ce qui servait de lien et de défense aux citoyens : les ordres, les corporations, les associations, les Etats, les magistratures, les provinces, les communes, ce nerf commun de la liberté. Dans ce grand déclassement, les particuliers restent debout, mais épars, chacun avec sa force propre et avec sa raison personnelle, isolement

plein de faiblesse et de désordre à la fois, principe d'une souveraineté que l'humanité n'avait point connue, et dont l'exercice aboutit infailliblement, soit aux excès de l'anarchie, soit aux excès de la dictature.

A vrai dire, la société ainsi faite n'est pas la société. Et aussi un grand travail peut aisément se remarquer dans ce monde nouveau que nous ont laissé les révolutions; travail mêlé d'hésitation et de violence, et qui passera par de longues alternatives tant que la France n'aura pas retrouvé en elle-même la loi d'assimilation et d'unité.

Ne m'est-il donc pas permis de couronner ici par des vœux pour ma patrie ce long récit de ses gloires et de ses adversités?

La France s'est trop longtemps égarée dans la vaste mer des révolutions. Elle a passé par tous les écueils et par tous les périls; elle a exploré toutes les régions, elle a interrogé tous les cieux. Qu'elle se dirige enfin vers le point lumineux où est le repos de sa course; c'est la Religion qui le lui découvre.

Ce n'est pas seulement pour elle que la France a besoin de s'abriter dans l'ordre et dans la paix; elle en a besoin pour le monde. La France manque au monde! Elle manque à la transformation qui travaille tous les Etats! Elle manque à l'Italie comme à l'Espagne; à l'Irlande comme à la Germanie; elle manque au Nord, elle manque au Midi; elle manque à la Pologne : elle manque à la Russie même; elle manque à ce qui marche, elle manque à ce qui est immobile; elle manque aux rois et elle manque aux peuples. Sans elle, l'Europe est tourmentée par des mouvements impuissants et par des révolutions inféconde.

« Plus que jamais, disait, il y a trente ans, M. de Maistre, nous devons nous tenir prêts pour un événement immense dans l'ordre divin, et vers lequel nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper tous les observateurs. Il n'y a peut-être pas un homme véritablement religieux en Europe qui n'attende en ce moment quelque

chose d'extraordinaire, et tout annonce une grande unité vers laquelle nous marchons à grands pas [1]. »

Présage depuis justifié par des accidents pleins de mystère, mais qui semble suspendu, parce que la France est comme absente du monde moral. « La Nation française, disait encore M. de Maistre, ce prophète politique, la Nation française doit être le grand instrument de la plus grande des révolutions. » Et c'est pourquoi l'Europe attend ! Vous avez vu le grand pape Pie IX arrêté lui-même dans son œuvre. Tandis que le pontife libérateur faisait effort pour rendre aux idées morales la prééminence sur la force, l'anarchie s'est mise à faire effort pour traverser ce travail de liberté. Les peuples ont répondu par la révolte aux appels de sacrifice et d'amour. C'est qu'une force active et prépondérante n'était pas là pour tout faire obéir à la volonté protectrice et salutaire du grand pontife. L'humanité se renouvelle par les idées ; mais les idées mêmes ont besoin de se personnifier en un génie qui leur serve d'instrument. Génie d'homme ou génie de peuple, il n'importe ! Charlemagne servit à la transformation du vieux monde : la France est nécessaire au travail d'unité qui remue les âges contemporains.

Qu'elle se secoue donc dans ses ruines, la France prédestinée, la France antique et nouvelle à la fois, la France de la gloire et de la liberté, de la chevalerie et de la fraternité ! Qu'elle apparaisse resplendissante et rajeunie ; et qu'armée du courage de tous ses enfants, elle reprenne son vieux office entre les peuples ! Qu'elle les guide et les éclaire dans leur marche vers des destins nouveaux. Trop longtemps la civilisation s'est abîmée dans la servitude. La politique est devenue un chaos. Nous avons vu la raison humaine s'égarer à la poursuite de chimères qui recelaient le pillage et la mort. Les ténèbres se sont étendues sur l'esprit des hommes, et les États, cherchant leur voie dans l'ombre, se sont heurtés à des écueils où tout s'est brisé, peuples et rois.

[1] Soirées de Saint-Pétersbourg.

« La France, c'est toujours M. de Maistre qui parle, exerce sur l'Europe une véritable magistrature [1]. »

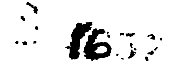
Mais pour répondre à cette vocation, il faut qu'elle s'arrache aux passions qui l'énervent, aux factions qui la déchirent. Que la France se souvienne d'elle-même ! Qu'elle remonte à ses traditions perdues ! C'est dans son histoire qu'est le secret de son prosélytisme. Puisse-t-elle reprendre sa mission de puissance aimée du ciel, et la rendre sainte à tous les peuples par la gravité de ses vertus, par l'empire de sa foi, par l'autorité de ses exemples comme par l'éclat de son expérience et de ses malheurs !

. . . .
. . . .
. . . .

[1] Considérations sur la France.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.



FIN DE LA TABLE.

POITIERS. — IMPRIMERIE DE HENRI OUDIN.





